

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Documents bio-bibliographiques
(1670-1715)

VOLUME I
L'ADMINISTRATEUR COMPTABLE

42

235.7806
C132c
T.42
V.1
F.

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Documents bio-bibliographiques
(1670-1715)

VOLUME I
L'ADMINISTRATEUR COMPTABLE

42

F. LÉON-DE-MARIE AROZ

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Documents bio-bibliographiques
(1670-1715)

VOLUME I

L'ADMINISTRATEUR COMPTABLE



REIMS 1982



BIBLIOTECA

UNIVERSIDAD DE LA SALLE

INGRESO *D. 05/92*

COMPRADO A

DONADO POR *Hno. Hernando Seba*

CANJE CON

FACULTAD *Q'ito*

LIBRO *4* REGISTRO *77565*

LICENTIA SUPERIORIS MAIORIS

Rome, le 2 février 1981.

Frère John Johnston, Vicaire général

PROLOGUE

Organiser, administrer, comptabiliser : bel entraînement technique pour celui qui, à 29 ans, sera le chef d'une société d'hommes voués par vocation à l'éducation des enfants rémois. Jean-Baptiste de La Salle n'a pour l'instant que 21 ans. Né en 1651, il n'a pas eu de gros problèmes de vie. Fils de parents honorables — lui, conseiller au Présidial de Reims; elle, de noble origine — et aisés, la fortune lui a souri à son berceau. Après une éducation de base au foyer familial où l'exemple de ses père et mère était une formation complète et permanente, le jeune de La Salle, à 10 ans, entre au Collège des Bons-Enfants. Milieu exemplaire presque à cent pour cent où l'on ne tolère ni les paroles indélicates, ni les habitudes légères, ni le comportement équivoque, ni le laisser-aller, ni l'indifférence religieuse. La dépense scolaire ne pose pas de problèmes à ses parents. Nul souci d'argent pour Jean-Baptiste qui emploie le meilleur de son temps à ses études où il obtient de brillants résultats et à la prière d'Eglise à la cathédrale Notre-Dame dont il est chanoine depuis 1666.

Tout lui réussit : il est intelligent et conquiert ses grades. Il progresse normalement développant harmonieusement son corps et son esprit, ses qualités physiques, ses virtualités intellectuelles et spirituelles : force, science et vertu, tout va de pair. La vie le porte et pourtant il a dû dès 1666 faire un premier choix en devenant chanoine. Quinze ans c'est peu et c'est beaucoup vu la portée de l'enjeu. En 1670, il se rend à Paris au séminaire Saint-Sulpice, l'académie du clergé « école féconde en savants et en saints ». Tendre au meilleur : un premier objectif très réfléchi ! En 1671, Jean-Baptiste perd sa mère tant aimée. Coup très dur pour un cœur bien né. Va-t-il remettre sa vie en question ? Il continue à Saint-Sulpice et fréquente la Sorbonne. L'année suivante, 1672, c'est son père qui disparaît à son tour laissant sept orphelins derrière lui. Jean-Baptiste est l'aîné. Il ignore la dernière volonté de Louis de La Salle le nommant tuteur de ses frères. Il rentre à Reims, le 23 avril, après avoir beaucoup tardé, pensons-nous, puisque voilà treize jours que le défunt repose au cimetière Saint-Symphorien. Etre séminariste et à 21 ans se voir chargé brutalement d'une tutelle de six enfants, c'est affronter l'avenir sans y être armé. Un monde est à découvrir sans d'autres lumières que la bonne volonté et les intuitions d'une tendresse infinie pour les siens. Est-ce suffisant ? Prêtre ? Père pour ses frères ? Que choisir ? Dilemme crucifiant. Hésiter paraît normal ; se décider, crucial ; s'engager sur les deux fronts à la fois, en vérité, courageux. A partir de ce choix, Jean-Baptiste va reconstruire sa vie. Il la transforme et l'organise, l'adaptant à ses exigences personnelles de tuteur

(1672-1676, 1680-1684), de chanoine (1666-1683) et d'étudiant (1672-1680), sans perdre de vue un seul instant ses devoirs de subrogé de son père à l'égard de ses cadets. Quel bel équilibre d'âme, que d'efforts soutenus pour rester maître de soi et pourvoir à des besoins si divers, pour doser la tendresse et gérer le patrimoine !

Le présent travail voudrait mettre en relief cette facette originale, si peu analysée jusqu'ici, de la vie de J.-B. de La Salle. Par la force des événements l'étudiant en théologie s'est transformé en propriétaire foncier, à la fois administrateur et comptable expert. Deux fonctions en apparence contradictoires devenues complémentaires par choix délibéré et par devoir. Etaient-elles incompatibles ? Peut-être, mais rien ne permet de le supposer. Une réussite ? Sans nul doute, pourquoi le dissimuler ? Jean-Baptiste oriente tous ses frères en consultant leurs goûts, vers les carrières de leur choix. Le respect de la personnalité c'est l'*abc* de la science éducative et plus encore de qui doit conseiller ou se faire obéir. Jacques-Joseph (1659-1723) et Jean-Louis (1664-1724) se dirigeront vers le sacerdoce ; Pierre (1666-1741) préférera le droit ; Marie (1654-1711) choisira la vie conjugale et Rose-Marie (1656-1681) le service de Dieu comme moniale. Les uns et les autres ont fait honneur à leur nom et à la profession embrassée. Seul Jean-Remy (1670-1732) a échappé, en partie, à l'influence du grand frère. Trop jeune — 18 mois, en 1672 — il fut confié à leur grand'mère Perrette Lespagnol.

Le Compte de Tutelle que nous avons publié fournit des éléments certains de la sollicitude de Jean-Baptiste pour ses cadets. Les chiffres, si froids soient-ils, sont l'image invisible et la parole inaudible d'un homme de tête et d'un homme de cœur. Il a dû s'improviser comptable pour administrer l'héritage paternel, placer les fonds, tenir le « registre », le « livre », le « journal », par recettes et par mises communes et particulières, comme il dit. Il a collé, jour après jour, au réel de la vie et connaît dans le détail le prix des marchandises et celui des loyers. Il a acquis le sens du concret poussé jusqu'à la minutie, sans tomber dans la lésinerie ; de la justice qui donne et réclame le dû, de la discrétion inséparable de la responsabilité, de l'ouverture aux besoins d'autrui surtout des plus démunis, de l'honnêteté, de la correction avec les partenaires, de la fermeté douce qui sait refuser sans pour autant briser la cordialité des rapports humains. Le Compte de Tutelle ? Une partie de vie réelle, non supposée ; de vie normale imitable tout en restant admirable. C'est aussi une forme d'expression des relations personnelles de J.-B. de La Salle avec ses frères et les personnes expressément citées et le miroir de ses réflexions personnelles. Quelle belle préparation, avons-nous dit, au rôle qu'il va jouer à partir de 1679-1680.

Une première tranche de son existence s'achève le 9 avril 1678. Ce jour il est devenu prêtre après douze années de cheminement (1666-1678). Le monde, les événements, il va les considérer sous un éclairage nouveau, la Providence étant son point de mire. Petit à petit il se détache de son milieu familial pour se consacrer exclusivement à son métier de Fondateur. Fondateur il l'est mais il l'ignore encore. Il marche dans le brouillard des contingences alors que pour Dieu tout est clair comme pour les hommes que de La Salle a groupés autour de lui. Fin 1682, Jean-Baptiste commence à y croire; il le confesse. D'un rien imperceptible l'Institut des Frères est né, comme le ruisseau devenu fleuve à partir d'une goutte d'eau, comme la plante issue d'une minuscule semence. Tombée en terre rémoise, il faudra la faire germer, la fortifier, la guider, la multiplier..., autant dire constituer une société d'hommes à l'écoute de Dieu, la conduire, la diriger. Travail ardu mais passionnant, quelquefois décourageant, tant la grâce respecte la nature qui, individualiste, s'accommode, souvent en rechignant, de la rigidité d'un encadrement.

Pour qui connaît l'histoire de l'Institut lasallien ce lent mais constant façonnement se lit entre les lignes des documents que nous allons découvrir. On ne parle pourtant que de contrats de vente, d'acquisition de terres ou de maisons, de baux, de constitutions de rente, de reconnaissance de dette, de décharges et de différents actes juridiques où Jean-Baptiste de La Salle intervient comme contractant, créancier, cédant, mandant, représentant et stipulant. Dans quel but sinon pour assurer l'établissement de son œuvre et garantir le support humain de ceux qui se sont associés à lui ? La Providence ? Il s'y est confié aveuglément dès l'origine. Sans cesser d'y croire, il n'a pas négligé, par la suite, de lui apporter son concours.

*
**

La présentation chronologique des pièces composant cet ouvrage n'apporte pas de nouveauté à la technique qui nous est familière : identification du document, localisation, transcription accompagnée fréquemment du fac-similé de l'original et commentaire du texte complété par de nombreuses références — à la demande de nos lecteurs étrangers — s'agissant d'une documentation de base.

Redevable à de nombreux amis archivistes et bibliothécaires de leur collaboration directe nous tenons à les remercier publiquement. Les encouragements de M. René Gandilhon, inspecteur général honoraire, et son empresse-

ment à mettre sa compétence à notre service nous font un impérieux devoir de lui témoigner notre vive gratitude. Qu'il veuille bien en agréer son expression très cordiale.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

CONTRACTANT

L'ensemble de la documentation que nous allons analyser pourrait se définir comme la manifestation d'une volonté destinée à produire des effets juridiques. Cela suppose deux ou plusieurs partenaires agissant en présence corporelle ou par représenté avec interdépendance entre les engagements de part et d'autre. Le rapport bilatéral portant sur un objet matériel certain peut être permanent ou à durée déterminée avec continuité sans intervalle. Les contractants peuvent agir en leur propre nom ou par personnes interposées à l'intention de tiers. Nous aurons à étudier des contrats authentiques si l'acte est rédigé par un officier public. Il fait et fera preuve de l'engagement. La volonté d'obliger et de s'obliger — le contrat — peut aussi être établi sous seing privé : le consentement n'en est pas moins formel.

C'est, en résumé très schématique, le genre d'actes dans lesquels J.-B. de La Salle s'est engagé en son nom personnel ou comme tuteur. Rappelons qu'en cette qualité, et en nous limitant à l'aspect financier de sa fonction, il ne peut faire que des actes de pure administration : passer des baux, acheter des rentes, percevoir les revenus des mineurs. En dehors de ceux-là, il a besoin de l'autorisation du conseil de famille dont la délibération doit parfois être homologuée par le tribunal.

A travers la lecture des textes des documents qui vont suivre reviennent fréquemment les mots : authentique, minute, grosse. Authentique ou original s'applique à l'acte revêtu des formes légales requises. Il tire sa force du consentement des parties en tant que *negotium* et de la participation du notaire en tant qu'*instrumentum*. Minute, c'est l'original — le texte primitif, la preuve littérale — conservé par le notaire lequel délivre des copies appelées expéditions. Grosse se dit de l'expédition à laquelle est apposée la formule exécutoire. Elle est réservée aux parties contractantes — qui prennent l'engagement par contrat — ou seulement au contractant ayant le titre de créancier.

Nous ne prétendons pas dans ce chapitre passer en revue chacun des actes bilatéraux ou autres dans lesquels J.-B. de La Salle a engagé sa personne et ses biens. Le commentaire particularisé des documents nous en fournira l'occasion. Contentons-nous, ici, de les considérer dans leur ensemble, les groupant,

à cet effet, sous trois chefs principaux : contrats synallagmatiques, contrats unilatéraux, actes divers.

1. **Contrats synallagmatiques** ou bilatéraux ainsi nommés parce que les contractants s'engagent réciproquement. Ils peuvent être : *principal* ou accessoire suivant que le contrat existe par lui-même ou se rattache à un contrat antérieur; *commutatif* ou aléatoire si l'équivalent fourni par chaque personne est fixé ou, au contraire, est sujet à variation; *successif* lorsque les parties ou l'une d'elles s'engagent à des prestations périodiques; *onéreux* si, comme dans une vente, le contrat est intéressé de part et d'autre; *de gré à gré, de bienveillance* ou à titre gratuit s'agissant de legs ou de donations entre vifs ¹.

Rentrent dans cette première catégorie d'actes : les baux, les contrats de vente ou d'acquisition de maisons ou de fermes. Jean-Baptiste en a passé dix-huit : trois comme tuteur (an. 1670, doc. 73; an. 1670, doc. 109; an. 1675, doc. 79) et quinze en son nom personnel ou stipulant pour ses frères mineurs et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.

a) Baux. Ils sont au nombre de onze et portent sur une vigne à Berru (doc. 73), une cense à Beine (doc. 109, 112, 115), des maisons à Reims (doc. 105, 106), à Paris, rue Princesse (doc. 84, 86, 90, 98) et sur le domaine de Saint-Yon, à Rouen (doc. 91). Il s'agit de contrats à ferme et de contrats à loyer.

1) Contrats à ferme : les vignes de Berru (doc. 73). Sont en présence, corporellement, Jean-Baptiste de La Salle, Hubert Guerlet et sa femme, vigneron. Pour Jean-Baptiste c'est un contact avec le monde rural et le vignoble qu'il connaît depuis qu'à Rilly-la-Montagne et à Brouillet il a arpenté avec son grand-père, Jean Moët, les vignes que celui-ci possédait en ces lieux. C'est, en même temps, le premier acte authentique qu'il signe comme administrateur des biens de la succession de son père défunt. Il agit en pleine indépendance et responsabilité. J.-B. de La Salle a dû étudier attentivement les conditions de validité : l'objet, la cause, le temps, les clauses et les charges, le prix du loyer et les échéances de paiement. S'agit-il d'un contrat d'adhésion où toutes les dispositions établies d'avance par le notaire après accord avec les Guerlet devaient être acceptées *ne varietur* ? N'empêche que M. de La Salle s'est enquis de la superficie du lieu-dit *les Jeunes vignes* qu'il loue, de l'arpentage fait par Collet, arpenteur-juré, avant de consentir un bail de « neuf années et neuf dépouilles continuelles et ensuivantes », durée *minimum* du bail à ferme. Il s'agit, en fait, d'un contrat à durée déterminée et successif créant un rapport

¹ *Le Larousse du XX^e siècle*, art. Contrats.

permanent sans intervalle entre les parties. Le paiement s'effectuera en « instrument monétaire », vingt livres tournois par an, à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre). Outre les obligations contractées par les Guerlet¹, assorties de garanties de part et d'autre, des dispositions particulières concernent l'entretien du terrain. A la demande du bailleur, le preneur devra « houer, spiller, faire fassonner » [...], « eschalasser » ladite vigne et plus encore l'abonner avec cent vingt hottes de « bon » fumier de vache et « quinze cents de plantes ». S'agit-il d'un contrat type ? Jean-Baptiste parlait-il en connaisseur jusqu'au point d'imposer cette proportion et demander d'en « faire apparoir », autrement dit, de justifier ces opérations ? Venant d'un étudiant en théologie, c'est un détail qui surprend. Serait-ce qu'à force de ne voir en M. de La Salle que le « saint » à la tête penchée ou la discipline à la main, on aurait oublié, par hasard, qu'il était un homme normal astreint aux tâches quotidiennes, quelles qu'elles fussent, et les remplissant diligemment ? Voilà qui nous le rend plus proche et plus humain.

Se sentait-il suffisamment expert en la matière pour rédiger en personne les contrats consensuels concernant les censes de Beine ? Les minutes sont de la main de J.-B. de La Salle. Avant d'obtenir le *consensus* de Pierre Archambault, laboureur, en 1679 (doc. 109), il a dû raturer son texte suite aux observations du preneur. Jean Parizet, laboureur et maréchal, fermier de la cense de Beine et Mouchery, appartenant à M. de La Salle, n'a eu qu'à entériner les clauses que celui-ci lui a présentées : bail continu « d'an en an » pendant six ans à commencer aux versaines de l'année suivante, redevance de neuf setiers de grains, moitié seigle et moitié avoine, à la Saint-Martin, et une paire de chapons, « vifs et en plumes », selon la coutume locale, détail négligé dans le contrat. L'amendement des terres est bien précisé ; il faudra toujours le justifier. Si la périodicité est réglementée, la modalité d'exécution, par contre, est laissée à l'expérience de l'homme de métier, disposition obligeante que Jean Parizet aura sans doute appréciée. En fait il ne s'agit que d'un acte sous seing privé, d'une preuve pré-constitutive du contrat notarié que le bailleur devra passer « conforme à celui-ci ». Il n'y a pas eu de témoins et seule apparaît la signature de l'obligé².

2) Contrats à loyer. Dans les contrats à ferme Jean-Baptiste de La Salle était bailleur ; il est, ici, preneur. Examinons un cas particulier : le bail de la maison de la rue Princesse à Paris et son renouvellement. Le premier proprié-

¹ Voir plus bas, p. 91.

² Voir *Cahiers Lasalliens*, 42¹¹, document 112.

taire connu a pour nom : Eléonor-Jean Nau, sans d'autre qualité; le locataire, M. de La Salle, sans plus¹. La convention porte sur le loyer d'un chantier joutant la maison des écoles, en 1690, puis sur le louage de l'ensemble maison-chantier, à raison de six cents livres par an, en 1694. C'est un billet en forme de bail indéterminé souscrit par le cessionnaire et paraphé, en 1706, par de La Salle et les notaires parisiens. Entre ces termes *a quo*, 1690, et *ad quem*, 1706, les contrats en bonne forme de 1701 et 1704 énumèrent les clauses convenues de part et d'autre en attendant que la signature notariale fasse preuve et donne forme exécutoire aux engagements réciproques souscrits. L'intitulé des personnes en présence est, cette fois, complet : Léonor-Jean Nau, « conseiller du roy, receveur des décimes des diocèses de Bayeux et de Lisieux, demeurant ordinairement en la ville de Caen » mais logeant pour la circonstance à Paris, rue Gratière. C'est le curé de Saint-Sulpice, M. de La Chétardie, qui aurait dû se porter preneur, mais c'est « Jean-Baptiste de La Salle, prestre, docteur en théologie, supérieur des Frères des Ecolles chrestiennes, demeurant à Paris, rue de Vaugirard » qui figure en son lieu. Sur quoi porte la convention ? Sur « une grande maison à porte cochère, scize rue Princesse, sur la porte de laquelle est l'image de sainte Anne », à prendre telle qu'elle est, « sans rien réserver, sans rien excepter ». M. de La Salle qui y habite en est satisfait : il avoue « la bien sçavoir et connoistre » puisqu'il en jouit « depuis plusieurs années »; il y tient les « escolles chrestiennes » et promet de continuer à les tenir². C'est à cette condition que la cession lui est renouvelée. Le loyer est fixé à six cents livres par an, le paiement intervenant aux « quatre termes accoustumés », c'est-à-dire au 24 mars, à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), aux 24 septembre et 24 décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier versement aura lieu à la Saint-Remy (1^{er} octobre).

Louer c'est aussi prendre en charge la maison qu'on va habiter. Le locataire devra donc la garnir de meubles meublants — « de biens meubles et exploitables » — pour sûreté du bail, assurer les « menues réparations locatives et nécessaires », souffrir les « grosses réparations » sans prétendre à la diminution du loyer, la « rendre en bon estat » à l'extinction du contrat, payer les cotisations « pour les pauvres, boucs, chandees, lanternes » et autres taxes de ville ou de police, sauf exemption. Autant de charges onéreuses que J.-B. de La Salle s'engage à assumer. Il ne pourra ni modifier, ni céder, ni résilier ce qu'il a stipulé sans avis préalable et consentement mutuel des parties engagées.

¹ Voir plus bas, p. 247, document 84.

² Voir plus bas, pp. 261 et 290, documents 86 et 90.

En 1704, les Frères Ponce Titeux ¹, Jacques Compain, Jean Partois et Jean Leroux sont partie prenante pour M. de La Salle. Les circonstances insolites dont nous parlerons rendaient cette substitution nécessaire. Il ne s'agit ni de subrogation ni de délégation tacite mais d'un arrangement pour rendre supportable une situation non viable.

Des clauses à peu près semblables à celles qui à Paris ont permis la jouissance de l'immeuble Rue-Princesse se retrouvent dans les dispositions contractuelles intéressant une maison de Reims acquise contre Gérard Migeon, le 15 décembre 1678 ². Ce même jour M. de La Salle la louait au vendeur à des conditions avantageuses : « six ans et six mois de jouissance » et quatre-vingt-dix livres de loyer payables par demi-année. Nulle autre obligation que celle « d'entretenir ladite maison de vitres, clefz et serrures, gondz, véruelles » et faire « les menues réparations » pour la rendre « en bon estat ». Mais alors qu'à Paris l'échéance est trimestrielle, elle est bi-annuelle à Reims, le jour de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) étant le terme du premier versement. Retenons cette date. C'est l'époque de l'année où ordinairement les propriétaires terriens et les hommes d'affaires font les premières estimations et concluent provisoirement les marchés. La vigne commence à fleurir ce qui permet, en temps normal, de prévoir les vendanges après les trois mois et dix jours à venir ; on évalue la récolte des céréales en tenant compte des premiers épis fleuris, on se fait une idée du prix, on se livre au calcul anticipé du profit.

C'est encore à la « Saint-Jean prochaine et finissant au jour saint Jean-Baptiste » de l'année 1680 que David Douart, peigneur de laine, s'engage à payer le loyer de la maison, rue des Cannelons, à Reims, que la communauté du Saint-Enfant-Jésus lui a baillée ³. Il ne s'agit pas d'une écriture-solennité — contrat notarié — mais de la minute préparée par J.-B. de La Salle : un service rendu que nous nous plaisons à souligner. Comme le scribe d'antan à disposition du public pour le tirer d'embarras, Jean-Baptiste facilite les démarches administratives de qui ne peut s'en sortir. Être disponible à autrui, belle leçon de civisme ! Gérer ce n'est pas que comptabiliser ou aligner des quantités sous des comptes divers. Il y a une dimension humaine que les chiffres, sans âme, ne peuvent révéler ; il faut la découvrir.

¹ La lecture « Titeux » est irréfutable, de même que la signature authentique « f. Ponce Thiteux ». Ces constatations réduisent à néant les conclusions autre chose que scientifiques de Frère Maxime, suivi par F. Maurice-Auguste Hermanns [*Cahiers lasalliens*, 3, p. 34 note 6 ; p. 92, col. 1 et 2] faisant de Ponce Titeux ou Thiteux le F. Poncelet Thiseux et même Ponce Thyss. La fantaisie n'est pas de mise en philologie.


² Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, documents 104, 105.

³ Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 106.

b) Acquisition et vente de maisons. En y comptant la ferme de Beine dont J.-B. de La Salle se dessaisit, ce sont six documents qu'il nous faut considérer (documents 79, 88, 99, 104, 108, 116).

1) Maisons acquises par M. de La Salle : Reims, Rethel. Que n'avons-nous retrouvé trace des formalités de publicité foncière accompagnant l'achat et la vente de ces immeubles ! Aucune de ces preuves pré-constitutives ne nous est parvenue. Regrettable ! Par contre les contrats mentionnent les formalités inhérentes aux échanges réalisés : dessaisissement de l'immeuble, mise en possession de l'acquéreur, enregistrement de l'acte. Gérard Migeon, maître cordonnier, et Françoise Délespine, sa femme, demeurant à Reims, habitent une maison « à la Coulture » au-devant du grand portail de l'église Saint-Jacques. Précisons qu'il ne s'agit pas de l'immeuble où fut installée, en 1680, la seconde école lasallienne « fondée » par Catherine Leleu (1619-1680), veuve d'Antoine Lévesque de Croyères (1617-1673). C'est une boutique, avec cuisine, chambres hautes et greniers, rez-de-chaussée et caves, « franche et quitte de toutes charges, servitudes et ypotecques quelzconques », excepté des frais « du saint sacre des roys de France », située dans la seigneurie et juridiction foncière de l'archevêque de Reims. Les époux Migeon l'ont acquise par adjudication voici trois ans : ils en sont les légitimes propriétaires et peuvent en disposer librement. C'est à partir de ce titre de propriété, « mis ès-mains de l'achepteur », que les négociations s'engagent et sont conclues. Sont débattus et convenus : le prix, le mode de paiement à effectuer immédiatement et comptant — « présentement payé et fourni comptant en louis d'argent et autre monnoye ayant cours » — la quittance du vendeur, les garanties réciproques pour « faire valloir ladite présente vendition » et la mettre à l'abri de « tous troubles et empeschemens quelzconques ». La discussion a porté sur ces clauses essentielles que les contractants ont ratifiées en présence des notaires Bonnestrayne et Adnet. La minute est restée chez ce dernier ; la grosse a été délivrée à chacune des parties. La dévêture ou dessaisissement de la part des Migeon, la saisine ou dévolution à J.-B. de La Salle du bien lui appartenant depuis la veille ont été enregistrées au greffe du baillage « par le bail et tradition d'une plume à écrire », par la signature du greffier. Au regard de la loi, Jean-Baptiste en est le légitime acquéreur. Pourtant il n'a agi que « pour et au nom et proffit de la communauté des Filles du Saint-Enfant-Jésus ». Les deniers qu'il a déboursés elles les ont fournis. Elles en sont les vrais propriétaires ; qui paie, acquiert. Encore faut-il que le prête-nom le fasse savoir officiellement. C'est ce que déclare M. de La Salle à maître Adnet. La minute de ce dernier authentifie l'aveu du premier.

C'est donc en tant que stipulant pour autrui que de La Salle figure dans ce contrat. Sa prestation en faveur du tiers bénéficiaire, les Sœurs, est gratuite et inclut la promesse de remettre aux destinataires le bien dont il s'est rendu acquéreur. Cette qualité n'est pas spécifiée dans la grosse dont on vient de parler. Elle sera, par contre, très clairement exprimée dans d'autres actes transcrits dans cet ouvrage. Jean-Baptiste apparaît comme « stipulant par les notaires soubzignés »¹, « stipulant et acceptant » pour les « enffans de feuz noble homme Louis Delasalle »². Il soutient les intérêts de ses frères, conclut en leurs noms, signe et fait signer, se portant fort pour eux.

 2) Un cas d'espèce. Saint-Yon : maison et jardin³. La nature de l'acte ne diffère pas fondamentalement des antérieurs. Maison et jardin sont réunis en un seul tout mais les clauses sont rapportées séparément. L'analyse de l'acte notarié conduit au schéma suivant :

Parties en présence : « Haute et puissante Dame, Dame Anne Desouvré, marquise de Courtanveau et de Louvois, veuve de haut et puissant seigneur messire Francois-Michel Le Tellier, chevalier, conseiller du roy en tous ses Conseils, Ministre et Secrétaire d'Etat et des commandemens de Sa Majesté »...

« Messire Jean-Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Princesse » [...] à ce présent en l'hôtel de ladite dame, rue de Richelieu ».

Nature de l'acte : Bail « à titre de loyer et prix d'argent ».

Durée : « Six années et demie ».

Objet matériel : « Une maison appelée Saint-Yon scituée au fauxbourg Saint-Severt de la ville de Rouen, avec le jardin, enclos, terre et héritages en dépendans ».

Origine de la propriété : « Succession de ladite dame De Boisdauphin », mère de la baille-resse, veuve en premières noccs de Charles Desouvré et, en secondes, d'Urbain de La Val, marquis de Boisdauphin.

Finalité de la cession : « Loger les maîtres à former pour les écolles, nommez ordinairement les Frères des Écolles chréstiennes », autrement dit pour y établir un noviciat.

Prix du bail : « Quatre cents livres de loyer par chacun an et à proportion pour les six mois ».

Lieu de paiement : « Hôtel de Madame de Louvois, à Paris, ou au porteur ».

Echéance : « De terme à terme dont le premier eschera au dernier septembre prochain et ainsy continuer »...

Charges : a. Générales : « garnir la maison de biens meubles exploitables », « l'entretenir de menues réparations loccatives », « souffrir faire les grosses réparations qu'il conviendra faire », faire « un estat et mémoire [...] de la tapisserie, tableau et ornemens de [la] chapelle estans en ladite maison ».

¹ Voir plus bas, p. 164, document 79.

² Voir plus bas, p. 122, document 76.

³ Voir plus bas, p. 296, document 91.

b. Particulières : charges de ville et de police, cens et surcens, rente annuelle de 30 sols au trésor de l'église Saint-Sever ».

Clause restrictive : « Laisser jouir le nommé Brunel [fermier] desdites terres en labour » et des prochaines récoltes, les fermages restant au bailleur.

Clause de réserve : Permission « à la dame de Louvois de vendre ladite maison et dépendances en advertissant ledit sieur preneur six mois auparavant ».

Clauses de garantie : Inexistantes.

Clause d'exécution et élection de domiciles. Pour J.-B. de La Salle : « En la maison de Maître Silvadar, procureur au Parlement, seize rue Dauphine, paroisse Saint-André-des-Artz ».

Actum et factum. Paris, « en l'hôtel de la dite dame de Louvois »¹. C'est là que de La Salle se rend, le 5 juillet 1705.

Souscriptions : De Souvré, De La Salle et les notaires Clignet et L. Barangé.

On lira avec un intérêt certain les dispositions relatives au jardin, à la culture des arbres : arbres fruitiers, arbres en espaliers, « arbres à hautes tiges et plain vent » ; celles concernant l'entretien des charmilles, des haies et la façon de les « tondre ou tailler » ; les soins à apporter aux parterres, aux allées, au potager, aux terres labourables, aux prés, en vue de maintenir le tout en valeur ; le traitement du bois mort et son remplacement par de jeunes plants. La prise en charge du bail entraîne l'obligation de rédiger un « estat et mémoire du nombre et qualité des arbres fruitiers ». Des noms, des espèces propres à satisfaire le goût des écologistes modernes. Encore un document qui nous échappe rédigé sans doute par Frère Thomas, économiste, sous le contrôle de J.-B. de La Salle. Arboriculture, jardinage..., des cordes supplémentaires à son arc et toujours dans le sillage du quotidien de sa vie.

Un modique loyer annuel à titre d'argent — quatre cents livres — pour une si vaste et si belle propriété, de simples travaux d'entretien ou de culture, sans redevance aucune, c'est de la charité. Geste splendide d'une marquise ! Humble et immense gratitude de M. de La Salle : c'était un présent du ciel !²

Saint-Yon constitue un fait à part dans les relations contractuelles de J.-B. de La Salle. La haute qualité de la cessionnaire, l'importance de la cession, sa situation privilégiée aux portes d'une grande ville, la modicité du prix, dépas-

¹ Le square Louvois — bien connu des lecteurs de la Bibliothèque nationale — et la rue Louvois, ouverte en 1784, occupent une partie de l'Hôtel Louvois ouvrant rue Richelieu et s'étendant jusqu'à la rue Sainte-Anne. Construit en 1656, cet hôtel fut vendu, en 1660, à Basile Fouquet, frère de l'Intendant des finances. Il appartient, en 1669, à Michel Le Tellier qui le fit remanier par Chamois, et après sa mort, en 1694, à sa veuve, Anne de Souvré, puis à ses descendants, dont son arrière-petit-fils, César Le Tellier, marquis de Courtauveau. Cf. Jacques HILLAIRET, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, t. II, p. 344, col. 2.

² « Maison dont Dieu leur destinoit dès lors la possession [...]. Nulle maison au monde ne pouvoit être plus à son gré et à sa bienséance ». BLAIN, *op cit.*, t. II, pp. 30-31. — « Son enclos contient dix Acres de terre » (5 ha 20, environ). *Ibid.*, t. II, p. 30.

sent les limites habituelles des initiatives de La Salle-administrateur. Pourtant, l'exception mise à part, les éléments relevés dans les lignes qui précèdent se retrouvent *mutatis mutandis* dans le contrat d'achat des terres d'Acy-Romance, près de Rethel, en 1713 (doc. 99) ou de vente de la cense de Beine, non loin de Reims, en 1692 (doc. 116). Contentons-nous, pour l'instant, de savoir que ces documents existent. Les éléments d'étude seront pris en considération avec la publication du texte s'y rapportant.

En guise de conclusion on retiendra la *praxis* suivie pour l'élaboration des contrats synallagmatiques : identification des personnes en présence, du ou des notaires agissant comme officiers publics, détermination précise de l'objet matériel du contrat, modalités d'échange, prévision de cession ou résiliation et conditions les accompagnant, garanties réciproques, *manus fidei* et volonté de contracter attestées par les signatures de la minute et expédition de la grosse comme écriture-preuve.

2 **Contrats unilatéraux.** Contrairement aux contrats bilatéraux dont on vient de parler on appelle contrats unilatéraux ceux où une seule des parties est engagée envers l'autre. On les dit « nommés » s'ils portent un nom traditionnel. Acte principal en lui-même, le contrat unilatéral est accessoire par rapport au contrat antérieur créant la réciprocité des obligations. Distinguons les contrats à effet extinctif et les actes divers comportant l'engagement des parties.

a) Contrats à effet extinctif : décharges, quittances. Ce sont des reçus constituant la preuve écrite du paiement. En les délivrant, le créancier, M. de La Salle, en la circonstance, dénonce le lien légal l'unissant à l'autre partie. Plus d'objet, partant plus d'obligation. A ce type d'actes appartiennent les décharges données par de La Salle aux héritiers de Jeanne Lespagnol, en 1672 (doc. 74) ; à Evrard Bordoï, en 1673 (doc. 77) ; à Philippe de Salnove, en 1677 (doc. 82) ; à son cousin Jean-Baptiste de La Salle, avocat, en 1685 (doc. 83). Toutes sont notariées. Par contre, celles reçues des administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu de Reims, en 1715 (doc. 100), sont délivrées sous seing privé. Elles n'en sont pas moins résolutoires et délient les parties.

Dans tous ces actes, le « quittant » décline son identité : « Vénérable et discrète personne, maître Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims » ou une autre formule analogue et le titre auquel il intervient : « comme filz » et « acquéreur de la rente » précédemment constituée par son père, ou à titre d'office. Il agit « tant pour lui que pour les

héritiers de la succession » et fait connaître à l'ayant-cause — l'acquéreur d'un droit — le principal, les intérêts et la somme globale avant d'être payé comptant. L'exécution est immédiate. Le « pour acquit » remis au constituant vendeur s'accompagne de la restitution de la grosse du contrat.

Dans la quittance signée à J.-B. de La Salle, avocat (doc. 83), intervient un second débiteur, Simon Barrois, héritier d'Etienne Barrois et de Jeanne Gallet, sa femme, défailants, contre lesquels l'homme de loi s'est retourné. De l'argent qu'il a reçu, de La Salle, avocat, a crédité son cousin, chanoine, qui l'en a « quitté », lui restituant et remettant ès mains « les sentences, transports, nantissements, reconnaissance de [dette], etc... » justifiant son droit.

b) Obligations diverses. Nous nous en tiendrons au simple énoncé de la nature du contrat : reconnaissance de dette (doc. 75), dépôts de procuration (doc. 93, 94), promesse d'indemnisation (doc. 113), testament de Claude Pasté (doc. 95). Ce sont des obligations du cédant au cessionnaire qui disparaissent avec le paiement. Elles sont pécuniaires ou en nature. Le legs testamentaire de Claude Pasté, prêtre, fait naître l'obligation après décès. M. de La Salle aurait pu le refuser. En fait, celui-ci se fit prier et ne l'accepta qu'après avoir été « sommé, requis et interpellé ». Jugeait-il trop onéreux les suffrages perpétuels imposés aux Frères par le testateur ?

3. Les contrats de mandat. Procurations. Deux personnes sont concernées : le mandant et le mandataire, le représentant et le représenté. Le premier donne pouvoir au second — qui accepte — de le remplacer dans l'accomplissement de l'acte juridique. Il y a subrogation de volonté puisque le mandataire devient représentant et substitut du mandant. Ont agi au nom de Jean-Baptiste de La Salle de qui ils avaient reçu procuration explicite : ses frères, Pierre (an. 1699, doc. 85) et Jean-Louis de La Salle (an. 1708) et maître Nicolas Barthélemy (an. 1703, doc. 87). Pierre aura à liquider le contentieux existant avec Vincent Geoffroy et Françoise Quatresols, sa femme, époux insolubles depuis de nombreuses années. Nicolas Barthélemy se rend acquéreur d'une maison à Rethel et doit « convenir du prix », « convenir et arrêter les termes du paiement » et toutes les autres charges, clauses et conditions, faisant « tout ce qu'il croira nécessaire ». Le cas le requérant, il se pourvoira d'« un mandement spécial ».

Jean-Louis de La Salle représente Jean-Baptiste et ses autres frères et sœur dans la succession de Marguerite Bachelier (1621-1706), veuve de François Lespagnol (1614-1679). Sa tâche n'est pas des plus faciles tant la situation apparaît embrouillée. Jean-Baptiste de La Salle le nomme « procureur géné-

ral et spécial » lui donnant pouvoir de : « composer et traiter avec ceux qui y auront droit », « d'admettre — ou de rejeter — à la succession telle personne qu'il jugera à propos », composer une masse de biens, les partager et subdiviser; accepter le lot qui écherra et s'en mettre en possession; recevoir ce qui en proviendra, retirer les pièces le concernant, demander titre nouveau et reconnaissance; « passer des baux aux conditions qu'il jugera nécessaires », « contribuer aux dettes et charges de la succession », passer tous actes convenables, et « généralement tout ce qu'il trouvera bon », sauf mandement spécial nécessaire et requis. Jean-Louis pouvait se porter fort pour son frère qui promettait « avoir le tout pour agréable et le ratifier ». Quelle belle minute si elle eût été conservée ! Sa mise au net a sans doute rendu nécessaires plusieurs rédactions. Le choix et la précision des termes, les actes successifs à réaliser sont le résultat d'un dialogue réfléchi entre des experts en droit et un théologien.

Mandant dans les actes précédents, J.-B. de La Salle est, à son tour, mandaté par Pierre Thierrion, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques, pour « recevoir des sieurs payeurs des rentes de l'Hostel de Ville de Paris les arrérages eschu et à eschoir » des sept cents livres de rente constitués sur les aides et gabelles au profit des paroissiens de ladite église. M. de La Salle accepte la procuration. Il en fournit la preuve explicite, sans que la loi l'y oblige, en déposant l'original ès Etudes des notaires au Châtelet (25 et 30 décembre 1706; doc. 92, 93). Il est constamment « vrai »¹.

*
**

Les documents que nous venons d'analyser donnent une idée globale des obligations contractuelles de J.-B. de La Salle, de leur nature, de leur objet, de leur finalité. Ils sont aussi les témoins irrécusables d'un certain nombre de faits historiques relatifs à sa personne, à sa famille, à ses relations sociales et à la fondation de son Institut.

4. **Les contrats. Apport historique.** Dans la plupart des cas le nom du contractant, J.-B. de La Salle — Jean, une seule fois² — est précédé ou suivi du titre honorifique de « maître », de « messire »³, de « vénérable et discrète personne »⁴ au temps où il était membre du Chapitre rémois (1667-1683) et

¹ Voir plus bas, p. 337, document 95.

² Voir plus bas, pp. 91, 122, 235, 285, documents 73, 76, 83, 89.

³ Voir plus bas, pp. 91, 235, 337, documents 73, 83, 95.

même après sa démission. De La Salle est régulièrement qualifié de : « pres-
tre »¹, « chanoine de Reims » ou « chanoine de l'église Nostre-Dame »², de
« Notre-Dame de Reims »³, de « docteur en théologie »⁴, « docteur en théo-
logie de l'Université dudit Reims »⁵; de « supérieur des Frères des Escolles
chrétiennes »⁶ et même de « tuteur de ses freres et sœurs »⁷, la qualité se
complétant, ici, par la fonction exercée. Son domicile, comme de droit, est
expressément indiqué. Il est à Reims, « y demeurant » jusqu'en 1688 (doc. 83,
115)⁸, on le sait; mais il demeure à Paris, rue Princesse, le 26 juin 1690 (doc.
84)⁹, les 11 juillet, 23 et 30 décembre 1705 (doc. 91, 92, 93)¹⁰; rue de Vaugi-
rard, le 18 juillet 1701 (doc. 86)¹¹, rue de Charonne, le 25 novembre 1703
(doc. 87)¹² et 5 avril 1704 (doc. 89)¹³ et habite rue Saint-Honoré le 15 juillet
1706 (doc. 94)¹⁴ et les 10 et 26 janvier 1707 (doc. 95, 96)¹⁵.

Il participe aux actes qu'il souscrit, se déclarant « présent »¹⁶, « présent
personnellement »¹⁷, tant le matin¹⁸ que l'après-midi (« de rellevé »)¹⁹, soit
chez lui, Rue-Neuve²⁰, soit au logis de Madame de Souvré, rue de Richelieu²¹,
soit, ordinairement, au domicile des notaires instrumentaires. On pourrait
ainsi reconstituer les itinéraires lasalliens à Reims et à Paris et sur une plus

¹ Voir plus bas, pp. 235, 261, 285, documents 83, 86, 89.

² Voir plus bas, p. 105, documents 74.

³ Voir plus bas, pp. 91, 119, 235, documents 73, 75, 83.

⁴ Voir plus bas, pp. 235, 261, 285, documents 83, 86, 89.

⁵ Voir plus bas, p. 235, document 83.

⁶ Voir plus bas, p. 261, document 86.

⁷ Voir plus bas, p. 122, document 76.

⁸ Voir plus bas, pp. 235.

⁹ Voir plus bas, p. 247.

¹⁰ Voir plus bas, pp. 296, 318, 329.

¹¹ Voir plus bas, p. 261.

¹² Voir plus bas, p. 279.

¹³ Voir plus bas, p. 285.

¹⁴ Voir plus bas, p. 333.

¹⁵ Voir plus bas, pp. 337, 347.

¹⁶ Voir plus bas, pp. 91, 122, documents 73, 76.

¹⁷ Voir *Cahiers lasalliens*, 42^{II}, document 115.

¹⁸ Voir plus bas, p. 164, document 79.

¹⁹ Voir plus bas, p. 235, document 83.

²⁰ Voir plus bas, pp. 227 et 227 n.^o 1.

²¹ Voir plus bas, p. 296, document 91.

vaste échelle, le kilométrage de ses déplacements à Berru ¹, à Beine ², à Chartreuve, ³ à Acy et à Rethel ⁴. Jean-Baptiste se familiarise avec la topographie des lieux, avec les us et coutumes villageois et le pittoresque parler paysan. Il constate le peu de culture des gens de la campagne, côtoie des analphabètes ne sachant pas signer les contrats ⁵; se désole de l'abandon de certaines églises rurales et écoute les lamentations des curés. Il emprunte le vocabulaire des uns et des autres parlant contrats, dettes, transports, décharges, empouilles et dépouilles, versaines, mesures de superficie, mesures à racle pour les grains, caques et poinçons de vin. Il connaît les familles avec qui il entre en relations et leur parenté avec les de La Salle de Reims. Il peut dire sans sourciller les noms des seigneurs des lieux où il possède des biens, leurs terres et leurs droits ⁶. Comme administrateur, J.-B. de La Salle sait dire au denier près les sommes prêtées et à qui; celles qu'il a engagées et leur montant pour acheter des rentes et les payer en louis d'argent et autres monnaies « comptez, nommez et délivrez »; celles qu'il a touchées en argent ou en espèces par des baux successifs à des cultivateurs, à des vigneron, à des citadins : peigneur de laine, cordonnier; celles qu'il a payées à des menuisiers, vitriers, serruriers. Jean-Baptiste n'est pas étranger au monde rural avec qui il a traité pendant vingt ans (1672-1692) ⁷ ni avec les petits artisans qu'il a sollicités constamment. Le cercle des relations humaines de l'étudiant théologien s'est ainsi élargi au monde des travailleurs manuels. Les hommes de loi, dont son père, tabellions et notaires, il les fréquentait depuis des années.

Sans aucune difficulté de La Salle peut justifier l'origine de ses biens et déclarer avoir agi en tous temps avec indépendance, « tant pour luy que pour les héritiers de feu son père » ⁸, ou conjointement avec ses oncles Simon de La

¹ Voir plus bas, p. 91, document 73.

² Voir *Cahiers lasalliens*, 42^{II}, documents 109, 112-116.

³ Voir plus bas, p. 141, document 78.

⁴ Voir plus bas, p. 385, document 99.

⁵ « Et ladictte femme a déclaré ne sçavoir escrire ne signer, de ce interpellé ». [Document 73, p. 91]. Ce que confirment, par ailleurs, les « Registres de catholicité » — Registres d'état civil avant la Révolution — des paroisses rurales.

⁶ Voir plus bas, p. 92.

⁷ Voir *Cahiers lasalliens*, 42^{II}, document 114.

⁸ Voir plus bas, p. 228, document 82. — La vente par licitation, le 30 juillet 1672, de la maison paternelle, rue Sainte-Marguerite, à Reims, demande une explication. Tuteur de ses frères, Marie sa sœur excepté puisque émancipée sous la curatelle de leur oncle, Simon de La Salle, Jean-Baptiste n'en est pas moins mineur lui-même. Pouvait-il disposer, sans le conseil de famille et l'homologation du tribunal, d'un bien indivis dont ses petits frères étaient copropriétaires ? La documentation, ici encore, est défailante.

Salle et Antoine Frémyn dans la succession de sa bisaïeule Jeanne Lespagnol († *post* 1640) ¹ ou de sa tante Marguerite Bachelier (1621-1706).

Le Lasallien pour qui J.-B. de La Salle continue d'être le père, en vivant de son esprit, s'intéresse aux moindres détails de sa fondation et aux étapes successives qui ont transformé la vie d'un homme, comme nous, en prototype à imiter. On le croyait hésitant, il se révèle « décideur » ; on le disait inhumain, il multiplie les preuves de condescendante bonté. Décidément on l'a défiguré. Qu'on en juge par le simple rappel de quelques-unes de ses bouleversantes déterminations :

— Il est riche : il cède ses biens aux pauvres dans le besoin, « soient-ils garçons ou filles » ². Ni ses mains ni ses yeux ne pourront jamais dire ce qu'il leur a distribué : une fortune — « tout » — et à « tous », jeunes et vieux. Jean-Baptiste de La Salle ne souffre pas d'atrophie du cœur.

— Il est chanoine et docteur : il se réduit à la condition de simple prêtre et de simple instituteur. Il ferme les yeux au décorum mais les ouvre, très larges, aux enfants démunis. Il leur donne une école, des maîtres et leur enseigne le chemin de la vie. Il reconstruit la société par la base. Tout cela est le fait du jour tous les jours. Renoncer à l'attrait de la fortune, aux splendeurs de la gloire, au prestige du canonat et du patronyme, rompre les liens du sang est extrêmement étrange et surtout douloureux ³. De La Salle a hésité, consulté, temporisé, peiné. N'a-t-il pas tardé à découvrir la réalité vivante de Dieu en lui comme il l'a confessé ⁴ ?

— Discuté, incompris, hormis de Dieu. Voir, c'est croire et décider. Jean-Baptiste ne fonce pas, il n'a pas le tempérament du lutteur ; il se décide posément, entreprend avec douceur, poursuit avec ténacité. Il trace son sillon à Reims, à Rethel, à Paris, à Rouen avec des hommes dont l'Histoire garde tout juste les noms. Mais ce sont des hommes solides. L'Institut qu'ils ont construit a résisté à tous les ouragans qu'ils s'appellent maîtres écrivains ⁵, maîtres des petites écoles et leurs procès au Châtelet, en Parlement ⁶ ; curés de Saint-Sulpice, des gens d'Eglise, pourtant ; persécutions de toute nature, désertion de sujets ou drames personnels tels le découragement — pourquoi le dissimuler — la maladie, signes incompréhensibles, mais non équivoques d'une présence infinie.

¹ Voir plus bas, p. 105, document 74.

² Voir plus bas, p. 224, 224 n. 1.

³ Voir plus bas, p. 222.

⁴ Voir plus bas, p. 223, 223 n. 3.

⁵ Leurs luttes contre les écoles des Frères, p. 286.

⁶ Voir plus bas, pp. 372 nn. 2-5, 373, 373 nn. 1-3.

Dieu réserve ses préférences aux humbles et aux petits; c'est avec eux qu'il bâtit. Paradoxe : plus il les aime, plus il les crucifie. C'est une réalité : un mystère pour la raison, une lumière pour la foi.

— Pieds sur terre et cœur en-haut. Comme une maison sort de terre, ainsi une société religieuse construit avec des pierres de chair liées par le ciment de l'Amour. La vocation c'est la source divine d'où l'âme tire son énergie pour la transformer et l'adapter au milieu où elle se meut; c'est le soleil qui éclaire la marche du travailleur de Dieu. Homme, il est sans cesse confronté au quotidien de la vie, à son travail, à ses besoins. D'autre part, créer, se multiplier, c'est la loi même de l'existence. De La Salle le sait. Il crée à Reims, améliore à Paris, se surpasse à Rouen y ajoutant la nouveauté. Il achète, meuble, baille suivant les intuitions venues d'en-haut mais colle à la terre qui ramène à la réalité ses nobles aspirations. Il modèle ses hommes¹, les Frères, les forme au métier, les envoie au chantier, les écoles chrétiennes qu'il a fondées. Rue-Princesse, à Paris est un précis d'histoire sociale, lasallienne, humaine du plus haut intérêt : les uns construisent, d'autres démolissent mais l'œuvre continue. On presse M. de La Salle de prendre en charge l'école de charité. Il accepte. L'accueil est empressé; dans les mois qui suivent Jean-Baptiste éprouve des contrariétés. Réussir c'est se créer des ennemis. La jalousie est aveugle, mesquine, détruit les bons rapports, tue l'Amour. Lorsque l'argent ou l'intérêt sordide s'en mêle, c'est la rupture à bref délai. Les Compagnon, les Rafrond, les curés Baudrand et de La Chétardie pourraient l'avouer à leur confusion. De La Salle, lui, patiente, souffre, se tait, tend le dos : on le persécute, on le calomnie. Il erre dans Paris, de Vaugirard à la rue de Charonne, de rue Saint-Honoré à rue de la Barouillère. Son œuvre est battue en brèche, ses écoles saccagées, lui-même outrageusement condamné. Ses pieds trébuchent, son cœur tient. Tenir envers et contre tout et tous, quel message ! Paris le rejette; à Rouen de La Salle refait son nid et l'œuvre prospère malgré de très harassants débuts.

A lire ce raccourci historique on reste sur sa faim. Le commentaire et les notes qui étayaient les documents ajoutent les détails manquant ici : sur un fond diffus, délibérément flou, le gros plan de l'histoire redonne au personnage sa grandeur et sa vérité. Administrer un patrimoine, accepter l'heur et le malheur des choses, des hommes et du temps, les démêler et les faire converger vers un but précis, quelle tâche pour un Fondateur ! Il y a dans tout document des vestiges

¹ « Il n'avait rien si à cœur que de faire des Saints de tous ceux qui voulaient se faire ses Disciples [...]. Dès le commencement qu'il fut inspiré de les rassembler, il ne pensa qu'à les former dans une piété éminente et à en faire des hommes nouveaux ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 28.

d'humanité enfouis sous l'encre des parchemins. Combien passionnant ce M. de La Salle que nous découvrons pas à pas, et peu à la fois !

5. Les contrats. Information générale. Elle nous est fournie par les documents eux-mêmes, par les commentaires qui les encadrent et les notes qui les complètent. Elle fait prendre du recul aux choses et aux faits pour mieux les fixer et les juger, élargit l'aire géographique des La Salle, permet de démêler le vrai du légendaire, de présenter la nouveauté avec la garantie du document et donne à la chronologie lasallienne la rigueur scientifique qui a manqué aux premiers biographes. Grâce aux documents nous connaissons les notaires de la famille de La Salle qui ont pour nom : Adnet, Angier, Bonnestrayne, Bretagne, Fransquin, Hourlier, Antoine Leleu, Nicolas Lespicier, regrettant amèrement que les bombardements de la guerre 1914-1918 aient détruit la presque totalité de leur minutier. Perte irréparable qu'on ne saurait trop déplorer tant les minutes notariales sont une source de première main irremplaçable pour l'historien.

On retiendra avec reconnaissance la référence aux Religieuses dominicaines de la Croix ¹, « salut matériel de la communauté des Frères » ², en 1703 et 1709, et de toutes les personnes qui ont traduit en secours pécuniaires leur admiration pour les écoles lasalliennes : Louis XIV ³, Mme Voysin ⁴, François Rigoley ⁵, ou testé en leur faveur : Jean-Baptiste Brodart ⁶ et Claude Pasté ⁷.

On portera son attention à ce « cher et intime ami » de M. de La Salle, Pierre Guyart, chanoine de Laon ⁸; on remarquera l'amitié privilégiée qui a uni ces deux prêtres du Seigneur et combien l'Institut est redevable au premier des « Mémoires » qu'il a fournis sur son Fondateur ⁹.

Les généalogistes trouveront dans les commentaires de quoi satisfaire un appétit que nous partageons avec eux. C'est à leur intention que nous avons multiplié les données de l'état civil : naissances, mariages, décès; que nous avons reconstitué les familles, chronologie à l'appui, indiqué les professions de ses

¹ Voir plus bas, pp. 277 n. 3, 297 n. 1.

² Voir plus bas, p. 286.

³ Et ses largesses aux Frères, p. 315 n. 4.

⁴ Voir plus bas, p. 297. n. 1.

⁵ Voir plus bas, pp. 384, 384 n. 5. Il favorisa de façon singulière l'établissement des Frères à Dijon, en 1705.

⁶ Voir plus bas, p. 347, document 96.

⁷ Voir plus bas, p. 337, document 95.

⁸ Voir plus bas, p. 365, document 97.

⁹ Voir plus bas, pp. 369, 369 n. 1.

membres, les causes et lieux de décès et d'inhumation. En dehors des alliés des La Salle, nous avons plus particulièrement traité des Leleu¹, des Cauchon², des Bezannes³, des Vauclerois⁴, des Villers⁵ et de leurs seigneuries, des droits des seigneurs, en général, âprement défendus, et dont ils exigeaient la reconnaissance ou le paiement : droit exclusif ou presque de colombier, droit de cens universel sur tous les héritages, droit d'entrée et de sortie des marchandises, droits de bourgeoisie, de chasse, de terrage, de rouage, de congé et de soignée, de paler et d'ajuster les mesures, droits de vinage et de mairie⁶... Pauvres paysans condamnés à vivre chichement de leur fermage ! Point de noblesse, ils en sont bien loin, chez les Drolin⁷, simples bourreliers — mais combien ce nom est évocateur ! — et moins encore chez les manouvriers, maréchal ferrant, étaminiers et cultivateurs à Beine et à Berru. Si on les cite c'est pour constater chez les derniers des mariages consanguins, des alliances entre gens de même métier et dire comment ils tenaient tête aux seigneurs dans les plaids généraux que ceux-ci réunissaient⁸.

Maintes fois l'histoire locale se trouve ici rapportée et notamment celle de Reims : dévastations commises par les Anglais (1359-1360), troubles de la Ligue (1576), calamités des guerres, épidémies⁹ : peste¹⁰, dysenterie ; intempéries saisonnières, etc... La topographie y trouve une large part : les rues, les places, les lieux-dits ont leur histoire autant à Reims qu'à Paris.

On y fait allusion aussi aux querelles entre moines et seigneurs laïques et leurs respectifs empiétements, aux disputes entre les différents Chapitres et abbayes¹¹. On y parle des Frères des Ecoles chrétiennes¹², des curés de Saint-

¹ Voir plus bas, p. 132, document 77, note 3.

² Voir plus bas, p. 119, document 75.

³ Voir plus bas, p. 365, document 97. — Par la même occasion des Warengien de Fleury et du château de Festieux.

⁴ Voir plus bas, p. 119, document 75.

⁵ Seigneurs de Barbaise (Ardennes). Cf. document 82 [p. 228].

⁶ Voir plus bas, pp. 103 n. 1, 104.

⁷ Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 112.

⁸ Voir plus bas, p. 91, document 73.

⁹ Voir plus bas, p. 91, document 73.

¹⁰ Celle de 1668-1669, en particulier. Cf. « Relation de ce qui s'est passé en la procession générale et extraordinaire où on a porté le corps de S. Remy durant cinq jours consécutifs en la ville de Reims pour demander à Dieu d'estre délivrée de la peste dont elle estoit frappée », d'après P. TARBÉ [document 77, note 1 (p. 134)].

¹¹ Voir plus bas, p. 92, document 73.

¹² Et des maisons leur appartenant à Reims : document 95 [p. 337]. — Des attributions du Frère directeur, du Frère économe, des notaires des Frères, des administrateurs de leur tem-

Sulpice à Paris ¹, des Carmes ², des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims ³ à qui J.-B. de La Salle portait une particulière prédilection; des Cordelières ou moniales de Sainte-Claire, rue Neuve; des chanoinesses de Saint-Augustin à Saint-Etienne-aux-Nonnains, des religieuses de l'abbaye royale de Saint-Pierre-les-Dames. La prière qui élève l'âme ne nourrit pas les corps. Il faut bien, pourtant, vivre car la pauvreté excessive et la famine prolongée ne soutiennent pas longtemps les efforts de la contemplation.

Un document est un monde pour l'historien. Il peut ne constituer qu'un moment du jour pour l'administrateur : celui où penché sur un acte écrit, en présence ou non des notaires, il le regarde, l'étudie, approuve le contenu ou le discute et engage sa volonté. Ces gestes habituels aux contractants, Jean-Baptiste de La Salle, administrateur, les a répétés bien des fois avant d'apposer sa très élégante signature, preuve matérielle et authentique de son engagement plénier.

porel et des Ecoles chrétiennes. — Des Frères de Rethel : document 87 [p. 282, note 3]; des Frères Louis et François, notamment.

¹ Henri Baudrand (document 86, p. 261), Joachim de La Chétardie (document 98, p. 373) et de son animosité contre M. de La Salle (*ibid.*, pp. 372, 383), de Jean-Baptiste-Joseph de Gergy et de son rôle dans l'apaisement du conflit avec les maîtres écrivains (*ibid.*, pp. 384, 384 n. 6).

² Voir plus bas, p. 274, 274 n. 5.

³ Voir plus bas, *Cahiers lasalliens*, 42^{II}, document 101, et ceux se rapportant à la cense de Beine : documents 109, et 112 à 116.

LA PRATIQUE COMPTABLE LE COMPTABLE PRATIQUE

Au drame psychologique provoqué par la disparition prématurée de son père (9 avril 1672) s'ajoutent pour Jean-Baptiste de La Salle les soucis immédiats de l'administration des biens de ses frères dont on vient de lui confier la tutelle légale (27 avril 1672) ¹. Gérer le patrimoine à 21 ans n'ayant en argent liquide « que dix livres et dix huit sols » ² pour commencer ce n'est guère rassurant. Mais comme dit le proverbe : « Le difficile c'est ce que l'on peut faire de suite; l'impossible, ce que l'on peut remettre à demain ». Difficile ! aurait pu s'exclamer de La Salle d'avoir été pusillanime. Il préféra s'attaquer à l'impossible sans tarder.

1. La pratique comptable.

Connaisseur du droit ou en ayant été instruit, J.-B. de La Salle sait, en effet :

« qu'il doit prendre le même soin des affaires des mineurs que des siennes propres » et qu'il est responsable devant la loi

« du dol [fraude, tromperie] et des fautes contraires à ce soin » ³.

Jamais personne ne pourra dire — jamais personne ne l'a dit ni écrit — que M. de La Salle ait déçu la confiance dont il a été investi par ses frères, sa famille et le tribunal l'ayant reconnu comme tuteur légal. Lucide et volontaire, droit et précis, il a affronté courageusement la situation dès l'instant qu'elle s'est présentée à lui. Son compte de tutelle, que nous analysons plus en détail ⁴, en est le parfait reflet. Dès la prise en charge en tant que tuteur,

il fait « procéder aux inventaires des meubles, titres et papiers » ⁵
et « à la vente des meubles inventoriés[s] par le greffier et sergent » ⁶ de semaine.

¹ *Cahiers lasalliens*, 28, f^o 3.

² *Cahiers lasalliens*, 28, ff. XXXIII, 10, article 6.

³ J.-B. DENISART, *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, t. III, 2^e Partie, p. 297, 63.

⁴ Voir plus bas, p. 179, document 80.

⁵ Compte de Tutelle, 1676, f^o 3 v^o.

⁶ Compte de Tutelle, 1676, ff. 3 v^o-9.

Il a, par la suite, dressé chronologiquement le catalogue des titres de rente consignés dans le « Registre dudit défunt », coté de A à Z et de AA à GG ¹ dont l'inventaire après décès a confirmé l'existence. Il a dénombré vingt-neuf contrats divers, « nommés » et « non nommés », passés entre le 10 mars et le 2 avril 1672. Six jours avant la mort de son père, l'abbesse de Saint-Etienne, rue de l'Equerre, s'obligeait envers lui pour une somme de mil livres ². Suite à ce récolement, Jean-Baptiste a pu faire une première estimation du montant de la succession et prendre connaissance exacte des dettes passives, des noms des débiteurs et des dettes actives à payer à l'épicier ³, à l'horloger ⁴, à l'imprimeur ⁵, au tapissier ⁶, au cordonnier ⁷, au couturier ⁸, à la nourrice de Jean-Louis ⁹ et à la personne qui fit la barbe à Louis de La Salle aussitôt son décès ¹⁰.

Prendre conscience des problèmes, c'est se les rendre familiers avant de les étudier l'un après l'autre, posément, sans se démonter. Jean-Baptiste s'occupe tout d'abord du plus urgent : le règlement des « frais funéraires » de son père ; des chiffres, mais, surtout, de l'émotion noyée dans les larmes qu'un fils très aimant ne peut refuser à l'auteur de ses jours. Il va ensuite au plus pressé recourant aux hommes de métier pour l'entretien de la maison et les menues réparations : maçons ¹¹, vitriers ¹², serrurier ¹³, charpentier ¹⁴. Il embauche le couturier ¹⁵, le maçon ¹⁶, le tonnelier pour « accommoder des caveaux » ¹⁷, le tapissier pour « raccommoder un matelas » ¹⁸, le boulanger pour cuire le pain et sécher

¹ *Ibid.*, ff. 19 v^o, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 v^o, 33 v^o, 34 v^o, 35 v^o, 38 v^o, 44, 45 v^o, 47, 48 v^o, 49 v^o, 200 v^o. Il est aussi fait mention de son Livre journal : ff. 17 v^o, 25.

² Compte de Tutelle, 1676. ff. 42, 70 v^o, 72 v^o.

³ *Ibid.*, f^o 73.

⁴ *Ibid.*, f^o 66 v^o.

⁵ *Ibid.*, f^o 75.

⁶ *Ibid.*, f^o 74.

⁷ *Ibid.*, f^o 71 v^o.

⁸ *Ibid.*, f^o 75 v^o.

⁹ *Ibid.*, f^o 63 v^o.

¹⁰ *Ibid.*, f^o 85.

¹¹ *Ibid.*, f^o 80 v^o.

¹² *Ibid.*, f^o 93 v^o.

¹³ *Ibid.*, ff. 82 v^o, 88.

¹⁴ *Ibid.*, f^o 83 v^o.

¹⁵ *Ibid.*, f^o 60 v^o.

¹⁶ *Ibid.*, f^o 80 v^o.

¹⁷ *Ibid.*, f^o 62 v^o.

¹⁸ *Ibid.*, f^o 73 v^o.

les fruits ¹. Le quotidien assumé, un premier problème est réglé. Il le ré-examinera périodiquement pour l'ajuster au coût de la vie, augmentant, s'il le faut, le budget de fonctionnement de la maison. Une marge est toujours nécessaire pour parer à l'imprévu et rompre la monotonie de la succession des jours. Maintenir le niveau de l'amour fraternel est essentiel; les mille petits secrets de la délicatesse en fournissent le moyen. Ils font baisser insensiblement le contenu du coffre-fort, il est vrai, mais maintiennent le climat familial au degré le plus haut. Rue-Sainte-Marguerite n'était pas Saint-Sulpice. Le règlement « imposé » par Jean-Baptiste, dont Blain parle volontiers, n'avait pas la rigidité de l'horaire d'un séminaire où la cloche sert de jauge à la parfaite régularité.

Prendre la vie en main, bien gérer le nécessaire avec souplesse et générosité a été la première priorité de Jean-Baptiste administrateur. Il a porté au « chapitre des mises communes » ² les frais de chaque jour, débitant au « chapitre des mises particulières » ceux concernant chacun des mineurs ³.

Outre le « Registre dudit défunt » ⁴ qu'il a eu constamment sous la main, de La Salle a utilisé les registres suivants que nous citons par les noms mêmes qu'il leur a donnés : « Livre journal », « Mémoire », « Registre manuel » — « son Registre » — « Registre des comptes », « Registre des rentes » ⁵. Rien moins que cinq registres soigneusement tenus à jour et constamment consultés. Non, vraiment, Jean-Baptiste n'était pas un homme brouillon. Nous relevons volontiers, chez lui, ce sens de l'organisation dont un bon administrateur ne saurait être dépourvu.

Les « affaires de la succession » ont accaparé le plus clair de son temps. Après l'inventaire des biens, de La Salle gère le patrimoine, place l'argent au taux courant, touche les rentes, recouvre les dettes, renouvelle le bail des terres et des maisons et liquide le contentieux de la succession. Le sieur Wassier, de Châtillon-sur-Marne, était redevable d'une somme d'argent non précisée ⁶. Jean-Baptiste épuisa tous les recours de la procédure pour parvenir à un accord.

¹ *Ibid.*, f^o 65.

² *Ibid.*, ff. 60-97 v^o.

³ Voir plus bas, p. 179, document 80.

⁴ *Ibid.*, p. 179, document 80.

⁵ Voir plus bas, document 80, p. 180, nn. 8, 9. — Ces « Registres » et « Mémoire » autographes de J.-B. de La Salle ont échappé aux recherches de Frère Maurice-Auguste. Il n'en fait aucune mention dans « Les écrits de M. de La Salle ». Cf. *Cahiers lasalliens*, 10, pp. 74-213.

⁶ Compte de Tutelle, 1676, f^o 78 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. XXXVIII.

Il n'eut pas d'autre alternative que de faire appel au Présidial. Au moment du décès de son père un procès était en instance avec les prémontrés de Chartreuve au sujet du moulin Roland à Villette près Fismes que Louis de La Salle, Jean-Baptiste Barrois, lieutenant au baillage, et André Angier, notaire, avaient acheté de bonne foi. La possession leur fut contestée et son mal fondé prouvé par le Conseil du roi qui trancha en faveur des religieux. De La Salle fut condamné, avec les deux associés de son père, « tant en principal que dépens »¹.

La dame abbesse d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne) regretta sans doute d'avoir sous-estimé la fermeté de caractère du jeune ecclésiastique rémois. Elle devait cinq mille livres à la succession de Louis de La Salle. Elle promit de rembourser mais s'en tint là. Un sergent à verge, à l'appui, elle dut, l'année suivante, s'acquitter de sa dette². L'administration, dira-t-on, n'a pas d'âme. Il y a cependant la façon d'agir et nous ne doutons pas que J.-B. de La Salle n'ait gardé en toute circonstance la bienséance due à son rang. Fils « de famille » et homme d'Eglise, il savait obliger sans brusquerie ne recourant aux gens de loi que contre les débiteurs récalcitrants. Il a fait faire des saisies réelles, parce que nécessaires, après exploits de signification, de commandement, de saisie. Cas extrêmes et somme toute comptés; mais faire ou rendre justice est un devoir strict. Pourquoi M. de La Salle s'y serait-il soustrait ?

Faire rentrer l'argent et le placer à intérêt devenait obligatoire dès lors que « les derniers oisifs » montaient « à une somme suffisante pour former le capital d'une rente »³. Du 3 septembre 1672 au 3 août 1675⁴ il a placé au denier vingt (5 %) une somme de 13 059 livres, soit environ 740 000,00 F, produisant un revenu annuel de 37 000,00 F. Pour en arriver là que d'efforts constants sans gratification, que de soucis permanents et de temps apparemment perdu ! Que d'attention aux opérations financières ayant pour nom : biens mobiliers et immobiliers, titres en dépôt, fonds placés, compte courant, créances, rentes constituées, échéances..., et de soin vigilant pour suivre les fluctuations de la monnaie ! Que d'exactitude pour délivrer les pièces justificatives : conventions, quittances, reçus et « Lettres de reçus », obligations, procurations, transferts ! Que d'heures dépensées à lire et relire, contrôler et revoir les documents transcrits, les classer; à compter et repasser les chiffres, les sommes et les additions pour tenir en ordre et à jour la comptabilité ! Comme si J.-B. de

¹ *Ibid.*, ff. 68 v^o, 79 v^o, 83, 93 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. XXXIX.

² *Ibid.*, ff. 92, 95, 97. — De La Salle fit deux fois le voyage à Origny-Sainte-Benoîte : 5 septembre 1672 [Compte de Tutelle, 1676, f^o 66]; 18 juin 1676 [Compte de Tutelle, 1676, f^o 95].

³ J.-B. DENISART, *op. cit.*, t. III, p. 297.

⁴ Voir plus bas, p. 179, document 80.

La Salle n'avait eu rien d'autre pour occuper ses journées ! Il est chanoine et participe à l'office canonial à la cathédrale Notre-Dame. Il prépare sa licence en théologie assistant avec régularité aux cours à Saint-Patrice et à Saint-Denis. Où a-t-il trouvé le temps de tout faire et de le bien faire ? Son secret ? Se donner sans compter, s'organiser : de la méthode, de la ténacité, de la continuité. Rien ne se fait sans effort ; rien ne se termine sans persévérer. Il a le sens de la mesure et horreur de la médiocrité et de l'à peu près. Quand il se décharge de la tutelle de ses frères ¹ c'est qu'il ne peut plus l'assurer comme il le souhaite : ses études, sa présence obligée à Notre-Dame constituent un obstacle majeur. La décision prise, il s'y tient.

Le compte de gestion qu'il a dû rendre au subrogé tuteur et aux mineurs est un modèle de clarté, un vrai travail d'expert. Il ne l'a pas grossoyé mais il a assisté Nicolas Turpin, son procureur, lui fournissant toutes les données qu'il a contrôlées après lui. Les notes marginales, les additions au texte, les totaux revus, corrigés et recorrectés en surcharge et en interligne en sont la preuve s'il en fallait. Du 9 juin au 2 octobre 1676, J.-B. de La Salle a apuré ses comptes, lu et relu ses registres pour placer sous différents chapitres les 441 articles dont le Compte de Tutelle est composé. Travail minutieux, s'il en est, peu séduisant, dit-on, et plutôt énervant compte tenu des heures d'insomnie auxquelles tout comptable est, paraît-il, condamné. Au temps de M. de La Salle, la plume d'oie était la seule machine comptable et les opérations se soldaient en livres, sols, deniers et oboles d'après le système duodécimal. Jean-Baptiste faisait-il régulièrement le bilan annuel de sa gestion ? Il en aurait établi au moins quatre pendant l'exercice de la tutelle mais aucun document ne permet de l'affirmer.

Administrateur improvisé, mais par la suite fort averti, J.-B. de La Salle a acquis une remarquable expérience comptable mise au service de ses frères cadets durant deux périodes de quatre années chacune : 1672-1676, 1680-1684. La première a donné lieu à ce magnifique document cité plusieurs fois : le Compte de Tutelle ². La seconde, malheureusement, n'a pas laissé de trace dans les archives et c'est à regretter tant la période qu'elle recouvre est intéressante du point de vue lasallien.

M. de La Salle avait-il pris goût à ce genre d'occupations ? Ses proches, ses intimes, appréciaient-ils ces aptitudes hors ligne de l'étudiant-chanoine-tuteur ? Nicolas Roland — plus qu'un ami, son père spirituel — l'avait pris

¹ Il en est déchargé par lettres royaux et par décision des parents en présence du juge des tutelles, le 9 juin 1676. Cf. Compte de Tutelle, 1676, f^o 4. — *Cahiers lasalliens*, 28, f^o 4.

² *Cahiers lasalliens*, 28-31, 4 vol. in-8, LXX-59 ff., 60-116 ff. et 74 pp., 118-187 ff., 189-231 ff. et 23 pp.

en affection lui confiant ses plus intimes secrets. Sur son lit de mort, il le nomme son co-exécuteur testamentaire ¹, lui recommande les Sœurs de l'Enfant-Jésus et lui remet le patrimoine qu'il destine à leur fondation. Dans l'« Estat de tous les biens, maisons, censes et rentes constituées et de leurs revenus appartenans à la Communauté du S(ain)t Enfant-Jésus établie à Reims pour les Escoles gratuites » ² que Jean-Baptiste de La Salle a transcrit de sa main on retrouve les qualités foncières qu'on lui connaît : exactitude et clarté exprimées en un style précis. On pourra s'y fier à tout moment, la transcription est indiscutablement fidèle.

A leur tour, les Sœurs prennent de La Salle pour leur conseiller et lui soumettent l'administration de leur temporel. Trois fois il établira « l'état de leurs biens » ³. Il s'occupe même de cas particuliers : met au point le compte des Securs Agathe et Marie Blondel ⁴, calcule leur revenu et assiste à la présentation du rapport de gestion fait par Pierre Camuzet, substitut d'Edme Lapinte, leur procureur. C'est au profit de la communauté que Jean-Baptiste achète une maison, à la Coulture, au-devant de l'église Saint-Jacques, le 15 décembre 1678 ⁵, et la loue, ce même jour, au vendeur ⁶. A leur nom, encore, il baille à David Douart, maître peigneur de laine, une maison, rue des Cannelons ⁷; et à Pierre Archambault, une ferme à Beine ⁸. Sur son avis, la communauté de l'Enfant-Jésus passe un contrat de rente avec Etienne Letourneur, orfèvre à

¹ *Arch. mun. Reims*, Carton 691, liasse 14, n° 5, f° 1. — Publié dans *Cahiers lasalliens*, 38, p. 181.

² *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, A 9, liasse 1, titre n° 9. — Publié dans *Cahiers lasalliens*, 38, p. 281.

³ Le 26 mai 1678 [*Arch. mun. Reims*, A 9, liasse 1, titre n° 9], août 1679 [*ibid.*, liasse 3, titre n° 1], le 31 octobre 1679 [*ibid.*, liasse 1, titre n° 9].

⁴ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 56 [Legs et Donations, liasse 1, n° 48]. — [*De la main de J.-B. de La Salle :*] « Fait et arrêté en présence de M[aitr]e Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église de Reims et de M[aitr]e Pierre Camuzet, clerc agissant pour ledit Lapinte lesquels ont aussy signé ». [*Signé*] De La Salle, Camuzet [*paraphé*]. — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 233-252. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, documents 102, 103.

⁵ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 48 [Rue du Tronché de la Couture, 1677-1761]. — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 253-260. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 104.

⁶ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 48, *doc. cit.* — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 261-264. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 105.

⁷ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 48, Dossier : Maison rue des Cannelons. — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 265-267. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 106.

⁸ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 45, Dossier : Beine, liasse 2, titre n° 22. — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 269-271. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 109.

Reims ¹. M. de La Salle est à ce point regardant qu'il s'engage à la dédommager si la vente n'est pas rentable ². Comble de délicatesse ! C'était, en 1682. Dix années plus tard, en 1692, alors que depuis quatre ans les affaires de l'Institut le retiennent à Paris, il se dépossède en faveur de « la maison et communauté du Saint-Enfant-Jésus de la ville de Reims » des terres lui appartenant à Beine et à Moucherie ³.

Jean-Baptiste a quitté Reims, en 1688, non par désaffection pour sa ville natale où la protection de son archevêque, Charles-Maurice Le Tellier, était une garantie de survie et non des moindres ⁴, mais pour des raisons qui échappent au simple raisonnement humain. Il y a dans la vie de certains hommes des intuitions que rien, que personne ne peuvent expliquer. Personne, excepté Dieu qui les inspire. Jean-Baptiste est de ceux-là.

Depuis 1679, il s'occupe d'une poignée d'hommes, appelés « Frères » dès 1684 ⁵, qui se sont associés pour tenir ensemble les Ecoles chrétienne gratuites. Au point de départ, la Providence et la parole divine, comme « contrat d'assurance » ⁶ et pour qualité foncière la bonne volonté mue par une force intérieure

¹ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 45, Dossier : Orphelins. Constitutions de rentes, 2^e liasse, titre n^o 1.

² *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 56, Dossier : Orphelins. Constitutions de rentes, 2^e liasse, titre n^o 1. — Voir *Cahiers lasalliens*, 42¹¹, document 113.

³ *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 45, Dossier : Peine. Cense, liasse 3, n^o 15. — Fac-similé et transcription dans *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 327-333.

⁴ Charles-Maurice Le Tellier « cherche un moyen de le retenir dans son diocèse [...] lui [offrant] ses services et du bien pour établir sa com[munau]té » [ms BERNARD, f^o 83; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 285]. A cette offre généreuse de La Salle répondit par un refus gracieux le remerciant des bontés qu'il lui témoignait. « Le Prélat parut approuver ses raisons et ne lui parla plus de cette affaire » [ms Re, p. 67]. — Cf. aussi : BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 316; t. II, p. 478. — Ms Ca : Charles-Maurice Le Tellier « voulut l'y retenir et lui faire abandonner le dessin qu'il avoit de se retenir à Paris. Il lui fit même offrir de fonder ses écoles dans la ville s'il vouloit renoncer à d'autres établissements » [ms Ca, p. 44; ms Re, p. 66].

⁵ Après avoir fait prendre un habit « singulier » aux maîtres d'école, M. de La Salle leur fit prendre le nom « de Frères des Ecoles chrétiennes » [ms Ca, p. 27; ms Re, p. 40]. La qualité « de Frères des Ecoles Chrétiennes et Gratuites devint alors le titre des enfans de M. De La Salle » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 241]; ils sont comme « les frères aînez de ceux qui viennent recevoir leurs leçons » [*ibid.*, p. 241]. Ce changement produisit des effets considérables : « Les Frères [...] n'avaient plus qu'un même cœur et un même esprit » [ms Ca, p. 27; ms Re, p. 40]. — Ce nom, remarque Blain, définit leur état et marque les offices de leur vocation [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 241].

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 187. — [L'attribution de ce dire à M. de La Salle paraît difficile]. — Voici d'après ms BERNARD [f^o 59] le texte d'une prière de J.-B. de La Salle : « Mon Dieu, je ne sçay s'il faut fonder ou s'il ne le faut pas. Ce n'est pas à moi à établir des Communanz ny à sçavoir la manière de les établir. C'est à vous, mon Dieu, à le sçavoir et à le faire en la manière qu'il vous plaira [...]. Sy vous les fondez, elles seront bien fondées, si vous ne les fondez pas elles demeureront sans fondation ».

irrésistible, la vocation. C'est à Reims qu'ils s'organisent. De là ils essaient à Rethel (1682), à Château-Porcien (1682), à Laon (1682), à Guise (1682) puis à Paris (1688) avant de franchir les limites de la France (1701) et de l'Europe (1776) ¹.

Au cœur de l'action, Jean-Baptiste de La Salle. A la science de Dieu — il est prêtre — il ajoute son expérience humaine. Le tuteur est devenu Fondateur. Le passage a été quasi imperceptible. On l'a aidé; il s'est surtout aidé. Il est au courant de l'administration, sait gérer un patrimoine, nouer des relations, s'assurer des concours, faire tomber les difficultés, entreprendre, temporiser, faire aboutir et traiter avec les hommes. Que d'atouts ! C'est avec eux qu'il bâtit l'édifice lasallien aujourd'hui implanté dans les six continents. Un grand administrateur, Jean-Baptiste de La Salle !

2. Le comptable pratique.

A qui Jean-Baptiste de La Salle pense-t-il lorsqu'il écrit :

« Les Tuteurs doivent faire instruire ceux dont ils sont chargés [...] faisant profiter leur bien et en rendre compte avec fidélité » ².

Son expérience personnelle devient doctrine. Il peut parler à ses lecteurs et surtout aux membres de son Institut, « ses Frères », en connaisseur, en administrateur, en comptable pratique. « Croyez-moi », pourrait-il leur dire. Il s'en garde bien : il a trop de bon sens pour s'ériger en modèle et imposer ses critères. Il n'en reste pas moins que ses écrits sont remplis de détails autobiographiques. Son expérience spirituelle est passée dans les *Méditations*; son génie pédagogique dans la *Conduite des Ecoles*; son éducation sociale dans *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*; ses intuitions de Fondateur dans les *Règles communes* données aux Frères; sa pensée et sa personne — l'homme et le « saint » — dans sa correspondance, dans ses écrits, dans sa vie quotidienne. Ce qu'il pense, il le réalise; ce qu'il écrit, il l'a vécu. Limitons-nous à son expérience comptable et analysons quelques-uns de ses textes.

J.-B. de La Salle parle fréquemment des « affaires » ³ en général — terme

¹ F. Léon-de-Marie AROZ, « La première fondation lasallienne *ad exteros*. Un appel. Une réalisation », dans *L'Expansion missionnaire des Frères des Ecoles chrétiennes depuis ses origines jusqu'à la promulgation de la Constitution « Sapienti Consilio »* (29 juin 1908). *Le fait historique. Ses causes* (thèse de doctorat), t. II, p. 452.

² *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu*, t. I, p. 127.

³ Cf. entr'autres : *Lettres* 19, 21, 23, 29, 30, 32; *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, pp. 11, 252; *Règles communes*, pp. 10, 49, 184; *Les Devoirs d'un Chrétien*, t. I, pp. 101, 126; *Méditations pour les Dimanches et les principales Fêtes de l'année*, p. 144, I. — *Lettres d'affaires : Les Règles de la Bienséance...*, pp. 242, 243, 249.

d'ailleurs ambigu — mais rarement dans le sens qui nous occupe. Par contre, il emploie avec précision la terminologie comptable courante. Ainsi, par exemple, il annonce « une lettre de change »¹ à Gabriel Drolin, son représentant à Rome, cite les « contrats de rente »² et les contrats nommés procurations³, quittances⁴, quittance simple⁵. Dans les relations commerciales ou la gestion financière la correspondance est chose importante. Voici les conseils de M. de La Salle pour rédiger des « lettres d'affaires » :

« Lorsqu'on écrit des lettres d'affaires on doit d'abord entrer dans le sujet, se servir de termes propres à la chose dont on parle et s'expliquer nettement et sans confusion. Si on a à parler de plus d'une affaire il est à propos d'écrire par articles pour rendre ce qu'on a à dire plus clair et son style plus net »⁶.

La correction du style doit être accompagnée d'une présentation impeccable. Il faut donc former les écoliers, dit de La Salle, à écrire en « gros caractères de compte »⁷, en « caractères de finance »⁸, en « caractères de minute »⁹ et de « minute hâtée » celle-ci sur le revers du papier. Pour les habituer à ces genres d'écriture,

« Ils copieront des papiers écrits à la main, autrement appelés registres, particulièrement des exploits d'assignation et de saisie, des promesses, des quittances, des devis et marchés d'ouvriers, des baux, des contrats de notaire de différents ordres »¹⁰.

Tous les après-midis, trois mois consécutifs, ils devront s'appliquer à cet exercice. Passé ce temps les écoliers doivent être en mesure d'écrire d'eux-mêmes

¹ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 12 mai 1706 [F. FÉLIX-PAUL], *Les Lettres de saint J.-B. de La Salle...* 23, p. 114, § 2, 7.

² Lettre au Frère Barthélemy. Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 17 janvier 1718. *Edit. citée*, 3, p. 20, § 3.

³ *Conduite des Ecoles...*, 1720, pp. 41, 73.

⁴ *Ibid.*, pp. 41, 73. — Lettre au Frère Barthélemy (17 janvier 1718). *Edit.* F. FÉLIX-PAUL, 3, p. 20, § 2.

⁵ *Ibid.*, 3, p. 20, § 2.

⁶ *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, Reims, François Hodard, [1703], p. 243.

⁷ *Conduite des Ecoles...*, 1720, pp. 47, 50, 51.

⁸ *Ibid.*, p. 47; « caractère de finance sur le revers » du papier. *Ibid.*, p. 51.

⁹ *Conduite des Ecoles...*, 1706. *Edit.* F. ANSELME, [1951], p. 55. — « Minute posée ». *Ibid.*, 1720, p. 47. — « Minute hâtée sur la moitié du revers [du] papier ». *Ibid.*, 1706, p. 55.

¹⁰ *Conduite des Ecoles...*, 1706 [Edit. F. ANSELME, p. 55]. — L'édition de 1720 supprime les Registres, mais conseille « de leur faire copier des lettres écrites à la main », surtout des choses « dont ils pourront avoir besoin dans la suite, comme sont, des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des Contrats de Notaires, des Obligations, des Procurations, des Baux à louages et à Fermes, des Exploits et Procès verbaux ». *Ibid.*, 1720, p. 73.

« des lettres missives, des promesses, des quittances, des baux et marchés d'ouvriers et d'autres choses qui leur puissent être utiles dans la suite »¹.

C'est du concret et du pratique. L'école lasallienne s'ouvre sur la vie.

L'or, l'argent sont en honneur dans le monde². Qui ne désire en avoir de plus en plus et le plus vite possible ? La cupidité est condamnable ; la modération peut être justifiable ; le jeu discutable. Pourtant, ni le gain ni la perte ne doivent exciter une passion excessive³. En toute circonstance, il faut en user avec sagesse « et ne point l'exiger avec empressement »⁴. Il n'est pas bienséant de jouer de grosses sommes mais

« simplement quelque peu d'argent qui ne puisse, ni enrichir celui qui gagne ni appauvrir celui qui perd »⁵.

Il en parlait à son aise J.-B. de La Salle, lui, d'ont la situation précaire le met à couvert de toute convoitise ! « Je compte par jour »⁶, écrit-il à Gabriel Drolin ; je suis « toujours très court d'argent »⁷, « bien éloigné d'avoir de l'argent présentement »⁸, « de trois mois d'ici je n'ay point d'argent à prétendre d'avance, au contraire, je seray en arrière »⁹. Mais M. de La Salle a des entrailles de père. Dût-il se priver du strict minimum indispensable, il ne laissera pas manquer son disciple « des choses nécessaires »¹⁰. Encore lui demande-t-il d'exposer clairement sa situation.

« Je veux voir devant moy pour la dépense et non pas derrière et ne prenez jamais aucune mesure ni aucune détermination sans me demander avis auparavant »¹¹.

« Vous savez que j'ay déjà dépensé quatre cents francs pour vous dont je ne vois pas encore de succez »¹².

¹ *Ibid.*, édit. F. ANSELME, p. 55. Ce genre d'exercice est « réservé au 8^e ordre ou degré des écrivains ». L'édition de 1706 ne distinguait que six ordres d'écrivains.

² *Les Règles de la Bienséance...*, p. 184.

³ *Ibid.*, p. 144.

⁴ *Ibid.*, p. 143.

⁵ *Ibid.*, p. 143.

⁶ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 93, § 13].

⁷ *Ibid.*, 19, p. 92, § 3, 4.

⁸ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 11 février 1706. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 21, p. 104, § 9].

⁹ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 93, § 9].

¹⁰ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 21 juin 1706. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 24, p. 117, § 5].

¹¹ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 93, § 11].

¹² Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 23 décembre [1704]. [Édit. F. FÉLIX-PAUL, 15, p. 70, § 8].

Dépenser à bon escient est un postulat de bonne administration :

« Mandez-moy exactement comment vont vos affaires »¹

écrit M. de La Salle à son correspondant romain lui demandant la preuve de vérité. Pas de reproche, mais un devoir de Supérieur, administrateur des biens de la religion dont il n'est que dépositaire. S'il le fait attendre pour certains paiements c'est que

« à présent que les monnays sont sur un prix fort haut en France, il y a extrêmement à perdre pour le change et le tems étant misérable il seroit difficile d'icy de fournir quoy que ce soit à cette dépense »².

Prêter n'est pas recommandable³, surtout à des étrangers⁴ : s'en défendre si on n'est pas assuré d'être remboursé⁵.

Il est un point sur lequel Jean-Baptiste de La Salle se montre intraitable : les dettes.

« Je n'ay jamais voulu de dettes et n'en veux point du tout »⁶.

« Jamais, dit Blain de son côté, on ne vit la maison endettée, sinon envers un boulanger »⁷.

A Gabriel Drolin qui se trouve dans une situation financière frisant constamment le déséquilibre, de La Salle écrit :

« Vous n'auriez pas deu faire des dettes sans avoir mon consentement auparavant »⁸.

¹ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Marseille, 24 août [1711]. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 29, p. 147, § 8]; *ibid.* Saint-Yon, 5 décembre 1716. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 32, p. 170, § 8].

² Lettre au Frère Gabriel Drolin : 12 mai 1710. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 28, p. 141, § 8].

³ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Marseille, 16 décembre 1712. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 31, p. 161, § 1].

⁴ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 16 décembre 1712. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 31, p. 161, § 2].

⁵ *Ibid.*, édit. F. FÉLIX-PAUL, 31, p. 162, § 15. — *Ibid.*, 16, p. 74, § 14.

⁶ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 28 octobre 1705. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 20, p. 99, § 4. — « Jen'enay plus et je n'en n'ay jamais ny voulu ny souffert dans aucune de nos maisons et il n'y a rien dont j'aye plus d'horreur ». [*Ibid.*, 19, p. 93, § 10].

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 264. — L'auteur ne connaissait pas la correspondance de Gabriel Drolin. Il n'aurait pas manqué de relever cet aveu de J.-B. de La Salle à son disciple romain : « Je feray cependant pour vous tout ce qui me sera possible quoyque je sois bien éloigné d'avoir de l'argent présentement et que je dois près de neuf cent livres ». [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 21, p. 104, § 9]. — Ayant accompagné un jour un Frère à la Monnaie, à Paris, pour changer de « vieilles espèces », celui-ci perdit quarante livres au change. S'en étant aperçu, il retourna à la Monnaie pour faire constater la bévue, mais il ne fut pas écouté. S'en étant expliqué à M. de La Salle : « Dieu soit béni, répliqua ce dernier, vous ne m'avez pas fait plaisir, car cet argent est destiné pour raquiter une dette ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 266.

⁸ Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 92, § 5].

« Je ne veux pas du tout en entendre parler et [il] ne faut point vous attendre que j'en paye aucune ny par lettre de change ny autrement »¹.

« Ne vous engagez plus, je vous prie, sans moy car je serois très mécontent de dettes »².

« Ne comptez plus jamais sur moy pour des dettes car je n'en écoutray jamais la moindre proposition »³.

Jamais ! Voilà qui est catégorique, impérieux. De La Salle savait de quoi il parlait. Un revers de fortune, une simple mauvaise humeur et le créancier le plus bienveillant peut se transformer en impitoyable ennemi. Rue-Princesse, la Grand'Maison, rue de Vaugirard, rue de Charonne, quelle cinglante leçon ! La pauvreté choisie comme état de vie est une sécurité. Elle libère des caprices de l'imprévu, de l'inconstance et de l'ingratitude des hommes cupides et ambitieux.

Fondateur et partant législateur, de La Salle concrétise sa pensée dans les conseils donnés aux directeurs de la société. De par leurs fonctions, ils sont « chargés de pourvoir aux besoins des Frères »⁴. Dans la *Règle du Frère directeur* il est écrit :

« Il ne prêtera et n'empruntera rien et ne fera aucune dette et ne permettra pas qu'on en fasse aucune sans ordre exprès, par écrit, du Frère Supérieur de l'Institut »⁵.

Investi auprès des Frères d'une autorité déléguée, le directeur doit justifier sa gestion au Supérieur général. Il est tellement dépendant de celui-ci

qu'il lui « rendra un compte exact et entier [...] l'un des premiers jours de chaque mois, des reçus et dépenses faites dans sa maison le mois précédant »⁶.

A partir du mois d'octobre, ce compte sera bi-mensuel. Même s'il n'est qu'un intermédiaire, le directeur est tenu à son tour de

« faire rendre compte au Frère qui aura soin de la cuisine, de sa conduite, de l'employ de son tems et de la dépence, au moins une fois chaque semaine »⁷...
de préférence le dimanche ou le jeudi.

Rendre compte ! Que de fois ce mot, accompagné des adjectifs « exact », « très exact », « exact et entier », revient dans les écrits de J.-B. de La Salle, appliqué, il est vrai, à des choses autres que la dépense ! S'agissant de celle-ci il est dit : très exact, minutieux.

¹ *Ibid.* Paris, 28 octobre 1705. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 20, p. 99, § 4].

² *Ibid.* Paris, 4 septembre 1705. [Edit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 93, § 10].

³ *Ibid.* édit. F. FÉLIX-PAUL, 19, p. 93, § 10. — Sur l'obligation du paiement des dettes : *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu*, t. I, p. 338.

⁴ *Règle du Frère Directeur*, f° 9 [*Cahiers lasallien*, 25, p. 159].

⁵ *Règle du Frère Directeur*, f° 9 [*Cahiers lasallien*, 25, p. 159].

⁶ *Ibid.*, f° 7 [*Cahiers lasallien*, 25, p. 157].

⁷ *Ibid.*, f° 9 [*Cahiers lasallien*, 25, p. 158].

Les Frères ne disposaient pas d'argent si ce n'est dans les voyages ¹. Rentrant dans l'Institut ils en abandonnaient le revenu « à leurs parens ou à la Société sans qu'ils [pussent] en avoir aucun usage » ². L'argent de poche ne faisait pas partie des habitudes religieuses de l'époque et le pécule était rigoureusement condamné. Retenir l'argent par devers soi était l'une des fautes les plus graves du religieux, capable à elle seule d'attirer la malédiction de Dieu sur lui. Seuls, le « Frère servant » ayant soin « de faire la dépense et de pourvoir aux besoins temporels de la maison » et ceux qui par la suite seront appelés « pourvoyeur », procureur ou économ, en avaient la disposition avec obligation de rendre compte exact à leur directeur ³. Ils devaient en tous temps faire attention

qu'ils n'avaient « l'usage de l'argent que pour l'employer dépendamment du Frère directeur et non pas comme en étant les maîtres » ⁴.

C'était une obligation morale les engageant envers Dieu et envers l'Institut. La permission seulement pouvait les exempter de toute culpabilité.

Rentrant de voyage, le Frère rendait le reliquat après avoir justifié le manquant ⁵. Défiance du supérieur à son égard ? Non pas. Un geste naturel du religieux ayant renoncé à l'usage de ses biens. La pauvreté est sa richesse qu'il confie à l'obéissance laquelle en assume l'administration. Une fois encore, quelle libération ! Délivés de tout souci d'argent les Frères se consacrent exclusivement et gratuitement à leur métier d'éducateurs. Ils s'y engagent par vœu public. La *Règle primitive*, celle du Fondateur, le leur rappelait :

« Ils ne recevront, disait-elle, ni des écoliers ni de leurs parens ni argent ni présent quelque petit qu'il soit non pas même une épingle en quelque jour et en quelque occasion que ce soit » ⁶.

Refus absolu. Point d'attache ni d'intérêts créés pouvant gêner leur action. Accepter, c'est se lier.

Ici ce n'est plus le comptable qui parle mais le Fondateur et maître de spiritualité. Ses paroles ont un tout autre accent. Ses avis, ses conseils ouvrent à

¹ *Règles communes de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, 1705, f° 51 v° [6a]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 71 [6a].]

² *Règles communes des Frères des Ecoles chrétiennes*, 1718, chapitre 17, p. 43 [8]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 71].

³ *Ibid.*, 1705, p. 34 [4]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 61]; *ibid.*, 1718, p. 51 [4]. [*Ibid.*, p. 60 [4].]

⁴ *Ibid.*, 1718, chapitre 15, [10]; *ibid.*, 1726, p. 52 [10]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 61 [10].]

⁵ *Ibid.*, 1718, chapitre 24, p. 67 [13]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 90, RC¹, p. 67 [13].]

⁶ *Ibid.*, 1705, f° 29 [11]. [*Cahiers lasalliens*, 25, p. 36 [11].]

d'autres perspectives que la simple provision d'un chèque en banque ou le placement de fonds. C'est à la pauvreté, à la pauvreté évangélique, dépouillée, que J.-B. de La Salle engage dans ses écrits ¹. L'esprit de pauvreté est un pilier de base de l'Institut laïc mais religieux qu'il a fondé. Se relâcher sur ce point c'est perdre l'esprit de sa vocation :

« Ils [les Frères] perdront l'esprit de leur état dès qu'ils travailleront à se procurer les commoditez non nécessaires à la vie » ².

A un Frère gémissant de sa pauvreté de La Salle écrivait :

« Vous êtes pauvre, dites-vous : que cette parole me plaît ! car dire que vous êtes pauvre c'est dire que vous êtes heureux » ³.

Conseil pratique s'il en est ! Voix d'outre-tombe pour le Lasallien d'aujourd'hui ?

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 400.

² *Ibid.*, t. I, p. 222.

³ *Ibid.*, t. II, p. 400.

ABRÉVIATIONS

LES PLUS COMMUNÉMENT EMPLOYÉES

- a. : *ante*, avant, précédant la date.
- Arch. dép. : Archives départementales.
- AdSM : Archives départementales de la Seine-Maritime (Rouen).
- AdM : Archives départementales de la Marne, Dépôt annexe de Reims.
- AmR : Archives municipales de Reims, suivi de la paroisse.
- AnP : Archives nationales (Paris).
- art. : article.
- ASS : Archives de Saint-Sulpice [Paris, 6, rue du Regard].
- Bd : Manuscrit Bernard, « Conduite | admirable de la divine Providence | en la personne du vénérable serviteur de | Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, | docteur en Théologie, ancien chanoine de | l'église cathédrale de Reims | et Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes... » [1721] — Edit. *Cahiers lasalliens*, 4 [Rome], 1965, in-8, XXV-105 pp.
- Bibl. mun., nat. : Bibliothèque(s) municipale, nationale.
- BL : Jean-Baptiste BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, Rouen, Jean-Baptiste Machuel, M.DCC. XXXIII, 2 vol., in-4.
- BmR : Bibliothèque municipale de Reims.
- BnP : Bibliothèque nationale à Paris.
- Ca : Manuscrit MAILLEFER, « La Vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, | prêtre docteur en théologie, | ancien chanoine de l'église cathédrale de Reims, | et instituteur | des Frères des Ecoles chrétiennes ». Ms. XVIII^e siècle, Papier, in-8, 189 pp. — Edit. *Cahiers lasalliens*, 6 [Rome], 1966, in-8, 313 pp..
- CAU : Eugène-Ernest CAULY, *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims depuis son origine jusqu'à ses récentes transformations...*, Reims, F. Michaud, 1885, in-8, XIII-776 pp.
- CL : *Cahiers lasalliens*, suivi du numéro de la série.
- CIA : Circulaires instructives et administratives (en exposant le numéro de série).
- Doc. phot. : Documents photographiques.

- DuP : DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *Les Ascendants maternels de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Famille Moët*, Arcis-sur-Aube, 1903, imp. Léon Frémont, in-8, 335 pp.
- EH : *Eloge historique de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes décédé à Rouen le septième d'avril mil sept cent dix-neuf*, édit. Procure générale, 1934, in-12, 179 pp.
- FAR : Chanoine FARGY, *Le Manoir de Saint-Yon au Faubourg Saint-Sever de Rouen*, Rouen, Edit. Henri Defontaine, 1936, in-8, 275 pp, ill., pl.
- fol., ff. : folio, folios.
- GUI : Jean GUILBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, lib. Ch. Poussielgue, 1900, in-8, XL-725 pp.
- in. : *linea*, ligne.
- ^loc. cit. : *locus citatus*.
- LUC : Frère LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, Procure générale — Paris, Poussielgue — Tours, A. Mame et fils, 1883, 2 vol. in-8.
- MAIL : Jean MAILLEFER, *Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684) continués par son fils jusqu'en 1716...*, édit. Henri JADART, Paris, Alph. Picard — Reims, F. Michaud, 1890, XXXI-375 pp.
- ms, mss : manuscrit, manuscrits.
- ms fr. : manuscrit français (*Bibl. nationale, Paris*).
- ms lat. : manuscrit latin (*Bibl. nationale, Paris*).
- n., nn. : note, notes.
- n. f. : non folié.
- n. n. : non noté.
- n. p. : non paginé.
- op. cit. : *opus citatus*.
- p. : *post*, suivi de la date.
- ph. : photogramme.
- Reg. : Registre.
- Re : Manuscrit de Reims [Ms Ca, 1740. *Bibl. mun. Reims*, ms 1426].
- v : vers, précédant la date.
- o : né, suivi de la date de naissance.
- α : mariage, suivi de la date et de l'église où la cérémonie religieuse a eu lieu.
- † : mort, suivi de la date de décès.

RÉPERTOIRE

CHRONOLOGIQUE DÉTAILLÉ

des événements personnels, familiaux et locaux se rapportant
à la vie de Jean-Baptiste de La Salle

En caractère gras : événements personnels

* A défaut de document, date présumée

- 1593, a. 8 avril Décès de Jeanne Josseteau, épouse de Lancelot de La Salle († 25 juin 1593), trisaïeul de J.-B. de La Salle.
CL 42, 106 n. 4.
- 1593, 25 juin Testament de Lancelot de La Salle, trisaïeul de J.-B. de La Salle.
CL 39, 34; CL 42, 106 n. 3.
- 1609, 4 avril Acquisition par François de La Salle (1562-v. 1629), bisaïeul de J.-B. de La Salle, contre Jeanne Cachette, de la moitié de la « *maison de la Cloche* » [Hôtel de La Salle].
CL 26, 68; CL 42, 43, 113.
- 1609, 3 mai Acquisition par François de La Salle, bisaïeul de J.-B. de La Salle, contre dame Rose Noël, veuve de Jacques Godinot, de la moitié de la *maison de la Cloche* [Hôtel de La Salle], sise rue de la Chanvrerie.
CL 26, 69; CL 42, 113.
- 1618, 9 avril Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, de Simon de La Salle (1618-1680), oncle paternel de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; CL 26, 158; CL 42, 43.
- 1619, 16 avril Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques, de Catherine Leleu (1619-1680), future épouse d'Antoine Lévesque de Croyères (1617-1673).
AmR Saint-Jacques; CL 42, 43.
- 1619, 16 mai Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre, de François de La Salle, oncle paternel de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; CL 26, 158; CL 42, 112.
- 1620, 13 août Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre, de Marie de La Salle (1620-1674), tante du côté paternel de J.-B. de La Salle, future épouse d'Antoine Frémyn (1614-1701).
AmR Saint-Pierre; CL 26, 158; CL 42, 43.
- 1622, 1^{er} janvier Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Michel, de Jeanne de La Salle, tante du côté paternel de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Michel; CL 26, 160; CL 42, 43.

- 1625, 19 septembre** Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre, de Louis de La Salle (1625-1672), futur époux de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671), père et mère de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Pierre; CL 26, 156; CL 41¹, 54; CL 42, 43.
- 1628, 18 octobre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Michel, d'Antoinette de La Salle, tante du côté paternel de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Michel; CL 26, 160; CL 42, 44.
- 1633, 30 novembre** Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Michel, de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671), future épouse (1650) de Louis de La Salle (1625-1671), parents de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Hilaire; CL 26, 219; CL 41¹, 69.
- 1642, 13 mars Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire, de Guillaume Rogier (1642-1724). AmR Saint-Hilaire; CL 42, 44.
- 1650, 20 août** Contrat de mariage entre Louis de La Salle (1625-1672) et Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671). CL 26, 162; CL 42, 107.
- 1650, 25 août** Mariage religieux, à Reims, en l'église Saint-Hilaire, de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671), père et mère de J.-B. de La Salle. CL 26, 163; CL 42, 107.
- 1651, 30 avril** Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire, de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). AmR Saint-Hilaire; 26, 228; CL 41¹, 92; CL 42, 107.
- 1654, 29 août Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, de Nicolas Rogier (1654-1733), co-exécuteur testamentaire de Nicolas Roland (1642-1678), troisième Supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus (1687-1690). AmR Saint-Pierre; CL 38, 55; CL 42, 44.
- 1655, 24 octobre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre, de Pierre Frémyn (1655-1727), cousin germain de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Pierre; CL 26, 159; CL 42, 44.
- 1659, 11 juillet Obligation de 1500 livres de Louis de La Salle, J.-B. Barrois et André Angier, créanciers de Marie de Mouy, épouse de Gabriel de Lezaine, seigneur de Faurian, pour l'acquisition de la terre et seigneurie de Villette (Marne). CL 33, 6, 45.
- 1659, 15 septembre Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Brodart et Jeanne Lefebvre. CL 42, 44.
- 1659, 9 octobre Obligation de Gabriel de Lezaine, seigneur de Faurian, et Marie de Mouy, son épouse, envers Louis de La Salle, J.-B. Barrois et André Angier, de leur abandonner les terres et

- maison seigneuriale de Villette (Marne).
CL 33, 8, 51.
- 1659, 16 novembre
Quittance de Gabriel de Lezaine et Marie de Mouy, son épouse, à Louis de La Salle, J.-B. Barrois et André Angier, de la somme de 1500 livres.
CL 33, 7, 49; CL 42, 144.
- 1661, 20 juillet
Constitution par Louis de La Salle d'une rente annuelle de 44 livres 8 sols 10 deniers au principal de 800 livres contre Antoine de Villers, sieur de Barbaise (Ardennes).
CL 33, 22, 141; CL 42, 82, 228-234.
- 1663, 5 février
Naissance et baptême en l'église Saint-Symphorien, de Claire Frémyn (1663-1686), cousine germaine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Symphorien; CL 26, 160; CL 42, 45.
- 1663, 1^{er} avril
Vente par Louis de La Salle (1625-1672) au sieur Philippot, prévôt d'Épernay, des vignes à Ay et Mareuil-sur-Ay (Marne).
CL 26, 209; CL 32, 67.
- 1663, 26 juillet
Constitution par Louis de La Salle (1625-1672) d'une rente annuelle de 66 livres 13 sols 4 deniers au principal de 1200 livres contre Evrard Bordois.
CL 33, 32, 191; CL 42, 77, 133-139.
- 1664, 23 mai
Acquisition par Louis de La Salle (1625-1672) contre le sieur Bonvarlet de l'hôtel situé rue Sainte-Marguerite.
CL 26, 11, 170; CL 40^l, 53; CL 41^l, 129; CL 42, 45.
- 1664, 25 décembre
Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Jean-Louis de La Salle (1664-1724), frère de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire; CL 27, 40, 65; CL 40^l, 40; CL 41^l, 140; CL 42, 210 n. 2.
- 1665, 19 novembre
Mariage en premières noces de Charles de Bezannes (v. 1640-1721) et de Charlotte de Gomont († 8 octobre 1708).
AmL Saint-Remy-à-la-Porte-de-Laon; CL 42, 370.
- 1666, 3 septembre
Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Symphorien, de Pierre de La Salle (1666-1741), frère de J.-B. de La Salle.
CL 27, 43, 110; CL 40^l, 25; CL 41^l, 144, 382; CL 42, 192.
- 1667, 12 février
Quartier d'hiver pour 500 soldats des troupes royales.
BmR, ms 1706, II, 506; CL 41^l, 110.
- 1667, 28 avril
Obligation de Nicolas Champagne, manouvrier à Erpy (Ardennes) et divers envers [...] et Louis de La Salle (1625-1672), conseiller au Présidial de Reims.
CL 33, 2, 33.
- 1667, 20 mai
Transport par Simon de La Salle (1618-1680) et Louis de La Salle (1625-1672), conseiller au Présidial, à Antoine Frémyn (1614-1701), de la somme de 200 livres en principal de rente.
CL 33, 4, 37.

- 1668, 2 septembre
Procession générale et extraordinaire de la châsse de saint Remy dans les rues de Reims pour obtenir la cessation de la peste dont la ville de Reims était frappée.
CL 41^{II}, 202 n. 3; CL 42, 134 n. 1.
- 1669, [10 octobre] *
Jacques-Joseph de La Salle (1659-1723), frère de J.-B. de La Salle, commence ses études au Collège des Bons-Enfants.
CL 27, 51; CL 42, 189.
- 1670, 15 mars
Bail sous écriture privée par Louis de La Salle (1625-1672), au sieur Bacquenois, d'une cense à Beine (Marne).
CL 28, 14.
- 1670, 11 mars**
Bail à titre de louage pour neuf années et neuf dépouilles continues à Hubert Guerlet, vigneron, d'une pièce de vigne à Berru (Marne) appartenant à J.-B. de La Salle.
CL 34, 74, 411; CL 42, 73, 91.
- 1671, 1^{er} avril
Bail par Louis de La Salle (1625-1672), conseiller au Présidial de Reims, à Louis Pilotel, d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges.
AdM 4E 16872; CL 34, 78, 431; CL 42, 340.
- 1672, v. 6 février *
Rose-Marie de La Salle (1656-1681), sœur de J.-B. de La Salle, entre au monastère de Saint-Etienne-aux-Nonains, rue de l'Equerre, à Reims.
CL 42, 188.
- 1672, 7 avril
Louis de La Salle (1625-1672), père de J.-B. de La Salle, tombe malade.
CL 26, 211.
- 1672, 8 avril
Second testament de Louis de La Salle (1625-1672).
CL 26, 13, 195; CL 34, 90, 501; CL 40, 59; CL 41^I, 18, 158; CL 42, 201; CT, 2 v^o, 111 v^o; CL 42, 201.
- 1672, 8 avril
Jean-Baptiste de La Salle est nommé tuteur testamentaire par Louis de La Salle (1625-1672), son père.
CL 26, 196; CL 42, 181 n.4.; CT, 2 v^o.
- , —
Jean-Baptiste de La Salle nommé co-exécuteur testamentaire par Louis de La Salle (1625-1672), son père.
CL 26, 196; CL 42, 181, n. 4.
- 1672, 9 avril
Décès de Louis de La Salle (1625-1672), conseiller au Présidial de Reims (1647-1672), père de J.-B. de La Salle.
CL 26, 14, 205; CL 32, 2; CL 40^I, 60; CL 41^I, 19, 165; CL 41^{II}, 283; CL 42, 181, 198; MAIL 156.
- 1672, 10 avril
Enterrement de feu Louis de La Salle (1625-1672).
CL 26, 14, 205; CL 42, 205.
- 1672, p. 10 avril ***
Paiement de 3 livres au sieur Quatresols, prêtre, pour avoir veillé Louis de La Salle pendant sa maladie (Quittance du 4 avril).
CT, 100 v^o; CL 42, 203.

- , —
Païement de 3 livres 10 sols au menuisier pour « la tombe » [cercueil] de feu Louis de La Salle.
CT, 109; CL 42, 204.
- , —
Païement de 7 livres 10 sols aux sieurs Angier et Rogier pour le testament de défunt Louis de La Salle et délivrance de la grosse.
CT, 111 v^o; CL 42, 201 n. 3.
- , —
Païement de 3 livres au garde qui a « gardé et veillé ledit deffunct sieur de La Salle ».
CT, 103 v^o; CL 42, 203.
- , —
Païement de 50 sols aux sieurs curé, chapelain et enfants de chœur de l'église Saint-Symphorien pour « avoir apporté l'Extrême-onction audit deffunct sieur de La Salle ».
CT, 106; CL 42, 203.
- , —
Dépense de 16 livres pour faire un habit de deuil à Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 9.
- , —
Païement de 3 livres au sieur Hoccart, prêtre, pour avoir veillé le corps de défunt Louis de La Salle après son décès.
CT, 100; CL 42, 204.
- 1672, 10 avril**
Païement de 18 livres aux sonneurs de l'église Notre-Dame pour la sonnerie des *deux Richardes* après le décès de défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 101 v^o CL 42, 204.
- 1672, v. 10 avril ***
Païement à Charles Moët, chanoine fabricier, de la somme de 8 livres, pour « huit laisses » sonnées en l'église Notre-Dame (Quittance).
CT, 102.
- 1672, 13 avril**
Païement au sacristain des Pères Cordeliers, de la somme de 8 livres 10 sols pour « assistance au convoie et service » pour défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 102 v^o; CL 42, 205.
- , —
Païement au sacristain des Pères Prêcheurs, de la somme de 3 livres 10 sols pour « assistances et service » pour défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 103; CL 42 205.
- 1672, 14 avril**
Païement à Claude Lapille (1622-1694), médecin, de la somme de 9 livres pour soins donnés à Louis de La Salle pendant sa maladie (Quittance de ce jour).
CT, 101; CL 42, 203.
- , —
Païement à Etienne Dubois, maître chirurgien, de la somme de 6 livres, pour soins donnés à Louis de La Salle pendant sa maladie (Quittance dudit jour).
CT, 100 v^o; CL 42, 204.
- 1672, 15 avril**
Païement à Pierre Rainssant (1628-1689), médecin, de la somme de 12 livres « pour avoir assisté ledit deffunct sieur de

- La Salle pendant la maladie de laquelle il est déceddé » (Quittance dudit jour).
CT, 103 v^o; CL 42, 204.
- , —
Paiement de 2 livres à André Oudart, sonneur de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil (Quittance dudit jour).
CT, 104 v^o; CL 42, 204.
- 1672, 17 avril**
Paiement de la somme de 9 livres au sacristain des Pères Augustins, suivant quittance de ce jour.
CT, 105; CL 42, 205.
- 1672, 18 avril**
Jean-Baptiste de La Salle quitte le Séminaire Saint-Sulpice après la mort de son père (9 avril 1672).
CL 40¹, 60; CL 40¹¹, 68; CL 41¹¹, 51, 266; CL 42, 181 n. 3; CT, 60 n. 2.
- 1672, 19 avril**
Jean-Baptiste de La Salle quitte Paris; CL 42, 101 n. 3.
- 1672, 20 avril
Paiement à Frère Guillaume de Saint-Gabriel, sacristain des Pères Carmes, de la somme de 4 livres, suivant sa quittance audit jour (Quittance dudit jour).
CT, 105; CL 42, 205.
- , —
Paiement au P. Husson, sacristain des Pères Minimes, de la somme de 4 livres « pour un service et messe chantée pour le repos de l'âme dudit deffunct sieur de La Salle » (Quittance dudit jour).
CT, 105 v^o; CL 42, 206.
- , —
Paiement de la somme de 41 livres 7 sols 6 deniers à Jean Clocquet, curé de Saint-Symphorien, pour « les service, fosse, laisses, paravent d'autel... » le jour de l'enterrement de défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 107; CL 42, 205.
- 1672, v. 20 avril *
Paiement de la somme de 6 livres à Adam Rogier, marguillier et coudre de l'église Saint-Symphorien, « pour recommander l'âme dudit deffunct sieur de La Salle aux prières des paroisiens ».
CT, 108; CL 42, 206.
- 1672, 23 avril**
Venant de Paris, Jean-Baptiste de La Salle arrive à Reims. Il se charge de ses frères et sœur.
CL 28, XLVII; CL 29, 60; CL 41¹¹, 187; CL 42, 181 n.3; CT, 60
- 1672, 26 avril**
Indemnité de 8 livres 19 sols 11 deniers à Marie de La Salle (1654-1711) pour ses nécessités.
CT, 126; CL 42, 190 n. 3.
- , —
Dépense de 8 livres 2 sols 2 deniers pour une gaine à couteau, du fil, des grosclles et deux pots pour mettre de la confiture et du sucre pour Rose-Marie de La Salle (Dépense du 26 avril et 7 juillet).
CT, 118; CL 42, 193.

- 1672, 27 avril** Jean-Baptiste de La Salle nommé tuteur légal de ses frères mineurs.
CL 41^r, 181; CL 42, 181; CT, 3.
- , — Emancipation de Marie de La Salle (1654-1711), sœur de Jean-Baptiste, sous la curatelle de Simon de La Salle (1618-1680), leur oncle.
CT, 3; CL 42, 197.
- 1672, 28 avril** Payé 10 sols au serviteur de la paroisse Saint-Symphorien pour « l'assistance et service rendu pendant les enterrement et service dudit defunct sieur de La Salle ».
CT, 108 v^o; CL 42, 206.
- **28 avril et sv.** Jean-Baptiste de La Salle fait procéder à l'inventaire des meubles, titres et papiers de la succession de Louis de La Salle.
CL 33, 5; CL 42, 182; CT, 3 v^o.
- , — Paiement de 14 livres aux sieurs « curé, chapelain, prestre habitué et enffans de cœur, porte-bacquette et porteur de torches » le jour de l'enterrement de défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 106 v^o; CL 42, 205.
- 1672, v. 28 avril** * Déboursement de 11 livres 5 sols pour les services célébrés à la paroisse Saint-Symphorien et chez les religieux de la ville de Reims, pour l'âme de défunt Louis de La Salle.
CT, 108 v^o; CL 42, 206.
- 1672, p. 30 avril** * Dépense de 53 livres pour l'achat de vingt-trois aunes de tapisserie pour Marie de La Salle.
CT, 140 v^o; CL 42, 190 n. 5.
- 1672, p. 30 avril** * Dépense de 94 livres 13 sols pour Marie de La Salle pour l'achat de meubles appartenant à la succession de Louis de La Salle.
CT, 140 v^o; CL 42, 190 n. 6.
- 1672, 4 mai** Paiement à Jacques Mopinot, receveur de l'Hôpital général, de la somme de 100 sols (5 livres) pour les dix-huit enfants de chœur ayant porté les torches au convoi et enterrement de défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 109 v^o.
- 1672, 7 mai** Indemnité de 15 livres 7 sols 4 deniers à Marie de La Salle.
CT, 126 v^o.
- 1672, a. 17 mai** * Paiement à Jean et Thomas Oudart, « semonneurs », de 12 livres pour leur semonce (avis) et services rendus pendant l'enterrement et services dits et chantés pour le repos de l'âme de défunt Louis de La Salle.
CT, 110; CL 42, 207.
- 1672, 17 mai** Paiement à Gérard Thibaron, apothicaire (pharmacien), de la somme de 81 livres pour les causes portées en « ses parties, torches et luminaire pour les enterrement et service dudit

- deffunct sieur de La Salle» (Quittance dudit jour).
CT, 110 v^o; CL 42, 206.
- , —
Paiement à Oudart Rogier (1628-1699), marchand, de la somme de 16 livres 10 sols pour tentures devant la maison de feu Louis de La Salle et en l'église Saint-Symphorien lors de ses enterrement et service (Quittance dudit jour).
CT, 111; CL 42, 207.
- 1672, 17 mars-
p. 17 mai ***
Paiement à Claude Masson, maître tailleur d'habits, de la somme de 29 livres 15 sols que lui devait feu Louis de La Salle pour « façons d'habit » (Quittance du 17 mars 1672).
CT, 75 v^o; CL 42, 202.
- 1672, 30 mai-
30 juin**
Vente publique des meubles de la succession inventoriés par Jean-Baptiste de La Salle. Ont été exceptés : quelques meubles, l'argenterie, quelques livres et vingt et une aunes de tapisserie achetées par Marie de La Salle.
CL 42, 182; CT, 3 v^o, 7, 10 v^o, 60 v^o.
- 1672, 4 et 30 juin**
Indemnité de 17 livres 4 sols à Marie de La Salle « pour survenir à ses nécessités ».
CT, 127; CL 42, 190. n. 3.
- 1672, 18 juin**
Dépense de 12 livres 2 sols pour l'acte de proclamation des « nourritures au rabais » (pension alimentaire) des frères et sœur mineurs de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 188 n. 1; CT, 170 v^o, 180, 186.
- , —
Paiement de 55 livres 10 sols à Ponceste, de Nantes, servante domestique.
CT, 97 v^o; CL 42, 210.
- 1672, 23 juin**
Déboursement de 115 livres payées au couturier et ouvrier ayant travaillé à la maison paternelle, rue Sainte-Marguerite.
CT, 60 v^o; CL 42, 211.
- 1672, 24 juin**
Marie de La Salle et Jean-Remy, son petit-frère, vont habiter chez leur grand'mère, Perrette Lespagnol, rue du Marc.
CT, 128 n. 1; CL 42, 187.
- , —
Paiement au sieur Camuzet de 40 livres pour bail du jardin, rue des Augustins.
CT, 62 v^o.
- 1672, 24 juin**
Mise à bail par Jean-Baptiste de La Salle de la maison, rue Sainte-Marguerite, où Louis de La Salle, son père, est mort. Il ne trouve pas de locataire.
CL 42, 213; CT, 16.
- 1672, 2 juillet**
Paiement à Jean et Thomas Oudart, de la somme de 4 livres pour le faire part du service anniversaire de Mme Louis de La Salle (Nicolle Moët de Brouillet). (Quittance dudit jour).
CT, 112 v^o; CL 42, 207.
- 1672, a. 6 juillet ***
Déboursement d'une somme de 13 livres payées au sieur

- Thiérion, marchand, pour « marchandise de creppe et merse-
rie ».
CT, 61.
- 1672, 6 juillet** Déboursement d'une somme de 2000 livres pour paiement
de la pension de Rose-Marie de La Salle, religieuse au monas-
tère de Saint-Etienne-aux-Nonnains (Quittance de ce jour).
CT, 61 v^o; CL 42, 189 n. [6].
- 1672, 7-23 juillet** Indemnité de 12 livres 6 sols à Marie de La Salle pour ses
nécessités.
CT, 127 v^o.
- 1672, 11 juillet** Déboursement d'une somme de 3 livres 15 sols pour le service
anniversaire de Mme Louis de La Salle (Nicolle Moët de
Brouillet) et offrande de service, pain et vin.
CT, 112; CL 42, 206.
- 1672, 13 juillet** Déboursement d'une somme de 30 sols à un tonnelier pour
accommodement de cuveaux.
CT, 62 v^o; CL 42, 211.
- 1672, 18 juillet** Décharge de Jean Dubois, peigneur de laine à Château,
Porcien (Ardennes), à Simon de La Salle, Antoine Frémyn
et Jean-Baptiste de La Salle, héritiers de Jeanne Lespagnol,
de 108 livres 9 sols 6 deniers.
CL 34, 91, 509; CL 42, 74, 105, 114-118.
- 1672, 25 juillet** Paiement à Jean Petit, peintre et vitrier, de 18 livres, pour
les armoiries peintes lors de l'enterrement de défunt Louis de
La Salle (10 avril 1672) et service anniversaire de Mme de La
Salle (Nicolle Moët de Brouillet). (Quittance de ce jour).
CT, 113 v^o; CL 42, 202.
- 1672, 27 juillet** Reconnaissance d'une dette de 300 livres par Pierre-Ernest
de Vaucerois, seigneur de La Ville-aux-Bois (Aisne) et dame
Nicolle-Charlotte Cauchon, son épouse, à Jean-Baptiste de
La Salle, chanoine de Notre-Dame de Reims.
CL 34, 92, 515; CL 42, 75, 120.
- 1672, 29 juillet** Indemnité de 14 livres à Rose-Marie de La Salle pour ses
nécessités.
CT, 118 v^o.
- , —
Paiement à André Angier, notaire, de 3 livres 2 sols pour la
grosse d'un contrat contre Jacques Barrois (25 mai 1672).
CT, 23 v^o, 63.
- 1672, v. 29 juillet** Paiement de trois journées de travail à la maison à la nourrice
de Jean-Louis de La Salle.
CT, 63 v^o; CL 42, 201.
- , —
Paiement de 12 sols à un couturier.
CT, 63 v^o; CL 42, 211.
- 1672, 3 août** Paiement à Jacques Hermonville, receveur des pauvres de la
ville de Reims, de la somme de 6 livres 18 sols 8 deniers

- (Quittance de ce jour).
CT, 64.
- 1672, v. 3 août *** Paiement à Jean Richelet, receveur des deniers communs et extraordinaires de la ville de Reims, de 11 livres 4 sols pour la « taxe des contributions » (Quittance au bas du mandement).
CT, 64 v^o.
- , — Paiement au même de la somme de 17 livres 7 sols pour la taxe des « ustensiles » (Quittance au bas du mandement).
CT, 65.
- 1672, 6 août** Paiement à la dame Rebourg, dépositaire du monastère Saint-Etienne-aux-Nonnains, de la somme de 100 livres pour une demi-année de la pension de Sœur Rose-Marie de La Salle.
CL 42, 193; CT, 119.
- 1672, 16 août** Paiement à Maurice Lepoivre, greffier au baillage de Reims, de 120 livres 12 sols 6 deniers pour frais d'inventaire, vente et expédition des effets de la succession de Louis de La Salle (Quittance de ce jour).
CT, 114; CL 42, 180 n. 7.
- 1672, 29 août** Paiement de la taxe de 3000 livres pour sauvegarde de la charge de conseiller au Présidial que possédait défunt Louis de La Salle (Lettre de François Roland [† 1709]).
CT, 67.
- 1672, v. 29 août *** Paiement d'une taxe supplémentaire de 300 livres, à raison de 2 sols par livre, sur les 3000 livres déboursées précédemment (Quittance de Jean Arnoult, seigneur de Lochefontaine).
CT, 68.
- 1672, septembre** Jean-Baptiste de La Salle reçoit 50 livres pour les gages attribués à l'office de conseiller au Présidial que possédait son père.
CT, 9 v^o; CL 42, 183.
- 1672, 3 septembre** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 140 livres au principal de 2800 livres, contre François Fromenté, maître boulanger, et Gabriel Charton, sa femme.
CL 34, 93, 519; CL 42, 76, 123 n. ; CT, 51, 189.
- 1672, 3 septembre** Indemnité de 105 sols à Sœur Rose-Marie de La Salle.
1^{er}, 3 octobre CT, 119 v^o.
- 1672, 5 septembre** Consentement de Nicolas Moët de Brouillet, Simon de La Salle et Antoine Frémyn, membres du conseil des parents, à Jean-Baptiste de La Salle pour l'expédition à son nom de la quittance de la charge de conseiller au Présidial de Reims que possédait défunt Louis de La Salle.
CL 34, 94, 529; CL 40¹ 20, 173.

- , — Dépense de 3 livres 4 sols pour louage d'un cheval et voyage à Beaurieux (Aisne) pour les affaires de la succession de Louis de La Salle.
CT, 65 v^o; CL 42, 197.
- , — Paiement au sieur Chaalan, boulanger, de la somme de 7 livres 12 sols pour « cuisage et avoir séché des fruicts » (Quittance de ce jour).
CT, 65; CL 42, 211.
- 1672, v. 5 septembre *** Paiement de 7 livres au sieur Liart, sergent royal, pour exploits à Guyencourt (Aisne) et Beaurieux (Aisne).
CT, 66.
- 1672, 12 octobre** Paiement au sieur Josse, procureur au Conseil, d'une somme de 6 livres pour la « présentation d'un exploit à luy envoyé contre les abbé et relligieux de Chartreuve ». (Lettre de ce jour).
CL, 28, XXXIX; CT, 68 v^o; CL 42, 147 n. 1.
- 1672, 3-27 octobre** Indemnité de 42 sols à Sœur Rose-Marie de La Salle.
CT, 120; CL 42, 193 n. 1.
- , — Indemnité de 23 livres à Marie de La Salle.
CT, 127 v^o.
- 1672, 26 octobre...** Dépense de 4 livres 14 sols 10 deniers pour achat de « feuilles, rubans, moi de classe » à Jacques-Joseph de La Salle et pour ses nécessités.
CT, 142; CL 42, 190.
- 1672, novembre** Dépense de 50 livres payées à Perrette Lespagnol pour le quart de la pension de Marie de La Salle. Indemnité de 3 livres 10 sols 6 deniers à celle-ci pour ses nécessités.
CT, 128; CL 42, 190 n. 3.
- 1672, 4 novembre** Indemnité de 18 livres à Sœur Rose-Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 120; CL 42, 193.
- 1672, 19 novembre** Paiement à Thomas Oudart, sonneur de bassin, de 3 livres 15 sols pour avoir sonné le bassin lors de la vente publique de défunt Louis de La Salle.
CT, 114 v^o; CL 42, 207.
- 1672, 22 novembre** Déboursement de 10 livres 15 sols pour la levée d'un contrat de constitution de 40 livres de rente annuelle contre François Fromenté (3 septembre 1672).
CL 40^I, 51; CT, 51, 69.
- 1672, 29 novembre** Paiement à Jean et Thomas Oudart pour le faire-part du service anniversaire de défunt Louis de La Salle. (Quittance de ce jour).
CT, 115; CL 42, 207.
- 1672, novembre-décembre** Dépense de 113 sols pour les nécessités de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 142 v^o; CL 42, 191 n. 6.

- 1672, 1^{er} décembre** Paiement à Oudart Rogier (1628-1699), marchand, de 4 livres pour avoir prêté une étoffe noire pour le service anniversaire de Mme Louis de La Salle (Nicole Moët de Brouillet). (Quittance dudit jour).
CT, 113; CL 42, 207.
- , — Paiement à Jeanne Desroddé, veuve de Toussaint Marq, de la somme de 5 livres deue par défunt Louis de La Salle. (Quittance de ce jour).
CT, 69 v^o.
- 1672, 21 décembre** Paiement à Louise-Isabelle d'Angennes, abbesse de Saint-Etienne-aux-Nonnains, de la somme de 1000 livres pour la dot de Sœur Rose-Marie de La Salle.
CT, 71; CL 42, 189 n. [6].
- 1672, 24 décembre** Remboursement de 11 livres à Nicolas Frizon, correcteur en la Chambre des Comptes (1654-1698), par lui déboursées pour la sauvegarde de la charge de conseiller au Présidia de feu Louis de La Salle. (Lettre de Philippe Frizon).
CT, 70.
- 1672, 28 décembre** Jean-Baptiste de La Salle touche 27 livres 15 sols de rente deues par les « Lieutenant et gens du Conseille de la ville de Reims ».
CT, 50.
- 1672, 26 avril-
31 décembre** Dépense de 26 livres 1 sol 6 deniers pour « écolage, bou ttons peigne, (lacets) et autres nécessités de Jean-Louis de La Salle ».
CT, 161; CL 42, 191.
- , — Dépense de 18 livres 8 sols 6 deniers pour « bonnet, chapeau, bas, souliers, mois d'école et autres petites nécessités » de Pierre de La Salle.
CT, 173; CL 42, 192.
- 1673, 2 janvier** Paiement à Louis Pillotel, maître cordonnier, d'une somme de 3 livres 10 sols pour une paire de souliers achetés par défunt Louis de La Salle (Quittance dudit jour).
CT, 71 v^o; CL 42, 201.
- 1673, 25 mai** Décharge de la somme de 1396 livres à Evrard Bordoï, marchand, demeurant à La Cassine (Ardennes).
CL 33, 32, 191; CL 40¹, 64; CL 42, 77, 133.
- 1673, 1^{er} janvier-
24 juin** Dépense de 16 livres 19 sols 10 deniers pour souliers, gants, livre, écolage (scolarité) et autres nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 161 v^o; CL 42, 191.
- , — Dépense de 9 livres 9 sols pour « souliers, gants, mois d'école et autres nécessités » de Pierre de La Salle.
CT, 173 v^o; CL 42, 192 n. 7.
- 1673, juillet** Indemnité de 6 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 130.

- 1673, 3 juillet-
11 août** Dépense de 9 livres 1 sol pour les nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 163; CL 42, 191.
- 1673, 14 juillet-
11 août** Dépense de 15 livres 3 sols pour les nécessités et façon d'habits de Jacques-Joseph de La Salle (Quittance).
CT, 144; CL 42, 191 n. 8.
- 1673, 19 septembre** Vente par Jean-Baptiste de La Salle de 17 setiers de seigle, à 32 sols le setier, provenant de la cense de Beine (Marne).
CT, 14 v^o.
- 1673, 25 septembre** Paiement de 30 livres de rente viagère à Sœur Rose-Marie de La Salle.
CT, 93; CL 42, 194 n. 9.
- 1673, 2 octobre** Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle.
CT, 130; CL 42, 190 n. 3.
- 1673, 9 octobre** Indemnité de 35 sols à Marie de La Salle.
CT, 130 v^o.
- 1673, v. 10 octobre *** Jean-Louis de La Salle commence ses classes au Collège des Bons-Enfants de Reims.
CL 42, 191.
- 1673, 14 octobre** Indemnité de 24 livres à Marie de La Salle.
CT, 130 v^o; CL 42, 190 n. 3.
- 1673, 20 octobre** Indemnité de 6 livres à Marie de La Salle.
CT, 130 v^o.
- 1673, 21 octobre** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 50 livres au principal de 1000 livres contre Millet Lescaillon, curé de Gueux (Marne).
CL 42, 185; CT, 56 v^o, 195.
- 1673, 4 juin-
23 octobre** Dépense de 5 livres 6 sols 6 deniers pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 174 v^o.
- 1673, 2 septembre-
23 octobre** Dépense de 3 livres 16 sols pour les nécessités de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 145.
- 1673, 3 novembre** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 35 livres au principal de 700 livres contre Rigobert Legoux, orfèvre, et Marguerite Turpin, sa femme.
CT, 52, 190; CL 42, 185.
- , ,** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 35 livres au principal de 700 livres contre Claude Robillon, jardinier.
CL 42, n. ; CT, 51 v^o, 189 v^o; CL 42, 185.
- 1673, 6 septembre-
8 novembre** Dépense de 1 livre 17 sols pour les nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 163 v^o; CL 42, 192 n. 1.

- 1673, 9 novembre** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 10 livres au principal de 200 livres contre Simon Adam, cuisinier, et Vaubourg Dieppe, sa femme.
CT, 52 v^o; CL 42, 185.
- , — Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 11 livres au principal de 220 livres, contre Pierre Chaudron et Alain Boy, sa femme.
CL 42, 185; CT, 57, 195 v^o; CL 42, 185.
- 1673, p. 9 novembre *** Déboursement de 4 livres 2 sols pour la grosse du contrat de constitution de rente contre Simon Adam (9 novembre 1673).
CT, 56 v^o, 57, 77 v^o, 195 v^o.
- , — Déboursement de 4 livres 2 sols pour la grosse du contrat de constitution de rente contre Pierre Chaudron (9 novembre 1673).
CT, 78.
- 1673, 10 novembre** Déboursement de 7 livres 7 sols à Claude Adnet et Tilquin, notaires, pour la grosse du contrat de constitution de rente contre Rigobert Legoix (3 novembre 1673).
CT, 77.
- , — Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 4 livres 19 sols au principal de 99 livres contre Guillaume Villé, sergier, et Françoise Bosteau, sa femme.
CT, 53, 185.
- , — Déboursement de 6 livres 14 sols pour l'enregistrement de deux contrats avec Millet Lescaillon, curé de Gueux (21 octobre 1673), et François Fromenté (3 septembre 1673).
CT, 76 v^o.
- 1673, 11 novembre** Déboursement de 6 livres 2 sols pour l'enregistrement des contrats passés avec Rigobert Legoix (3 novembre 1673) et Simon Adam (9 novembre 1673).
CT, 78 v^o.
- 1673, p. 11 novembre *** Paiement de 20 sols à Gérard Turpin, procureur de la maison, et 2 livres 5 sols à Simon de La Salle pour consultation en l'affaire contre le sieur Wassier de Châtillon-sur-Marne.
CT, 78 v^o.
- 1673, 25 novembre** Déboursement de la somme de 3 livres 1 sol 2 deniers pour enregistrement d'un contrat de François de Miremont (p. 1^{er} mars 1673).
CT, 79.
- 1673, décembre** Indemnité de 10 livres 5 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 130 v^o; CL 42, 190 n. 31
- 1673, 12 décembre** Envoi d'un mandat de 18 livres 6 sols au sieur Josse, avocat au Grand Conseil pour « l'affaire contre les religieux de

- Chartreuse » et le port de la lettre. [Lettre de ce jour].
CT, 79 v^o; CL 42, 147 n. 1.
- 1673, 28 décembre Dénouciation par Louis Pilotel du bail (1^{er} août 1671) de la maison rue des Deux-Anges.
CL 28, 12 v^o; CL 29, 80; CL 42, 341.
- 1673, 1^{er} janvier-31 décembre Paiement à Perrette Lespagnol de 75 livres pour les 3/4 de la pension de Jean-Remy de La Salle et 1 livre 19 sols 6 deniers pour les menues nécessités de celui-ci.
CT, 183 v^o.
- 1673, 26 avril-31 décembre Paiement à Perrette Lespagnol de 25 livres pour un quart de la pension de Jean-Remy de La Salle et 3 livres 17 sols 3 deniers pour les menues nécessités de celui-ci.
CT, 183; CL 42, 192 n. 8.
- 1673, 23 octobre-31 décembre Dépense de 3 livres 15 sols payés au sieur Dubois pour étoffe pour faire un habit à Pierre de La Salle et pour les nécessités de celui-ci.
CT, 175.
- 1673, 6 novembre-31 décembre Dépense de 3 livres 8 sols pour Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 145 v^o.
- 1673, 8 novembre-31 décembre Dépense de 24 livres 6 sols pour scolarité, habit et ses fournitures et autres nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 164; CL 42, 192.
- 1674, 5 janvier Indemnité de 51 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 131.
- 1674, a. 15 janvier × Action en justice contre Louis Pilotel pour résiliation unilatérale du bail de la maison, rue des Deux-Anges.
CT, 12 v^o.
- 1674, 15 janvier Bail pour trois ans à Michel Bailly et Nicolas Oudin de la maison, rue des Deux-Anges.
CL 42, 341; CT, 13, 93 v^o.
- 1674, 22 février Paiement à Jean Lestoffé, sergent royal, pour voyage à Pomacle (Marne) et recherche au greffe du nantissement de Remy Tierselet.
CT, 80.
- , — Dépense de 10 s. pour la recherche du nantissement de Remy Tierselet.
CT, 80.
- 1674, 5 mars Paiement de 10 livres 10 sols à Guillaume Roze, maître maçon, pour ouvrages de maçonnerie à la maison, rue Sainte-Marguerite, et à celle de la rue des Deux-Anges. (Quittance de ce jour).
CT, 80 v^o; CL 42, 211 n. 3.
- 1674, 7 mars Vente par Jean-Baptiste de La Salle de 17 setiers d'avoine, à 32 sols le setier, provenant de la cense de Beine (Marne).
CT, 15.

- 1674, 19 mars** Dépense de 200 livres payées à Perrette Lespagnol pour une année de pension de Marie de La Salle.
CT, 131 v^o; CL 42, 188 n. 1.
- , — Paiement à Perrette Lespagnol de 100 livres pour la pension de Jean-Remy de La Salle.
CT, 184; CL 42, 188 n. 5.
- 1674, 28 mars** Dépense de 7 livres 10 sols pour l'enregistrement d'un contrat de constitution de rente contre Barthélemy Grandremy et port d'une lettre.
CT, 81.
- , — Dépense de 6 livres 4 sols pour l'enregistrement des contrats de François Fromenté (3 septembre 1672) et Remy Tierselet (24 mars 1666 [?]).
CT, 82.
- 1674, 29 mars** Vente par Jean-Baptiste de La Salle de 17 setiers de seigle. à 40 sols le setier, provenant de la cense de Beine (Marne).
CT, 15.
- 1674, avril** Dépense de 3 livres 5 sols pour l'achat de gants, une paire de bas et de souliers à Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 147; CL 42, 191 n. 11.
- 1674, 1^{er} janvier-
2 avril** Dépense de 2 livres 13 sols pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 175 v^o.
- 1674, 8 janvier-
2 avril** Dépense de 6 livres 19 sols pour « mois de classe, façons de justaucorps et autres nécessités » de Jean-Louis de La Salle.
CT, 164 v^o; CL 42, 192 n. 4.
- 1674, 14 février-
2 avril** Dépense de 4 livres pour les nécessités de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 146 v^o; CL 42, 191 n. 6.
- 1674, 3 avril** Avance de 90 livres à Marie de La Salle « pour lui acheter des habits et autres nécessités ».
CL 42, 190 n. 4; CT, 131 v^o, 132.
- , — Paiement au sieur Blanchebarbe, maître serrurier, de 4 livres « pour avoir travaillé de son métier ».
CT, 82 v^o; CL 42, 210 n. 9.
- 1674, 7 avril** Paiement au sieur Magnan, huissier, de la somme de 18 livres pour assignation à Robert de Proisy, sieur de Marfontaine.
CT, 82.
- 1674, 16 avril** Indemnité de 17 livres à Marie de La Salle.
CT, 132 v^o; CL 42, 190 n. 3.
- [1674] *, 30 avril** Dépense de 30 sols payés au sieur Dallier, avocat, pour une requête relative à l'affaire de Chartreuve.
CT, 83; CL 42, 147 n. 1.
- 1674, 10 mai** Dépense de 30 sols pour le paiement « des mois d'avril et mai » de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 147 v^o; CL 42, 191 n. 12.

- 1674, a. 8 juin *** Paiement à Adam Richer, maître charpentier, de la somme de 8 livres pour travaux exécutés en la maison, rue des Deux-Anges.
CT, 83 v^o; CL 42, 211 n. 1.
- 1674, 8 juin** Envoi d'un mandat de 3 livres à Queutelot, procureur au Parlement, pour présentation d'un exploit à la requête de M. de Miremont.
CT, 84.
- , — Dépense de 30 sols pour les affiches (exemplaires) de la thèse « tentative » de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 147 v^o; CL 42, 191 n. 12.
- 1674, 25 juin** Dépense de 2 livres pour nantissement des maisons appartenant à Claude Robillion, jardinier.
CT, 84.
- , — Dépense de 6 livres 11 sols pour nantissement d'une cense à Courcy et Saint-Thierry (Marne) appartenant à Rigobert Legoix.
CT, 84 v^o.
- 1674, 13 juillet** Paiement à dame Petit d'une somme de 10 livres « pour avoir fait la barbe audit defunct sieur de La Salle et les cheveux » aux frères mineurs de Jean-Baptiste de La Salle. (Quittance dudit jour).
CT, 85; CL 42, 202.
- 1674, 2 avril-
13 juillet** Dépense de 11 livres pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 176.
- 1674, 16 juillet** Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle.
CT, 132 v^o; CL 42, 190 n. 3.
- 1674, 6 août** Paiement de 3 livres pour nantissement de la terre de Belval (Aisne).
CT, 85 v^o.
- 1674, 8 août** Paiement à Mathieu Ruinart de 19 livres 13 sols pour faire un habit à Jacques-Joseph de La Salle. (Quittance de ce jour).
CT, 148; CL 42, 191 n. 8.
- , — Déboursement de 630 livres pour « avoir les provisions de la charge de conseiller au Présidial » que possédait feu Louis de La Salle. [Quittance et lettre d'échange de Louis Frémyn (1649-1720)].
CT, 86.
- , — Dépense de 3 livres pour cinq procurations dont trois pour l'affaire de Châtillon et Chartreuve.
CT, 86 v^o.
- 1674, v. 8 août *** Dépense de 3 livres 1 sol pour « boutons, poches goussées et fournitures » pour l'habit de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 148; CL 42, 191 n. 8.

- 1674, p. 8 août *** Paiement de 30 sols à André Clocquet, curé de Saint-Pierre-le-Vieil, et au greffier du Présidial pour deux certificats de baptême.
CT, 86 v^o.
- 1674, 1^{er} septembre** Paiement au sieur Gillot, sergent, de la somme de 21 livres 13 sols pour la recherche des billets de la vente publique des meubles de feu Louis de La Salle. (Quittance de ce jour).
CT, 87.
- 1674, 16 juillet-
12 septembre** Dépense de 4 livres 17 sols pour l'achat de souliers à Jacques-Joseph de La Salle et pour diverses nécessités (16 juillet, 1^{er} août, 5 et 12 septembre).
CT, 149; CL 42, 191 n. 6.
- 1674, 25 septembre** Dépense de 20 sols pour le nantissement au greffe de Pomacle du sieur Villet.
CT, 87 v^o.
- 1674, p. 25 septembre *** Dépense de 30 sols pour le port à Paris des provisions de la charge de conseiller au Présidial que possédait défunt Louis de La Salle.
CT, 88.
- 1674, 2 avril-
10 octobre** Dépense de 5 livres 15 sols pour les nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 165 v^o; CL 42, 192 n. 3.
- 1674, 13 juillet-
10 octobre** Dépense de 3 livres 13 sols pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 176 v^o.
- 1674, 2, 21 octobre** Indemnité de 20 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 132 v^o; CL 42, 190 n. 3.
- 1674, 21 octobre** Dépense de 200 livres payées à Perrette Lespagnol pour une année de la pension de Marie de La Salle.
CT, 133; CL 42, 188 n. 1.
- 1674, 16, 17 novembre** Indemnité de 112 sols 6 deniers à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 133 v^o; CL 42, 190 n. 3.
- 1674, 5 décembre** Paiement au nommé Blanchebarbe, serrurier, de la somme de 30 sols. (Quittance dudit jour).
CT, 88; CL 42, 210 n. 9.
- 1674, 26 décembre** Jean-Baptiste de La Salle touche 27 livres 15 sols de rente dus par « les sieurs Lieutenant et gens du Conseille de la Ville de Reims ».
CT, 50 v^o.
- 1674, 29 décembre** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente de 7 livres 7 sols au principal de 150 livres contre Jean Tullier, *alias* Julliet.
CT, 54 v^o; CL 42, 185.

- 1674, 10 octobre-
29 décembre
Dépense de 9 livres 12 sols pour les nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 166; CL 42, 192 n. 4.
- 1674, 24 avril-
31 décembre
Paiement à Perrette Lespagnol, de 50 livres pour une demi-année de la pension de Jean-Remy de La Salle et 3 livres 16 sols pour les menus nécessités de celui-ci.
CT, 184 v^o; CL 42, 188 n. 5.
- 1674, 2 octobre-
31 décembre
Dépense de 5 livres 2 sols pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 177.
- 1674, 10 octobre-
31 décembre
Dépense de 16 livres 7 sols 6 deniers pour ressemelage des souliers, achat « d'un chapeau, de livre et autre chose » à Jacques-Joseph de La Salle et pour ses nécessités.
CT, 150.
- 1674, 31 décembre
Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente de 15 livres au principal de 300 livres contre Pierre Colle et sa femme.
CL 42, 185; CT, 55.
- 1674, 4, 31 décembre
Indemnité de 21 livres 10 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 134.
- 1675 [s. d.]
Recouvrement par Jean-Baptiste de La Salle de 36 livres 6 deniers d'une rente sur l'Hôtel de Ville de Paris.
CT, 59 v^o.
- 1675
Ordonnance de Louis XIV relative au logement des gens de guerre.
CL 42, 276.
- 1675, 2 janvier
Vente par Jean-Baptiste de La Salle à Louis Frémyn (1649-1720) de l'office de conseiller au Présidial que possédait défunt Louis de La Salle (1625-1672) son père.
CL 42, 183 n. 8; CL 41^I, 176; CL 41^{II}, 121; CT, 10 v^o, 85 v^o.
- 1675, 25 janvier
Indemnité de 3 livres à Marie de La Salle et dépense de 110 sols pour lui acheter deux paires de souliers.
CT, 134; CL 42, 191 n. 5.
- 1675, 5 février
Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 30 livres au principal de 600 livres contre la dame d'Estampes [Nicolle Marlot] et Jean-Baptiste de La Salle, son fils.
CL 42, 245 n. 1; CT, 54, 192.
- 1675, 6 février-
2 mars
Dépense de 12 sols pour remonter une paire de souliers de Jacques-Joseph de La Salle et pour quatre mois de classe.
CT, 150 v^o.
- 1675, 15 février-
1^{er} mars
Indemnité de 3 livres à Marie de La Salle et dépense de 3 livres pour une paire de souliers.
CT, 134 v^o; CL 42, 190 n. 3.

- 1675, 22 février** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 30 livres au principal de 600 livres contre Vincent Geoffroy, vigneron à Ludes (Marne) et Regnault Beuzart, vigneron à Chaigny (aujourd'hui Chigny-les-Roses) et Françoise Quatresols, sa femme.
CL 42, 185; CT, 57 v^o, 196.
- 1675, 4 mars** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 20 livres au principal de 400 livres contre Gilles Douart et Nicolle Cullotin, sa femme.
CL 42, 185; CT, 53 v^o, 192.
- 1675, 6 mars** Dépense de 10 livres 5 sols 9 deniers payés à des ouvriers, pour le « congé au prévôt et vidame de la cathédrale » ainsi que pour le port de lettre. (Quittance de ce jour).
CT, 88 v^o.
- 1675, 11 mars** Recouvrement des intérêts dus par Mme Philippe de Salnove.
CL 42, 82, 231; CT 33^o.
- , — Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 20 livres au principal de 400 livres contre Antoine Gadebois, hôtelier à Saint-Brice (Marne).
CL 42, 185; CT, 58, 197.
- 1675, 13 mars** Arrêt du Conseil d'Etat condamnant aux dépens Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier dans le procès avec les religieux et couvent de Chartreuse (Aisne) au sujet de la propriété du moulin Rolland et du cours de rivière en dépendant.
CL 34, 97, 547; CL 40^I, 67; CL 41^I, 30; CL 41^{II}, 121; CL 42, 78, 141.
- 1675, 14 mars** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente de 33 livres au principal de 660 livres contre Jean Lalondrelle et Claude Beuzart, sa femme, vigneron à Chaigny (aujourd'hui Chigny-les-Roses, Marne).
CL 42, 185; CT, 57 v^o, 196 v^o.
- 1675, 21 mars** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 20 livres au principal de 400 livres contre Simon Adam, cuisinier, et Vaubourg Dieppe, sa femme.
CL 42, 185; CT, 59, 198.
- 1675, 29 mars** Dépense de 9 livres pour la grosse de deux contrats de constitution de rente (14 et 21 mars 1675).
CT, 89 v^o.
- 1675, 1^{er} janvier-
6 avril** Dépense de 9 livres 18 sols 6 deniers pour « aiguillettes, souliers, mois de classe et autres nécessités » de Jean-Louis de La Salle.
CT, 167.
- , — Dépense de 5 livres 16 sols 8 deniers pour les nécessités de

- Pierre de La Salle.
CT, 177 v^o.
- 1675, 25 avril** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 25 livres au principal de 500 livres contre la dame d'Estampes [Nicolle Marlot] et Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), son fils.
CL 42, 245 n. 1 ; CT, 53 v^o, 192 v^o.
- 1675, 27 avril** Indemnité de 28 livres à Marie de La Salle pour l'achat d'un simarre et pour ses nécessités.
CL 42, 191 n 4 ; CT, 135.
- 1675, 4 mai** Visite au moulin Rolland à Villette, près Fismes, avec deux charpentiers. Dépense de 22 livres 10 sols pour frais de voyage et journée d'un cheval pendant deux jours.
CT, 90 v^o; CL 42, 199 n. 2.
- 1675, 8 mai** Dépense de 4 livres 10 sols pour nantissement à Jonchéry-sur-Vesle (Marne) des héritages de Simon Adam.
CT, 90.
- 1675, 8 juin** Quittance de Jean-Baptiste de La Salle à Jacques Barrois et Jean Simon, de La Neuville-en-Tourne-à-Fouy (Ardennes) pour la somme de 300 livres.
CT, 59; CL 42, 239 n. 1.
- 1675, 10 juin** Achat par Jean-Baptiste de La Salle d'une maison à Reims, rue Sainte-Marguerite, contre Elisabeth Dupré et Jean Delpy ayant pouvoir de David et Madeleine Bideleux, femme d'Azarias Pontenois.
CL 42, 79, 164.
- , — Remboursement à Perrette Lespagnol de 22 livres 15 sols avancés à Marie de La Salle.
CT, 135 v^o.
- , — Paiement à Perrette Lespagnol de la somme de 50 livres pour une demi-année de la pension de Jean-Remy de La Salle.
CT, 185; CL 42, 188 n. 5.
- 1675, 11 juin** Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 85 livres au principal de 1700 livres contre le sieur Clément, président au grenier à sel d'Épernay (Marne) solidairement avec Magdelaine Fagnier, sa femme; CL 42, 185.
- , — Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 30 livres au principal de 600 livres contre Gérard Paultet, vigneron à Rilly [aujourd'hui Rilly-la-Montagne (Marne)].
CL 42, 185; CT, 58 v^o, 197 v^o.
- 1675, 14 juin** Indemnité de 3 livres 15 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 136; CL 42, 190 n. 3.

- 1675, 24 juin** Paiement à Perrette Lespagnol d'une somme de 200 livres pour une année de la pension de Marie de La Salle.
CT, 135; CL 42, 188 n. 1.
- 1675, 6 avril-
30 juin** Dépense de 7 livres 18 sols 6 deniers pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 177 v^o.
- 1675, 15 juillet** Indemnité de 4 livres 10 sols à Marie de La Salle.
CT, 136; CL 42, 190 n. 3.
- 1675, 27, 30 juillet** Paiement de 14 livres 5 sols pour deux nantissements en la Justice de Verzy (Marne) des héritages d'Antoine Gadebois et la grosse d'un contrat de constitution de rente.
CT, 91.
- 1675, 3 août** Indemnité de 2 livres 15 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 136 v^o; CL 42, 191 n. 3.
- , — Constitution par Jean-Baptiste de La Salle d'une rente annuelle de 75 livres au principal de 1500 livres contre Isaac du Verger.
CL 42, 185; CT, 56, 194 v^o.
- 1675, 10 août** Paiement de 18 livres 4 sols pour la grosse de deux contrats de constitution de rente (11 juin 1675, 3 août 1675).
CT, 91 v^o.
- 1675, 22 août** Ratification par Madeleine Bideleux, femme d'Azarias Pontenois, maître drapier à Sedan, de la vente à Jean-Baptiste de La Salle d'une maison à Reims, rue Sainte-Marguerite (achetée le 10 juin 1675).
CL 40^l, 67; CL 41^l, 30; CL 42, 79, 167.
- 1675, 17 avril-
10 septembre** Dépense de 7 livres 2 sols pour Jacques-Joseph de La Salle,
CT, 151 v^o.
- 1675, octobre** Dépense de 8 livres 8 sols payés au sieur Dessain, marchand pour « avoir accommoder les habits » de Jacques-Joseph de La Salle. (Quittance de ce jour).
CT, 152.
- 1675, 6 avril-
3 octobre** Dépense de 5 livres 7 sols pour les nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 168; CL 42, 192 n. 4.
- 1675, 14 octobre** Avance de 40 livres à Marie de La Salle pour lui acheter de la guipure.
CT, 136 v^o; CL 42, 191 n. 3.
- 1675, 17 octobre** Dépense de 10 livres 7 sols 6 deniers pour l'achat d'une onze un quart de sedan pour Jacques-Joseph de La Salle (Quittance du sieur La Pierre à ce jour).
CL 42, 191 n. 9; CT, 152 v^o.
- 1675, 24 octobre** Avance de 6 livres à Marie de La Salle pour lui acheter du taffetas noir.
CL 42, 191 n. 2; CT, 137.

- 1675, 26 octobre Païement de 10 livres au nommé Magnan, sergent, pour un exploit de commandement aux Dames d'Origny et saisie sur leur fermier à Beaurieux (Aisne). [Reçu au bas de l'exploit]. CT, 92.
- 1675, v. 26 octobre* Païement de 10 livres au nommé Magnan, sergent, pour un exploit de commandement à Claude Grandremy. [Reçu au bas de l'exploit]. CT, 92 v^o.
- 1675, 2 novembre Indemnité de 15 sols à Marie de La Salle. CT, 137.
- 1675, 30 juin-14 novembre Dépense de 14 livres 6 sols 2 deniers pour les nécessités de Pierre de La Salle. CT, 178.
- 1675, 9 novembre Indemnité de 15 sols à Marie de La Salle. CT, 137.
- 1675, 28 novembre Païement de 30 sols au nommé Magnan, sergent, pour un exploit de saisies fait ès mains de René Depoix. (Reçu au bas de l'exploit). CT, 92 v^o.
- 1675, 3 octobre-25 décembre Dépense de 7 livres 1 denier pour divers articles concernant Jean-Louis de La Salle. CT, 168 v^o.
- 1675, 26 décembre Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle. CT, 137.
- 1675, 29 décembre Bail à intérêt par Jean-Baptiste de La Salle à Jean Juille et sa femme de 150 livres en principal. CT, 193.
- 1675, 10 octobre-31 décembre Dépense de 15 livres 8 sols 8 deniers pour « souliers, fournitures d'habits et autre nécessités » de Jacques-Joseph de La Salle. CT, 153.
- 1675, 4 novembre-31 décembre Dépense de 10 livres 16 sols pour les nécessités de Pierre de La Salle. CT, 178 v^o.
- 1675, 31 décembre Bail à intérêt par Jean-Baptiste de La Salle à Pierre Collo et Marguerite Oudart, sa femme, de 300 livres en principal. CT, 193 v^o; CL 42, 185.
- 1676, 2 janvier Avance de 91 livres à Marie de La Salle pour lui acheter de l'étoffe pour une robe noire et faire broder son mouchoir. CL 42, 191 n. 1 ; CT, 137 v^o.
- 1676, 8 janvier Indemnité de 8 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités. CT, 137 v^o.
- 1676, 10 janvier Païement de 90 livres de rente viagère à Rose-Marie de La Salle. CT, 93; CL 42, 189 n. [6].

- , — Indemnité de 15 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 137 v^o.
- 1676, 15 janvier** Dépense de 35 sols payés à Henri Petit pour « avoir accommodé des vitres » à la maison, rue des Deux-Anges.
CT, 93 v^o; CL 42, 211 n. 2.
- 1676, 15 février** Indemnité de 11 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 138 v^o.
- 1676, 9 mars** Indemnité de 3 livres à Marie de La Salle.
CT, 131 v^o.
- 1676, 10 mars** Dépense de 45 livres payées au sieur Gamache, procureur au Grand Conseil, pour les affaires de la succession (Quittance de ce jour).
CL 42, 147 n. 1; CT, 94.
- 1676, 1^{er} janvier-
30 mars** Dépense de 1 livre 7 sols pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 179.
- 1676, 4 janvier-
6 avril** Dépense de 4 livres 8 sols pour les nécessités de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 153 v^o; CL 42, 191 n. 7.
- 1676, 8 avril** Indemnité de 12 livres 11 sols 3 deniers à Marie de La Salle
CT, 138 v^o.
- 1676, [10 juin 1675]-
8 avril** Dépense de 16 livres 3 sols 4 deniers pour les nécessités de Jean-Remy de La Salle.
CT, 185 v^o; CL 42, 192 n. 8.
- 1676, 15 avril** Indemnité de 3 livres 15 sols à Marie de La Salle.
CT, 138 v^o.
- 1676, 20 avril** Louis Frémyn (1649-1729), cousin germain de Jean-Baptiste de La Salle, prend possession de la charge de conseiller au Présidial de Reims que détenait défunt Louis de La Salle.
CL 26, 215; CL 42, 183 n. 8.
- 1676, 30 avril** Indemnité de 6 livres à Marie de La Salle.
CT, 138 v^o.
- 1676, 1^{er} janvier-
2 mai** Dépense de 5 livres 1 sol 8 deniers pour divers articles concernant Jean-Louis de La Salle.
CT, 169.
- 1676, 9 mai** Indemnité de 3 livres à Marie de La Salle.
CT, 139; CL 42, 190 n. 3.
- , — Paiement de 3 livres 3 sols pour assignation au Présidial des héritiers de Barthélemy Grandremy et un port de lettres.
CT, 94.
- 1676, 13 mai** Paiement au nommé Magnan, sergent, de 9 livres pour saisies sur Claude Grandremy.
CT, 94 v^o.

- 1676, 16 mai** Paiement audit Magnan, sergent, de 4 livres pour exploit fait à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes).
CT, 95.
- 1676, 27 mai** Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle.
CT, 139; CL 42, 190 n. 3.
- 1676, 9 juin** Indemnité de 3 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 139; CL 42, 190 n. 3.
- , — Nicolas Lespagnol (1611-1686) est nommé tuteur des fils mineurs de feu Louis de La Salle, substituant Jean-Baptiste de La Salle. Il n'accepte pas la nomination et refuse la prestation du serment requis.
CT, 4 v^o; CL 42, 182 n. 3.
- , — Dépense de 29 livres 7 sols 6 deniers pour la procédure de nomination d'un nouveau tuteur : levé de l'acte et deux jugements.
CT, 158 v^o, 171, 179 v^o, 186 v^o.
- 1676, 18 juin** Voyage à Saint-Quentin (Aisne). Déboursement de 12 livres pour la dépense de bouche et louage des chevaux.
CL 42, 186 n. 7; CT, 95 v^o.
- 1676, 10 avril-
25 juin** Paiement de 5 livres 14 sols 10 deniers pour les nécessités de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 154 v^o.
- 1676, 2 juillet *** Paiement à Magnan, sergent royal, de la somme de 5 livres pour voyage à Beaurieux (Aisne) et signification d'un transport au receveur des religieuses d'Origny (Aisne).
CT, 95 v^o; CL 42, 186 n. 7.
- 1676, 30 mars-
4 juillet** Dépense de 8 livres 6 sols 6 deniers pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 179 v^o.
- 1676, 9 juillet Nomination *ex iure* de Nicolas Lespagnol (1611-1686) comme tuteur de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle à la place de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 28, LXVII; CL 42, 182; CT, 5.
- 1676, 14 juillet** Honoraires de 15 livres à Paul Picot, professeur de philosophie au Collège des Bons-Enfants, pour la soutenance de la thèse générale de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 155; CL 42, 189.
- 1676, 15 juillet** Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 139; CL 42, 190 n. 3.
- 1676, 17 juillet** Dépense de 27 livres payées à Pierre de Cambray, marchand mercier, pour treize aunes de crépon pour faire un habit à Jacques-Joseph de La Salle. [Quittance de ce jour].
CT, 155 v^o; CL 42, 189.
- 1676, 18 juillet Dépense de 12 livres 10 sols pour la procédure de publication des nourritures au rabais (pension alimentaire) de

- Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle.
CT, 140.
- 1676, 20 juillet** Indemnité de 5 livres à Marie de La Salle pour ses nécessités.
CT, 139; CL 42, 190 n. 3.
- 1676, 24 juillet** Paiement de 35 sols à Magnan, sergent royal, pour un exploit de signification au nouveau fermier du sieur de Rabutin.
CT, 96.
- 1676, 13-26 juillet** Dépense de 8 livres 3 sols 4 deniers pour fournitures d'habit, paire de bas et lacets de Jacques-Joseph de La Salle.
CT, 156.
- 1676, 26 juillet** Paiement à Jean Colin, graveur, de 12 livres pour « deux cens images » (exemplaires) de la thèse générale de Jacques-Joseph de La Salle. [Quittance de ce jour].
CT, 156 v°; CL 42, 189.
- 1676, v. 26 juillet *** Dépense de 9 livres payées au nommé Masson pour la façon des habits de Jacques-Joseph de La Salle. [Parties et quittance de ce jour].
CT, 157; CL 42, 190.
- 1676, 28 juillet** Avance de 40 livres à Marie de La Salle pour achat de linge et ses nécessités.
CL 42, 190 n. 7; CT, 139 v°.
- 1676, 30 juillet Sentence du bailli de l'archevêché-duché de Reims ordonnant à Jean-Baptiste de La Salle de rendre son compte de gestion et administration de la tutelle de ses frères.
CT, 2; CL 42, 198 n. 1.
- , — Paiement à Magnan, sergent royal, de 30 sols pour un exploit de commandement au sieur de Miremont.
CT, 96 v°.
- 1676, 31 juillet Nicolas Lespagnol, subrogé tuteur, est contraint d'entendre le Compte de Tutelle de Jean-Baptiste de La Salle.
CT, 5.
- 1676, août Autorisation à Marie de La Salle pour « entendre » le Compte de Tutelle de Jean-Baptiste de La Salle.
CT, 5 v°; CL 42, 182.
- 1676, 13 août** Indemnité de 9 livres à Marie de La Salle.
CT, 140 v°; CC 42, 190 n. 5.
- 1676, 18 août** Paiement à Jean Multeau, imprimeur, de 24 livres pour l'impression « de deux cens thèses » de Jacques-Joseph de La Salle. [Quittance de ce jour].
CT, 157; CL 42, 190.
- 1676, v. 2 septembre *** Jean-Baptiste de La Salle établit le compte provisoire de gestion de sa tutelle et remet un exemplaire à Marie de La Salle, sa sœur.
CL 42, 197 n. 7.

- 1676, 2 mai-
3 septembre** Dépense de 54 sols 6 deniers pour plusieurs nécessités de Jean-Louis de La Salle.
CT, 170.
- 1676, 4 juillet-
3 [septembre] *** Dépense de 2 livres 3 sols 2 deniers pour les nécessités de Pierre de La Salle.
CT, 180.
- 1676, 4 septembre** Paiement à Gérard Turpin, procureur au Présidial de Reims de 3 livres pour poursuite d'une instance contre le fermier des Dames d'Origny. [Quittance de ce jour].
CT, 97.
- 1676, 5 septembre** Paiement de 20 sols au portier du Collège des Bons-Enfants de Reims et de 3 livres au sieur Chautreau, tapissier, pour les tapisseries tendues au Collège lors de la soutenance de Jacques-Joseph de La Salle. [Quittance de ce jour].
CT, 157 v^o; CL 42, 190.
- 1676, 15 septembre** Indemnité de 30 sols à Marie de La Salle.
CT, 140 v^o; CL 42, 190 n. 5.
- 1676, 18 septembre** Indemnité de 2 livres 11 sols à Marie de La Salle.
CT, 140 v^o.
- 1676, 29 septembre** Indemnité de 20 livres à Marie de La Salle.
CT, 141.
- 1676, 2 octobre** Présentation et affirmation par Jean-Baptiste de La Salle de son compte de gestion et administration de la tutelle de ses frères et sœurs en minorité : Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle.
CL 42, 80, 179-212; CT, 1.
- 1676, 14 octobre Distribution du Compte de Tutelle au greffier.
CL 42, 198 n. 2.
- 1677, 13 février** Enquête judiciaire à la requête et diligence de Jean-Baptiste de La Salle contre André Malot, maître tonnelier.
CL 32, 143; CL 40^I, 70; CL 42, 81, 213.
- 1677, 16 mai** Bail par Jean-Baptiste de La Salle et Dlle Marie de La Salle, à Jean Wiberg, maître tonnelier, d'une maison à Reims, rue de la Vieille-Serrurerie.
CL 26, 284; CL 42, 341.
- 1677, 8 août** Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Mme Philippe de Salnove, veuve d'Antoine de Villers, sieur de Barbaize (Ardennes), de la somme de 800 livres.
CL 42, 82, 228.
- 1678, 3 mars Nicolas Roland (1642-1678) se pourvoit vers le roi des lettres patentes pour les Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 88 n. 5.
- 1678, 7 mars Claude Cocquebert (1612-1700), seigneur d'Agny, lieutenant des habitants de Reims, met en délibération la question

- de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 88 n. 5.
- 1678, 23 avril Testament de Nicolas Roland (1642-1678). Jean-Baptiste de La Salle, est nommé co-exécuteur testamentaire.
CL 38, 91; CL 41^I, 31.
- 1678, 9 mai Sur requête de Jean-Baptiste de La Salle et Nicolas Rogier, lettres de cachet autorisant le Lieutenant de police de Reims à réunir le Conseil de ville pour discuter sur l'opportunité de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 91.
- 1678, 1^{er} août Propositions présentées par Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) et Nicolas Rogier (1654-1733) aux Lieutenant, gens du Conseil et échevins de la ville de Reims pour parvenir à l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 2, 165; CL 40^I, 73; CL 40^{II}, 69; CL 41^I, 388; CL 41^{II}, 126; CL 42, 101.
- 1678, 11 août Réunion du Conseil de ville de Reims. Jean-Baptiste de La Salle lit le testament de Nicolas Roland (1642-1678) et expose les propositions pour l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 3, 181; CL 41^I, 31.
- 1678, 12 août Sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle et de Nicolas Rogier, les principaux curés de la ville, les abbés de plusieurs monastères et plusieurs supérieurs religieux, le Lieutenant et échevins de la ville de Reims approuvent l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 97.
- 1678, 16 septembre Jean-Baptiste de La Salle. Revenu des Sœurs Agathe et Marie Blondel de la communauté des Filles de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 245, 251; CL 42, 103.
- , — Compte d'Agathe et Marie Blondel, Sœurs de la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Annotations de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 38, 8, 233; CL 42, 102.
- 1678, 28 septembre Reconnaissance de Simon Barrois et Jeanne Gallet à Jean-Baptiste de La Salle d'une somme de 877 livres 10 sols avec les intérêts échus.
CL 42, 244.
- 1678, 12 octobre Cession de Jean-Baptiste de La Salle à J.-B. de La Salle (1649-1729), avocat, son cousin, de 877 livres 10 sols.
CL 42, 244.
- 1678, 13 octobre Marie de La Salle (1654-1711) requiert Nicolas Lespagnol (1611-1686), tuteur, de fournir 1500 livres à la maison Sainte-Genève à Paris pour les frais de profession religieuse de Jacques-Joseph de La Salle (1659-1723).
CL 32, 135; CL 41^I, 324; CL 41^{II}, 127.

- 1678, 15 décembre** Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle contre Gérard Migeon, maître cordonnier, et Françoise Délespine, sa femme, d'une maison à Reims, à la Coulture, au-devant du grand portail de l'église Saint-Jacques.
CL 38, 9, 253; CL 42, 104.
- , — Bail par Jean-Baptiste de La Salle à Gérard Migeon, maître cordonnier, et Françoise Délespine, sa femme, de la maison dont il vient de faire l'acquisition.
CL 38, 10, 261; CL 42, 105.
- 1679, février Lettres patentes de Louis XIV à la Communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 4, 201; CL 40^I, 76; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 128.
- 1679, 17 février Arrêt d'enregistrement des Lettres patentes de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 213.
- 1679, a. 15 mars *** Rencontre chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus, rue du Barbâtre [aujourd'hui, n° 48] de Jean-Baptiste de La Salle et Adrien Nyel.
CL 42, 222.
- 1679, 2 avril et sv.** Jean-Baptiste de La Salle consulte Claude Bretagne, J. Callou et les principaux ecclésiastiques de Reims au sujet de l'ouverture d'une école chrétienne à Reims.
CL 37, 21; CL 42, 349 n. 2.
- 1679, 15 avril * Adrien Nyel et son jeune compagnon de 14 ans ouvrent à Reims, rue Saint-Maurice (aujourd'hui n° 12-14), paroisse de même nom, la première École chrétienne de Reims.
Bd 28; BL I, 165; CL 26, 183; CL 42, 222.
- 1679, 20 mai** Acquisition par la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus contre Etienne Letourneur, orfèvre, et Jeanne Oudinet, sa femme, de plusieurs pièces de terre et de vignes à Mareuil, Ay et Epernay (Marne). Contrat passé en présence de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 38, 8, 227.
- 1679, 30 juin** Bail par Pierre Archambault, laboureur à Beine (Marne), de la cense provenant de M. Routier et appartenant à la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 12, 269; CL 42, 109.
- 1679, août** Jean-Baptiste de La Salle transcrit l'« Etat des biens appartenant aux Filles de la communauté du Saint-Enfant-Jésus et de leur revenu ».
CL 38, 106, 228, 272; CL 40^I, 78; CL 41^{II}, 128; CL 42, 110.
- 1679, 31 octobre** Jean-Baptiste de La Salle, « Etat de tous les biens, maisons, censes et rentes constituées et de leurs revenus appartenans à la communauté du S(ain)t-Enfant-Jésus établie à Reims pour les escoles gratuites ».

- CL 38, 14, 281; CL 40^I, 78; CL 41^I, 393; CL 41^{II}, 129; CL 42, 111.
- 1679, Noël**
Les maîtres d'Adrien Nyel sont installés par Jean-Baptiste de La Salle dans une maison « voisine de la sienne » louée pour dix-huit mois.
Bd 15; BL I, 171; Ca 15; CL 37, 23; CL 41^I, 31; CL 41^{II}, 129; Cl 42, 222; Re 24.
- 1680, 4-5 février
Décès de Marie Moët de Brouillet (1647-1680), tante du côté maternel, de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 27, 66; DuP 219, MAIL 274.
- 1680, 14-20 avril**
Jean-Baptiste de La Salle retient les maîtres d'école chez lui depuis la prière du matin jusqu'à la prière du soir.
Bd 40; BL I, 174; Ca 17; CL 40^I, 78, 85; CL 41^I, 31; CL 41^{II}, 129; Re 26.
- 1680, 14-21 avril ***
Rencontre de Jean-Baptiste de La Salle et de Catherine Leleu (1619-1680), veuve d'Antoine Lévesque de Croyères (1617-1673). L'ouverture de l'école de Saint-Jacques est décidée.
Bd 29; BL I, 167; Ca 14; CL 42, 318 n. 2; Re 22.
- 1680, 8 mai
Décès, paroisse Saint-Jacques, à Reims, de Catherine Leleu, veuve d'Antoine Lévesque de Croyères.
AmR Saint-Jacques; Bd 29; BL I, 166; Ca 15; CL 42, 318 n. 2; Re 22-23.
- 1680, 24 juin**
Jean-Baptiste de La Salle admet les maîtres d'école à la même table que ses frères, rue Sainte-Marguerite.
Bd 36; BL I, 174; Ca 17; CL 40^I, 80; CL 41^I, 32; CL 41^{II}, 130; CL 42, 222; Re 25.
- 1680, 28 juillet**
Jean-Baptiste de La Salle reprend la tutelle de ses frères mineurs.
CL 42, 222.
- 1680, 24 août**
Bail par Jean-Baptiste de La Salle à Jean Parizet, laboureur et maréchal à Beine (Marne), de plusieurs pièces de terre aux terroirs de Beine et Mouchery (Marne).
CL 38, 15, 307; CL 41^{II}, 130; CL 42, 112.
- 1680, 6 décembre
Décès de Simon de La Salle (1618-1680), oncle paternel de Jean-Baptiste de La Salle, époux de Rose Maillefer (1623-p. 1683).
AmR Saint-Pierre; CL 27, 158; MAIL 288.
- 1681, 21 mars
Décès à Reims, monastère de Saint-Etienne-aux-Nonnains, de Rose-Marie de La Salle [*Rosette*], sœur de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 27, 34, 43; CL 40^I, 80, 89; CL 41^{II}, 130; CL 42, 194; MAIL 290.
- 1681, 24 juin**
Jean-Baptiste de La Salle loge les maîtres d'école dans sa maison, rue Sainte-Marguerite.
Bd 39; BL I, 175; Ca 18-19; Re 28.

- 1681, 9 septembre Mariage à Reims, église Saint-Symphorien, de Claire Frémyn (1663-1686), cousine germaine de Jean-Baptiste de La Salle, et de Jean Roland (1654-1732), seigneur d'Ecly (Ardennes). AmR Saint-Symphorien; CL 27, 160; CL 42, 175 n. 4.
- 1682** [s. d.] Vente par adjudication à la veuve Pinchart de la maison, rue des Deux-Anges.
CL 32, 29; CL 42, 341.
- 1682, v. 1^{er} mars * Ouverture de l'École chrétienne à Reithel (Ardennes). Bd 45, BL I, 180; Ca 21, CL 42, 280 n. 1; CL 41^{II}, 131; LUC I, 16; Re 32.
- 1682, p. 28 mars** * Voyage de Jean-Baptiste de La Salle à Reithel-Mazarin pour y rencontrer le duc de Mazarin.
BL I, 181; Ca 22, Re 33.
- 1682, 24 juin** Jean-Baptiste de La Salle quitte sa maison, rue Sainte-Marguerite et s'installe avec les maîtres d'école dans deux maisons louées rue Neuve, face au couvent de Sainte-Claire. Bd 46-47; BL I, 177, 224; Ca 20, CL 42, 222; Re 30, EH 12, LUC I, 20.
- 1682, 30 juin * Ouverture de l'École chrétienne de Château-Porcien (Ardennes).
BL I, 183; LUC 17.
- 1682, 18 juillet** Vente par Jean-Baptiste de La Salle à François Favart (1645-a. 1687) de la maison paternelle, rue Sainte-Marguerite.
CL 26, 189; CL 32, 29 n. 3; CL 41^I, 32; CL 41^{II}, 131.
- 1682, juillet * Ouverture de l'École chrétienne à Guise (Aisne).
Bd 40, BL I, 183; Ca 23, Re 35.
- 1682, octobre * Ouverture de l'École chrétienne de Laon (Aisne).
Bd 45, BL I, 183; Ca 24, Re 36.
- 1680-1682 Perplexité de Jean-Baptiste de La Salle au sujet du soin des écoles.
BL I, 169; CL 42, 223 n. 3.
- 1682, fin Jean-Baptiste de La Salle voit clairement que Dieu l'appelle à prendre soin des écoles.
Bd 48; BL I, 193; CL 10, 109; CL 42, 245 n. 3.
- 1683, 24 janvier** Cession par Jean-Baptiste de La Salle à ses frères Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle de la somme de 628 livres 3 sols 8 deniers que lui doit Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat.
CL 32, 13; CL 42, 223.
- 1683, 23 mars Achat par le sieur Tiercelet au profit de Remy Favart (v. 1658-1719) d'une maison [*maison Queutelot*] grange et jardin sur la Grande-Rue et rue Montboyel.
CL 26, 272; CL 40^I, 85; CL 41^{II}, 132; CL 42, 280 n. 1; CL 43^{II}, 138.

- 1683, 2 avril Déclaration de Remy Favart, chanoine, concernant l'acquisition par lui faite le 23 mars par l'intermédiaire du sieur Tiercelet.
CL 26, 272 n. 6; CL 42, 280 n. 1.
- 1683, 11 avril Jean-Baptiste de La Salle est présent à Rethel. Il prend possession de la maison Queutelot et annexes achetées en son nom.
CL 26, 262.
- 1683, juillet Jean-Baptiste de La Salle se détermine résolument à quitter son canonicat.
Bd 51; BL I, 200; Ca 30, Re 46.
- 1683, juillet-
a. 16 août * Jean-Baptiste de La Salle se démet de son canonicat.
Bd 53, 56; BL I, 203; Ca 32; CL 42, 223; Re 48.
- 1683, 16 août Jean Faubert († 12 août 1705) prend possession de la prébende abandonnée par Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 223.
- 1683-1684 Jean-Baptiste de La Salle distribue sa fortune aux pauvres.
Bd 59-61; BL I, 218-220; Ca 35; CL 42, 226; Re 54.
- 1684, 16 août Jean-Baptiste de La Salle se démet pour la seconde fois de la tutelle de ses frères mineurs.
CL 32, XXIII; CL 42, 223.
- 1684, 20 septembre Jugement de François de Harlay (1620-1695), archevêque de Paris, dans le conflit entre le chantre, les curés de Paris et la communauté des maîtres et maîtresses de Paris.
CL 42, 253.
- 1684 [s. d.] Voyage de Jean-Baptiste de La Salle à Rethel pour traiter avec le duc de Mazarin de l'ouverture du séminaire des écoles de campagne.
BL I, 221.
- 1685, 19 janvier Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat, de la somme de 1040 livres 19 sols. Signée au domicile de ce dernier, rue de Tambour.
CL 32, 20 [25 janvier]; CL 42, 83, 236.
- 1685, 30 janvier Remboursement à Jean-Baptiste de La Salle par son cousin J.-B. de La Salle, avocat, Simon Barrois et consorts de 946 livres 10 sols 8 deniers.
CL 32, 21; CL 42, 245 n. 3
- 1686, 15 mars Jean-Louis de La Salle (1664-1724), frère de Jean-Baptiste, quitte le séminaire de Saint-Sulpice.
ASS n° 1503; CL 42, 248.
- 1687, 1^{er} juillet Donation par le sieur Bajot à Jean-Baptiste de La Salle d'une « maison sise à Mazarin [Rethel-Mazarin], rue de Mont-Boyel, pour être jointe à celle adjugée à Remy Favart pour des deux maisons n'en faire qu'une ».
CL 26, 273, 302; CL 42, 227 n. 1.

- 1688, 24 février** Arrivée de Jean-Baptiste de La Salle et de deux Frères à Paris. Ils s'installent Rue-Princesse.
BL I, 287; Ca 48; CL 42, 248; Re 70-71.
- 1688, septembre *** M. de La Barmondière (1635-1694), curé de Saint-Sulpice (1678-1689), invite M. de La Salle et les Frères à quitter Rue-Princesse. Au moment du départ il le prie de surseoir.
BL I, 293; BL II, 266, 380-381 Ca 50-51; CL 41¹, 34; CL 42, 249; Re 76.
- 1689, 7 janvier** Succédant à Claude Bottu de La Barmondière (1635-1694) Henri Baudrand de La Combe (1637-1699) prend possession de la cure de Saint-Sulpice.
BL I, 295; Ca 52; CL 42, 249; Re 77.
- 1689, Noël *** M. Baudrand confie à M. de La Salle la direction des écoles Saint-Sulpice.
BL I, 289; Ca 52; CL 42, 249; Re 77.
- 1690, janvier *** Ouverture d'une école chrétienne, à Paris, faubourg de la Grenouillère, près du Pont-Royal, à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Lille.
BL I, 296; Ca 53; CL 42, 250; Re 58.
- 1690, 23 février** Sentence du Chantre de Paris, supprimant les écoles gratuites
CL 42, 254; CL 44¹, 176.
- 1690, 18 mars** Révocation par le Parlement de la sentence du Chantre de Paris à l'encontre de M. de La Salle et les écoles chrétiennes.
CL 40¹, 93; CL 41¹, 34; CL 42, 255; CL 44, 176.
- 1690, 23 février-
18 mars** Pèlerinage de M. de La Salle et de ses Frères à Aubervilliers au sanctuaire de Notre-Dame des Vertus.
BL I, 299; CL 42, 255; Re 79.
- 1690, 28 juin** Bail par M. de La Salle d'un chantier tenant à la maison d'école, rue Princesse, appartenant au sieur Léonor-Jean Nau.
CL 40¹, 94; CL 42, 84, 250.
- 1691, 8 octobre** M. de La Salle loue une propriété au village de Vaugirard. Il y rassemble pendant les vacances les Frères ayant trois à quatre ans dans la Société pour les renouveler dans l'esprit de leur vocation.
BL I, 314; Ca 55; CL 42, 262; Re 81, 83.
- 1691, 8 octobre *** Ouverture du noviciat à Vaugirard [septembre 1692 (?)].
BL I, 256, 315 [8 octobre 1691]; BL II, 365; Ca 56; CL 42, 262; Re 83.
- 1691, p. 8 octobre *** Jean-Baptiste de La Salle reçoit l'annonce de la mort de sa grand'mère et marraine Perrette Lespagnol [décédée le 7 octobre 1691], (1615-1691), veuve de Jean Moët de Brouillet (1599-1670).
AmR Saint-Hilaire; CL 26, 8, 151.
- 1691, 21 novembre** Jean-Baptiste de La Salle et les Frères Gabriel Drolin (1664-1733) et Nicolas Vuyart († 1709) font vœu perpétuel d'asso-

- ciation et d'union pour procurer et maintenir l'établissement de la Société des Ecoles chrétiennes.
BL I, 313; BL II, 361; LUC I, 105.
- 1692, 27 mars
Décès à Reims, paroisse Saint-Denis, de Jeanne de La Salle (1622-1692), tante du côté paternel de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Denis; CL 26, 160; CL 42, 107.
- 1692, 30 juillet**
Vente par Jean-Baptiste de La Salle à la communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus d'une cense à Beine (Marne).
CL 38, 19, 327; CL 40¹, 95; CL 42, 116.
- 1692, 1^{er} septembre
Legs d'Anne Potou, veuve de Jean Bonvarlet des Orgiers, d'une maison à Rethel, rue Mont-Boyel, près le puits, pour être employée « à la subsistance et besoin des petits maîtres [des] Ecoles »...
CL 26, 276; CL 41¹, 35; CL 42 227 n. 1.
- 1692 [s. d.]
Présence de Frères servants à Vaugirard : le temporel de la maison leur est confié.
BL I, 153; BL II, 405, 407; Ca 56; CL 42, 314; Re 83.
- 1692, 19 septembre
Sentence de saisie réelle des immeubles de François Fromenté, débiteur de Jean-Baptiste de La Salle, sur requête de Pierre de La Salle (1666-1741).
CL 42, 129.
- 1692, 1^{er} novembre
Première prise d'habit à Vaugirard. Six postulants revêtent le costume des Frères des Ecoles chrétiennes (5) ou la robe brune des Frères servants (1).
BL I, 325; Ca 56, Re 83; CL 42, 262.
- 1693, 10 juin
Testament de Jean-Baptiste Brodart, écuyer, seigneur de Bazancourt (?), subdélégué à Rethel de l'Intendant de Champagne.
CL 42, 347.
- 1693, 23 juin
Succession de Perrette Lespagnol (1615-1691), veuve de Jean Moët de Brouillet (1599-1670). Lot de partage échu à Jean-Baptiste de La Salle.
CL 26, 7, 144; CL 40¹, 96; CL 41¹, 35.
- 1693, 23 novembre
Acquisition par Pauffin et Barthélemy, notaires à Rethel, fondés de pouvoir de Jean-Baptiste de La Salle, de la maison Audry à Rethel, à la Grand'Rue.
CL 26, 302; CL 42, 227 n. 1.
- 1694, mi-janvier
Après avoir retranché leur pension de cinq cents livres, Henri Baudrand, curé de Saint-Sulpice, « ne voulait plus rien donner » aux Frères.
BL I, 337; CL 42, 265.
- 1694, 6 juin**
M. de La Salle et ses douze principaux Frères font vœu perpétuel d'obéissance, d'association et de stabilité dans la Société des Frères des Ecoles chrétiennes.

- CL 40^I, 96; BL I, 341-347; CL 40^I, 96; CL 41^I, 36; CL 42 275 n. 6.
- 1694, 7 juin Acte d'élection du Frère Supérieur de la Société des Frères des Ecoles chrétiennes. Réélection de M. de La Salle comme Supérieur.
BL I, 348; BL II, 182; Ca 59; CL 40^I, 97; CL 41^I, 36; CL 42, 275 n. 6; Re 89.
- 1694, 9 juillet Reconnaissance par Eléonor-Jean Nau du bail privé passé par M. de La Salle (28 juin 1690).
CL 42, 84, 250.
- 1694, fin juillet Henri Baudrand, curé de Saint-Sulpice, refuse de payer le boulanger fournissant le pain aux Frères.
BL I, 337; CL 42, 265.
- 1694, 18 octobre Décès à Reims, à la maison *du Corbeau* [aujourd'hui archevêché] de Charles Moët, chanoine receveur du Chapitre de l'église métropolitaine de Reims. Sa prébende (14^e) fut attribuée par Charles-Maurice Le Tellier à Jean-Louis de La Salle (1664-1724), frère de Jean-Baptiste de La Salle.
Bd 55; BL I, 204; Ca 32; CL 42, 204 n. 1; Re 48.
- 1694, 27 décembre Publication, vente et délivrance des héritages de François Fromenté, débiteur de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 131.
- 1695, 1^{er} semestre Les Frères « ne reçoivent rien » de Henri Baudrand, qui se refuse par ailleurs à payer le loyer de Rue-Princesse. Il porte sur leur compte le loyer de l'année précédente.
BL I, 338; CL 42, 265.
- 1696, a. 13 février Henri Baudrand (1637-1699) renonce à la cure de Saint-Sulpice, en faveur de M. de La Chétardie.
CL 41^{II}, 100; CL 42, 273; [1697 : BL I, 355; Ca 79, Re 120].
- 1696, 13 février Joachim Trotti de La Chétardie († 1714) prend en charge la cure de Saint-Sulpice.
BL I, 355 [1697]; CL 41^I, 36; CL 42, 273.
- 1696, mars Lettres d'anoblissement d'Antoine Frémyn (1614-1701), époux de Marie de La Salle (1620-1674), tante du côté paternel de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 26, 159 n. 1; CL 42, 174 n. 4.
- 1697, 27 mars Autorisation de Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre du diocèse de Reims, de célébrer la messe dans la chapelle de la maison du noviciat à Vaugirard.
CL 11, 59; CL 40^I, 105; CL 41^I, 37.
- 1698, avril * Transfert de la Maison-Mère de la Société des Frères, de Vaugirard à la Grand'Maison proche le couvent des Carmes
BL I, 360; CL 41^I, 37; CL 42, 274.
- 1698, mai * Ouverture à Paris, à la Grand'Maison, du pensionnat des

- Jeunes Irlandais.
BL I, 367; Ca 87; CL 41^I, 37; CL 42 373.
- 1699 [s. d.] Ouverture de l'Ecole dominicale, à la Grand'Maison.
Ca 82; CL 41^I, 37; CL 42, 373. — BL I, 309 : « Il ouvroit, en 1709, un jour de Dimanche, à midi, dans la maison du Noviciat une Académie Chrétienne à tous les garçons qui ne passaient pas l'âge de vingt ans ».
- 1699, 18 mai Transaction entre le chantre, Claude Joly, et les curés de Paris.
CL 42, 374 n. 7.
- 1699, 21 octobre Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Pierre de La Salle (1666-1741), son frère, concernant la rente due par dame Vincent Geoffroy solidairement avec son mari.
CL 40^I, 107; CL 42, 85, 256.
- 1700, 11 août Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Louis de La Salle, Claude Pépin et Pierre Delaval, contre Nicolas Hourlier et Claude de Clèves, sa femme, de deux maisons tenant ensemble, à Reims, rue Neuve [aujourd'hui rue Gambetta].
BL I, 177, 224; Ca 20; CL 37^I, 99, 131; CL 40^I, 111; CL 41^{II}, 38; CL 42, 227 n. 4.
- 1700, 13 août Mise en possession de Jean-Baptiste de La Salle et consorts par Nicolas Noiron, bailli de l'archevêché et sénéchaussée de Reims, de deux maisons tenant ensemble désignées dans le contrat antérieur.
CL 40^I, 111.
- 1701, 16 juin Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Louis de La Salle, Claude Pépin et Pierre Delaval contre Pierre Plantin et consorts, d'une maison à Reims, rue de Contrai, dans la Cour-du-Leu.
CIA 137; CL 35, 172, 271; CL 37^I, 88, 103; CL 40^I, 112; CL 41^I, 38; CL 42, 227 n. 4.
- 1701, 27 juin Mise en possession de Jean-Baptiste de La Salle et consorts de la maison et jardin désignés dans le contrat antérieur.
CL 40^I, 112.
- 1701, 18 juillet Bail par Léonor-Jean Nau à Jean-Baptiste de La Salle, résidant à Paris, rue de Vaugirard, d'une grande maison à l'image de Sainte-Anne, rue Princesse.
CL 40^I, 113; CL 42, 86, 261.
- 1703, 20 août Jean-Baptiste de La Salle occupe une maison « peu comode », à Paris, rue de Charonne.
BL II, 5; Ca 83; CL 41^I, 39; CL 42, 286; Re 154.
- 1703, 4 octobre Décès de Jean Roland (1641-1703), trésorier de l'église de Reims (1686, 1703), promoteur de la cour spirituelle de l'archevêché (1671), vicaire général de Charles-Maurice Le

- Tellier (1642-1710).
CL 42, 349 n. 1.
- 1703, 25 novembre** Procuration de Jean-Baptiste de La Salle, demeurant à Paris, rue de Charonne, à Nicolas Barthélemy pour acquérir une maison à Rethel, vis-à-vis le monastère des Religieuses de la Congrégation.
CL 40^I, 125; CL 41^I, 39; CL 42, **87**, 279.
- 1704, 15 janvier Acquisition par Nicolas Barthélemy, fondé de pouvoir de Jean-Baptiste de La Salle, de la maison Ludet, à Rethel, rue des Dames religieuses.
CL 40^I, 129; CL 41^I, 39; CL 42, **88**, 284.
- 1704, février * Les maîtres écrivains de Paris reprennent le combat contre les Ecoles chrétiennes des Frères.
BL II, 7; CL 42, 290, 372.
- 1704, 22 février** Sentence du Lieutenant de police de Paris contre M. de La Salle « tenant plusieurs classes et écoles et montrant l'art d'écrire en la Ville de Paris », sur requête de Louis Lambert.
BL II, 10; Ca 99; CL 40^I, 129; CL 41^I, 39; CL 42, 372; Re 154.
- 1704, 5 avril** Résiliation du bail du 18 juillet 1701 passé entre Léonor-Jean Nau et Jean-Baptiste de La Salle.
CL 40^I, 170; CL 41^I, 40; CL 42, **89**, 285.
- 1704, 10 avril Donation des sœurs Nicole Lefebvre, épouse Henry Leclerc, et Jeanne Lefebvre, épouse Jean-Baptiste Brodart, au profit de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 350.
- 1704, 22 avril** Arrêt du Parlement autorisant les maîtres et communauté des petites écoles de la Ville de Paris de faire anticiper devant la Cour le sieur Jean-Baptiste de La Salle « prenant qualité de supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes » sur son appel du 19 mars 1704.
CL 40^I, 130; CL 42, 373.
- 1704, 30 mai** Sentence du Lieutenant de police de la Ville de Paris, à la requête de Louis Lambert, syndic des maîtres écrivains jurés de ladite ville, contre Jean-Baptiste de La Salle, « tenant plusieurs classes et écoles en ladite ville » demandeur de la sentence du Chantre de Paris (14 février 1704).
CL 40^I, 130; CL 41^I, 40; CL 42, 372.
- 1704, 3 juin Testament de Nicolle Lefebvre, épouse Henry Leclerc, au profit de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 351-363.
- 1704, 7 juin** Requête du syndic et communauté des maîtres écrivains et arithméticiens de la Ville de Paris au Lieutenant général de police pour assigner devant lui les sieurs de La Salle, Ponce, Nicolas et quinze autres Frères, requérant contre eux les sanctions du roi.
BL II, 9; CL 40^I, 133; CL 41^I, 40.

- 1704, 5 juillet
Bail par François Guillemart, marchand ébéniste à Paris, aux Frères des Ecoles chrétiennes acceptant pour eux les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean Partois et Jean Leroux d'une grande maison à porte cochère, à l'image de Sainte-Anne, à Paris, rue Princesse.
CL 40¹, 133; CL 42, 90, 290.
- 1704, 11 juillet
Le Lieutenant général de police de la Ville de Paris condamne Jean-Baptiste de La Salle à cent livres d'amende et à cinquante livres les autres Frères.
CL 40¹, 133; CL 41¹, 40; CL 42, 372.
- 1704, 29 août
Sentence du Lieutenant de police de Paris portant confirmation de celles des 22 février et 11 juillet 1704 et rendant une nouvelle sentence à l'encontre de Nicolas Vuyart, Guillaume des Vouges, curé de Saint-Martin du Cloître Saint-Marcel, et Guillaume-Denis Ravissart, curé de Saint-Hippolyte, faisant défense aux Frères des Ecoles de charité de demeurer ensemble, de faire corps de société ou de commerce jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des lettres patentes enregistrées sous peine d'amende, etc...
BL II, 10; CL 40¹, 135; CL 41¹, 40; CL 42, 372.
- 1704, septembre *
On fait savoir à M. de La Salle que Darnétal, aux portes de Rouen, met son école à la disposition des Frères des Ecoles chrétiennes.
BL II, 14; Ca 102; CL 42, 297; Re 163.
- 1704, 20 septembre
Contrat d'acquisition de la maison Charlet, à Rethel, rue des Dames religieuses.
CL 26, 273 n. 3, 303.
- 1704, 26 septembre
Lettre de M. de La Salle à M. des Hayes, rue Ancrière, à Rouen, lui demandant des renseignements sur le quartier auquel il destine les Frères.
AMG, BP 200, 20; BL II, 15; CIA 335, 112, 144; CL 40¹, 136; CL 42, 297 n. 3, 299 n. 1, 309 n. 1.
- 1704, 18 novembre
Lettre de M. de La Salle à M. des Hayes, rue Ancrière, à Rouen, lui demandant des éclaircissements sur les fonctions de maître d'école de Darnétal et le nombre de communians.
AMG, BP 200, 20; BL II, 16; CIA 335, 113, 144; CL 40¹, 137; CL 42, 297 n. 3, 309 n. 1.
- 1705, janvier *
Après le pillage de l'école de la rue de Charonne, Jean-Baptiste de La Salle quitte la maison Saint-Antoine avec quelques novices et se retire Rue-Princesse.
BL II, 14; CL 42, 297.
- , —
Après le pillage de ladite école, M. de La Salle se retire rue Saint-Honoré avec trois prêtres.
BL II, 14; Ca 111; CL 42, 297 n. 3; Re 182.
- 1705, début février
Deux Frères se rendent à Darnétal et prennent en charge l'école dudit lieu.
AdSM, E 16; BL II, 16; Ca 102; CL 42, 299; Re 163.

- 1705, [31] mars
Le Bureau des pauvres valides de Rouen arrête de faire venir incessamment deux Frères des Ecoles chrétiennes. AdSM, E 16, 19; BL II, 23; Ca 103; CL 42, 309 n. 1; Re 163-164.
- 1705, 3 avril
Lettre de M. Couet, grand-vicaire de Jacques-Nicolas Colbert (1655-1707), archevêque de Rouen, à M. de La Salle lui mandant, au nom de l'archevêque, de venir à Rouen. BL II, 17; Ca 103, 107; CL 42, 299 n. 3, 903 n. 1; Re 164, 174.
- 1705, [a. 13 avril] *
Jean-Baptiste se rend « en poste » à Rouen. BL II, 18; CL 42, 299.
- , —
Entrevue à Rouen entre Jacques-Nicolas Colbert, archevêque, et Jean-Baptiste de La Salle. BL II, 17; CL 42, 299, 309 n. 1.
- 1705, 18 avril
M. de La Salle est à Rouen. AMG, BP 800, 10; CIA 335, 17, 38; CL 40^I, 140; CL 42, 199 n. 3, 309 n. 1.
- 1705, 27 avril
Venant de Rouen, M. de La Salle arrive à Paris, « en diligence ». AMG, BP 800, 10; Ca 107; CIA 335, 17, 38; CL 40^I, 140; CL 42, 299 n. 3.
- 1705, p. 27 avril *
Entrevue à Paris entre Jacques-Nicolas Colbert (1655-1707), archevêque de Rouen, et Jean-Baptiste de La Salle. BL II, 20; Ca 103, Re 166.
- 1705, 13 mai
Lettre de M. Couet, grand-vicaire, à M. de La Salle. L'archevêque de Rouen autorise l'érection du noviciat. BL II, 29; CL 42, 309 n. 1.
- 1705, 19 mai
Délibération du Bureau des pauvres malades de Rouen. Deux Frères des Ecoles chrétiennes sont officiellement admis à l'Hôpital général de Rouen. AdSM, E 16; BL II, 23; CL 42, 309 n. 1; LUC I, 191; PANEL II, 140.
- , —
Arrivée à Rouen de M. de La Salle en compagnie de cinq Frères. BL II, 21, 22; Ca 104; CL 41^I, 41; CL 42, 300; Re 167-168.
- 1705, mai-juin *
Jean-Baptiste de La Salle se rend à Rouen pour visiter les écoles. Visite-t-il à cette occasion la Manoir de Saint-Yon ? BL II, 30; CL 42, 310.
- 1705, 11 juillet
Bail par haute et puissante dame Anne de Souvré, marquise de Courtanveau et de Louvois, veuve de haut et puissant seigneur messire François-Michel Le Tellier, chevalier, marquis de Louvois, conseiller du roi en tous ses Conseils, ministre et secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses Ordres, à messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Princesse, à ce présent et acceptant preneur, d'une maison appelée Saint-Yon, située au faubourg Saint-Sever de la ville de Rouen, avec le jardin, enclos,

- terres et héritages en dépendant. [Contrat signé à Paris, en l'hôtel de ladite dame, rue Richelieu (à la hauteur du n° 65-67) où J.-B. de La Salle se trouve présent].
BL II, 30; Ca 108; CL 40¹, 140; CL 41¹, 41; CL 42, 91, 296; LUC I, 177; Re 176.
- 1705, 11 août
Messieurs du Bureau des Valides de Rouen demandent à M. de La Salle un plus large concours aux écoles de la ville AdSM, E 16; CL 40¹, 141; CL 42, 300; PANEL II, 141.
- 1705, 13 août
Legs testamentaire de Jeanne Lefebvre, épouse Jean-Baptiste Brodart, en faveur de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 42, 359.
- 1705, fin août
M. de La Salle arrive à Saint-Yon avec les siens.
BL II, 30; Ca 108; CIA 335, 41; CL 42, 310; Re 176.
- 1705, 31 août
« Le Fondateur s'installe à Rouen ».
CIA 137, 45.
- 1705, 4 septembre
Venant de Rouen, M. de La Salle arrive à Paris. Ce jour il écrit au Frère Gabriel Drolin.
AMG, BP 800, 19; CIA 335, 19, 41; CL 42, 310.
Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin.
AMG, BP 800, 19; CIA 335, 19, 41; CL 40¹, 141; CL 41¹, 41; CL 42, 310.
- 1705, 28 octobre
Jean-Baptiste de La Salle est à Paris, école Saint-Roch.
AMG, BP 800, 20; CIA 335, 20, 44; CL 40¹, 142; CL 42, 333.
- 1705, octobre *
Ouverture à Saint-Yon d'un pensionnat payant.
CL 42, 312; FAR, 36; LUC, I, 181.
- 1705, 19 novembre
Joachim Trotti de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, porte plainte contre les maîtres écrivains de Paris.
Ca 113; CL 42, 373; GUI 413; Re 187.
- 1705, 24 novembre
Messieurs du Bureau des Pauvres valides de Rouen demandent à M. de La Salle un plus large concours aux écoles de la ville.
Am Rouen, Carton 281; CL 42, 300.
- 1705, 23 décembre
Procuration de Pierre Thierrion, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques de Reims, à Jean-Baptiste de La Salle, supérieur des Ecoles chrétiennes, demeurant à Paris, rue Princesse.
CL 40¹, 142; CL 42, 92, 318.
- 1705, 30 décembre
Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle, demeurant à Paris, rue Princesse, de la procuration reçue de Pierre Thierrion.
CL 40¹, 143; CL 41¹, 42; CL 42, 93, 329.
- 1706
Bail de la maison Mascarani, « en bel air, retirée, commode, avec jardin », rue de la Barouillère.
BL II, 39; CL 42, 375.
- 1706
Jean-Baptiste de La Salle se retire quinze jours aux Carmes, rue de Vaugirard.
BL II, 39, 272; Ca 114; CL 42, 275 n. [5]; Re 188.

- 1706, 5 février** Arrêt de la Cour de Parlement contre « Maître Jean-Baptiste de La Salle, prestre, docteur en théologie, cy-devant chanoine de la cathédrale de Rheims, soy-disant supérieur des prétendus Frères des Ecoles chrétiennes » et « contre les nommez Jean, Ponce, Joseph et autres tenant Ecoles sous les auspices dudit sieur de La Salle en différens quartiers de cette ville et Faubourgs de Paris, sans aucun droit ny qualité ». AnP, L 515, 15; Ca 112; CL 40¹, 149; CL 42, 373; Re 185.
- 1706, 19 mars** Signification au « sieur abbé de La Salle, en son domicile près les Jacobins, rue Saint-Honoré », de l'arrêt du Parlement (5 février 1706). AnP, L 515, 15; CL 42, 322 n. [3].
- 1706, 22 mars** Accord passé entre Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, Supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes, et Jacques Hézet, prêtre, curé de Saint-Sever. AdSM, D 537; CIA 137, 44; CL 40¹, 150; CL 41¹, 42; CL 42, 313 n. 2; FAR, 70, 119.
- 1706, 11 juillet** M. de La Salle est à Paris, rue Princesse. CL 42, 333.
- 1706, 15 juillet** Dépôt à M^e Lemerçié, notaire, par Jean-Baptiste de La Salle, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, des originaux du bail de Rue-Princesse. CL 40¹, 152; CL 41¹, 42; CL 42, 94, 333.
- , —
Légalisation du bail de Rue-Princesse (28 juin 1690). CL 42, 84, 247.
- 1706, 6 (?) octobre * Après la fermeture des écoles Saint-Sulpice, rappel des Frères et réouverture des dites écoles. BL II, 37-43; Ca 113-114; CL 41¹, 42; CL 42, 374.
- 1707, 10 janvier** Legs testamentaire de Claude Pasté, prêtre, chapelain de Saint-Vincent de Porte-Mars, de Reims, à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges. AdM, D 229; CL 36, 138; CL 40¹, 153; CL 41¹, 42; CL 42, 95, 337.
- 1707, 26 janvier** Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, et Charles de Bezannes (v. 1641-1721), chevalier, demeurant à Festieux (Aisne). CL 40¹, 154; CL 42, 96, 347.
- 1707, 1^{er} février Ratification par Philippe de Gaumont, chanoine de l'église métropolitaine de Laon, de la transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Charles de Bezannes (26 janvier 1707). CL 40¹, 154 [17 février, par erreur]; CL 42, 97, 365.
- 1707, 2 août Délibération de l'Hôpital général de Rouen autorisant M. de La Salle à augmenter le nombre des Frères et « à prendre

- maison particulière en lieu commode de la ville ».
BL II, 26; Ca 106-107; CL 40^I, 155; CL 41^I, 42; CL 42, 300;
Re 172-173.
- 1707, 20 septembre A cette date, tous les Frères ont quitté l'Hôpital général de Rouen.
BL II, 26; Ca 107; CL 42, 301; Re 173.
- 1708, 10 janvier Contrat de mariage de Pierre Frémyn (1655-1744), cousin germain de Jean-Baptiste de La Salle et de Marie-Jeanne Robin de La Barre († 1744).
CL 42, 174 n. 1.
- 1708 11 février** Procuration de Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, à Jean-Louis de La Salle, son frère, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, pour agir en son nom en tout ce qui regarde la succession de Marguerite Bachelier (1621-1706), veuve de François Lespagnol (1614-1679).
CL 40^I, 156; CL 41, 26, 227; CL 42, 418.
- 1708, p. 11 février M. de La Salle quitte la maison de la paroisse Saint-Roch, rue Saint-Honoré, et s'installe rue de La Barouillère.
BL II, 44, 57; CL 42, 375.
- 1708, 9 mars Bail pour neuf années entières et consécutives par Joseph Colesse, sieur de Grandcourt, à Joachim Trotti de La Chétardie, curé de l'église et paroisse de Saint-Sulpice, des lieux dépendant d'une maison sise à Paris, rue Princesse pour y faire les écoles de charité de la paroisse.
CL 40^I, 157; CL 42, 98, 372.
- 1708, 8 octobre Décès au château de Festieux (Aisne) de Charlotte de Gomit, épouse de Charles de Bezannes (v. 1641-1721).
CL 42, 370.
- 1709 Pour échapper à la famine qui sévit à Rouen, le noviciat de Saint-Yon s'installe à Paris, rue de La Barouillère.
Ca, 122; CL 42, 375; Re 200.
- 1711, 2 juin Inhumation en l'église Saint-Jacques de Reims de Jean Clocquet, ancien curé de Saint-Symphorien.
AmR Saint-Jacques.
- 1712, 14 juillet Bail par Frère Thomas, au nom de M. de La Salle, de deux corps de logis avec un grand jardin et un bâtiment d'écurie, à Rouen, au coin de la rue des Minimes et de la rue Caron.
AdSM, G 7283; CL 42, 309 n. 1.
- 1714, 10 août** Après deux années d'absence, en Provence, M. de La Salle rentre à Paris, rue de La Barouillère : « Me voici arrivé, que voulez-vous de moi ? ».
BL II, 120; Ca 144; CL 42, 404; Re 257.

- 1715, 26 février** Décharge à Jean-Baptiste de La Salle pour la somme de cent cinquante livres en substitution de celle de deux cent cinquante livres payée par Pierre Delaval à l'Hôpital général et à l'Hôtel-Dieu de Reims pour l'acquisition de la maison, rue Neuve (11 août 1700).
CL 37, 102, 136; CL 42, 100, 405.
- 1715, 20 mars Reconduction par Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, du bail de la maison, rue Princesse, passé par Joachim Trotti de La Chétardie (9 mars 1708).
CL 42, 380.
- 1715 Ouverture à Saint-Yon de la pension de force.
CL 42, 314 ; FAR, 119.
- 1715, octobre Après la mort de Louis XIV (septembre 1715), M. de La Salle ramène le noviciat à Rouen.
BL II, 128; Ca 148; CL 42, 315; Re 263.
- 1715, mi-novembre — début décembre** Voyage de M. de La Salle à Boulogne, Calais et Saint-Omer.
CL 42, 316 n. 2.
- 1715, mi-novembre — 4 décembre** M. de La Salle quitte Paris et se fixe à Saint-Yon.
CL 42, 316 n. 1.
- 1718, 30 janvier** Remise par M. de La Salle au Frère Barthélemy, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, et au Frère Thomas, pourvoyeur de la maison de Saint-Yon, des quatre contrats de rente sur les octrois de la Ville de Rouen. Déclaration des Frères Barthélemy et Thomas.
CL 40^I, 192.
- 1718, 8 mars Acquisition par Frère Joseph Truffet, dit Frère Barthélemy, supérieur général, et Frère Charles Frappet, dit Frère Thomas, des sieurs héritiers de feu Madame la Marquise de Louvois, de la maison de Saint-Yon.
BL II, 499; Ca 158; CL 40^I, 202; CL 42, 311 n. 1.
- , — Déclaration de Frère Barthélemy, supérieur général, et de Frère Thomas, pourvoyeur de la maison de Saint-Yon, concernant l'origine et destination des sommes d'argent mentionnées dans le document du 30 janvier 1718.
CL 40^I, 202.
- 1719, 3 janvier** Lettre de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Louis de La Salle (1664-1724), son frère.
CL 26, 20, 260; CL 41^I, 31, 304; CL 42, 227 n. 5.
- 1719, 3 février Legs testamentaire de Remy Favart (v. 1659-1719), chanoine, à Jean-Baptiste de La Salle de la ferme de Thugny (Ardennes).
CL 26, 303; CL 42, 281.
- 1719, 7 avril Acte de décès et d'inhumation de messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, ancien chanoine de l'église métropolitaine

- de Reims, docteur en théologie, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes.
BL II, 174; Ca 163-164; CL 26, 22, 315; CL 41^I, 47; CL 42, 316 n. 3; Re 297.
- 1720, 13 septembre Vente de la maison occupée par les Frères des Ecoles chrétiennes, à Rouen, rue des Minimes et rue Caron.
BL I, 354; CL 42, 309 n. 1.
- 1721, 9 mars Décès au château de Festieux (Aisne) de Charles de Bezan-nes (v. 1640-1721).
CL 42, 369-370.
- 1724, septembre Lettres patentes de Louis XV à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.
CL 42, 314 n. 2.
- 1724, 26 septembre Décès à Reims de Jean-Louis de La Salle (1664-1724), chanoine de Notre-Dame de Reims, frère de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 27, 42, 71; CL 40^I, 226; CL 42, 201.
- 1727, 13 mai Décès de Pierre Frémyn (1655-1727), cousin germain de Jean-Baptiste de La Salle, époux de Marie-Jeanne Robin de La Barre († 1744).
CL 42, 174 n. 1.
- 1728, 10 mars Décès à Rethel (Ardennes) de Frère Louis, directeur des Frères des Ecoles chrétiennes.
CL 40^I, 186; CL 42, 279 n. 1.
- 1729, 21 mai Donation par Nicolas Barthélemy et Marguerite Tiercelet, sa femme, aux Frères des Ecoles chrétiennes de Rethel, d'une maison à Rethel, rue des Dames religieuses.
CL 42, 280 n. 5.
- 1729, 23 août Décès à Reims, paroisse Saint-Etienne, de Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat, cousin de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Etienne; CL 42, 235 n. 1.
- 1734, 16 juillet** Exhumation des ossements de feu messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, ancien chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes. Translation à la chapelle des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon.
CL 40, 232, 233; CL 42, 316 n. 4.
- 1736, 27 février Inventaire après décès et vente des meubles de Pierre Guyart, chanoine de l'église cathédrale de Laon (Aisne).
- 1740, 30 janvier Décès à Reims, paroisse Saint-Jacques, de Louise-Elisabeth de Proisy d'Aumale (v. 1655-1740), veuve de Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat.
AmR Saint-Jacques; CL 42, 235 n. 1.

- 1741, 26 juin Décès à Reims, paroisse Saint-Symphorien, de Pierre de La Salle (1666-1741), doyen des conseillers du roi au Siège royal et présidial de Reims, frère de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Symphorien; CL 27, 47, 133; CL 42, 201 n. 2.
- 1745 Extinction de la « Société civile » constituée en 1700 pour l'administration des biens destinés à l'entretien des Frères et des Ecoles chrétiennes de Reims.
CL 27, 138 n. 5; CL 42, 345.

TRANSCRIPTION DES ACTES

Elle ne représente pas de difficultés particulières. La lecture y est facile nonobstant les quelques archaïsmes — qui ne l'étaient pas à l'époque — qu'on peut y rencontrer.

Respectant les normes modernes de l'édition critique, nous avons séparé par un trait vertical les lignes de l'original, uniformisé l'emploi des majuscules et des minuscules, remplacé les consonnes *u* et *j* par *v* et *i*, rétabli l'article éliidé, introduit l'accentuation moderne et la ponctuation qui très fréquemment fait défaut.

Le numéro de la série du document est suivi de l'analyse sommaire de l'acte, de ses sources et de son degré d'authenticité représenté par les lettres conventionnelles suivantes :

- A.* Original.
- B.* Grosse ou copie qui, à défaut de *A*, nous a permis d'établir le texte.
- C.* Copies surmontées d'un exposant quand il y en a plusieurs.
- E.* Editions imprimées.
- e.* Editions photographiques ou fac-similés.
- e*¹. Microfilms.

L'usage des parenthèses obéit aux critères suivants :

(...) Abréviation développée.

[...] Mot, phrase ne figurant pas dans l'original.

<...> pagination non indiquée dans l'original; correction d'une erreur; interprétation personnelle ou explication pour l'intelligence du texte.

L'appareil critique, en petite romane, signale les variantes morphologiques, ratures et corrections figurant dans l'original.

Documents



73

Bail à titre de louage pour neuf années et neuf dépouilles continues à Hubert Guerlet, vigneron, et Remiette Geoffrin, sa femme, d'une pièce de vigne à Berru (Marne), appartenant à Jean-Baptiste de La Salle, moyennant vingt livres tournois par an, à la charge d'entretenir et façonner ladite vigne et d'en payer les cens et droits seigneuriaux (Leleu et Angier, notaires royaux à Reims).

Reims, 11 mars 1670.

- A. Original sur papier; un feuillet, 295 × 200 mm. *Châlons-sur-Marne, Arch. dép. Marne*, 4E 16871.
- E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 411, 74.
- c. *Arch. Maison généralice*, QB 103-4, Documents biographiques, vol. 7, 73.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 36, 3-4.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^f, 34.

La date de cet acte pose un problème de droit. Jean-Baptiste de La Salle est encore mineur, n'ayant que 19 ans non révolus, et il n'est pas émancipé sous la tutelle d'un curateur. D'autre part, son père, Louis de La Salle, est encore vivant et n'a pas délivré, qu'on sache, de procuration à son fils. Il siège au baillage de Vermandois Siège royal et présidial de Reims où le contrat a été régulièrement passé devant Leleu et Angier, notaires royaux, qui ne l'ont pas infirmé, mais, au contraire, souscrit et paraphé personnellement, le rendant exécutif. En plus d'un fondé de pouvoir, ce document suppose un acte préalable mettant Jean-Baptiste de La Salle ou son père, Louis de La Salle, en possession de cette vigne située à Berru, à huit kilomètres de Reims. Comment et depuis quand le père ou le fils en étaient-ils devenus propriétaires ? Le *Compte de tutelle* de 1676 n'en fait pas mention, pas plus que les *Titres de rente* de la succession de Louis de La Salle, en 1672.

Si nous ajoutons foi au ms Séramidal (1455), du nom du curé de Saint-Georges à Prosnès (Marne) qui en est l'auteur, Berru tirerait son origine de Berr, fils de la reine des Belges, Ursa Bocré, vivant cent ans avant Jésus-Christ. Elle lui aurait construit un château à trois ou quatre lieues de Reims dans une petite montagne agréable et fertile. Des baraques s'élevaient de part et d'autre

d'un chemin plus tard devenu la rue Berru en l'honneur de son fondateur. Belle tradition, non documentée, empruntée vraisemblablement aux *Chroniques* de Jacques de Guise et de Hugues de Toul.

Parmi les étymologies les plus acceptables de ce lieu retenons : *Barrum*, lieu élevé, lieu fort; ou encore *Bel Rupt*, du latin *rupes* : belle montagne, beau ruisseau, beau rocher ¹.

A proximité de Reims, Berru a connu tous les aléas de l'Histoire de la grande métropole champenoise : dévastation et ruine lors du siège de Reims par les Anglais, en 1359-1360; les troubles de la Ligue (1576) avec l'indiscipline, les vols et les pillages qui accompagnent. Aux calamités des guerres s'ajoutent : la misère, la perte des moissons et des récoltes, le gel des vignes (1660), les épidémies : dysenterie (1651), peste (1669).

« La propriété rurale appartient en grande partie, dès le XIII^e siècle, au Chapitre métropolitain de Reims, à celui de Saint-Symphorien et à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. Au XVII^e et XVIII^e siècles, les propriétaires forains à Berru sont des familles bourgeoises de Reims : les Lespagnol, les Godfroi de Souche, Lespagnol de Bezannes, Mopinot, Devilliers, Delassalle, Mlle de Saint-Quantin de Bétheniville, d'Allemagne, Mangin, Leféron, Ruinart, etc., etc. » ². A cette énumération de Bosteaux-Paris, ajoutons les noms des Cocquebert, seigneurs de Taissy, de Mlle de Saint-Souplet (famille Le Vergeur de Thuisy), de Philippe Rogier, de Saint-Thierry.

Les Guerlet étaient implantés de longue date à Berru et leur descendance s'est maintenue jusqu'à la fin du XIX^e siècle ³. Le nom de Hubert Guerlet

¹ Ch. BOSTEAUX-PARIS, *Histoire de Berru et du Mont-de-Berru au point de vue géologique et paléontologique*, Reims, impr. Matot-Braine, 1897, p. 74. — D'autres noms au cours des âges : *Berulfi* (908), *Berrucum* (1119), *Berrut* (1322), *Berue* (1358), *Berrue* (1494), *Berins* (1556), *Bérâ* (1756), *Béru* (1835). Cf. A. LONGNON, *Dictionnaire topographique de la Marne*, Paris, impr. nationale, 1891, p. 22. col. 1.

² Ch. BOSTEAUX-PARIS, *op. cit.*, p. 136.

³ Les anciens registres paroissiaux de Berru ont péri à la guerre 1914-1918. Les plus anciens remontent à 1863.

Grâce à la grosse de l'Etat civil de Berru déposée aux Archives départementales de la Marne, à Châlons, nous avons pu reconstituer en partie — les lacunes sont nombreuses, en particulier les années 1610-1616, 168 ,1701 — la descende généalogique de Hubert Guerlet et Remiette Geoffrin *alias* Joffrin. De leur mariage est né :

Philbert Guerlet, vigneron. Né vers 1656, il épouse, le 15 février 1677, Marguerite Leclerc (17 ans), dont : Remiette (° 1677); Marguerite (° 1680), femme de Nicolas Guiot; Marie (° 1685), Remiette (° 1696) et Marguerite (° 1702) dont sa sœur Marguerite et son mari, furent les parrain et marraine. Cf. *Arch. dép. Marne*, 2 E 57, 1 [Berru : B. M. S., an. 1677, f° 8 v°; an. 1680, f° 9; an. 1685, f° 2; an. 1696, f° 3; an. 1702, f° 2].

apparaît dans la « Recepte des droits seigneuriaux de la Saint-Martin 1670 » où il est taxé huit deniers ¹, et dans les plaids généraux tenus à Berru le 22 novembre 1690 ². Y figurent également : Lambert, Philippe et Nicolas Guerlet. C'est Philbert, au lieu de Hubert Guerlet, son père, qui est imposé deux sols quatre deniers « pour un quartel pour une pièce de vigne au bois de Chesne autrement dit aux Belloys » en 1687 ³ et 1690 ⁴. Un autre Guerlet, Nicolas, paye la redevance des surcens, en 1704 ⁵. Les uns et les autres sont portés comme vigneron. Philippe Guerlet, en particulier, possède en 1719, deux pièces de vigne lieudits *Entre-Deux-Monts*, chargé d'un surcens de dix-neuf sols et *le Bois-de-Chesne*, imposé à trente-deux sols huit deniers ⁶.

Philbert Guerlet, le jeune, vigneron, lui aussi, né vers 1674, contracta mariage, le 1^{er} décembre 1696, avec Claire Hachette, fille de Pierre Hachette et de Jacqueline Maireau. Leurs enfants se prénomment : Jean (° 1700), Philbert (° 1702) dont l'oncle Lambert fut le parrain; Philbert (° 18 juillet 1706) qui décédait le 6 septembre de cette même année, ayant eu pour parrain Philbert Guerlet « l'ainel ». Cf. *Arch. dép. Marne*, 2 E 57, 1 [Berru : B. M. S., an. 1696, f° 8; an. 1700, f° 5 v°; an. 1702, f°; an. 1706, f° 3 v°].

La famille Guerlet contracta des alliances avec les LECLERC : Etienne Guerlet, marié à Marie Leclercq; Nicolas Guerlet, marié à Marguerite Leclerc; Philbert Guerlet, marié à Marguerite Leclerc; les GUÉRIN : Jean Guerlet, marié à Jeanne Guérin; les MAIREAU (Mairiot) : Lambert Guerlet, marié à Jacqueline Maireau; les HACHETTE : Philbert Guerlet, marié à Claire Hachette.

Remiette Geoffrin, plus ordinairement orthographié Joffrin, survécut de quelques années à Hubert Guerlet, son mari. Voici son acte de sépulture rédigé par Nicolas Jouet, curé de Berru (avril 1669-21 janvier 1717) : « L'an de grâce mil sept cent dix, le troisième jour du mois de novembre, est décédé en cette paroisse Remiette [Joffin, *barré*] Joffrin, vivante veuve de feu Hubert Guerlet, estante d'environ soixante et douze ans. Son corps a esté inhumé au cimetière de ce lieu où nous l'avons conduit avec les cérémonies ordinaires ledit jour et an. En foy de quoy nous avons signé ». *Arch. dép. Marne*, 2 E 57, 1 [Berru : B. M. S., 1608-1749, f° 12 v°].

La famille JOFFRIN peut être suivie à partir d'Adam Joffrin, époux d'Elizabeth Jolly, dont Adam (° 29 novembre 1609), père de Remiette Joffrin duquel on vient de parler.

Elle a été apparentée aux familles suivantes : CACQUEREL : Etienne Joffrin, marié à Marguerite Cacquerel; GUERLET : Etienne Joffrin, marié à : 1° Marie Guerlet; 2° Jeanne Pérot.

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 1032, pièce 11, f° 5 v°.

² *Ibid.*, G 1032, 2.

³ *Ibid.*, G 1032, pièce 13, f° 3 v°.

⁴ *Ibid.*, G 1032, pièce 14, f° 3 v°.

⁵ *Ibid.*, G 1032, pièce 15, f° 4 v°. Nicolas Guerlet († 18 septembre 1710; 53 ans) dont il est question n'est autre que le fils d'Hubert Guerlet. Il épousa Marguerite Leclerc qui lui laissa : Christine (° 1692), Jean (° 1697), Nicolas (1699-1702), Jeanne (° 1702). Cf. *Arch. dép. Marne*, 2 E 57, 1 [Berru : B. M. S., 1608-1749, an. 1692, f° 2; an. 1697, f° 1 v°; an. 1699, f° 7; an. 1702, ff. 2, 7; an. 1710, f° 11].

⁶ *Ibid.*, G 1032, pièce 3, f° 6. — En 1806, Hubert, Martin et Nicolas Guerlet sont imposés respectivement à 7 F 65, 4 F 85 et 10 F 75 pour la suscription publique pour la restauration de l'église. Cf. Ch. BOSTEAUX-PARIS, *op. cit.*, pp. 239, 242. — De 1817 à 1867 on peut suivre la famille Guerlet dans la « Table alphabétique des Registres paroissiaux de Saint-Martin de Berru »... conservée aux *Archives municipales de Berru* et aux *Arch. dép. Marne*, 2 E 57 [Berru :

Le lieudit *les Jeunes Vignes* mentionné dans le document que nous analysons, se retrouve encore dans les plaids généraux tenus à Berru en 1770.

« Appartient à mesdits sieurs [le Chapitre de Reims], y lit-on, une pièce de vigne audit terroir, lieudit *Les Jeunes Vignes*, contenant vingt hommées »¹.

La toponymie seule nous intéresse car la pièce ne correspond pas à la parcelle que Jean-Baptiste de La Salle baille à Hubert Guerlet. Ce lieu s'appelle *les Jaunes Vignes* dans le terrier de 1835, dressé par Jean-François Noël et figure dans la section C². Il est royé par *les Espines* et *les Mazures*, au nord; par *les Charmes* et *les Bellois*, à l'est et à l'ouest; par *les Blancs Goujons*, *les Aiguillons* et *Son Palais*, au sud. Dans le cadastre de 1954, le dernier, le nom a disparu, englobé sous le nom générique *Les Bellois*, Section Y 2³, limité par le chemin venant des *Charmes*, le *chemin des Rigotsats*, le *buis de Chesne* et le *bois de Caurel*.

Le 11 mars 1670, aux premières heures de l'après-midi, Jean-Baptiste de La Salle se rend en personne au baillage de Vermandois, rue de Tambour, à l'angle de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue du Baillage. Devant les notaires susdits, il a loué à Hubert Guerlet, et sa femme, vigneron à Berru, la pièce de vigne lieudit *Aux jeunes vignes* jouxtant celle de M. Favart et ayant une superficie d'environ 60 ares ou, suivant les mesures agraires du temps, sept quartels un boisseau, une verge cinq pieds deux tiers de pied⁴. Qui en eut la jouissance avant le 10 mars 1670 date du nouveau bail passé par Hubert Guerlet ? Voici le document et ses circonstances.

B. M. S., 1817-1867]. — *Arch. dép. Marne*, 2 MI 19 (R1), [an. 1608-1739]; 2 MI 19 (R2), [1731-1770]; 2 MI 19 (R3), [1771-1792]. 1*, 2 E 57/4*, 2 E 57/5*, 2 E 57/6*, 2 E 57/7*.

¹ *Ibid.*, G 1032, 4 [18 avril 1771.] — Cité par BOSTEAUX-PARIS, *op. cit.*, p. 83. — Une hommée valait 10 verges ou 3 ares 17 centiares.

² Cadastre de Berru, n° 1-1229, terminé le 1^{er} décembre 1835, par Jean-François Noël, géomètre du cadastre, Section C. Ech. 1 : 1250.

³ *Arch. mun. Berru*, Mairie.

⁴ Voici les mesures agraires utilisées à Berru et leur équivalence actuelle :

Arpent : vaut 106 verges $\frac{2}{3}$ ou 33 ares 81 centiares; *boisseau* : vaut 6 verges $\frac{2}{3}$ ou 2 ares 11 centiares; *hommée* : vaut 10 verges ou 3 ares 17 centiares; *jour* : vaut 16 hommées ou 50 ares 72 centiares; *ligne* : vaut 1/12 de pouce ou 2 millimètres 276 millièmes; *pied* : vaut 10 pouces $\frac{2}{5}$ de pouce, égal à 124 lignes 80 de ligne, ou 0 m 28 cent. 152/1000 de cm; *pouce* : vaut 0 m 02; *quartel* : 26 verges $\frac{2}{3}$ ou 8 ares 45 centiares, soit le $\frac{1}{4}$ d'un arpent; *septier* : équivalait à la contenance d'un arpent. *Verge* : vaut 20 pieds ou 5 m approximativement, soit 31 centiares 7,032 de centiares. Pour les grains on employait : le *muid* = 16 septiers; *petit quartel* = 20 litres, employé pour le seigle et le froment; *grand quartel* = 25 litres, employé pour mesurer l'orge et l'avoine; *septier* = 4 quartels. Les mesures de longueur : le *pied* = 12 pouces, soit 32 cm 48; l'*aune* = 1 m 18; la *toise* = 1 m 94.

Dans le « Mémoire des arpentages des pièces de bois, taillis situées dans les bois de Berru appartenants à Messieurs du Chapitre de l'église Notre-Dame de Reims, avec leur contenance,

Par-devant les notaires du Roy en son bailliage de Vermandois | demeurans à Reims, fut présent vénérable et | discrète p[er]sonne, M(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle, chanoine de l'église Nostre-Dame de

les nouveaux royés, tenants et aboutissants, fait le 9^e août 1724», il est fait mention à onze reprises différentes à une pièce appartenant à M. De La Salle, conseiller au Présidial. Il ne peut s'agir que de Pierre de La Salle, frère de Jean-Baptiste, car ce n'est que le 23 mai 1726, date de ses lettres de provision, qu'un autre de La Salle, Simon-Philbert, devient conseiller au Présidial. Cf. *Arch. Marne*, C 2519, f^o 122.

Nous lisons dans ledit Mémoire :

« 1^o Une pièce de bois lieudit au *Bois-du-Chesne*, du côté de Vitry[-les-Reims], faisant hache, contenant cinq quartiers un boisseau, royé Mr Delasalle, conseiller, et la chapelle du 4^e titre de Saint-Pierre et Saint-Paul, d'une part, vers Reims, et au *Chemin de Caurel* vers Champagne, d'autre; butante *aux Forières* des terres vers Caurel et à Martin Contant d'autre ». *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 1038, pièce 3, f^o 1.

« 6. Une autre pièce de bois *Entre-Deux-Monts*, contenant quatorze verges, tenante à M. Delasalle, conseiller, vers l'Orient ». *Ibid.*, G 1038, pièce 13.

« 9. Une autre pièce de bois *Au Copiteau*, faisant hache, contenant trois boisseaux six verges un pied, royé M. Delasalle, conseiller, vers Nogent »... — *Ibid.*, G 1038, pièce 13.

« 10. Une pièce de bois dit *Les Perleines*, tenante à M. Coquebert, vers Berru, d'une part et à un fossé et à M. Delasalle, d'autre ». *Ibid.*, G 1038, pièce 13.

« 11. Une pièce de bois au *bois des Costes*, royé M. Delasalle, vers Nogent »... — *Ibid.*, G 1038, pièce 13.

« 18. Une autre pièce à la *Coste des Rozières* ». Aboutissants : le *Voye des Aulnois* et d'autre à Saint-Symphorien, M. Delasalle, conseiller.

« 22. Une autre pièce, lieudit *Au Plantin* », tenant à M. Delasalle, conseiller.

« 38. Une autre pièce, *derrière Le Ban* », royé M. Delasalle, conseiller.

« 39. Une autre pièce à *La Noye Jacque* », tenante à M. Delasalle, conseiller.

« 41. Une autre pièce vers *Roucisson*, lieudit au *Cran du Saucette* », royé M. Delasalle et Pasté.

« 43. Trois pièces de suite, à *La Longue Avoine* », royé M. Delasalle, conseiller, vers Orient. *Ibid.*, G 1038, pièce 13, aux § indiqués.

Le 1^{er} février 1696, par-devant Herbin et Lepoivre, notaires à Reims, Pierre de La Salle passait à François Navelot bail à louage de plusieurs pièces de terre à Bétheny et terroirs circonvoisins. C'est parmi ces derniers terroirs, croyons-nous, qu'il faut inclure celui de Berru dont il est fait mention dans le Mémoire ci-dessus cité.

Dans le § 41 on vient de lire le nom de Roucisson. C'est un domaine dépendant de la commune de Berru situé dans un vallon au sud du Mont-de-Berru, comprenant château et ferme attenante, situé dans un site pittoresque à cheval sur les territoires de Berru, Nogent-l'Abbesse et Cernay-lès-Reims. En était propriétaire, vers 1630, Christophe de Bignicourt (1589-1662), conseiller du roi, maître des eaux et forêts, époux d'Isabeau Cocquebert (1595-1675), dont le père, Nicolas Cocquebert était seigneur d'Agny, fief de Cernay-lès-Reims. Christophe de Bignicourt et Isabeau Cocquebert eurent plusieurs enfants dont : Nicolas (° 26 juin 1616), Jean (° 7 juillet 1618), François (° 1620), Gérard (1623-1702) qui, avec dispense d'Alexandre VII, épouse sa cousine Anne de La Salle (1640-1701), fille de Jean de La Salle (1595-1653) et d'Antoinette Cocquebert, à qui sa mère constitua en dot dix-huit mille livres tournois; Jean (° 1624), Jean-Baptiste († 1693), Simonne (° 1626), Henry (° 1628), Marie (° 28 octobre 1629), Christophe (° 1634), André (° 11 novembre 1636), Marie (° 8 septembre 1638), Jehanne-Marie (° 1642). Cf. *Arch. mun Reims, Registres paroissiaux Saint-Pierre*, 1614-1618; *ibid.*, Saint-Hilaire, 1629-1638. — Pol GOSSET, *Notes généalogiques... du canton de Bourgogne*, Reims, 1910, post p. 14.

Bail à titre de louage à Hubert Guerlet, vigneron, d'une pièce de vigne à Berru (Marne).
Reims, 11 mars 1670.

Original sur papier. *Arch. dép. Marne*, 4E 16871.

Photo L. de M. AROZ

Reims, y demeurant, lequel | a recongnu et confessé avoir baillé à tiltre de louage à Hubert | Guerlet, vigneron, et Remiette Geoffrin, sa femme, de luy | licenciée et authorisée, demeurans à Béru, présens preneurs, | aud(ict) tiltre, une ^{a)} pièce de vigne size au terroir de Béru, | lieu d(ict) aux Jeunes Vignes, contenant sept quartelz un | boisseau, une verge cinq piedz deux tiers de pied, | royé monsieur Favart, d'une part, et une sente | à pied, d'autre; à prendre lad(icte) pièce suivant l'arpentage | fait par Collet, arpenteur juré, dem(euran)t aud(ict) | Berru, le dixiesme octobre mil six cens soixante | neuf, pour en jouir par lesd(icts) preneurs durant | neuf années et neuf despouilles continues et | ensuivantes, à commencer ce jourd'huy et quy finiront, | à la charge et moyenn(an)t que lesd(icts) preneurs seront | tenus et ont promis solidairem(en)t en rendre et payer | par chacun an aud(ict) s(ieur) bailleur ou au porteur, la | somme de vingt livres tournois payable | au jour de feste s(ain)t Martin d'hiver dont la première | année et payement sera et eschera au jour et feste | saint Martin d'hiver prochain et continuer. | Seront oultre tenus lesd(icts) preneurs de bien et deubm(en)t | houer, spiller, faire fassonner lad(icte) pièce de vigne | de toutes royes et fassons et bien eschassez et y mettre | par chacune desd(ictes) années six vingtz hottes de bon | fumier de vasche et la quantité de quinze cens de plantes

[Fol. 1 v^o]

et en faire apparoir. Et fin desd(ictes) années rendre lad(icte) pièce | de vigne en bon estat et nature de vigne bien | eschassez, deschalez de cartiers, et lesd(ictes) plantes bien | repris; de payer et acquitter par chacun an pour et au | nom dud(ict) sieur bailleur, les cens et droictz seig(neuriaux) sy aucuns | lad(icte) pièce de vigne en doit; et sans qu'ils puissent | ceder, quitter ny transporter le présent bail, ny partye, | à autre, sans le consentem(ent) dud(ict) s(ieur) bailleur, | à peine de priva(ti)on d'icelluy et de tous intérêts. | Promettans lesd(ictes) parties de bonne foy, soubz | l'obliga(ti)on de leurs biens,

scavoir : led(ict) sieur bailleur, | à garendir et faire jouir; et lesd(icts) preneurs, l'ung pour | l'autre et chacun d'eulx seul pour le tout, sans division, | ny discussion, à payer et satisfaire au contenu cy dessus | au jour et ainsi que dessus est dict, sans y deffaillir, | sur peine. Ren(onceant) mesmes lesd(icts) preneurs au | bénéfice de div(ision), droit et ordre de discussion. Ce fut | fait et passé aud(ict) Reims, de rellevé, le unziesme | mars mil six cens soixante-dix. Et a led(ict) s(ieur) bailleur | signé avec led(ict) preneur. Et lad(icte) femme a déclaré ne sçavoir | escrire ne signer; de ce interpellé. Signifié le scellé. [*Signé*] J. B. Delasalle, Hubert Guerlet [*paraphe*], Leleu [*paraphe*], Angier [*paraphe*].

a) Une, en caractères allongés.

[*Au fol. 1, marge gauche, en haut :*] Délivré aux parties.

[*Fol. 1 v^o. Autographe de Jean-Baptiste de La Salle :*] Bail de la Cense de Beine [*d'une autre main :*] provenant de Monsieur Delasalle.

Arrêtons-nous un instant aux clauses qui lient neuf années et dépouilles continuelles et ensuivantes le bailleur et le preneur. Le prix du loyer paraît modique : vingt livres tournois¹ par an ce qui suppose une valeur foncière d'environ quatre cent livres. L'entretien de la terre est, par contre, minutieusement prescrit. Il faudra la bien façonner, la houer, la spiller, bien échalasser les cépages les soutenant avec des pieux de chêne ou de châtaigner; bien abonir le sol avec du fumier de vache et du fumier organique dans la proportion de cent vingt hottes du premier pour mille cinq cent du second afin d'équilibrer la nourriture des plantes en azote, en phosphate de chaux. Pour l'agrorologie le détail ne manque pas d'intérêt. Jean-Baptiste de La Salle avait-il des connaissances agronomiques, était-il versé en œnologie? Peut-être. Petit-fils et filleul de Jean Moët de Brouillet (1599-1670), propriétaire de vignes à Rilly-la-Montagne (Marne), il l'avait sans doute accompagné en ce lieu, visitant son pressoir, Grande-Rue, parcourant ensemble le vignoble surtout au temps des vendanges qui attiraient plus alors qu'aujourd'hui, outre le propriétaire et sa famille, grand nombre de promeneurs et de curieux. A en juger par l'acte qui nous occupe, le métier de vigneron n'est pas inconnu à Jean-Baptiste.

¹ Les monnaies ayant cours à Berru étaient : l'écu ordinaire, valant trois livres; la livre tournois; le sol = 1/20 de livre; le double sol; le liard = 1/4 de sol; le denier = 1/2 de sol; l'obole = 1/2 de denier.



Les Rues

Les Courtes

Les Champs

Les jeunes Vignes

Les Jalloux

Les Bâties

Les Champs Grands

Station

Village

Jalloux

Commune
de Bèze
Station C
Du Village

le 17 Mars 1829
Chabolla de 1820

Les Jaunes vignes (autrefois Les Jeunes vignes). Lieudit, à Berru (Marne), appartenant à Jean-Baptiste de La Salle (11 mars 1670).

Arch. mun. Berru. Cadastre.

Photo L. de M. AROZ.

Le bail dont il est question était garanti pour neuf années consécutives, l'année courant d'une dépouille à l'autre, autrement dit des vendanges comme terme *a quo* et *ad quem*. Les échéances étaient fixées à la Saint-Martin d'hiver, c'est-à-dire au 11 novembre. Bailleur et concessionnaires, ceux-ci solidairement l'un pour l'autre, s'obligeaient, chacun de leur côté, au respect de l'acte conclu dans les termes précis où il avait été passé.

Une clause de précaution prévoit la résiliation ou cession du bail. Sous peine de nullité, la mutation ne pourra intervenir sans le consentement de Jean-Baptiste de La Salle.

Le renouvellement du bail n'étant pas prévu, le preneur s'engageait, les neuf années révolues, à rendre ladite terre « en bon état et nature de vignes » et les plants bien repris. Comme d'habitude dans ce genre de contrats, les cens et les droits seigneuriaux ¹, s'il en était dû, restaient à la charge du locataire. Outre la taille foncière et industrielle ² rendue perpétuelle par Charles VII, le vingtième ³ perçu sur le revenu des habitants et les aides ⁴ sur les vins récoltés à Berru, le Chapitre de Reims, seigneur du lieu en partie, avait la justice haute, basse et moyenne, le droit de cens universel et uniforme sur tous les héritages ⁵, le droit d'entrée ⁶, le droit de bourgeoisie ⁷, le droit de rouage ⁸, le droit de chasse, le droit de paler et ajuster les mesures, le droit de terrage ⁹,

¹ L'administration des droits seigneuriaux était représentée à Berru par : le lieutenant de police, le procureur d'office, le greffier, le sergent, le prévôt des amendes.

Les revenus ou perception des droits seigneuriaux portaient le nom de *mairie*. Était appelé *mairie* celui qui tenait une mairie ou perception.

² Imposition de deniers levés annuellement sur les biens et l'industrie de toutes les personnes n'étant pas nobles ou ecclésiastiques ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption.

³ Imposition sur les revenus des habitants à raison d'un vingtième de sols par livre.

⁴ Imposition sur les vins récoltés à Berru. Les fermiers des aides se rendaient tous les ans chez les vigneron pour inventorier la récolte.

⁵ Ce droit « consiste en ce qu'il leur est dû par chacun jour d'héritage de la contenance de six quartiers trois deniers payable et portable le dimanche qui suit le jour de saint Martin d'hiver ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 1032, pièce 3.

⁶ Quiconque « achète ou échange héritage audit lieu et terroir doit avant de s'en mettre en possession payer auxdits seigneurs ou leurs fermiers, trois deniers ». *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

⁷ Chaque ménage devait payer au seigneur ou à son fermier, trois deniers, le dimanche après la saint Martin. *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

⁸ Chaque voiture de vin chargée à Berru devait payer trois deniers; chaque char, par contre, payait six deniers. *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

⁹ Sur une contenance de cent arpents de terre, au temps des moissons, de quatorze gerbes, le propriétaire prenait douze; le Chapitre de Saint-Symphorien et les religieux de Saint-Vannes de Verdun, une; le Chapitre de Notre-Dame de Reims, une gerbe également. *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

de rouage¹, de congé² et de « soignier »³, le cens des grains⁴ et les droits de vinage⁵ et de mairie⁶.

Toutes les conditions pour la validité de l'acte notarié étant remplies, les parties furent invitées à le signer. Ne sachant écrire, Remiette Geoffrin, épouse Guerlet, fut sollicitée de le déclarer. Après quoi les notaires apposèrent leur signature faisant foi. Avec la délivrance de la grosse aux bailleur et preneur, la tradition de l'acte était accomplie. A l'instant même il devenait exécutoire et probant.

¹ « Tout voiturier qui n'est pas de Berru et qui y vient charger terre ou sable doit payer cinq sols chaque année ». *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

² Toute personne voulant poser portes ou fenêtres sur rue devait obtenir le « congé » ou permis des seigneurs ou de leurs fermiers, devant payer cinq sols. *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

³ Pour chaque « soignée » on devait payer deux quartels d'avoine, une poule vive et trois sols quatre deniers payables et portables au jour de Saint-Remy d'octobre. *Ibid.*, G 1032, pièce 3.

⁴ Voir plus haut, p. 94, n. 4, les mesures à grains.

⁵ Perception de dix-huit septiers et un pot de vin — le pot valait deux litres — sur une vigne. Elle était payable à la saint Martin. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 1032, pièce 3 [plaids généraux du 29 octobre 1749].

⁶ Sur Berru, cf. « Vente par Dlle Marie Cocquebert, veuve d'honnête homme, Claude Dorigny, en secondes noces et en premières d'honnête homme, Pierre Le Clerc; Henry Bachelier, Dlle Marie Le Clerc, sa femme, et Nicolas Le Clerc, marchand bougeois à Reims, à noble homme Simon Colbert, sieur d'Acy, conseiller, notaire et secrétaire du roi maison et couronne de France, d'une étable à brebis, sise à Berru, dans la Grande-Rue, moyennant 60 livres (25 septembre 1606) ». *Arch. dép. Ardennes*, E 2. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 258 (1), 5 : « Procès-verbaux de visite, du doyenné de Lavannes, 1697 ». Berru, f^o 11 v^o-12 v^o; *ibid.*, 1711, G 258 (1), 6, f^o 2; *ibid.*, 1712, G 258 (1), 8, f^o 2; *ibid.*, 1714, G 258 (1), 10, f^o 2; *ibid.*, 1715, G 258 (1), 11, f^o 2; *ibid.*, 1722, G 258 (1), 12, f^o 4; *ibid.*, 1723, G 258 (1), 13, f^o 5; *ibid.*, 1726, G 258 (1), 14, f^o 1726.

En 1683, le curé s'appelle Nicolas Jouët, âgé de 38 ans. « Il fait le prosne et le catéchisme régulièrement tous les dimanches ». *Ibid.*, G 258 (1), 4, f^o 11. — En 1697, « cette cure est très difficile. Les gens grossiers et peu spirituels, les hommes fréquentent rarement les sacrements et je doute qu'ils soient suffisamment instruits. L'ivrognerie règne dans cette paroisse ». *Ibid.*, f^o 5. — En 1774, la situation a peu varié, les gens sont « laborieux, intéressés, peu respectueux dans les églises, travaillant fêtes et dimanches dans tous les tems et sans permission ». *Ibid.*, G 258 (5), f^o (4).

74

Décharge de Jean Dubois, peigneur de laine à Château-Porcien (Ardennes), à MM. Simon de La Salle, bourgeois de Reims; Antoine Frémyn, conseiller du roi, élu en l'Élection de Reims, et Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame, tous héritiers de dame Jeanne Lespagnol, de 108 livres 9 sols 6 deniers, pour arrérages dus de l'acquisition d'une pièce de vigne à Château-Porcien (Leleu et Angier, notaires royaux à Reims).

Reims, 18 juillet 1672.

A. Original sur papier; deux feuillets, 280 × 295 mm. *Châlons-sur-Marne, Arch. dép. Marne, 4E 16873.*

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 509, 91.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 42, 5-60 Mi 43, 1.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 50.

La belle signature en calligraphie quasi moulée que nous avons admirée dans le contrat précédent, se retrouve avec les mêmes caractéristiques perfectionnistes dans la décharge que Jean-Baptiste de La Salle a donnée conjointement avec ses oncles, Simon de La Salle et Antoine Frémin, époux de Marie de La Salle, à Jean Dubois, peigneur de laine à Château-Porcien.

Le fait que ce dernier « fut présent » devant les notaires Leleu et Angier et ait « présentement payé et fourni » aux de La Salle nommément désignés la somme dont il était débiteur, suppose la présence de ces derniers dans le cabinet des officiers publics.

L'acte est signé du 18 juillet 1672. Depuis le 9 avril précédent, Jean-Baptiste est orphelin de père et tuteur de ses frères et sœurs¹. Cette double qualité est attestée dans l'intitulé de la décharge qui le qualifie de « fils et héritier de noble homme Louis de La Salle » et « tuteur de ses frères et sœurs ». En tant que fils de Louis de La Salle, il est héritier de son arrière-grand-mère, Jeanne Lespagnol, au même titre que son oncle, Simon de La Salle (1618-1680), bourgeois de Reims, et sa tante, Marie de La Salle (1620-1674) dont le mari, Antoine Frémin (1614-1701), élu en l'Élection de Reims, fait valoir les droits.

¹ F. Léon-de-Marie AROZ, « Testament de Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims, époux de Nicolle Moët de Brouillet », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 195.

Jeanne Lespagnol : sa succession.

Avant de procéder à l'étude du document et des circonstances particulières accompagnant son libellé, arrêtons-nous aux personnes intéressées et en premier lieu à Jeanne Lespagnol. C'est elle qui par testament olographe ou par testament public qui ne nous sont pas parvenus, transmet ses biens à ses successeurs réguliers, les personnes survivantes déjà citées. Simon de La Salle partage les droits de succession, par portion égale et par souche, avec Antoine Frémin. Jean-Baptiste de La Salle touche la partie qui lui est dévolue par représentation en tant qu'héritier de son père. On est en droit de se demander pourquoi Jeanne Lespagnol a limité à ses petits-fils, Simon et Antoine, et à son arrière-petit-fils, Jean-Baptiste de La Salle, la transmission de son bien ¹.

Qui était Jeanne Lespagnol ? On connaît peu de détails de sa vie. Fille de Jean Lespagnol (1532-1613) et de Jeanne Loreignol († 1607), et non de Jeanne Lespagnol, au dire de Du Pin de La Guérivière ², on ignore ses dates de naissance et de décès, la paroisse où elle fut baptisée et le lieu qui reçut sa sépulture. Vers 1585-1590, à Reims, elle s'unit en mariage à François de La Salle (1562-v. 1629), fils de Lancelot († 1593), honorable homme, bourgeois à chanoine ³, et de Jeanne Josseteau ⁴, fille d'Eustache Josseteau, riche marchand de Reims. De ce mariage sont nés :

1. JEANNE. Née à Reims à une date imprécise et décédée en cette ville, le 22 juin 1640 ⁵, elle épouse (av. 1604), honorable homme Pierre COCQUEBERT († v. 1647), avocat au Présidial de Reims, fils de Jean († 1614) et de Marguerite Béguin († 1627). Huit garçons et deux filles, soit dix enfants, complétèrent leur foyer ⁶.

2. LANCELOT, *alias* Anselme et Poncelet, né et baptisé à Reims, v. 1590, et décédé en cette ville le 10 avril 1651 ⁷. Il avait épousé, vers 1617, Barbe

¹ Étaient encore vivants à la date incertaine de son décès, mais postérieure à 1630, ses fils Lancelot († v. 1651) et Jean († 25 août 1653), et ses filles Jeanne († p. 1^{er} août 1660 [Maille]), épouse de Pierre COCQUEBERT († 1647 [Maille]); Marie († p. 1^{er} septembre 1653), femme de Jean Cocquebert, l'aîné († p. 1639); Elisabeth († 19 février 1670) dont le mari, Jean COCQUEBERT, le jeune, seigneur de Mutry et capitaine des arquebusiers de Reims, mourra le 15 décembre 1650 et sera enterré le jour suivant en l'église des Pères cordeliers de Reims. Ils étaient tous successeurs réguliers au premier degré de leur mère.

² Edmond DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *Les Ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de La Salle. Famille Moët*, Arcis-sur-Aube, imp. Léon Frémont, 1903, p. 188.

³ Testament du 25 juin 1593 (Rogier et Brisset, notaires). *Etude Claude Thiénot*, Minutes, année 1593. — *Cahiers lasalliens*, 39, p. 34, 1.

⁴ Testament de Jeanne Josseteau. *Etude Claude Thiénot*, Minutes, année 1615.

⁵ *Cahiers lasalliens*, 26, p. 48.

⁶ *Cahiers lasalliens*, 26, p. 48, nn. 2, 3.

⁷ Ms BAZIN, p. III, V-5^o.

Cocquebert (1595-1653), fille de Simon (1561-1622), conseiller au Présidial de Reims, et de Marie Branche († 22 mars 1625, âgée de 60 ans) ¹. Tout comme son père, François de La Salle, Lancelot habitait l'*hôtel de la cloche*. C'est là que virent le jour : *Simon* (1618-1680), *François* (° 16 mai 1619); *Marie* (1620-1674), future épouse d'Antoine FREMYN (1614-1701), seigneur de Sapicourt, Branscourt et Monchéry; *Jeanne*, née à Reims et baptisée le 1^{er} janvier 1622 en l'église Saint-Michel. Restée célibataire, elle s'éteignit le 27 mars 1692 et fut enterrée au cimetière de Saint-Denis. *Louis*. Né le 19 septembre 1625 et baptisé en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, il contractait mariage avec Nicolle Moët de Brouillet, le 22 août 1650. Leur union fut bénite en l'église Saint-Hilaire de Reims. Huit mois plus tard, le 30 avril 1651, naissait leur premier enfant, Jean-Baptiste de La Salle, le futur saint. *Anthoinette*, à qui sa tante et marraine, Antoinette Cocquebert († a. 1654), épouse de Jean de La Salle (1595-1653), imposera le nom au jour de son baptême, 18 octobre 1628, sur les fonts baptismaux de Saint-Michel.

3. NICOLAS, dont on ne connaît que la date de naissance correspondant au jour de son baptême, 22 janvier 1593, en l'église Saint-Hilaire.

4. JEAN (1595, 21 août-1653, 25 août) qui épousera sa belle-sœur, Antoinette Cocquebert († a. 1654), sœur de Barbe Cocquebert, femme de Lancelot de La Salle (v. 1590-1651). Leurs enfants, au nombre de quatorze, se prénomment : *Simon* (° 23 mai 1618 et baptisé à Saint-Pierre-le-Vieil). Marié à Rose Maillefer, le 17 février 1642, il mourut le 20 novembre 1643 et reçut sépulture à Saint-Denis ¹. *Jeanne* qui ne vécut que sept jours. Née le 8 mars 1720, baptisée ce même jour à Saint-Michel, elle mourut le 14 mars et fut enterrée au cimetière de Saint-Denis ². *Louys*. Il ne comptait que six mois au jour de son décès, le 15 janvier 1622 ³. Né à Reims, sur la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil, il avait

¹ Ms BAZIN, pp. 52, III-6; 94, III; 309, II-1.

² Ms BAZIN, pp. 94, III; 309, II-8.

³ Ms BAZIN, pp. 94, III; 309, II-1. — H. JADART [*op. cit.*, 25-3] en fait l'époux d'Antoinette Cocquebert. C'est une erreur manifeste ayant confondu cet enfant mort en bas âge avec Louis (1636-1698) qui ne vint au monde que le 7 janvier 1636 et fut par la suite conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances, lieutenant des habitants de Reims (1697-1698). De son mariage, Reims, 26 novembre 1657, avec Marie Cocquebert (1639-1693), fille de Simon (1604-1675) et d'Isabeau Lespagnol (1611-1683), il eut huit enfants : *Simon* (1660-1728), maître des Comptes à Paris, époux de Marie-Michelle Fournier; *Marie-Antoinette* (° 1661), *Louis* (° 1663), *Anthoinette* (° 1665), *Louise-Nicolle*, née le 13 août 1668 et baptisée le 7 octobre en l'église Saint-Pierre-le-Vieil. Elle mourra à Paris, paroisse Saint-Gervais, le 14 juin 1744, après avoir convolé en premières noces avec Hermann BAUDON, et en secondes (av. 1698) avec Nicolas-Remy FRIZON, seigneur de Blamont, conseiller du roi au Parlement de Paris; *Jacqueline* (1669, 31 octobre-1670, 28 août), que l'église Saint-Hilaire accueillit pour son baptême et sa sépulture à quelques mois d'intervalle; *Marie-Anne* (° 13 août 1671) et *Louis*

été baptisé en l'église de même nom, le 27 juillet 1621. *Anselme* ou *Lancelot* (° 8 janvier 1623), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur, curé de Château-Landon (Seine-et-Marne) de 1640 à 1685. *Jean* (1624-1659), marchand, que Nicolle Marlot (° 1629) prend pour époux le 17 février 1645¹. *Jeanne* (° 16 février 1626) qui fait profession de vie religieuse (24 février 1642) dans la Congrégation de Notre-Dame à Reims sous le nom de Sœur Séraphique de Saint-Augustin et meurt en 1671. *Marie* (1627-1670). Elle rejoint sa sœur à la Congrégation Notre-Dame et la précède d'un an dans la mort. Revêtant l'habit religieux elle prit le nom de Sœur Marie de Saint-Etienne. *François* (° 8 juillet 1628) qui suivit la vocation de son frère Anselme, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, faisant profession religieuse à Saint-Vincent de Senlis en octobre 1647. *Jeanne* (° 12 mai 1629). *Jacqueline*. Baptisée en l'église Saint-Michel, le 20 novembre 1632, elle mourut sur la paroisse Saint-Hilaire, le 26 avril 1696 et fut inhumée le lendemain en la chapelle Saint-Nicolas de cette église. Elle avait été unie en mariage, en l'église Saint-Michel, le 4 octobre 1649, à Maître Nicolas COCQUEBERT (1624-1687), seigneur de Crouy, conseiller au Présidial de Reims (1651) puis au Parlement de Metz (1668)². *Elisa-*

François, né et baptisé à Reims, église Saint-Hilaire, le 5 octobre 1677, et mort vraisemblablement en bas âge.

¹ Ms BAZIN, pp. 52. III-G; 309, III. Restée veuve en 1659, Nicolle Marlot se remarie à Messire Louis d'Estampes, chevalier, seigneur de Coudray. De leur union sont nés : *Remiette*. Née et ondoyée, le 17 décembre 1648, les « cérémonies et exorcismes du baptême » furent accomplis en l'église Saint-Jacques, le 20 janvier 1649; *Jean-Baptiste* (1649-1729), époux d'Elisabeth Proisy d'Aumale († 30 janvier 1740; 85 ans); *Nicolas* (1650-1725) que Jeanne Cocquebert (1665-1696) prend pour mari; *Rose-Marie* (° 9 novembre 1651) unie en mariage à messire Charles de BRIGNONNET (° v. 1638); *Marie-Angélique* (° 5 janvier 1653); *Suzanne* (Reims, 1654-Augy, 1688) qui ne survécut que trois ans à son mariage (14 juin 1685) avec messire Charles-Henri-François de VALLON. Vingt années plus tard, 17 mars 1704, le sieur de Vallon convole en secondes noces avec Jeanne-Henriette Bachelier (1675-1729), belle-sœur de Jean-Baptiste de La Salle; *Marie*, née le 5 novembre 1655, ne reçut son nom que le 21 décembre 1655, en l'église Saint-Pierre-le-Vicil.

² Fils de Gérard Cocquebert († 1667; 70 ans) et de Renée Cocquebert d'Acy (1606-1652). Il exerça sa profession dix-sept ans (1651-1668) au Présidial et autant au Parlement de Metz (1668-1687). Il jouit de la plus haute considération audit Parlement qui le délégua plusieurs fois à la Cour pour en soutenir les intérêts. De son union avec Jacqueline de La Salle il eut trois fils et une fille : *Jean-Baptiste* (1653-1715), époux de Marie Roland (1658-Paris, 1715); *Gérard-Joseph* (1657-Gonesse, 1703), chanoine de l'église Notre-Dame de Reims; *Nicolle-Françoise* (1658, 11-16 décembre), *Nicolas-François* (1665-1672).

Décédé à Reims, Nicolas Cocquebert fut inhumé à Romain (Marne). Son épitaphe se lit encore en l'église de ce village.

A LA MÉMOIRE DE | MESSIRE NICOLAS COCQUEBERT, SEIGNEUR | DE
CROUY, QUI APRÈS AVOIR ÉTÉ CONSEILLER | AU PRÉSIDIAL DE REIMS
PASSA AU PARLEMENT | DE METZ OU IL A RENDU LA JUSTICE EN | QUA-
LITÉ DE CON(SEILL)ER AVEC TANT D'INTÉGRITÉ | ET DE RÉPUTATION

beth. Baptisée à Saint-Symphorien, le 4 juillet 1634, elle finira sa vie à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames où elle fit profession, en 1651. *Louys*. C'est à l'église Saint-Michel qu'il fut baptisé, le 7 janvier 1636, mais c'est à Saint-Hilaire, dans la nef de l'église, qu'il fut inhumé le 22 mars 1698, mort la veille, dans l'exercice de sa charge de Lieutenant des habitants de Reims. Il avait convolé en justes noces avec Marie Cocquebert (1639-1698), sa parente par ligne paternelle et maternelle, le 26 novembre 1657¹; *Pierre*, baptisé en l'église Saint-Michel, le 16 août 1637, devenu chanoine régulier de Sainte-Geneviève à Paris, le 27 août 1656. C'est en cette même église Saint-Michel qu'*Anne* (1640-1701), la dernière-née, reçut les ablutions du baptême le jour de sa naissance, 15 avril 1640. A l'âge de 17 ans non révolus, le 10 février 1657, elle épousait Gérard de BIGNICOURT (1623-1702)², son aîné de dix-sept ans, écuyer, vicomte de Chenay et de Merfy, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances (1692), capitaine des chasses de Sa Majesté en Champagne et en Brie.

PENDANT DIX-NEUF ANS | QU'IL MÉRITA D'ESTRE DÉPUTÉ PLUSIEURS |
FOIS PAR SA COMPAGNIE POUR SOUTENIR LES INTÉRÊTS A LA COUR.
IL DÉCÉDA A | REIMS REVÊTU DE CETTE CHARGE LE 16 | OCTOBRE 1687
AGÉ DE 63 ANS | ET DE | DAME JACQUELINE DE LA SALLE SON ÉPOUSE
QUI | APRÈS AVOIR PASSÉ SA VIE DANS L'EXERCICE | DES VERTUS CHRÉ-
TIENNES SURTOUT DE LA | CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES DÉCÉDA LE |
26 AVRIL 1696 AGÉE DE 63 ANS. | LEURS CORPS REPOSENT EN CETTE
CHAPELLE. *Beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in omni tempore*. Ps. CV. Priez Dieu
pour leurs âmes.

¹ Fille de Simon Cocquebert (1604-1675) et d'Isabeau Lespagnol (1611-1683). — Voir note 3, p. 107.

² Fils de Christophe de Bignicourt (1580-1662), receveur des décimes, et d'Isabeau Cocquebert (1595-1675). Leur contrat de mariage est du 27 novembre 1656. Anne de La Salle apportait 18 000 livres tournois de dot. Il n'en fallait pas moins pour faire vivre les douze enfants du foyer : Anthoinette (° 1658), Christophe-Remy (1659-1719), Nicolle-Suzanne (° 1661), Jean-Baptiste (° 1662), Jacqueline (° 1664), Marie-Anthoinette (1666-1748); Marie-Anne (° 1668), épouse, 19 décembre 1695, de Simon LESPAGNOL DE VILLETTE (1660-1718); Jeanne-Marie (° 1669), Rose-Marie (° 1671), Jean-Baptiste (1672-1678), Isabeau (° 1674), Jean-Joseph (1675-1676).

Gérard de Bignicourt ne manquait ni de modestie ni d'esprit. Il écrivait à « M. d'Hozier, Hôtel rue Saint-Avoye, vis-à-vis la rue du Bracq, à Paris » : « Je vous diray, Monsieur, pour nouvelles de Champagne que si le beau temps continue encore quinze jours comme il est depuis trois, la fortune de nos vendanges sera bien avancée. Nous en avons tous besoin. Quand nos vins sont bons il nous en résulte une certaine fierté charmante qui nous fait dire : En voilà du bon » [...]. Puis il lui demandait les ornements qu'il pourrait mettre à ses armoiries : « Je vous demande, Monsieur, tous les ornemens qu'un secrétaire du roi peut mettre aux siennes quand c'est un secrétaire qui a porté toute sa vie la serpillière, ornement de la marchandise qu'il a professé toute sa vie et de ses devantiers ». *Bibl. nationale*, Cabinet d'Hozier, 45 [112], pp. 2-3.

5. MARIE (1598, 7 avril-1653, 1^{er} septembre) qui unit sa destinée (fin 1617) à Jean COCQUEBERT, l'aîné († p. 1639), fils de Simon Cocquebert (1651-1722) et de Marie Branche († 22 mars 1625; 60 ans). Neuf enfants vinrent animer leur foyer : *François* (1618-1687), plus tard chanoine de Verdun; *Marie* (1^{er} juin 1620), *Pierre* (1622-1682) qui épouse, vers 1648-1649, Simonne Viscot (° 1619)¹, fille de Raoul Viscot, avocat en Parlement, et de Marie Cocquebert (° 1603); *Marie* (° 13 février 1624) décédée en bas âge dont le nom sera repris par une autre *Marie* (° 1628); *Jean*, le jeune (1629-1892) uni en légitime mariage à Barbe Amé († 12 septembre 1695; 60 ans)² dont la sœur Jeanne († 12 février 1606; 67 ans), devint l'épouse de Simon COCQUEBERT DE BULIN († 12 janvier 1688; 67 ans); *Perrette*. Née le 18 novembre 1634, elle ne reçut son nom que le 15 avril 1635; *Louis* qui vit le jour le 7 avril 1636; *Anne*, baptisée le 30 avril 1639.

6. JACQUELINE (1600, 6 juillet-av. 1673), épouse, a. 1634, de Jean LESPAIGNOL, le jeune († av. 1673), sieur de Mordant, fils de Jean Lespagnol († 29 novembre 1638), Lieutenant des habitants (1595-1596) et d'Isabeau Cocquebert. Leur foyer se vit réjouir par la naissance de : *Claude* (° 15 juillet 1634), devenu capitaine en chef des arquebusiers de Reims et époux de Catherine Ravineau³; *Pierre* (1635-1673), mari (8 mars 1671) de Jeanne Callou⁴; *Jean*, religieux cistercien à Igny-le-Jard (Marne); *Marie* († 31 mai 1688), épouse de Pierre de MONTGEOT, seigneur de Saint-Eufraize, élu et contrôleur en l'élection de Reims⁵; *Anne* (° 22 juin 1639), religieuse à l'abbaye royale de Saint-Pierrelles-Dames.

Gérard de Bignicourt et Anne de La Salle habitaient l'hôtel de la rue de Pouilly n° 5 — anciennement rue de la Vignette — qu'ils avaient acquis le 8 novembre 1662. Cf. *Travaux de l'Académie de Reims*, vol. 124 (1907-1908), t. II, pp. 307-347.

¹ Leurs enfants se prénomment : François (° 1649), chanoine de Verdun (1667) puis capucin; Françoise (° 1652), épouse (4 mai 1672) d'Adam BLANCHEBARBE (° 1647), seigneur d'Agnv et de Montlaurent, conseiller au Présidial de Reims; Simon (1655-1736), chanoine de Verdun (1673).

² Fille de Nicolas Amé († 26 janvier 1669) et de Claudine Roland († 29 octobre 1689). Leurs cinq enfants se nomment : Nicolas (° 1656), seigneur de Nettancour; Jeanne (1661-1696), devenue (19 avril 1684) Madame Nicolas de LA SALLE (1650-1725), capitaine de l'Arquebuse; Simonne (1665-1733); Antoine (° 1673), époux, 10 octobre 1700, de Marie-Anne Faciot (1682 [?] - 1759); François (1675-1741).

³ Fille d'Adam Ravineau et de Catherine Callou († 9 janvier 1663; 60 ans).

⁴ Fille d'Adam Callou (1622-1652) et de Catherine Mannoury († décembre 1696). Née à Reims et baptisée à Saint-Michel, le 27 novembre 1647, elle fut enterrée en l'église Saint-Etienne, le 21 mars 1725.

⁵ En sont issus : Jacques (° 1657), Claude, sieur de Saint-Eufraize; Elisabeth († 16 juin 1681), épouse (2 février 1677, devant l'église) de Louis FRÉMYN (1649-1720), écuyer, seigneur de Sapicourt, de l'Etang, de Branscourt et de Beine, conseiller avocat du roi au baillage de Vermandois, bailli et lieutenant général de police de la ville de Reims et de l'archevêché.

7. ELISABETH (1604, 18 avril-1670, 19 février). Le 20 août 1619, en l'église Saint-Pierre, elle faisait bénir son mariage avec Jean COCQUEBERT, le jeune (1596-1650)¹, à qui elle donna neuf enfants : *Jeanne* (° 23 janvier 1629); *Simon* (° 1631), seigneur de la Fauconnerie², époux : 1° en 1672, de Barbe Noblet; 2° en 1675, de Marie Maillefer (1643-1720); *Jehan* (° 13 mars 1634), chanoine génovéfain; *André* (1637-1715), chanoine génovéfain; *François* (1639-1644), chanoine génovéfain; *Gérard* (1642-1728) qui prend Barbe Roland (1646-1726)³ pour épouse; *Louis* (° 4 août 1644), vraisemblablement chanoine génovéfain; *Anthoinette* (° 13 décembre 1647), *Marguerite* (1626-1696) qui, avec dispense de consanguinité, s'unit en mariage à Louis COCQUEBERT⁴, fils de Thomas Cocquebert († 1645) et de Marie Chaalons († 1651).

8. PÉRETTE que l'église Saint-Michel accueillera, le 23 mars 1607, pour les cérémonies de son baptême. A l'âge des choix définitifs de la vie, elle entrera à l'abbaye royale de Saint-Etienne-aux-Nonnains, rue de l'Equerre, à Reims.

Le fait d'avoir identifié les noms et signalé les alliances des enfants de François de La Salle et Jeanne Lespagnol ne devrait pas surprendre le lecteur. Il s'agit de la ligne ascendante paternelle directe de Jean-Baptiste de La Salle; elle présente, de ce fait, un intérêt certain. Même si elle ne dépasse pas la troisième génération, elle fait entrevoir l'étendue de l'aire familiale des de La Salle de Reims et justifie les dispenses de consanguinité qu'ils ont dû obtenir pour contracter mariage.

Resté veuf, Louis Frémyn épousa, par contrat du 29 mai 1690, Jeanne Blanchon d'Arzillières (1661-1720).

¹ Honorable homme, seigneur de Mutry [Tauxières-Mutry (Marne)], capitaine des arquebusiers de Reims (1629), fils de Simon Cocquebert († 1633) et de Jeanne Boulet († 1641).

² Capitaine en chef des arquebusiers de la ville de Reims (1664). De son premier mariage : Marie-Remiette (° 1673); de son second lit : Simon († 1735) qui, le 27 février 1702, épousa Marguerite-Angélique Cocquebert († 1734). Marie Maillefer était fille de Jean Maillefer (1611-1694) et de sa première femme, Isabeau Dubois. Le lendemain de sa mort, le 4 mai 1720, elle fut enterrée en l'église des Cordeliers.

³ Troisième enfant des dix que Pierre Roland (1611-1680), marchand, eut de Madeleine Maillefer (1623-1704). Née à Reims le 4 février 1646 et baptisée ce même jour en l'église Saint-Michel, elle épousa Gérard COCQUEBERT, en l'église Saint-Symphorien, le 21 février 1666. Pendant soixante ans ils vécurent leur vie conjugale qu'avait réjoui la naissance de leurs dix enfants : Pierre (° 1666), Marie (° 1667); Elisabeth (1668-1733), épouse de Jean-Baptiste MAILLEFER († 1697; 35 ans), Simon-Joseph (1670-1745), Pierre-Joseph (1671-1706); Jean-Baptiste (1674-1738), mari de Catherine-Françoise Le Poivre († 1746); Louis-Remi (° 1676), Marie-Madeleine (° 1678), Marie-Anne (1679-1716) qui convole en justes noces, en l'église Saint-Symphorien, le 5 juin 1703, avec Jean LÉVESQUE, écuyer, seigneur de Bussy (1676-1750).

⁴ Leurs huit enfants se prénomment : Jean (° 1644), Thomas (1648-1679), Jean-Baptiste (1650 [?]-1714), François (1651-1722), époux de Marie Favart (1663-1686); Simon (1656-1726), Elisabeth-Simonne (° 1657), André (° 1658), Gérard (° 1664).

Paroisse	Chronologie	Nom du baptisé	Registre
St-Julien	1610, 16 juin	Jean BENNART	1606-1609, f° 14 1610-1631, f° 4 v°
	1616, 28 janvier	Jeanne BOCUILLET	1606-1609, f° 22
St-Maurice	1626, 12 octobre	Jehanne BONCOMPAGNON	1612-1632, f° 31
St-Michel	1595, 10 mai	Françoise GUILLET	1595-1601, f° 1 v°
	1596, 4 mars	Nicolas LESPAGNOL fils de Nicolas	<i>Ibid.</i> , f° 4
	1596, 15 juin	Jeanne COCQUEBERT fille de Charles	<i>Ibid.</i> , f° 5
	1597, 15 octobre	Jeanne LESPAGNOL fille de Nicolas	<i>Ibid.</i> , f° 12
	1609, 17 novembre	François CHARLOT	<i>Ibid.</i> 1603-1612, f° 47 v°
	1610, 15 février	François de LA SALLE fils de Lancelot	<i>Ibid.</i> , f° 50
	1612, 7 février	Jeanne PAILLART	<i>Ibid.</i> , f° 63
	1612, 1 ^{er} avril	François COCQUEBERT fils de Pierre et Jeanne de LA SALLE	<i>Ibid.</i> , f° 65
	1619, 21 juillet	Jeanne MAILLEFER fils de Jean et Jeanne de LA SALLE	1619-1632, f° 1
	1620, 8 mars	Jeanne de LA SALLE fille de Jean et Antoinette Cocquebert	<i>Ibid.</i> , f° 8
	1622, 10 juin	Françoise BAYEUX	<i>Ibid.</i> , f° 28
	1626, 6 juillet	Jeanne de PARIS fille de Jacques	<i>Ibid.</i> , f° 66 v°
	1627, 15 novembre	Jeanne GRISART	<i>Ibid.</i> , f° 78 v°
	1629, 23 janvier	Jeanne COCQUEBERT fille de Pierre et Elisabeth de LA SALLE	<i>Ibid.</i> , f° 88 v°
	1637, 16 août	Pierre de LA SALLE fils de Jean et Antoinette Cocquebert	1635-1652, f° 18 v°
	1640, 21 janvier	Jeanne FRÉMYN fils d'Antoine et Marie de LA SALLE	1635-1652, f° 33
St-Pierre	1619, 16 mai	François de LA SALLE fils de Lancelot et Barbe Cocquebert	1618-1625, f° 11
St-Symphorien	1597, 5 février	François GUI Sart	1588-1605, f° 96 v°
	1600, 27 mars	François LESPAGNOL fils de Lancelot et Thomasse Pilloys	<i>Ibid.</i> , f° 121 v°

Tableau I : Jeanne Lespagnol, grand-mère et marraine.

Fixons, en quelques mots, les traits historiques de Jeanne Lespagnol. Etre mère de huit enfants et avoir accepté d'être vingt-deux fois marraine — dont douze de parents très proches (les Lespagnol, les de La Salle, les Cocquebert, les Maillefer, les de Paris) avec la responsabilité morale que cette charge spirituelle entraîne — révèle une qualité chrétienne qu'il fallait rappeler. Notons également que son patronyme s'écrit indistinctement : Lespagnol¹, Lespaignol² et Lespagniol³. Le prénom quant à lui adopte les variantes Jehanne et Jeanne, cette dernière ayant été utilisée presque exclusivement par le scribe de la paroisse Saint-Michel⁴.

Les registres de catholicité des paroisses rémoises ne nous ont pas transmis l'acte de décès de Jeanne Lespagnol. Ils ont, par contre, noté fidèlement les fois où en compagnie de son mari ou séparément, elle a été marraine. De 1595 à 1640, elle fut présente au baptême de vingt-deux bébés, les tenant sur ses bras, présentant leurs petits fronts aux ablutions sacramentelles et suggérant leurs noms. Voici par paroisses et par ordre chronologiques ces heureux jours d'une marraine chrétienne.

Jeanne Lespagnol habitait depuis le 4 avril 1609 une partie de l'Hôtel de la Cloche, aujourd'hui Hôtel de La Salle, que François de La Salle, son mari, avait acheté à Jeanne Cachette, épouse de Nicolas Boulet, receveur en l'Élection. Un mois plus tard, le 3 mai 1609, les époux de La Salle se rendaient acquéreurs de la parcelle que Rose Noël, veuve de Jacques Godinot, leur délaissait⁵. C'est dans cet immeuble agrandi par son fils Lancelot, en 1629, que Jeanne Lespagnol rendit, vraisemblablement, son dernier soupir⁶. Quelques années auparavant, le 25 juillet 1630, elle avait passé bail à Jean Marteau, vigneron à Merfy, à quelques kilomètres de Reims, d'une pièce de pré au marais de Saint-Thierry, commune toute proche. Outre la signataire, étaient parties contractantes : Rose le Fondeur, veuve de Lancelot de La Salle († v. 1625),

¹ Cf. Etat de catholicité des paroisses Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Michel [Registres annuels 1595-1612, 1626, 1637, 1640], Saint-Pierre [Registre, année 1619].

² *Ibid.*, Saint-Michel [Registres an. 1612-1622, 1627-1637]. Saint-Symphorien [Registre, an. 1597].

³ *Ibid.*, Saint-Symphorien [Registre, an. 1600].

⁴ Jeanne, 16 fois, contre 4 à Jeanne [Registres Saint-Michel, années 1595-1601, ff. 1 v^o, 4, 5, 12].

⁵ F. Léon-de-Marie AROZ, « Les propriétaires de l'Hôtel [de la Cloche] du XVII^e au XX^e siècle », dans *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 68-83.

⁶ Rue de la Chanvrière. Cette portion ou impasse de la rue de l'Arbalète a porté aussi le nom de *rue des Ménestriers* : « Jehan de La Salle [...] montre à Jehanne Lespaignol, sa mère, veuve de François de La Salle, demeurant à Reims, rue des Ménestriers »... (Minute, 29 novembre 1629. Viscot, notaire). Adrien DUCHENOY, *Les Enseignes de Reims du XIV^e au XVIII^e siècle*. Annotés et publiés par H. Jadart, Reims, L. Michaud, 1904, p. 128.

marchand drapier, bourgeois de Reims; Catherine Charpentier, *alias* Carpentier, veuve d'Eustache de La Salle († av. 1620), latiniste, polyglotte, d'une érudition peu habituelle chez les gens de guerre de cette époque et lieutenant des habitants de la ville de Reims (1607-1609); « Benoist Dozet, cy devant esleu en l'eslection de Reims, à cause de Isabeau de La Salle, sa femme », fille de Lancelot († 1593) et de Jeanne Josseteau ¹. Les uns et les autres étaient héritiers de Jeanne Josseteau ², vivante, femme de Lancelot de La Salle († 25 mars-8 avril 1593).

Jean-Baptiste de La Salle.

Il est, à l'égal de ses oncles, Simon de La Salle et Antoine Frémyn, héritier par parties égales de la somme de cent huit livres dix sols six deniers portée dans la décharge que chacun en son propre nom et tous trois solidairement donnent à Jean Dubois.

Jean-Baptiste de La Salle a 21 ans et quoique mineur il est, par décision du Procureur fiscal, du 27 avril 1672, tuteur légal de ses frères et sœurs. C'est en cette qualité et par voie de conséquence avec pleine capacité juridique qu'il est partie prenante dans l'acte que voici :

Fut présent Jean Dubois, peigneur de laine, | demeurant à Chasteau-Portien, lequel | en conséquence de la sentence donné de monsieur | le bailly de Chasteau, le dernier jour de | juin dernier, a présentement payé et | fourny à honorable ho(mm)e Simon Delasalle, | bourgeois de Reims; noble homme m(aîtr)e | Anthoine Frémin, con(seill)er du Roy et esleu | en l'eslect(ion) du(dict) Reims, y demeurant, à cause de | damoiselle Marie Delasalle, son espouse, | et m(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle, | chanoine de l'église Nostre-Dame de Reims, tant en son nom co(m)me fils et héritier de feu | noble ho(mm)e Louis Delasalle, con(seill)er au Pr(é)sidial | dud(ict) Reims, que co(mm)e tuteur de ses frères | et sœurs, tous héritiers de feu dam(oise)lle | Jeanne Lespagnol ^{a)}, vivante, femme de hono(ra)ble ho(mm)e François Delasalle, | père et mère de feu hono(ra)ble hom(me) Lancelot | Delasalle, père

¹ Arch. dép. Marne, 4 E 168 35.

² Premier des onze enfants d'Eustache Josseteau († octobre 1563) et de Jeanne Clerjon. Jeanne dicte son testament par-devant Me Brisset, en 1615. Son époux, Lancelot de La Salle, avait testé le 25 juin 1593. *Etude Claude Thiénot*, Minutes, an. 1593. — *Cahiers lasalliens*, 39, p. 34, 1.

~~Delasalle~~

Jean die boy

Compte

B. Delasalle

Jeau

[Large, complex, illegible scribble]

rig. acc.

Décharge de Jean Dubois, peigneur de laine à Château-Porcien (Ardennes), d'une somme de 108 livres aux héritiers de Jeanne Lespagnol dont Jean-Baptiste de La Salle. Reims, 18 juillet 1672. [Souscriptions].

Original sur papier. *Arch. dép. Marne*, 4E 16873.

Photo L. de M. Aroz.

et ayeul desd(icts) sieurs | susnommez, la somme de cent huict ^{b)} | liv(res) neuf sols six den(iers), sur celle de

[Fol. 1 v^o]

six vingtz livres ^{c)} et adjudgé par lad(icte) sentence; | le surplus, montant à unzc livres dix solz | six den(iers), a esté retenu par led(ic)t Dubois | pour fraiz à luy adjudgés par lad(icte) sentence. | Et sy le(dic)t Dubois a payé ausd(icts) sieurs ^{d)} | la so(mme) de trois li(vres) | dix solz qu'il a dict devoir pour sept mois | d'intérest de lad(icte) so(mm)e de cent huict li(vres) neuf | solz six de(niers). Lequel Dubois a aussy dict qu'il fait led(ic)t payement à cause de | l'acquisit(ion) qu'il a fait de Martine | Bouron, vefve de feu Jean Meusnier, d'une | pièce de vigne size au terroir dud(ict) Chasteau. | Lesquelles ^{e)} so(mmes) ^{f)} de cent | huict li(vres) neuf solz six de(niers), d'une part, et | trois l(ivres) dix solz, d'autre, les(dict)s si(eurs) ont receu | sur les arréraiges à eulx deubz par la(dicte)

[Fol. 2]

Bouron d'une rente constitué au proffict | de l(adicte) deffunct d(amoi-se)lle Jeanne Lespagnol | par feu m(aître) Honoré Bouron, con(seill)er au | grenier à sel du(dict) Chasteau, ayeul de l(adicte) | Martine Bouron, sans préjudice à | une autre rente, tant en principal que | intérestz et fraiz, deub par l(adicte) Martine | Bouron et led(ic)t deffunct Jean Meusnier, | son marit. Promett(ant), obl(igeant), r(enonceant).

Ce fut fait et passé au(dict) Reims, de | rellevé ^{g)}, par devant nous, nottaires royaux aud(ict) Reims, | l'an mil six cens soixante-douze, | le dix-huities(me) jour de juillet. Et ont lesd(ic)t sieurs signez avec le(dict) Dubois. [*Signé*] S. De la Salle [*paraphe*], Jean Dubois [*paraphe*], Frémyn [*paraphe*], J. B. Delasalle, Leleu [*paraphe*], Angier [*paraphe*].

a) Vefve de feu, *bâtonné*. b) dix, *bâtonné*; huict, *en interligne*. c) deniers, *non bâtonné*; livres, *en surcharge*. d) quarente | sols pour l'intérest de lad(icte) so(mme) de cent huict | liv(res) neuf sols six de(niers) couru depuis | le dix neuf dix septiesme qu'il a dict devoir | pour

sept mois, *bâtonné*. e) Laquelle; lesquelles, *en surcharge*. f) lesd(its) sieurs de, *bâtonné*. g) par devant nous nottaires royaux aud(i)t Re(ims), *en interligne*.

[*Au fol. 1, marge gauche, en haut :*] Dellivré aud(ict) Dubois. 18 juillet 1672. Quittance.

Il fallut l'intervention du bailli de Château-Porcien pour obliger Jean Dubois, peigneur de laine, à payer la somme dont il était débiteur, outre les intérêts courus depuis sept mois, en déduisant toutefois les frais à lui adjugés qui s'élevaient à onze livres dix sols six deniers. C'est à la requête des héritiers de Jeanne Lespagnol, demandeurs, suite à l'instance par eux présentée au tribunal que la sentence fut rendue. Etait en litige le paiement des arrérages dus à la succession de Jeanne Lespagnol. Celle-ci avait passé avec Honoré Bouron, conseiller au grenier à sel de Château-Porcien, un contrat de constitution de rente de cent vingt-cinq livres par an, représentant, en principal, la valeur d'une vigne au dit lieu. Martine Bouron, veuve Jean Meusnier, héritière de son grand-père, assumait cette obligation. Ayant vendu la vigne en question à Jean Dubois, celui-ci était tenu, à son tour, d'honorer le contrat. Dubois s'en défendait et le récusait. Le tribunal était d'un avis opposé; sa sentence fut signifiée au défendeur.

L'intervention des Bouron dans l'eschatocole de l'acte rend le texte quelque peu obscur. Se rendre acquéreur d'une pièce de vigne et « faire le paiement » sur les arrérages dus par une tierce personne n'en facilite pas la connaissance parfaite. Pour son intelligence il faut se rappeler trois actes notariés qui se suivent chronologiquement : le contrat passé par Jeanne Lespagnol et Honoré Bouron, le testament de celui-ci et la succession revenant à Martine Bouron et la vente par cette dernière à Jean Dubois de la pièce de vigne à Château-Porcien.

75

Reconnaissance par Pierre-Ernest de Vauclerois, chevalier, seigneur de la Ville-aux-Bois [Ville-aux-Bois-lès-Pontavert, La (Aisne)], et dame Nicolle-Charlotte Cauchon, son épouse, envers Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, d'une dette de trois cents livres tournois (Rogier et Tilquin, notaires royaux à Reims).

Reims, 27 juillet 1672.

A. Original sur papier; un feuillet, 285 × 195 mm. Rome. Arch. Maison généralice.

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 515, 92.

e. Arch. Maison généralice, QB 103-4, Documents biographiques, vol. 7, 91.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, Arch. *personnelles*, 60 Mi 7, 1-2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 50.

Originaire de la Brie, la famille de Vauclerois blasonne *d'argent à l'anille de sable*¹. Elle est représentée au XVII^e siècle par Charles de Vauclerois, seigneur de Courmas, petite commune du département de la Marne, canton de Ville-en-Tardenois². Pierre-Ernest, seigneur de la Ville-aux-Bois-lès-Pontavert (Aisne), fils de Jérôme et de Marguerite de Corbreuil, contracta mariage (contrat du 10 décembre 1663) avec Nicolle-Charlotte Cauchon, fille de Henry Cauchon († 1670)³ et de Charlotte de Vauclerois⁴.

¹ CAUMARTIN, *Recherche sur la noblesse de Champagne*, Paris, Libr. Firmin-Didot, 1863, p. 35. — Maxime de SARS, *Le Laonnois féodal*, t. II, p. 447; t. IV, p. 504.

² On connaît également Edmé de Vauclerois, seigneur de Courmas, époux de Marie Goujon, dont la fille, Anne de Vauclerois († 21 septembre 1607) épousa en première noces, Nicolas de Bohain († 1632), chevalier, vicomte de Berry-au-Bac (Aisne) et Ville-sur-Tourbe, troisième fils de Nicolas de Bohain, baron de Nanteuil (Aisne), homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Montpensier, et de Jacqueline de Proisy [Max. de SARS, *op. cit.*, t. IV, p. 502]. A la mort de Nicolas de Bohain, Anne de Vauclerois convola en secondes noces avec Jean de Poix, seigneur de Sécheltes (Aisne).

³ Seigneur et châtelain de Neufize (Ardennes), Henry Cauchon († 15 mars 1770) était le troisième fils de Thomas Cauchon et de sa seconde épouse, Anne-Charlotte d'Anglure. Il épousa, par articles du 20 décembre 1638 [Ponce Angier, notaire. Arch. *dép. Marne*, 4E 16814], Charlotte de Vauclerois, fille de Charles de Vauclerois et de Catherine Férot. Leurs enfants se prénomment : Madeleine, unie en mariage (20 août 1661) à Charles de NOUË, seigneur de Villers-en-Prayères (Aisne); Agnès-Charlotte, née le 21 septembre 1648 et baptisée à Saint-Hilaire, le 25 avril 1659; Nicolle-Charlotte, épouse (contrat, 20 décembre 1658; en face de l'église, 30 janvier 1664) de Pierre-Ernest de VAUCLEROIS, seigneur de La Ville-aux-Bois-lès-

C'est Pierre-Ernest et Nicolle-Charlotte qui, le 27 juillet 1672, reconnaissent solidairement devoir à Jean-Baptiste de La Salle la somme de trois cents livres tournois. Ce jour ils souscrivent le document dont voici le teneur :

Messire Pierre-Ernest de Vauclerois, chevalier, seigneur de la Ville- | aux-Bois, y demeurant, et dame Nicolle-Charlotte Cauchon, | son espouze, de luy licenciée et authorisée, recongnurent debvoir et promisrent solidairement rendre et payer | à M(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle, chanoine de Nostre-Dame de Reims, présent ou au porteur, la somme de trois cens livres | tournois pour pareille somme à eulx ce jourd'huy | presté à leurs affaires, sy comme à rendre et | payer la-d(ict)e somme à la première requeste | et volonté dud(ict) sieur Delasalle sans autre terme | alléguer, ne somma(ti)on faire, obligent [leurs] biens | l'ung pour l'autre et chacun d'eulx seul pour | le tout, sans division, ny discution, qu'ilz ont | soubzmis et soubzmettent à la justice, | jurisdiction et contraincte de Monsieur le | Bailly de Vermandois ou son lieutenant | à Reims, sans pouvoir décliner, demander | renvoye, ny alléguer aucune incompetance, | mesmes esleuz leur domicile perpétuel | et irrévocable en ceste ville de Reims, au | logis de M(aîtr)e Jean de Perthes, procureur | au bailliage de l'archevesché de Reims, | demeurant rue du Marc¹, parroisse Saint-

Pontavert; Charles (° 1659) qui contracta mariage avec Renée d'O, fille de Charles d'O et de Marie de Bussy [Communication de Michel Maille dont nous tenons à souligner la très amicale obligeance]. On connaît la célèbre épitaphe bien connue des Rémois :

Ci-gît Henri de Sommièvre,
En son vivant grand abatteur de lièvres,
Capitaine et pas guerrier.
S'il sut mentir, il sut encore mieux boire
Et pour compléter son histoire
Des Cauchon ce fut le dernier.

⁴ Fille de Charles de Vauclerois et de Catherine Férot.

¹ Comprise entre la rue Cotta et la rue de la Prison, la *rue du Marc* qui s'étend jusqu'au Forum est indiquée dans le livre de taille de 1328 [sacre de Philippe VI de Valois, dit *le Hardi*]. Le nom de rue du Marc qu'elle porte encore aujourd'hui rappelle que là se trouvait — au coin de la rue Linguet — l'hôtel de la Monnaie créé par l'archevêque Artaud par concession de Louis IV d'Outremer (v. 921-954). L'existence de cet hôtel est attestée du X^e au XV^e siècle. Supprimé à la fin de ce siècle, il fut transporté à Saint-Omer. Jean-Baptiste Colbert le rétablit à Reims, en 1679-1680; mais il fut supprimé, par mesure d'économie, en 1774. En son lieu on installa le dépôt général des tabacs.

Dérivé du celtique, le mot « marc » signifie : coin, empreinte — d'où monnaie — auss bien que mesure. Dans différents actes du XIV^e siècle on relève le nom de rue du *Bureau-de-la*

[Fol. 1 v^o]

Hillaire, pour y estre faitz et receuz tous | exploitz et autres actes de justices à ce | requis et nécessaires qui auront mesmes | effect, force et vertu que s'ilz estoient | faitz à leurs propres personnes et | vray domicile, nonobstant mutation | de demeure; renonçant au bénéfice | de division, droit et ordre de discu(ti)on. | Ce fut fait et passé audict Reims, du matin, | l'an mil six cens soixante- | douze, le vingt-septiesme jour de | juillet, par devant nous, notaires | royaux aud(ict) Reims. Et ont lesd(icts) | sieur et dame signez. Signifié le scellé. [Signé] P. E. De Vaucleroys, Nicolle Chartolle [pour Charlotte] de Cauchon, Rogier [paraphe], Tilquin [paraphe].

[Au f^o 1, marge gauche, en haut :] Grosseyé et signé.

Cette somme équivalant à 16 500,00 F (55,00 × 300) fut prêtée sans intérêt ni temps déterminés : geste amical de Jean-Baptiste de La Salle. En réciprocité, les époux de Vaucleroys s'obligeaient, « l'ung pour l'autre et chacun d'eulx seul pour le tout » à rendre intégralement le capital à la première réclamation du créancier, sans accorder de délai, récusant d'avance toute sommation ou contrainte de la justice. Le fait que J.-B. de La Salle n'ait pas enregistré cette transaction dans son Compte de tutelle fait supposer que la dette fut remboursée avant le 2 octobre 1676.

Draperie. Plusieurs maisons de drapiers s'y étaient établies. Le Marché-aux-draps n'était pas loin, sur la partie haute de la place du Forum. Cette rue est donc le berceau de l'industrie qui fit la prospérité de Reims jusqu'au XVIII^e siècle. En 1496, l'archevêque Robert de Briçonnet y fondait une manufacture de drap. Il y ajoutait un règlement, vers 1500. En 1569 on y adjoignait le règlement des chaussetiers et, en 1577, celui des étaminiers. Au XVII^e siècle les laines rémoises inondaient la France et se répandaient au Portugal, en Espagne, en Belgique, en Italie, au cours du XVIII^e siècle. C'est à Reims que furent inventées « les blanches dauphines, les basins alors aimés des belles de nuit, les chaudes flanelles aimées des malades, les secs camelots et les humbles ras ». Au XIX^e siècle on vit éclore « l'élégant casimir, les galantes toilinnettes, le cachemire séducteur, les légères napolitaines, les circassiennes, les transparentes mousselines de laine et le tartan écossais », en plus des burats monastiques, du maroc lisse ou croisé, du droguet, des silésies et des épais wiltons. Cf. Prosper TARBÉ, *op. cit.*, pp. 172-173.

Rappelons que Jean-Remy de La Salle, procureur du roi à la Monnaie, fréquentait ledit hôtel. C'est aussi rue du Marc — non à l'hôtel le Vergeur — qu'ont vécu et sont morts Jean-Moët de Brouillet (1599-1670) et Perrette Lespagnol, son épouse (1615-1691). En compagnie de cette dernière, ont vécu Marie de La Salle (1672-1679) et le petit Jean-Remy (1672-v. 1685). Que de fois leur grand frère leur aura rendu visite; que de fois aura-t-il arpenté cette rue pour aller témoigner sa tendresse à ses grands-parents, de surcroît ses parrains de baptême !

76

Constitution par François Fromenté, maître boulanger, et Gabrielle Charton, sa femme, au profit des enfants de feu noble homme Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims, et Dlle Nicolle Moët, son épouse, stipulant et acceptant par Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, tuteur de ses frères et sœurs, de 140 livres de rente annuelle et perpétuelle pour remboursement d'une rente de 2200 livres due par lesdits constituants à l'église Saint-Jacques de Reims (Leleu et Angier, notaires à Reims).

Reims, 3 septembre 1672.

A. Original sur papier; trois feuillets, 285 × 200 mm. *Châlons-sur-Marne, Arch. dép. Marne*, 4E 16873.

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 519, 93.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 44, 5-60 Mi 45, 3.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 53.

Les *Cahiers lasalliens* 28, 31 et 32 ¹ nous ont familiarisés avec François Fromenté, *alias* Froment, Fromant, Fromentin, d'après les actes et signatures et son épouse Gabrielle Charton. Leurs noms se retrouvent dans les minutes des audiences du Présidial pour les années 1690, 1692, 1693 et 1695 ² et dans les minutes notariales de M^e Angier, notamment en 1672 où les époux Fromenté baillent à Pierre Barbereux un cellier et une petite étude y attenant, rue de Coing Saint-Jean ³. Il en est de même en 1692 où François Fromenté et sa femme, de lui licenciée, transportent à Rigobert Oudinet une somme de sept

¹ *Cahiers lasalliens*, 28, p. 51 et note 1; 31, p. 189; 32, pp. 53 et note 2, 54 et note 1, 113, 114.

² Cédés d'audience aux fins d'exploits (10 octobre 1690, 22 septembre 1693; 22 janvier, 5 et 12 mars, 1^{er} avril, 14 mai 1694; 18 mars et 27 mai 1695), dans *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, Registre B 453, B 454, B 455.

³ La *rue Saint-Jean* ou du *Coing Saint-Jean* tirait son origine d'une enseigne. Elle perdit son nom avec l'ouverture de la *rue de l'Avant-Garde*, qui rappelle le voisinage des remparts, menant de la rue Rogier aux fortifications de la Porte-Cérès. On nommait « avant-garde » des travaux avancés placés devant les entrées de la ville. A l'arrivée des Anglais, en 1359, toutes les maisons hors remparts furent rasées. Les habitants se réfugièrent en ville bâtissant des immeubles autour de la place du Marché-à-la-laine. L'une des faces de ce quarrel portait le nom de rue Saint-Jean.

cent livres sur un principal de deux mille livres à eux dû par Jean Dragueny et Nicaise Margot, vigneron à Pargny ¹.

En 1690, à la requête de Gabrielle Charton, un décret du Baillage de Reims ordonne la saisie réelle sur les biens immeubles et héritages de François Fromenté. C'est ce que nous apprend « l'état de compte » ² rendu à cette date par Pierre de La Salle, conseiller au Présidial. Avant que d'en parler plus en détail faisons quelques remarques à propos de l'acte du 3 septembre 1672 portant constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de cent quarante livres. Le voici dans son contexte original :

Par-devant les nott(aïres) ^{a)} | du Roy en son bailliage de Vermandois, demeurant | à Reims, furent présens François | Fromenté, maistre boulangier, et Gabrielle | Charton, sa femme, de luy licenciée et auctorisée, | demeurans à Reims, lesquelz ont recongnus | et confessez avoir vendu, constitué, assis, assigné, | et par ces présentes vendent, constituent, assignent | et promectent l'ung pour l'autre, et chacun | d'eulx seul pour le tout, sans division, ny discussion, | garentir, délivrer, deffendre, payer, continuer faire valloir, fournir et entrer ens par chacun | an à tousjours, aux enffans de feuz | noble homme Louis Delasalle, | con(seill)er au Présidial de Reims, et | damoiselle Nicolle Moët, son espouze, | stipulant et acceptans par vénérable | et discrète personne, m(aîtr)e Jean-Baptiste | Delasalle, filz desd(icts) deffunctz, chanoine | de l'église Nostre-Dame de Reims, et tuteur de ses freres et sœurs, | présent, la somme de cent quarante

[Fol. 1 v^o]

livres tournois de rente annuelle | et perpétuelle, à icelle somme avoir | droit de prendre et recevoir par chacun | an, par lesd(icts) enffans et héritiers | dud(ict) deffunct sieur et damoiselle | Delasalle ou par le porteur de ces lettres, | au quatriesme jour de septembre dont | la

¹ Vente à Rigobert Oudinet, marchand à Reims, de 700 livres restant de celle de 2000 livres à lui due par Nicaise Margot, vigneron à Pargny, et pareille somme dont était débiteur Jean Dragueny, dit *le boucher*, demeurant à Pargny (30 juin 1692; Copillon et De Reims, notaires). *Arch. dép. Marne*, 4 E 16879.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, Compte de Tutelle, année 1695.

première année et payem(ent) sera et | eschera au quatriesme jour de
septembre | de l'année prochaine mil six cens soixante | treize, et ainsy
continuer d'an en an aud(ict) | jour à tousjours, en ^{b)} et sur | tous et
uns chacuns les | biens meubles et héritaiges ausd(icts) | constituans
vendeurs appartenans, | en quelques lieux qu'ilz soient assiz | et sans
que l'obligation | générale desroge à la spéciale | ny la spéciale à la
générale; | qu'ilz ont pour ce liez, obligez, | affectez et ypotecquez au
payem(ent),

[Fol. 2]

cours et continuation de lad(icte) rente et | sort principal d'icelle,
en cas de rachapt, | fraiz et loyaux coustz. La présente | vente et cons-
titution de rente ^{e)} | faicte moyennant la somme de deux | mil huict cens
livres tournois; laquelle | somme lesd(icts) constituans vendeurs ont
| eu pris et receu contant, présens nous, | notaires desd(icts) enfans
et héritiers | dud(ict) deffunct sieur et dam(oise)lle ^{d)} Delasalle, en
louis | d'argent et autre monnoye ayans cours, | comptez, nombrez et
à eux délivrez actuellement | et par effect qui s'en sont contantez, | en
ont quittez et quittent lesd(icts) enfans | et tous autres à tousjours.
Laquelle | somme ainsy pris à interrest lesd(icts) | constituans vendeurs
ont dit estre pour employer au remboursement | d'une rente de la som-
me de deux | mil deux cens livres en principal

[Fol. 2 v^o]

qu'ilz doibvent à la fabricque de l'église | Saint-Jacques dud(ict)
Reims; et promis | faire led(ict) remboursem(ent) incessamm(ent)
| et en apporter les acquitz et quittances | en bonne et deub forme
ausd(icts) enfans | et héritiers dud(ict) deffunct s(ieur) et dam(oise-
se)lle ^{e)} Delasalle. | Promettans ^{f)} lesd(icts) | constituans vendeurs par
leur foy, | soubz l'obligation de leurs biens | présens et à venir, l'ung
pour l'autre et | chacun d'eulx seul pour le tout, sans | division, ny
discution, garentir, délivrer, | deffendre lad(icte) présente vente et
| constitution de rente cy dessus, | payer, continuer faire valloir, four-

garnilleechymer
francoisfontaine

Josephine
Deville

Paris
Jung

Constitution par Jean-Baptiste de La Salle de 140 livres de rente annuelle et perpétuelle.
Reims, 3 septembre 1672. Souscriptions.

Original sur papier. *Arch. dép. Marne*, 4E 16873.

Photo L. de M. Aroz.

nir | et entrer ens par chacun an à tous(jours), | lad(icte) somme de cent quarente livres | tournois de rente aud(ict) jour et ainsy que | dessus est dit. Et en cas de rachapt, | rembourser le sort p(ri)ncipal avec les

[Fol. 3]

arréraiges, fraiz et loyaux coustz, sans | y desfaillir, sur peine. Renonceans ^{g)} | mesmes lesd(icts) constituans vendeurs au | bénéfice de division, droit et ordre de discu(ti)on. | Ce fut fait et passé aud(ict) Reims, | l'an mil six cens soixante-douze, le | troisieme jour de septembre ^{h)}. Et | ont les parties ⁱ⁾ signer. | Signifié le scellé. [Signé] Delasalle, François Fromentin [*paraphe*], Gabrielle Charton, Leleu [*paraphe*], Angier [*paraphe*].

a) Par devant les nott(aires), en caractères allongés. b) en, en caractères allongés. c) La presente | vente et constitution de rente, en caractères allongés. d) et dam(oise)lle, en interligne. e) et dam(oise)lle, en interligne. f) Promettans, en caractères allongés. g) Renonceans, en caractères allongés. h) Ao; Se, en surcharge. i) parties; en personne, bâtonné.

[Au f^o 1, marge gauche, en haut :] Délivré en forme ausd(icts) enfans. 3 7bre 1672. Rente.

Une fois encore, Jean-Baptiste de La Salle est présent en personne devant M^{es} Leleu et Angier pour passer avec les époux Fromenté le contrat synallagmatique qui les engage solidairement. Il s'agit d'un acte bilatéral liant les deux parties. Contrat : onéreux puisque intéressé de part et d'autre; commutatif, vu que l'équivalent fourni par chaque personne est déterminé; solennel puisque les formalités sont prescrites à peine d'inexistence; principal, enfin.

La réciprocité des obligations découle de l'acte lui-même. Jean-Baptiste de La Salle fournit comptant, en louis d'argent et autre monnaie courante — livres tournois, sols, deniers — deux mille livres tournois. François Fromenté, solidairement avec sa femme, s'engage à lui valoir, selon l'expression du temps, cent quarante livres de rente annuelle et perpétuelle. L'une et l'autre de ces obligations constituent la matière de l'engagement. Cet accord des volontés venait sanctionner juridiquement devant les notaires toutes les conditions essentielles à la validité du contrat : consentement des parties, objet certain et déterminé, cause licite.

Mais Jean-Baptiste de La Salle avait-il la capacité légale de contracter ? Puisqu'il était mineur ne comptant que 21 ans — la majorité étant fixée à 25 ans — ne manque-t-il pas les formalités habilitantes ? N'avait-il pas besoin de l'autorisation du conseil de famille avant de s'engager ? Le testament de feu son père est formel :

« *Item* ledit testateur a nommé pour tuteur à ses enfants mineurs vénérable et discrète personne, Maître Jean-Baptiste de La Salle, son fils, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, à condition de ne rien faire que par l'avis et consentement de damoiselle Perrette Lespagnol, vefve de feu Jean Moët, esquier, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial de Reims; honorable homme Simon Delasalle, bourgeois dudit Reims; de noble homme Maître Anthoine Frémin, conseiller du Roy, esleu et controlleur en l'Eslection de Reims, qu'il prie d'en prendre la peine et en cas de décès de l'un ou de l'autre qu'il en soit nommé des plus proches parens, estant telle sa volonté »¹.

La grand-mère Lespagnol, ses oncles du côté paternel, Simon de La Salle et Antoine Frémyn, à cause de Marie de La Salle, tante de Jean-Baptiste, et Nicolas Moët de Brouillet, du côté maternel, étaient tous vivants, en 1672. Leur avis, leur consensus devait-il, *in casu*, être obligatoirement requis ? Il semblerait que non puisque les officiers publics ne les exigèrent pas. Les notaires rédigèrent l'instrument de ratification où leur présence est expressément signalée. L'acte notarié, ainsi formulé, présentant toutes les garanties légales lui conférait force exécutoire et probante quant à la date et à son contenu. En délivrant aux contractants la grosse authentique et identique de l'accord conclu l'obligation réciproque devenait exécutoire à partir de cet instant.

En témoignage de leur bonne foi et pour paiement de la rente, les constituants-vendeurs, François Fromenté et Gabrielle Charton, liaient, obligeaient, affectaient et hypothéquaient « tous et chacuns les biens meubles et héritages » présents et à venir en quelque lieu qu'ils puissent se trouver. Ils s'engageaient mutuellement, « l'ung pour l'autre et chacun d'eux seul pour le tout », à reverser sur les enfants et héritiers de Louis de La Salle le fonds principal avec les intérêts en cas de rachat de ladite rente.

Débiteurs envers la fabrique de l'église Saint-Jacques de Reims d'une somme de 2200 livres, les époux Fromenté comptaient pouvoir rembourser de cette manière la rente qu'elle produisait. C'est ce qu'ils déclaraient devant les notaires précités.

La levée du contrat coûta 10 livres 15 sols. Pour son enregistrement, simple formalité fiscale, il fallut payer 3 livres 7 sols, en 1673; 3 livres 2 sols, en 1674.

¹ Arch. dép. Marne, 4E 16873. — Cahiers lasalliens, 26, pp. 196, 200.

La rente, nous le savons par le contexte, échoit le 3 septembre de chaque année. Honorant le contrat qu'il a signé, François Fromenté paya les échéances des années 1673, 1674 et 1675. Celle de 1676 ne fut pas créditée. C'est ce que constatait Jean-Baptiste de La Salle dans son *Compte de Tutelle* du 2 octobre de cette année-là. Il ne pouvait faire recette que de la somme de quatre cent vingt livres au lieu des cinq cent soixante auxquelles il avait droit n'ayant reçu comme il l'écrivait, que « trois années »¹.

Peut-être que dès cette époque les époux Fromenté se trouvent en difficulté de paiement. En 1690, ne pouvant faire face à leurs obligations, les créanciers se retournent contre eux. Le 19 septembre 1692, sur requête de Pierre de La Salle, demandeur exécutant, saisie réelle de « ses immeubles et de tout ce qui s'en est ensuivy », est prononcé par le Présidial de Reims². Fromenté fait appel, mais y renonce le 4 septembre 1693³, consentant à la vente de ses héritages. Se portent demandeurs et opposants, ses créanciers : Pétronille Cordier, fille majeure ; Simonne Lespagnol, veuve de Nicolas Bachelier⁴ ; Rigobert Oudinet, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église

¹ *Compte de Tutelle...*, 1676, f° 51. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 51.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B 643, f° 11. — Saisie faite à la requête de Gabrielle Charton. Pierre de La Salle se rendit adjudicataire de la maison sise à Reims, rue du *Coing-Saint-Jean*. Le 1^{er} avril 1694 les propriétaires étaient condamnés à « sortir de ladite maison dans la huitaine de Pasques à quoy faire ils sont contraints par toutes voyes mesme par corps et leurs meubles jettez sur le quarrreaux, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations y contraires ». [Signé] Leféron. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B 642, f° 2. — Cette maison avait un bail conventionnel, converti, le 20 avril 1694, en bail judiciaire et Jean Grosjean, laboureur, demeurant à Bourgogne (Marne), condamné de payer le louage. *Ibid.*, f° 5 v°.

³ « P. O. [Parties ouyes]. Nous avons donné acte audit Fromenté de sa déclaration qu'il renonce à l'apel par luy interjetté le 4^e septembre 1693 de notre sentence du 19 septembre 1692, de la saisie réelle faite de ses immeubles et de tout ce qui s'en est ensuivy, consent et accorde la vente desdits héritages, en conséquence de laquelle déclaration et du consentement desdits exécutants, exécutés et créanciers opposants. Nous avons ordonné qu'il sera procédé et passé outre aux publications, vente et dellivrance desdits héritages »... [Signé] Fromentin, Gabrielle Charton, Frémyn. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B 643, f° 11.

⁴ Fille de Nicolas Lespagnol (1566-1628), lieutenant des habitants de Reims (1626) qui posa la première pierre du nouvel Hôtel de Ville (18 juin 1627) et de Jeanne Cocquebert (1573-1636), Simonne Lespagnol (1601-1690) est sœur de Perrette Lespagnol (1614-1691), marraine et vénérable grand'mère de Jean-Baptiste de La Salle. Le 27 novembre 1617, Simonne épousait Nicolas Bachelier († 20 juillet 1627), fils d'Henri Lespagnol, seigneur de Saint-Mard, de La Fontaine et des Gentes, lieutenant des habitants de Reims (1573-1575), et d'Isabeau Cachette. Simonne et Nicolas Bachelier eurent deux filles : Marie, épouse de Nicolas Lespagnol (1611-1650), conseiller et avocat au Présidial de Reims ; Marguerite (1621-1706), épouse de son beau-frère, François Lespagnol (1614-1679), élu et contrôleur en l'Élection de Reims. Nicolas et François étaient fils de Jean Bachelier († 1640) et d'Elisabeth Cocquebert († 1677).

Saint-Symphorien; François Noblet, conseiller au Présidial ¹; Nicolas Pasquier, fermier des droits seigneuriaux à Trois-Puits; Gérard de Bignicourt, écuyer, sieur de Bussy, conseiller trésorier du roi, maison et couronne de France et de ses finances ²; Antoine Maillefer, trésorier de France en la Généralité de Châlons ³; Jeanne Suisse, veuve d'André Rousselet et les paroissiens de l'église Saint-Hilaire.

¹ Conseiller au Présidial de Reims, [Lettres de provision, 3 juin 1677. *Arch. dép. Marne*, C 2513, f^o 193], lieutenant des habitants de cette ville (1702-1708), François Noblet habitait, rue de la Chèvre, une maison achetée de Charlotte Thiret d'Assy pour la somme de 21 000 livres (23 juillet 1700. Boisseau, notaire à Paris). François Noblet *porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois aiglons d'argent* [*Armorial général*, vol. X. Champagne, p. 79, n^o 153]. Le 30 août 1677, il épousait, à Reims, Marguerite Cocquebert (1648-1686), fille de Simon Cocquebert (1604-1675) et d'Isabeau Lespagnol (1611-1683). De leur mariage sont nés : Jean-Antoine Noblet, seigneur de Romery (Reims, 1684-Paris, 1728) qui, le 8 août 1713, en l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris, épouse Louise-Catherine de La Salle; Simon (° 1678), Marie-Henriette (° 1679) et Louis-François (1681-1777), chevalier, conseiller au Parlement et Grand Chambre, demeurant à Paris, rue d'Anjou. Il avait : deux laquais, valet de chambre, cocher, cuisinier, lingère et blanchisseuse qu'il fit héritiers de sommes importantes. *Arch. nationales, Minutier central*, Etude LXXXVII, 757.

² Ecuyer, seigneur de Bussy (Marne), vicomte de Merfy et Chenay (Marne), conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances (reçu le 10 août 1692), conseiller d'honneur au baillage de Vermandois et de Vitry-le-François, capitaine des chasses et des plaisirs de Sa Majesté en Champagne et en Bric et des montagnes de Reims. Fils de Christophe de Bignicourt (1580-1662) et d'Isabeau Cocquebert d'Acy (1595-1675), Gérard de Bignicourt naquit en 1623 et mourut en 1702. Il avait épousé à Reims, le 10 février 1657, Anne de La Salle (1640-1701), fille de Jean de La Salle (1595-1653) et d'Antoinette Cocquebert († a. 1654). Voici leur progéniture et descendance : Antoinette (° 1658), Christophe-Remy (1659-1719), écuyer, seigneur de Chambly, conseiller secrétaire du roi (1702), lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Reims (Lettres de provision, 3 mars 1688), époux de Nicole Rogier de Ludes (1673-1728); Nicolle-Suzanne (° 1661), Jean-Baptiste (° 1662), Jacqueline (° 1664), Marie-Antoinette (1666-1748), Marie-Anne (° 1668), qui épouse, en 1695, Simon Lespagnol (1660-1712), écuyer secrétaire du roi en la grande chancellerie de France (1712), chevalier d'honneur au Présidial de Reims; Jeanne-Marie (° 1669), Rose-Marie (° 1671), Jean-Baptiste (1672-1678), Isabeau (° 1674), Jean-Joseph (1675-1676).

³ Fils de Jean Maillefer (1605-1694) et de Guillemette Cocquebert († 1676), Antoine, baptisé le 3 octobre 1653 et mort le 3 février 1718, avait épousé, avec dispense de consanguinité du 2^e au 3^e, le 10 mai 1694, Marie-Anne de La Salle (1676-1761), fille de Nicolas de La Salle (1632-1694) et de Nicolle Dallier (1640-1694). Ils eurent douze enfants, six garçons et six filles, dont voici les noms et les alliances : Nicolle (° 1695), Marie-Magdelaine (° 1696) qui convole en justes noces (16 janvier 1720) avec Melchior Le Féron († Charleville, janvier 1763); Jean-Baptiste-François (1697-1773), époux (7 août 1725) de Marie-Thérèse Mopinot († 24 juillet 1782; 76 ans); Nicolle-Catherine (° 1698), Marie-Anne (° 1700), Simon-Henri (1701-1774), dit *Le Lyonnais*; Jean (1702-1766), capitaine au régiment royal infanterie, puis syndic de la ville de Reims, mari (29 janvier 1731) de dame Marguerite Le Poivre († 20 septembre 1761; 64 ans), veuve d'Henri Lévesque (1679-1729), marchand; Marguerite-Thérèse (° 1703); Jean-Baptiste-Antoine (1704-1784), mari (22 juillet 1742) de Barbe Forzy († 18 janvier 1778; 60 ans); François-Joseph (1707-1785), conseiller échevin de la ville de Reims; Marie-Thérèse (1710-1750) qui épouse à Reims, église Saint-Jacques (26 août 1737), Louis Frémyn (1698-1761) écuyer, seigneur de l'Etang, Branscourt, Sapicourt et Beine; Antoine (1715-1807) qui,

Par sentence de Louis Frémyn, bailli, du 27 décembre 1694, il était procédé « aux publications, vente et dellivrance desdits héritages » ; l'ordre de prix était fixé le 18 mars ¹. La cause était définitivement jugée le vendredi 27 mai 1695. Le lieutenant général, Le Féron,

« faisant droit sur la requeste du sieur de La Salle, exécutant, du consentement desdits sieurs Noblet, Pétronille Cordier et Pasquier et à faute de deffendre et contester par les autre créanciers opposants avoués, disons que notre procès-verbal d'ordre provisoire du 22^e mars dernier est déclaré deffensif et en conséquence de ce ordonné que les sommes adjudgées par notre susdit procez-verbal demeureront deffinitivement aux créanciers colesqués, les dépens compensés » ².

Dans tous les actes de la procédure figure Pierre de La Salle, conseiller au Présidial, en qualité de « demandeur exécutant » et de « subrogé à la poursuite du décret et des héritages saisis réellement sur François Fromenté, à la requeste de Gabrielle Charton, sa femme ».

Jean-Baptiste de La Salle ne s'inscrit pas en poursuite de ses intérêts contre François Fromenté. Et cependant celui-ci lui doit 468 livres 13 sols d'intérêts en 1683 et la somme s'élève à 788 livres 13 sols, en 1687. Le problème ne fut jamais soulevé dans les audiences de 1690 à 1695. Puisqu'il n'existait pas de contentieux Fromenté-de La Salle, nous inclinons à croire que la rente fut cédée par Jean-Baptiste à son cadet Pierre de La Salle.

âgé de 32 ans, s'unit en mariage (17 avril 1747) à Elisabeth-Marie-Madeleine Cocquebert (1720-1797) qui n'en comptait que 26 ans et 9 mois.

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B 605, f^o 13 v^o.

² *Ibid.*, B 605, f^o 8 v^o.

77

Décharge par Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, au sieur Evrard Bordoïs, marchand, demeurant à La Cassine (Ardenne), de la somme de 1396 livres pour remboursement du principal de rente constituée par défunt Louis de La Salle (Leleu et Angier, notaires royaux à Reims).

Reims, 25 mai 1673.

A. Original faisant suite à la minute des notaires Leleu et Angier du 26 juillet 1663. *Châlons-sur-Marne, Arch. dép. Marne*, 4E 16864.

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 33, p. 191, 32.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 18, 2-4.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 55.

Le 26 juillet 1663, l'après-midi, Louis de La Salle, père de Jean-Baptiste, passait avec Evrard Bordoïs, marchand à La Cassine, contrat de constitution d'une rente annuelle de 66 livres 13 sols 4 deniers, moyennant 1200 livres de principal¹. André Angier² et Antoine Leleu³, notaires royaux, ont paraphé

¹ *Arch. dép. Marne*, 4E 16864. — Publié, avec fac-similé, dans *Cahiers lasalliens*, 33, p. 191, 32.

² Fils de Ponce et de Nicole Chantreau, André Angier, né à Reims, fut baptisé en l'église Saint-Hilaire, le 27 mai 1617. Il épousa Jacqueline Marlot (1627-1672), fille de Jean (1579 [?]-1652) et de sa quatrième femme, Claude Martin († 1681; 76 ans). Il fut notaire à Reims de 1642 à 1673. Ses minutes sont déposées aux Arch. départementales de la Marne à Châlons-sur-Marne.

³ Fils de Pierre Leleu, notaire (1620-1668) et d'Isabeau Challerange, Antoine naquit à Reims, le 3 novembre 1626 et y mourut, le 10 mai 1701. Il épousa Claude Cuissotte († 1685); resté veuf, il convola en secondes noces, en novembre 1686, avec Nicole Ballet († 1727) dont il eut : Nicolas (1652-1723), écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur d'Aubilly, Hourges et Cernay, receveur des tailles en l'Élection de Reims, époux : 1^o 12 août 1686, d'Henriette Billet († 1687); 2^o de Marie Lelarge († 1743); Pierre (° 1653), seigneur de Livry, gendarme ordinaire du roi, époux (29 décembre 1685) de Jeanne Marlot (1654-1688); Pierre (° 1664), marchand bourgeois de Paris puis seigneur d'Olizy, Bonjacourt, Nogent et le Chemin, conseiller du roi, correcteur ordinaire en la Chambre des comptes de Paris.

Antoine Leleu (v. 1626-1701) était le frère de Catherine Leleu (1619-1680), épouse (avant le 1^{er} décembre 1643) d'Antoine Lévesque de Croyères (1617-1673), premier exempt français de la Compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi et premier gentilhomme veneur des chasses royales pour l'équipage du sanglier (contrat du 17 août 1673; Antoine Leleu, notaire), fils de Rigobert Lévesque et de Nicole Moët. Bienfaitrice des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims (don de 500 livres, le 9 juillet 1763. *Arch. Soeurs Enfant-Jésus*, ms 50-8 D, p. [165]), Catherine Leleu servit d'instrument providentiel pour la fondation de l'école chrétienne de

la minute signée également par les sieurs de La Salle et Bordoï. Voici le document en question :

Par-devant les nottaires du Roy, en son baill(âge) de | Vermandois, demeurans à Reims, fut présent le sieur | Evrard Bourdoï, marchand, demeurant à la Cassine¹, | lequel a reccongnu et confessé avoir vendu, constitué, assis, | assigné, et par ces p(rése)ntes vend, constitue, assigne, et | promet garendir, délivrer, deffendre, payer, continuer | faire valloir, fournir et entrer ens, par chacun an à | tousjours à noble homme Louis Delasalle, con(seille)r | au Présidial de Reims, y demeurant, | présent acheteur pour luy, ses hoirs et ayans cause, | la somme de soixante-six li(vres) treize solz quatre den(jers) | de rente annuelle et perpétuelle, à icelle so(mme) avoir droict | de prendre et recevoir par chacun an par l(e)d(i)t s(ieur) achep(teur), | ses (dic)t hoirs et ayans cause ou par le porte(ur) de ces | lettres, au vingt-septiesme jour de juillet dont la | première année et payement sera et eschera au vingt- | septiesme jour de juillet mil six cens soixante- | quatre et ainsy continuer d'an en an aud(ic)t jour à | tousjours, en et sur tous et ungs chacuns les | biens meubles et héritaiges aud(i)t constituant | vendeur appartenant, en quelques lieux qu'ilz soient assiz, | qu'il a pour ce lié, obligé, affecté et ypotecqué | au payement, cours et continuation de l(adite) rente | et sort principal d'icelle en cas de rachapt, | fraiz et loyaux coustz. La p(rése)nte vente et | constitution de rente faicte moyennant la

la paroisse de Saint-Jacques, en 1680 (*Cahiers lasalliens*, 37, p. 22). Elle habitait cette même paroisse au jour de son décès, le 28 mai 1680. Voici son acte mortuaire : « L'an mil six cent quatre-vingt, le vingt-huictiesme jour du mois de may, est décédée en la communion de n(ot)re mère S(ain)te Eglise dam(ois)elle Catherine Leleu, aagée de soixante-et-un an ou environ, veufve de deffunct messire Antoine Lévesque, vivant escuyer seigneur de Croyères, premier exempt françois des Cent-Suisses de la garde du corps du roy dont le corps a esté inhumé dans l'église de S(ain)t-Jacques de Reims, sa paroisse, en p(rése)nce de m(aîtr)e Antoine Leleu, notaire royal, son frère, et de [messire, *bâtonné*] Robert de Chaalons, escuyer, seigneur de la Fosse, beau-frère de laditte dam(ois)elle deffuncte quy ont signé avec nous » [*Signé*] Leleu [*paraphe*], R. Fosse, N. Le Fricque, curé officiant. *Arch. mun. Reims*, Saint-Jacques, Registre 1675-1683, an. 1680, f^o 31 v^o.

¹ La Cassine, commune du canton d'Omout et de l'arrondissement de Mézières-Charleville (Ardennes).

[Fol. 1 v^o]

somme de douze cens livres tournois. | Laquelle somme led(i)t constituant vendeur a eu pris | et receu, p(rése)ns nous, nottaires du(dit) s(ieur) achep(teur), en | louis d'or et d'argent et autre monnoye compt(ez), | nombrez et à luy délivrez actuellem(ent) et par effect | qui s'en est contanté, en a quitté et quitte led(i)t s(ieur) | achep(teur) et t(ous) autres à tousj(ours). Promettant | ledit constituant vendeur par sa foy, soubz l'obli(gation) | de ses biens p(rése)ns et à venir, à garendir, délivrer | lad(i)t p(rése)nt vente et constitution de rente cy dessus, | payer, continuer faire valloir, fournir et | entrer ens, par chacun an à tousj(ours), lad(ite) so(mme) de | soixante-six livres treize solz quatre den(iers) to(urnois) | de rente, au jour et ainsy que dessus est dict. | Et en cas de rachapt rembourcer le sort | principal avec les arréraiges, fraiz et loyaux | coustz. Et pour l'exécution des p(rése)ntes, en cas | de poursuite, s'est led(i)t constituant vendeur | par sa foy, soubz l'ob(ligation), soubz(mis) et soubzmect à la | justice, jurisdic(tion) et contraincte de monsieur | le bailly de Vermandois ou son lieutenant à | Reims, sans pouvoir décliner, demander | ranvoye, ny alléguer aucu(ne) incompétance; | mesme esleu son domicile perpétuel et irrévocable

[fol. 2]

en cest ville de Reims, au logis de m(aîtr)e Jean Varlet, | procureur au Présidial de Reims, dem(euran)t rue de | Cotta¹, paroisse Saint

¹ Ce nom est connu depuis le XIV^e siècle. Mais de quel personnage s'agit-il ? Elle porta auparavant le nom de rue *Grange de Misy*, du bâtiment où le sieur de ce nom serrait ses récoltes. Ce fut, jadis, une des principales rues du quartier. Elle a gardé son nom comme la *rue de Tambour* où elle débouche, la *rue de la Belle-Image* que prolonge la *rue Saint-Hilaire*, la *rue de la Prison-du-Baillage* aboutissant à la place de l'Hôtel de Ville.

Les processions générales du clergé passaient par la rue Cotta. Voici le récit de l'une d'elles, celle du 24 septembre 1668, où l'on porta les reliques de saint Remy pour implorer la cessation de la peste qui désolait la ville de Reims. Louis de La Salle y prit part avec les conseillers du Présidial. Jean-Baptiste, son fils aîné, l'accompagna-t-il ? Fut-il simplement spectateur pieux ?

« Le 23 septembre, le grand prieur de Saint-Remi, accompagné de tous les dignitaires de la maison, de ses religieux, des chanoines de Saint-Timothée, du curé de Saint-Martin et des prêtres de Saint-Julien, alla retirer la châsse de saint Remi du tombeau qui la renfermait : elle fut déposée dans le chœur sous la grande couronne, sur une estrade haute de 7 pieds,

Hillaire, auquel lieu | il consent estre faitz tous exploicz et autres | actes de justice à ce requis et nécess(ai)res, quy auront | mesme effect,

richement parée et éclairée d'un nombreux luminaire. Elle resta ainsi exposée à la vénération des fidèles jusqu'au 24, jour de la procession à laquelle on s'était préparé par le jeûne et la prière.

» Le lundi 24, à cinq heures et demie du matin, le cardinal Barberin, archevêque de Reims, disait la messe à Saint-Remi. Cependant tous les corps civils, judiciaires et ecclésiastiques arrivaient, et bientôt le cortège se mit en ordre.

» Les ordres mendians ouvraient la marche : deux religieux de chaque communauté, revêtus d'aubes, et plusieurs de leurs frères, revêtus de tuniques, portaient des reliquaires. Les Pères capucins portaient la châsse de sainte Celinie, mère de saint Remi; les minimes, celle de sainte Balsamie, sa sainte nourrice; les cordeliers, celle de plusieurs saints et le chef de saint Avertin; les dominicains, la châsse des onze mille Vierges; les augustins, le chef de saint Guillaume et la châsse de saint Oricle; les carmes, celle de saint Calixte et la relique de saint Roch.

» Aux chanoines de l'abbaye Saint-Pierre étaient confiées les châsses de sainte Bove et de sainte Dode, leurs patronnes.

» Après eux venaient les curés de la ville, et tour à tour ils soutenaient la châsse de saint Sixte, premier évêque de Reims.

» Les chapelains de Notre-Dame avaient reçu la châsse de sainte Eutrope et son chef vénéré.

» La châsse de saint Rigobert s'avancait ensuite sur les épaules des religieux de l'abbaye de Saint-Denis.

» Derrière eux arrivaient le chef de saint Louis et la relique de saint Sébastien, tenus par les chanoines de Saint-Symphorien.

» Les chanoines de Saint-Timothée suivaient en portant la châsse de leur patron.

» Le bras de saint Philippe, le chef de saint Gibrien venaient ensuite. Les jeunes religieux de Saint-Nicaise les présentaient aux fidèles, contre l'usage de l'église de Reims : ordinairement ils n'avaient pas cet honneur.

» MM. les chanoines de Notre-Dame portaient le chef de saint Nicaise et la châsse du saint alternativement avec les religieux de l'abbaye de son nom.

» S'avançaient ensuite les curés et ecclésiastiques du diocèse, qui étaient venus se joindre à la procession.

» Marchaient après eux les chanoines de Notre-Dame, avec leurs confrères des autres chapitres de la ville et les religieux de l'abbaye Saint-Denis. Ils tenaient le côté droit, et avaient à leur gauche les religieux de Saint-Remi et Saint-Nicaise, tous en aubes.

» Venait enfin la grande châsse d'argent où étaient les reliques de saint Remi. Elle fut portée, en partant, par huit chanoines de Notre-Dame et huit religieux, savoir : les six dignitaires et les deux plus anciens membres du Chapitre, les prieurs de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Basle, de Saint-Thierry, trois anciens religieux de Saint-Remi, et un moine de Saint-Nicaise. Arrivés à la paroisse Saint-Julien, ils furent remplacés par des chanoines et des bénédictins qui se succédaient de distance en distance.

» Derrière la châsse marchait le cardinal, revêtu pontificalement, suivi de tous ses officiers, et portant à la main la sainte croix. Six de ses domestiques, tenant de grands cierges de cire blanche, étaient aux côtés de la châsse.

» Venaient derrière le prélat, MM. du présidial, de l'élection et du conseil de ville.

» Les rues étaient ornées de tapisseries; des reposoirs étaient préparés de distance en distance pour ceux qui portaient la châsse. On brûlait des parfums aux portes des maisons et le peuple s'agenouillait devant les bénédictions archiépiscopales.

force et vertu que s'ilz estoient | faictz à sa propre personne et vray
domicil nonobstant | (mutation) de demeure, sans y deffaillir, sur

» La première station se fit en la cour de l'abbaye de Saint-Etienne-les-Dames; cet enclos était tendu d'une double tapisserie de haute lice. Au milieu était un autel couvert de flambeaux, de candélabres, de reliquaires et de vases d'argent. Mme de Saint-Luc, abbesse, et ses Sœurs chantèrent en musique un répons de saint Remi en recevant sa châsse.

» De là on se rendit à l'abbaye de Sainte-Claire. Des chants pieux accueillirent encore les saintes reliques.

» Devant Saint-Marcoul on avait rangé en bataille tous les malades.

» On descendit ensuite par la rue Saint-Denis et la châsse de saint Remi se reposa près de la croix qui rappelait un de ses miracles.

» La procession se rendit à Notre-Dame; les dignitaires du Chapitre et les prieurs reprirent la sainte châsse et la déposèrent dans le chœur, où elle passa la nuit. L'église était décorée avec la plus grande richesse, comme aux jours des fêtes solennelles. Le chef de saint Nicaise fut placé à droite de la châsse; les autres reliques furent rangées dans la partie haute du chœur au-delà du grand autel. On se mit en prières; l'archevêque donna sa dernière bénédiction et chacun se retira. Des gardes furent mis à toutes les portes. Les religieux de Saint-Remi et de Saint-Nicaise passèrent la nuit dans l'église en prières, et à répéter des chants religieux. Les chanoines les assistèrent et les choses se passèrent de la même manière les trois nuits suivantes. Messieurs de la ville prirent part aussi aux offices nocturnes et se relevaient de deux heures en deux heures sans avoir jamais abandonné la châsse dont ils s'étaient rendus la caution.

» Le lendemain, au départ, les paroissiens de Saint-Michel, aidés des chanoines et des religieux, portèrent la châsse jusqu'à la première rue de la paroisse Saint-Hilaire. Les habitants de ce quartier se présentèrent sur leurs limites, reçurent la châsse et la portèrent au Marché-aux-Draps où étaient deux repositoires. A Saint-Hilaire, on trouva l'église magnifiquement ornée; là on célébra la messe solennelle de saint Remi. Les reliques passèrent la nuit dans cette église au milieu des paroissiens, des magistrats et des religieux.

» Le lendemain matin, la procession se mit en marche de nouveau et fit station dans le Marc, dans la rue Cotta, dans la croisée de la Porte Mars, devant la maison de Ville, sur le coin de la maison de la Pomme-de-Pin, à la croix de Saint-Pierre.

» Les paroissiens de Saint-Pierre avaient succédé à ceux de Saint-Hilaire; ils cédèrent la place à ceux de Saint-Jacques.

» On rencontra à la croix de la Couture une belle chapelle où on s'arrêta.

» On descendit ensuite à la croix de Saint-Victor et de là devant l'Hôpital-Général; sur la porte était un magnifique autel. L'archevêque monta dans la grande salle des pauvres et leur présenta à chacun dans leur lit la vraie croix à baiser.

» On revint ensuite par la rue des Tapissiers dans le grand Cloître où étaient de nombreux et riches repositoires. On marcha de là vers l'abbaye Saint-Pierre-les-Dames; on ne vit rien de plus pompeux que la décoration de l'autel de l'église. Les vases d'argent, les tapis, les fleurs y étaient prodigués. Il y eut une excellente messe en musique. Après l'office on se retira dans l'église des Augustins, où les reliquaires passèrent la nuit.

» Le lendemain, MM. de l'Hôtel de ville, de l'élection et du Présidial prirent la châsse sur leurs épaules. Elle visita la congrégation de Notre-Dame. On arriva le soir à Saint-Nicaise. L'église était éclairée aux flambeaux. Le tombeau de saint Nicaise était entouré de cierges allumés. Enfin on revint à Saint-Remi où se fit la dernière station. La grande châsse fut remise sur son estrade; les reliquaires furent placés dans le chœur sur des tables couvertes de tapisseries; les quatre-vingt-seize cierges de la grande couronne étaient allumés. Le cardinal donna au peuple sa bénédiction d'adieu, puis on se dispersa.

» Quelques miracles signalèrent cette illustre procession. Elle rendit au peuple espérance et courage. Peu de temps après la peste diminua de violence ». Prosper TARBÉ, *Reims. Essais*

Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Evrard Bordoïs, marchand à La Cassine (Arden-
nes), du remboursement d'un principal de rente. Reims, 25 mai 1673.

Original sur papier. *Arch. dép. Marne*, 4E 16864.

Photo L. de M. AROZ.

p(eine). | Ren(oncean)t. Ce fut faict et passé aud(it) Reims, de | rellevé, le vingt-sixies(me) jour de juillet mil | six cens soixante-trois. Et a ledit s(ieur) Delasalle | signé avec led(i)t constituant vendeur. Signiffié | le scellé. (*Signé*) Bordoïs (*paraphe*), L. De Lasalle, Leleu (*paraphe*), Angier [*paraphe*].

(*Au fo^o 1, marge gauche, en haut :*) (Délivré) en forme au dit s(ieur) Delasalle.

Louis de La Salle étant mort le 9 avril 1672¹, c'est son fils, Jean-Baptiste qui hérite de ladite rente que E. Bordoïs avait promis de payer « par sa foy, soubz l'obligation de ses biens présents et à venir ». Il pouvait néanmoins, et c'était expressément stipulé, racheter sa rente en remboursant le principal. C'est ce qu'il fit le 25 mai 1673². A cet effet il remit à J.-B. de La Salle, en monnaie non spécifiée — son père avait payé en « louis d'or et d'argent » — le capital, soit 1200 livres; les intérêts montant à 188 livres 15 sols et 7 livres 5 sols, prix de la grosse du contrat. C'est la décharge donnée par de La Salle à E. Bordoïs³, le tenant quitte de son obligation. Il a apposé sa très calligraphique signature au bas de l'acte qu'ont validé Antoine Leleu et Angier, les mêmes notaires qu'en 1663. Voici ce document :

Présens lesd(i)t no(taire)s, le vingt-cinquesme jour de mai mil six cens | soixante-treize, de rellevé, vénérable et discrete personne, m(aîtr)e Jean-| Baptiste Delasalle, chanoine de l'église Nostre-Dame de Reims, au nom | et come filz et héritier dud(it) sieur Delasalle, acquéreur de la rente | constitué par le contract devant et d'autre part, et tuteur de ses frères | et sœurs, a, aud(it) nom, confessé avoir eu et receu dud(it) s(ieur) Bordoïs, constituant | vendeur d'icelle, la somme de treize cens

historiques sur ses Rues et ses Monuments, Reims, impr. Quentin-Dailly, 1844, pp. 176-178, d'après *Relation de ce qui s'est passé en la procession générale et extraordinaire où on a porté le corps de S. Remy durant cinq jours consécutifs en la ville de Reims pour demander à Dieu d'estre délivré de la peste dont elle estoit frappée*, Reims, Nicolas Pottier, 1668, 36 pp. — Sur la peste de Reims, cf. *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, p. 202, note 3.

¹ *Cahiers lasalliens*, 26, p. 205, 14.

² *Cahiers lasalliens*, 28, pp 34 v^o, 35.

³ Cf. Transport par Ambroise Bordoïs, jardinier de Son Altesse, à Pierre et Erard, ses enfants, demeurant « sçavoir ledit Pierre en la maison mesnagère de sadite Altesse proche et attenant le parc voisin de la porte de Luxembourg de Charleville et ledit Erard à la Cassinelle-Duc », des biens, meubles et immeubles provenant de la communauté dudit Ambroise Bordoïs et de défunte Françoise Métivier (23 juin 1632. Lyédet, notaire à Charleville). *Arch. dép. Ardennes*, E 968.

quatre vingt-seize l(ivres), sçavoir : | douze cens l(ivres) pour le remboursement du sort principal de lad(ite) rente, | cent quatre vingtz-huict livres quinze solz pour les intérestz deubz jusq(ues) au | jourd'hui et sept livres cinq solz pour la grosse du(dit) contract. De laquelle | première some de treize cens quatre vingtz seize l(ivres) ledit s(ieur) Delasalle s'est, | audit nom, contanté et en quitte led(it) sieur Bordois et rendu la | grosse dud(it) contract. Faict aud(it) Reims. Et a led(it) s(ieur) Delasalle signé. (*Signé*) Delasalle, Leleu (*paraphe*), Angier (*paraphe*).

78

Arrêt du Conseil d'Etat condamnant Pierre de Montfort à se désister au profit des abbé, religieux et couvent de Chartreuve (Aisne), du moulin Rolland et du cours de rivière en dépendant, et au remboursement du principal, frais, loyaux coûts, impenses et améliorations utiles et nécessaires. Le Conseil, en outre, condamne Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier, aux trois quarts des dépens envers lesdits abbé, religieux et couvent de Chartreuve, et à indemniser le sieur de Montfort de ladite condamnation.

Paris, 13 mars 1675.

B. Grosse sur moyen papier, dix-huit deniers la feuille, aux armes de la Généralité de Paris; trois feuillets in-folio. *Paris. Arch. nationales*, V⁵, 39^e [XIII mars 1675].

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 547, 97.

e. *Rome. Arch. Maison généralice*, QB 103-4 [Succession de Louis de La Salle (1672-1675), vol. 8, 96].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 07* Mi 1, 2-6.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens* 40¹, 57.

Chartreuve, aujourd'hui Chéry-Chartreuve, du latin *Cheriacum Castrovorum*, est un village fort ancien où les Romains bâtirent un château. Du VII^e au X^e siècle, l'archevêché de Reims en était propriétaire. Vers le X^e siècle, la terre de Chartreuve passe au pouvoir des comtes de Champagne puis aux comtes de Braine (Aisne) ¹. C'est l'un d'eux, Hugues le Blanc, frère d'Agnès, comtesse de Braine, qui, vers 1126, établit les prémontrés à Chartreuve ² plaçant à leur tête (1133) Odon de Bailleul, homme remarquable par son intelligence et d'une vie sans reproche. Josleïn, évêque de Soissons, confirme la fondation de l'abbaye y compris la communauté de femmes vivant dans son enceinte ³.

¹ Les comtes de Braine, grands bienfaiteurs de l'abbaye, étaient toujours reçus comme *patrons* lorsqu'ils se présentaient aux mutations. Paul PELLOT, *Inventaire sommaire des Chartes de l'Abbaye de Chartreuve*, Arcis-sur-Aube, imp. Léon Frémont, 1894, p. 5.

² Outre l'abbaye de Chartreuve, il y avait des religieux de prémontré à Valchrétien, près de Coigny (1134); à Braine, l'abbaye Saint-Yved (1140); à Valsery; à Cuissy, près de Beurieux (1122); à Bucilly, canton de Hirson (Aisne), à Igny (Aisne), à Signy (1134), à Moncetz (1142), au diocèse de Châlons-sur-Marne.

³ Elle fut supprimée au XIII^e siècle. — Cf. Charles-Louis HUGO, *Sacri et canonici ordinis praemonstratensis annales auctore...*, t. I, p. 473.

A la fin du XIII^e siècle les religieux cisterciens transfèrent le couvent en un endroit appelé depuis la *Ferme-des-Dames* ou les *Dames-sous-Chéry*.

Au XVI^e siècle, l'abbaye de Chartreuve jouissait des biens que les Templiers avaient possédé dans le canton avant la suppression de leur Ordre. C'était une convoitise permanente pour les seigneurs des environs. La documentation faisant malheureusement défaut, il n'est pas possible de suivre dans le détail ni même d'énumérer tout simplement le nombre de fois que les religieux durent sévir contre les seigneurs établis sur leurs terres. Nous aurons occasion de le constater à propos du procès mettant en cause l'abbaye de Chartreuve, Pierre de Montfort, Henry de Beaufort, Louis de La Salle et consorts. Contentons-nous, pour l'instant, de signaler le fait.

Parmi les successeurs d'Odon dans l'abbatiate de Chartreuve nous ne retiendrons que les noms de quelques abbés en commende plus ou moins directement liés à l'histoire lasallienne. Citons en particulier :

— *Thierry Moët* († v. 1610), fils de Gérard Moët¹, échevin de Reims, et de Nicole Cocquebert². Prêtre, chanoine (29 août 1541; prébende 26) et sénéchal du Chapitre de Reims (1556), archidiacre de Champagne (1570), par résignation d'Antoine Beauchesne, il devint grand-archidiacre de Reims. Il donne sa démission d'abbé de Chartreuve, en 1608, et se retire chez les Frères prêcheurs, à Reims, où il meurt. C'est dans la chapelle Saint-Pierre-le-Martyr, desdits religieux, qu'il fut inhumé³;

¹ Gérard Moët, marchand à Reims, fit testament le 17 juin 1549 (par-devant Jacques Angier). Il y mentionne son neveu Jean Moët (fils de Jérôme Moët et de Jehanne Charuel) et ses enfants : Adrienne, épouse de N... Soulain; Jeanne, épouse de Pierre Serval; Pierre, époux de Claude Le Cerf, de Prosnès; Barbe Moët, épouse de Poncelet Maillefer († a. 1615).

² Fille de Thierry Cocquebert, marchand (1611) et de Remiette Bachelier.

³ Thierry Moët fut nommé à la chapelle de Notre-Dame de Fismes (1554), à celle de Saint-Pierre de Verzenay (1573). Archidiacre de Champagne (21 avril 1570) et curé de Saint-Hilaire de Reims (19 mars 1571), il devint abbé commendataire de Notre-Dame de Chartreuve, le 4 juin 1581. Cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 24-25, 251 v^o.

Nous connaissons deux testaments de Thierry Moët, tous deux datés du couvent des Frères prêcheurs de Reims. Dans le premier, du 21 mars 1608, Thierry Moët, « naguère abbé de Notre-Dame de Chartreuve, [...] donne à Thierry Moët, chanoine, son neveu, son calice, paix et poteletz d'argent, une chasuble de camelot violet, deux aulbes et son missel ».

Du second, daté du 15 mai 1610, voici un résumé cité d'après DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE [*op. cit.*, p. 38] :

« Thierry Moët, naguère abbé de Nostre-Dame de Chartreuve, diocèse de Soissons, demeurant de présent au couvent des Prescheurs; veult estre inhumé à la chappelle Saint-Pierre-le-Martin en l'église des Frères Prescheurs, où est feu Jehanne le Vergeur, mère grand de feu son bon père Gérard Moët; et pour que l'on y fasse mêmes services que pour un prieur, il laisse 100 livres tournois; laisse 30 livres audit couvent pour les réparations qui y sont nécessaires; donne à Jehan Maillefer, chanoine de Nostre-Dame, son neveu, un tableau portant l'histoire de l'enfant prodigue, une seraingue d'argent, une pierre verte (*sic*) servant pour discerner la

— *François Brûlart de Sillery*, frère du chancelier de ce nom, abbé de la Valroy (1579), fondateur du Collège des jésuites de Reims (1612), archidiacre de Reims, puis archidiacre de Champagne (1586);

— *Simon le Gras* (1589-1656), évêque de Soissons (1624-1656) qui présida au sacre de Louis XIV (7 juin 1654) ¹;

— *Charles de Bourlon* (1611-1685), fils de Mathieu de Bourlon, maître des Comptes, et de Christine Bailly, coadjuteur du précédent (1652) et son successeur, en 1656. Il mourut à Château-Landon (Seine-et-Marne), le 28 octobre 1685 ²;

— *Claude de Bourlon*, frère de Charles. Chanoine régulier de Saint-Geneviève, prieur de Saint-Maurice et de Saint-Vincent de Senlis (1660-1673), il devient abbé de Chartreuve et de Vouthon, en 1677. Après avoir refusé l'évêché de Digne (Basses-Alpes) il fut nommé, en 1690, à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons ³.

Ce n'est pas l'histoire cistercienne qui attirera l'attention des Lasalliens mais la surprenante affaire à laquelle Louis de La Salle fut mêlé et après lui Jean-Baptiste de La Salle, son fils. Nous voulons parler du moulin Roland dont le premier fit l'acquisition et duquel le second fut dépossédé par sentence judiciaire.

L'existence du moulin Roland sur la rivière de Vesle est attestée depuis 1141. En cette année, en présence de Josleïn, évêque de Soissons, Samson de Mauvoisin († 1161), archevêque de Reims, faisait donation dudit moulin aux religieuses de Chartreuve. Cette possession leur fut reconnue par les papes Alexandre III (1175) ⁴ et Martin V (1417) ⁵, par le bail emphytéotique de 1488, la sen-

gravelle et deux autres tableaux, l'un le roy Henry second et l'autre la dame de Brayne; à son neveu, Pierre Serval, prieur du Mont-Dieu, quatre tableaux peints en huile, l'un où est la figure du Sauveur, deux autres où sont une Vierge Marie, l'autre la figure de François Premier.

» A Loyse Moët, sa niepce, ung livre, *La Légende des Saints*, en trois volumes. »

¹ Cf. *Cahiers lasalliens*, 27, p. 26 n. 6.

² *Cahiers lasalliens*, 41¹¹, p. 200.

³ *Gallia christiana*, IX, col 485. — Sur l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, cf. A. DECAMP, *Essai historique et archéologique sur l'abbaye de St-Léger de Soissons*, dans *Bull. soc. hist. arch. Soissons*, II (1848), p. 21, pl.; J. DE LAPRAIRIE et POQUET, *Notice historique et descriptive de l'abbaye St-Léger de Soissons*, Laon, [1851], gd in-4, 29 pp., 7 pl.; Auguste MATTON, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne...*, Paris, Impr. nationale, 1871, p. 248.

⁴ Alexandre III, Rolando Bandinelli, de Sienne, pape (1159-1181) qui posa la première pierre de Notre-Dame de Paris (1163) et réunit le onzième concile œcuménique, en 1179 (le troisième de Latran après ceux de 1123 et 1130). Il mourut le 30 août 1181 après un glorieux pontificat de vingt-deux ans.

⁵ Vidimus d'une bulle de Martin, datée des nones de novembre (5 novembre 1417) portant confirmation de tous les biens donnés et à donner à l'abbaye de Chartreuve, même

tence du Châtelet de Paris (1499), par les maire et jurés de Fismes (1509), par la prévôté de Fismes (1525), par le procès-verbal d'adjudication des 5 et 8 février 1589. On comprend que, pourvus de ces titres de propriété, l'abbaye et les religieux de Chartreuse aient tenu à faire valoir leurs droits. C'est ainsi qu'en 1593, Jean d'Auquoy¹, écuyer, seigneur de Couvrelles et de Salsogne, y demeurant, et Françoise de Campenas, sa femme, étaient condamnés à « se désister et départir au profit de l'abbaye de Chartreuse de la détention et occupation de la rivière assise à Fismes, appelée la rivière de Vesle, à prendre depuis le pont de Fimette jusqu'au moulin Roland et à lui rendre et restituer les fruits ».

A en croire le bail de décembre 1494, par-devant Michel, notaire à Fismes² — ce que confirme le document qui nous occupe — il y avait trois moulins sur le cours de la Vesle en amont de Fismes : moulin à fouler le drap, moulin à blé et moulin à huile. Le moulin Roland situé dans « la terre et seigneurie de Villet » brûla en 1650. En 1659, Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims, Jean-Baptiste Barrois, bailli de Reims et André Angier, notaire — trois noms désormais inséparables dans le document que nous analysons — créanciers de Gabriel de Lezaine, seigneur de Faurian, et de Marie de Mouy, sa femme, se portent acquéreurs « de la terre et seigneurie de Villet et ferme de Courville et lieux voisins ». Ils promettent solidairement de « délivrer et fournir annuellement » la somme de 1500 livres dès que

« le sieur de Faurian sortira avecq sa famille dudict château de Villet et qu'il aura délaissé la libre jouissance et possession desdictes seigneurie et ferme ausdicts créanciers »³.

Le 9 octobre, à Fismes, par-devant Me Arlault, notaire, Gabriel de Lezaine, chevalier, seigneur de Faurian, Cours et Villette, et Marie de Mouy, sa femme, son épouse, s'obligeaient à

de ceux qui lui viendront de ceux qui se feront religicux dans ladite abbaye. Paul PELLOT, *op. cit.*, p. 22.

¹ Paul PELLOT, *Fragment généalogique et Documents sur les familles De Creil et D'Auquoy*, Vannes, impr. Lafolye, 1900, in-8, 15 pp. — *Ibid.*, *Inventaire sommaire des Chartes de l'Abbaye de Chartreuse*, Arcis-sur-Aube, 1894, p. 27.

² Paul PELLOT, *Inventaire sommaire...*, p. 23. — Ce moulin dépendant de Villette, écart de Fismes, appartenait autrefois à l'abbaye bénédictine de Mouzon à laquelle l'abbaye de Chartreuse payait le trérens « sur le moulin Roland et sur le cours de rivière ». Cf. P. PELLOT, *op. cit.*, pp. 13 et 14 n. 1.

³ « Obligation de 1500 livres des créanciers du sieur et Dlle de Faurian pour la vente de la terre et seigneurie de Villette (Marne), ferme de Courville et lieux voisins », dans *Cahiers lasalliens*, 33, 6, p. 45.

« leur [Louis de La Salle et consorts] habandonner la maison seigneuriale de Villette en l'estat qu'elle est présentement et autres maisons au-devant d'icelle sans rien y détériorer ny desmolir, dans le jour et feste de Toussaintz prochain venant ».

Cette obligation s'étendait

aux « autres héritages et despendances de ladite seigneurie » ¹

sans rien réserver et nonobstant tous traités antérieurs. En outre, les vendeurs s'engageaient à

« mettre ès mains desdictz s(ieurs) Delasalle et consors tous les titres, papiers et enseignemens concernans lad(ite) terre, seigneurie, deppendance et héritages et encore laisser les collombiers et garenne en l'estat qu'ils sont » ².

Les acceptants pourraient en disposer et jouir

« jusqu'à ce que l'adjudication de lad(ite) terre et seigneurie » fut faite.

Ne doutant pas de la bonne foi des sieur et dame de Faurian, de La Salle-Barrois-Angier leur abandonnaient 800 livres de supplément, dont ils recevaient quittance, et autorisaient les vendeurs à « battre leurs grains » consentant à ce que l'épouse, Marie de Mouy ou une de ses filles pût

« demeurer en la salle basse de lad(ite) maison jusques au jour de Noël prochain venant » ³.

Point d'autre charge que celle d'enlever les grains qui seraient battus à l'exception de ceux qu'on devait livrer aux futurs acquéreurs.

Créanciers et débiteurs, tous de bonne foi, sont totalement d'accord. Les signatures au bas du document transcrit chez les notaires, « en l'hostellerie où pend pour enseigne *s(ain)t Jean* », à Fismes, sont la garantie probante. Ceci se passait le 9 octobre 1659. Cinq semaines plus tard, le 16 novembre, les parties se retrouvaient ensemble devant M^e Arlault, notaire. Louis de La Salle et consorts recevaient la quittance de la somme payée ⁴.

Ces premières conventions incluait-elles un certain droit de préemption en faveur des créanciers ? On serait tenté de le croire. Fin décembre-début janvier 1660, « la terre et seigneurie de Villette » et ses dépendances sont mises en adjudication à la surenchère. Le dernier enchérisseur a pour nom Pierre de Montfort. Il a emporté le marché au prix fort de 24 000 livres. Il devient, ainsi, légalement propriétaire

¹ *Cahiers lasalliens*, 33, 8, p. 56.

² *Ibid.*, p. 56.

³ *Ibid.*, p. 57.

⁴ *Ibid.*, 7, p. 50.

« de la terre, seigneurie et vicomté de Villette, par(oisse) de Fismes, circonstances et despendances et ce qui en appartenoit au s(ieu)r Phorien et sa fe(mme) dans lequel le moulin Roland est énoncé »¹.

Droit que lui reconnaît le décret du bailli de Vermandois.

On imagine la surprise, voire le dépit, de Louis de La Salle, de Jean-Baptiste Barrois, d'André Angier. Y a-t-il eu méprise de leur part ou supercherie des Faurian ? Auraient-ils été bernés, eux, gens de loi, connaisseurs en droit, et surtout André Angier, notaire, expert en procédure contractuelle ? Pierre de Montfort, pour sa part, ne songe qu'à arrondir ses domaines en achetant à Henry de Beaufort et Blanche d'Aguères, sa femme, plusieurs terres et héritages

« et entre autres le quart au total du moulin de Villette appelé antiennement le moulin de Roland; et encore la huitiesme partie en la moitié dudict moulin »².

Contre cette acquisition, de La Salle-Barrois-Angier forment opposition. Dès avant le 3 décembre 1661, après entente avec Blanche d'Aguères, réticente au premier abord, ils faisaient

« prendre par exécution la terre et seigneurie de Vilette, circonsta(nces) et deppendance sur le seigneur du Forien de laquelle le sieur de Montfort se seroit rendu adjudicataire »³.

A leur tour, les « religieux, abbé et couvent de Chartreuve » se retournent contre Pierre de Montfort. Suite à leur requête et exploit du 17 avril 1671, contrôlé à Fismes le jour suivant, Pierre de Montfort, chevalier, seigneur de May, S(ain)t-Fraize, Villette et autres lieux, était condamné à

« quitter et délaisser la possession et jouissance du moulin apellé le moulin Rolland sur la rivière de Vesle avec le droict de pesche, ses appartenances et despendances, restitution des fruicts depuis son injuste détention et usurpa(ti)on suivant le dire d'experts et tous à ce connoissans dont les partyes conviendront ou qui seront nommés d'office, co(mme) estant led(ict) moulin, ses despendances et led(ict) droict de pesche de l'antien domaine de lad(ict)e abbaye et cy devant baillé d'emphitéose »⁴.

Une accusation analogue est portée contre de La Salle et consorts qui, à leur tour, se portent plaignants contre Pierre de Montfort. Ce sont, en réalité, trois procès qui se déroulent simultanément : Chartreuve-de Montfort, Chartreuve-de La Salle, de La Salle-de Montfort. Vu la complexité de l'affaire on ne s'étonnera pas de la lenteur de la procédure, momentanément suspendue, d'ailleurs, par la mort de Louis de La Salle (9 avril 1672). A la reprise de l'instance (26 juillet et 11 août 1672), c'est son fils, Jean-Baptiste, qui fait figure

¹ *Cahiers lasalliens*, 42, 78, p. 141.

² *Ibid.*, p. 152.

³ *Cahiers lasalliens*, 33, 28, p. 174.

⁴ *Cahiers lasalliens*, 42, 78, p. 141.

d'accusé. Il est assisté par M^{es} Josse et Gamache ¹, avocat et procureur au Conseil.

Inutile d'insister sur la multiplicité des productions de part et d'autre. On assiste à un véritable chassé-croisé de requêtes, d'exploits, de sommations, d'assignations, de contredites, de défenses, de réponses dont nous faisons grâce au lecteur, desquelles eut à connaître Rochereau d'Hauterille, conseiller, saisi de l'affaire le 10 janvier 1674. Le 13 mars 1675, il rendait son verdict. Étaient déclarés seuls et légitimes propriétaires des domaines en litige, les religieux et couvent de Chartreuve. En conséquence, Pierre de Montfort se voyait condamné :

« à se désister et départir au profit desd(its) abbé, relig(ieux) et couvent de Chartreuve, du moulin en question, cours de rivière et droicts en dépendans ».

Étaient également perdants : « de Beaufort, Barrois, Angier et Delasalle [Jean-Baptiste] », tenus

« d'acquitter et indemniser ledit de Montfort de lad(ite) condemna(ti)on tant en principal que dépens [...] et de la somma(ti)on chacun à leur égard » ².

Voici ce document, dans son texte intégral, dont les pages qui précèdent nous ont fait connaître les dispositions essentielles.

Entre les religieux, abbé et couvent de l'abbaye de Chartreuve, demandans, suivant l'exploict du XVII avril 1671, | controollé à Fismes le XVIII dud(ict) mois, tendant à ce que M. Pierre | de Montfort, ch(evali)er, seigneur de May, St Fraise, [...], Villette et | au(tr)es lieux soit condamné de leur quitter et délaisser la possession et | jouissance du moulin apellé le moulin Rolland sur la rivière | de Vesle avec le droict de pesche, ses appartenances et | despendances, restitution de

¹ Voici les sommes payées par Jean-Baptiste de La Salle à M^e Josse, avocat au Grand Conseil :

6 livres : « pour une affaire à la présentation d'un exploit à luy envoyé contre les abbé et religieux de Chartreuve » (lettre du 12 octobre 1672). Compte de Tutelle, 1676, f^o 68 v^o [*Cahiers lasalliens*, 29, f^o 68 v^o];

18 livres : « contre les Relligieux de Chartreuve ». *Ibid.*, f^o 79 v^o [*Ibid.*, f^o 79 v^o];

33 sols : « à Maistre Dallier, advocat, [...] pour une requeste qu'il avoit dressé pour l'affaire de Chartreuve envoyé au sieur Josse, advocat au Conseillé » (30 avril [1675]) *Ibid.*, f^o 83 [*Ibid.*, f^o 83].

Martin Gamache, « procureur au Grand Conseil », reçut 45 livres « pour les affaires de la succession » (quittance du 10 mars 1676). Compte de Tutelle, 1676, f^o 93 v^o. [*Cahiers lasalliens*, 29, f^o 93 v^o].

² *Cahiers lasalliens*, 42, 78, p. 141.

fruits depuis son injuste détention | et usurpa(ti)on suivant le dire d'experts et tous à ce connoissans | dont les partyes conviendront ou qui seront nommés d'office, | co(mme) estant led(ict) moulin, ses despendances et led(ict) droict de pesche | de l'antien domaine de lad(icte) abbaye, et cy devant baillé d'emphitéose, | par acte de l'année mil quatre cent quatre vingt-huict, | à Husson Millot, foulon de draps, dem(euran)t à Fismes dont le temps est | expiré; et outre rendre les lieux en bon et suffisant estat, | et led(ict) moulin bien tournant et travaillant, garny de ses | équipages et ustancilles nécess(ai)res pour cet effect, et aux | despens, domm(ages) et intérests; et évocquant au Conseil, suivant | l'exploict des VII et VIII mars 1672, controollé à Fismes | led(ict) jour, f(aict) en vertu de conc(lusi)on du Conseil du XXI novem(bre) 1671 | à ce que led(ict) Montfort soit condamné se désister desd(icts) biens, | moulin Rolland et ses despendances, droict de pesche et cours | d'eau, pour demeurer réunis à l'antien domaine de lad(icte) abbaye, | en le rembourçant, sy faire se doibt, du sort principal de | l'allienna(ti)on, frais et loyaux cousts, impences, améliora(ti)ons | utiles et nécessaires, suivant la déclara(ti)on du Roy, vérifiée | au Conseil, d'une part, et led(ict) Pierre de Montfort, m(essi)re Henri de Beaufort, ch(evali)er, s(ieu)r de Launoy, Jean-Baptiste | Delasalle, chanoine de Rheims, tant en son nom que | comme tute(ur) de ses frères et sœurs, enfans et hér(iti)ers de | Louis Delasalle, con(seill)er au Présidial de Rheims, ayant repris | l'instance au lieu dud(ict) deffunct, Jean-Baptiste Barrois, | bailly de Rheims, et André Angier, no(tai)re royal audict | Rheims, ayant pris le fait et cause dud(ict) de Montfort, intervenant | et deff(endant), d'au(tre).

Veü par le Conseil ^{a)} les escriptures et productions ^{b)} | desd(icts) religieux, abbé et couvent de la Chartreuve, Montfort, | de Beaufort, Barrois et Angier, no(tai)re; | après les conc(lusi)on et exploicts cy dessus esnonces; |

[Fol. 1 v^o]

copp(ie) collationnée par Coscheron et Ancelet, no(tai)res en la prévosté de | Fismes, le 2 avril M V^c XXXVIII, du bail f(aic)t par les abbé et |

religieux de N(ot)re-Dame de Chartreuve, ordre de Prémonstré, diocèse | de Soissons, à Husson Millo, foulon de draps, dem(euran)t à Fismes, | pour luy, ses hoirs et ayant cause ^o, le dix aoust mil | quatre cent quatre vingt-sept, de la place dit le moulin | Roland, scize sur la rivière de Brest ^o, paro(isse) de Fismes (ensemble) le | cours de l'eau que la pescherie de la moitié de la rivière au dessous du(dict) | moulin jusq(ues) à la moitié du pont de Fismes, sur laquelle place il | pourra f(air)e édifier moulin à bled, moulin à huile ou à drap ou aut(re) | que bon luy semblera à f(aire) son proffict, mesme y transporter son moulin à | drap qui estoit aux moulins de Fismes pour le temps et espace | de IIII^{xx} XIX années, moyennant soix(ante) sols de rente par chacune | des dix premières années, et après, IIII *l.* t(ournois), dix sept et der(nier) juin ^o deux livres de cire, | deux sols (tournois) au jour des Inocent. Et sera tenu lesd(icts) moulins | tenir et entretenir tellement que led(ict) louage se puisse prendre et | percevoir par chacun an, et au(tres) charges portés aud(ict) bail. | F(aic)t et arrêté et scellé au Chapitre de lad(icte) abbaye, ensuite | l'acte d'aprobation et confirmation dud(ict) bail par le s(ieu)r abbé de | Prémontré, du 27 mars 1488. Un contract passé dev(an)t | Michiel, tabellion en la prévosté de Fismes, du bail f(aic)t de lad(icte) | place à moulin cy dessus, aux mesmes clauses et conditions | que celles portées aud(ict) bail, led(ict) contract du 10 avril mil quatre | cent quatre vingts-huict; copp(ie) de transcession du 23 juin mil | cinq cens trente-neuf au(dict) Martin Daguère et Jean Blanchard | dem(euran)t (à) Villet, et Du Collet, no(tai)res en la prévosté de Fismes, pour raison de | quatre parties et portions des sept du moulin Rooland, portant que | led(ict) moulin leur appartiendra par moitié; acte passé dev(an)t | Copineau et Billet, no(tai)res à Fismes, de somma(ti)on f(aic)te par | Martin Daguères aux religieux de la Chartreuve de f(air)e cesser le | trouble à luy f(aic)t par Jacques de Chastillon, en la jouissance du moulin | Rolland, du 22 mars 1550; au(tre) coppie, non signée, de transaction, | du 2 novemb(re) 1551, passée en(tre) lesd(icts) religieux de la Chartreuve | et Martin Daguères, par laquelle led(ict) Daguères a promis et s'est | obligé de payer X

l(ivres) t(ournois) de rente au lieu des ^{III} (livres) qu'il estoit obligé | de payer pour led(ict) moulin Rooland, et au(tres) clauses portées par | lad(icte) transaction receue par Jean de Mauron, et de Laplace, no(tai)-res | en la prévosté de Breine; ensuittes est le d(ict) de Jean Daguères et au(tres) | hér(iti)ers dud(ict) Martin Daguères de payer lad(icte) rente passée dev(an)t Garget | et Daniel, no(tai)res à Fismes, le dernier novembre mil cinq cens soix(an)te |

[Fol. 2]

douze; copp(ie) signée Sullot, du p(ro)cès-verbal des comm(issai)res du clergé | de Reims pour la ^d levée et recouvrement | de la subvention accordée au Roy par le clergé de France | en l'année 1588, par lequel apert lad(icte) rente de X (livres) et deux livres de cire avoir esté vendue et adjudgée par led(ict) p(ro)cès-verbal | commencé le 4 fé(vrier) 1589, moyennant 88 escus sol, au proffict | de Jean Daguères et au(tres) y desnommés; led(ict) exploit dud(ict) jour, | XVII avril 1671; deffences dud(ict) m(essi)re Pierre de Montfort con(tre) | lad(icte) demande du VIII may 1671; replicques et au(tres) diver(ses) deff(en)-ces | des partyes sur lad(icte) demande dev(ant) le bailly de Fismes, des 22 may ^e, seize, dix sept et der(nier) juin, XI juillet et XXI octo-(bre) 1671; lad(icte) | con(clusion) du Conseil dud(ict) jour, XXI novem(bre) 1671; exploict d'assigna(tion) | donné en vertu d'icelle, les sept et VIII mars 1672, ausd(icts) | de Beaufort, de Montfort, Louis Delasalle, Barrois et Angier, | controollé le VIII dud(ict) mars; arrest de retention au Conseil, | du 18 juillet 1672; deffault faucte de deffendre, du | VII novem(bre) 1673; deffences desd(icts) de Montfort, Barrois et | Angier, des six ⁿ et XX decem(bre) 1673; conc(lusion) de Chancel-lerie, | du 26 juillet 1672 po(ur) f(air)e assigner les hér(iti)ers Delasalle | en reprise d'instance; exploict d'assigna(tion), du XI aoust aud(ict) an, | à Me Jean Baptiste Delasalle èsd(icts) noms, controollé led(ict) jo(ur); | arrest du Conseil, du 4 janvier 1674 qui tient l'instance | pour reprise; exploicts d'assigna(ti)ons donnés à la req(ues)te dud(ict) | Pierre de Montfort ausd(icts) Delasalle, Barrois, Angier et Henry |

de Beaufort, en somma(ti)on de la demande desd(icts) religieux, prieur et | couvent de la Chartreuve, les vingt-cinq et XXVII avril | 1671, controollé le 28 dud(ict) mois; adjud(icati)on par décret ^h dev(an)t le bailly de Vermandois, le 14 janvier 1660, de la terre, | seigneurie et vicomté de Vilette, par(roisse) de Fismes, circontan(ces) | et despendances en ce qui en appartenoit au s(ieu)r Phorien et sa fe(mme), | dans laquelle le moulin dont est question est esnoncé, f(aic)te aud(ict) | Pierre de Montfort moyennant XXIIII^M V^C l(ivres); contract passé | dev(an)t Roolland et Rogier, no(tai)res à Reims, le 19 decem(bre) 1660, | par lequel Henry de Beaufort, ch(evali)er, si(eu)r de La Loge, en son nom et | co(mme) é(poux) de Blanche Daguière, sa fe(mme), a vendu aud(ict) de Montfort | plusic(urs) héritages et choses mentionnées aud(ict) contract.

[Fol. 2 v^o]

en(tre) au(tre) le quart au total du moulin de Vilette apellé | antienement le moulin de Roland, et encore la huitiesme | partie en la moitié dud(ict) moulin, moyennant la so(mme) et clauses ^h portées par led(ict) contract; p(ro)cès-verbal d'ordre f(aic)t par le Lieu(tenan)t | général de Vermandois à Reims, le 27 avril 1663, du prix | des terres et seigneuries de Vilette, maison et cense de Courville, | en(tre) les créanciers y desnommés; arrest de règlement | du huit janvier 1674, sur les demandes et contesta(ti)ons des p(arties), | acte de product ausd(icts) religieux de la Chartreuve; somma(ti)on | à Martin Gamache et Josse p(ro)cu(reurs), à satisfaire et p(ren)dre desd(ictes) parties | du XIX fé(vrier) 1674; deux req(ues)tes du XXI may 1674 employées | pour contredictes con(tre) les productions desd(icts) de Montfort, | Barrois et Angier; au(tre) req(ues)te du 4 aoust aud(ict) an 1674, employée | pour contredictes con(tre) la p(roducti)on dud(ict) de Beaufort; deux req(ues)tes | dud(ict) de Beaufort, du 18 septembre dud(ict) an 1674, employées | pour contredictes con(tre) lesd(icts) religieux de la Chartreuve et dud(ict) | de Montfort, en ce qui concerne lesd(icts) abbé et religieux | de la Chartreuve; deux au(tres) req(ues)tes desd(icts)

Barrois et Angier, | dud(ict) jour, 18 septem(bre) 1674, employées pour contredictes | con(tre) lesd(ictes) productions desd(icts) religieux et s(ieur) Montfort; | acte de redistribu(ti)on du dix janvier 1675, au sieur Rochereau | d'Hauterille, con(seill)er au Conseil; et tout ce qui a esté par les | partyes cy dessus esnoncées, mis et produict; conclusions | du p(rocureur) général du Roy.

Il sera dit que faisant droit sur les instances, le Conseil | a condamné et condempne led(ict) de Montfort à se désister | et départir au proffit desd(icts) abbé, relig(ieux) et convent de | Chartreuve, du moulin en question, cours de rivière et droicts | en dépendans, conformément au bail emphytéotique | de l'année mil ^{k)} quatre cens quatre vingt-huit, et au | procès-verbal d'adjudica(ti)on du cinq et huit février | mil cinq cens quatre vingt-neuf, po(ur) demeurer réuni | au domaine de lad(icte) abbaye en remboursant, si faire ce peut | le sort principal, frais et loyaux cousts, impenses et amélio(rations) | utiles et nécessaires conformém(en)t aux déclarations | du Roy et arrests du Con(se)il dont l'estat sera baillé dans un | mois par lesd(icts) de Montfort, de Beaufort, Barrois, Angier, et Delasalle ^{l)} ès noms qu'il procède. Lesq(ue)ls le Con(se)il a condamné et condempne

[Fol. 3]

aux trois quarts des dépens envers lesd(icts) abbé et relig(ieu)x, | l'autre quart compensé. Et faisant droit sur la | demande en garantie dud(ict) de Montfort, le Con(se)il a | condamné et condempne lesd(icts) de Beaufort, Delasalle ^{m)} | èsdict(s) noms, Barrois et Angier, d'acquitter et indemniser | led(ict) de Montfort de lad(icte) condempna(ti)on tant en principal | que dépens, en demandant, deffendant; et de la somma(ti)on chacun | à leur égard. Fait aud(ict) Con(se)il, à Paris, le treize mars MVI^c soixante et quinze. (Signé) Barentin, De Rochereau.

a) Veu par le Conseil, en caractères allongés. b) Des Partyes, bâtonné; signe de renvoi. En bas de page, R. c) la place, bâtonné. d) Brest, pour Vesle. e) dix sept et der(nier) juin, en marge droite. f) vente des domaines, bâtonné. g) dix sept et der(nier) juin, en marge gauche. h) cinq, bâtonné; six, en interligne. i) f(ai)te, bâtonné. j) A la hauteur de cette ligne, marge droite: Commissaire, vingt-quatre escus; espices, douze escus. k) q; M, en surcharge. l) es noms qu'il procede, en marge

gauche; lettres J. B. conjointes, R. m) A la hauteur de cette ligne: Commissaire, vingt-quatre escus; espices, douze escus.

[F^o 1, marge gauche, en haut :] XIII mars 1675. Plus loin 39^e.

[F^o 3, en bas de page :] Led(ict) com(missai)re montant à vingt-quatre escus et les douze escus despencé payez par lesd(icts) religieux [*paraphe*].

C'est à dessein que nous avons transcrit en premier lieu l'arrêt du Grand Conseil du roi rendu le 13 mars 1675. Il clôt la procédure engagée par les abbé, religieux et couvent de Chartreuve et Pierre de Montfort¹, d'une part, et Jean-Baptiste de La Salle, en tant que tuteur de ses frères et sœurs, tous héritiers de Louis de La Salle, leur père, et Jean-Baptiste Barrois, bailli du duché de Reims, et André Angier, notaire royal, d'autre part.

Voici, par ailleurs, d'autres conclusions et arrêts du même Conseil où Jean-Baptiste de La Salle est partie prenante après le décès de son père (9 avril 1672) et la reprise du procès, le 18 juin 1672.

78¹

Arrêt de retention au Conseil de la cause, procès et différends entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Pierre de Montfort, d'une part, et Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier, d'autre.

Paris, 18 juillet 1672.

A. Original sur parchemin, deux pages in-folio. *Arch nationales*, V⁵ 1200, pp. 202-203.

E. *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy...* [1676], dans *Cahiers lasalliens*, 29, p. 68 v^o.

e¹. F. LÉON-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*. 07 * M 1¹, 2.

¹ Pierre de Montfort, vicomte de Villette, seigneur de Monfort, du Breuil et d'Ampleu, de Méry, de Saint-Euphrasie et Prémecy vint s'établir en Champagne où après avoir épousé par contrat du 16 novembre 1654, Claude de Vergeur, héritière des terres de Méry, Saint-Euphrasie et Prémecy, il acquit celle de Villette, anciennement décorée du titre de vicomté, et mourut chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et maréchal de camp. De Claude de Vergeur il eut : Guillaume-Henri de Montfort, seigneur de Méry, vicomte de Villette, aide de camp des armées du roi (30 août 1678), capitaine de dragons, régiment d'Asfeld (17 octobre 1678), lieutenant des maréchaux de France au baillage de Reims, office dont il se démit le 27 janvier 1727. Il épousa : 1^o Innocente de Sahuguet de Termes; 2^o Marie-Françoise Gobelin qui lui donna : Pierre-Claude (1688-1735), époux (1717) de Françoise Nacquet; Jules-Anne, époux, le 11 mars 1724, de Marie-Madeleine Crocquet.

Entre les relligieux, abbé et couvent de l'abbaye | Nostre-Dame de Chartreuve, Ordre de Prémonstré demandeurs suivant | l'exploit des sept et huit mars mil sept cent soixante-treize controllé | à Fisme, ledit jour, huit mars, fait en vertu de commission du Conseil, | du vingt-un novembre mil six cent soixante-unze ^{a)}, à ce que les deffend(eur)s cy après nommés ayent à procedder au Conseil sur la demande | faite au sieur de Montfort, l'un d'iceux, par-devant le bailly de | Fisme, par exploit du dix-sept avril audit an mil six cent soixante | onze, ce faisant qu'ils soient condamnés se désister et départir de la | possession et jouissance du moulin Rolland et ses dépendances, | cours d'eau et droits de pêcher mentionnés en certain bail à rente pour | quatre vingt dix-neuf ans, de l'année mille quatre cent quatre | vingt-huit, laquelle rente et droits rescindants et rescindés ont été | allicnnés pour subvention, en mil cinq cent neuf, pour le tout demeurer | réuni au domaine de laditte abbaye en le remboursant si faire se doit | du sort principal de l'allié-nation, frais et loyaux cousts, impenses | et méliorations, suivant les déclarations du roy vériffiés au Conseil, d'une part ^{b)} | et ledit messire Pierre Montfort, | sieur de Merry, messire Pierre | de Beufort, chevalier, sieur | de Launois, | messire Louis | de La Salle, conseiller au Siège | Présidial de Reims, m(aîtr)e Jean- | Baptiste Baroist, bailly du | duché dudit Reims, et André | Angier, notaire royal au duché | dudit Reims, deffendeurs, d'autre.

Après que ^{c)} Robelin ¹ pour lesdits demandeurs | a requis la reten-tion de la cause et que Massy ², pour ledit de Montfort | et Gamaches ³ pour lesdits de Beaufort, de La Salle, Barrois et Angier ont été ouis,

Le Conseil ^{d)} a retenu et retient la connoissance de la cause, procès | et différends des dittes parties, ordonne qu'elles viendront procedder au premier | jour. Fait au Conseil, le dix-huit juillet mil six cent soi-xante et douze.

La famille de Montfort, anciennement du surnom de MARIE, originaire de Normandie s'établit par la suite en Champagne.

¹ Zacharie Robelin, procureur au Conseil.

² Louis Massy, procureur au Conseil.

³ Hiérosme de Gamache, procureur au Conseil.

Arrêt du Grand Conseil du roi assignant à huitaine les religieux, abbé et couvent de Chartreuve, d'une part, et P. de Montfort, H. de Beaufort, **Jean-Baptiste de La Salle**, J.-B. Barrois et André Angier, d'autre (8 janvier 1674).

Arch. nationales, V⁵ 588.

Photo L. de M. AROZ.

a) unze, après correction onze. b) *Signe d'appel, en marge* : Et ledit messire... d'autre, *transcrit à la place lui revenant dans le texte*. c) Après que, *en caractères allongés*. d) le Conseil, *en caractères allongés*.

[Pp. 78-79 :] Du 18. juillet 1672. Autre. Entre les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Chartreuve et le sieur De Montfort et consorts, page 203.

78²

Reprise de l'instance entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Jean-Baptiste de La Salle, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs, héritiers de défunt Maître Louis de La Salle, conseiller au Siège présidial de Reims.

Paris, 4 janvier 1674.

A. Original sur papier aux armes du Grand Conseil; un feuillet 277 × 170 mm. *Arch. nationales*, V⁵ 588.

C. Copie sur parchemin, deux pages in-folio. *Arch. nationales*, V⁵ 1203, pp. 13-14.

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 07* Mi 1¹, 3.

Du quatre janvier 1674. | Entre les religieux ^{a)}, abbé et couvent de Chartreuve, | Ordre de Prémonstré, demandeurs suivant l'exploit ^{b)} du unziè(me) aoust 1672 | controollé ^{c)} à Reims le douze dudit mois fait ^{d)} en vertu de commission | du vingt-six juillet ^{e)}, audit an, à ce que M(aîtr)e Jean-Baptiste | de La Salle, chanoine en l'église de Rheims, tant en son nom | que comme tuteur ^{f)} de ses frères et sœurs, enfans et héritiers ^{g)} | de deffunt ^{h)} M(aîtr)e Louis de La Salle, con(seill)er au Pré(sidi)al dud(it) Rheims ⁱ⁾, | ayt à reprendre ou délaisser l'instance pendante aud(it) | Con(sci)l entre les demandeurs et autres et led(it) deffunt ^{j)} De La Salle et en cas de reprise procéder en icelle | suivant les derniers erremens, d'une part | et led(it) M(aîtr)e Jean-Baptiste De La Salle, audit ^{k)} an, deffend(eu)r, d'autre. [*Signé*] Robelin. [*En marge gauche* :] Josse.

Après que Robelin pour lesdit(s) demandeurs a conclud | en leur demande et que Josse ¹, pour ledit desfend(eu)r ^m), a | esté ouy,
Le Conseil a (re)tenu et (re)tient | l'instance pour reprise.

a) C relligieux. b) C exploict. c) C controllé. d) C fait. e) audit, *barré*; ce q., A *superposé*.
f) Ctuteur. g) C héritiers. h) C deffunct. i) C Reims. j) C deffunct. k) C audict. l) deffendeur.
m) C deffendeur.

[*En incipit, imprimé :*] Généralité de Paris.

[*En marge gauche :*] Pour les procédures des Procureurs du Grand Conseil.
Huit deniers pour demie feuille. Quartier de juillet 1673.

78³

Arrêt du Grand Conseil assignant à huitaine les religieux, abbé et couvent de Chartreuve, d'une part, et Pierre de Montfort, Henry de Beaufort, Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier, d'autre.

Paris, 8 janvier 1674.

A. Original sur papier; un feuillet, 275 × 174 mm. *Arch. nationales*, V⁵ 588.

C. Copie sur parchemin; deux pages in-folio. *Arch. nationales*, V⁵ 1203, pp. 26-27.

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 07* Mi 1¹, 4.

Rèlem(en)t. | Du huitiè(me) janvier 1674. | Entre les religieux, abbé et couvent ^a) de l'abbaye ^b) de Chartreuve, | demandeurs, suivant l'exploit ^c) du 17. avril 1671 controollé ^d) à Fisme | le ^e) 18. dudit mois à ce que m(essi)re Pierre de Montfort, ch(eva)lier, | s(eigneu)r de Méry, Saint-Fraise, Douleux, Villette et autres lieux | soit condamné de leur quitter et délaisser la possession et jouissance | du moulin appellé le Moulin Rolland scis sur la rivière | de la ^f) Vesle avec le droit de pesche, ses appartenances | et despendences ^g) avec restitution de fruits

¹ Adrien Josse, procureur au Conseil, « greffier garde sacs et despotz civil et criminel du Grand Conseil du roy ». *Arch. nationales*, V⁵ 589 (30 avril 1674).

depuis son injuste | déten(ti)on et usurpa(ti)on suivant le dire d'experts
 et gens à ce | connoissans et dont les partyes conviendront ou qui seront
 | nommez d'office, comme estant ledit moulin (et) ses | despendances ^{m)}
 et ledit droit de pesche de l'antien | domaine de ladite abbaye ⁿ⁾ et
 cy devant baillé à emphytéose, | par acte de l'année 1488, à Husson
 Millot, foulon de | draps, demeurant à Fisme, dont le temps est expiré
 | et outre rendre les lieux en bon(et) suffisant estat | et ledit moulin bien
 tournant et travaillant, garny de | ses équipages et ustancilles nécessaires
 pour cet effet ⁿ⁾ | (et) aux despens, dommages et int(érest)z ^{k)} et évo-
 quant au Con(sei)l | suivant l'exploit ⁿ⁾ des sept (et) huit ^{m)} mars 1672,
 controollez ⁿ⁾ | à Fisme ledit jour, fait ^{o)} en vertu de commission du
 Con(sei)l | du vingt-un novembre 1671, à ce que ledit ⁿ⁾ de Montfort
 | soit condamné se désister desd(its) biens, moulin Rolland | et ses
 despendences ^{o)}, droit de pesche et cours d'eau | pour demeurer réunis
 à l'antien domaine de lad(ite) abbaye ⁿ⁾ | en le remboursant sy faire
 se doibt du sort principal | de l'allienna(ti)on, fraitz ^{s)}, loyautz coutz ^{t)},
 impenses et méliora(ti)ons | utiles et nécessaires suivant les déclara-
 (ti)ons du roy | vériffiées au Conseil, d'une part,

Et ledit mc(ssi)re Pierre de Montfort et me(ssi)re Henry

[F^o 1 v^o]

De Beaufort, ch(eva)lier, sieur de Launoy ^{u)}, m(aîtr)e Jean-Baptiste
 | De La Salle, chanoine de Rheims, tant en son nom | que comme ^{v)}
 tuteur ^{x)} de ses frères (et) sœurs, enfans et héritiers ^{y)} | de M(aîtr)e Louis
 de La Salle, con(seill)er au Présidial de | Rheims ^{z)} ayant ^{aa)} repris
 l'instance au lieu dud(it) | defunt ^{bb)}, M(aîtr)e Jean-Baptiste Barrois ^{cc)},
 bailly de Rheims, et | André Angier, no(tai)re ^{dd)} royal aud(it) ^{ee)}
 Rheims, ayant pris ^{ff)} le | fait et cause dudit de Montfort, intervenus
 et ^{gg)} deffendeurs ^{hh)}, d'autre ⁱⁱ⁾. [Signé] Robelin, [en marge :] Massy,
 Gamache, Josse.

Après que Robelin ^{jj)} pour lesd(its) demandeurs a conclud en |
 sad(ite) demandde | et que Massy pour ledit de ^{kk)} Montfort, | Gama-
 che ^{l)} pour lesd(its) de Beaufort, Barrois | et Angier | et Josse pour lesd(its)

Reprise de la cause entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve après la mort de Maître Louis de La Salle (9 avril 1672). **Jean-Baptiste de La Salle** mis en cause (4 janvier 1674).

Arch. nationales, V⁵ 588.

Photo L. de M. AROZ.

de La Salle èsd(its) noms ont | esté ouys et percisté ès deffenses par eux
fournies,

Le Conseil sur lad(ite) instance | a ordonné et ordonne q(ue) les
| (par)tyes escrivont et (pro)duiront | ce que bon leur semblera | dans
VIII^e [huitaine] ¹⁰).

a) C convent. b) C abbaie. c) C exploict. d) C controllé. e) dit jour, *bâtonné*. f) C, la *supprimé*. g) C deppendances. h) C despendances. i) C abbaie. j) C effect. k) C intérests. l) C exploict. m) C huict. n) C controllez. o) C faict. p) C ledict. q) C despendances. r) C abbaie. s) C frais. t) C cousts. u) C Launay. v) f, *après correction* comme. x) C tutteur. y) C héritiers. z) C Reims. aa) aiant. bb) C deffunt. cc) Barrois, *en interligne*. dd) C nottaire. ee) fait, *bâtonné*. ff) pris, *en interligne*. gg) et, *en interligne*. hh) C deffandeurs. ii) C d'autre, *supprimé*. jj) Robelin, *en interligne*. kk) C. de *supprimé*. ll) C huictaine.

[F^o 1, *en incipit, imprimé* :] Généralité de Paris.

[F^o 1, *en marge gauche* :] Pour les procédures des Procureurs du Grand Conseil. Huit deniers pour demie feuille. Quartier de juillet 1673.

79

Acquisition par M^e Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, contre Elisabeth Dupré, veuve de noble homme M^e Jacques Frémin, et Jean Delpy, maître monteur d'armes, à Sedan (Ardennes), agissant au nom de David Bideleux, Azarias Pontenoy et Magdeleyne Bideleux, sa femme, d'une maison à Reims, rue Sainte-Marguerite, moyennant mille deux cents livres de prix principal (Bouret et Ducloux, notaires royaux à Sedan).

Sedan, 22 août 1675.

- B. Grosse sur papier aux armes du Parlement de Metz; deux feuillets, 325 × 210. *Rome. Arch. Maison généralice.*
- E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de M^e Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 34, p. 559, 98.
- e. *Arch. Maison généralice*, QB 103-4 [Succession de Louis de La Salle (1672-1675), vol. 8, 97].
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 1, 3-6.
- Réf. bibliographiques. Voir *Cahiers lasalliens*, 40¹, 58.

Le document présent directement lié à celui qui dans notre série porte le n° 81¹ permet de dater l'acquisition de la maison à propos de laquelle J.-B. de La Salle va être en litige avec un de ses voisins, André Malot, maître tonnelier vinaigrier.

Située à Reims, rue Sainte-Marguerite², à proximité de la rue de La Perrière³, elle a appartenu, par moitié, à la famille Bideleux, de Sedan, et à

¹ Voir plus bas, p. 213.

² Elle prend son nom de la petite chapelle de Sainte-Marguerite appartenant à l'abbaye de Saint-Basle et se trouvait à l'entrée de la rue, à droite en montant aux remparts. A la rue Sainte-Marguerite aboutissaient et aboutissent en 1981 : la *rue Saint-Symphorien*, devenue *rue de l'Héroïsme* en 1793; la *rue de la Gabelle* où se trouvait un entrepôt de sel. L'impôt de la gabelle avait été établi pour lutter contre les Anglais. Dans cette rue débouche la *rue d'Avenay* où se trouvaient plusieurs maisons appartenant aux religieuses bénédictines d'Avenay-Val-d'Or. La rue Sainte-Marguerite porte aujourd'hui le nom de *rue Eugène-Desteuque*, manufacturier rémois.

³ La *rue de la Perrière* ou de la *Peirière* prolongeait la *rue de l'Epicerie* [aujourd'hui *rue du Grand-Crédo*, en partie] et conduisait à la *rue du Barbâtre* traversant la *Porte Bazée*. La voie antique, du temps des Romains, suivait le tracé du *Cours Anatole-France* et de la *rue de l'Université*. Étroite et tortueuse, elle fut redressée sous Louis XV. Sur cette rue, à gauche en allant vers le Barbâtre se trouvait la maison des Magneuses pour l'éducation des filles, autorisée par lettres patentes de 1638. L'institution d'abord nommée « Séminaire des pauvres filles » tirait

noble homme, Jacques Frémyn, de Reims. Le contrat de vente a été réalisé, de commun accord, par la veuve de ce dernier, Elisabeth Dupré, et Jean Delpy, maître monteur d'armes sedanais, ayant pouvoir de David Bideleux et de sa fille, Madeleine, 27 ans, femme d'Azarias Pontenois, maître drapier. C'est par-devant Claude Adnet¹, notaire royal à Reims, que J.-B. de La Salle s'est présenté le 10 juin 1675. En sa présence il a conclu le marché pour la somme de douze cents livres de principal.

Ce contrat où la signature de Jean Delpy supplée la sienne, Madeleine Bideleux l'a eu sous les yeux, il l'a « gréé, ratifié et approuvé ». Elle le « confirme, approuve et corrobore », l'a « pour agréable » et entend qu'il « sorte son plain et entier effet, force et vertu, de point en point, selon sa forme et teneur ». A cet effet, elle engage « tous ses biens meubles et immeubles présents et advenir ». Azarias Pontenois, son mari, actuellement absent, serait-il consentant ? Un ami commun, Isaïe La Bonnotte, bourgeois marchand de Sedan, en est tellement certain qu'il engage, lui aussi, « tous ses biens meubles et immeubles présents et advenir ».

Il ne reste plus que les modalités d'exécution du contrat. C'est à une procuratrice spéciale, Marie Didier, veuve de Jean Rondeau, marchand à Sedan, que Madeleine Bideleux donne pouvoir de recevoir le paiement. Un premier acompte de deux cents livres est versé par J.-B. de La Salle. Il ne représente

son nom — « Couvent des Magneuses » — de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux (Marne). La chapelle était dédiée à sainte Marthe d'où « Hôpital de Sainte-Marthe » donné à l'établissement. Elle finit par prendre le nom de son fondateur : les Magneuses.

Au bout de la rue de la Perrière, la rue *Saint-Etienne* ainsi appelée à cause de l'église de ce nom, à l'angle de la rue de l'Université et de la *place Godinot* (1981). Presque en face de l'église, la maison à l'*Aigle d'argent*, maison bourgeoise des Maillefer où prit logement Philippe, frère de Louis XIV, au sacre de celui-ci (1654), demeure de Marie de La Salle (1654-1711) et de Jean Maillefer (1651-1718). C'était le chemin le plus direct pour se rendre au collège des Bons-Enfants en partant de la rue Sainte-Marguerite. Que de fois, en l'espace de dix-huit ans (1661-1680), J.-B. de La Salle n'aura-t-il emprunté ce parcours pour se rendre au collège et plus tard à Saint-Patrice, Faculté de théologie ! Ou tout simplement pour rendre visite à sa sœur Marie, seul ou accompagné de ses frères cadets ou répondre aux invitations de celle-ci et témoigner de la tendresse à ses neveux, enfants des époux Maillefer. Rue Sainte-Marguerite, rue de la Perrière [aujourd'hui Cours Anatole-France, rue de l'Université], rue Saint-Etienne [*supprimée*], rue du Barbâtre, Saint-Remy : un itinéraire que le connaisseur lasallien ne peut parcourir sans émotion. Jean-Baptiste, écolier, l'a suivi gai et sautillant; Fondateur, ayant charge d'âmes, d'un air pensif et priant, indécis mais confiant, désarmé devant les réticences des hommes et pourtant résolu, toujours relancé par le choix du Seigneur; allées et venues où peu à peu ont pris corps les élans de sa volonté créatrice.

¹ Epoux de Marie Graillet, fille d'Adam Graillet, procureur au Présidial de Reims et greffier de ladite ville (contrat du 4 mars 1673, par-devant Tilquin et Tauxier), et de Marie Johin. Leur testament mutuel est du 9 mai 1673. Notaire à Reims de 1673 à 1706, les minutes de Claude Adnet, déposées chez André-Charles-Etienne Jolivet, furent détruites à la guerre 1914-1918.

que le tiers des six cents livres revenant aux Bideleux. L'autre moitié, six cents livres, est à l'acquit d'Elisabeth Dupré, veuve Jacques Frémyn. C'est ce que l'on retiendra de la lecture du document qui suit :

Ce jourd'huy vingt deuxiesme d'aoust mil six cent | soixante et quinze, par devant nous, no(tai)res royaux héréditaires | résidens à Sedan soubz(ig)nés, furent p(rése)ns en personnes | Magdeleyne Bideleux, femme d'Azarias Pontenois, | maistre drappier audit Sedan, de p(rése)nt absent, icelle | soy disant aagée d'environ vingt-sept ans ainsy qu'elle | a dit et affirmée en nos p(rése)nces, laquelle après | lecture à elle faite hautement et intelligiblement, par moy, | Du Cloux, l'un des no(tai)res soubz(ig)nés, l'autre présent, | du contract de vente faict par dam(oise)lle Elizabeth | Dupré, vefve de nob(le) ho(mm)e M(aîtr)e Jacques Frémin, | dem(euran)te à Reims, et Jean Delpy, m(aîtr)e monteur | d'armes, dem(euran)t à Sedan, tant en son nom que se | faisant et portant fort po(ur) David Bideleux, dem(eurant) | à Londres, et Azarias Pontenoy et Magdeleyne | Bideleux, sa femme, cy dénommez, à vénérable | et discrète perso(nn)e, M(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle, | chanoine en l'église N(ot)re-Dame de Reims, | d'une maison scize aud(ict) Reims, rue S(ain)te-Marg(ueri)tte, | moyennant la so(mm)e de douze cent livres de prix | prin(cip)al, passé par devant Adnet et son compagnon, | no(tai)res royaux aud(ict) Reims, le dix(iesme) jour de juin | dernier passé dont coppie nous est apparue et rendue | à ladite Magdeleyne Bideleux dit et déclarré | avoir loué, grée, ratiffié et approuvé led(ict) contract | de vente et tout le contenu en iceluy, le tout grée, | ratiffie, confirme, approuve, corrobore et | a po(ur) agreab(le), voulant et entendant q(u'i)l vaille,

[Fol. 1 v^o]

tienne et sorte son plain et entier effect, force et vertu, | de poinct en poinct, selon sa forme et teneur. A la garentie | et entretenement duquel et des charges, clauses et conditions | portées par iceluy ladite Magdeleyne Bideleux | a obligé et oblige tous ses biens meub(les) et immeubles | p(rése)ns et advenir, solidairement avec les au(tr)es | vendeurs dénommez aud(ict) contract sans division. | Ren(onceant) aux bénéfices,

Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle contre Elisabeth Dupré et Jean Delpy d'une maison
à Reims, rue Sainte-Marguerite. Sedan, 22 août 1675.
Original sur papier. *Rome. Arch. Maison généralice*, Photo L. de M. AROZ.

etc. vers led(ict) M(aîtr)e | Jean Baptiste de Lasalle stipulant par les no(tai)res soubz(ig)nés. Et à ce faire et passer | est intervenu en personne Isaye La Bonnotte, | marchand bourgeois dud(ict) Sedan ^{a)}, dem(euran)te au fauxbourg | Dumesnil dud(ict) lieu. Lequel s'est volontairem(en)t | obligé et s'oblige par ces p(rése)ntes de faire | agréer et ratifier led(ict) contract de vente | susdatté par led(i)t Azarias Pontenois lors | et aussytost son retour en ceste ville. | A quoy f(air)e et effectuer led(ict) Labonnette | oblige tous ses biens meub(les) et immeubles | p(rése)ns et advenir. Et par ces mesmes | p(résen)tes lad(icte) Magdeleyne Bideleux | a faict et constitué, faict et constitue par ces | p(rése)ntes sa procuratrice spéciale pour l'effect | des p(rése)ntes la personne d'honneste femme | Marie Didier, veufve dus(ieur) Jean Rondeau, | vivant marchand, dem(euran)te aud(ict) Sedan, à laquelle | elle a baillé pouvoir et puissance, par spécial, | de toucher et recevoir dud(ict) M(aîtr)e Jean-Baptiste

[Fol. 2]

Delasalle, la somme de deux cens livres faisant | le tiers de celle [de] six cent livres pour la moitié de la | maison sus men(ti)onnée à elle revenante suivant | qu'il est porté par led(ict) contract de vente. Du | receu de laquelle somme de deux cent livres | s'en tenir par lad(icte) dame Rondeau pour comptente | et en donner quittance en la meilleure | forme q(u'i)l appartiendra, et généralement, etc. | [...], etc. Promettant, etc. Faict et passé | à Sedan par devant lesd(icts) no(tai)res les jour et an susd(icts). | [*Signé*] Magdelaine Bideleux, Isaye La Bonnotte, Bouvret [*paraphe*], Ducloux [*paraphe*].

a) au, *bâtonné*.

La destruction massive des Archives des Ardennes au cours des invasions successives dont la région a été fréquemment victime — le pont sur l'Aisne à Rethel porte les dates — ne nous permet pas de reconstituer la généalogie des familles auxquelles J.-B. de La Salle a eu affaire en cette circonstance. Aucune trace de David Bideleux et de Madeleine, sa fille, femme d'Azarias Pontenois, maître drapier. Absent de Sedan, en 1675, Azarias est-il à Londres, auprès de son beau-père, en voyage d'affaires ?

La série E des Archives départementales faisant l'inventaire des minutes notariales ne mentionne pas même une seule fois les noms des Delpy, des La Bonnotte, des Pontenois, marchands de drap pour la plupart. Les Didier, de souche sedanaise, exercent une profession libérale. Jacques Didier est docteur en médecine et Paul, son frère, apothicaire. Leur sœur, Marie Didier, a épousé Jean Rondeau, marchand, « son mari et bail »¹. Celui-ci ou son fils portant le même prénom est-il marchand brasseur ? La vente à Jean Duquesne d'une « brassine propre à faire de la bière »² pourrait le faire croire.

La famille Frémyn — dont Jacques Frémyn, époux d'Elisabeth Dupré qu'on vient de citer — est étroitement apparentée aux de La Salle par Antoine Frémyn (1614-1701) et Marie de La Salle (1620-1674) et, de ce fait, à Jean-Baptiste de La Salle, neveu de celle-ci. Elle mérite qu'on s'y attarde un peu.

Jacques Frémyn, seigneur de Marcilly-sur-Seine (Marne) dont le document exhume le nom était fils de Jacques Frémyn, bailli de Porcien, conseiller et lieutenant particulier au Présidial de Reims (1604) et de Jeanne de Paris dont le mariage remonte à 1588-1589. Il épousa en premières noces Suzanne le Carlier et convola en secondes noces avec Elisabeth Dupré : nous ne connaissons pas leur descendance. Jacques Frémyn, fils, avait onze frères — sept filles et quatre garçons — qui contractèrent des alliances avec des familles respectables : *Claire* (° 1591), épouse (1607) de Jacques CHERTEMPS; *Simonne* (° 1595) qui prit pour mari (1623) Benjamin OZANNE, avocat en Parlement et conseiller du roi à Metz; *Antoine* unit sa vie à celle de Catherine Lescuyer; *Jean* choisit (1639) Marie de La Lande pour épouse, et leur fille, Suzanne, Philippe de PARIS pour mari; *Elisabeth* († 1650) devint madame LE FRICQUE, et *Marie* Frémyn, la femme de Jacques ROLAND DE FEUQUIÈRES, écuyer, seigneur de Richecourt.

Originaire de Château-Porcien, la famille Frémyn s'établit à Reims avant 1470. Anoblée par lettres royaux d'octobre 1696, confirmées par arrêt du Conseil (25 avril 1744) elle s'éteignit en 1412 avec la branche de Sapicourt qui a habité Laon et Pargnan (Aisne). Elle blasonne *d'argent à la fasce d'argent bordée d'or de laquelle sortent des flammes de gueules au-dessus et en dessous opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu*³. Les Frémyn de Reims étaient possesseurs

¹ Elle appartenait à Jean Duquesne qui s'en dessaisit pour la somme de deux cent vingt livres (contrat du 13 novembre 1690. Peltier, notaire à Charleville). *Arch. dép. Ardennes*, E 998.

² Cf. Adjudication par licitation d'une cense sise à Noyers (aujourd'hui Noyers-Pont-Mangis [Ardennes]) appartenant à Jacques Didier, docteur en médecine [...] et Jean Rondeau, marchand demeurant à Sedan, « comme mari et bail [*baile*] de Marie Didier, sa femme » (17 avril 1658). *Arch. dép. Ardennes*, E 340.

³ A l'origine : *D'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux perroquets de sinople et en pointe d'un chêne de même fruité d'or* (Branche des Frémyn de Moras).

de nombreuses terres dans la Marne et pays avoisinants et portaient le titre de seigneurs de Beine, Branscourt, Charneaux, l'Estang, Favières, Feuillères, Fontenille, du Godard, La Barre, Laignery, Marcilly-sur-Seine, Monchéry, Roizy, Sapicourt et Savigny-sur-Ardre, sans compter le seigneur marquis de Sy et des Petites-Armoises et le baron de Stonne et des Grandes-Armoises. C'est l'origine des différentes branches connues sous les noms de : Frémyn de Branscourt, Frémyn de l'Etang, Frémyn de Fontenille et Frémyn de Moras ¹.

Les Frémyn de Reims ont rempli depuis longtemps avec distinction les premières charges de la ville de Reims et celles dépendant de l'administration royale : Lieutenant des habitants de Reims ², Lieutenant général de police (3), bailli de l'archevêché (1), prévôt (1), trésorier général des finances (1), conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France (1). Au Présidial de Reims ont figuré des Frémyn : lieutenant général (2), avocat général (1). L'Élection de Reims a compté quatre élus et contrôleurs dont l'oncle de Jean-Baptiste de La Salle ³ et un lieutenant assesseur civil et criminel. Le Présidial

¹ Sur les Frémyn de Caen, cf. *Arch. nationales*, MM 700^B.
Sur les Frémyn de Rouen, cf. *Arch. nationales*, MM 700^A.

² Antoine Frémyn (1559-1640), fils de Philippe Frémyn du Godart (1518-1587) et d'Anne Cocquebert († 1587), seigneur de Baslieu-le-Château, lieutenant des habitants de Reims (1615), conseiller ordinaire et secrétaire des maisons et finances et commandements de la reine Marie de Médicis (1573-1642). Il épousa, le 7 novembre 1580 (contrat du 31 juillet 1580), Simonne Moët (1558-1624), fille de Nicolas Moët († a. 1572), écuyer, et de Roberte Le Florinier. Il se distingua par son dévouement à la chose publique, son attachement indéfectible au roi et son souci de conserver la ville de Reims dans son obéissance. Au bas de son portrait gravé par Regnesson on peut lire :

« Il posséda l'honneur, eut l'oreille des grands
Protégea les petits et servit sa patrie
D'un cœur si généreux qu'encor après sa vie
Ses nobles passions vivent dans ses enfants ».

Cf. Pol GOSSET, *Notes généalogiques... Canton de Bourgogne, Reims*, 1910, p. 35 n. 2.

Son fils, Antoine (1592-1662), occupa cette même charge de 1643 à 1649. Il rendit de grands services au roi Louis XIII recevant en cette occasion trois lettres du Prince de Condé qui souscrit : « votre meilleur ami », « votre affectionné amy » (Paris, 24 mars 1660). Il est appelé *nobilissimo consultissimoque Domino* (thèse à lui dédiée le 28 juillet 1644) et de « noble homme » dans le procès-verbal de translation du corps de saint Remy (10 novembre 1646). Il donna plusieurs biens pour servir d'appointements aux professeurs de la Faculté des arts. Enterré en la chapelle Sainte-Barbe de l'église des Cordeliers à Reims on y lisait cette épitaphe :

« Philippons protégea Reims et ses citoyens,
Au Collège il laissa ses biens
Le double exemple est beau, Rémois,
Il est à suivre.
Qui meurt de la façon est sûr
De vivre toujours ».

³ Antoine Frémyn (1614-1701), époux de Marie de La Salle (1620-1674), sœur de Louis de La Salle (1625-1672), père de Jean-Baptiste de La Salle.

a apprécié la compétence juridique des Frémyn : un lieutenant particulier et quatre conseillers dont un doyen ¹.

Les alliances des Frémyn ont rapproché entre eux et unis par les liens du sang les : Amé, Bachelier, Blanchon d'Arzillières, Bongard d'Aspremont ², Carbon, Cauchon (3 alliances), Charpentier, Chertemps, Clèves de Cerny, Cocquebert ³, Cocquillart, Collet, de Colnet, Dorigny, Du Caron de Tailmenil, Dupré, Frizon, Laignelet, La Lande, La Planche, de La Salle ⁴, de Layens,

¹ Pierre Frémyn (1655, 24 octobre-1744, 27 mai), fils d'Antoine Frémyn (1614-1701) et de Marie de La Salle (1620-1674), écuyer, seigneur de Sapicourt, de Branscourt, en partie, de Beine et de Fontenille, doyen des conseillers au baillage de Vermandois. Par contrat du 10 janvier 1708 et en face de l'Église, le 23 janvier 1708, Pierre Frémyn épousa Marie-Jeanne Robin de La Barre († 21 mai 1744), dont : Simon (° 1709), chanoine de Notre-Dame de Reims et official du chapitre; Philippes-Pierre (1711-1759), épouse (2 avril 1752) de Suzanne de Bongard-d'Aspremont; Pierre (° 1713), uni en justes noces (contrat du 16 août 1750) à Marie-Albertine-Josèphe de Colnet.

² Par le mariage de Philippe-Pierre Frémyn de Fontenille (1711-1759), écuyer, seigneur de Sapicourt, Branscourt, Beine, l'Estang, Roisy et de La Barre, fils de Pierre Frémyn (1655-1727) et de Marie-Jeanne Robin de La Barre († 21 mai 1744), le 2 avril 1752, avec **Suzanne Bongard d'Aspremont**, fille de François Bongard-d'Aspremont, seigneur de Valdannoy, gouverneur de la ville et duché d'Aumale, inspecteur général du comté d'Eu, et de Marie-Madeleine-Françoise d'Escageul. Cf. d'HOZIER, *Armorial général...*, Registre V [pp. 9-IX].

³ Fils de Jacques Frémyn († 22 septembre 1548) et de Jacqueline Collet († 1574-1575), Philippe Frémyn (1518-1587), seigneur du Godard, bailli du comté de Château-Porcien, épousa, le 21 septembre 1541, **Anne Cocquebert** († 1587), fille de Thierry Cocquebert et de Remiette Bachelier, dont : Thierry Frémyn (1543-1585), mari (25 juillet 1564) de Jeanne Le Cerf († 1672); Gérard (1546-Lyon, 1583), époux de Nicole Amé († 1578); Antoine (1559-1640) uni en mariage à Suzanne Moët (1558-1624); Barbe (1558-1597) dont François Marlot († 1578) fit son épouse en 1569.

⁴ Antoine Frémyn (1614-1701), écuyer, seigneur de Sapicourt, Branscourt, en partie, Beine, Monchéry et de l'Etang, conseiller du roi, élu et contrôleur en l'Élection et grenier à sel à Reims, était fils de Jacques Frémyn du Godard (1583-1636) et d'Elisabeth Lespagnol († 1654). Par contrat du 20 février 1637, il épousa **Marie de La Salle** (1620-1674), fille de Lancelot de La Salle (v. 1590-1651) et de Barbe Cocquebert (1595-1653). Antoine Frémyn obtint des lettres d'anoblissement, avec armoiries, datées de Fontainebleau en mars 1696 [*Bibl. nationale, Preuves originales*, 1241 (27808), p. 30], exceptées, en 1744, de la révocation de 1715 [*Bibl. nationale, Carrés d'Hozier*, 275, 96]. Marie de La Salle fit testament conjointement avec son mari, le 14 avril 1673, et mourut le 18 juin 1674. Resté veuf, Antoine Frémyn en fit un second, le 17 octobre 1699, par lequel il voulut être enterré près de sa femme dans le caveau de la chapelle Sainte-Barbe en l'église des Pères cordeliers de Reims. — Sur Antoine Frémyn, cf. 1. Sources manuscrites : *Arch. dép. Marne*, C 2087, fol 8 v°; *ibid.*, 4E 16844 (an. 1643), 4E 16851 (an. 1644), 4E 16853 (1652), 4E 16860 (1659), 4E 16862 (1661), 4E 16864 (1663), 4E 16865 (1664), 4E 16866 (1665), 4E 16867 (1666), 4E 16868 (1667), 4E 16870 (1669), 4E 16872 (1670-1671), 4E 16873 (1672). — *Arch. mun. Reims*, Registre 463, p. 34; *ibid.*, Carton 316, f° [6]. — *Bibl. nationale* : Dossiers bleus, 292 [7410, p. 3 v°]; Chérin, 86 [155], p. 3; Carrés d'Hozier, 275, 96; Nouveau d'Hozier, 144 [3154], p. 14 v°; Preuves originales 1241 [27808], p. 30. Ms BAZIN, pp. 75, 188; 203-VII. — 2. Sources imprimées : BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la Noblesse de France*, 62^e vol. (1904) p. 198-IV, 3^o. — D'HOZIER, *Armorial général de France*, V, pp. 553-554; *ibid.*, *Armorial de Champagne*, V, p. 7-VII. — PONS-LUDON, *Essai sur les grands hommes de Champagne*, p. 22.

Le Carlier, Le Cerf, Le Fricque, Lepoivre, Leroux, Lespagnol¹, Maillefer², Marlot, Moët³, de Montgeot, Moreau, Moyen de Lescamoussier, Ozanne, de Paris, de Pullenoy, de Recourt, Robin de La Barre, Roland⁴, Sahuguet de Termes et Turpin.

¹ Fille d'Antoine Frémyn (1559-1640), seigneur de Baslieu-le-Château, lieutenant des habitants de Reims (1615), conseiller ordinaire et secrétaire des maisons et finances et commandements de la reine Marie de Médicis et de Simonne Moët (1558-1624), Perette Frémyn, née le 6 décembre 1588, épousa, le 26 janvier 1606, **Claude Lespagnol** (1581-1646), bourgeois de Reims. Leurs douze enfants se prénomment : Renée (1609-1650), épouse d'André LE FRICQUE; Christophe (1612-1668), époux de Marie-Anne Josseteau (° 1622); Nicolas (° 1617), Charlotte (1618-1689), femme de Gérard Josseteau, son beau-frère; Thomasse (1619-1656), épouse (v. 1643) de René Bourgeois († 1688; 80 ans); Isabeau (1621-1684), qui fit d'Oudard Frizon († 1712; 82-83 ans) son mari; Elisabeth (1622-1660); Philippe (1623-1689), avocat, époux : 1° de Barbe Souyn († 1657) et 2° d'Elisabeth de Houx; Jérôme (1625-1669) qui prit Catherine Leleu pour épouse; Claude (° 1626), bachelier en théologie (1650), Marie (° 1631), religieuse au monastère de Saint-Pierre-les-Dames; Jeanne (1610-1641) qui rejoint sa sœur à Saint-Pierre-les-Dames.

² Roberte Frémyn (° 1586), fille d'Antoine Frémyn (1559-1640) dont on vient de parler, et de Simonne Moët (1558-1624), épousa à Reims, le 21 novembre 1601, **Ponce** ou Poncelet **Maillefer** († 1648), fils de Jean Maillefer († 1636), seigneur de Lillelet, lieutenant des habitants (1630-1632), et de Jeanne de La Salle. Leurs enfants s'appellent : Jean (° 1605), Guillemette (° 1606), Jeanne (° 1608), épouse Nicolas Josseteau, marchand bourgeois; Pérette (° 1609), religieuse à l'abbaye Saint-Pierre-les-Dames; Jean (1611-1694), époux : 1° d'Isabeau Dubois; 2° de Guillemette Cocquebert († 1676); Remiette (° 1616); Jehanne (° 1620), épouse d'Henry LE CLERC, marchand bourgeois; Marie (° 1623), religieuse; Nicolas (1648, 1677), époux de Jeanne Dubois (1623-1693); Antoine, marchand à Rouen (1648).

³ Mariage de Simonne Moët (1558-1624), fille de Nicolas Moët († a. 1572), receveur des aides en l'Élection de Reims, et de Roberte le Florinier, avec **Antoine Frémyn** (1559-1640). Ils eurent neuf enfants : Philippe (° 1582), mort un quart d'heure après sa naissance, le 20 avril; N... (° 1590) qui ne vécut que six semaines; Philippe (1592-1662), seigneur de Baslieu-le-Château [voir note 2, p. 175]; Jérôme (1595-1663), chanoine et doyen du Chapitre de Notre-Dame de Reims; Antoine (1597-1620), Guillemette (° 1584), Roberte (° 1586), épouse (1601) de Ponce Maillefer († 1648) [voir note 2, p. 175]; Perette (1588-1650), épouse (1605) de Claude Lespagnol (1581-1646), bourgeois de Reims [voir note 1, p. 175]; Marie (1602-1670), religieuse à l'abbaye royale de Saint-Pierre-les-Dames.

Comme on sait, Antoine Frémyn fut nommé secrétaire de Marie de Médicis (1573-1642). Voici l'anecdote qui s'en rapporte : « Il étoit compère d'un fermier général qui l'admit à un dîner qu'il donnoit à Henry IV. Ce roy, en badinant, l'appelle aussy mon compère et le fit secrétaire de la reine. Sa Majesté lui écrivit peu après de se rendre à son office, Frémyn n'y étant pas encore venu croyant qu'il n'étoit secrétaire que pour rire. Il avoit été l'amy de la veuve du fameux maréchal de Saint-Paul, 1594. Henry IV l'avoit prié de conforter cette dame dans son service comme il avoit déjà fait de feu maréchal, son mary, pour lui faire rendre la citadelle de Mézières que ce maréchal avoit fait bâtir. Le maréchal étoit en traité avec le roy lorsque le duc de Guise le tua, 1594 ». *Bibl. nationale*, ms fr. 29837; *ibid.*, Dossiers bleus 292, dos. 7411, 1.

⁴ Claire (ou Clère) Frémyn (1663-1686) dont il va être question est la cousine germaine de J.-B. de La Salle. Ses parents se nomment Antoine Frémyn (1614-1701) et Marie de La Salle (1620-1674). Née le 5 février 1663 et baptisée ce même jour en l'église Saint-Symphorien, elle comptait 18 ans le jour où, le 9 septembre 1681, elle épousait en cette même église, **Jean Roland** (1654-1732), écuyer, seigneur d'Eclly (Ardennes), avocat, trésorier en la Généralité de

Parmi ces familles, le foyer créé par Antoine Frémyn et Marie de La Salle dont les enfants sont les cousins-germains de J.-B. de La Salle nous intéresse plus particulièrement. Voici, en regard, leur descendance agnatique et cognatique (pp. 177-178).

Citoyens honorables, magistrats intègres dont la compétence et le dévouement à la *res publica* ont été plusieurs fois proclamés de façon éclatante, chrétiens pratiquants et sincères, les Frémyn ont servi la religion et l'Église avec une conscience exemplaire. Plusieurs de ses membres ont rejoint les rangs du clergé diocésain; d'autres ont préféré mouler leur vie dans le cadre austère de la vie monastique. Voici leurs nom et milieu de vie (v. pp. 177-178).

Comptemplatifs ou actifs, séculiers ou réguliers, tous priants à l'intérieur ou à l'extérieur d'une abbaye ou d'un couvent, leur vie a été une louange de Dieu et un service aux humains.

Enlace a Plegable

Champagne, fils de Pierre Roland (1611-1680) et de Madeleine Maillefer (1623-1704). A son décès, sans enfants, Claire Frémyn fut inhumée aux Cordeliers, en la chapelle Sainte-Barbe. Resté veuf, Jean Roland convole en secondes noces, à Villers-Allerand, le 20 août 1695, avec Françoise de Brodart (v. 1675-1734) : elle, 20 ans; son mari, 41 ans. De ce second mariage sont nés : Anne (1698-1775) qui en l'église Saint-Jacques, le 11 décembre 1726, épouse avec dispense de consanguinité du 3^e au 3^e et du 3^e au 4^e, Louis-Jean LÉVESQUE de Pouilly (†1750); Pierre (1703-1778), écuyer, uni en mariage (Saint-Hilaire, 23 février 1734), à Elisabeth de Récicourt (° 1716), fille de Jean-Claude de Récicourt, conseiller aux traites foraines, et Marie-Thérèse Favart.

Titulaires	Milieu de vie. Exercice professionnel	Filiation
<i>Femmes :</i>		
Barbe (1645-1673)	Religieuse au monastère Sainte-Claire de Reims.	Antoine Frémyn (1614-1701) ∞ Marie de La Salle (1620-1674)
Marie (1651-1684)	Religieuse au monastère Sainte-Claire de Reims.	<i>Ibid.</i>
Nicolle (° 1654)	Religieuse à l'abbaye royale de Saint-Pierres-Dames (Reims).	<i>Ibid.</i>
Elisabeth (1656-1724)	Religieuse au couvent de Longueau.	<i>Ibid.</i>
Angélique († 1762)	Religieuse au monastère Sainte-Claire de Reims.	[Guillaume Frémyn de Moras ∞ Marie-Angélique Cadeau] (?)
Catherine (° 1746)	Religieuse au monastère Sainte-Claire de Reims.	Nicolas Frémyn de Sapicourt (v. 1714-1763) ∞ Catherine Moreau († a. 1763)
Jeanne (° v. 1620)	Religieuse à l'abbaye royale de Saint-Pierres-Dames (Reims).	Jacques Frémyn (1583-1636) ∞ Elisabeth Lespagnol (° 1590)
Jeanne (XVI ^e s.)	Religieuse au monastère d'Avenay (Marne).	Jacques Frémyn († 1573) ∞ Jacqueline Collet († 1574-1575)
Madeleine (° p. 1560)	Religieuse au monastère Sainte-Claire de Reims.	Gérard Frémyn (1546-1583) ∞ Nicolle Amé
Marie (1602-1670)	Religieuse à l'abbaye royale de Saint-Pierres-Dames (Reims).	Antoine Frémyn (1559-1640) ∞ Simonne Moët (1558-1624)

Tableau III : *Famille Frémyn : prêtres, religieux et religieuses (XVI^e-XVIII^e siècles).*

Titulaires	Milieu de vie. Exercice professionnel	Filiation
<i>Hommes :</i>		
Antoine († 1767)	Prêtre, chanoine vétéran de l'église collégiale de Rozoy, conseiller clerc au Présidial de Reims.	Louis Frémyn (1649-1720) ∞ Jeanne Blanchon d'Arzillières († 1767)
Jacques († 16 juillet 1691)	Jésuite. Mort en réputation de sainteté au Canada.	Jacques Frémyn (1583-1636) ∞ Elisabeth Lespagnol (° 1590)
Jérôme (1595-1663)	Chanoine de Notre-Dame de Reims (1628), doyen du Chapitre, prieur d'Igny-le-Jard, aumônier du roi.	Antoine Frémyn (1559-1640) ∞ Simonne Moët (1558-1624)
Louis	Chanoine, archidiacre de l'église de Metz, conseiller clerc au Parlement de Metz (1676).	
Nicolas (1660-1746)	Chanoine et grand pénitencier de l'église de Reims, recteur de l'Université de Reims, fondateur de prix annuels (1737)	Antoine Frémyn (1614-1701) ∞ Marie de La Salle (1620-1674)
Oudart († 1625)	Chanoine de Notre-Dame de Reims. Mort assassiné (4 février 1625).	
Simon (° 1709)	Chanoine de Notre-Dame de Reims, sénéchal et official du Chapitre, abbé de Beaugerais (Touraine), 1773.	Pierre Frémyn (1655-1727) ∞ Marie-Jeanne Robin de La Barre († 1744)

80

Compte de Tutelle présenté et affirmé par Jean-Baptiste de La Salle, bachelier en théologie et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, par-devant Jean-Baptiste Barrois, conseiller du roi, bailli de l'archevêché de Reims, en présence de Marie de La Salle, sa sœur et autres oyants compte.

Reims, 2 octobre 1676.

- A. Original sur moyen papier aux armes de la Généralité de Champagne; six cahiers grecqués, deux cent trente roles, 330 sur 220 mm. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 18B 578.
- E. Jean-Baptiste de La Salle, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses soeurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*, dans *Cahiers lasalliens*, 28 à 31, Reims, 1967, 4 vol. in-8.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 11 Mi 1-11 Mi 73.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 63.

L'acte que nous commentons ayant fait l'objet d'une publication en 1967¹, nous ne nous attarderons pas aux caractéristiques externes de ce document dont on a pu écrire qu'il a été la contribution la plus importante à l'histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle dans les cinquante dernières années. Rappelons simplement qu'il s'agit d'un document opistographe, grossoyé, totalisant deux cent trente roles in-folio, numéroté recto haut et bas, étendu sur papier timbré aux armes de la « Généralité de Champagne, moyen papier, 12 deniers la feuille ». Il est divisé en treize chapitres comportant un nombre variable d'articles sériés, groupés sous les rubriques suivantes : recettes (chap. 1-4; 151 articles)², mises ou dépenses communes (chap. 5-7; 136 articles)³, mises ou dépenses particulières : Sœur Rose (chap. 8; 15 articles)⁴, Marie de La Salle (chap. 9; 40 articles)⁵, Jacques-Joseph (chap. 10; 44 articles)⁶, Jean-

¹ [Jean-Baptiste de LA SALLE], *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses soeurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*, dans *Cahiers lasalliens*, 28 à 31, Reims 1967, 4 vol. in-8 — *Cahiers lasalliens*, 32, pp. XVII, 4.

² *Cahiers lasalliens*, 28, ff. 7-60.

³ *Cahiers lasalliens*, 29, ff. 60-97 v^o, 100-116 v^o.

⁴ *Cahiers lasalliens*, 30, ff. 118-25.

⁵ *Ibid.*, ff. 126-111.

⁶ *Ibid.*, ff. 142-159.

Louis (chap. 11; 26 articles) ¹, Pierre (chap. 12; 17 articles) ², et Jean-Rémy (chap. 13; 8 articles) ³; dépense commune de la reddition du compte payée à Gérard Turpin ⁴, procureur de la maison ⁵, pour double copie à raison de cinq sols le role, aux avocat et procureur des parties, et à Nicolas Lepoivre ⁶, greffier.

Le compte ou bilan a été établi par Gérard Turpin à partir du Livre Journal de Jean-Baptiste de La Salle et écrit par le procureur au vu des renseignements écrits et oraux de ce dernier. Ce n'est donc pas un autographe lasallien mais un apographe encore que bien de retouches et de manchettes sont de la main de Jean-Baptiste après contrôle minutieux. Qu'il dise vérité on ne peut en douter. Pour preuves : l'inventaire après décès de son père ⁷, son livre journal ⁸ ou Registre manuel ⁹ auxquels il fait constamment référence, le Mémoire ¹⁰ maintes fois cité qu'il n'a pas transcrit « pour esvitter à prolixité » ¹¹, le Registre des comptes fréquemment mentionné, les quittances, reçus, conventions, lettres, « lettres de reçu », procuration, mandements, etc... qu'il a gardé par

¹ *Ibid.*, ff. 161-171 v^o.

² *Ibid.*, ff. 173-181.

³ *Ibid.*, ff. 183-187.

⁴ Docteur en droit de l'Université de Reims, procureur au Présidial de ladite ville, fils de Jean Turpin et de Marguerite Bazin et frère de Marie, Jeanne et Henry Turpin. Cf. « Cession des biens de Marie Turpin à ses frères » (11 mai 1669), dans *Arch. dép. Marne*, 4E 16870.

⁵ *Cahiers lasalliens*, 29, fol. 78 v^o, 37.

⁶ *Ibid.*, f^o 7 v^o. — *Ibid.*, 29, f^o 113 v^o.

⁷ Il le mentionne trente-six fois : ff. 17 v^o, 9; 18, 14; 19, 9; 20, 4; 22, 17; 23, 6, 16; 24, 1, 12; 24 v^o, 10; 25, 14; 25 v^o, 10; 26, 10; 26 v^o, 5; 27, 8; 27 v^o, 3; 29, 12; 30, 11; 30 v^o, 3; 31, 10; 31 v^o, 4; 32 v^o, 6, 13; 33 v^o, 3, 17; 34 v^o, 6; 35, 1; 35 v^o, 6; 36 v^o, 12; 38 v^o, 7, 14; 39, 9; 39 v^o, 7; 40 v^o, 6; 42, 5; 42 v^o, 7; 44, 3, 14; 45 v^o, 8; 47 v^o, 3; 48 v^o, 12; 49, 5.

Cet inventaire fut fait par Maurice Lepoivre greffier. Il lui rapporta la somme de 120 l. 12 s. 6 d. [± 6600,00 F] d'après sa quittance du 16 août 1672. Compte de Tutelle..., f^o 113 v^o, 30.

⁸ Cité aux ff. 17 v^o, 8; 25, 15; 121 v^o, 8 *bis*; 132 v^o, 17; 150, 22; 153, 30; 156 v^o, 38; 176, 7; 178, 12; 185, 5. — Livre, f^o 127 v^o, 5.

⁹ Compte de Tutelle..., ff. 18 v^o, 4; 22, 12; 23, 13; 28, 22; 29, 24; 31, 28; 32 v^o, 30; 35 v^o, 36; 38 v^o, 40; 44, 48; 45 v^o, 50; 47, 52; 48 v^o, 54; 60 v^o, 1; 63 v^o, 7; 82, 45; 88, 59; 93, 71; 97 v^o, 82; 123, 11; 124, 13; 124 v^o, 14; 126 v^o, 2; 131, 12; 134 v^o, 21, 22; 135, 23; 143, 3; 147 v^o, 15; 151 v^o, 26; 175, 5; 175 v^o, 6; 177 v^o, 10, 11; 179, 13; 179 v^o, 15; 180, [15 *bis*]; 184 v^o, 3; 185 v^o, 6; 200 v^o, 2. — Registre journal : ff. 59 v^o, (77); 120 v^o, 6, 7; 132, 15; 132 v^o, 6; 154 v^o, 34. — Registre manuel : ff. 119 v^o, 4; 126, 1; 127 v^o, 4; 128, 6; 129, 7, 8; 130, 10; 130 v^o, 12; 131, 13; 133 v^o, 9; 134, 20; 135 v^o, 25; 136 v^o, 28; 138, 32; 138 v^o, 34; 139, 35; 139 v^o, 36; 142, 1; 142 v^o, 2; 143, 4; 143 v^o, 5; 144 v^o, 7; 145, 9; 146, 11; 146 v^o, 13; 148 v^o, 19; 149, 20; 154, 32; 161 v^o, 1; 162, 2; 163, 4; 163 v^o, 6; 164, 6; 164 v^o, 8; 168, 16; 168 v^o, 16; 169 v^o, 18; 170, 19; 173, 1; 173 v^o, 2; 174 v^o, 4. — Manuel, 166, 11; 167, 13. — Registre des rentes, ff. 59, 76.

¹⁰ Compte de Tutelle..., ff. 8, 2; 9, 3.

¹¹ *Ibid.*, f^o 9, 1-2. *Cahiers lasalliens*, 28, page *cit.*

devers lui. Lu, relu, corrigé et re-corrige, c'est un témoin exceptionnel du soin méticuleux apporté par le jeune chanoine à sa rédaction et à sa présentation. C'est une pièce comptable de grande valeur, fierté pour un expert. C'est surtout, l'œuvre d'un homme de tête et d'un homme de cœur.

Jean-Baptiste de La Salle : un homme de tête.

A la mort de sa mère (19 juillet 1671)¹, Jean-Baptiste de La Salle est à Saint-Sulpice à Paris. Lorsque huit mois plus tard, le 9 avril 1672, Louis de La Salle, son père, décède à son tour², il est encore au séminaire³. Fut-il prévenu de la gravité de la maladie, fut-il surpris par la soudaineté du dénouement? Sans doute ignorait-il que le 8 avril il avait été nommé co-exécuteur testamentaire et quoique mineur, tuteur de ses frères et sœurs⁴. Tutelle qui dut être confirmée par le conseil de famille⁵. Le 27 avril 1672, le chanoine de La Salle, « quoy qu'il n'eust lors que vingt et un an »⁶ devenait tuteur légal.

Pendant quatre années consécutives il exerce cette charge publique avec compétence et exemplaire loyauté. Mais chanoine et étudiant en théologie,

¹ F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et Sépulture de Nicolle Moët » (19 juillet 1671), dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 222, 17.

² F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et Sépulture de Louis de La Salle » (9-10 avril 1672), dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 205, 14.

³ Il quitte Paris, le 18 avril [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 127 : le 19] et arrive à Reims, le 23. Compte de Tutelle..., fol. 60, 1 : « la damoiselle de La Salle auroit tiré et desboursé ce qu'il auroit besoing pour la maison et nourriture de la famille jusques au vingt-troisième avril que le sieur Comptable auroit esté de retour en cette ville ». — Cf. F. Léon-de-Marie AROZ, « Séjour de Jean-Baptiste de La Salle au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris (1670-1672)... », dans *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, p. 266, 51 [pp. 276-278].

⁴ F. Léon-de-Marie AROZ, « Testament de Louis de La Salle conseiller au Présidial... », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 195, 13 : « Item ledit testateur a nommé tuteur à ses enfans mineurs vénérable et discrète pers(onne), M(aîtr)e Jean-Baptiste de La Salle, son fils, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims... [Et plus bas] « Pour lequel présent testament accomplir et mettre à exécution ledit testateur a nommé ladite damoiselle Lespagnol et lesdits sieurs de Brouillet, Delasalle [Simon] et Frémin [Antoine] avec ledit sieur Delasalle [Jean-Baptiste], chanoine, ausquels il a donné pouvoir de ce faire... Puisque avant de prendre une telle disposition il convient de s'assurer de l'acceptation future du tuteur désigné, on est porté à croire que Louis de La Salle n'eut pas le temps d'accomplir cette formalité juridique.

⁵ Il ne pouvait rien faire que « par l'avis et consentement de damoiselle Perrette Lespagnol, vefve de feu Jean Moët, escuier, sieur de Brouillet; Nicolas Moët, escuier, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial de Reims; honorable homme Simon Delasalle, bourgeois dudit Reims; de noble homme Maître Anthoine Frémin, conseiller du roy, esleu et controleur en l'Eslection de Reims, qu'il prie d'en prendre la peine ». Comme on se rend compte, les lignes paternelle et maternelle sont représentées par deux membres dont la parenté est très proche. Ils furent désignés pour la durée de la tutelle. — F. Léon-de-Marie AROZ, « Testament de Louis de La Salle... », f^o 2, dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 196. — *Cahiers lasalliens*, 32, pp. 2-3.

⁶ Compte de Tutelle..., f^o 2 v^o. — On sait que la tutelle, charge publique, ne peut être refusée que pour des raisons valables s'agissant d'une personne parente.

à la fois, il ne peut « vaquer à ses études et fonctions en l'église »¹. Il en est relevé par lettres royaux et déchargé par décision des parents, en présence du juge des tutelles, le 9 juin 1676². Le 9 juillet, Nicolas Lespagnol, le remplaçait comme tuteur³. Jean-Baptiste dut de ce fait lui rendre compte de sa gestion ainsi qu'à sa sœur, Marie de La Salle, émancipée sous la curatelle de leur oncle commun, Simon, qui « a tout géré »⁴. Tout. La grande sœur aux écoutes de l'oncle gérant, le frère aîné comptable, c'est grâce à cette fraternelle entente que les orphelins de La Salle ont pu surmonter la grave crise affective provoquée par la disparition inopinée de leurs jeunes père et mère : lui, 47 ans; elle, 38 ans, au jour de leur décès.

Pour se consoler, des pleurs à torrents. Pour progresser et survivre, leur courage à tous et surtout celui du grand frère investi de l'autorité parentale⁵. Prendre soin des mineurs, les représenter dans tous les actes civils, les préparer pour la vie sera son attentif souci quotidien, comme aussi l'espoir de ses cadets : Rose-Marie, 16 ans; Jacques-Joseph, 13 ans; Jean-Louis, 8 ans; Pierre, 6 ans et Jean-Remy, vingt mois. Quel passionnant travail ! Rêve idéal pour un séminariste de 21-25 ans si l'imprévu ne l'eût ramené à la réalité sans délai ! De sa réussite, le Compte de tutelle en est l'irremplaçable témoin.

Nommé tuteur le 27 avril⁶, Jean-Baptiste fait procéder dès le lendemain à « l'inventaire des meubles, tiltres et papiers »⁷ de la succession; le 30 avril et jours suivants, il met en vente les meubles inventoriés⁸. Elle rapporte la

¹ Compte de Tutelle..., f° 4. — Les lettres royaux furent sollicités par Gamache, procureur au Grand Conseil. Sa quittance du 10 mars 1676 monte à 45 livres. *Ibid.* f° 94, 73.

² Compte de Tutelle..., f° 4. — Jean-Baptiste, tuteur, assiste à la séance, mais ne prend pas part au vote. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 3.

³ Il forma opposition et « n'auroit voulu prêter le serment » [Compte de Tutelle..., f° 4 v°]. Débouté de son opposition, il est ordonné « qu'il en acceptera la charge » [Compte de Tutelle..., f° 5]. — Ce sont les parents — huit, côté paternel; huit, côté maternel — sommés par exploit du 9 juillet 1686 qui décidèrent. *Arch. dép. Marne, Dépôt an. Reims*, 18 B 396.

⁴ Compte de Tutelle..., f° 5 v°. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 4.

⁵ « Il n'étoit pas de caractère à l'appesantir par des inquiétudes et des soins inutiles ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 127.

⁶ Compte de tutelle..., f° 3.

⁷ *Ibid.*, f° 3. — La loi actuelle impose au tuteur, dans les dix jours de sa nomination, de faire procéder à l'inventaire des biens du mineur. Copie de cet inventaire doit être transmise au juge des tutelles.

⁸ *Ibid.*, f° 3 v°. — Quelques meubles et « l'argenterie » ne furent pas vendus aux enchères mais à main ferme par les parents. Ils rapportèrent 131 livres 13 sols 1 denier [Compte de Tutelle..., f° 8]. D'autres meubles restèrent invendus [*Ibid.*, f° 8 v°, 3], ainsi que « plusieurs livres » qui ne trouvèrent pas d'acquéreurs [*Ibid.*, f° 100, (7)]. Pour sa part, Marie de La Salle se réserva « vingt une aunes de tapisserie » valant 43 livres 12 sols 6 deniers [Compte de Tutelle..., f° 11 v°, (9)]. — Dans les trois mois qui suivent l'ouverture de la tutelle ou dans un

coquette somme de trois mille cinq cent soixante trois livres huit sols neuf deniers ¹. C'est la première somme inscrite au Livre journal. Bel appoint si on se rappelle « que lors de la mort dudit deffunt sieur de La Salle, il se serait trouvé seulement la somme de dix livres dix-huict sols » ².

Elle permet d'envisager l'avenir avec lucidité et sert de base à la constitution du capital initial de la communauté sous tutelle. Dans les proches semaines s'y ajoutèrent de nouveaux crédits répartis comme suit :

	l.	s.	d.
— Vente des meubles de la succession ³	3 563	8	9
— Vente de l'argenterie et quelques meubles ⁴	1 319	13	1
— Dû par Simon de La Salle ⁵	16		
— Gages de l'office de conseiller (1672) ⁶	50		
— Argent liquide trouvé en caisse ⁷	10	18	
— Vente de l'office de conseiller ⁸	6 627	10	
— Vente de tapisserie ⁹	53	5	
soit un total de	11 640 l.	14 s.	10 d.

Ce capital-assurance libère le tuteur de l'inquiétude des lendemains incertains. Mais il faut le faire produire et surtout l'accroître des sommes dues par les débiteurs de son père devenus les siens. Le Compte de tutelle permet de suivre jour après jour, mois après mois, sa croissante progression, à partir des :

délai plus long fixé par le conseil de famille, le tuteur doit convertir en titres nominatifs ou déposer à un compte ouvert au nom du mineur tous les titres au porteur appartenant à celui-ci.

¹ Compte de Tutelle..., f^o 7.

² Compte de Tutelle..., f^o 10, 6. — Elle fut employée par Marie de La Salle « à la despense du logis ».

³ Compte de Tutelle..., f^o 3 v^o.

⁴ *Ibid.*, f^o 8 v^o.

⁵ *Ibid.*, f^o 9, 4.

⁶ *Ibid.*, f^o 9 v^o, 5.

⁷ *Ibid.*, f^o 10, 6 : mise comme on sait « ès mains de la damoiselle [Marie] de La Salle ».

⁸ *Ibid.*, f^o 10 v^o, [8]. Il fut vendu à Louis Frémyn, écuyer, seigneur de Sapicourt, de Branscourt et de Beine, en partie, bailli et lieutenant général de police de l'archevêché et ville de Reims, fils d'Antoine Frémyn (1617-1701) et Marie de La Salle (1620-1674). Il était neveu de Louis de La Salle et cousin germain de Jean-Baptiste de La Salle. Ladite charge fut vendue sur le prix de 6627 livres 10 sols. — Cf. F. Léon-de-Marie AROZ, « Vente de l'office de conseiller de M^e Louis de La Salle (Reims 2 juin 1675) » dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 215, 15.

⁹ Compte de Tutelle..., f^o 11 v^o, [9].

recettes provenant « du louage des maisons » de la rue des Deux-Anges et de la « cense scize à Beine » (six articles rapportant 1367 l. 15 s. 5 d.)¹ et surtout de l'important chapitre des « principaux de rentes constituées et arrrages d'icelle »² qui énumère en soixante-dix-sept articles les contrats passés par Louis de La Salle, de 1650 à 1669, et Jean-Baptiste, son fils, du 3 septembre 1672 au 3 août 1675³, leurs échéances, les intérêts échus jusqu'en 1676 et le montant global évalué à : 66 022 livres 7 sols 3 deniers⁴. En y ajoutant les recettes des deux premiers chapitres [9687 l. 5 s. 8 d. et 1367 l. 15 s. 8 d. respectivement]⁵ nous atteignons le chiffre de 77 077 livres 8 sols 7 deniers⁶. Il ne représente que les 5/6 — la part de J.-B. de La Salle n'est pas prise en compte — de la succession de maître Louis de La Salle, conseiller du roi au Présidial de Reims, à son décès, en 1672, augmentée des intérêts au denier vingt (5 %) pour la période 1672-1676. En valeur chiffrée celle-ci peut être estimée en chiffres ronds à :

$$\frac{77\ 077 \times 6}{5} = 92\ 492 \text{ livres, soit environ } 5\ 087\ 060,00 \text{ F}$$

dont le 1/6, soit 15 415 livres 33 = 847 825, 00 FF appartient à Jean-Baptiste de La Salle.

Succession considérable, capital non négligeable. Pour le faire travailler et produire que de soucis, que d'efforts non gratifiés pour l'homme Jean-Baptiste et le « saint » de La Salle; que de contacts répétés, que de temps à y consacrer et que de souplesse dans les rapports pour emporter les marchés ! On peut supposer que Simon de La Salle facilite la tâche vu ses multiples relations, mais Jean-Baptiste y met beaucoup du sien. Il sait obliger avec délica-

¹ *Ibid.*, ff. 12-16 v^o.

² *Ibid.*, ff. 17-59 v^o.

³ Voici ces contrats de bail à intérêt : 3 septembre 1672 : 2800 livres [Compte de Tutelle..., f^o 50 v^o, 57]; 1673, 21 octobre : 1000 livres [*Ibid.*, f^o 56, 69]; 1673, 3 novembre, 700 livres [*Ibid.*, f^o 51 v^o, 59], 700 livres [*Ibid.*, f^o 52, 59]; 1673, 9 novembre : 220 livres [*Ibid.*, ff. 52, 60; 56 v^o, 70]; 1673, 10 novembre : 99 livres [*Ibid.*, f^o 52 v^o, 61]; 1674, 31 décembre : 300 livres [*Ibid.*, f^o 55, 66]; 1675, 5 février : 600 livres [*Ibid.*, f^o 54, 64]; 1675, 22 février : 600 livres [*Ibid.*, f^o 57, 71]; 1675, 4 mars : 400 livres [*Ibid.*, f^o 53, 62]; 1675, 11 mars 400 livres [*Ibid.*, f^o 58, 73]; 1675, 14 mars : 600 livres [*Ibid.*, f^o 57 v^o, 72]; 1675, 21 mars : 400 livres : [*Ibid.*, f^o 58 v^o, 75]; 1675, 25 avril : 500 livres [*Ibid.*, f^o 53 v^o, 63]; 1675, 11 juin : 1700 livres [*Ibid.*, f^o 55, 67]; 1675, 17 juin : 600 livres [*Ibid.*, f^o 58 v^o, 74]; 1675, 3 août : 1500 livres [*Ibid.*, f^o 55 v^o, 68]. Soit, au total : dix-neuf contrats représentant un capital de 13 469 livres et un intérêt annuel de 673 livres 9 sols.

⁴ Compte de Tutelle..., ff. 59 v^o, 229 v^o, 231.

⁵ *Ibid.*, ff. 11 v^o, 16 v^o.

⁶ *Ibid.*, ff. 229, 229 v^o, 231.

tesse, son exquise politesse liant les volontés. Que de gens de toutes catégories sociales n'a-t-il pas personnellement contactés ! En voici un échantillon à partir du compte du « Chapitre des principaux des rentes constituées et arrérages d'icelle[s] » :

DÉBIRENTIERS	Profession	Capital	Intérêts	Références
		l. s. d.	l. s. d.	
François FROMANTÉ	Maître boulanger à Reims	2.800	560	F ^o 50 v ^o , 57
Claude ROBILLO	Jardinier à Reims	700	70	51 v ^o , 58
Rigobert LEGOIX	Maître orfèvre à Reims	700	70	52, 59
Simon ADAM	Maître cuisinier à Reims	200	20.15	52, 60
Guillaume VILLE	Demeurant à Reims	99	9.18	53, 61
Gilles DOUART	Notaire à Reims	400	20	53, 62
Nicolle MARLOT	Epouse de Jean de LA SALLE	500	25	54, 63
<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	600	30	54, 64
Jean TULLIER	Demeurant à Reims	150	7.10	54 v ^o , 65
Pierre COLLO	Demeurant à Verzy (Marne)	300	15	55, 66
François CLÉMENT ¹	Président grenier à sel, Epernay	1.700	85	55, 67
Isaac Du VERGER	Procureur du roi, Epernay	1.500	75	55 v ^o , 68
Millet LESCOILLON	Prêtre, Curé de Gueux	1.000	100	56, 69
Pierre CHAUDRON	Manouvrier à Reims	200	22	57, 70
Vincent GEOFFROY	Vigneron à Ludes (Marne)	600	30	57, 71
Jean LALONDRELLE	Vigneron à Chigny-les-Roses	660	33	58, 72
Antoine GADEBOIS	Demeurant à Saint-Brice	400	20	58, 73
Gérard PAULLET	Vigneron à Rilly (Marne)	600	30	58 v ^o , 74
Simon ADAM	Maître cuisinier à Reims	400	20	59, 75
Total	Principaux et arrérages	13.509	1.243. 3	

Tableau IV | Succession de Louis de La Salle.
Sommes placées à intérêt (1672-1675) Débirentiers²

¹ Ecuyer, seigneur de Melette, lieutenant du roi en la ville d'Epernay (1652), président ancien (1662) au grenier à sel d'Epernay, François Clément était fils de Charles († vers 1618) et de Nicole Mathé. Né à Châlons-sur-Marne, il fut baptisé en l'église Saint-Alpin, le 1^{er} octobre 1603. Il épousa Anne Quérard, fille de noble homme Eustache Guérard, secrétaire ordinaire de la chambre du roi. Leurs enfants se prénomment : Charles (°4 janvier 1634) ; Anne, baptisée à Notre-Dame de l'Epine, le 18 septembre 1639 ; Marie, résidant à Epernay, en 1672 ; Jacques, né le 30 août 1646 et baptisé à Saint-Nicaise, le 6 juin 1652. *Bibl. mun. Châlons-sur-Marne, Fonds Maurice*, art. CLÉMENT. --- *Bibl. mun. Epernay*, ms 153, pp. 153 v^o, 159, 267.

² *Ibid.*, ff. 50 v^o-59 v^o, articles 57 à 75.

Au centre de toutes ces tractations financières, Jean-Baptiste de La Salle. Il propose, discute, épure son jugement, suppute la dépense, passe contrat ou le refuse. Dans les cas encombrants, il s'en réfère au conseil des parents comme Louis de La Salle le lui avait mandé ¹. Il tranche en dernière analyse agissant en chef responsable et conscient. Point de raideur chez lui, mais une détermination réfléchie. Il rappelle à l'ordre la dame d'Origny, débitrice de six mille livres, se rendant à cheval en ce lieu pour le lui intimier. Peine perdue ! L'année suivante il refait le même chemin dans de semblables conditions accompagné, cette fois, d'un sergent à verges. Cause gagnée et comment ! Il poursuivra avec la même ténacité tous ses autres débiteurs ². L'obstination, vertu morale ? Un « saint » l'a pratiquée.

Il en aura manié des sommes d'argent Jean-Baptiste de La Salle, aligné des chiffres, retouché, compté et re-compté des livres, des sols, des deniers entre ses 21 et ses 25 ans ! Il ne s'y attache pas. Il a les pieds sur terre, la tête au ciel et le cœur à ses frères. Et toujours là où le devoir l'appelle, que ce soit à Berriex (Aisne) ³, à Guyencourt (Aisne) ⁴, à La Neuville (Marne) ⁵, à Villette près Fismes (Marne) ⁶, à Origny-Sainte-Benoîte et à Saint-Quentin (Aisne) ⁷, se déplaçant ordinairement à cheval ; chez les notaires pour consultation ou signature d'actes, chez des particuliers, sur rendez-vous ou autrement, soient-ils nobles, chevaliers, seigneurs ou simples bourgeois, marchands, boulangers, cuisiniers ou propriétaires terriens. Les chemins de la justice n'ont pas de sens interdits mais s'écartent délibérément des sentiers tortueux du sordide intérêt. Jean-Baptiste est un homme direct ; la droiture il l'a héritée de son père, juge incorruptible respecté. Justice est vérité.

¹ « Testament de Louis de La Salle... », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 196... : « ne rien faire que par l'avis et consentement de damoiselle Perrette Lespagnol, vefve de feu Jean Moët, escuier, sieur de Brouillet ; Nicolas Moët, escuier, s(ieu)r de Brouillet, c(onseill)er aud(it) Présidial de Reims, honorable ho(mm)e Simon Delasalle, bourgeois dudit Reims, de noble h(omm)e Maître Anthoine Frémin, con(seill)er du roy, esleu et controll(eur) en l'Eslection de Reims »...

² Il les poursuit au Présidial (ff. 12, 1 ; 82, 46 ; 94, 74), au Parlement de Paris (ff. 83 v^o, 49 ; 85 v^o, 53), fait des saisies réelles sur leurs biens (ff. 92, 69 ; 92 v^o, 70 ; 94 v^o, 75 ; 95, 76 ; 96 v^o, 80 ; 96, 79) ; n'hésite pas à leur envoyer l'huisier (ff. 66, 14 ; 82, 46) et, le cas échéant, le sergent à verges (ff. 95, 76 ; 95 v^o, 78 ; 96, 79).

³ Après le 5 septembre 1672 [Compte de Tutelle..., f^o 65 v^o, 12] et entre le 2 janvier et le 6 février 1673. *Ibid.*, f^o 72, 24.

⁴ Entre le 2 janvier et le 6 février 1673. *Ibid.*, f^o 72, 24.

⁵ Entre le 2 janvier et le 6 février 1673. *Ibid.*, f^o 72, 24.

⁶ Le 24 mai 1675. *Ibid.*, f^o 90 v^o, 65.

⁷ Le 18 juin 1676. *Ibid.*, f^o 95, 77.

Déceler les besoins de sa famille relève de la clairvoyance du jeune tuteur; les satisfaire, de sa prudence qui n'est pas passivité mais promptitude éclairée; c'est là que le cœur vient au secours de la raison.

Jean-Baptiste de La Salle : un homme de coeur.

On nous l'a dépeint austère, désincarné, terriblement sévère pour lui-même et presque autant pour autrui : les vieux clichés ont la vie dure. Que n'a-t-on connu plus tôt le Compte de tutelle où la bonté de son âme transparaît sur un visage de lumière ! Il aurait pu ne pas accepter la charge de ses frères : son jeune âge, ses obligations personnelles d'étude et de prière suffisaient à justifier son refus. Sa grand-mère, l'incomparable Perrette Lespagnol ¹, son oncle, Simon de La Salle ², grand seigneur, fourrier de la grande fauconnerie du roi, se seraient disputé la joie de veiller sur les chers orphelins. Jean-Baptiste n'est pas homme à se dérober. Malgré son inexpérience, il accepte la charge avec lucidité. Il partagera sa vie avec les siens; leur destin s'enroule à son histoire. Les siens ce sont : ses deux sœurs, Marie et Rose-Marie, 18 et 16 ans, et ses quatre frères dont le plus âgé compte 13 ans et le dernier 20 mois; lui, 21 ans. Comment concilier des exigences si diverses chacun d'entre eux constituant un univers à soi ? Marie, la grande sœur, prendra soin du bébé Jean-Remy et ira habiter avec leur grand-mère, veuve depuis vingt-trois mois ³, rue du Marc. Jean-Baptiste gardera dans son hôtel, rue Sainte-Marguerite, ses autres frères : Rose-Marie, très bientôt nommée Rosette, Jacques-Joseph, Jean-Louis et Pierre. Le 23 juin 1672 la communauté était dissoute ⁴ puisqu'à cette date on avait proclamé les « nourritures au rabais », autant dire la pension alimentaire

¹ F. Léon-de-Marie AROZ, « La grand-mère aimante », dans *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 152-154.

² Bourgeois de Reims, fils de Lancelot de La Salle († p. 1650) et de Barbe Cocquebert (1595-1653), il habitait l'hôtel de la Cloche, rue de la Chanvrière. Il épousa en premières noces, v. 1643, Simonne (ou Anne) Drouin (*alias* Souin) dont il eut un fils Jean, né le 28 février 1641 [*Arch. mun. Reims*, Saint-Michel, Reg. 1635-1652, p. 57 v^o] et en secondes noces, v. 1648-1649, Rose Maillefer (1623-p. 1683) qui lui donna trois enfants : Jean-François (1649-1720), Barbe (1652-1705), épouse de messire Philbert BELLOTTE de Précy († 1721), et Louis (1654-1701), seigneur de l'Étang, portemanteau ordinaire du roi, mari d'Anne-Louise Croiset de Noyers († Reims, 27 novembre 1701).

³ F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et sépulture de Jean Moët, seigneur de Brouillet », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 130, 4.

⁴ Compte de Tutelle..., f^o 60 v^o.

à payer. Elle sera de deux cents livres pour Marie de La Salle ¹, de cent quatre-vingt-dix livres pour Jacques-Joseph ², de cent soixante livres pour Jean-Louis ³, de cent cinquante pour Pierre ⁴ et de cent pour Jean-Remy ⁵. Elle est dégressive par rapport à l'âge des intéressés et doit être acquittée par avance et par quartiers les 24 mars, 24 juin — « au jour de la saint Jean-Baptiste » — 24 septembre et 24 décembre. Rose-Marie n'est pas prise en considération. Elle était entrée en religion, au monastère de Saint-Etienne-les-Dames *alias* Saint-Etienne-aux-Nonnains, rue de l'Equerre, vers le 6 février 1672 à la veille — dans vingt trois jours — de ses 16 ans ⁶. Son compte particulier de dépense est, de ce fait, infime par rapport à celui de ses frères dont voici le montant individuel avec le nombre d'articles où il est détaillé :

Titulaires	Montant	Nombre d'articles	Références
Rose-Marie	270 l. 12 s. 2 d.	16	F ^o 118
Marie	1419 l. 11 s. 7 d.	40	F ^o 126
Jacques-Joseph	1025 l. 3 s. 5 d.	44	F ^o 142
Jean-Louis	800 l. 10 s. 11 d.	21	F ^o 161
Pierre	733 l. 12 s. 7 d.	17	F ^o 173
Jean-Remy	594 l. 9 s. 6 d.	8	F ^o 183
soit	4844 l. 0 s. 2 d.	146	

Tableau V : *Succession de Louis de La Salle. Dépenses particulières de ses enfants mineurs (1672-1676).*

¹ Compte de Tutelle..., ff. 128, 6; 129 v^o, 9; 131 v^o, 14; 133, 18; 135, 24. Les « nourritures au rabais » furent proclamées le 18 juin 1672. *Ibid.*, ff. 140, 37; 143 v^o, 6; 158, 43; 162, 3; 170, 20; 174, 3; 180, [15 bis]; 183, 1; 186, 7.

² Compte de Tutelle..., ff. 143 v^o, 6; 144 v^o, 8; 145, 10; 146, 12; 146 v^o, 14; 148 v^o, 19; 149 v^o, 21; 150, 23; 151, 25; 151 v^o, 27; 153, 31; 154, 33; 155, 35.

³ Compte de Tutelle..., ff. 162, 3; 163, 5; 163 v^o, 6; 164, 7; 165, 9, 10; 166, 11; 166 v^o, 12; 167, 14; 167 v^o, 15; 168, 16; 168 v^o, 17; 169, 18.

⁴ Compte de Tutelle..., ff. 174 v^o, 4; 175, 5; 175 v^o, 6; 176, 7; 176 v^o, 8, 9; 177, 10; 177 v^o, 11; 178, 12; 178 v^o, 13; 179, 14; 179 v^o, 15.

⁵ Compte de Tutelle..., ff. 183 v^o, 2; 184 v^o, 4; 185, 5.

⁶ C'est ce qu'affirme J.-B. de La Salle : « Dict aussy ledict Comptable que ledit deffunct sieur de La Salle, son pere, auroit mis sa seur Roze de La Salle dans le couvant de Saint-Etienne pour y estre relligieuse et pourquoy il auroit esté convenu de donner audit couvant la somme de sept mil livres pour toutes choses quelconques ». Compte de Tutelle..., f^o 61 v^o, 3. — C'est la dot exigée pour l'entrée en religion. Elle équivaldrait à 7000 = 55 = 385 000,00 F.

La grosse dépense, sa pension mise à part (800 livres) revient à Marie de La Salle. Mais à 18 ans, de quoi n'a pas besoin une grande jolie fille de bonne famille, artiste musicienne de surcroît ? Pour ses « nécessités » elle aurait dépensé 619 livres en quatre ans, soit une moyenne de 155 livres [8525,00 F à raison de 55,00 F la livre tournois] par année ¹. Une vie aisée, sans doute, très éloignée pourtant du grand train que le film *Monsieur de La Salle* a porté à l'écran. Il en prend à son aise avec l'histoire ! La géographie, il la bafoue.

Jacques-Joseph, étudiant au Collège des Bons-Enfants depuis 1669, vraisemblablement, a dépensé son budget, réparti sur quatre ans, à raison de soixante-dix livres [3630,00 F] par an, à payer sa scolarité, les mois de classe et les fournitures scolaires, à acheter des souliers ou les remonter, à fournir sa garde-robe et surtout à subvenir aux frais de la collation de son diplôme de maître ès-arts. Jean-Baptiste n'a pas lésiné. Avec quelle affectueuse complaisance et quelle fierté a-t-il contribué au triomphe universitaire de son cher Jacques-Joseph ! Voici les détails de cette dépense extraordinaire tels que les a consignés le chanoine-tuteur à partir du 14 juillet 1676.

Destinataire — Justification	Montant	Références
Maître Picot, « Professeur de philosophie », « pour la thesses général » « pour une paire de souliers »	15 l. 3 l. 2 s. 6 d.	F ^o 155, 36 F ^o 155 v ^o , 36
Au sieur de Cambray, marchand, « treize olnes de crespou pour faire un habit »	27 l. 0 s. 0 d.	F ^o 155 v ^o , 37
« Pour fourniture de son habits, une paire de bas et nous [nœuds] à souliers »	3 l. 3 s. 4 d.	F ^o 156, 38
Au sieur Colin, graveur, « pour deux cens images de la tesses »	12 l. 0 s. 0 d.	F ^o 156 v ^o , 39

— Puisque Jean-Baptiste payait pour elle, le 6 août 1672, la « somme de cent livres pour une demy année de la pansion de ladicte Sœur Roze de La Salle », c'est qu'elle était au monastère vers le 6 février 1672. La date fixée « en mai 1672 » par *Cahiers lasalliens*, 9 [p. 33, article : REIMS, MONASTÈRE SAINT-ETIENNE-LES-DAMES] paraît arbitraire. — Ms BERNARD, p. 10. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 118. — La dot fut soldée en différentes annuités : 2000 livres (6 juillet 1672. *Ibid.*, f^o 61 v^o, 3) ; 1000 livres (21 décembre 1672. *Ibid.*, f^o 70 v^o, 23) ; 2000 livres (6 février 1673. *Ibid.*, f^o 72 v^o, 25) et 90 livres (10 janvier 1676. *Ibid.*, f^o 93, 71).

¹ Compte de Tutelle..., ff. 126-141.

Au nommé Masson, maître tailleur d'habits, « pour la façon des habits »	9 l. 0 s. 0 d.	<i>Ibid.</i> , 40
Au sieur Multeau, imprimeur, « pour avoir imprimé deux cens thesses »	24 l. 0 s. 0 d.	F ^o 157, 41
« Au portier du Collège »	20 s.	F ^o 157 v ^o , 42
« Pour le sieur Chautreau, tappissier, pour avoir tandus les tapisserye au Collège lorsqu'il a soutenu »	3 l. 0 s. 0 d.	<i>Ibid.</i> , 42
soit	102 l. 5 s. 10 d.	

Somme équivalent à 5610,00 F.

Tableau VI : *Dépense particulière de Jacques-Joseph de La Salle (1676).*

C'est par cette réjouissance familiale qui rassembla la parenté du jeune lauréat que finit le « chappitre des mises particulières de [Jacques-] Josèphe Delasalle l'un des oyans compte »¹. Il avait commencé par le rappel des soucis, bien connus des parents, inséparables des premiers jours de la rentrée des classes :

« Et premier dict ledit sieur Comptable que depuis le vingt-sixième jour du mois d'octobre [1672], il aurait desboursé pour ledit oyans compte la somme de quatre livres quatorze sols dix deniers pour feuilles, rubans, mois des classe et autre nécessités »²...

Ces chapitres des mises particulières sont, on en conviendra, extrêmement intéressants. Ils dévoilent en partie la personnalité naissante des pupilles et de leur grande sœur et plus encore leur attachement inconditionnel et leur totale confiance envers le frère-tuteur à qui ils exposent sans complexe leurs besoins. Marie de La Salle lui parlera de « ses nécessités »³, de « ses habits »⁴, de « tapisserye »⁵, de « meubles »⁶, de « linge »⁷, d'étoffe pour « se faire une

¹ Compte de Tutelle..., f^o 142, 1.

² *Ibid.*, f^o 142, 1.

³ Compte de Tutelle..., ff. 126, 1; 126, 3; 127, 4; 128, 6; 128 v^o, 7; 129, 8; 129 v^o, 9; 130, 10; 130 v^o, 12; 131, 13; 132 v^o, 17; 133 v^o, 19, 20; 134 v^o, 22; 135, 23; 136, 26, 27; 138, 32, 33; 139, 35; 139 v^o, 36.

⁴ *Ibid.*, f^o 131 v^o, 15 (3 avril 1674).

⁵ *Ibid.*, f^o 140 v^o, 39 : 23 aunes = 27 m 30, à raison de 1 m 188 l'aune.

⁶ *Ibid.*, f^o 140, 38 : provenant de la vente publique des meubles de feu Louis de La Salle (30 avril 1672 et jours suivants).

⁷ *Ibid.*, f^o 139 v^o, 36 (28 juillet 1676).

robe noire et faire broder son mouchoir »¹, de « taffetas noir »², de « guipure »³, d'un « simarre »⁴ ou habit traînant, de trois paires de souliers à trois semaines d'intervalle⁵. Rien de superflu dans ses goûts. Point de caprice chez Marie.

Tout autres sont les besoins des garçons. Jacques-Joseph se contente : outre « ses nécessités »⁶ et « articles divers »⁷ d'un habit et de ses fournitures⁸, « d'un quart de drap de Sedan »⁹, d'un « chapeau »¹⁰, de « gans, paire de bas, de souliers »¹¹, et, jeune philosophe, « des affiches pour une soutenance »¹².

Les premières dépenses de Jean-Louis s'échelonnent du 26 avril au 1^{er} janvier 1673 et se réduisent à :

« escollage, boutons, peigne, nous à souiller »¹³.

Ecolage ! c'est donc que Jean-Louis a commencé ses classes au Collège des Bons-Enfants. Il est rentré en dixième, en octobre 1673. Il est âgé de 8 ans et 10 mois exactement¹⁴. Il a devancé de presque un an et demi Jean-Baptiste qui, lui, les commença à 10 ans. Les déboursés de Jean-Louis ne sont pas détaillés mais groupés par périodes inégales de temps : du 26 avril 1672 au 1^{er} janvier 1673¹⁵, échéance du premier paiement de la pension ; du 3 juillet au 11 août¹⁶ ;

¹ *Ibid.*, f^o 137, 30. Il peut s'agir aussi bien d'un fichu que du mouchoir que la jeune fille offrait à son cavalier pour le bal (2 janvier 1676).

² *Ibid.*, f^o 137, 29 : étoffe de soie fort mince (24 octobre 1675).

³ *Ibid.*, f^o 136 v^o, 28 : étoffe imitant la dentelle, utilisée surtout pour les stores et les stores d'ameublement.

⁴ *Ibid.*, f^o 135, 23. Marie de La Salle comptait alors 21 ans. Préparait-elle sa présentation en société, son entrée dans le monde et sa première tenue de bal ? C'était la coutume dans les familles bourgeoises ou de haut niveau social d'offrir à la jeune fille une robe longue, blanche de préférence ou ton pastel. La fête mondaine réunissait parents, amis, jeunes garçons et jeunes filles de même rang au cours d'une sauterie, goûter ou repas du soir (27 avril 1675).

⁵ *Ibid.*, ff. 134, 21 et 134 v^o, 22 (5 janvier, 5 février et 1^{er} mars 1675).

⁶ Compte de Tutelle, ff. 142, 1, 2 ; 142 v^o, 3 ; 143, 4 ; 144 v^o, 9 ; 146 v^o, 13 ; 149, 20 ; 154 v^o, 34.

⁷ *Ibid.*, ff. 151, 26 ; 152 v^o, 30 ; 153 v^o, 32.

⁸ *Ibid.*, ff. 144, 7 ; 148, 17 ; 148 v^o, 18 (30 juin 1673, 8 août 1674).

⁹ *Ibid.*, f^o 152 v^o, 29 (17 octobre 1675).

¹⁰ *Ibid.*, f^o 143, 5 (20 mai 1673). Il coûta 53 sols = 2 livres 13 sols soit environ [2. 10 × 5,00] 145, 50 F.

¹¹ *Ibid.*, f^o 147, 15.

¹² *Ibid.*, f^o 147 v^o, 16. — Le 17 mai 1673, J.-B. de La Salle payait 48 sols à Multeau [*Ibid.*, f^o 75, 30], imprimeur.

¹³ *Ibid.*, f^o 161, 1.

¹⁴ *Ibid.*, f^o 161, 1.

¹⁵ *Ibid.*, f^o 161 v^o, 2.

¹⁶ *Ibid.*, f^o 162 v^o, 4.

du 6 septembre au 8 novembre ¹; du 8 novembre au 1^{er} janvier 1674 ² et ainsi de suite. L'expression « pour ses nécessités » ³ qui revient fréquemment pourrait faire croire que le comptable-tuteur a inscrit simplement la dépense globale négligeant le détail de sa justification. Ce n'est pas le cas. C'est une technique du grossoyeur qui tient d'ailleurs à déclarer à plusieurs reprises que :

« les nécessités » sont « esnoncée ausdit article escrite sur ledit Registre manuel » ⁴; la somme « est porté[e] par plusieurs articles du Registre manuel dudit Comptable » ⁵.

Nous retrouvons cette même caractéristique — comptes groupés — dans le chapitre des dépenses de Pierre de La Salle. Son compte débute par cet article :

« tant, pour bonnet, chapeau, bas, souillers, mois d'escolle et autres petites nécessités » ⁶.

Quelle école Pierre de La Salle fréquente-t-il alors que né le 3 septembre 1666 il ne compte que 7 ans à la rentrée des classes en octobre 1673 ? La même dépense se renouvelle dans le compte du 1^{er} janvier au 24 juin 1673 ⁷ et il ne figure plus dans les états successifs. Cessa-t-il de fréquenter l'école entre le 24 juin 1673 et le 30 juin 1676 ?

Les indications concernant le petit Jean-Remy se réduisent à ses « menues nécessités » ⁸, expression deux fois répétées, et au paiement de sa pension. Perrette Lespagnol et Marie de La Salle pourraient en dire davantage. Leur discrétion toute maternelle nous a privé du détail de leur très touchant dévouement.

A part Jean-Remy qui, élevé sur les genoux de sa sœur et de sa grand-mère a grandi à la chaleur de leur amour et habitait rue du Marc, à quels moments se retrouvaient ses autres frères vivant rue Sainte-Marguerite ? Jean-Baptiste suivait des cours de théologie à Saint-Patrice et à Saint-Denis (1673-1680); Jacques-Joseph et Jean-Louis fréquentaient les Bons-Enfants.

¹ *Ibid.*, f^o 163 v^o, 6.

² *Ibid.*, f^o 163 v^o, 7.

³ *Ibid.*, ff. 161, 1; 161 v^o, 2; 163, 4; 163 v^o, 6; 165, 10; 166, 11.

⁴ *Ibid.*, ff. 161, 2; 162, 4; 163 v^o, 6; « ainsy qu'il est spéciffié » (*Ibid.*, 164 v^o, 8), « ainsy qu'il est couché par article » (*Ibid.*, 165 v^o, 10), « ainsy qu'il est porté » (*Ibid.*, 166 v^o, 13) « contenues ès articles escrite sur ledit Manuel » (*Ibid.*, 166 v^o, 11), « ainsy qu'il paroist par le Registre manuel » (*Ibid.*, 169 v^o, 19), « articles [...] escrites à long sur le Registre » (*Ibid.*, 168, 16).

⁵ *Ibid.*, f^o 161 v^o.

⁶ *Ibid.*, f^o 173, 1.

⁷ *Ibid.*, f^o 173 v^o, 2.

⁸ *Ibid.*, ff. 183, 1; 185 v^o, 6.

La maison restait vide de 7 à 11 h 30, le matin et de 14 h 30 à 18 h 30 l'après-midi. Où était Pierre pendant ce temps ? Chez son oncle Simon, à l'hôtel de la Cloche, rue du Marc, chez sa sœur ? Où payait-il « ses mois » en 1675 et en 1676 puisqu'il était en âge scolaire ?

Le chapitre des mises de Rose-Marie de La Salle mérite une mention spéciale. Entrée en religion, nous l'avons dit ¹, au monastère royal de Saint-Etienne-les-Dames, elle avait renoncé aux charmes du monde pour goûter, en solitude, les joies des âmes consacrées au Seigneur. L'aimer d'un héroïque amour était la nouvelle dimension de sa vie. Jean-Baptiste a reçu le secret de cette âme et l'a aidée à vaincre les ultimes assauts de la nature à l'amour. Il l'a accompagnée, rue de l'Equerre, avec son père qui l'a présentée à Madame l'abbesse et la lui a confiée pour toujours après avoir convenu de sa pension. Drame en se séparant ? C'est toujours poignant de voir se fermer derrière soi les portes de la clôture monacale et de ne plus revoir un être cher qu'à travers les grilles en fer d'un parloir. Pauvre Rosette que Jean-Baptiste a quittée en la pressant sur son cœur ! Pourvu qu'elle soit généreuse : elle ne regrettera jamais de s'être livrée totalement à Dieu. Fréquemment, sans nul doute, le grand frère reverra la petite sœur bien-aimée, la seule qui ait eu droit à un diminutif affectueux. Point de correspondance écrite entre eux, mais le silence de la prière : il exprime dans le secret des âmes la ferveur de leur intimité. De ces visites familières nous trouvons un écho dans le Registre du frère comptable. Comment aurait-il connu, sinon, les besoins de sa sœur ? Les détails sont savoureux. Nous nous permettons de les transcrire sans trop regarder aux prix. Qu'allait Jean-Baptiste refuser à une petite religieuse, toute jeune, 16 ans, toute douceur ?

1672, 26 avril et 7 juillet. — « Pour une gaigne à cousteau, du fil, des grosaille et deux potz pour mettre confiture et du sucre » (16 livres) ².

1672, 29 juillet. — « Pour ses nécessités » (14 livres) ³.

1672, 6 août. — « A la dame Rebourg, deppositaire du couvant de Saint-Estienne [...] pour une demy-anné de la pansion de ladicte Sœur Rose de La Salle » (100 livres) ⁴.

1672, 4 novembre. — « Pour ses nécessités » (18 livres) ⁵.

1673, 27 janvier. — « Pour ses nécessités » (21 livres) ⁶.

1673, 1^{er} février. — « Pour ses nécessités » (103 sols = 5 livres 3 sols) ⁷.

¹ Voir plus haut, p. 188 et note 6.

² Compte de Tutelle..., f^o 118, 1.

³ *Ibid.*, f^o 118 v^o, 14.

⁴ *Ibid.*, f^o 119, 3.

⁵ *Ibid.*, f^o 120, 6.

⁶ *Ibid.*, f^o 120 v^o, 7.

⁷ *Ibid.*, f^o 121, 8.

[1673]. — « Du sucre, confiture, orange de Portugal, des écorces d'orange, boëtte et corbilletes pour mettre le toutte, pour faire les étreines à la Dame de Saint-Estienne et relligieuse[s] » (41 livres 8 sols) ¹.

C'est Marie de La Salle (1620-1674), tante paternelle de Rose, qui a préparé la corbeille et l'a présentée à la Sœur tourière. Jean-Baptiste, lui, l'a payée.

1673, 1^{er} février. — Sœur Rose « aurait envoyé quérir [...] un cierge de sire blanche » (18 sols) ².

C'était la veille de la Chandeleur et il fallait apporter le cierge de cire blanche pour la procession.

[s. d.]. — « Pour une pièce de sutaine » (31 livres) ³.

[s. d.]. — Pour achat « des livres quy luy estoit nécessaire et qu'elle aurait demandé » (11 livres 10 sols) ⁴.

[s. d.]. — « Payé à la dame Rebourg [...] pour un crucifix qu'elle aurait achepté à ladicté Sœur Roze de La Salle » (18 livres) ⁵.

[s. d.]. — « Pour une escrivoire qu'elle aurait achepté à son usage » (9 livres 10 sols) ⁶.

[s. d.]. — « Pour une paire de bas d'estame et un fer à eschauffer le lict » (4 livres) ⁷.

On ne voit pas pour quelle raison le procureur a omis les dates des derniers déboursés annotés pourtant au jour le jour « ainsy qu'il paroist par le Registre dudit sieur comptable » ⁸.

Le 27 janvier 1673, l'assemblée des parents réunie sous la présidence de Maurice Lepoivre avait voté un crédit annuel de trente livres à Rose de La Salle pour subvenir à ses besoins ⁹.

Voilà donc le temporel de Rosette assuré. Il lui reste du temps pour l'essentiel et devient toute ferveur. A-t-elle dépassé la mesure ? A 24 ans, le 21 mars 1681 ¹⁰, Rose-Marie quitte la terre et se retrouve en Dieu. Quelle grâce de lumière ! Pour Jean-Baptiste, des larmes qui coulent à gros bouillons ! Il avait, pour la circonstance, le monopole du cœur.

¹ *Ibid.*, f^o 121 v^o [8 bis].

² *Ibid.*, f^o 122, 9.

³ *Ibid.*, f^o 122 v^o, 10.

⁴ *Ibid.*, f^o 123, 11.

⁵ *Ibid.*, f^o 123 v^o, 12.

⁶ *Ibid.*, f^o 124, 13.

⁷ *Ibid.*, f^o 124 v^o, 14.

⁸ *Ibid.*, ff. 123, 11 ; 134 v^o, 12 ; 124, 13 ; 124 v^o, 14.

⁹ *Ibid.*, ff. 76, 32 ; 93, 71 ; 124 v^o, [15].

¹⁰ Elle ne fut malade que dix jours. « Est morte aagée de vingt-cinq ans presque subitement. C'estoit une fille d'une grande douceur qui nous aimoit beaucoup. *Requiescat in pace* ». *Mémoires de Jean Maillefer*, éd. Henri JADART, 1890, p. 297. — *Cahiers lasalliens*, 27, p. 43, 34.

Pendant les quatre années de sa tutelle, l'éducation de ses cinq frères et sœurs — non compté Rose-Marie pour les raisons qu'on vient de lire — aura coûté à Jean-Baptiste :

$$\begin{array}{r} \text{Mises communes}^1 + \text{Mises particulières}^2 \\ \text{(charges)} \qquad \qquad \qquad \text{(charges)} \end{array}$$

moins Mises particulières de Rose-Marie de La Salle³
(charges)

$$\begin{array}{l} \text{soit} \quad (8200 \text{ l. } 4 \text{ s. } 9 \text{ d.} + 4844 \text{ l. } 0 \text{ s. } 2 \text{ d.}) - 270 \text{ l. } 12 \text{ s. } 2 \text{ d.} \\ \quad = 12 \text{ } 773 \text{ livres } 12 \text{ sols } 9 \text{ deniers} \end{array}$$

ce qui représente une charge annuelle de :

$$\begin{array}{r} (8200. 4. 9. + 4844. 0. 2.) - 270. 12. 2. \\ \hline (6 - 1) 4 \\ = 638 \text{ livres } 13 \text{ sols.} \end{array}$$

Le prix de la journée revient à :

$$\begin{array}{r} (8200. 4. 9. + 4844. 0. 2.) - 270. 12. 2. \\ \hline (6 - 1) 4 \times 365 \\ = 1 \text{ livre } 15 \text{ sols} \end{array}$$

équivalant en francs actuels, par tête, à :

$$\left[\frac{(8200. 4. 9. + 4844. 0. 2.) - 270. 12. 2.}{(6 - 1) 4 \times 365} \right] 55,00$$

± 56,00 F.

Les pensions une fois payées, il restera en moyenne, par mois à :

$$\text{Marie de La Salle : } \frac{4573 \cdot 8^4}{5 \times 12} - \frac{200}{12} = 59 \text{ l. } 2 \text{ s. } 8 \text{ d.}$$

¹ *Ibid.*, f^o 137, 30.

² *Ibid.*, ff. 144, 7; 148, 17; 155 v^o, 37, 38.

³ *Ibid.*, f^o 163 v^o, 6.

Mises communes — Mises de Rose-Marie [4844.0.2. — 270.12.20].

Jacques-Joseph :	$\frac{4573 \cdot 8}{5 \times 12} - \frac{190}{12} = 59 \text{ l. } 19 \text{ s. } 10 \text{ d.}$
Jean-Louis :	$\frac{4573 \cdot 8}{5 \times 12} - \frac{160}{12} = 62 \text{ l. } 19 \text{ s. } 4 \text{ d.}$
Pierre :	$\frac{4573 \cdot 8}{5 \times 12} - \frac{150}{12} = 63 \text{ l. } 6 \text{ s.}$
Jean-Remy :	$\frac{4573 \cdot 8}{5 \times 12} - \frac{100}{12} = 67 \text{ l. } 9 \text{ s. } 10 \text{ d.}$

Remarquons, d'autre part, que les nourritures au rabais, autrement dit, la pension, absorbe le gros du budget familial et représente :

$$4 \times \text{montant global des pensions} \times 100$$

Total des charges particulières

$$\text{soit } \frac{4(200 + 190 + 160 + 150 + 100)100}{4573} = 69,97 \%$$

Le restant est employé à l'habillement et aux petites nécessités, soit :

$$100 - \frac{4(200 + 190 + 160 + 150 + 100)100}{4573} = 30,03 \%$$

Au détail : un habit revient 91 livres à Marie de La Salle ¹; quinze, dix-neuf ou vingt-sept livres à Jacques-Joseph ²; environ vingt livres à Jean-Louis ³. Ils s'en font faire un par an. La paire de souliers vaut autour de trois livres ⁴. Le crêpe ou brassard en signe de deuil aux funérailles de leur père a coûté 13 livres à ses enfants ⁵. Remarquons par ailleurs qu'une journée de nourriture

¹ Voir page 191, n.4.

² Voir page 191, n.8.

³ Voir page 191, n.16.

⁴ *Ibid.*, ff. 134, 21; 134 v^o, 22; 149, 20; 155, 36.

⁵ *Ibid.*, f^o 61, 2. Cette dépense est « pour les oyans compte seul n'y ayant rien trouvé pour ledit sieur Comptable » [Jean-Baptiste de La Salle].

revient 7 sols 10 deniers ¹ et le louage d'un cheval : 3 livres ². Quant aux petits frais d'administration ils sont comptabilisés comme suit : constitution d'un contrat de vente : 7 sols et 10 livres ³ et la grosse : 2 et 4 livres ⁴; un exploit de saisie ou d'assignation 2 à 9 livres ⁵; le port d'une lettre : 2, 4 et 5 sols ⁶.

Comme on l'aura constaté le budget familial estimatif se réduit, à peu de chose près, à : frais de pension, habillement (habits, gants, chapeau, souliers), quelque dépense extraordinaire et menus frais rangés sous l'étiquette « nécessités » ou « articles » écrits au Livre journal. Bien simple en apparence. Au fond ce n'est parmi tant d'autres, il est vrai, qu'un souci de trésorerie : on avance, on retient, on rééquilibre, on compense s'il le faut, car Jean-Baptiste n'a pas dit à quoi il a fait servir la part — le sixième — qui lui revenait. Le problème se complique quand il faut enregistrer tout le détail d'un chacun et comptabiliser le tout. Reste le portefeuille : biens immobiliers, créances, titres en dépôt, fonds placés, rentes constituées, échéances... au total 77 077 livres 10 sols 9 deniers qui sont en circulation.

C'est à partir de cette somme récapitulative que Nicolas Turpin, procureur, a établi le bilan provisoire de la gestion de Jean-Baptiste de La Salle. Il présente dans l'ordre chronologique les recettes (produits) et les dépenses (charges) pour faire ressortir un reliquat. Il mentionne pour commencer les événements qui sont à la source de ces écritures et en particulier les sommes recueillies par le tuteur. Le chapitre des recettes comprend tout ce qu'il a reçu pour ses mineurs sous tutelle. Le chapitre des dépenses, lui, relève toutes les sommes payées pour les pupilles dès l'instant qu'elles sont utiles et suffisamment justifiées. Le chapitre final est consacré aux frais du compte : ils sont à la charge des mineurs mais sont payés à l'avance par leur tuteur.

Etabli en double exemplaire par le « procureur de la maison », une copie fut remise à Marie de La Salle, mineure émancipée, contre récépissé et à Nicolas Lespagnol, nouveau tuteur, pièces justificatives à l'appui. La date du récépissé ⁷ est le point de départ du délai de réflexion d'un mois accordé par la loi à l'ex-pupille pour approuver le compte. A l'expiration de ce délai, le 2

¹ *Ibid.*, f^o 63 v^o, 7.

² *Ibid.*, ff. 65 v^o, 12; 72, 24; 90 v^o, 65; 95 v^o, 77.

³ *Ibid.*, ff. 69, 19; 78, 36; 89 v^o, 63; 91 v^o, 67; 94, 74.

⁴ *Ibid.*, ff. 63, 6; 77, 34; 77 v^o, 34 bis; 78, 35; 89 v^o, 63; 91, 66; 91 v^o, 67.

⁵ *Ibid.*, ff. 66, 14; 82, 46; 92, 68; 92 v^o, 70; 94 v^o, 75.

⁶ *Ibid.*, ff. 76 v^o, 33; 81, 43; 83, 48; 92 v^o, 70.

⁷ Autour du 2 septembre 1676.

octobre 1676 ¹, le Compte de tutelle de Jean-Baptiste de La Salle est approuvé. Il constate : l'examen du compte et l'approbation définitive. Il est excédentaire de 9287 livres 16 sols 3 deniers provenant de :

Recettes totales	—	Dépense globale
soit 77 077 livres 10 sols 9 deniers	—	67 779 livres 14 sols 5 deniers.

Le 20 octobre 1676 ² on procédait à la répartition du *reliquum* entre Marie de La Salle et Nicolas Lespagnol au nom de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, mineurs. Ayant cédé sa place légale auprès de ses frères, Jean-Baptiste se retrouve tout simplement grand-frère et théologien : un amour de père dans l'Amour de Dieu.

Etre théologien et comptable à la fois, monter et redescendre chaque jour des sublinités de la sainte Trinité au terre à terre du tracas financier, quatre années ensuivant, il faut le faire étant chanoine et étudiant en même temps. C'est le mérite de Jean-Baptiste de La Salle, homme de tête et homme de cœur. Qu'il en ait eu assez, on le comprend. Que Nicolas Lespagnol, son oncle, ait hésité à prendre la relève ne nous étonne pas.

Louis de La Salle : le passif de sa succession.

Evoquant la disparition de Louis de La Salle, Jean Maillefer a écrit dans son *Journal* :

« Mort de Monsieur le consilier de La Salle, aagé environ 45 ans, quy n'a esté que 2 jours malade, veuf depuis 6 mois » ³.

Six mois auparavant on lit dans ce même *Journal* :

« Le 19 [juillet 1671], je suis priée au convoie de Mad^{elle} la consilière de La Salle, Nicolle Moët de Brouillet, mère de Marie de La Salle, feme de J. Maillefer, quy est morte à l'aage de mes 2 femes, à 38 ans. Voilà son marit bien affligée » ⁴.

38 ans, 45 ans : une jeunesse dans la maturité. En pleine force de l'âge et terrassée en quelques heures par la maladie ! Louis de La Salle n'a lutté que deux jours avant de succomber. Ses enfants moins encore : Rose-Marie (1656-

¹ Jour où le Compte de Tutelle fut « présenté et affirmé » par Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Baptiste Barrois, « licentié ès Loix, conseiller du roy, bailli de Reims, en présence des oyans compte ». *Ibid.*, f^o 1.

² *Ibid.*, fol. 229. — Une copie dudit compte fut distribuée à Nicolas Graillet, le 14 octobre 1676. *Ibid.*, f^o 230.

³ *Mémoires de Jean Maillefer...*, éd. H. JADART, 1890, p. 156 [*Bibl. mun. Reims*, ms 1980].

⁴ *Mémoires de Jean Maillefer...*, p. 152.

Compte de tutelle présenté et affirmé par Jean-Baptiste de La Salle. Reims, 2 octobre 1676.
[Partition du reliquat du compte].
Original sur papier. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 18 B 578.
Photo L. de M. AROZ.

1681), dix heures malgré ses 24 ans; Marie (1654-1711), deux heures suivies d'apoplexie; Jean-Louis (1664-1724), entre deux sanglots de prière :

« *extremum subito [...] clausit diem* »¹.

Trois enfants morts en bas-âge et trois autres décédés presque subitement, c'est très lourd dans une histoire de famille. Dans le cœur des survivants — trois prêtres dont Jean-Baptiste de La Salle — des souvenirs poignants et priants² !

Le 8 avril 1672, Louis de La Salle dictait son testament³. Il mourait le lendemain ouvrant la succession.

Dans les pages qui précèdent nous avons étudié l'actif de celle-ci à la lumière du Compte de tutelle présenté par J.-B. de La Salle. Penchons-nous sur son passif : dettes, frais funéraires et legs particuliers du testateur qui constituent les éléments essentiels du passif de toute succession. On y fait allusion dans le testament auquel nous nous référons. Louis de La Salle

« Veult ses dettes estre payez et acquittez et ses torts faicts restablis partout où il appaestra ».

« Pour ses obsecques, funérailles, prières, oraisons et legs pieux, il les a laissé à la volonté desdits exécuteurs testamentaires »⁴.

a) Dettes passives.

Elles se réduisent à fort peu de chose. Sans doute auraient-elles été soldées, n'eût-ce été la soudaineté du décès de Louis de La Salle. Sa comptabilité était en règle, à ce jour : aucun arriéré et point de contentieux. Il restait débiteur envers : la nourrice de Jean-Louis pour trois journées de labeur⁵; Lespée, horloger⁶; Pillotel, maître cordonnier « pour une paire de souliers »⁷; le sieur

¹ *Cahiers lasalliens*, 27, p. 76 [Épithaphe latine de Jean-Louis de La Salle].

² Rappelons l'âge des autres membres de la famille à leur mort. Jean-Louis de La Salle (1664-1724; 60 ans), Jean-Remy (1670-1732; 62 ans), Jacques-Joseph (1659-1723; 64 ans), Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719; 67 ans 11 mois 23 jours) et Pierre, le doyen (1666-1741; 75 ans).

³ Il fut payé aux notaires Angier et Rogier la somme de 7 livres 10 sols « pour avoir par eux receuz le testament dudit deffunct sieur de La Salle et pour avoir dellivré aultant d'iceluy ». *Compte de Tutelle...*, f^o 11 v^o, 25. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 2.

⁴ « Testament de Louis de La Salle... » f^o 1 v^o, dans *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 195, 196, 100. — « Cérémonial qui s'observe à la mort d'un conseiller échevin » de la ville de Reims. *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 12, suppl. IV, p. 1.

⁵ *Compte de Tutelle...*, f^o 63 v^o, 7.

⁶ *Ibid.*, f^o 66 v^o, 15.

⁷ *Ibid.*, f^o 71 v^o, 23.

Bourgeois, marchand épicier ¹; François Chautreau, maître tapissier ²; Jean Multeau, marchand libraire, imprimeur et relieur de la ville de Reims, pour travail non spécifié ³; Claude Masson, maître tailleur d'habits ⁴, et dame Petit « pour avoir fait la barbe audit deffunct sieur de La Salle et les cheveux aux oyans compte » ⁵.

L'ensemble représente 67 livres 7 sols 6 deniers : une miette de la masse des 92 492 livres à laquelle est chiffrée la succession ⁶.

b) Frais funéraires.

Les articles rangés sous ce sous-titre n'ont pas été tirés du Livre journal de Jean-Baptiste. A aucun moment il ne le cite dans les trente-cinq articles composant ce chapitre, mais fait constamment référence aux quittances en son pouvoir. Cela s'explique. Les funérailles de feu Louis de La Salle eurent lieu le 10 avril. Son fils aîné était à Paris et il ne quitta la capitale que le 18 avril 1672 ⁷. Ce n'est donc qu'à partir du récit de ses familiers qu'il connut le déroulement du rite funèbre pouvant juger de sa solennité par le montant élevé de la dépense engagée : 484 livres 6 sols 6 deniers, plus de 26 620,00 F actuels. Un enterrement de première classe correspondant au rang social et aux fonctions royales du défunt.

L'assistance à la cérémonie fut certainement choisie et nombreuse. Au premier rang, la famille en grande tenue de deuil conduit par Marie de La Salle et ses frères et leurs parents tout proches : Perrette Lespagnol; leurs oncles, Simon de La Salle et Nicolas, Jacques et Jean Moët et leurs enfants; leur tante Marie et Antoine Frémyn, son mari, et leurs aînés. L'Eglise et l'administration royale et communale figuraient en bonne place : Chapitre de Notre-Dame, Présidial, Conseil de Ville, Hôpital général et Ordres religieux, sans compter la foule anonyme et les bonnes gens du quartier de la cathédrale et de la paroisse Saint-Pierre attirées par le glas des *deux Richardes* ⁸ annonçant

¹ *Ibid.*, f^o 73, 26.

² *Ibid.*, f^o 74, 28.

³ *Ibid.*, f^o 75, 30.

⁴ *Ibid.*, f^o 75, 31.

⁵ *Ibid.*, f^o 85, 52.

⁶ Voir plus haut p. 184.

⁷ Voir plus haut, p. 181, note 3.

⁸ Le 5 mars 1548, le Chapitre de Notre-Dame fit marché avec Pierre Deschamps, fondeur à Reims, pour la refonte d'*Antoinette*, cloche cassée. La nouvelle devait peser 5000 livres (un peu plus de 2500 kg) et fut appelée *Richarde*, à cause de Richard de Besançon, archevêque de Reims († 1389). La *Grosse Richarde* servait à sonner la prière du matin et l'*Ave Maria*, ainsi que les jours de fête solennelle et quand il y avait vigiles chantées pour un archevêque inhumé à la cathédrale. Cent ans après avoir été fondue (1680), la *Grosse Richarde* reçut un nouveau

le trépas d'une personnalité marquante de la ville de Reims. Unis dans la commune prière ils élevèrent leurs âmes vers le Dieu miséricordieux en faveur de maître Louis de La Salle.

Mourir paraît tout simple. Ce qu'il faut régler dans l'immédiat l'est beaucoup moins. Parlons donc des frais de maladie, de décès, des service religieux et enterrement qui ont suivi le trépas.

1. *Frais de maladie*. Une certitude : Louis de La Salle reçut le sacrement des malades avant de mourir. Deux prêtres le veillèrent pendant sa très courte maladie contre laquelle ses deux médecins, dont Pierre Rainssant ¹, se déclarèrent impuissants. Y eut-il une intervention chirurgicale ? La présence d'Etienne Dubois, « maistre chirurgien à Reims » pourrait le faire supposer. Voici en détail, d'après les quittances, les honoraires des personnes qui sont intervenues :

Bénéficiaires	Montant	Références
Curé, chapelain et enfants de chœur de Saint-Symphorien qui « auroient apporté l'extrême-onction »	2 l. 10 s.	F ^o 106 v ^o , 14
Sieur Quatresols, prêtre, pour avoir veillé ledit défunt	3 l.	F ^o 100 v ^o , 2
Garde qui a gardé et veillé ledit défunt	3 l.	F ^o 103 v ^o , 8
Jean Lapille, médecin	9 l.	F ^o 101 v ^o , 4

baptême et fut nommée *Charlotte* à cause de son parrain Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Le chanoine Maucroix a laissé un très intéressant Mémoire de ce qui se passa à l'occasion de la refonte de cette cloche.

La Petite Richarde fut refondue en 1641 et pesait 6000 livres; elle garde officiellement son nom mais on la nommait également *Henriette*, Henri de Lorraine, archevêque, ayant été son parrain. Elle sonnait, comme la première, dans plusieurs circonstances. En 1705, la sonnerie de Notre-Dame comprenait onze cloches, dont : la *Grosse Richarde*, devenue *Charlotte*; la *Petite Richarde* ou *Henriette*, la *Louise* ou *Troisième Coup de None*, la *Jeanne* ou *Petit Chapitre*, le *Tintin*, le *Clabaud*. N'est pas incluse la cloche *Marson* ou *cloche d'argent*, ainsi nommée, non parce qu'elle fût en argent, mais parce qu'une fois l'an — le premier mars — elle appelait les employés chez le trésorier pour la paye.

¹ Fils de Nicolas Rainssant († 1647) et de Jacqueline Richart, Docteur en médecine (1652), professeur à la Faculté de médecine de Reims (1665), il est l'auteur de nombreuses thèses. Numismate remarquable, Pierre Rainssant (1628-1689) est nommé directeur du cabinet des médailles de Louis XIV (1683-1689). Il fut trouvé noyé dans la pièce d'eau des Suisses au château de Versailles (7 juin 1689). De son mariage avec Perrette Homo il eut sept enfants : Elisabeth (° 1654), épouse de Nicolas REGNAULT (mariage, 2 décembre 1681); Jacqueline (1653-

Pierre Rainssant, médecin	12 l.	F ^o 103 v ^o , 9
Etienne Dubois, maître chirurgien	6 l.	F ^o 100 v ^o , 8
Gérard Thibaron, apothicaire (pharmacien)	81 l.	F ^o 110 v ^o , 23
soit	116 l. 10 s.	

Tableau VII : *Louis de La Salle (1625-1672). Frais de maladie (1672).*

Les frais de pharmacie représentent les 71 % de cette dépense.

2. *Dépenses au décès.* Il fut annoncé à la population par le glas sonné à Saint-Pierre-le-Vieil et à Notre-Dame. Furent rétribués : le gardien de son corps, les sonneurs, le chanoine fabricant de la cathédrale, le menuisier qui prépara le cercueil.

Bénéficiaires	Montant	Références
Hoccart, prêtre, « pour avoir gardé le corps dudit deffunct »	3 l.	F ^o 100, 1
Sonneurs de Notre-Dame	16 l.	F ^o 101 v ^o , 5
Charles Moët ¹ , chanoine fabricant, pour la sonnerie des <i>deux Richardes</i>	8 l.	F ^o 102, 5
André Oudart, sonneur de Saint-Pierre-le-Vieil	2 l.	F ^o 104 v ^o , 10
Menuisier « pour la tombe pour mettre le corps dudit deffunct »	3 l. 10 s.	F ^o 109, 20
Soit	32 l. 10 s.	

Tableau VIII : *Louis de La Salle (1625-1672). Frais suite au décès (1672).*

La sonnerie des cloches représente les 81 % de cette dépense.

1688), unie en mariage (16 décembre 1680) à Claude REGNAULT; Charlotte (° 1652), Magdeleine (° 1656), Pierre (° 1658), Marie (° 1660), Robert (1661-1671). Une rue de Reims, voisine du Pont-de-Vesle, rappelle le souvenir de cet illustre Rémois.

¹ Fils de Jérôme Moët (1591-1672) et de sa seconde femme, Adrienne Dorigny 1691-post † 1663), étant resté veuf d'Anne Lévesque. Chanoine de l'église Notre-Dame de Reims (1659; prébende 14) et receveur du Chapitre. Il habitait la maison du *Corbeau*, depuis 1660, avec son frère Antoine Moët, chanoine, lui aussi (1659, prébende 61). C'est là qu'il mourut le 18 octobre 1694. Il fut inhumé à la cathédrale, en la chapelle du Saint-Lait. Sa prébende deve-

3. *Service funèbre et enterrement.* L'Église déploie toute la splendeur de sa liturgie pour honorer avec magnificence les fidèles chrétiens après leur mort. Le sanctuaire se drappe de noir et se recueille à la lueur des cierges scintillants tandis que chants et encens montent vers Dieu suppliants. L'assemblée se réunit face à l'autel en communion de foi pour les adieux à un frère qui s'en retourne à la maison du Père.

Bénéficiaires	Montant	Références
Oudart Rogier « pour avoir livré des étoffes pour tandre au devant de la maison dudit deffunct [...] et église »	16 l. 10 s.	F ^o 111, 24
Jean Petit, peintre et vitrier, « pour des armoiries faict pour les anterrement et service »	18 l.	F ^o 113 v ^o , 29
Jean et Thomas Oudart, « pour leur semonce » (faire-parts)	12 l.	F ^o 110, 22
Jean Clocquet ¹ , curé de Saint-Symphorien, « pour les services, fosses, laisses, paravent d'hostel... »	41 l. 7 s. 6 d.	F ^o 107, 16
Assistance au convoi et service :		
Pères cordeliers	8 l. 10 s.	F ^o 102 v ^o , 6
Frères prêcheurs	3 l. 10 s.	F ^o 102 v ^o , 7
Pères augustins	9 l.	F ^o 105, 11
Pères carmes	4 l.	F ^o 105 v ^o , 12
Jacques Mopinot, receveur de l'Hôpital général, « pour 18 enfans de chocur » porteurs de « torches au convoye et enterrement »	5 l.	F ^o 109 v ^o , 21
Curé, chapelain, prêtre habitué, enfans de cœur, porte-baguette, porte de torches de Saint-Symphorien	14 l.	F ^o 107, 15

nue vacante fut attribuée à Jean-Louis de La Salle. — *Arch. dép. Ardennes*, E 809. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, 30-32; *ibid.*, G 498, pièce 20. — *Arch. dép. Marne*, B non classé. Baillage du Chapitre. Actes de successions.

¹ « Vénérable et discrète personne », prêtre, bachelier en théologie, recteur de l'Université de Reims (1637-1638) [*Bibl. mun. Reims*, ms 1626, f^o 202. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe*

Coutre de Saint-Symphorien pour recommandation de l'âme	6 l.	F ^o 108, 17
Serviteur de la paroisse Saint-Symphorien pour services rendus au service et enterrement	10 s.	F ^o 108 v ^o , 18
Gérard Thibaron, apothicaire, pour luminaire et torches (comptabilisé dans § 1)		
Soit	138 l. 7 s. 6 d.	

Tableau IX : *Louis de La Salle (1625-1672). Frais d'enterrement (10 avril 1672).*

Le service liturgique représente à lui tout seul les 40 % de la dépense; la pose des tentures, 13 %.

4. Services religieux et service anniversaire du « boult de l'an ».

Jean-Baptiste de La Salle « aimoit son père comme un fils bien-aimé aime le sien »¹. Entretenir son culte et le rendre vivant à ses jeunes frères constituera un devoir sacré. A intervalles réguliers, ensemble ils uniront dans leurs ardentes prières, d'abord séparément (1672), puis dans une cérémonie religieuse commune, le souvenir de leurs père et mère.

Bénéficiaires	Montant	Références
Pères minimes pour service et messe chantée (20 avril 1672)	4 l.	F ^o 105 v ^o , 13
Paroisse Saint-Symphorien et religieux mendiants	11 l. 5 s.	F ^o 108 v ^o , 19
Service anniversaire de Nicolle Moët (11 juillet 1672)	3 l. 15 s.	F ^o 112, 26

de Reims, G 331, pièce 10]. Il prend possession de la cure et chanoinie de Saint-Symphorien, le 29 février 1648, et le restera jusqu'en 1677 [*Arch. mun. Reims*, Saint-Symphorien, Registre 1677, f^o 15 v^o] où Henry Gonel le remplace à la tête de la paroisse. Le 2 juin 1711, Jean Clocquet était inhumé en l'église Saint-Jacques de Reims en présence d'André et Louis Clocquet. [*Arch. mun. Reims*, Saint-Jacques, Reg. 1711-1715, p. 52]. — *Cahiers lasalliens*, 41, vol. 2, p. 377, note 2.

¹ J.-Cl. GARREAU, *La Vie de Monsieur de La Salle...*, t. I, p. 19.

Jean et Thomas Oudart pour faire-parts	4 l.	F ^o 112 v ^o , 27
Oudart Rogier ¹ , pour tenture noire	4 l.	F ^o 113, 28
Service anniversaire de Louis de La Salle (10 avril 1673)	3 l. 2 s. 6 d.	F ^o 115, 32
Jean et Thomas Oudart : faire-parts	4 l.	F ^o 115, 33
Jacques Mopinot, prêt de drap	4 l.	F ^o 115 v ^o , 34
Service anniversaire de Louis de La Salle et Nicolle Moët : service chanté à Saint-Symphorien	34 l. 15 s.	F ^o 116, 35
Enfants de chœur	3 s.	
Soit	73 l. 0 s. 6 d.	

Tableau X : *Louis de La Salle (1625-1672). Services religieux et services anniversaire (1672, 1673).*

Le service d'Eglise représente les 78 % des frais.

Si nous ajoutons à ces premières données comptables les 120 livres 3 sols 6 deniers payées à Nicolas Lepoivre, greffier ², pour l'inventaire après décès de Louis de La Salle et les 3 livres 15 sols dues à Thomas Oudart ³, sonneur de bassin, pour la vente aux enchères des meubles du défunt, nous aurons une estimation exacte du passif de la succession de maître Louis de La Salle que dut acquitter son fils tuteur. Il se solde en pourcentages, de la façon suivante :

Récapitulation	Montant	%
Frais de maladie	116 l. 10 s.	23,96
Décès	32 l. 10 s.	6,61
Service funèbre et enterrement	138 l. 7 s. 6 d.	28,51
Services d'anniversaire	73 l. 6 d.	15,08

¹ Marchand drapier, fils de Ponce († 1680) et de Jeanne de La Salle (v. 1597-1681), Oudart Rogier (1628-1699) s'unit en mariage, vers 1660, à Marguerite Desmolins (1637-1710). Leurs enfants se prénomment : Marguerite (° 1661), Jeanne (1662-1685), épouse de Nicolas MIMIN (° à Châtillon-sur-Marne); Henry (1666-1740), mari de 1^o Antoinette Aubert († 1711, 46 ans), 2^o Suzanne Regnault († 1713; 32 ans); Elisabeth (28 mars-9 avril 1670), Nicolas (1672-1678), Philippe (1675-1725), uni en mariage (Reims, Saint-Pierre, 16 juin 1704) à Elisabeth Forzy († 5 juillet 1750; 74 ans).

² Compte de Tutelle..., f^o 113 v^o, 30.

³ *Ibid.*, f^o 114, 31.

Inventaire après décès	120 l. 3 s. 6 d.	24,79
Vente aux enchères	3 l. 15 s.	0,61
Total en livres, sols, deniers	484 l. 6 s. 6 d.	

Tableau XI : *Louis de La Salle (1625-1672). Décès, Funérailles, Enterrement. — Frais généraux.*

On remarquera l'importance du travail d'inventaire réalisé par Nicolas Lepoivre en un temps record. Obligatoire du point de vue légal, il était capital pour le tuteur à son entrée en fonctions. Situation saine, bilan clair : précieux atout pour J.-B. de La Salle ayant peu compté jusqu'alors mais habitué à la rigueur de la clarté.

c) Legs pieux.

Le testament de Louis de La Salle en parle ¹; le Compte de tutelle n'en fait pas mention. Par contre, le receveur des comptes de la paroisse Saint-Symphorien

« fait receipte de la somme de six livres qu'il a recueue des héritiers de Monsieur M(aistre) Loys de La Salle pour legs du deffunct fait à ladite paroisse » ².

Jean-Baptiste a acquitté cette somme, en 1672, peu après la mort de son père.

Ce que J.-B. de La Salle n'a pas dit.

Le Compte de tutelle rendu le 2 octobre 1676 a-t-il enregistré toute la dépense engagée par Jean-Baptiste de La Salle pendant la durée de sa tutelle ? Nous ne le croyons pas. Il n'a pas comptabilisé ses dépenses personnelles. Emancipé, il n'avait de comptes à rendre à personne. N'empêche, nous aurions aimé retrouver ce Registre manuel d'un intérêt certain pour savoir, par exemple, les sommes engagées pour parfaire ses études en théologie à Saint-Patrice et Saint-Denis, à Reims, pour alimenter sa bibliothèque, réaliser ses voyages à Paris et ses déplacements pour la réception des ordres sacrés, la collation du baccalauréat en théologie ou tout simplement pour fournir sa garde-robe et pourvoir à son habillement.

Non moins intéressants certains détails inconnus de sa gestion tutélaire qu'il nous faut deviner. Marie de La Salle vivant chez sa grand-mère avec le petit Jean-Remy, qui s'occupait du ménage chez les de La Salle, rue Sainte-Marguerite ?

¹ Voir plus haut, p. 181. n.4.

² *Arch. mun. Reims*, Carton 316. Comptes, année 1672, f^o [17].

Débirentiers	Situation sociale	Principaux de rente	Intérêts échus	Référence
Dames d'Origny	Religieuses	6.000	2.179. 6. 8.	F° 17, 1-2
Jean de RABUTIN	Sgr de Selles, Champigny...	4.608	2.743. 16.	18 v°, 3-4
Jean de PROISY	Sgr de Neuville et Marfontaine	1.800	1.150.	19, 5-6
Hiérosne de LA CHAISE	Avocat au Présidial de Reims	600	224.	20, 7-8
Pierre GRISSOLET		300	137.	20 v°, 9-10
Berthelley GRANDREMY	Agriculteur à Cormicy	400	288. 11.	21 v°, 11-12
Habitants de	La Neuville-en-Tourne à Fuy (Ardennes)	400	1.043. 3.	22 v°, 13
Jacques BARROIS	<i>Ibid.</i>	200	44. 9. 4.	23 v°, 14-15
Officiers de	Verzy (Marne)	100	44. 4. 11.	24 v°, 16-17
Robert PHILIPPONNAT	Prévôt d'Épernay	1.500	375.	25 v°, 18-19
François COCQUEBERT	Chanoine de Verdun	900	112. 15.	26 v°, 20-21
François de MIREMONT	Sgr de Berrieux, Aizelle, Gueux...	6.000	2.548. 12. 4.	27 v°, 21-22
	Présidial de Reims	600	133. 6. 8.	28 v°, 23-24
Capucins de Reims	Saint-Antoine de Reims	3.000	750.	29 v°, 25-26
<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	600	270.	30 v°, 27-28
<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	2.400	720.	32, 29-30
Antoine de VILLER	Seigneur de Barbaize	800	282. 7. 6.	33, 31-32
Philippe DORIGNY	Bourgeois de Reims	4.000	1.000.	33 v°, 33-34
Evrard BORDOIS	Demeurant à La Cassine	1.200	196.	35, 35-36
Charles de SUGNY	Chevalier, Sgr de Brujères...	8.100	3.453. 4.	36, 37-38
Remy TIERSELET	Demeurant à Reims	2.200	710.	37, 39-40
Sieur de BERGER	Demeurant à Reims	1.900	remboursée	38 v°, 41
Sieur de LA VIEVILLE	Demeurant à Laon	4.000	330	39 v°, 42-43
Martin DUPREZ	Demeurant à Damery	720	35	40 v°, 44
Nicolas de FRANCE	Demeurant à Champigny	780	181. 5.	41, 45
Abbesse Saint-Etienne	Religieuses à Reims	1.000	1.000.	42, 46
Henri BOURON	Contrôleur grenier à sel Château-Porcien	628. 6. 8.	420. 4. 4.	43 v°, 47-48
Jacques MEUSNIER	Demeurant à Wassigny	218. 13. 10.	98. 9.	44, 49-50
<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	218. 13. 10.	81. 15.	46, 51-52
Martin et Henri BOURON	Contrôleur Château-Porcien	800.	320.	47 v°, 53-54
Conseil de Ville	de Château-Porcien	2.043. 5. 7.	508. 6. 5.	49 v°, 55
Total : Principaux et arrâges		59.016. 19. 11.	21.380. 6. 11.	

Tableau XII : *Succession de Louis de La Salle (1625-1672).*
Sommes placées à intérêt (1664-1672).

Louis de La Salle avait une servante, Poncette de Nantes ¹. Et Jean-Baptiste ? Qui préparait les repas ? Qui veillait à l'habillement ? Ses tantes à tour de rôle ? Marie Moët ², une certaine Madame de La Salle habitant rue de la Gabelle ³ toute proche ? Qui recevait ou gardait les jeunes orphelins lorsque le grand-frère s'absentait de Reims ? Suppléance prévue ou bénévolat tout simplement ?

Le compte particulier de Marie de La Salle s'arrête au 13 août 1676 ⁴, ceux de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy au 3 septembre 1676 ⁵. Pourquoi celui de Jacques-Joseph est-il clôt au 18 août ⁶ ? On sait par ailleurs que celui-ci ne fut pas présent à la répartition du reliquat du compte, le 20 octobre 1676. A la rentrée 1676-1677, âgé de 17 ans, a-t-il déjà rejoint les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Paris « où il est depuis quelque temps » en 1678 ⁷ ? Deux années plus tard en 1680, il

« a fait profession et ses biens ont estez partagez entre ledit Maître Jean-Baptiste Delasalle et les oyans compte » ⁸.

Jean-Baptiste de La Salle a fait célébrer des services anniversaires pour ses père et mère en 1672 et 1673. Furent-ils supprimés en 1674, 1675, 1676 ? Il n'en fait pas mention pas plus que des allées et venues au cimetière tout proche où il aura fleuri la tombe de ses chers disparus.

Comme on sait, libéré des études après son doctorat, en 1680, Jean-Baptiste reprit la tutelle de ses frères du 28 juillet 1680 au 16 août 1684. Ce compte, qu'il dut rendre à cette dernière date, est malheureusement perdu. Perte d'autant plus regrettable qu'il aurait fourni réponse aux lacunes que nous déplorons dans celui du 2 octobre 1676.

Aucune indication précise, par ailleurs, du compte de fonctionnement de la maison. Dans la dépense commune on parle du serrurier ⁹, du charpen-

¹ Compte de Tutelle..., f^o 97 v^o : « Poncette, servante domestique ».

² Fille de Jean Moët de Brouillet (1599-1670) et de Perrette Lespagnol (1615-1691), née le 19 novembre 1647 et baptisée en l'église Saint-Hilaire. Elle mourut célibataire en 1680, peut-être à Brouillet, car son acte de décès ne figure pas dans les Registres de catholicité de la ville de Reims. Elle était la sœur de Nicolle Moët, mère de Jean-Baptiste de La Salle, et fut marraine de Jean-Louis, le 25 décembre 1664. Cf. *Cahiers lasalliens*, 27, pp. 65, 66.

³ *Arch. mun. Reims*, Mélanges 273, dossier Delasalle.

⁴ Compte de Tutelle..., f^o 110 v^o, 40.

⁵ *Ibid.*, ff. 169 v^o, 19; 180, [15 bis], 183 v^o, 6.

⁶ *Ibid.*, f^o 157, 41.

⁷ *Cahiers lasalliens*, 32, ff. 136, 138. — *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms 1898, p. 53.

⁸ *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms 2971, f^o 2 v^o.

⁹ Compte de Tutelle..., ff. 82 v^o, 47; 88, 60.

tier ¹, du vitrier ², du maçon ³, du couturier ⁴ qui y ont travaillé de leur métier, du tonnelier qui a « accomodé des cuveaux » ⁵, du boulanger « pour cuisage et avoir séché des fruict[s] » ⁶. C'était en septembre 1672. Et les années suivantes jusqu'en octobre 1676 ? La maison fut-elle à ce point réglée et les enfants si sages que pendant quatre années — 1672-1676 — Jean-Baptiste de La Salle n'engagea aucune dépense d'entretien ? Par qui fut assuré le service domestique ? Qui tirait l'eau de « la pierre à eau qui est dans la cour » ⁷ [le puits], qui payait le charbon, les torches et les chandelles pour l'éclairage ? Les proche-parents ? Simon de La Salle qui « a tout géré » en assumait-il le souci et les frais ? Il fut un père pour Marie de La Salle — son curateur d'ailleurs — et étendit sa tendresse aux frères de celle-ci. Qui assurait la nécessaire présence féminine auprès des orphelins tous garçons ? Comment et qui Jean-Baptiste recevait-il chez lui à part sa famille ⁸ ?

Nous avons admiré dans les pages qui précèdent le sérieux, l'exemplaire loyauté, la méticuleuse exactitude du jeune chanoine à tout inventorier, tout noter, tout vérifier et tout régler en accomplissement de sa charge de tuteur. Souci d'argent ? Une fortune de tendresse dont il ne pouvait sevrer les siens. Pendant sa trop courte vie — quarante-sept ans — Louis de La Salle fut magnanime pour prêter, moins diligent, peut-être, pour récupérer les intérêts. Le tableau suivant est, à ce point de vue, fort éloquent.

A la mort de Louis de La Salle il y avait donc un arriéré de 21 380 livres 6 sols 11 deniers, quasiment le tiers des principaux placés. C'est considérable.

Prêter et faire crédit : promptitude généreuse d'un magnifique magistrat chrétien. Réagit-il mollement aux retards abusifs de ses débiteurs ?

Jean-Baptiste de La Salle, son fils, plaça 13 509 livres à intérêts en trois ans (3 septembre 1672-17 juin 1675). On ne lui devait en 1676, que 1243 livres 3 sols, un peu moins d'une demi-année d'intérêt ⁹. Créditer relève de sa charité ;

¹ *Ibid.*, f^o 83 v^o, 48 bis.

² *Ibid.*, f^o 93 v^o, 72.

³ *Ibid.*, f^o 80 v^o, 42.

⁴ *Ibid.*, f^o 60 v^o, 1.

⁵ *Ibid.*, f^o 62 v^o, 4.

⁶ *Ibid.*, f^o 65, 11.

⁷ Cf. « Contrat d'achat de l'hôtel rue Sainte-Marguerite », f^o 1, dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 170.

⁸ « La famille s'assembloit quelques fois chez luy pour faire des repas, pour entretenir l'union entre eux, ainsi qu'il se pratique dans beaucoup de familles de piété ». J.-B. de La Salle « y tenoit le premier [place, *bâtonné*] rang ». Ms BERNARD, p. 42.

⁹ Voir plus haut, p. 185.

recouvrer, de la justice. Le devoir et donc «la sainteté», c'est de les concilier sans les brouiller : être juste et charitable, à la fois; faire éclater la justice sans blesser la charité. Bel équilibre d'esprit !

81

Enquête judiciaire à la requête et diligence de Jean-Baptiste de La Salle, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims, et de Marie Jobart, veuve de Gérard Bidault, demandeurs, contre André Malot, maître tonnelier vinaigrier, défendeur.

Reims, 13 février 1677.

- A. Original sur petit papier aux armes de la Généralité de Champagne; trois feuillets, 254 × 180 mm. *Reims. Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 18 B 1960.
- E. F. Léon-de-Marie Aroz, « Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle... », dans *Cahiers lasalliens*, 32, p. 144.
- e¹. F. Léon-de-Marie Aroz, *Arch. personnelles*, 10 Mi 40, 4-6-10 Mi 41, 1-6.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 64.

La maison dont il est question dans l'enquête menée par Jean-Baptiste Barrois, bailli de Reims, sur plainte commune de J.-B. de La Salle et Marie Jobart, veuve de Gérard Bidault, est située rue Sainte-Marguerite, presque à l'angle de la rue de la Perrière. Précisons que ce n'est pas la maison paternelle où Nicolle Moët (1633-1671) et Louis de La Salle (1625-1672) sont décédés¹. Mise à bail le 24 juin 1672, ne s'étant trouvé « personne pour la prendre à louage », elle resta à la charge de J.-B. de La Salle pour la somme de deux cent cinquante livres par an².

La maison dont nous parlons fut achetée par de La Salle, fils, le 10 juin 1675³. Le Compte de tutelle du mois d'octobre 1676 ne la mentionne pas, mais elle appartient à Jean-Baptiste le jour — 29 janvier 1677 — où le bailli et le greffier⁴ procèdent à l'enquête judiciaire sur dénonciation. Trois maisons sont spécifiquement citées : celle de Marie Jobart, celle de J.-B. de La Salle et celle d'André Malot. Les deux premières ont pignon sur rue Sainte-Marguerite; la troisième s'aligne sur la rue de La Perrière.

¹ « Où sont décédez lesdits sieurs Louis Delasalle et damoiselle Nicolle Moët ». A la requête de Jean Maillefer, beau-frère de J.-B. de La Salle, elle fut vendue « et adjugée au sieur François Favart, le jeune, le trentiesme juillet mil six cent quatre vingt deux, moyennant la somme de dix mil vingt livres ». *Cahiers lasalliens*, 32, p. 29, 7.

² Compte de Tutelle..., f^o 6.

³ Arch. Maison généralice. — *Cahiers lasalliens*, 34, p. 559, 98.

⁴ Nicolas Hourlier, notaire à Reims (1658-1701). Ses minutes furent détruites à la guerre 1914-1918.

Dans la procédure introduite pour saisir le bailli de Reims, instruire la cause et obtenir le jugement, sont demandeurs : Marie Jobart et Jean-Baptiste de La Salle; défendeur : André Malot, maître tonnelier vinaigrier. Nous connaissons les témoins à charge des premiers; nous ignorons par contre, ceux de l'autre partie s'il y en eut. Simple altercation en ses débuts, l'affaire tourne rapidement au procès. De toute évidence, André Malot a porté préjudice à Marie Jobart. Jean-Baptiste de La Salle n'y est pour rien; ses locataires pas davantage. Quel est le chef d'accusation ? De vieille date, les eaux de pluie du comble de la maison de La Salle tombent dans la cour d'André Malot. Voici maintenant qu'elles s'écoulent dans celle de Marie Jobart. Il y a donc eu modification unilatérale des structures de l'écoulement. Comment le prouver ?

Agé de 43 ans, voici vingt années que Nicolas Mennesson, maître tonnelier, est locataire de la maison de La Salle. Marié à Elisabeth Oudin ¹, ils ont eu deux filles : Jeanne et Louise. Tous quatre sont cités comme témoins. Ils jurent de dire vérité et déclarent connaître les parties desquelles ils ne sont ni parents ni alliés. Entendus séparément, ils affirment, unanimement, qu'en effet les eaux de la maison qu'ils habitent se déversent dans la cour d'André Malot. C'est celui-ci qui a fait les modifications. « C'est lui qui avoit travaillé pendant la journée sur le comble de la maison dudit sieur Delasalle et avoit changé l'estat du nau. » C'était arrivé « depuis environ deux mois » — fin décembre probablement — un jour que lui, Nicolas Mennesson, était parti à Coulommès ². Elisabeth Oudin, sa femme, revenant de la ville, avait entendu du bruit. Montée au grenier de la maison, elle surprit ledit Malot en train de scier une pièce de bois. L'ayant interpellé : « Je ne fais point de mal, lui avait-il répondu; et d'ailleurs, si je gâte quelque chose, je le réparerai ». Des tuiles et des lattes furent cassées; il le fallait pour déplacer le tracé de la noue. Jeanne Mennesson, la fille aînée, 17 ans, a vu monter ledit Malot au grenier. Il y demeura longtemps, dit-elle, puis descendit pour lui demander « d'aller quérir des clous à sa maison et dire à sa fille qu'elle les luy apportast » ³. Scène à laquelle fut présente, Louise, sa jeune sœur, 15 ans. L'une et l'autre furent priées « de ne poinct dire à personne et particulièrement ausdits demandeurs qu'il eust été en ladite maison et monté audit grenier ». Garder le secret, à cet âge ? Aussitôt rentrée Mme Mennesson est tenue au courant. Elle monte au grenier

¹ Est-elle parente de Jean Oudin qui habitait, rue de la Grue, une maison jouxtant l'hôtel Bonvarlet acheté par Louis de La Salle, le 23 mai 1664 ?

² Coulommès-la-Montagne, à quelques km de Reims. Le manoir de Belleaucourt, propriété aujourd'hui de la famille Du Pin de la Guérivière, gardait, avant 1914, de précieux documents concernant la famille Moët. Ils ont été détruits ou égarés à la guerre 1914-1918.

³ Déposition, f^o 2. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 146.

et « parle longtemps audit Malot » déclare Jeanne, mais Louise « ne sçayt sur quel sujet ». Ne sachant « escrire ny signer », leur acte déclaratoire, comme celui de leur mère, n'est pas signé. Lecture faite de leur déposition, elles n'ont pas à se rétracter. A les entendre tous quatre il y a eu violation de domicile et usurpation de droits. La plainte est fondée. C'est ce que confirment les autres témoins appelés.

Simon Metreau, maître chaudronnier, et Marguerite Liéget, sa femme, habitent voici trois ans une maison jouxtant « de côté et par l'arrière » les maisons des plaignants. Pierre Rochefort, maître chaudronnier et Louis Itasse ne parlent pas autrement. Le premier, âgé de 70 ans, a été locataire, seize années durant, de la maison d'André Malot, rue de La Perrière; le second, maître chaudronnier, lui aussi, a demeuré dix-sept ans dans cette même maison. Tous deux ont résilié le bail à la Saint-Jean 1675. A cette date, les eaux s'écoulaient toujours chez A. Malot. Depuis, ils ne savent. Leur témoignage est corroboré par Claude Lallement, 30 ans environ, maître couvreur. Il connaît particulièrement la maison Jobart pour y avoir travaillé de son métier « depuis six à sept mois ». Il sait pertinemment que l'écoulement des eaux de la maison de La Salle se fait dans la cour Malot. Appelé par Marie Jobart il constate des infiltrations dans le logis de celle-ci et les eaux ruissellent sur le comble de la maison avant de se déverser dans la rue. De toute évidence la noue a été déviée et d'ailleurs elle a été abaissée de 15 pouces soit de 40,5 cm environ. C'est le constat du délit. Le coupable on le connaît : les Mennesson ont donné le nom. Les enquêteurs l'ont enregistré.

C'est à ce stade de la procédure que le document nous fait parvenir. L'expédient diligenté, la preuve faite ainsi que l'expertise, il faut procéder contre André Malot. Le prononcé du jugement ne nous est pas connu. On le devine aisément.

Telle est, en synthèse, la teneur du document que nous analysons. En voici le libellé intégral.

Enqueste faicte par nous, Jean-Baptiste Barrois, | licentié ès loix, con(seill)er du Roy, bailly de Reims, à la req(ues)te et | diligence de m(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle, chanoine de | l'église Nostre-Dame de Reims, et Marie Jobart, v(euv)e de Gérard Bidault, | dem(euran)te à Reims, pour leur servir et valloir en certaine cause et | instance meüe et pendante par-devant nous, entre eulx, demandeurs, d'une | p(ar)t, et André Malot, m(aîtr)e tonnelier vinaigrier, dem(euran)t à Reims, |

deff(endeu)r, d'aut(re); faisant laquelle enqueste avec et en la p(rése)nce de | m(aîtr)e Nicolas Hourlier, greffier ord(inai)re aud(it) baillage, ont esté | les personnes et tesmoings à nous produicts de la part desdits d(emandeu)rs, | ouïs et par nous diligemment examinez sur les faicts contenus | en l'appointement de contrarietté rendu de nous ou nostre lieutenant, | entre les parties, le XXIX^e jour du ^{a)} mois de jan(vi)er dernier. | Et leurs noms, surnoms, aages, qualités, demeurances, dits et dépo(siti)ons, | rédigez par escript par m(aîtr)e Hourlier, greffier, est comme | ensuict.

Du sabmedy XIII^e fé(vrier) 1677, trois heures | de rell(évé).

Nicollas Mannesson, m(aîtr)e tonnelier, dem(euran)t à Reims, aagé de XLVIII | ans ou environ, tesm(oïn) produict jur(é), oüy et par nous diligemment | examiné sur les faicts contenus en nostre d(it) appointem(en)t du XXIX | fé(vrier) dernier, | A dict qu'il cognoist les parties dont il n'est parent ny | allié et qu'il demeure en une maison apparten(ant) aud(it) s(ieu)r ^{b)} Delasalle, d(emandeu)r, depuis vingt ans, scize aud(it) Reims, rue | de Sainte-Marg(ueri)tte; depuis leq(ue)l temps il a tousjours recogneu que | les eaux du comble de lad(ite) maison tomboient en la cour de la | maison du deffendeur; sinon que depuis environ deux mois, led(it) | déposant, retournant du village de Coulommes, avec le fils dud(it) | deff(endeu)r, la femme de luy, déposant, luy dict que led(it) deff(endeu)r avoit | travaillé pendant la journée sur le comble de la maison | dud(it) s(ieu)r Delasalle et avoit changé l'estat du nau par lequel | lesd(ites) eaux tomboient en sa cour. Pourquoy recognoistre sad(ite) femme | luy dict avoir monté au grenier de lad(ite) maison et demandé aud(it) deff(endeu)r

[Fol. 1 v^o]

ce qu'il faisoit sur led(it) nau; leq(ue)l luy fist responce qu'il | ne faisoit point de mal et que si il gastoit quelque chose | il le répareroit. Et si a dict led(it) déposant que depuis l(edit) mois, | ayant veu que led(it) deff(endeu)r travailloit aud(it) nau et luy ayant | faict plainte qu'il

avoit rompu plusieurs thuilles et lattes, | mesme changé entières(en)t
 l'estat dud(it) nau, led(it) deff(endeu)r | le pria de n'en point parler
 au deman(iteu)r disant qu'il répareroit ce qu'il | avoit faict. Qui est
 ce qu'il a dit. Lecture faicte de sa dépo(siti)on | y a persisté et signé.
 (*Signé*) N. Mannesson (*paraphe*). | Taxé X s(ols).

Elizabeth Oudin, femme de Nicolas Mannesson, tesmoing | précé-
 dent oüy, aagé de XLV ans, tesm(oïn) produict juré, oüy et par | nous
 diligemment examiné sur les mesmes faicts que le tesmoing précédent,
 | A dit qu'elle cognoist les parties dont elle n'est parente ny | alliée et
 que sur la fin du mois de nove(mbre) dernier, led(it) Mannesson, | son
 marit, estant en campagne et elle retournant de la ville, | elle entendist
 du bruiet au grenier de la maison où elle demeure, | qui appartient
 aud(it) s(ieu)r Delasalle, et demanda à ses filles | qui causoit led(it)
 bruiet. Elles luy respondirent que c'estoit le | deff(endeu)r qui travail-
 loit dans le grenier de lad(ite) maison, ce qui | obligea, elle déposante,
 de monter aud(it) grenier où elle trouva | led(it) deff(endeu)r sur le
 comble de lad(ite) maison qui soyoit quelque | pièce de bois dudict
 comble et avoit changé l'estat du | nau qui ^o en reçoit les eaux; dont
 ayant faict plainte | aud(it) deff(endeu)r, il la pria de n'en point par-
 ler aux deman(iteu)r | et qu'il répareroit le tort qu'il avoit faict. Qui
 est ce qu'elle | a dict. Lecture faicte de sa dépo(siti)on y a persisté et
 déclaré ne sçavoir escrire ny signer. | Taxé VII s(ols) V d(eniers) ^o.

Jeanne Mannesson, fille dud(it) Nicolas Mannesson, aagée | de
 XVII ans ou environ, tesm(oïn) produict juré oüy et par nous diligem-
 m(en)t | examiné sur les mesmes faicts que les tesmoings précédents,
 | A dict qu'elle cognoist les parties dont elle n'est parente

[*Fol. 2*]

ny alliée, et que sur la fin du mois de no(vembre) dernier, | led(it)
 Nicolas Mannesson, son père, estant à la campagne avec le | fils du
 deff(endeu)r et en l'absence d'Elizabeth Oudin, sa mère, led(it) |
 deff(endeu)r vint au logis où demeurent sesd(its) père et mère et monta

au grenier où il demeura longtems; et ensuite en estant descendu | dict, à elle déposante, d'aller quérir des cloux à sa maison | et dire à sa fille qu'elle luy apportast; ce qu'elle fist. Ne sçayt à quoy il a employé lesd(its) cloux, mais dict, à elle | déposante, de ne pas dire à personne qu'il eust monté aud(it) | grenier. Sur lesquelles entrefaictes, la mère de la déposante estant | revenüe de la ville, elle, déposante, luy dict ce qui s'estoit passé | en lad(ite) maison où led(it) Malot estoit encore et aud(it) grenier; | ce qui fist que sad(ite) mère y monta et parla longtems aud(it) | Malot, ne sçayt de quoy. Qui est ce qu'elle a dict. Lecture faict | de sa dépo(siti)on y a persisté et déclaré ne sçavoir escrire ny signer. | Taxé VII s(ols) V d(eniers).

Louïse Mannesson, fille de Nicolas Mannesson, tesmoing précédent | ouy, aagée de XV ans ou environ, tesm(oïn) produict juré ouï et par | nous diligemm(en)t examiné sur les mesmes faicts que les tesmoings | précédents. A dict qu'elle n'est parente ny alliée des parties, et que sur la | fin du mois de novembre dernier, en l'absence de ses père | et mère, le deff(endeu)r alla en leur logis et monta au grenier où il | demeura longtems faisant du bruit; ne sçayt pourquoy, d'aültant | qu'elle n'a poinct monté aud(it) grenier, mais bien qu'il est vray | que led(it)deff(endeu)r en estant descendu pour dire à Jeanne Mannesson, | sœur d'elle, déposante, de luy aller quérir des cloux, led(it) deff(en- | deu)r | dict à elle, déposante, et à sad(ite) sœur, de ne poinct dire à personne | et particulièrem(en)t ausd(its) d(emandeurs) qu'il eust été en lad(ite) maison | et monté aud(it) grenier; dont néantmoins sad(ite) sœur donna | advis à sad(ite) mère retournant de la ville, laquelle monta | aussytost aud(it) grenier où estoit led(it) deff(endeu)r et eurent

[Fol. 2 v^o]

quelques parolles ensemble, ne sçayt sur quel subject. Qui est ce qu'elle a dict. Lecture faicte de sa dépo(siti)on ^{e)} y a persisté | et déclaré ne sçavoir escrire ny signer. Taxé VII s(ols) V d(eniers).

Simon Metreau, m(aîtr)e chaudronnier à Reims, aagé de XXXII | ans ou environ, tesm(oïn) produict juré ouy *idem*. | A dit qu'il cognoist

les parties dont il n'est parent ny | allié, et que depuis trois ans il ^o occu-
pe une maison, | scize dans la rüe de S(ain)te-Marg(ueri)tte où son
père a tousjours demeuré | et luy déposant a esté né, le derrier et le
costé de laquelle maison | respond aux maisons appartenantes aux
demandeurs; et a veu | de tout temps que les eaux de la maison appa-
rtenante audict | s(ieu)r Delasalle, présentem(en)t occupée par Nicolas
Mannesson, tonnelier, | tomboient tant par un nau que par la gouste,
dans la | cour de la maison du deff(endeu)r, et que depuis deux mois
scullement, | il recogneu que l'on a changé l'estat dud(it) nau, et jette
lesd(ites) | eaux sur un aultre nau d'une maison appartenante à lad(ite)
| Marie Jobart, demanderesse. Ne sçay qui peult avoir changé | l'estat
dud(it) nau. Qui est ce qu'il a dict. Lecture faicte de sa | déposition
y a persisté et signé (*Signé*) Simon Metreau. Taxé X s(ols).

Marg(ueri)tte Lieget, femme dud(it) Simon Metreau, aagée de |
XX ans, tesm(oïn) produict, etc. | A dict qu'elle cognoist les parties
desquelles elle n'est parente | ny allié, et qu'elle demeure depuis trois
ans en la maison où elle | est présentement dont le derrier et costé
respond à celles appartenantes

[*Fol. 3*]

aux parties et a tousjours recogneu depuis que les eaux | du comble
de la maison dud(it) sieur Delasalle, occupée par | Nicolas Mannes-
son, tonnelier, tomboient, tant par un nau que par | la goutte, dans la
cour de la maison du deff(endeu)r et que depuis ^o deux mois ou envi-
ron elle a recogneu que l'on a changé l'estat | dud(it) nau et jetté les
eaux sur un au(tre) nau de la maison de | lad(ite) Marie Jobart, deman-
deresse. Et a aussy recogneu que l'on avoit avancé led(it) nau d'envi-
ron un pied et demy, | ce qui faict que lesd(ites) eaux ne tombent plus
en la | cour dud(it) deff(endeu)r. Ne sçayt par qui l'estat dud(it) nau
a esté | changé. Qui est ce qu'elle a dict. Lecture faicte de sa dépo(siti)on
| y a persisté et signé (*Signé*) Marguerit Liegest. Taxe VII s(ols) VI
d(eniers).

Pierre Rochefort, m(aîtr)e chaudronnier, dem(euran)t à Reims, aagé | de LXX ans ou environ, tesmoing produict, etc. | A dict qu'il cognoist les parties dont il n'est parent ny allié | et qu'il a demeuré pendant seize années entières en la maison du | deff(endeu)r, scize rue de La Perrière, dont il n'est sorty qu'au | jour de s(ain)t Jean 1675, pendant leq(ue)l temps il a toujours | remarqué et recogneu que les eaux du comble d'une maison apparten(ant) | aud(it) s(ieu)r Delasalle, où demeroit Nicolas Mannesson, tonnelier, | tomboicnt, tant par la gouste que par un nau, dans la cour de | lad(ite) maison du deff(endeu)r; ce qui estoit encore lorsqu'il est sorty | hors de lad(ite) maison, aud(it) jour de s(ain)t Jean 1675. Ne sçayt | si depuis on y a faict quelque changement, ny par qui. Qui est | ce qu'il a dict. Lecture faicte de sa déposition, y a persisté et | a déclaré ne sçavoir escrire ny signer et faicte son marcq | [*Dans un ovale*] Marcq de † Pierre Rochefort. Taxé X s(ols).

Louis Itasse, m(aîtr)e chaudronnier, dem(euran)t à Reims, aagé de XLV | ans, tesmoing, etc. | A dit qu'il cognoist les parties dont il n'est parent ny allié |

[*Fol. 3 v^o*]

et qu'il a demeuré pendant dix-sept années en une maison | apparten(ant) au deff(endeu)r, scize rue de La Perrière, d'où il n'est sorty | qu'au jour de s(ain)t Jean-Baptiste 1675; et que pendant led(it) temps | il a remarqué et recogneu que les eaux du comble d'une maison appartenante | aud(it) s(ieu)r Delasalle, occupée par led(it) Mannesson, tomboient, tant par | la goutte que par un nau, dans la cour de la maison dud(it) deff(endeu)r, | comme elles faisoient encore lorsqu'il en est sorty, aud(it) jour de | s(ain)t Jean-Baptiste 1675. Ne sçayt s'il y a eu changement aud(it) nau, ny par qui il peult avoir este faict. Qui est ce qu'il a dict. | Lecture faicte de sa dépositi(on) y a persisté et signé [*Signé*] Louis Itasse. Taxé X s(ols).

Claude Lallement, m(aîtr)e couvreur, dem(euran)t à Reims, aagé de | XXX ans ou environ, tesmoing, etc. | A dict qu'il cognoist les

parties dont il n'est parent ny allié | et que depuis six à sept mois il a travaillé de son mestier de | couvreur en la maison de lad(ite) Jobart, d(cmandere)sse, et lors recogneu que | les eaux du comble d'une maison apparten(ant) aud(it) s(ieu)r Delasalle | tomboient entières(en)t dans la cour du logis du deff(endeu)r. Et depuis, | ayant esté appellé par lad(ite) Jobart, à cause des pluyes | qui estoient arrivés en son logis, il recogneut que l'on avait changé le | nau de la maison dud(it) deff(endeu)r qui recevoit les eaux des | combles, tant de la maison dud(it) s(ieu)r Delasalle que du deff(endeu)r, | et tomboient pour le tout en la cour de celle dud(it) deff(endeu)r; et que | par ce changement l'on a abaissé de douze à quinze poulces led(it) nau et icelluy avancé de quinze à seize poulces | sur celluy de la maison de lad(ite) Jobart; et par ce changem(en)t faict que | les eaux qui tomboient en la cour de la maison dud(it) deff(endeu)r tombent | présentement sur le comble de la maison de lad(ite) Jobart | et ensuite en la rüe. Qui est ce qu'il a dict. Lecture faicte de sa | dépo(siti)on y a persisté et signé [*Signé*] Claude Lalement [*paraphe*]. Taxé X s(ols).

A N(ous), pour la jurande et audition, C s(ols). | Au greffe, L s(ols). [*Signé*] J.-B. Barrois [*paraphe*].

a) present, *bâtonné*. b) delas, *bâtonné*. c) recc, *bâtonné*. d) Taxé VII s(ols) VI d(eniers), *en marge*. e) lecture fa, *bâtonné*. f) trou, *bâtonné*. g) peu, *bâtonné*.

Située rue Sainte-Marguerite, « tenante M. Frémin, d'une part et la vefve Bidault, d'autre »¹, la maison de La Salle, fils, n'est pas très éloignée de l'hôtel paternel, « la grande maison »² où depuis le 23 avril 1672 Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy font vie commune avec le grand frère Jean-Baptiste. Il l'a achetée de ses deniers. Dans quel but ? Simple placement de fonds, en apparence. Nous sommes en 1677. De La Salle est chanoine et étudiant, l'assistance au chœur de Notre-Dame, ses études, la prêtrise, rien d'autre en vue, pour l'instant à l'horizon de sa vie.

¹ *Cahiers lasalliens*, 32, p. 17, 8.

² « Contrat d'achat de l'hôtel rue Sainte-Marguerite », dans *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 170, 173.

Son doctorat obtenu, on s'en souvient, Jean-Baptiste « vouloit, disait-il, soulager ses dits frères et avoir soin de leurs biens »¹. Il reprit auprès d'eux ses fonctions de tuteur, le 28 juillet 1680, les conservant jusqu'au 16 août 1684². Ce jour-là il rend compte de sa gestion à Nicolas Lespagnol, nouveau tuteur, en présence de Jean-Louis et Pierre de La Salle émancipés sous la curatelle de Jean Maillefer, leur beau-frère. Entre autres choses il cède à ces derniers

« une maison scize à Reims, rue de Sainte-Marguerite tenante M. Frémin, d'une part, et la vefve Bidault d'autre »³,

pour la somme de douze cents vingt-neuf livres⁴.

Cette cession n'est pas un cas unique. Elle s'inscrit dans une série d'initiatives qui ont amené J.-B. de La Salle à une séparation graduelle de sa famille et à un renoncement définitif à sa situation personnelle et à ses biens. Rappelons-en les circonstances par la chronologie des événements qui les ont motivées ou imposées :

— 1679, av. 15 mars. — Rencontre entre Jean-Baptiste de La Salle et Adrien Nyel, venant de Rouen, chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus, rue du Barbâtre, à Reims⁵;

— 1679, 15 avril. — Ouverture à Reims, 12-14, rue Saint-Maurice, de la première Ecole chrétienne. A. Nyel et les maîtres d'école logent au presbytère de Nicolas Dorigny, curé⁶;

— 1679, Noël. — Jean-Baptiste de La Salle installe A. Nyel et les maîtres d'école dans une maison louée pour dix-huit mois⁷;

— 1680, 24 juin. — Jean-Baptiste de La Salle admet les maîtres d'école à la même table que ses frères, en la maison paternelle, rue Sainte-Marguerite⁸;

— 1682, 24 juin. — Jean-Baptiste de La Salle se retire avec les maîtres d'école, rue Neuve, en face du couvent de Sainte-Claire⁹;

¹ *Cahiers lasalliens*, 32, p. XVII, 5.

² *Ibid.*, pp. XIX, XXIX, 7.

³ *Ibid.*, p. 17, 8.

⁴ *Ibid.*, p. 18.

⁵ Ms BERNARD, pp. 24, 26; ms Ca, p. 12; ms Re, p. 19. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 163.

⁶ Ms BERNARD, p. 28. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 163. — *Cahiers lasalliens*, 26, p. 183. — Sur Nicolas Dorigny : *Cahiers lasalliens*, 26, p. 183; *ibid.*, 36, p. 72 n. 4; *ibid.*, 39, pp. 97 n. 3, 103 n. 2. — Sur l'emplacement de cette première école : Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 93, G 148, et André JACQUINET, dans *Bulletin paroissial [Saint-Maurice]*, janvier-octobre 1952, janvier-juillet 1953.

⁷ Ms BERNARD, p. 35; ms Ca, p. 15; ms Re, p. 24. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 170. — *Cahiers lasalliens*, 37, p. 23.

⁸ Ms BERNARD, p. 43; ms Ca, p. 16; ms Re, p. 26. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 174.

⁹ Ms BERNARD, pp. 46-47; ms Ca, p. 20; ms Re, p. 30. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 177-224.

— 1683, août. — Jean-Baptiste de La Salle renonce à son canonicat en faveur de Jean Faubert. Le 16 août, celui-ci en prend possession ¹ ;

— 1684, 16 août. — Jean-Baptiste de La Salle renonce à la tutelle de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses frères encore mineurs ².

Renoncement progressif, inébranlable, qui atteint un point de non-retour en 1684. Année cruciale qui transforme radicalement l'existence de Jean-Baptiste : Dieu et rien d'autre ! A-t-il deviné le dessein divin sur lui et ses exigences ³ ? A-t-il découvert la réalité vivante de Dieu dans sa vie ? N'importe : il croit et marche.

Père spirituel d'une société d'âmes consacrées à un service éducatif, il s'abandonne totalement à elle sacrifiant tout, se sacrifiant lui-même : sa personne, son patrimoine. De préférence, ses biens iraient aux pauvres ; la justice lui impose de penser premièrement à ses frères. Avec la joie de l'âme qui se libère il leur cède sa maison, rue Sainte-Marguerite, et surtout les capitaux et rentes qui lui appartiennent. En voici le détail.

Débirentiers	Principal	Rentes	Références C. L. 32
Dames religieuses d'Origny	3 700 l.	205. 11.	10, 1 ; 91, 1
Vincent Geoffroy et consorts	600 l.	51. 17.	11, 2 ; 92, 2
Etienne Barrois	877 l. 10 s.	40. 16. 8	12, 3
Jean-Baptiste de La Salle, avocat	600 l.	28. 3. 8	13, 4 ; 19, 10

¹ Ms BERNARD, pp. 53, 56 ; ms Ca, p. 32 ; ms Rc, pp. 48-49. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 203. — *Cahiers lasalliens*, 40, vol. I, pp. 86, 96 ; *ibid.*, 41, vol. II, p. 479. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 241. — Motifs qui le pressent de se défaire de son canonicat : ms Ca, p. 39 ; ms Rc, p. 46. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 191-192.

² *Cahiers lasalliens*, 32, p. 7.

³ Pas avant 1678 où meurt Nicolas Roland, son conseiller, qui avait tâché de le lui « inspirer » (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 170) ; il n'y a pas pensé (*ibid.*, t. I, p. 145). La rencontre avec Nyel (1679) détermine les événements (*ibid.*, t. I, p. 169) ; ms BERNARD, p. 68 ; il se sent incliné au soin des écoles (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 192). La déficiente direction d'A. Nyel le rapproche des maîtres d'école (ms BERNARD, p. 40 ; BLAIN, *op. cit.*, t. I, 173). « Fin 1682, dit-il lui-même, il pense sérieusement que Dieu l'appeloit à prendre le soin des Ecoles » (*ibid.*, t. I, p. 193). Le cheminement a été lent, si lent que M. de La Salle avouera humblement qu'il n'avait jamais eu l'idée d'exécuter ce dessein. Il l'aurait même abandonné s'il avait su « que le soin de pure charité que je prends des Maîtres d'Ecoles eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux » (*ibid.*, t. I, p. 169). Etre perplexe devant l'incertitude, c'est si humain ! Cette incertitude de M. de La Salle « dura deux ans » (1680-1682). Retenons cet aveu. Jean-Baptiste est un homme « vrai ».

Gérard Dudin et consorts	1 000 l.	33. 2.	14, 5; 93, 3
Mathieu Menu et sa femme	1 000 l.	44. 8.	15, 6; 94, 4
Gérard Thibaron et sa femme	800 l.	29. 9.	16, 7; 95, 5
Maison Sainte-Marguerite	1 229 l.	104. 1. 4	17, 8; 96, 6
<i>Ibid.</i> Bail par Jean Talliart	66 l.		19, 19; 76, 6
Jean-Baptiste de La Salle, avocat	600 l.	28. 3.	19, 10
Simon Barrois et consorts		18. 4.	10, 11
<hr/>			
Principaux de rentes et intérêts	10 472 l. 10 s.	584. 4. 8	

Tableaux XIII : *Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). Capitaux cédés à ses frères (1684).*

Soit un total de 11 056 livres, en chiffres ronds (10 472. 10. + 584. 4. 8.) — valant ± 608 080,00 F actuels — qu'il abandonne à Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy.

Plus de soucis comptables. Le temporel s'efface; le spirituel envahit la vie de J.-B. de La Salle et la modère. Une seule hantise : servir Dieu en servant ses « Frères » et par eux le petit peuple écolier, pauvre et abandonné, auquel peu de gens s'intéressent.

Que restait-il à l'ex-chanoine après ces dépouillements volontaires ? Il est bien difficile de s'en faire une idée exacte et les différentes estimations calculées ne satisfassent guère. Quels étaient ses appointements de chanoine et leur montant après seize années de présence au Chapitre Notre-Dame ? Bien téméraire qui oserait les supputer. Jean-Baptiste de La Salle distribua tous ses biens aux pauvres. Blain et les autres biographes sont sur ce point formels¹. Tous, mais lesquels ? Ceux qu'il avait acquis par ses fonctions d'Eglise ?

Outre son salaire canonial, la fortune personnelle de J.-B. de La Salle est constituée par :

¹ Il donna tout « sans se rien réserver » (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 221 ; *ibid.*, t. II, p. 374 : « le triomphe de sa charité pour les pauvres a été la vente qu'il fit de son bien pour le leur distribuer en entier ». — « Il se dépouilla de tout ce qu'il avoit » (ms BERNARD, p. 61). — « Il donna tout sans se rien réserver ». Ms Re, p. 54. — « Il donna tout ». Ms Ca, p. 36. — Les distributions se firent dans « sa maison » [Rue-Neuve] à différentes heures « tant [pour] les hommes que les femmes, mais surtout dans les écoles tant des filles que des garçons ». Allusion, sans doute aux écoles tenues par les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, œuvre à laquelle J.-B. de La Salle portait une particulière prédilection.

a) le sixième de la succession de Louis de La Salle, à savoir,
(77 077 livres 10 sols 9 deniers)^{6 1}

$$\frac{\quad}{5 \times 6}$$

soit 15 415 livres en chiffres ronds;

b) le cinquième du patrimoine de Jacques-Joseph suite à son testament précédant l'émission des vœux solennels chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, à savoir ² :

22 503 livres 1 sol 9 deniers

$$\frac{\quad}{5}$$

soit : 4500 livres 13 sols 2 deniers;

c) les rentes de a) pendant huit ans (1676-1684) à raison du denier vingt (5 %)

$$15\ 415 \times 5 \times 8$$

soit : $\frac{\quad}{100} = 6166$ livres.

$$\frac{\quad}{100}$$

La somme ($a + b + c$) donne un montant de : 26 081 livres.

Mais, en 1684, J.-B. de La Salle :

d) cède à ses frères mineurs : sa maison, son capital et les rentes produites, soit : 11 056 livres [p. 224];

e) il se réserve, dit ms BERNARD « 200 livres de rente [soit 4000 livres en principal] pour ne point tenter la Providence [...], faire les longs et pénibles voyages qu'il a entrepris [...], fournir sa bibliothèque [...], en partie aussi pour plusieurs autres raisons de piété » ³.

Etablissant le bilan :

$$(a + b + c) - (d + e)$$

¹ Voir plus haut et document 80, p. 179. Marie-Rose de La Salle, entrée au monastère de Saint-Etienne-les-Dames à Reims, n'est pas prise en compte. Sa dot montait à sept mille livres.

² Jacques-Joseph « a fait profession et ses biens ont esté partagez entre ledit M(aître) Jean-Baptiste Delasalle et les oyans compte » [Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy]. *Cahiers lasalliens*, 32, p. 7. — Le patrimoine de Jacques-Joseph s'élève à 22 053 livres 1 sol 9 deniers [cf. *Cahiers lasalliens*, 27, p. 54; *ibid.*, 32, pp. 23-41].

³ Ms BERNARD, p. 61. Des œuvres de piété « comme à des ornemens d'Eglise, vases sacrés et habits sacerdotaux, chose à quoi il avoit un grand soin de pourvoir ».

on trouve un superavit de 11 025 livres valant approximativement 606 375,00 F actuels. C'est la somme, d'après nos calculs basés sur les renseignements que nous possédons, que J.-B. de La Salle aurait pu employer pour ses libéralités. Elle est tout de même respectable.

Est-ce celle qu'il distribua réellement pendant le rigoureux hiver 1684-1685 ? Durant « un tems considérable », écrit Bernard, les « distributions en pain », sans compter « les aumônes particulières » faites aux pauvres honteux en cette année de famine 1684-1685, « alloient par jour, l'un portant l'autre, à près de cent pistoles »¹. A suivre Bernard à la lettre, il s'agit d'une somme, certes, considérable, qu'il n'est pas possible d'évaluer ne connaissant ni la valeur actuelle de la pistole, monnaie d'or ancienne, ni le temps, même approximatif, pendant lequel M. de La Salle ouvrit sa main aux malheureux. Notre estimation semble pourtant se rapprocher de celle du biographe. C'est un ordre de grandeur que nous donnons à titre personnel.

Il faudrait, par ailleurs, tenir compte d'autres facteurs et ne pas oublier, par exemple, que le Fondateur paie le loyer de Rue-Neuve (1684-1700), de Vaugirard (1691-1697), de la Grand'Maison (1698-1703) et ouvre en ce lieu le Pensionnat des jeunes Irlandais (1698), l'école dominicale (1699), ce qui entraîne des frais. Faut-il rappeler qu'il fait apprendre à un Frère le métier de bonnetier (1688)², qu'il fait suivre à Frère Henri Lheureux des cours de théologie à Reims et à Paris³, des cours de dessin, de mathématiques et de géométrie à « deux Frères d'esprit et nés avec de grandes dispositions pour les beaux Arts »⁴ avant de les placer à la tête de l'Ecole dominicale ? Les études, ça se paie ; la formation professionnelle — elle remonte à nos origines — c'est la bourse à délier. Rappelons enfin, en nous limitant au XVIII^e siècle, que

¹ Ms BERNARD, p. 61. — BLAIN en donne le montant : « Monsieur De La Salle eut tout le tems d'épuiser son Patrimoine, qui aprochoit de la somme de quarante mille livres, pendant une disette de deux années entières » (*ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 221). L'hagiographe n'a-t-il pas grossi le renseignement au mépris de l'historien ? De qui Blain tenait-il cette précision ? Ecrivant en 1731-1733 ou même avant, les témoins de la première heure, les propres frères de Jean-Baptiste, étaient tous morts : Marie de La Salle († 1711), Jacques-Joseph († 1723), Jean-Louis († 1724), Jean-Remy (en maison de cure, 1716-1732), Jean Maillefer, beau-frère († 1718). Il ne restait que Pierre de La Salle († 1741). Il comptait 18 ans, en 1684, et vivait avec son beau-frère après avoir été étudiant à Orléans (1684-1686). Etait-il au courant de la fortune de son frère aîné ? Blain donna-t-il simplement un ordre de grandeur plutôt que le montant réel ? Quarante mille livres représentent [40 000 × 55,00] 2 200 000,00 de nos francs 1981. Bien plus que perplexes nous restons incrédule. Blain aurait-il délibérément grossi le geste de son héros pour rendre incomparable son héroïque dépouillement ?

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 192.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, pp. 271, 310. — Ms Ca, p. 59 ; ms Re, p. 88 : « l'avait fait étudier en théologie aux Chanoines Réguliers de l'abbaye Saint-Denis de Reims ».

⁴ *Ibid.*, t. I, pp. 390, 427. — « Il n'épargnait ni soins, ni dépenses pour mettre les deux Frères chargés d'enseigner le dessin, en état de devenir d'excellents maîtres ». Ms Re, p. 207.

J.-B. de La Salle achète à Rethel les maisons Bajot (1687)¹, Bonvarlet (1692)² et Audry (1693)³ et se rend propriétaire (août 1700)⁴, à Reims, des maisons de la rue Neuve qu'il habite depuis le 24 juin 1682. D'où provenaient les fonds ? De legs, de dons ? De sa famille ? On ne sache pas qu'elle l'ait aidé en cette époque incomprise et déroutante de sa vie; on serait même tenté d'écrire qu'elle lui a tourné le dos, Perrette Lespagnol, sa grand-mère, mise à part. Par ailleurs, on ne connaît d'autre don que les trois cent livres données par Mme Bonvarlet de Rethel⁵, pour l'achat de la maison qui portait son nom.

Les premiers biographes de M. de La Salle, Frère Bernard et Blain, en particulier, avaient des références que nous ignorons ? Nous respectons leurs estimations, nonobstant leur imprécision, regrettant toutefois de ne pouvoir les confirmer par des documents.

Jean-Baptiste de La Salle se dépouilla de tout, ce « tout » imprécis et magnifique qui le réduit à l'état de pauvreté. Itinéraire déconcertant pour nous, pauvres humains ! Les sentiers escarpés de la croix sont réservés aux âmes héroïques à la remorque de Dieu. Jean-Baptiste est de celles-là. Pour l'instant, il l'ignore.

¹ Contrat du 1^{er} juillet 1687, par-devant Barthélemy et Dogny, moyennant 600 livres au principal. « Maison sise à Mazarin, rue de Mont-Boyel pour être jointe à celle adjudgée à Remy Favart » (23 mars 1683). *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 273, 302.

² Contrat du 1^{er} septembre 1692 par-devant Pauffin et Dubus, notaires. Elle produisait un revenu annuel de 68 livres. *Cahiers lasalliens*, 26, p. 302.

³ Contrat du 23 novembre 1693, par-devant Pauffin et Barthélemy, notaires. Prix d'acquisition : 350 livres. *Cahiers lasalliens*, 26, p. 302.

⁴ Vente par Mc Nicolas Hourlier, moyennant la somme de 4900 livres. Contrat par-devant Charpentier et Dallier, notaires royaux à Reims. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, pièce 1. — *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 188, 308; *ibid.*, 40, vol. I, pp. 111, 137. — L'année suivante, le 16 juin 1701, J.-B. de La Salle faisait l'acquisition, contre Pierre Plantin, d'une maison rue de Contrai, dans la Cour-du-Leu. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, pièce 14. — *Cahiers lasalliens*, 40, vol. I, pp. 112, 140.

⁵ « Lettre de Jean-Louis de La Salle à Jean-Baptiste de La Salle. Reims, 3 janvier 1719, fo^o 1 v^o ». *Arch. Maison généraleice*, BJ 504, dos. 14, coté 34. — *Cahiers lasalliens*, 26, p. 262.

82

Décharge de Jean-Baptiste de La Salle, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims, à dame Philippe de Salnove, veuve du sieur de Barbaize, de la somme de huit cents livres en principal, arrérages et loyaux coûts (Lespicier et Fransquin, notaires royaux à Reims).

Reims, 8 août 1677.

A. Original faisant suite à la grosse des notaires Bretagne et Leleu du 20 juillet 1661 [f^o1, en marge]; papier, deux feuillets, 330 × 215 mm. *Châlons-sur-Marne, Arch. dép. Marne*, 4E 16862.

E. F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Titres de rente de la succession de Me Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672) », dans *Cahiers lasalliens*, 33, p. 141, 22.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 16, 6-60 Mi 17, 3.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 65.

La quittance de J.-B. de La Salle que nous prenons en charge pour commentaire fait référence au contrat de constitution de huit cent livres de rente passé par Louis de La Salle et le sieur de Barbaize, le 20 juillet 1661¹. Payant en « pistoles d'Espagne » et autres monnaies courantes, Antoine de Villers² s'est rendu propriétaire de la terre et seigneurie de Barbaize (Ardennes)³, tant en fief que roture, mise en vente par Pierre de Villelongue, son gendre, époux de Magdelaine de Villers⁴. La propriété était alors partagée en tiers égaux, entre Antoine de Villers et sa seconde femme, Philippes de Salnove, Robert de Villers et Magdelaine de Villers, fille d'Antoine, femme de Pierre de Villelongue, seigneur de Nouvion-sur-Meuse⁵, Le Chesne⁶ et Ventelay⁷ (Ardennes) demeurant au Chesne. Ce dernier veut se dessaisir de « la plus grande partie en bastiment, grange et escurie » de la seigneurie de Barbaize⁸.

¹ *Arch. dép. Marne*, 4 E 16862. — Edité dans : *Cahiers lasalliens*, 32, pp. 141-148. [Fac-similé, pp. 142-145]. — *Ibid.*, 38, fol. 32 v^o, 31.

² Ecuyer, seigneur de Barbaize, il épousa Marie Dupont, dont : Antoine, mari : 1^o de Nicole de Cugnon; 2^o de Philippes de Salnove; Robert, seigneur de Barbaize.

³ Commune du département de l'Aisne, canton de Signy-l'Abbaye, arrondissement de Charleville-Mézières. — « Note sur les antiquités de Raillencourt, Jandun, Barbaize, Launois », par Gallet (mai 1820). *Arch. dép. Ardennes*, F 5 [Coll. Du Vivier].

⁴ Fille d'Antoine de Villers et de Philippes de Salnove.

⁵ Commune du département des Ardennes, canton de Flize, arrondissement de Charleville-Mézières.

⁶ Chef-lieu de canton du département des Ardennes, arrondissement de Vouziers.

⁷ Commune du département de la Marne, canton de Fismes, arrondissement de Reims.

⁸ Contrat du 20 juillet 1661, dans : *Cahiers lasalliens*, 32, p. 157.

Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Dame Philippe de Salnove, veuve du sieur de Barbaize (Ardennes) de la somme de 800 livres en principal. Reims, 8 août 1677.
Original sur papier. *Arch. dép. Marne*, 4E 16862.

Il la possède par « indivis » avec Robert de Villers, son oncle. Mise aux enchères il n'a pas trouvé d'acquéreur. Il décide de tout abandonner à Antoine, son beau-père. C'est à cette occasion, pour « payement de la partie du pris du thiers ou la moitié de ladite terre et seigneurie de Barbaize »¹ qu'Antoine de Villers a recours à Louis de La Salle. Celui-ci le crédite de quelque huit cent livres au denier vingt, autant dire au cinq pour cent. M. de Villers s'engage, solidairement avec Philippes de Salnove, son épouse, à délivrer 44 livres 8 sols 10 deniers de rente annuelle².

De quelle somme était débitrice la veuve de Villers envers son créancier, Louis de La Salle, à la mort de celui-ci en 1672 ? Nous l'ignorons. Quatre ans plus tard, Philippes de Salnove rembourse à la succession de M. de La Salle le principal de huit cent livres et les arrérages montant à 189 livres 12 sols 6 deniers³. C'est la quittance signée le 8 août 1676 par les notaires Lespicier⁴ et Fransquin⁵, au nom de Jean-Baptiste de La Salle et des héritiers « en la succession dudit deffunct sieur Louis de La Salle [leur] père ». Voici le document⁶.

Les huit cens livres | en p(rinci)pal, arrérages et | loyaux sont payés
et | remboursés par dame Philippes | Desalnove, à présent | veuve
dud(it) sieur | de Barbaize, et de ses | deniers, à vénérable et | discrète
personne, m(essir)e | Jean Baptiste Delasalle^{a)}, chanoine de | l'église
Nostre-Dame | de Reims, tant pour luy | que pour les héritiers | en
la succession dud(it) | deffunct sieur Louis | Delasalle, son père, | sui-
vant la quittance | du jourd'huy, VIII^e aoust 1676^{b)}, passé | p(ar-
devant) les notaires | soussignez, montant | lad(ite) somme p(rinci)-
palle, | arrérages et loyaux | cousts, à celle de cent quatre vingts | neuf
livres douze sols | six deniers; portant | lad(ite) quittance subrogation |

¹ Contrat du 20 juillet 1661, f^o 1 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 146.

² Compte de Tutelle..., f^o 33, 31. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 33, 31.

³ D'après le Compte de Tutelle de 1676 [*Cahiers lasalliens*, 28, f^o 33 v^o, 32] le remboursement fut fait le 11 mars 1675. Les arrérages montaient à 282 livres 7 sols 6 deniers et les loyaux coûts à 7 livres 5 sols.

⁴ Nicolas Lespicier, notaire à Reims de 1672 à 1687. Ses minutes furent détruites au cours de la guerre 1914-1918.

⁵ Notaire royal à Reims de 1668 à 1679. Ses minutes sont déposées en l'Etude de Me Claude Thiénot, rue Hincmar.

⁶ Publié dans *Cahiers lasalliens*, 33, p. 151. Fac-similé, pp. 152-156.

des droicts au proffict | de l(a)d(ite) dame. [*Signé*] Lespicier [*paraphe*],
Fransquin [*paraphe*].

a) prestre, *bâtonné*. b) VIII^e aoust 1676, *en interligne*.

Isolée du document notarial auquel cette quittance fait implicitement référence, elle ne justifie pas les droits des héritiers de M. de La Salle. On en reconnaîtra le bien-fondé à la lecture du document original souscrit par Louis de La Salle et le sieur de Barbaize, à Reims, le 20 juillet 1661, par-devant Claude Bretagne et André Angier, notaires tabellions.

Par-devant les nottaires du Roy en son bailliage de | Vermandois
demeurans à Reims, fut présent | Anthoine de Villers, escuyer, sieur
de Barbaize, y demeurant, | lequel a recongnu et confessé avoir vendu,
constitué, assis, | assigné, et par ces présentes vend, constitue, assigne,
| et promect garendir, délivrer, deffendre, payer, | continuer faire
valloir, fournir et entrer ens | par chacun an à tousjours à noble homme
Louis | Delasalle, conseiller au Présidial de Reims, | y demeurant,
présent achepteur pour luy, ses | hoirs et ayans cause, la somme de qua-
rente- | quatre livres huict solz dix denierz de rente annuelle | et perpé-
tuelle, à icelle somme avoir droict de | prendre et recevoir par chacun
an, par led(it) s(ieur) Delasalle, | sesd(i)t hoirs et ayans cause ou par le
porteur de ces | lettres, au vingt ungiesme jour de juillet, dont la | pre-
mière année et payement sera et eschera au | vingt ungiesme jour de
juillet de l'année | prochaine mil six cens soixante-deux et continuer
| d'année en année en et sur ladicte terre et | seigneurie de Barbaize,
ses circonstances et | deppendances, comme généralement sur tous et
| ungs chacuns les autres biens meubles, | terres, seigneuries et héri-
taiges aud(it) s(ieur) de | Barbaize appartenans, en quelques lieux qu'ilz
| soient assiz. Qu'il a pour ce lié, obligé, | affecté et ypotecqué au paye-
ment, cours et

[*fol. 1 v^o*]

continuation de ladicte rente et sort principal | d'icelle, en cas de
rachapt, fraiz et loyaulx coustz. | La présente vente et constitution de

rente | faicte moyennant la somme de huict | cens livres. Laquelle
 somme led(it) sieur | de Barbaize a eu pris et receu contant, présens
 | nous, no(tai)res dud(it) s(ieur) de Lasalle, en pistolles | d'Espagne et
 autre monnoye comptez, nombrez, | et à luy délivrez actuellement et
 par effect | quy s'en est contanté en a quitté et quitte led(it) | sieur
 Delasalle et tous autres à tousjours. | Laquelle so(mme) ainsy pris à
 intérêt par led(i)t | sieur de Barbaize il a dict et déclaré estre | pour
 employer au payement de partie du | pris du thiers en la moitié de
 lad(ite) terre | et seigneurie de Barbaize, tant en fief que | roture qu'il
 achepte de Pierre de ^{a)} | Villelongue, escuyer, sieur de Novion-sur-
 Meuze, | et damoiselle Magdelaine de Villiers, sa | femme. Consentans
 que led(i)t s(ieur) de Lasalle soit | subrogé en leurs droictz, actions et
 ypotecques. | Promettant led(it) sieur de Barbaize, par sa | foy, soubz
 l'obligation de tous ses biens présens et à | venir, garendir, délivrer,
 deffendre lad(i)t présent

[fol. 2]

vente et constitution de rente cy dessus, payer, continuer | faire valloir,
 fournir et entrer ens par chacun an | à tousjours lad(i)t somme de qua-
 rente-quatre livres | huict solz dix denierz de rente, au jour et ainsy que
 | dessus est dict. Et en cas de rachapt, rembourser | le sort principal
 avec les arréraiges, fraiz et | loyaulx coustz. Et pour l'exécution de ces
 p(rése)ntes, | en cas de poursuite, s'est led(i)t s(ieur) de Barbaize |
 soubzmis et soubzmect à la justice, jurisdiction et | contraincte de
 monsieur le bailly de Vermandois | ou son lieutenant à Reims, sans
 pouvoir décliner, | demander renvoye, ny alléguer aucune incompé-
 tance; | mesmes esleu son domicile perpétuel et irrévocable | en ceste
 ville de Reims, au logis de m(aîtr)e Jean | Dueil, procureur au Prési-
 dial de Reims, demeurant rue de la Buchette, | paroisse Sainct-Hil-
 laire, | auquel lieu il consent estre faictz tous exploitz | et autres actes
 de justice à ce requis et nécess(ai)res | quy auront mesme effect, force
 et vertu que | s'ilz estoient faictz à sa propre personne et | vray domicile,
 nonobstant mutation de demeure. | Et en plus grande seuretté, tant

du payement | de lad(ite) so(mme) de quarante-quatre li(vres) huict solz dix d(eniers) | de rente par chacun an aud(it) jour que remboursem(ent) du sort principal d'icelle, arréraiges, fraiz et

[*fol. 2 v^o*]

loyaulx coustz, led(i)t sieur de Barbaize sera tenu et | a promis faire obliger solidairement avec luy, damoiselle Philippes de Salnove, | sa fe(mme), incessamment, à laquelle il a dès | à présent baillé licence et authorité de ce faire, | sans que pour ce sa personne y soit requise, | sans y deffaillir, sur peyne. Renon(çean)t. Ce | fut faict et passé aud(it) Reims, de rellevé, | le vingtiesme jour de juillet mil six cens | soixante ung. Et ont les parties signez.

[*Signé*] S. Barbaize, L. De Lasalle, Bretagne [*paraphe*], Angier [*paraphe*].

[*Au fol. 1, marge gauche, en haut :*] Délivré en forme aud(it) s(ieur) achepteur.

a) Nouvion, bâtonné.

83

Décharge par Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie de l'Université de Reims, y demeurant, à Jean-Baptiste de La Salle, avocat en Parlement, cousin issu de germains, de la somme de 1040 livres 19 sols pour remboursement du sort principal et intérêts (Regnard et Bretagne, notaires royaux à Reims).

Reims, 19 janvier 1685.

A. Original sur petit papier à huit deniers la feuille aux armes de la Généralité de Champagne; un feuillet, 245 × 178 mm. *Reims, Etude M^e Thiénot*, Minutes, année 1685.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 404, 6; 60 Mi 405, 1; 60 Mi 413, 1-2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 39, p. 36, 7; *ibid.*, 40¹, pp. 86, 98.

Une affaire de famille et de bonne entente serions-nous tenté d'appeler cet accord entre deux cousins portant le même patronyme et un identique prénom. Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729)¹, avocat, que nous qualifierons ainsi pour le distinguer de son homonyme, prêtre, n'est autre que le fils de Jean de La Salle (1624-1659)². Celui-ci est cousin germain de Louis de La

¹ Avocat en Parlement, mousquetaire du roi dans la première compagnie, Jean-Baptiste de La Salle naquit à Reims, le 7 novembre 1649. Ce même jour il fut baptisé en l'église Saint-Michel. Il mourut, le 23 août 1729, sur la paroisse Saint-Etienne, mais fut enterré au cimetière Saint-Denis où le rejoignit son épouse, morte le 30 janvier 1740 sur la paroisse Saint-Jacques. En 1682-1683, Jean-Baptiste de La Salle et Louise-Elisabeth Proisy d'Aumale († 1740; 85 ans) s'étaient unis par les liens du mariage en l'église de Saint-Erme (Aisne). Ils eurent six enfants : Marie-Anne (1683-1759), épouse de Jean Du Mangin (° Cormicy, 17 avril 1677); Nicolas (° 1685); Nicolas (1686-1744), capitaine au régiment de Languedoc puis procureur du roi en la Cour des Monnaies, qui convole en justes noces (Reims, église Saint-Jacques, 16 février 1711) avec Catherine-Charlotte Allan († 1756); Nicole-Jacqueline (° 1687), Gérard-Remy-Félix (1693-1719) et Marie-Elisabeth (° 1695).

² Marchand à Reims, époux (17 février 1645) de Nicolle Marlot (1629-p. 1685), fille de Nicolas Marlot (1601-1668) et de Remiette Frizon, dont : Remiette (° 1649); Jean-Baptiste (1669-1729), dont on vient de parler; Nicolas (1650-1725), conseiller échevin de la ville de Reims, capitaine en chef des arquebusiers, époux (19 avril 1684) avec dispense de consanguinité, de Jeanne Cocquebert (1661-1696); Rose-Marie (° 1651,) femme (18 mai 1676) de messire Charles de BRÏÇONNET, âgé de 36 ans; Marie-Angélique (° 1653), Suzanne (Reims, 1654-Augy, 1688) que Charles-Henri-François de VALLON, chevalier, seigneur de Gernicourt, capitaine des grenadiers au régiment de Guyenne, prit en mariage, à Reims, église Saint-Jacques, le 14 juin 1685. Resté veuf, le chevalier de Vallon convola en secondes noccs avec Jeanne-Henriette Bachelier († 9 mars 1729; 72 ans et 6 mois), Marie (° 1655).

1683 E 1 - 78
 Salle (1625-1672), père de « vénérable et discrète personne », titre réservé, de préférence, aux chanoines de l'église métropolitaine et improprement appliqué à Jean-Baptiste qui depuis le mois d'août 1683¹ ne fait plus partie de cette illustre corporation. Cette inexactitude aurait-elle échappé à la perspicacité de l'ex-chanoine ? Une ou plusieurs fois il l'aura lue et relue avant de contresigner le document où il confesse avoir reçu de La Salle, avocat, la somme de mil quarante livres dix-neuf sols pour remboursement du capital et intérêts de 850 livres cédés par transport du 12 octobre 1678.

Jean-Baptiste, avocat, devait-il justifier l'origine de la somme qu'il reportait à son cousin ? Les notaires l'exigeaient-ils ? Le libellé de la minute semblerait le confirmer. Le formulaire juridique a gardé son habituelle rigueur au détriment de sa fluidité. Voici ce texte, doublé du fac-similé original réservé aux lecteurs habitués.

Par-devant les nott(air)es ^{a)} [du] | roy à Reims, le dix-neuf(ièm)e
 jour de janvier mil six | cent quatre-vingt cinq, après-midy, vénéra(ble)
 et discrète | personne m(aîtr)e Jean-Baptiste de La Salle, prestre,
 docteur | en théologie de l'Université dud(it) Reims, y dem(eurant),
 ayant | les droitz par transport de m(aîtr)e Jean-Baptiste | de La Salle,
 advocat en Parlement, d(emeuran)t aud(it) | Reims, a confessé avoir
 receu dud(it) m(aîtr)e Jean- | Baptiste de La Salle, advocat, présent,
 la somme de | mil quarente livres dix-neuf sols, sçavoir huit | cent
 cinquante livres pour le rembourse(men)t | du sort principal porté
 au(dit) transport passé | par-d(evan)t Tauxier et Adnet, aussi no(tai-
 res) royaux | aud(it) Reims, le douz(ièm)e octo(bre) mil six cent soi-
 x(an)te | dix-huit par lequel led(it) m(aîtr)e Jean-Baptiste | de La
 Salle, ad(voc)at, a ceddé aud(it) s(ieu)r de La Salle, | prestre, la somme
 de huit cent soixante-dix- | sept livres et dix solz en p(ri)n(ci)pal,
 intérêts, fraiz | et despens à luy deubz par desfuntz Estienne | Barrois

¹ Désistement en faveur de Jean Faubert, docteur en théologie de la Faculté de Reims, *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 241 v^o. — Mort, le 12 août 1705, en sa maison canoniale sise dans le cloître Notre-Dame. Cf. « Actes de sa succession » dans *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 484, pièce 33. Jean Faubert, chanoine, blasonne : *De gueules à un lévrier courant d'argent accompagné en chef de deux mouches d'or et en pointe d'une molette de même*. Pol GOSSET, *Armorial de l'Election de Reims...*, pp. 40, 249.

Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), son cousin, avocat, de la somme de 1040 livres pour remboursement du prix principal. Reims, 19 janvier 1685. [Eschatocole et souscriptions].

Original sur papier. *Reims. Etude M^e Thiénot*, Minutes, année 1685.

Photo L. de M. AROZ.

et Jeanne Gallet, sa femme ¹, dem(eurant) à | Aussonce ², par ses sentences des sept aoust mil | six cent trente et trois(ièm)e fé(vrier) mil six cent | trente-sept ^{b)} moyenn(an)t lad(ite) | somme de huit | cent cinq(uan)te livres, | cent soixante livres dix sols pour | intéretz de la d(ite) somme deubz et escheuz | jusqu'au douz(ième) jour des présens mois et | an, trois livres deux sols pour la grosse | de la reconn(aissance) de lad(ite) so(mm)e de huit cens soixante- | dix-sept livres faite au proffit dud(it) | m(aîtr)e Jean-Baptiste de La Salle, advocat par Simon Barrois | et a(utres) héri(tiers desd(its) deffunts), par-d(ewan)t Tilquin et led(it) | Adnet, no(tai)res, le vingt ^{c)}-huit(ièm)e septem(bre) aud(it) | an 1678 ³; sept livres, sept solz pour la grosse | dud(it) transport, cinq livres pour un

[*Fol. 1 v^o*]

namptissement f(ai)t en conséq(uen)ce ^{d)} d'un contract | de constitution | portant six cent | livres en p(ri)n(ci)pal | passé par-d(ewan)t Hourlier | et led(it) Adnet, no(tai)res, | le vingt-cinq(uiesme) | janvier 1683 | par-d(ewan)t les officiers | en la Justice de Cormicy sur la part appartenant) | aud(it) s(ieu)r de La Salle, ad(voca)t, en une cense | scize au terroir dud(it) Cormicy ⁴, ce premier septem(bre) aud(it) an 1683 et quinze | livres tant pour la sig(nificati)on dud(it) transport | que pour quatre co(mm)ande(ments) faitz ausd(its) Barrois | et con-

¹ La famille Barrois était connue des La Salle. Le 8 juin 1661, Louis de La Salle (1625-1672) achetait à Jacques Barrois et Jean Simon, laboureurs à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes), une rente de 16 livres 12 sols 4 deniers, moyennant 300 livres de principal. Le 11 juin 1675, cette somme et les intérêts étaient remboursés. La quittance donnée par Jean-Baptiste de La Salle n'est pas signée de lui mais des notaires Lespicier et Fransquin. *Arch. dép. Marne*, 4E 16862. — *Cahiers lasalliens*, 33, p. 135.

L'année suivante, le 21 mai 1662, Louis de La Salle passait un nouveau contrat de rente avec Jacques Barrois et Jean Simon, laboureurs de Marlay (Ardennes), parents des précédents. Le 11 juin 1675, ils remboursaient pareillement les 200 livres de principal. Ici, encore, la signature de J.-B. de La Salle qu'on attendait n'accompagne pas celle des notaires dans la décharge qu'ils ont délivrée. Cette rente n'avait pas été inventoriée par Louis de La Salle. Jean-Baptiste de La Salle a réparé l'oubli. En 1676, il était dû 150 livres 16 sols 10 deniers d'intérêts. Cf. *Cahiers lasalliens*, 28, p. 59, article [76], ajouté *a posteriori*, d'une autre main.

² Commune du département des Ardennes, arrondissement de Rethel.

³ *Cahiers lasalliens*, 32, p. 12, art. 3. Le second notaire aurait été Hourlier et non Tilquin.

⁴ Commune du département de la Marne, arrondissement de Reims.

sors par greffier led(it) vingt-sept et | vingt-huit avril dernier, venant toutes | led(ites) sommes à la susd(ite) de mil quarente | livres dix-neuf solz. De laquelle led(it) s(ieu)r de La Salle, | prestre, s'est contenté et en quitte led(it) | s(ieu)r de La Salle, ad(vocat) et tous a(utres), à toujours, | auq(ue)l il a rendu et remis ès mains lesd(its) | sentences, transports, namptisse(ments), reconn(aissance) dont il s'est pareille-(men)t contenté, | consentant les minuttes et registre desd(its) | transport et namptiss(ement) estre déchargé | tant pour lad(ite) | so(mme) de six cent | livres en p(ri)n(c)ipal, | intérestz, fraiz et | loyaux coustz que | pour lad(ite) somme | de huit cent cinq(uan)te | livres, aussi en | p(ri)n(c)ipal, intérestz, fraiz et loyaux | coust; | consti(tué) à cette fin son [procureur] le porteur des | p(rése)ntes auq(ue)l il a donné pouvoir de ce f(ai)re. | Et a led(it) s(ieu)r de La Salle, prestre, remis led(it) sieur de La Salle, ad(voc)at, en faire droit, | sans garentie et au mesme estat q(u'i)l estoit | avant led(it) transport. F(ai)t aud(it) Reims. | Et ont signéz. [Signé] De La Salle [souligné], De La Salle [souligné], Regnard [paraphe], Bretagne [paraphe].

a) Par devant les nott(air)es, en caractères allongés. b) sept. A la hauteur de cette ligne en manchette : moyen(nan)t... livres. [Signé] De La Salle et les sigles R [paraphe], B [paraphe]. c) vingt, répété. d) ce. A la hauteur de cette ligne, en manchette : Et d'un contract... Janvier 1683 [Signé] De La Salle et les mêmes sigles que précédemment. e) descharge. A la hauteur de cette ligne, en manchette : tant pour lad. ... loyaux coust. [Signé] De La Salle et les mêmes sigles que précédemment.

En dehors des notaires royaux, les parties intéressées dans ce contrat formel sont cousins entr'elles, étant issus de germains¹ : Louis de La Salle (1625-

¹ Les minutes notariales de Me Claude Thiénot fournissent quelques renseignements supplémentaires sur les transactions financières de J.-B. de La Salle, avocat : 1685, 22 janvier. Constitution d'une rente de 50 livres à Marie Marlot (° 1636), sa tante, veuve de Christophe de Montgeot, écuyer. [Etude de Me Thiénot, *Minutes*, année 1685. — *Cahiers lasalliens*, 39, p. 37, 8]; 1686, 30 janvier. Constitution, solidairement avec Nicolas de La Salle (1650-1725), son frère, à Barbe Amé († 1695; 60 ans), veuve de Jean Cocquebert (1629-1682) de 50 livres de rente [*Ibid.*, *Minutes* notariales, an. 1686. — *Cahiers lasalliens*, 39, p. 45, 25]; 1691, 20 juin. Bail à titre de louage, à Jean Paillot, d'une cense à Blanzay (Ardenne), [*Ibid.*, an. 1691. — *Ibid.*, 39, pp. 59, 70]; 1697, 13 novembre. Transport avec Nicolas de La Salle, son frère, à Oudart Jobart, huissier royal, de 300 livres en principal. [*Ibid.*, an 1697. — *Ibid.*, 39, pp. 72, 107]. — Cédule pour Jean-Baptiste de La Salle, avocat au Présidial de Reims contre Louis d'Estampes, écuyer, seigneur de Coudray. Reims, 7 mars 1676. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 18 B 1960.

1672), père de Jean-Baptiste (1651-1719), le chanoine; Jean de La Salle (1624-1659), père de Jean-Baptiste, l'avocat (1649-1729). C'est par leur qualité — avocat, chanoine — que nous distinguerons les contractants.

Fils de roturier, puisque son père était marchand, Jean-Baptiste, avocat, entra au service du roi comme mousquetaire de sa première compagnie. Le titre de messire lui sied de droit. Né à Reims, le 7 novembre 1649 et baptisé ce même jour en l'église Saint-Michel ¹, il convola en justes noces avec Louise-Elisabeth Proisy d'Aumale. L'un et l'autre vécurent de longs jours comptant à leur décès : le mari, 80 ans; son épouse, 85. Le premier, décédé le 23 août 1729 ², sur la paroisse Saint-Etienne où il habitait, reçut sépulture, le lendemain, au cimetière de Saint-Denis. Sa veuve lui survécut un peu plus de dix ans. Elle demeurait sur la paroisse Saint-Jacques le jour de son trépas, 30 janvier

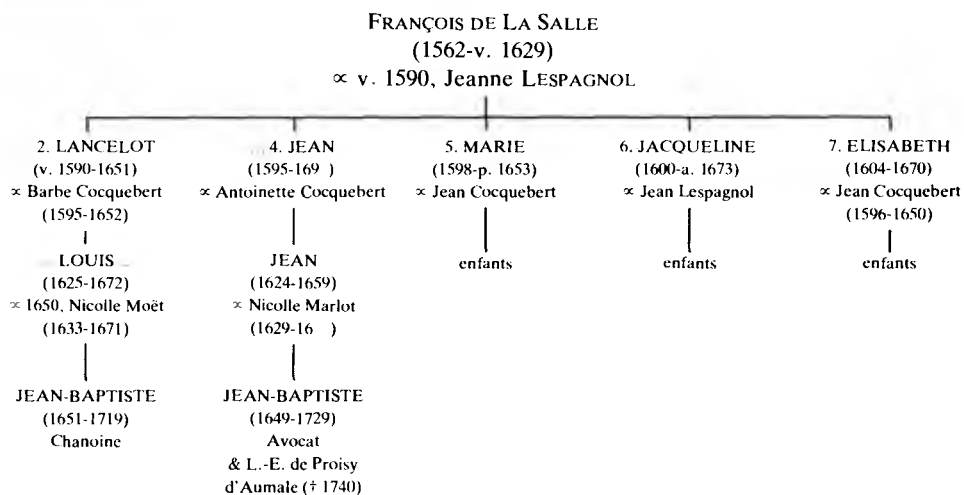


Tableau XIV : Parenté entre Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) et Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat.

¹ Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux, Saint-Michel, reg. 1639-1652, fol. 83 v^o. — Furent parrain et marraine « Jean de La Salle et Anthoinette Colqbert [*sic*, pour Cocquebert] sa femme ».

² Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux, Saint-Etienne, reg. 1725-734, p. 265 (f^o 23).

1740¹. Elle fut inhumée, le 31, non au cimetière, mais en l'église Saint-Denis. A partir de 1682, date de leur union conjugale (5 décembre) à Saint-Erme (Aisne), ils se donnèrent cinq enfants. *Marie-Anne*. Née le 13 octobre 1683 et baptisée le jour suivant en l'église Saint-Hilaire², elle s'unit en mariage en l'église Saint-Jacques (16 novembre 1705)³, à Jean DU MANGIN (1677-1759), écuyer, porte-manteau ordinaire du roi, lieutenant des gardes de la Porte (1759), chevalier de l'Ordre de Saint-Louis⁴; *Nicolas*, né le 26 janvier 1685 et mort au cours de cette année. Son nom est repris par *Nicolas*, né le 18 mars 1686⁵, baptisé en l'église Saint-Hilaire, et devenu père de famille en épousant

¹ Ont signé comme témoins : « Gérard-Félix Lespagnol, chevalier, seigneur de Bezannes, bailli de Vermandois, Louis-Charles de La Salle, Jean-Baptiste de La Salle de Gondreville et Jean-Jacques-Félix de La Salle, petit-fils dudit sieur de La Salle, deffunct » [Fils de Nicolas de La Salle (1686-1744) et de Catherine Charlotte Allan († 1756)]. Les noms des témoins ont été ajouté a posteriori par Gérard-Félix Lespagnol, à l'acte original. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux*, Saint-Etienne, Reg. 1725-1734, p. 265 [an 1734, fol. 23]. L'acte de décès et d'inhumation au cimetière Saint-Denis a été libellé comme suit : [en marge :] « Grande Sépulture. L'an de grâce 1729, le 23^e aoust, est décédé monsieur Jean-Baptiste de La Salle de la paroisse de S(ain)t-Estienne, lequel agé de quatre-vingts ans ou environs a été inhumé au cimetière de cette paroisse de S(ain)t-Denis le jour suivant avec les cérémonies accoutumées. [Signé] Lespagnol de Bezannes, Louis-Charles Delasalle [paraphe], Jean-Baptiste Delasalle de Gondreville ».

² [En marge :] Sépult(ure) de dame Louise-Elisabeth de Proisy. — Elle était âgée de 85 ans. *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Jacques, reg. 1735-1740, p. 602 [an. 1740, fol. 7 v^o].

³ *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Hilaire, reg. an. 1683. Figurent comme parrain et marraine : « Louis de La Sal, escuyer, cons(eiller) secrétaire du Roy maison et couronne de France et de ses finances » et « Madame Marie Cocquebert, son épouse ».

⁴ *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Jacques, reg. 1701-1705, p. 561 [an. 1705, fol. 41]. Ont signé en qualité de témoins : [Jean-Baptiste] Delasalle de Proisy, [Jean] Dumangin [paraphe], [Jean] Dumangin de Thugny, Allan [paraphe], Clocquet. La promesse de consentement fut reçue, non par le curé, Godbillot, mais par Jean Faciot, chapelain de la paroisse Saint-Jacques.

⁵ Il était fils de Jean Du Mangin (1628-1709), receveur du grenier à sel de Cormicy, seigneur de Thugny, du gué de Marsilly-les-Hermonville [*Bibl. nationale*, Dossiers bleus, 423 (11289), p. 5] et de Catherine Fourdin († 1708). Né à Cormicy, le 17 avril 1677, Jean [alias Jean-Jacques-Baptiste] Dumangin fut baptisé le 19 avril en l'église de Cormicy.

Jean Dumangin, fils, était frère de : *Nicolas* († 1723), époux (Epernay, 13 décembre 1707) de Marie-Louise Bertin du Rocheret, dont la sœur, Madeleine (1690-175), épousera Jean-Remy de La Salle (1670-1732), le petit-frère de Jean-Baptiste (1651-1719); *Charlotte* († Rilly, 13 avril 1717) qui épouse à Cormicy (21 janvier 1686), Louis Allan († Reims, 24 septembre 1707), fils de Toussaint Allan, procureur fiscal à Damery, plus tard écuyer, gentilhomme du roi en la grande fauconnerie de France, sieur du bois de Rilly et receveur de la terre de Neuf-châtel; *Catherine* qui s'unit en mariage, le 8 mai 1696, à François LÉPICIÉ, conseiller du roi en l'élection de Soissons, receveur du grenier à sel de Vailly-sur-Aisne. — Cf. Pol GOSSET, *Notes généalogiques du canton de Bourgogne*, Reims, 1910, p. 28. — BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la Noblesse de France*, 62^e vol. (1904) p. 200, VI-3^o. — GRANDREMY, *Cormicy*, 1904. — Les Du Mangin blasonnent : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même. *Bibl. mun. Châlons-sur-Marne*, ms 1383 [DU MANGIN].

Du mariage de Jean et de Marie-Anne de La Salle est née à Cormicy, le 5 juillet 1706, Catherine-Aimée. Elle fut baptisée le lendemain et ne vécut que trente-cinq jours. Morte le

Catherine-Charlotte Allan († 1756)¹. A douze mois d'intervalle naissait *Nicole-Jacqueline*, baptisée à Saint-Hilaire, le 20 mars 1687². En cette même église, *Gérard-Remy-Félix* reçut les ablutions baptismales, le 20 mars 1693³. Confirmé en l'église Saint-Jacques, le 4 mai 1705⁴, il mourut sur la paroisse Saint-Etienne (30 mars 1719)⁵, mais reçut sépulture au cimetière Saint-Denis, le 31 mars. *Marie-Elisabeth*, la dernière née, fut baptisée à Saint-Jacques, le jour de sa naissance, 4 mars 1695⁶. Elle était la fille de Louise-Elisabeth et

10 août 1706, elle fut inhumée ce même jour en l'église paroissiale. Cf. P. GOSSET, *op. cit.*, p. 28. — Restée veuve, en 1741, et sans postérité mâle, Marie-Anne de La Salle, dite « La Dame de pique » laissa une fortune évaluée à cent mille livres.

¹ *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Hilaire, reg. 1686, f^o 10 v^o. Furent parrain et marraine, Jean-Joseph de Montgeot et Madame Nicolle d'Estampes [Nicolle Marlot]. Ils ont signé avec le père de l'enfant et Antoine Lempereur, curé de la paroisse.

² La bénédiction nuptiale donnée par Antoine Curiot, curé, eut lieu en l'église Saint-Jacques, le 16 février 1711. Ont été témoins et signé l'acte de mariage : [Jean-Baptiste] Delasalle [*sic*], Delasalle, Dumangin, Allan.

Catherine-Charlotte Allan, fille de feu Louis Allan († 1707), écuyer, gentilhomme de la fauconnerie du roi et de Charlotte Dumangin († 1717), sœur de Jean Dumangin (1677-p. 1759), était la cousine de Nicolas de La Salle. Il n'y eut cependant ni opposition, ni dispense de consanguinité, mais simplement dispense de deux bans.

Écuyer, conseiller du roi en sa Cour des monnaies à Reims (1744), ancien capitaine au régiment de Languedoc (1711, 1712), procureur du roi en la ville de Reims et son lieutenant de la ville et château de Mouzon (1718-1720), Nicolas de La Salle eut six enfants de Catherine-Charlotte Allan : *Louis-Charles* (° 1712), *Jean-Baptiste* (1714-1772), écuyer, seigneur de Gondreville, seigneur de La Fortelle et Bois-le-Doux, lieutenant des vaisseaux du roi au département de Brest, aide-major des armées navales, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, époux (Cumières, 4 juillet 1769) de Thérèse-Elisabeth Parchappe de Vinay; *Jean-Jacques-Félix* (1715-1756), ancien officier de la maison du roi, fondateur de la « Société littéraire des Bons-Amis » [*Bibl. mun. Reims*, ms 1860]; *filis non nommé*, baptisé et mort à la maison, le 18 septembre 1718; *Marie-Pérette* (1720-1785), épouse (Saint-Jacques, 12 juillet 1746) de Nicolas-François de LORINS; *Elisabeth* (° 1725) qui convola en mariage (Saint-Jacques, 3 mars 1761) avec Marie-Louise-Nicolas de MONTGEOT (° Hermonville, 12 novembre 1738), l'un des deux cent chevaux-légers de la garde ordinaire du roi.

³ *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Hilaire, reg. 1687, f^o 11. Furent parrain et « marraine » : messire Nicolas Cocquebert de Crouy et « dame Jacqueline de La Salle, son épouse ».

⁴ *Ibid.*, Saint-Hilaire, reg. 1693, f^o 13 v^o. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par « Gérard de Bignicourt de Bussy et de Chambly, secrétaire du roy, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté et maître des eaux et forêts d'honneur en la maîtrise de Reims et d'Épernay » et « dame Anne de La Salle, son épouse ».

⁵ *Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux*, Saint-Jacques, reg. 1701-1705, p. 578 [an. 1705, f^o 79]. Furent également confirmés, entre autres : Jean-Remy Bachelier, Jean-Baptiste Maillefer de La Salle, Nicaise-Joseph Rogier, cousins à différents degrés de Gérard-Remy-Félix.

⁶ *Ibid.*, Saint-Etienne, reg. 1716-1724, p. 170 [an. 1719, f^o 8 v^o]. — « L'an de grâce 1719, le 30 mars est décédé en la paroisse de Saint-Etienne de cette ville, monsieur Remy De La Salle âgé environ de vingt-six ans dont le corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées ». [*Signé*] F(rère) Vaudin, p(rieur). *Arch. mun. Reims*, Saint-Denis, reg. 1711-1725 [an. 1719, f^o 2 v^o].

non de Louise comme dit le registre baptistaire. C'est donc rue de Tambour que Jean-Baptiste de La Salle, chanoine, docteur de l'Université de Reims où il réside, rencontre son cousin, l'avocat, le 19 janvier 1685. Entre eux, point de litige mais un simple contentieux à liquider. Débiteur envers Jean-Baptiste, chanoine, d'une somme de 1040 livres 19 sols, de La Salle, avocat, détaille à ce dernier, preuves en main, les sommes partielles qui en forment le total : 850 livres de mise de fonds; 877 livres 10 sols dus par Simon Barrois¹ et Jeanne Gallet, sa femme; 160 livres pour intérêts échus. Il y ajoute les frais administratifs entraînés par diverses tractations : 3 livres 2 sols pour la grosse d'une reconnaissance de dette des époux Barrois; 7 livres 7 sols pour droits de transport (1678); 5 livres pour un nantissement et mise en possession d'une cense à Cormicy et 15 livres pour assignation et citation aux Barrois.

Point d'argent comptant mais des titres, des contrats assurant la solvabilité du débiteur. M. de La Salle, chanoine, en prend connaissance, s'en contente et les remet à son parent. Des garanties ? A son cousin ? Il n'oserait. Les de La Salle se font confiance. C'était une famille très unie.

L'insertion dans le texte d'une tierce personne, Simon Barrois, crée une certaine confusion. Elle n'est qu'apparente. De La Salle, avocat, a remis à son cousin, chanoine, la somme de 1040 livres 19 sols. D'où l'a-t-il tirée ? Principalement des 850 livres récupérées de Simon Barrois² et ses héritiers et des intérêts produits (160 livres 10 sols), soit 1010 livres 10 sols. Il faut y ajouter les frais de couverture : grosse de la reconnaissance de dette (3 livres 2 sols), grosse du transport de la susdite somme (7 l. 7 s.), signification (notification) du même (15 l.), nantissement (garentie) sur une cense de Cormicy (5 l.); menues dépenses chiffrant 30 livres 9 sols. La quittance du chanoine à de La Salle, avocat, s'accompagne de la remise à celui-ci de toutes les pièces justificatives. Aucune garantie ne fut signée, la bonne foi réciproque suppléant le document public ou privé.

Ce n'est pas la première fois, en 1685, que Jean-Baptiste de La Salle, avocat, se trouvait en face à face d'amitié avec son homonyme cousin. Par deux fois,

¹ *Ibid.*, Saint-Jacques, reg. 1695, f^o 11. Ont signé en qualité de parrain et marraine : Nicolas de La Salle et Marie-Anne de La Salle, ses frère et sœur.

² Le contrat de constitution de rente au profit de « noble homme Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims » par Etienne Barrois et Jeanne Hallet, fut passé par-devant Lespicier et Fransquin, le 8 juin 1661. *Arch. dép. Marne*, 4E 16862. — Un nouveau contrat, devant Hourlier et Adnet, notaires, portait reconnaissance et continuation par Simon Barrois. *Cahiers lasalliens*, 32, pp. 12-13, 3. — Le 28 septembre 1678, Simon Barrois et sa femme Jeanne Gallet (d'autres fois Hallet), qui assument la rente d'Etienne Barrois, reconnaissent devoir à Jean-Baptiste de La Salle, chanoine, la somme de 877 livres 10 sols avec les intérêts échus montant à 32 livres 12 sols 8 deniers. *Cahiers lasalliens*, 32, f^o 12, 3.

le 5 février ¹ et 25 avril 1675 ², maîtres Hourlier et Adnet, notaires, avaient reçu leur consentement pour l'achat de deux rentes annuelles de 25 et 30 livres. Le chanoine avait fourni le capital et l'avocat promis les intérêts correspondants. La bonne entente régnant entre eux, un troisième contrat portant sur un principal de 600 livres était conclu le 24 janvier 1683 ³. Six mois plus tard il était remboursé avec les intérêts produits ⁴.

A ces deux dates, 1675 et 1683, le chanoine de La Salle avait la tutelle de ses frères. Placer les capitaux, « faire produire les deniers » était un devoir inhérent à sa charge. L'acte qui nous occupe daté du 9 janvier 1685 échappe à cette contrainte administrative, la tutelle ayant passé à Nicolas Lespagnol, en 1684. L'acte fait référence au transport fait à de La Salle, avocat, le 28 septembre 1678 ⁵. C'est donc pour son compte personnel que Jean-Baptiste, chanoine, agit en 1678 et en 1685. Qu'est-ce qui le motive ? On ignore la circonstance particulière qui l'a engagé en 1678. En 1685, par contre, sa situation personnelle est tout autre. Depuis 1679, M. de La Salle s'occupe de quelques maîtres d'école recrutés à la hâte par Adrien Nyel. Petit à petit, au gré des circonstances, il en a assumé la direction exclusive, les a réunis en communauté, leur a prescrit un règlement, les a entraînés à l'ascèse chrétienne, les initiant à un nouveau style de vie, leur dévoilant progressivement les dimensions prophétiques d'un idéal évangélique, transformant leur métier en ministère. Rompant avec leur milieu familial tous, et de La Salle à leur tête, se regroupent, le 24 juin 1682,

¹ Compte de Tutelle..., 1676, ff. 53 v^o, art. 63; 221, art. 45. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 53 v^o, art. 63; *ibid.*, 31, p. 22.

² Compte de Tutelle..., 1676, ff. 54, art. 64; 192 v^o, art. 8; 221, art. 46. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 54, art. 64; *ibid.*, 31, pp. 192 v^o, art. 8; 221, art. 46. — Contrat au principal de 600 livres.

³ Compte de Tutelle..., 1687, p. 13, art. 4. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 13, art. 4. — Les 628 livres 3 sols 8 deniers provenant du principal et intérêts furent cédés par J.-B. de La Salle à ses frères Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, en août 1684. — L'ensemble des biens cédés par Jean-Baptiste représente une somme de 10 250 livres 1 sol 6 deniers [Compte de Tutelle..., 1687, p. 18. — *Cahiers cit.*, p. 18, art. 8], soit environ 10 255,00 F.

On remarquera non sans surprise, que l'année et le mois — 1684, août — de cet abandon correspondent au mois et à l'année de sa démission comme chanoine de Reims. Ces gestes, peu conformes à la nature, s'inscrivent-ils dans un choix définitif de vie de pauvreté évangélique après avoir été interpellé par les maîtres d'écoles à ce sujet ? A-t-il compris à ces paroles d'hommes inquiets, le verbe de Dieu ? A-t-il eu la certitude, en cet instant de lumière, que Dieu l'appelait définitivement à prendre soin des Ecoles ? Les signes s'étaient multipliés depuis 1679; c'était visible, confessait-il, fin 1682 [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 193]. Dans l'enchaînement des faits, les sacrifices de 1684 ont une autre dimension, une autre signification. Jean-Baptiste de La Salle devait-il se réduire à rien pour participer au Tout-divin ?

⁴ Compte de Tutelle..., 1687, p. 20, art. 11. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 19, art. 10. — La « somme principale, intérêts, frais et loyaux cousts » remboursés le 25 janvier 1686 s'élevaient à 636 livres.

⁵ Voir plus haut, p. 239.

dans une maison louée sur la rue Neuve. Le chanoine de La Salle prend en charge la dépense, l'ameublement des pièces, l'installation des occupants, le fonctionnement de l'école et l'entretien du bail. Ses biens personnels — la législation lui interdit de toucher à ceux de ses pupilles — y sont affectés. L'hiver 1684-1685 et la famine qui s'installe en Champagne le meuvent à pitié : il distribue « tous ses biens » pour secourir les pauvres, nous l'avons dit.

A quoi ont servi les 1040 livres 19 sols que de La Salle, avocat, lui a remboursés. A payer la location de Rue-Neuve et le vivre des habitants ? A grossir les aumônes qu'il distribua si généreusement ? Comment a-t-il pu concilier la justice due à ses frères de sang et à ses Frères en religion et la charité évangélique qui l'a conduit au dépouillement de ses biens ? Le « tous-ses-biens » des biographes se réduirait-il tout en restant considérable, au « tout-juste » que l'historien ne peut évaluer ? L'idéal, si sublime soit-il — il l'est en cette circonstance — de l'homme chargé de responsabilité reste prisonnier des réalités de la vie. Elles modèrent les véhémences légitimes, quelquefois illusoire, du zèle intempérant.

84

Bail indéterminé par M. de La Salle d'un chantier tenant à la rue Princesse appartenant à M. Nau, moyennant la somme de trente livres par an (28 juin 1690). — Reconnaissance par M. Nau de la tractation précédente (9 juillet 1694). — Législation de l'acte (Meunier et Lemercier, notaires à Paris, 15 juillet 1706).

Paris, 1690, 1694, 1706.

A. Original sur papier; un feuillet, 210 sur 157 mm, attaché à la minute du 15 juillet 1706. *Arch. nat., Minutier central, Etude XLVI, 189.*

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *S. Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Baux de la maison, rue Princesse (1690-1706). Documents originaux*, éd. fotogr., Reims, 1962, 1-2. — *Ibid.*, Rome, *Arch. Maison généralice*, QB 104-7 [Baux de la Rue Princesse, 1-2].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 221, 3-4.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 94, 125, 213.

Les textes qui vont suivre et que nous publions pour la première fois apportent un éclairage supplémentaire à l'histoire lasallienne de la Rue-Princesse. Sept années se sont écoulées — c'était en 1683 — depuis que Jean-Baptiste de La Salle avait promis à son ancien professeur, Claude Bottu de La Barmondière, devenu curé de Saint-Sulpice (1678), de lui venir en aide pour les écoles paroissiales de la rue Princesse. Mais la Société des Ecoles chrétiennes, née en 1682 — date retenue par l'historien contrairement à la tradition qui la fixe à 1680 — en était à ses débuts et nullement structurée : point d'habit, des maîtres non encore nommés Frères, pas d'engagement formel qui pût donner une certaine stabilité à l'œuvre. La tirer de son berceau rémois avant terme c'était l'exposer aux assauts du grand large.

Nonobstant le vif intérêt de l'abbé Lespagnol, directeur de l'école sulpicienne, malgré les invitations pressantes de son successeur, l'abbé Compagnon, qui « écrasé sous le poids »¹ de deux cents écoliers lui demande de l'aide et le renfort d'au moins un Frère, M. de La Salle eut la sagesse d'attendre. Il ne voulut rien conclure refusant de s'engager seul. On discuta en communauté — ce dialogue constant aux origines de l'Institut, quelle intuition lasallienne ! — la décision fut collective sinon unanime. Elle tient dans cette formule :

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 285. — *Loc. par.* : ms Re, p. 69.

« S'en tenir inviolablement à la règle de ne point confier un Frère seul à sa propre conduite et de refuser les établissements les plus avantageux quand on ne voudroit point y mettre deux Frères »¹.

Les offres de M. Compagnon, l'accueil bienveillant qu'il promettait aux Frères ne suffisent pas à M. de La Salle. Jean-Louis, son frère, prêt à repartir pour Saint-Sulpice en cette année universitaire 1685-1686, sert d'intermédiaire². Les mois passent, rien ne bouge. Quand celui-ci quitte le séminaire, le 15 mars 1686, l'abbé Compagnon n'a pas obtenu satisfaction. Ce n'est qu'un subalterne et donc pas un interlocuteur valable. Comme toujours en de pareilles circonstances, Jean-Baptiste de La Salle attend le signe de la Providence³. Ce signe c'est M. de La Barmondière qui le lui manifeste. Il charge son second, M. Baudrand, supérieur au séminaire, de lui faire connaître ses intentions. M. de La Salle n'eut plus d'hésitations dès lors que la protection était assurée à l'œuvre. Accompagné de deux Frères, il arrive Rue-Princesse « sur la fin du mois de février 1688 »⁴ et plus précisément le 24 février « veille de la fête de saint Matthias »⁵ en cette année bissextile. Dans les locaux de la rue Princesse ils trouvèrent un personnel d'encadrement réduit et médiocre en apparence, deux cents garçons turbulents, faisant fi du règlement, une manufacture de bonneterie, des salles de classe, une cour trop exigüe pour tout ce petit monde frondeur. L'horaire est manifestement étrange : l'école débute à 5 heures; on arrête à 10 heures. On se remet sur les bancs à 13 heures « jusqu'à quatre du soir ». En principe, huit heures bien remplies pour qui suit habituellement les leçons de lecture et d'écriture. Mais combien sont-ils ? M. de La Salle n'innove rien; il observe⁶. M. Compagnon veille de loin, M. de La Salle suit de près. On lui offre la direction; pour l'instant il la décline.

Si l'ordre n'est pas parfait lorsque M. de La Barmondière, accompagné de M. Métais, visite la rue Princesse, il est en très net progrès. Pour l'assurer pleinement M. de La Salle accepte « le gouvernement de la maison » : c'est le curé qui le désire. Sans précipitation, « sans bruit et sans murmure »⁷, il remet tout en question : l'heure de rentrée et de sortie des classes, la durée des cours, le programme des études, le contrôle des présences; la messe quotidienne

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 286.

² Il « arrangerait le projet et prendroit des mesures pour le conclure ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 286. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 46; ms Re, p. 69.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 286.

⁴ Ms Ca, p. 48; ms Re, pp. 70-71.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 287.

⁶ *Ibid.*, p. 287.

⁷ *Ibid.*, p. 289. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 50; ms Re, p. 74.

terminera les activités du matin, l'instruction religieuse celles de l'après-midi. La manufacture continuera à tourner parce que le curé à fort à cœur le travail manuel. La discipline présidera désormais au travail scolaire.

Réussir — « les Ecoles sulpiciennes commençaient déjà à prendre un si bon train »¹ — c'était se créer des ennemis. L'ancienne équipe — Compagnon et le jeune homme qui l'assiste, Raffond, le contremaître — ne peut supporter ce succès². La jalousie est aveugle et mauvaise conseillère. Compagnon récrimine, déblatère, étale ses plaintes, intrigue auprès des Dames de la charité, revêtant ses calomnies d'un grand air de vraisemblance³. De La Barmondière prête une oreille complaisante et signifie son renvoi à M. de La Salle⁴. Sur le point de quitter les lieux, le curé se ravise. On s'explique. A la demande de La Salle, un ecclésiastique inspecte l'école⁵, passant au crible, une à une, toutes accusations portées par Compagnon : rien n'est fondé. Du coup la médisance tombe.

Avec la démission de M. de La Barmondière comme curé de la paroisse (1689), un nouveau chapitre de l'histoire de la Rue-Princesse commence. M. Baudrand, le nouveau responsable depuis le 7 janvier 1689, s'enquiert, observe et met les choses en place. Il nomme M. Compagnon chef des enfants de chœur de la paroisse (Noël 1689)⁶ et confie à M. de La Salle la direction de l'école. La nouvelle équipe d'où sont exclus Raffond et Compagnon se soude. Bientôt de nouveaux Frères de Reims arrivent pour prendre en charge l'école

¹ *Ibid.*, p. 290. — « Il donna aux écoles une nouvelle forme qui réussit selon ses désirs. » Ms Re, p. 74.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 290-291. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 50. « La personne qui avait inspection sur la manufacture et qui y avait son intérêt particulier à ménager, ne trouvait pas son compte à tous ces changements [...]. Il ne supporta qu'impatiemment la perte qu'il y faisait ». Ms Re, p. 74.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 293. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 50. « Il avait pris la précaution de mettre dans ses intérêts des personnes de la paroisse qui n'étaient pas favorables à la réformation des écoles. » Ms Re, p. 74.

⁴ « Il se laissa donc prévenir » (BLAIN, *op. cit.*, p. 293). « M. le curé ne fut pas assez en garde contre la séduction et s'y laissa surprendre » (ms Re, p. 75). — « Il s'indisposa contre M. de La Salle, lui marqua beaucoup d'indifférence et prit enfin la résolution de le remercier » (ms Ca, p. 51). — « Sec et froid [...] M. de la Barmondière [...] lui fit donner avis de se retirer » (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 293).

⁵ Il « pria M. l'Abbé de Janson, qui fut depuis archevêque, d'en voir la cause » (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 294). Ce nom est repris par ms Re qui précise « depuis archevêque d'Arles » (ms Re, p. 76). Plus dans le vrai, ms Ca écrit simplement : « Il — M. de La Barmondière — chargea un ecclésiastique de ses amis de cette commission » (ms Ca, p. 51). Il ne peut s'agir en aucun cas du futur archevêque d'Arles, Jacques de Forbin-Janson né vers 1671.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 295 : ainsi J.-B. de La Salle fut délivré « d'un ennemi si fâcheux et si importun ».

qui s'ouvre près du Pont-Royal au début de l'année 1690¹. Avec l'accroissement du personnel enseignant et l'augmentation des élèves, l'espace vital de la Rue-Princesse se réduit considérablement. Ces circonstances pourraient justifier le bail indéterminé que l'on va lire, passé par J.-B. de La Salle vers la fin de l'année scolaire 1690.

Je recognois avoir donné à loyer à | mons(ieu)r de La Salle un chantier tenant | à la maison que j'ay dans la rue | Princesse pour la somme de trente | livres payable d'année en année | à commencer du jour de la s(ain)t Remy | prochain jusqu'à la fin du bail de | lad(ite) maison. A Paris, ce vint-huit | juin mil six cent quatre-vint-dix. [Signé] Nau [paraphe].

Je recognois estre convenu avec monsieur de La | Salle de joindre le chantier cy dessus pour | le prix de six cent livres avec la maison. A Paris, | ce 9^e juillet 1694. [Signé] Nau [paraphe]².

Paraphé au désir de l'acte de dessus le jourd'huy, | quinze juillet mil sept cent six [Signé] De La Salle, Meunier [paraphe], Lemericié [paraphe].

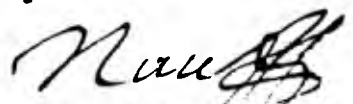
[Au v^o, de la main de Jean-Baptiste de La Salle :] Billet en manière | de bail indéterminé | portant le prix du | louage de la maison de la rue Princesse. | A Paris, du 9^e juillet | 1694.


Le chantier dont il s'agit est, sans doute, un entrepôt de matériaux, de marchandises, de combustibles ou d'autres produits et non d'un édifice en construction. Les pourparlers en vue du bail sont antérieurs au marché conclu le 18 juin. Par la suite, quatre années durant, M. de La Salle paya les trente livres convenues. En 1694, cette indemnité fut incluse dans le loyer de la maison qui s'élevait à six cent livres par an.

¹ « Les Frères commencèrent les exercices au mois de janvier 1690. » Ms Ca, 53. — Moins précis, Blain (« à l'entrée de l'année 1690 ». *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 296) et ms Re (« au commencement de l'année 1690 ». *Ibid.*, p. 78).

² Eléonore-Jean Nau, receveur des décimes des diocèses de Bayeux et de Lisieux (Calvados). Voir plus bas, p. 267.

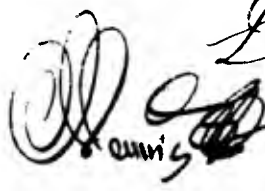
Je reconnois avoir donné a Louis a
 mon frere de la Halle un chantier tenant
 a la maison que j'ay dans la rue
 privilliee pour la somme de Trente
 livres payable d'année en année
 a commencer du jour de la s^{te} remise
 prochain usqua la fin du bail de
 lad^e maison a Paris ce vint huit
 Juin mil six cent quatre vingt six

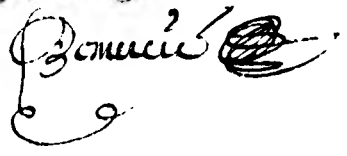
Nau 

Je reconnois estre venu avec mon frere a la
 Halle de joindre les chantiers us dessus pour
 ce prix de six cent livres avec la maison a Paris
 ce 2^e Juillet 1699 

Jacques Audouin Maître d'aprentis
 quinze mille six cent

De la Halle


 Audouin


 Bonucis

Bail indéterminé par Jean-Baptiste de La Salle d'un chantier tenant la maison de la rue
Princesse à Paris. Paris, 28 juin 1690.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 189.

Photo L. de M. AROZ.

L'année en laquelle ce bail sous seing privé est passé est trop riche d'histoire pour ne pas en rappeler les grands traits. Ils sont axés sur deux centres d'intérêts : les maîtres des petites écoles et Henri Baudrand, curé de Saint-Sulpice.

1. *Les maîtres des petites écoles.* Corporation officiellement reconnue par le roi et le Parlement, tout comme les maîtres écrivains dont les statuts sont approuvés, ils se sentent menacés par la présence sur leur territoire des maîtres de M. de La Salle. Ont-ils tort ? M. de La Salle est-il en règle avec la législation ecclésiastique ? La haute direction des petites écoles de Paris revenait à l'archevêque qui l'exerçait par le chantre du Chapitre. Suite à la querelle entre celui-ci, les curés et la communauté des maîtres et maîtresses de la ville, le jugement rendu par François de Harlay, le 20 septembre 1684¹, prescrivait entre autres choses :

— que les curés prendraient dudit sieur chantre « des lettres portant pouvoir de régir et gouverner les écoles de charité de leurs paroisses » ;

— que les curés alors en charge (1684) n'étaient pas tenus « de prendre lesdites lettres », mais régiraient néanmoins lesdites écoles ;

— que « chaque curé dans sa paroisse instituera et destituera les maîtres et les maîtresses d'escholes ».

Par ailleurs :

— On devait placer sur les portes desdites écoles l'inscription : « Eschole de charité pour les pauvres de la paroisse » ;

— on ne devait y recevoir que « des enfans vraiment pauvres de la paroisse reconnus tels par le sieur curé » ;

— les maîtres et les maîtresses desdites écoles ne pouvaient être traduits en jugement devant le chantre hors le temps des visites, mais devaient « être corrigez » par le sieur curé « en cas de deffaut et de délict ».

Telle est, depuis 1684, la législation ecclésiastique¹. Les maîtres d'école la connaissent à la perfection, M. Baudrand ne l'ignore pas.

A peine ouverte, en janvier 1690, l'école de la rue du Bac, près du Pont-Royal, faubourg de la Grenouillère, connaît un extraordinaire succès. « Effrayés

¹ Extrait de la sentence arbitrale prononcée par l'archevêque de Paris « entre M. le chantre de l'église de Paris, collateur, juge et directeur des petites écoles de la ville et faubourgs de Paris, Messieurs du Chapitre de ladite église intervenans, et les maîtres en charge de la communauté des maîtres et maîtresses d'escole de ladite ville et faubourgs, d'une part, et MM. les curés de la ville et faubourgs de ladite ville de Paris, d'autre », suivie de la « sentence de monsieur le chantre ». Imp., 5 pp. *Arch. nationales*, L 492, pièce 11. [*Annotation d'Archives* :]. Chantrerie. Ecoles, 1684. — *Ibid.*, L 492, pièces 19, 20.

des fruitz et des progrez », « excitez par l'ancien Préposé aux Ecoles Sulpiciennes » [M. Compagnon] ¹, les maîtres des petites écoles ne peuvent voir sans dépit celles des Frères se peupler de leurs propres écoliers. Jaloux de leurs privilèges, prompts à intervenir contre qui leur porterait la moindre atteinte, ils recourent aux voies de fait et de droit faisant « tout saisir dans les Ecoles » ². Ce droit leur étant reconnu par les arrêts de la Cour ³, la police n'avait que faire et l'incident ne donna lieu à aucun rapport des commissaires.

Enhardis par cette victoire, les maîtres des petites écoles assignent les Frères — Nicolas Vuyart, Bernard Legentil — et leur supérieur devant Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris. Le 23 février 1690 ce dernier rendit sentence par laquelle il supprimait les écoles gratuites ⁴. Apparemment les maîtres parisiens avaient agi dans la légalité.

L'école cependant avait été ouverte « au parfait contentement de M. Baudran » ⁵ qui l'avait proposée ⁶. Oublia-t-il d'en référer au chantre ? Et pourquoi les maîtres s'attaquèrent-ils aux Frères et à leur supérieur, un simple intermédiaire, en fin de compte, et non au curé de la paroisse, seul responsable devant la loi ? Pourquoi surtout, Claude Joly outrepassa-t-il ses droits en fermant *ex autoritate* une école ouverte par un curé de paroisse comme c'était son droit reconnu en 1684. Querelle de clocher ? Le curé de Saint-Sulpice était perdant sur toute la ligne. Allait-il en rester là ? Il ne tarderait pas à relever le gant.

2. *Henri Baudrand*. Ses rapports avec M. de La Salle ne sont pas au beau fixe en ce début d'année 1690. Leur désaccord restait profond au sujet de l'habit que lui, curé de Saint-Sulpice, voulait imposer aux Frères et que J.-B. de La Salle désapprouvait avec obstination. La controverse tourna à l'avantage du dernier après avis d'une « personne très sage » ⁷, M. Tronson, sans doute. La réconciliation fut-elle totale et définitive ? On serait tenté de le mettre en doute puisque de nouvelles et sérieuses difficultés surgirent entre eux en 1694-1695.

Pour l'instant il fallait « barrer la route aux assaillants », faire échec à la sentence du chantre et obtenir la réouverture de l'école Rue-du-Bac. Nous

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 296, 298.

² Ms Ca, p. 53 ; ms Re, p. 78. — BLAIN, *op. cit.*, p. 298.

³ « Statuts et ordonnances des petites écoles de grammaire ». Parchemin, 5 ff., signé Faveny. *Arch. nationales*, L 492, pièce 29.

⁴ Voir plus haut, p. 75.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 296.

⁶ Ms Ca, p. 53 ; ms Re, p. 78.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 300.

aurions aimé voir M. Baudrand prendre ses responsabilités. Il s'en déchargea sur M. de La Salle lui faisant « un point de conscience », et « un devoir de soutenir sa cause qui étoit celle de Dieu et des pauvres »¹. Pour implorer l'assistance du ciel celui-ci et ses Frères se rendirent à Aubervilliers au sanctuaire de Notre-Dame des Vertus². Ayant satisfait à sa dévotion, M. de La Salle soutint le procès avec vigueur, présenta son mémoire de défense par écrit et le fit « avec tant de force et de précision »³ qu'il gagna le jury à sa cause. Il est à regretter que ce document ne nous soit pas parvenu ; mais on sait que la plus grande partie des « sacs à procès » contenant les pièces de procédure [Arch. nationales, séries X et Y] ont été détruits ou égarés à la Révolution. Condamné le 23 février 1690, M. de La Salle et Frères Vuyart et Legentil étaient réhabilités moins d'un mois plus tard. Le 18 mars 1690, la Cour cassait la sentence de Claude Joly, faisant défense auxdits maîtres des petites écoles « de troubler et empescher lesdits suplians [J.-B. de La Salle, Nicolas Vuyart et Bernard Legentil] en fonctions, d'enseigner les pauvres de ladite paroisse de Saint-Sulpice, gratuitement », les obligeant à restituer « les livres et papiers desdits écolliers, bancs et autres choses servant ausdites écolles, saisis », leur interdisant, sous peine d'amende, « d'user de telles voies » et de faire « aucunes procédures ailleurs qu'en ladite Cour »⁴. La cause était gagnée, les maîtres des petites écoles déboutés. Pendant près de dix ans ceux-ci n'oseront contre-attaquer. Ils essayent en 1698-1699, mais essuient un cuisant revers. Les pauvres avaient la faveur du public parisien et un défenseur indiscuté, Jean-Baptiste de La Salle.

¹ *Ibid.*, p. 298. — Ms Ca, p. 53; ms Re, p. 79.

² *Ibid.*, pp. 298-299. — Ms Re [p. 79], d'après Blain.

³ Ms Ca, p. 53; ms Re, p. 79. — « Il le mena avec tant de vigueur qu'il fut en peu de tems terminé à son avantage ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 298.

⁴ Arch. nationales, X^{1B} 2843 [Sentence, 18 mars 1690].

85

Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Pierre de La Salle, son frère, conseiller au Présidial de Reims, concernant la rente due par dame Vincent Geoffroy conjointement avec son mari.

Paris, 21 octobre 1699.

A. Autographe de Jean-Baptiste de La Salle. Original sur papier, un feuillet, 107 × 155 mm. Reims. Etude de M^e Thiénot, *Minutes notariales*, année 1700.

E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Inventaire numérique détaillé des Minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1595-1792)...*, dans *Cahiers lasalliens*, 39, p. [111].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 493, 5.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 134.

Le 22 février 1675, par-devant Adnet et Tilquin, notaires royaux à Reims, Jean-Baptiste de La Salle baillait à intérêt à Vincent Geoffroy, vigneron, demeurant à Ludes¹, la somme de 600 livres produisant une rente annuelle de 30 livres².

Vincent Geoffroy appartenait à une famille de vigneron solidement implantée dans le pays rémois. Regnault, son père, exerçait cette profession; son fils l'avait continuée³. Les crus de Ludes, en leur temps, comme aujourd'hui, sont des plus importants. Vers 1667, Geoffroy Vincent avait épousé Françoise Quatresols († 17 mars 1710; 62 ans)⁴ qui lui donna trois garçons et trois filles : Estiennette (° 1668), Anne (1669-1707), femme de Jean Hurel; Germaine (° 1671), Jean (° 1673), Claudine (° 1674) et François (° 1678)⁵. Le mariage fut-il rompu ? En 1699, Françoise Quatresols est déclarée « femme délaissée »⁶.

¹ Commune de l'arrondissement de Reims, canton de Verzy (Marne).

² Compte de Tutelle..., 1676, f^o 57, article [71]; *ibid.*, p. 196, article 15. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 57, art. [71]; *ibid.*, 31, p. 196, art. 15.

³ « Vente à Pierre Lallemand, notaire royal, demeurant à Ludes, des héritages de la succession de Regnault Geoffroy » (17 mai 1670). *Arch. dép. Marne*, 4E 16871.

⁴ *Arch. dép. Marne*. Etat civil de Ludes, année 1710, fol. 4.

⁵ *Arch. mun. Ludes*, Registres 1655-1702, 1703-1722.

⁶ Entre le 14 janvier 1687 [*Cahiers lasalliens*, 32, p. 13] et le 21 octobre 1699 [Procuration de ce jour].

Par sa tante, Germaine († Chigny, 1675), Vincent était apparenté à Re-nault Beuzart, vigneron à Chaigny ¹, ainsi que Pierre Geoffroy qui, par contrat du 3 mai 1675, s'unissait en mariage à Agathe Pertois, une fille du lieu.

La fidélité aux engagements contractés le 22 février 1675 ne semble pas avoir été le souci majeur de Vincent Geoffroy. La première échéance, en 1676, ne fut même pas honorée ². Le fait qu'il était débiteur de 51 livres 16 sols, en 1687 ³, fait penser que les rentes ne furent pas régulièrement et intégralement acquittées. Le bail conventionnel fut-il, de ce fait, transformé en bail judiciaire ? A quel moment J.-B. de La Salle, qui n'aimait guère les procès, aurait-il engagé des poursuites, et lesquelles, contre Vincent Geoffroy ? Lassé sans doute par ses réclamations répétées et inutiles, les délais de procédure ou l'obstination de l'exécuté ; retenu, d'autre part, à Paris par les affaires de sa Société et trop éloigné de Reims pour suivre en personne le déroulement de la Justice, J.-B. de La Salle prie son frère Pierre (1666-1741), conseiller au Présidial, de terminer l'affaire. A cet effet il lui fait parvenir la procuration que voici :

Je prie Monsieur De La Salle, conseiller au | Présidial de Reims, mon frère, de terminer l'affaire | concernant la rente que me doit la femme délaissée | de Vincent Geoffroy, conjointement avec son mary, de | la manière que monsieur mon frère le jugera le plus | à propos et le plus à mon avantage. Fait à Paris, ce | vingt-uniesme octobre mil six cent quatre vingt- | dix-neuf. [*Signé*] De La Salle [*souligné*].

Paraphé par m(onsieu)r m(aître) Pierre de La Salle, cons(eill)er au Pré(sidi)al de Reims, | et par le no(tai)re soussign(é) ^{a)} et ce suivant par désir du transport par luy ce jourd'huy | fait au proffit d'honora-(ble) h(omm)e Nicolas Hachette par ledit no(tai)re. Fait le 25^e | février 1700. [*Signé*] De La Salle [*paraphe*], Saubinet [*paraphe*].

Toute liberté est donc laissée à Pierre de La Salle de régler le contentieux à condition que lui, Jean-Baptiste de La Salle, puisse en tirer le plus d'avantage possible. L'amitié affectueuse liant les deux frères permet de supposer que le

¹ Sur les Beuzart habitant Chigny [anciennement Chaigny], cf. *Arch. dép. Marne*, 4E 16853, 4E 16866, 4E 16860.

² Compte de Tutelle..., 1676, f^o 223, art. 51. — *Cahiers lasalliens*, 31, p. 223.

³ « Gestion et Administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle », dans *Cahiers lasalliens*, 32, p. 93, article 2.

Je prie monsieur De la Salle Conseiller au
parlement de Reims mon frere de terminer l'affaire
concernant la rente que me doit la femme De la Salle
Devincent geoffroy conjointement avec son mary De
la maniere que monsieur mon frere Le juge & le plus
a propos et le plus a mon avantage. fait a Paris ce
vingt sixiesme octobre mil six cent quatre vingt
dix neuf.

De la Salle

Paruyhel yau et M. Me. J. me de la Salle. Co. au D. me de la Salle
et son frere de la Salle. Re. J. me de la Salle. et son frere de la Salle
de la Salle. et son frere de la Salle. et son frere de la Salle
L'annee 1700

De la Salle

Saubinet

Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Pierre de La Salle (1666-1741), son frère,
conseiller au Présidial de Reims. Paris, 21 octobre 1699.

Original sur papier. *Reims. Etude de M^e Thiénot*, Minutes, année 1700.

Photo L. de M. AROZ.

fondé de pouvoir s'acquitta de sa tâche avec compétence et succès. Sans hésiter un instant, Pierre avait accepté de rendre service : sa signature au bas de l'acte qu'on vient de lire en constitue la preuve formelle. Elle est validée par Pierre Saubinet¹, notaire, en présence de Nicolas Hachette², officier au Présidial, à défaut de second notaire.

¹ Pierre Saubinet, notaire royal à Reims de 1688 à 1719. Ses minutes notariales sont déposées en l'Etude de Me Thiénot.

² Il fut par la suite secrétaire de la Chancellerie du Présidial de Reims (Lettres de provision du 16 juin 1708. *Arch. dép. Marne*, C 2516, f^o 112). Nicolas Hachette (1647-1717) devint lieutenant des habitants de Reims. Le 3 décembre 1668, en l'église Saint-Symphorien, il s'unit en mariage à Marie Rogier (1650-1726), fille de Jacques (v. 1614-1671), capitaine de ville, et de Marie Maillefer (1617-1663). Par les ROGIER et les MAILLEFER, Nicolas Hachette s'apparente aux de La Salle. On sait, par ailleurs, qu'Estiennette Hachette († 1694; 86 ans), veuve en premières noces de François Rogier († a. 16 décembre 1637), l'était, en secondes noces, de **Nicolas de La Salle** (v. 1608-1673), receveur des décimes du diocèse de Reims, fils de Lancelot de La Salle († a. 1625) et de Rose Le Fondeur.

86

Bail pour six années continues par Léonor-Jean Nau, conseiller du roi, receveur des décimes des diocèses de Bayeux et de Lisieux, à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes, d'une grande maison à porte cochère, à l'image de Sainte-Anne, sise à Paris, rue Princesse, moyennant la somme de six cent quatre vingt livres de loyer par an.

Paris, 18 juillet 1701.

A. Original sur papier; deux feuillets, 335 × 227 mm. Paris, Arch. nationales, Minutier central, Etude LXXV, 346.

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *S. Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Baux de la maison, rue Princesse (1690-1706). Documents originaux*, éd. fotogr., Reims, 1962, 3-5. — Rome. Arch. Maison généralice, BJ 506-2, dos. 2. — *Ibid.*, QB 104-7 [Baux de la rue Princesse, 3-5].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 224, 3-5.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 142.

Une date avait retenu notre attention dans le document précédent, 1690. Quatre années plus tard, nous sommes en 1694, le bail du chantier est compris dans le prix du loyer de la maison d'école, rue Princesse. Les parties intéressées se nomment : Nau, de La Salle et non Henri Baudrand. Le premier c'est le propriétaire; le second, le locataire, autant dire le payeur. Comment expliquer le changement ?

Bien reçus, en 1688, par M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, les Frères et M. de La Salle à leur tête, furent logés dans la maison des écoles ¹. M. Compagnon pourvoyait à leur subsistance et entretien ². Lorsqu'en 1690 de La Salle fit venir deux Frères pour l'école de la rue du Bac, M. Baudrand convint de leur pension fixée à deux cent cinquante livres ³. Bientôt, malheureusement, un climat d'incompréhension s'établit entre le curé et le supérieur des Frères. Blain parle très discrètement de leurs « disputes au sujet des habits des Frères et de l'institution du Noviciat » ⁴. Il s'agit, en fait, d'un malentendu

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 287.

² *Ibid.*, p. 287.

³ *Ibid.*, t. I, p. 289.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 334.

plus profond que le *Mémoire sur l'Habit* (1689-1690) ne parvint pas à atténuer. La collaboration ne fut pas rompue, mais entre ces deux hommes c'est, désormais, la gêne.

L'établissement du noviciat, en 1692, vint l'augmenter. Épuisés par le travail de l'école, la nourriture très modique et une contention d'esprit continuelle, les Frères se consumaient d'anémie. Le 8 octobre 1691, M. de La Salle loua pour eux, au village de Vaugirard, à trois kilomètres de la rue Princesse, une propriété à peu près à l'abandon, « solitaire, en bon air et pauvre »¹, tout à fait à son goût. C'est dans cet enclos qu'il rassembla les Frères pendant les vacances de 1691. C'est là aussi qu'il décida l'établissement d'un noviciat pour assurer la survie de son Institut. Où trouver les ressources nécessaires ? Il s'en ouvrit à son directeur de conscience et pasteur, Henri Baudrand. Le rejet fut catégorique : défense d'y penser². Jeûnes, prières, veilles, pénitences cruelles, rien de cette stratégie spirituelle ne put briser l'opposition de l'intransigent curé. Rien, excepté l'autorisation donnée par l'archevêque³, François de Harlay, renouvelée par son successeur Antoine de Noailles⁴. Septembre 1692, le noviciat s'ouvrait. Deux mois plus tard, le premier novembre, six novices revêtaient l'habit lasallien⁵.

L'argent ? Pourquoi doit-il envenimer les rapports entre deux ecclésiastiques travaillant avec une égale ardeur à une même œuvre d'Église ? Les circonstances, il est vrai, changent les hommes et les montrent sous leur vrai jour. Mais rester sourd à la misère qui tend les mains pour clamer sa détresse ! La famine du terrible hiver 1693-1694 avait réduit le noviciat de Vaugirard à la plus extrême indigence⁶. Pour pouvoir subsister, Jean-Baptiste de La Salle le ramena à Paris, rue Princesse. Frapper à la porte de M. Baudrand ? Il « avoit fermé son cœur à l'égard du nouvel Institut » et ne donnait plus à M. de La Salle « des marques de bienveillance ». S'étant opposé à l'établissement du noviciat, il fut « lent à lui prêter secours au tems de la famine »⁷. Oubliant sa promesse, le curé de Saint-Sulpice retrancha les cinq cents livres de pension des deux Frères de la rue du Bac. Au temps le plus cruel de la disette, au milieu

¹ *Ibid.*, t. I, p. 314.

² *Ibid.*, t. I, p. 317.

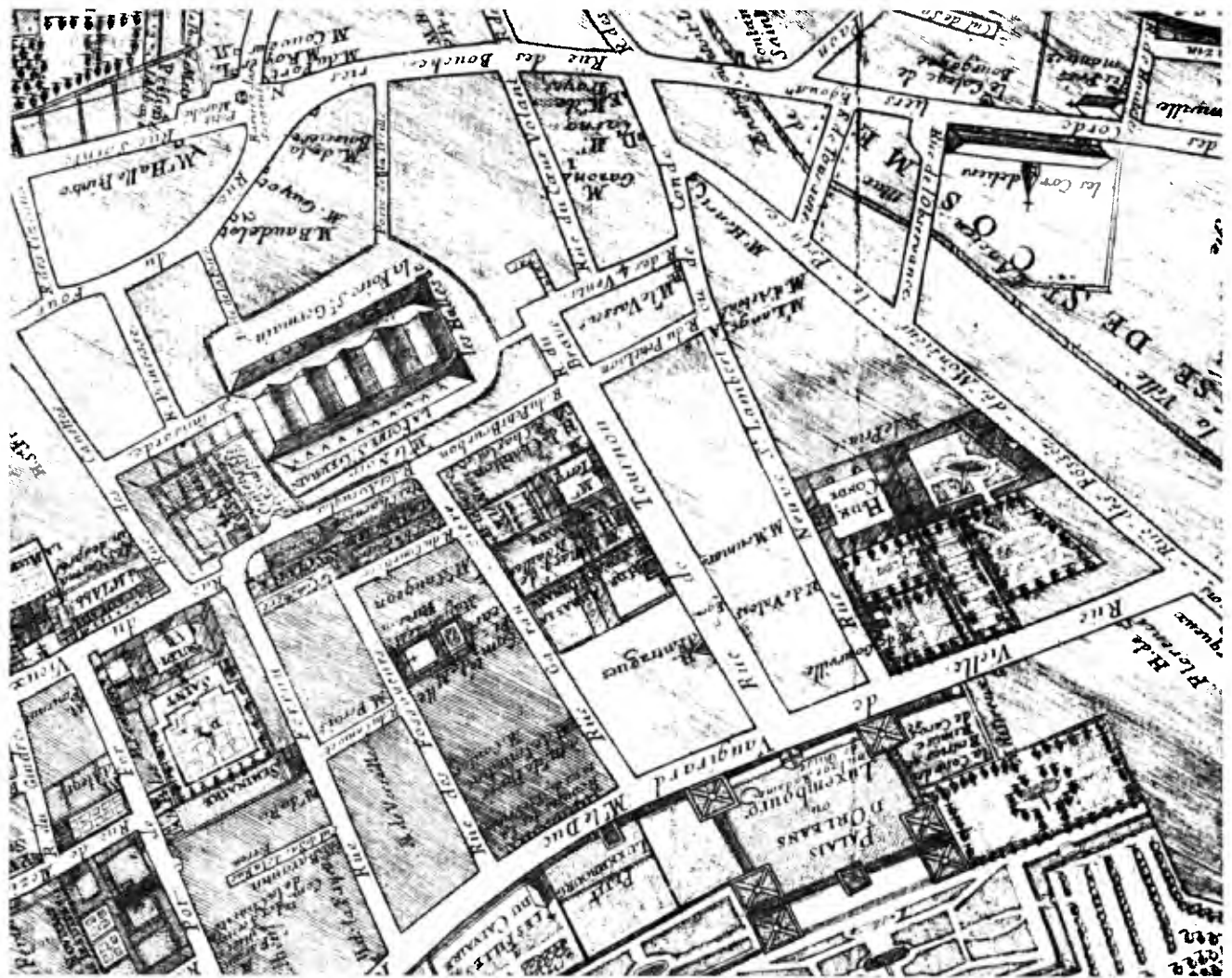
³ *Ibid.*, t. I, pp. 318, 323. — Ms Ca, p. 54; ms Re p. 80.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 349. — Ms Ca, p. 66; ms Re, p. 99.

⁵ *Ibid.*, t. I, p. 325.

⁶ « Nous sommes fort pauvres parce que Mr le curé de Saint-Sulpice, ne nous donne plus que fort peu de chose ». Lettre de M. de La Salle « à Monsieur Gabrieli Drolini. A Rome » [octobre 1704]. Frère FÉLIX-PAUL, *Les Lettres de saint J.-B. de La Salle*, 1954, 17, p. 65.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 335.



Plan de la paroisse Saint-Sulpice, 1696.
Au premier plan, à droite partie basse : rue Princesse, rue Guisarde, rue du Four. — Dans
la partie haute : Séminaire de Saint-Sulpice.
Photo E. ROUSSET.

du mois de janvier 1694, « il ne vouloit plus rien donner »¹. Fin juillet, dégageant sa parole, il refusa de payer la note du boulanger qui s'élevait à huit cents livres².

Ce que M. Baudrand avait chichement donné d'une main il le retira de l'autre. Les six premiers mois de l'année 1695, les Frères « ne reçurent rien » de celui qui les employait sur sa paroisse³. Pire encore, il « refusa de satisfaire au loyer de leur maison qu'il avoit louée lui-même pour eux et qu'il avoit toujours payé »⁴. Il porta même « sur leur compte le payement du loyer de cette maison de l'année précédente 1694 »⁵. Simple mauvaise humeur ? M. Baudrand aurait voulu transférer le logement des Frères de la Rue-Princesse à la rue Guisarde⁶. Cette maison ne convenant pas, de La Salle s'y opposa. Indigné, le curé refusa de renouveler le bail de la première. Pauvre M. de La Salle réduit à l'indigence par celui dont il faisait la gloire par la belle tenue de ses écoles ! Un homme bien disposé en eut pitié : Léonor-Jean Nau, le propriétaire. Le bail fut passé. « L'accord ne fut que de paroles, écrit Blain, mais il subsista »⁷. En fait, il a été consigné par écrit. Au verso du document qui le précède, signé Nau, J.-B. de La Salle a rédigé ces quelques lignes autographes :

« Billet en manière de bail indéterminé portant le prix du louage de la maison de la rue Princesse. Paris, du 9^e juillet 1694 ».

La valeur locative était de six cents livres⁸.

On s'attendrait à voir le curé de la paroisse se féliciter de cet arrangement qui, sans bourse délier, assurait la continuité de ses écoles paroissiales. Ce fut le dépit.

« Il envoya chercher M. de La Salle et lui en fit un nouveau Procez »⁹.

« Un entêté », M. de La Salle, comme il le qualifiait ? Lui reprocher « qu'il avoit toujours voulu l'emporter en tout sur lui et sur M. de la Barmondière »¹⁰ ? C'était avouer explicitement la jalousie qu'il lui portait. Baudrand exigeait

¹ *Ibid.*, t. I, p. 337.

² *Ibid.*, *ibid.*

³ *Ibid.*, t. I, p. 338.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 338.

⁵ *Ibid.*, *ibid.*

⁶ *Ibid.*, *ibid.*

⁷ *Ibid.*, t. I, p. 338.

⁸ Pour Blain c'était « sept cens livres de rente annuelle ». *Ibid.*, t. I, p. 338.

⁹ *Ibid.*, t. I, p. 338. — Et cependant il ne l'avait fait « que par l'avis de personnes pour qui M. Baudrand lui-même avoit le plus grand respect ».

¹⁰ *Ibid.*, t. I, p. 339.

Billet en maniere
de bail indéterminé
portant le prix du
louage de la maison
de la rue-Princesse
à Paris du 9^e Juillet
1694

Bail indéterminé de la Rue-Princesse. Paris, 9 juillet 1694. Autographe de J.-B. de La Salle au verso du bail du 28 juin 1690 [Document 84].

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 189.

Photo L. de M. Aroz.

une soumission servile : de La Salle ne pouvait lui consentir qu'une considération respectueuse. « Le curé de Saint-Sulpice pouvait considérer les Frères comme une équipe d'ouvriers paroissiaux à ses ordres et pour ainsi parler, à sa solde. » Jamais leur supérieur ne renoncerait « ni à son titre, ni à ses obligations à l'égard de ses disciples »¹. Paroisse et communauté étaient deux organismes distincts. L'autonomie de cette dernière devrait être reconnue. L'entente devenant difficile, de La Salle n'en fut quitte « qu'en convenant de payer d'oresnavant le loüage de la maison »².

Les modalités du renouvellement du bail, entre 1694 et 1701, ne sont pas connues. Les rapports entre le propriétaire et le nouveau locataire étaient des plus faciles : d'un côté comme de l'autre, la fidélité aux engagements souscrits tenait lieu de loi. L'augmentation du loyer, en 1701, est vraisemblablement à l'origine du contrat en bonne et due forme passé par J.-B. de La Salle et L.-J. Nau, par-devant Huet, notaire à Paris. Le voici, inédit à ce jour :

« Fut présent M(aître) Léonor-Jean Nau, con(seill)er du roy, | receveur des décimes des diocèses de Bayeux et | de Lisieux, dem(euran)t ord(inairement) en la ville de Caen, de p(rése)nt | à Paris, logé rue Gratière, île ^{a)} No(tre)-Dame, par(oisse) | S(ain)t-Louis, en la maison de m(onsieu)r Hubault, lequel | a baillé et délaissé à loyer du jour de s(ain)t Jean- | Baptiste dernier, pour six années suivantes et | accomplies et promet faire jouir à ^{b)} | m(essi)re Jean-Baptiste de La Salle, prestre, | docteur en théologie, Supérieur des Frères des | Escolles chrestiennes, dem(euran)t à Paris ^{c)}, | rue de Vaugirard, par(oisse) S(ain)t-Sulpice, | à ce p(rése)nt et acceptant preneur | pour luy, pen(dan)t led(it) temps, une grande | maison à porte cochère, scize rue Princesse, | sur la porte de laquelle est l'image de s(ainte) | Anne, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, | sans aucune chose en excepter ny réserver, dont | led(it) s(ieur) preneur est content, disant la bien sçavoir | et connoistre pour la tenir à loyer depuis | plusieurs années et y tenir lesd(ites) escolles chrestiennes | et dans laquelle il continuera lesd(ites) escolles | pour en jouir. Ce bail fait moyen(nan)t la somme de six cens ^{d)} quatre

¹ Georges RIGAULT, *op. cit.*, t. I, p. 197.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 338.

[Fol. 1 v^o]

vingt livres de loyer par chacune desd(ites) | six années que led(it) s(ieur) de la Salle s'oblige | de payer aud(it) s(ieur) Nau, en sa demeure à | Paris ou au porteur, par chacun an aux quatre termes accoustumez esgallement dont | le premier de(s) payem(ents) eschera et se fera au jour | de s(ain)t Remy prochain et ainsy continuer. | Et outre aux charges qui suivent sçavoir | par led(it) s(ieur) preneur ^{e)} de tenir lad(ite) maison | garnye de biens meubles exploitables pour | seureté dud(it) loyer, l'entretenir de menues répara(ti)ons | locatives et nécess(ai)res à y faire durant led(it) temps, | et en fin d'icelluy, la rendre en bon estat d'icelluy, | y souffrir faire les grosses sans pouvoir prétendre | aucune diminu(ti)on dud(it) loyer, ny dépens, dommages | et intérêts all'encontre dud(it) s(ieur) bailleur, payer | par led(it) s(ieur) preneur ce à quoy lad(ite) maison sera | taxée et cotisée pour les pauvres, boues, chandeles, | lanternes, et autres charges de ville et police | à l'exception du logem(en)t des soldats ⁿ⁾ et taxe de S(ain)t-Sulpice; ne pourra ^{o)} | led(it) s(ieur) preneur

[Fol. 2]

cedder son droit du p(rése)nt bail sans le consent(emen)t | dud(it) | s(ieur) bailleur auquel il fournira autant des | p(rése)ntes en bonne forme incessam(men)t à ses frais et dépens | et sera tenu par led(it) | s(ieur) bailleur en lad(ite) maison, clos | et couvert aux uz et coutumes de Paris. A esté ⁿ⁾ | convenu entre les partyes qu'elles peuvent se | désister du p(rése)nt bail en s'advertissant l'une l'autre | six mois auparavant; quoy faisant il demeurera | nul pour le temps qui en restera à expirer et néantmoins | en sa force et vertu pour le payem(ent) des loyers qui | en resterait deub et exécu(ti)on à ⁿ⁾ charge d'iceluy. | Eslizant ⁿ⁾ led(it) s(ieur) preneur son domicile en sa demeure | sus declarée auquel lieu nonob(stant) [...]. Pr(omettant), ob(ligeant), re(nonceant). | Fait et passé à Paris en l'estude de Huet, no(tai)re, | l'an mil sept cent un, le dix-huit(ièm)e | juillet. Et ont signé.

Bail pour six années continuelles par Jean-Baptiste de La Salle d'une grande maison à l'image de Sainte-Anne, rue Princesse, à Paris. Paris, 18 juillet 1701.

Original sur papier, *Arch. nationales. Minutier central*, Etude LXV, 346.

Photo L. de M. AROZ.

[*Signé*] Nau [*paraphe*], De La Salle [*souligné*], Lemericié [*paraphe*], Huet [*paraphe*].

a) qua; ile, *en surcharge*, b) a, *en caractère allongé*. c) paris; corrigé Paris, Rue de Vaugirard par(oisse) S(aint) Sulpice, *en renvoi en fin de page*; [*Signé*] Nau [*paraphe*], De La Salle [*souligné*] pour validation, *contresigné des paraphe des notaires*; en la maison | cy apres déclaré, *bâtonné*. d) Six cens, *en caractères allongés*. e) entre, *bâtonné*. f) monn; soldats, *en surcharge*. g) pourra, *répété*. h) A esté, *en caractères allongés*, i) O, *non bâtonné*. j) P; E, *en surcharge*.

[*Au f^o 1, marge gauche en haut :*] Bail. 18 juillet 1701. [*En dessous :*] F(ait) exp(édition). [*En bas. Annotation moderne :*] LXV-346.

A l'époque où le présent contrat était signé ès-Études de M^e Huet, Henri Baudrand n'était plus curé de Saint-Sulpice¹. Atteint de paralysie, perclus de rhumatismes, en 1696, il avait résigné sa cure à Joachim Trotti de la Chétardie, tout gagné à la cause de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes jusqu'au point de s'en déclarer « le père, le défenseur et le promoteur »². Il ne le prouva guère, par la suite, nous aurons l'occasion de le démontrer.

Occupons-nous pour l'instant du contrat qui permet à J.-B. de La Salle d'occuper en paix et sécurité la maison des écoles. Il connaissait depuis 1690 l'homme qui lui consentait le bail, Léonor-Jean Nau, receveur des décimes et des deniers des diocèses de Bayeux et de Lisieux, résidant ordinairement à Caen. Pour la circonstance il avait élu domicile à Paris, rue de la Gratière³, dans l'île Saint-Louis, chez M. Hubault. La maison de la rue Princesse qu'il donnait

¹ « Henry Baudrand », dans *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, p. 100.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 356.

³ La paroisse Saint-Louis fut érigée en 1623. Elle tire son origine d'une petite chapelle déjà existante au début du XVII^e siècle que remplaça l'église actuelle commencée sur les plans de Le Vau. Le cardinal de Noailles posa, en 1702, la première pierre de la nef achevée en 1713-1714. Le territoire de la paroisse Saint-Louis s'étendait en fait à deux îles que Christophe Marie, entrepreneur général des ponts de France, s'engagea à réunir (1614) en comblant le canal qui existait depuis 1370. La première, en amont, était nommée l'île aux Vaches; l'autre, en aval, plus étendue, « l'île Notre-Dame » ou Sainte-Marie. L'actuelle rue Poulletier a été formée sur l'emplacement du canal. Elle porte le nom de Le Poulletier, trésorier des Cent-Suisses et associé de Christophe Marie. Un autre entrepreneur, François Le Regrattier, a aussi donné son nom à une des rues de l'île Notre-Dame. Elle s'appelle rue Regrattière, dès 1627, et à partir de 1710, rue Regratière ou rue de la Femme-sans-Tête à cause d'une enseigne représentant une femme sans tête tenant un verre à la main avec cette devise : « Tout est bon ». La partie nord de cette rue porta aussi le nom de rue Angélique, prénom de la belle-mère et de la femme de François Regrattier. Cf. *Curiosités de Paris*, Paris, 1883, pp. 367-381. — *Histoire de la Ville de Paris*, t. II, Paris, éd. Dentu, 1864, p. 76. — Jacques HILLAIRES, *Dictionnaire historique des Rues de Paris*, éd. de Minuit, 1963, p. 39. — Rappelons qu'on nommait *regrattiers* des vendeurs au détail et de seconde main de menues denrées : sel, grains et épices et particulièrement des dessertes. L'appellation rue Gratière devait-elle son nom à la profession qu'on y exerçait ?

en location était un vaste et haut immeuble limité par les rues Guisarde ¹, des Canettes ² et du Four ³, voies sombres du vieux Paris dont les noms se lisent encore de nos jours. Venant de la rue Guisarde, c'est la troisième maison à gauche, avec porte cochère à l'enseigne de Sainte-Anne, trois étages de façade plus deux étages sous combles; sans jardin, mais une cour où plongent tous les regards des voisins; peu d'air, peu d'espace où des provinciaux se trouvent comme emprisonnés. L'ensemble forme actuellement les nos 16-14-12 de la rue Princesse (VI^e arrondissement) ⁴.

Jean-Baptiste de La Salle, lui, habite depuis avril 1698, au prix de 1600 livres par an, la Grand'Maison, rue de Vaugirard, près du jardin des Carmes Déchaussez ⁵. Il avait dû quitter Vaugirard — « village heureux » ⁶, « un

¹ Rue ouverte en 1620, elle commence à la rue Mabillon et finit à la rue des Canettes. Elle s'appelait *rue Guyande*, en 1621, et *rue Guisarde* à partir de 1636. Peut-être doit-elle son nom à une princesse de la maison de Guise. La Révolution en fit la *rue des Sans-Culottes*, nom qu'elle porta de 1793 à 1806.

² Vieille rue parisienne elle s'est appelée successivement : *rue Saint-Sulpice* (XIV^e siècle), *Viracoublé* (v. 1540) et, depuis 1636, le nom qu'elle porte aujourd'hui. Une enseigne, aux canettes, lui avait donné son nom. Elle fut remplacée par un médaillon style rocaille représentant quatre canes nageant sur un étang.

³ C'était le vieux chemin d'Issy et de Sèvres que pouvaient emprunter, aussi bien que celle de Vaugirard, les séminaristes de Saint-Sulpice et les Frères se rendant à Vaugirard. Elle s'appelle, au XV^e siècle, rue de la *Blanche-Oie* (section comprise entre le boulevard Saint-Germain et la rue des Canettes). Le nom de *rue du Four* a survécu. Il lui vient du four banal, propriété de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, où les habitants étaient tenus, sous peine d'amende, de faire cuire leur pain. Il était situé au carrefour actuel des rues du Four et de Rennes et fut supprimé en 1470. J. HILLAIRET, *op. cit.*, p. 541.

⁴ Elle commence au 23, rue du Four, et aboutit au 6 de la rue Guisarde et mesure 88 m de long par 10 m de large. Au n^o 12, entrée de l'école chrétienne prise en charge par J.-B. de La Salle, en 1688. Voici ce qu'en dit le *Dictionnaire historique des Rues de Paris*, « N^o 12 : Le chanoine Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, dont l'Institut fut approuvée par Benoît XIII, en 1725, installa là, de 1688 à 1707, la première école gratuite pour filles pauvres [?] transférée ensuite dans la rue Notre-Dame-des-Champs ». — Cela nous rappelle le petit topo d'une speakerine rémoise arrêtant le bus touristique devant la façade de l'Hôtel de La Salle pour dire le plus consciencieusement du monde : « C'est ici qu'est né, en 1651, Jean-Baptiste de La Salle, fondateur d'un Institut de Frères pour l'éducation des sauvages » !

⁵ Cette maison « vide depuis longtemps » avait été occupée par les religieuses de Notre-Dame des Dix-Vertus, là où « avoient été élevez les Enfants de France » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 360]. Il semblerait pourtant que ceux-ci, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, furent élevés dans le plus grand secret par la veuve de Scarron, de 1670 à 1674, dans une maison louée par la marquise, aux nos 108, 110, 110 bis de la rue de Vaugirard. Les Carmes déchaux venus d'Italie s'installèrent rue de Vaugirard, le 22 mai 1611. La première pierre du couvent fut enterrée en 1613; celle de l'église, posée par Marie de Médicis, le 20 juillet de la même année. Achevée en 1620, elle fut dédiée à saint Joseph. De vastes jardins s'étendaient à la suite du monastère. Avec les fleurs cultivées on fabriquait « l'eau des Carmes ». A la Révolution tout fut confisqué : argenterie,orfèvrerie et la bibliothèque composée de 12 000 volumes. Le 11 août 1792, l'église fut transformée en prison. Elle reçut 160 prêtres insermentés et les Frères

paradis »¹, « Bethléhem de son Institut »², et « comme son second berceau »³ — devenu trop incommode pour loger tous les novices et postulants et trop éloigné de Paris pour permettre au Fondateur de veiller à la fois sur le temporel et le spirituel de ses Frères.

Abraham et Salomon. Le premier réussit à fuir. Le second fut martyrisé le 2 septembre 1792. On conserve encore le perron des massacres.

C'est au couvent des Carmes, n° 76 et 78 de la rue de Vaugirard, que J.-B. de La Salle se retira, en 1706, pour échapper à la persécution des maîtres écrivains et à l'incompréhension de M. de La Chétardie. Il y passa quinze jours sans que personne, sauf « un ou deux Frères seulement » [Ms Ca, p. 114; ms Re, p. 188], « deux ou trois des principaux Frères » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 39] en fussent avertis. Quinze jours de solitude, autant de réflexion et M. de La Salle retrouve son élan de Fondateur. Dieu restera toujours son suprême recours aux jours sombres de sa vie. C'est aux Carmes que « tantôt seul, tantôt avec les Frères », il se retirait pour des retraites « pour l'ordinaire de dix jours, souvent de quinze, quelquefois d'un mois et de plus ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 272.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 322. — Il tire son origine de l'abbé Gérard de Moret — Va Gérard, Vaulgérard, Vaugirard, à partir de *Valboisiron* (*vallis, bos, stare*) (?) — abbé de Saint Germain-des-Prés († 1728) qui avait une prédilection marquée pour ce petit hameau où sa communauté avait une maison de campagne. Bourg essentiellement agricole où l'élevage des bœufs voisinait avec la culture du seigle. J. HILLAIRET, *op. cit.*, p. 605.

Au n° 204, à l'angle de la rue Copreau et de la rue de Vaugirard, se trouvait la maison louée par J.-B. de La Salle, le 8 octobre 1691, pour rétablir la santé des Frères dans le calme du repos. C'est là que le 21 novembre 1691, Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin et J.-B. de La Salle prononcent le vœu héroïque « d'association et d'union » jusqu'au « dernier vivant » pour « faire unanimement et d'un commun consentement » tout ce qu'ils croiraient « en conscience et sans aucune considération humaine » être nécessaire pour le plus grand bien de la société, fallût-il pour cela « demander l'aumône et vivre de pain seulement » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 313]. Acte solennel unissant trois âmes en une seule volonté.

C'est à Vaugirard que Jean-Baptiste de La Salle établit le noviciat [1692; « le 8 octobre 1691 ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 315]; qu'il rassemble les Frères pour la retraite annuelle [*Ibid.*, pp. 315, 326; ms Ca, p. 55; ms Re, pp. 81, 83]; que furent prononcés les premiers vœux perpétuels [6 juin 1694. *Arch. Maison généralice*, B] 503-1, dossier 1]; que fut défini à jamais le caractère spécifiquement laïc de l'Institut [7 juin 1694. *Ibis.*, f° 18]; que le Fondateur reçut l'autorisation de l'archevêque de Paris de célébrer la messe en la chapelle de la maison [27 mars 1697. *Ibid.*, B] 503-1, dossier 5]; que J.-B. de La Salle fit une retraite d'un mois avec quatre principaux Frères [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 143]; qu'il essaye le gouvernement qui sera accepté en 1716 [*Ibid.*, t. II, p. 133] et institue les Frères servants [1692. *Ibid.*, t. II, p. 405; ms Ca, p. 56; ms Re, p. 83]; qu'il compose plusieurs ouvrages de piété [*Ibid.*, t. II, p. 457; ms Ca, p. 111; ms Re, p. 122]; que les Frères de Paris se rendent « les soirs des veilles des jeudis, des dimanches et des fêtes » ne s'en retournant que les lendemains de ces jours [*Ibid.*, t. I, p. 323; ms Re, p. 106]; que les Frères, les novices et M. de La Salle à leur tête se rendent de temps en temps à l'église Saint-Lambert [*Ibid.*, t. I, p. 352]; là enfin, que se rencontrent Jean-Baptiste de La Salle et Jean-Jacques Baiüyn, deux âmes complémentaires que Dieu gratifie de dons surnaturels [*Ibid.*, t. I, p. 239; ms Bernard, p. 14]. Maison-mère des Frères pendant sept ans (1691-1698) avant son transfert à la Grand'Maison, rue Notre-Dame-des-Champs, Vaugirard est un monument à la gloire de J.-B. de La Salle, une assise fondamentale dans l'histoire de son Institut.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 328; t. II, p. 366.

² *Ibid.*, t. I, p. 329.

³ *Ibid.*, t. I, p. 314.

La valeur locative de la Rue-Princesse est assez élevée. Il s'agit bien d'un vaste immeuble que M. de La Salle connaît depuis 1688, où se tiennent les écoles de Saint-Sulpice qu'il devra entretenir. C'est la clause accordée en premier lieu avant celle qui règle le prix et les échéances à payer. Viennent ensuite un ensemble d'articles, en apparence clauses de style parce que reproduites traditionnellement, mais qui sont en réalité des charges et que nous allons examiner.

1. *Biens exploitables*. Exploitables se dit des biens qui peuvent être saisis par « *exploit*, » « acte dressé et signifié par huissiers et vendus par justice » (Littré). D'après l'ordonnance royale de 1629, rappelée par *Le Grand Vocabulaire François*,

« Les meubles du locataire sont affectés à la sûreté des lieux qu'ils garnissent et le propriétaire de la maison a pour ses loyers un privilège supérieur à celui qui a vendu les meubles et à qui le prix en est dû » (Tome XVI, p. 304).

Le privilège du propriétaire doit être compris

« non seulement pour les loyers échus depuis la vente mais encore pour quelques réparations dont le locataire était tenu » (*Ibid.*, p. 305).

Ainsi donc, M. de La Salle devait « tenir ladite maison garnie de biens exploitables » et l'entretenir « des menues réparations locatives et nécessaires à y faire pendant la durée du bail » et même « souffrir faire les grosses » sans prétendre ni diminution de loyer, ni dépens, ni dommages et intérêts.

2. *Cotisations pour les charges communes*. Il s'agit des taxes et cote fixant la part ou la somme à payer. « Payer les boues, chandeles, lanternes » équivaut à payer la taxe imposée pour enlever les boues et entretenir le bon éclairage du quartier au moyen de chandelles et de lanternes.

3. *Exemption du logement des gens de guerre*. L'obligation de les loger remonte à Louis XII (ordonnance du 20 février 1514). Une ordonnance de Louis XIV (1675) prévoit que les troupes qui marchent doivent donner avis, deux ou trois heures à l'avance, des villes et des lieux où elles ont à stationner. A partir de 1684, les Intendants des provinces étaient juges souverains pour la distribution des logements. Etaient exemptés de cette imposition : les ecclésiastiques dans les Ordres ou pourvus de bénéfice, les présidents, conseillers (Louis de La Salle, père de Jean-Baptiste) et gens de Sa Majesté, les officiers des Parlements, Chambre des Comptes, Cour des Aides et autres Cours ou Conseils supérieurs, etc... Cette exemption et privilège restaient en suspens s'agissant des troupes du roi. Pour en être dispensé il fallait une autorisation royale.

Ce fut le cas, par exemple, de l'école de Saint-Denis (1709). Grâce aux bons offices du cardinal de Noailles, elle obtint du duc de Maine

« une exemption de soldats, par écrit [...] dans laquelle il est marqué qu'elle étoit accordée par ordre du Roi »¹.

Saint-Sulpice jouissant de ce privilège, M. de La Salle et l'école Rue Princesse en bénéficiaient. Mention spécifique en est faite dans le contrat ainsi que de l'exemption de la taxe paroissiale en faveur des écoles de charité.

4. *Clauses de sauvegarde* et de non-cession. Elles n'ont rien de particulier pour s'y arrêter.

5. « *Le clos et le couvert* ». C'est la clôture et la couverture de la maison ou de l'habitation, formule usitée surtout dans le langage administratif.

6. *Congé au locataire*. Bailleur et locataire pouvaient renoncer au bénéfice du contrat. Aucune loi ni règlement ne fixait le délai de préavis quand le propriétaire voulait habiter en personne. Suivant la jurisprudence du Châtelet, il fallait « six mois d'intervalle depuis la signification du congé jusqu'au jour de la sortie pour une maison entière, un corps de logis entier ou une boutique de négociant ouverte sur la rue »... On accordait presque toujours six mois « aux maîtresses d'école pour chercher un autre logement ».

C'est cette dernière clause qui appelle notre réflexion. Elle est explicitement mentionnée dans le contrat : preuve manifeste de la bonne entente qui a présidé à l'élaboration du document notarié. Le bail ne fut pas porté à terme. En avril 1704, François Guillemart, marchand ébéniste, demeurant à Paris, rue du Four, devenait propriétaire de l'immeuble de Léonor-Jean Nau. Jean-Baptiste en fut prévenu trois mois auparavant. Trois mois plus tard, le 5 juillet 1704², le nouveau possesseur louait son immeuble non à J.-B. de La Salle, mais aux Frères des Ecoles chrétiennes représentés par les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean Partois et Jean Leroux.

Le nom de M. de La Salle ne se lit pas. Pourquoi ? En l'espace de trois ans, 1701-1704, bien des événements éœurants s'y étaient succédés. Persécuté par les maîtres des petites écoles — revanche de 1690 et 1698-1699 — et des maîtres écrivains, le Fondateur des Frères avait dû quitter le quartier Saint-Sulpice. La rue de Charonne³ l'avait accueilli. Quel présent pour les domini-

¹ *Ibid.*, t. II, p. 75.

² Voir plus bas, p. 290, document 90.

³ Elle commence au 59 de la rue du Faubourg-Saint-Antoine et finit au 113 du boulevard de Charonne. A l'emplacement des n° 94-98 se trouvait, en 1703, le couvent des dominicaines de la Croix, fondé par Marguerite de Sénaux, Sœur Marguerite-de-Jésus, en 1641. (A ne pas

caines de la Croix qui y demeuraient ! C'est dans ce faubourg populeux et populaire de la capitale que M. de La Salle allait habiter deux années durant. Courte accalmie, oh ! combien nécessaire, pour se rasséréner et retrouver la lumière dans le noir de l'échec apparent de Paris. En prenant ses distances de Saint-Sulpice, en relâchant les liens de dépendance qui l'y assujettissaient, il avait les coudées franches pour s'établir là où l'Esprit le pousserait. L'archevêque de Rouen, clarté de Dieu aux jours sombres des années 1703-1706, lui ouvrit les portes de son archidiocèse. C'était en 1705. Après Reims (1680) et Paris (1688), Rouen devenait le port d'attache de la « navicelle » lasallienne. Fouettée par les flots déchaînés de la calomnie et les procès haineux, elle avait failli faire naufrage sur les rivages de la Seine. Enfin, et pour une soixantaine d'années, un havre de paix !

confondre avec celui des Filles-de-la-Croix institué par Marie Lhuillier, dame de Villeneuve, à l'impasse Guéménée, en 1640.) Bien situé, ce monastère s'étendait sur 42 hectares et disposait d'un très agréable jardin. La chapelle, le long de la rue était très ornée. C'est là que J.-B. de La Salle disait tous les jours la messe à laquelle assistaient les Frères et les religieuses, « avec empressement » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 5]. Plusieurs personnes illustres y avaient été inhumées ; parmi elles, Catherine de Cyrano, prieure, tante de Cyrano de Bergerac. Expulsées en 1791, les dominicaines réintégrèrent leur couvent, comme usufruitiers, en 1817. Depuis 1887, la rue Jean-Macé passe sur l'emplacement du jardin. En 1904, les religieuses furent expulsées et leurs bâtiments démolis, en 1906. Un hôtel fut construit en 1912, acheté en 1926 par l'Armée du Salut. C'est, en 1981, un hôtel, le « Palais de la Femme » avec 743 chambres. Cf. Jacques HILLAIRET, *op. cit.*, p. 324.

En face du couvent des dominicaines de la Croix, se trouvait la maison occupée par J.-B. de La Salle (1703-1705). Une enseigne : les Frères des Ecoles chrétiennes [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 100] en marquait l'emplacement. Le Noviciat, l'Ecole dominicaine y fonctionnaient en paix. Enhardis par la sentence du Châtelet (30 mai 1704. *Arch. nationales*, Y 9413) leur donnant gain de cause contre M. de La Salle, les maîtres écrivains investirent la maison avec des « gens armés d'échelles, de marteaux et d'instruments propres au pillage. L'inscription fut arrachée, les bancs, les tables, les livres et tout ce qui servoit à enseigner, à dessiner, à lire, à écrire à plus de deux cens jeunes garçons tous les Dimanches et Fêtes après-midi fut enlevé dans des charrettes sans aucune résistance ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 10.

87

Procuracion de Messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, paroisse Saint-Paul, à M(aître) Nicolas Barthélemy, avocat et procureur à Rethel-Mazarin (Ardennes) pour acquérir en son nom une maison sise audit Rethel, vis-à-vis le monastère des Religieuses de la Congrégation. (Meunier et Lemerçié, notaires au Châtelet de Paris).

Paris, 25 novembre 1703.

C. Copie sur papier à la suite du document du 15 janvier 1704. Rome, Arch. Maison généralice, BJ 506-2, dos. 14, n° 13, f° 4.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 166.

Nous sommes en 1703, année cruciale dans l'histoire lasallienne comme nous l'avons écrit. Réfugié rue de Charonne¹, désarmé face à ses adversaires, voire persécuteurs — le curé de Saint-Sulpice, les maîtres écrivains de Paris, les maîtres des petites écoles, le propriétaire de la Grand'Maison qui lui refuse le bail — M. de La Salle se trouve apparemment dans une impasse totale. Paris lui refuse et à son œuvre, le droit de cité. Va-t-il se laisser encercler et faillir ? Les coups le frappent au cœur mais n'obscurcissent pas son esprit. Quelle maîtrise pour garder sa sérénité alors qu'il est assailli de tous côtés ! Paris boude son institution ; Rouen lui tend les bras ; Reims agrée ses services ; Rethel encourage ses efforts. Ses « Frères » font ici, merveille — merveilleux Frère Louis, directeur, que toute la ville vénère² — il faut les enracciner.

¹ Voir document 86, p. 277.

² Décédé à Rethel le 10 mars 1728. Dans les Mémoires de M. Taton († 1733), curé-doyen de l'époque, il est rapporté « que la réputation de sainteté que s'était acquise ce digne disciple du vénérable de La Salle faisait dire à ceux qui l'accompagnaient au lieu de sépulture qu'au lieu de prier Dieu pour lui, ils le priaient de prier pour eux ». A tous les ecclésiastiques réunis dans la sacristie, M. le doyen leur dit : « Nous allons chercher le saint et le plus saint de la paroisse ». Arrivé avec son clergé où était le corps du Frère Louis, les larmes du vénérable prêtre étouffèrent sa voix et coulèrent avec tant d'abondance qu'il lui fut impossible d'achever le *De Profundis*. J.-B. CARUEL, *Essai sur Rethel (745 à 1890)*, Rethel, G. Beauvarlet, 1891, p. 376. — L'acte de décès est signé des Frères Michel et François. — **Frère François**, homme vertueux, était directeur à Rethel au moment de sa mort survenue le 11 novembre 1755. L'acte de son décès, consigné sur les Registres d'état civil retrace sa très édifiante vie. « L'an de grâce mil sept cent cinquante-cinq, le douze novembre, nous soussigné, Pierre Pillas, prêtre, bachelier en Sorbonne, conseiller clerc au présidial de Sedan, curé et doyen de Rethel-Mazarin,

Sur la Grande-Rue — aujourd'hui rue Carnot — à Reithel, « une grange et un jardin de 40 toises [7,76 m, approximativement] ont été adjugés à Remy Favart, pour le compte de M. de La Salle, en 1683 »¹. Le 1^{er} juillet 1687, Jean Bajot², prêtre aumônier de l'Hôtel-Dieu, lui fait don d'une maison rue Mont-Boyel pour être jointe à la précédente et des deux « n'en faire qu'une et être employée au même usage pour l'établissement des écoles chrétiennes et gratuites des garçons ». Le legs de trois cents livres produisant soixante-huit livres d'intérêt, Anne Potou, Mme Bonvarlet³, dame charitable de Reithel, permet d'acquérir sa maison située sur la même rue. Dix années plus tard, le 23 novembre 1693, Pauffin et Barthélemy, notaires à Reithel, fondés de pouvoir de M. de La Salle, achètent la maison Audry, sur la Grand'Rue. C'est encore à Nicolas Barthélemy que le Fondateur des Frères donne procuration — celle que nous publions — pour l'acquisition (15 janvier 1704) de la maison Ludet, sise à « Reithel, rue des Dames religieuses, n° 282 »⁴. Sollicité une troisième fois de prendre en main les intérêts des Frères des Ecoles chrétiennes de Reithel, Nicolas Barthélemy⁵ se rend acquéreur, au nom de La Salle, de la maison

assisté de tout notre clergé, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, au haut du grand escalier, à dix pas en avançant vers la porte S(ain)t-Martin, le vénérable Frère François, supérieur et directeur des Ecoles chrétiennes de cette ville depuis 10 ans, décédé hier subitement à sept heures du soir, âgé de 75 ans; mais il s'était préparé à la mort toute sa vie; il avait communiqué le matin à la paroisse. Inconnu aux hommes, connu de Dieu seul, il n'a jamais fait que son devoir; humble de cœur, pénitent austère, laborieux, vigilant, appliqué aux écoles, il a fait tout ce qu'il a pu pour renouveler la jeunesse et former au Seigneur un peuple animé de sa sainte crainte et de son amour. Il avait été le compagnon du vénérable Frère Louis, supérieur des Ecoles chrétiennes, envoyé par M. de La Salle, fondateur. Ils ont tous les trois travaillé dans ce nouvel établissement, qui est le berceau de toutes les Ecoles chrétiennes aujourd'hui répandues partout dans le royaume ». Cité par J.-B. CARUEL, *op. cit.*, p. 378.

¹ Elle portait le n° 701 et comprenait la partie haute de la veuve Collart-Derillon et celle de M. Villard, à l'angle de la rue Montboyel. Cette maison fut adjugée à Remy Favart, chanoine de Notre-Dame de Reims (Déclaration du 2 avril 1683. *Arch. Maison générale*, BJ 506-2, dossier 12, n° 2). L'acte d'adjudication est du 23 mars [*Ibid.*, BJ 506, dos. 12, n° 3].

² En 1686, il reçoit l'abjuration de protestantisme de Pierre Parot, fils de Jacques Parot, apothicaire d'Ay. Il a promis « de vivre ci-après toujours en la foi catholique, apostolique et romaine dont il vient de faire profession ». J.-B. CARUEL, *op. cit.*, p. 304. — Cette maison, rue Montboyel, n° 672, fut acquise en 1687 et non en 1707 contrairement à Caruel [*op. cit.*, p. 374]. — L'un des notaires, Charles Dogny, mourait en 1688. J.-B. CARUEL, *op. cit.*, p. 304.

³ Famille de Reithel qui compte bon nombre d'échevins de la ville. Elle est apparentée aux Tiercelet, Guyot, Barré, Ougnon, Pauffin.

⁴ Elle était située vis-à-vis l'église des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. L'acte fut passé par-devant Tangeneau, notaire; la maison était louée 120 livres. Cf. J.-B. CARUEL, *op. cit.*, p. 374. — *Cahiers lasalliens*, 26, p. 273.

⁵ Avocat à Reithel, N. Barthélemy est un des premiers bienfaiteurs des Frères de cette ville. Cf. *Les Traditions de Charité dans le Rethélois...*, Reithel, impr. G. Beauvarlet, 1878, p. 13. — Donation (10 mai 1729) par Nicolas Barthélemy et Marguerite Tiercelet, sa femme, aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reithel, d'une maison située au même lieu, estimée 520 livres (21 ma

Charlet, contiguë à la précédente et bordant celle de la veuve Brodard¹. Le contrat du 20 septembre 1704 la situe à « Rethel, rue des Dames religieuses, n° 284 »². A ces cinq maisons s'ajoute celle d'Etienne de Champion, en 1717³, et la ferme de Thugny, par legs testamentaire de Remy Favart, en 1719⁴.

Revenons, un instant, à la procuration donnée à M. Barthélemy, notaire, par J.-B. de La Salle, le 25 novembre 1703, pour en prendre connaissance d'après la copie qui nous est parvenue. La voici :

Par-devant les notaires du Roi à Paris soussignés, fut présent Messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, paroisse de S(ain)t-Paul, lequel a fait et constitué son procureur général et spécial m(aîtr)e Nicolas Barthélemy, avocat et procureur à Mazarin, auquel il donne pouvoir de pour lui, en son nom, d'acquérir en la ville de Rethel-Mazarin en Champagne, une maison ainsi qu'elle se poursuit et comporte située vis-à-vis le monastère des Religieuses de la Congrégation de lad(ite) ville et joignant la maison de mademoiselle Brodard, où les Frères des Ecoles chrétiennes de la même ville tiennent actuellement leurs écoles; des propriétaires d'icelle maison, convenir du prix de lad(ite) maison et des dépendances, et de la forme du paiement dud(it) prix, soit en deniers comptants ou en effets, que led(it) procureur cédera avec ou sans garentie, selon les cas; convenir et arrêter les termes du paiement et toutes les autres

1729). *Arch. dép. Ardennes*, C 1645. — En 1698, Nicolas Barthélemy était marguillier de Saint-Nicolas de Rethel. *Arch. dép. Ardennes*, G 252.

¹ Voir plus bas, document 96, p. 347.

² Claude Charlet demeurait à Reims à la Basse-Muire. Il « vend à Messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, ce stipulant par Me Pierre de La Salle, conseiller au Présidial, son frère, une maison sise sur la ville de Mazarin, rue des Dames religieuses, tenant aux héritiers de la dame Brodard, pour la somme de 650 livres » (Reims, 20 septembre 1704; Herbin et Dallier, notaires. *Arch. mun. Reims*, Papiers Lorient). — J.-B. CARUEL, *op. cit.*, p. 374.

³ Etienne E. de Champion, major de l'Île Bourbon. La maison située rue de Montboyel fut acquise pour la somme de mille livres. *Arch. Maison généralice*. BJ 506, dossier 13, n° 4. — *Cahiers lasalliens*, 26, p. 273; *ibid.*, 40¹, pp. 190-302.

⁴ Fils de Jean-Baptiste Favart (1627-1658) et de Marie Gaultier, Remy Favart était prêtre, docteur en théologie et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims (prébende 15; 28 février 1675. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, f° 231). Professeur de droit à l'Université de Reims, il remet sa démission entre les mains du chancelier de France (30 octobre 1702). *Arch. dép. Marne*. Q [Registre des actes des notaires], f° 182 v°, 12 [16 juillet 1701-16 décembre 1702].

charges, clauses et conditions que led(it) propriétaire avisera, à la garantie des obligations qu'il contractera pour une raison de ladite acquisition; obliger lad(ite) maison spécialement; et led(it) s(ieur) constituant passer les actes convenables, et généralement faire pour l'exécution du présent pouvoir ce que led(it) s(ieur) procureur croira nécessaire, encore que le cas requis, un mandement plus spécial. Promettant avoir le tout p(our) agréable y obligeant, etc. Fait et passé à Paris ès-Études, l'an mil sept cent trois, le vingt-cinq novembre et a signé. Ainsi signé De La Salle, Meunier et [*vacat*] et scellé.

Deux mois après réception de cette procuration, le 15 janvier 1704, N. Barthélemy se rendait propriétaire de la maison désignée ¹.

Pour ces différents achats immobiliers, M. de La Salle a investi 5390 livres ², équivalant à 326 150,00 F actuels. Le fonctionnement de l'école rue Mont-Boyel n'en demandait pas autant. Mais cette somme était nécessaire pour la survie des Frères et des écoles et la gratuité de l'enseignement. J.-B. de La Salle n'avait-il pas, pourtant, misé uniquement sur les secours du ciel pour assurer son œuvre ? Sans doute tout au début dans l'héroïsme exaltant recommandé par Nicolas Barré. A-t-il pensé, par la suite, qu'il fallait aider la Providence de son effort personnel et de celui de ses Frères pour ne pas la tenter en vain ? En engageant à Rethel les sommes que nous venons de compter — d'où venaient-elles puisqu'il avait tout distribué en 1684 ? — J.-B. de La Salle est-il revenu à des principes plus réalistes ? Ayant affaire à des hommes de métier, a-t-il cru nécessaire de leur assurer un minimum vital pour faciliter l'exercice pénible et corrodant de leur activité ? Des classes surchargées — 60, 80, 100 élèves par classe, on croirait rêver ! — le don total de la vie — corps, âme, biens, postulat essentiel d'une authentique vocation — à l'œuvre éducative épuisent la santé. Il faut la soutenir par un support matériel correspondant à ses impérieux besoins. La santé et l'équilibre psychologique sont indispensables à l'enseignant ³.

¹ *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier 14, n° 13.

² Acquisition Favart : 2500 livres; maison Bajot : 600 livres; maison Audry : 350 livres; maison Ludet : 830 livres; maison Charlet : 650 livres; maison Champion : 1000 livres.

³ Rappelons les principaux événements marquant l'histoire des Frères à Rethel.

1682. — Etablissement des Frères, rue Montboyel.

1728, 10 mars. — Mort de Frère Louis, directeur depuis 1717.

1729, 30 avril. — Nicolas Barthélemy, avocat, donne aux Frères une maison lui appartenant.

1755, 12 novembre. — Décès de Frère François, directeur. « Inconnu aux hommes, connu de Dieu seul, il n'a jamais fait que son devoir ».

1758, 13 juillet. — Gratification de 15 ou 20 livres aux Frères pour les aider à rétablir leurs maisons et écoles.

1791. — Les Frères Jean-Louis Martinet et Jean-Baptiste Marchant prêtent le serment civique et continuent l'école pendant la tourmente révolutionnaire.

1805. — (13 prairial) — Rappel des Frères. Ils occupent une partie de l'ancien Prieuré.

1855. — Etablissement transféré à l'Hôtel-Dieu.

1862. — Etablissement d'un pensionnat.

1865. — Création des cours d'adultes. Collart et Peltier fondent des prix en faveur de ceux-ci.

1867. — Installation du gaz. « Etablissement très prospère ».

1870. — Invasion russe. L'établissement des Frères est converti en ambulance et souffre de grandes dégradations. « Les Frères remplirent leur tâche avec courage méritant les louanges des ennemis mêmes et de la population en général ».

1880. — Laïcisation. Le Conseil de ville renvoie les Frères.

88

Adjudication à maître Nicolas Barthélemy, avocat et procureur à Rethel-Mazarin (Ardennes), agissant au nom et au profit de maître Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, paroisse Saint-Paul, d'une maison à Rethel, au-devant des Dames religieuses de la Congrégation, moyennant la somme de 830 livres au principal.

Rethel-Mazarin, 15 janvier 1704.

C. Copie sur petit papier aux armes de la Généralité de Paris; six feuillets, 240 × 185 mm.

Rome. Arch. Maison généralice, BJ 506-2, dossier 14, n° 13.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^I, pp. 129, 168; *ibid.*, 40^{II}, p. 85.

Nous avons nettement situé dans le document précédent la maison adjugée à maître Nicolas Barthélemy, le 15 janvier 1704, pour ne pas à y revenir. Assise au haut de la ville, elle comprenait : cave, cuisine, chambre basse et chambres hautes, greniers et écuries, jouxtant d'un côté les héritiers de Julien Torchet et, par derrière, la veuve Brodard. Elle côtoyait la voie publique, la Grand'Rue, au sud, donnant sur l'église de Saint-Nicolas, à l'est. Une petite cense y était annexée.

La cédule proclamatoire fut affichée à l'entrée principale de ladite église et la proclamation fut faite à haute et intelligible voix par Cugnet, sergent, « afin que personne n'en ignorât le tout ». La mise à prix était de cinq cents livres pour la maison et de trois cents pour la cense.

Le 15 janvier 1704, après lecture de la cédule proclamatoire et de la dernière enchère (689 livres; 4 décembre 1703), la maison fut attribuée au plus offrant et dernier enchérisseur, maître Nicolas Barthélemy, pour la somme de huit cent trente livres. Ce même jour, l'adjudicataire comparaisait au greffe du baillage de Rethel et déclarait avoir agi au nom de « Maître Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, paroisse Saint-Paul ». A l'appui de sa déclaration Nicolas Barthélemy présentait la procuration dont il était porteur. Elle fut annexée au procès-verbal de l'adjudication. C'est par ce moyen qu'elle nous est parvenue.

89

Désistement du bail passé à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, par Léonor-Jean Nau, receveur des décimes des diocèses de Bayeux et Lisieux (18 juillet 1701).

Paris, 5 avril 1704.

A. Minute sur papier au verso d'un acte annulé de donation mutuelle entre Michel Dupont, marchand de bas au métier, et Marie Le Clerc, sa femme; un feuillet, 255 × 185 mm. *Paris, Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 181.*

e. F. Léon-de-Marie AROZ, S. Jean-Baptiste de La Salle à Paris. *Baux de la maison, rue Princesse (1690-1706). Documents originaux*, éd. photographique, Reims, 1962, 6. — *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dos. 2. — *Ibid.*, QB 104-7 [Baux de la rue Princesse, 6].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 222, 2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 170.

Ainsi qu'on vient de le lire, Léonor-Jean Nau vendit à François Guillemart, marchand ébéniste, demeurant rue du Four, la maison et chantier dont il était possesseur rue Princesse. Le changement de propriétaire entraînant le renouvellement du bail, M. de La Salle en fut averti aux termes de l'accord intervenu le 18 juillet 1701. Le désistement du locataire est attesté par le document qui suit :

Aujourd'huy sont comparus ^{a)} devant les | notaires à Paris, sou(s-
signe)z, le sieur Francois Guillemart, | marchand ébéniste à Paris,
demeurant rue du Four, parr(oisse) | Saint-Sulpice, d'une part, et
m(essi)re Jean Baptiste Delasalle, | prestre, docteur en théologie, demeu-
rant rue de Charonne, | fauxbourg Saint Antoine, d'autre part, les-
quelles ^{b)} | parties se sont désistées du bail à loyer passé aud(it) | sieur
Delasalle par m(aîtr)e Léonor-Jean Nau, conseiller | du roy, receveur
des deniers des diocèses de Bayeux | et Lizieux, par devant Huet et
son confrère, notaires, | le dix-huit ¹ juillet mil sept cent un, d'une grande
| maison à porte cochère, scize rue Princesse, qui appartient | présen-

¹ Voir p. 261, document 86.

tement audit sieur Guillemart au moyen de | l'acquisition qu'il en a faite, lequel bail contenoit | une clause de s'en désister en s'avertissant, consentent | que ledit bail soit et demeure nul du jour et | terme de saint Remy prochain pour le temps | qui en restera à expirer sans préjudice des loyers | qui en sont escheus et qui s'en trouveront lors deus | et du surplus de l'exécution dudit bail car | ainsy a esté convenu. Pro(mettant), ob(ligeant), ren(onceant). Fait | et passé à Paris ès estudes l'an mil sept cent | quatre, le cinq(uième) avril ^{c)} après-midy. Et ont signé. [Signé] F. Guillemart, De La Salle [*souligné*], Lange [*paraphe*], Lemercié [*paraphe*].

a) Aujourd'hui sont comparus, *en caractères allongés*. b) Lesquelles, *en caractères allongés*. c) Juillet; avril, *en surcharge*; Doctobre, *en surcharge* juillet, *non bâtonné*.

[*En haut de page* :] Désistement de bail. 5 avril 1704.

[*En bas de page* :] Veu Coutier. [*Annotation moderne* :] LVI-181.

En ce 5 avril 1704, M. de La Salle habite rue de Charonne. Il y occupe depuis le 20 août 1703, une maison « assez peu commode » ¹ mais « à sa bien-séance » ² qu'il a louée avec la faveur du curé de Saint-Paul.

Réduite à quelques membres, la communauté lasallienne s'y est blottie, probablement à l'intersection actuelle du boulevard Voltaire et de la rue de Charonne, dans l'immeuble même qu'habita Ledru-Rollin, en 1848 ³. La pauvreté joyeuse de Vaugirard s'y était installée mais aussi l'union des cœurs. Les religieuses dominicaines de la Croix furent le salut matériel de la communauté, leur « aumône conventuelle suivant M. de La Salle partout où il alloit avec ses enfans » ⁴. En retour, celui-ci disait la messe dans leur église et consentait, contrairement à son usage, à entendre les religieuses en confession. Les Frères, eux, instruisaient les petits garçons du quartier avec un succès grandissant. Le travail allait bon train; les maîtres-écrivains épiaient jalousement. Dès le mois de février 1704, ils reprenaient le combat contre les Ecoles chrétiennes. Pour l'instant, le Fondateur se croit à l'abri de leurs coups quoique dans l'incertitude des lendemains. Il n'y eut point de bail de la Rue-Charonne

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 5.

² Ms Re, p. 153.

³ [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*. Paris, 1905, p. 40 note 1.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 6.

Désistement du bail de la Rue-Princesse passé par Jean-Baptiste de La Salle le 18 juillet
1701. Paris, 5 avril 1704.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 181.

Photo L. de M. AROZ.

quoiqu'il demeura « un an et demi environ »¹, ni de chapelle à usage privé de la communauté. De La Salle se contenta de renouveler le loyer de la Rue-Princesse alors même que le curé de Saint-Sulpice « n'avoit plus de relation avec le Supérieur des Frères et nulle confiance en lui », que « ses libéralités pour la nouvelle communauté étoient taries » et « son zèle pour les Ecoles gratuites paroissoit presque éteint »². Il pouvait, d'après l'accord intervenu avec F. Guillemart, le 5 avril, jouir paisiblement de l'immeuble sulpicien jusqu'au 1^{er} novembre 1704. En fait, dès le 5 juillet, un nouveau bail était passé³.

¹ *Ibid.*, t. II, p. 5.

² *Ibid.*, t. II, p. 7.

³ Voir plus bas, p. 290, document 90.

90

Bail pour trois années ensuivies par le sieur François Guillemart, marchand ébéniste à Paris, aux Frères des Ecoles chrétiennes acceptant pour eux les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean Partois et Jean Leroux, d'une grande maison à porte cochère, à l'image de Sainte-Anne, sise à Paris, rue Princesse, moyennant six cent quatre vingts livres de loyer par an. (Lange et Lemercié, notaires à Paris).

Paris, 5 juillet 1704.

- A. Original sur papier au verso d'un acte annulé concernant Suzanne Evrard, veuve de Claude Falampin; un feuillet, 255 × 190 mm. *Paris. Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 182.*
- e. F. Léon-de-Marie AROZ, *S. Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Baux de la maison, rue Princesse (1690-1706). Documents originaux*, éd. photographiques, Reims, 1962, 7-8. — *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dos. 2. — *Ibid.*, QB 104-7 [Baux de la rue Princesse, 7-8.]
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 221, 6-30 Mi 222, 1.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 174.

Sur le document qu'on va lire, le nom de La Salle a été remplacé par ceux des Frères Ponce, Jacques, Jean Partois et Jean Leroux. M. de La Salle habite rue de Charonne, paroisse Saint-Paul; eux, rue Princesse, paroisse Saint-Sulpice. Ce décalage topographique explique-t-il le transfert d'autorité? Ne faudrait-il pas plutôt chercher la cause dans la situation critique où se trouve le Fondateur?

Abandonné de son curé, M. de La Chétardie, attaqué avec hargne par les maîtres des petites écoles et les maîtres-écrivains de Paris, ses irréconciliables persécuteurs, M. de La Salle a subi quatre condamnations en sept mois (février-août 1704). La fermeture des écoles fut décrétée. Lui-même dut quitter la rue de Charonne et chercher refuge rue Saint-Honoré, dans une maison étroite proche le couvent des Jacobins. Pouvait-il être partie prenante dans un contrat à passer? François Guillemard préféra s'accorder avec les Frères tenant les écoles de la rue Princesse non loin de la rue du Four qu'il habitait. C'étaient des interlocuteurs valables.

En les associant tous quatre collégalement, il s'assurait que l'engagement collectif serait tenu. Leurs signatures, avalisées par celles des notaires soussignés, rendaient probant le document passé en la maison dudit sieur Guillemard.

Fut présent le sieur François Guillemart, marchand ébéniste a Paris, | demeurant rue du Four, paroisse Saint-Sulpice ^{a)}, lequel a | donné à loyer du jour de s(ain)t Remy prochain pour trois années après | ensuivantes et promet pendant ledit temps faire jouir aux | Frères tenans les écolles de charité de la paroisse Saint- | Sulpice qui sont Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean | Pertoys et Jean Le Roux, à ce présens et acceptans preneurs | et retenans pour eux pendant ledit temps, une grande maison ^{b)} | à porte cochère scize, rue Princesse, sur ^{c)} la porte de laquelle | est l'image de sainte Anne, appartenante audit sieur Guillemard | ainsy qu'elle se poursuit et comporte, sans aucune chose en excepter | ny réserver, dont lesd(its) preneurs sont contens en estans actuellement | en jouissance, pour en lad(ite) maison tenir lesd(ites) écolles de charité | par lesd(its) Frères Ponce et Compain ainsy qu'il a esté fait ^{d)}, | et en jouir par eux pendant ledit temps. Ce bail ^{e)}, | fait moyennant la somme de six cent quatre vingt livres | de loyer par chacune desd(ites) trois années que lesd(its) Frères des | écolles de lad(ite) charité ont promis et s'obligent solidairement | de bailler et payer audit sieur Guillemard en sa demeure, | à Paris, ou au porteur des présentes aux quatre termes de l'an | accoustumez, le premier desquels eschera et se fera au jour et feste | de Noel aussy prochain et ainsy continuer tant que le présent | bail aura cours, qui est fait en outre aux charges et conditions | qui suivent, sçavoir d'entretenir et rendre lad(ite) maison en bon estat, | de toutes menues réparations loccatives, souffrir les grosses s'il en | convient, faire payer et continuer audit s(ieur) Guillemart ce à quoy | lad(ite) maison estoit annuellement taxée pour les boues et lanternes | dont il est ^{f)} chargé du rachapt. Lesd(its) preneurs ne seront | tenus du logement des soldats qui seront à la charge dudit s(ieur) bailleur sans le consentement duquel ils ne pourront | leur droit du présent bail, et luy fourniront autant des présentes |

[fol. 1 v^o]

en forme à leurs despens; et seront lesd(its) preneurs tenus | en lad(ite) maison clos et couverts suivant l'usage. A esté ^{g)} | convenu entre les

Bail pour trois années ensuivies par les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain et Jean Leroux d'une grande maison à l'image de Sainte-Anne, rue Princesse, à Paris. Paris, 5 juillet 1704.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 182.

Photo L. de M. AROZ.

parties qu'elles pourront se désister et | départir du présent bail en s'avertissant l'une l'autre six mois | auparavant ; quoy faisant il demeurera nul pour le temps | qui en restera à expirer et néantmoins en sa force et vertu pour | lesd(its) loyers qui en seront deus, frais et loyaux cousts et exécution | dudit bail. Promettant, oblige(ant), ren(onceant). Fait et | passé à Paris, en la maison dud(it) sieur Guillemard, l'an mil | sept cent quatre, le cinq(uièm)e juillet. Et ont signé. [*Signé*] F. Guillemard, Jean Partois, Jean Le Roux, F. Ponce Thiteux, F. Jacques Compain, Lange [*paraphe*], Lemericié [*paraphe*].

[*Nota :*] A esté rayé douze mots inutiles en ces présentes.

a) d'une part, *bâtonné*. b) Une grande maison, *en caractères saillants*. c) sous ; sur, *en surcharge*. d) Les autres en tenans aussy en d'autres endroits de laditte paroisse, *bâtonné*. e) Ce Bail, *en caractères saillants*. f) content, *bâtonné*. g) A esté, *en caractères saillants*.

[*Fol. 1, marge gauche, en haut :*] Bail, 5 juillet 1704. [*En dessous :*] C. Grossoyé le 2 aoust 1707.—[*En bas de page, annotation moderne :*] ARCHIVES NATIONALES. MINUTIER CENTRAL, XLVI-182.

[*Fol. 1 v^o, marge gauche :*] Veu. Coutier.

Ce document n'a pas été connu des premiers biographes.

L'objet matériel n'apporte pas de nouveauté : il s'agit de la grande maison à porte cochère, rue Princesse, à l'enseigne de Sainte-Anne. Les conditions du bail : en tout semblables à celle fixées en 1701. Seules les échéances ont été modifiées mais non leur périodicité maintenue à quatre termes par an. Charges et conditions, à une unité près, sont inchangées : réparations, grosses et menues, clos et couverts, assurés par le preneur. Le logement des gens de guerre incombe, cette fois, au bailleur.

L'*intitulatio* et l'*inscriptio* du contrat portent de nouveaux noms. Quelles sont les parties en présence ?

1) Le propriétaire, François Guillemard dont on sait qu'il est marchand-ébéniste de son métier et qu'il habite rue du Four.

2) Les locataires : Frères Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean Partois (Pertoys dans le document) et Jean Leroux qui tiennent « les écolles de charité de la paroisse Saint-Sulpice » et logent tous quatre rue Princesse.

91

Bail pour six années et demie à titre de loyer et prix d'argent, par haute et puissante dame Anne de Souvré, marquise de Courtanvau et de Louvois, veuve de messire Michel Le Tellier, marquis de Louvois, chancelier, ministre et secrétaire d'Etat de Louis XIV, à messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Princesse, de la maison de Saint-Yon et dépendances, sise au faubourg Saint-Sever de la ville de Rouen, moyennant la somme de quatre cent livres par an outre les conditions y stipulées. (Clignet et Barrangé, notaires au Châtelet de Paris).

Paris, 11 juillet 1705.

- A. Original sur papier, deux sols la feuille, de la Généralité de Paris; deux feuillets, 330 sur 225 mm. Paris, *Arch. nationales, Minutier central*, CXIII, 212.
- C. Grosse sur papier aux armes de la Généralité de Paris; deux feuillets, 315 sur 227 mm. Rouen, *Arch. dép. Seine-Maritime*, D 539. [Papiers Saint-Yon].
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Archives personnelles*, 14 Mi 25, 4-6.
- Réf. bibliographiques : Ms Ca, 108; ms Re, 176. — BEAUREPAIRE, *op. cit.*, II, 341. — BLAIN, II, 30. — *Eloge historique*, 57. — FARGY (chanoine), *La Manoïr de Saint-Yon*, 24, 36. — F. FÉLIX-PAUL, *Lettres...*, édit. critique, 95 [Lettre au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705]. — F. LUGARD, *op. cit.*, I, 177. — Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 310.

Condamné en appel le 7 juin 1704¹, M. de La Salle voyait son école de la rue de Charonne saccagée par les maîtres écrivains. Le public condamna un procédé « si violent et si injuste »². Les pouvoirs publics restèrent indifférents.

L'école fut fermée et « l'École Dominicale trouva sa fin dans cette oppression après un succès merveilleux de six années entières »³. Il fallait à tout prix se mettre à l'abri « des furieuses secousses »⁴ qui avaient ébranlé la communauté et sauver ce qui ne devait pas périr : les Frères et les quelques novices qui restaient. De La Salle fit transporter « à petit bruit » dans un magasin vide

¹ Voir *Cahier lasallien*.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 10. Elle fut investie par des « gens armez d'échelles de marteaux et d'instruments propres au pillage. L'inscription [*Les Frères des Ecoles Chrétiennes*] fut arrachée, les bancs, les tables, les livres et tout ce qui servoit à enseigner, à dessiner, à lire, à écrire, à plus de deux cens jeunes garçons tous les Dimanches et Fêtes après-midi, fut enlevé dans des charettes sans aucune résistance ».

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 14.

les meubles dont Mme Voysin l'avait enrichi ¹. Rue-Princesse l'accueillit : c'était en janvier 1705 ².

Dès le mois de septembre précédent ³, Darnétal, « gros bourg presque aux portes » de Rouen ⁴, faisait savoir à M. de La Salle qu'elle mettait son

¹ Epoux de Daniel-François Voysin alias Voisin : « douairière du Chancelier de ce nom », [ms Re, p. 123], conseiller d'État, intendant de Saint-Cyr.

Madame Voysin, née Charlotte Trudaine, amie de Mme de Maintenon, n'était pas inconnue à la Cour. Ses largesses allaient aux pauvres et aux écoles de Saint-Sulpice. C'est en carrosse qu'elle venait faire périodiquement les visites accompagnée des dames de charité du quartier et de M. de La Chétardie. Ces visites avaient lieu tous les huit ou dix jours d'après l'*Etat des Ecoles* (1697) ou tous les mois, selon Blain [*op. cit.*, t. I, p. 363]. Elle porta un intérêt spécial à M. de La Saile prévenant ses besoins. Elle donna sept mille livres pour l'achat des meubles de la Grand'Maison (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 360; t. II, p. 14; ms Re, p. 123) remisés dans un magasin vide en quittant Rue-de-Charonne (BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 14), paya le pain béni les premiers samedis du mois (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 364) et au temps où le pain était fort cher en fit distribuer une livre chaque jour aux écoliers des Frères (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 364).

Daniel-François Voysin († 2 février 1717; 63 ans), seigneur du Mesnil, Bourré, Janville, Lardy, Gillesvoisin et Héville, commandeur conseiller au Parlement avec dispense d'âge (3 mars 1674), maître des requêtes (9 novembre 1684; lettres d'honneur : Fontainebleau, 20 octobre 1694), commandeur des Ordres du roi, ministre et secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté ayant le département de la Guerre au lieu de M. de Chamillart (9 juin 1709), greffier commandeur des Ordres du roi sur démission de M. de La Vrillière (décembre 1713) et dont il se démit en faveur de M. de Lamoignon, son neveu (12 décembre 1713), chancelier de France et garde des Sceaux (2 juillet 1714) sur la démission de Louis Phélypeaux de Pontchartrain, épousa, à l'âge de 28 ans, le 22 juillet 1683, Charlotte Trudaine, fille de Charles Trudaine, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Anne-Marie Joly de Champigny, dont voici la descendance : voir page 298. Daniel-François Voysin mourut en son hôtel, rue Saint-Louis, au Marais, dans la nuit du 1^{er} au 2 février, à 1 h après minuit, subitement, d'apoplexie. Inhumé le 4, à Saint-Gervais, son cœur fut porté aux Filles de Sainte-Elisabeth, près le Temple où sa fille, Elisabeth (1687-1738), était abbesse. — Cf. « Inventaire après décès de Mgr Voysin, chancelier de France, 8- février 1717 ». *Arch. nationales*, Minutier central, XCII, 483^A [122 pp.].

Charlotte Trudaine charma Mme de Maintenon par sa grâce et son esprit, aussi fit-elle nommer son mari directeur de l'école de Saint-Cyr (1709), puis, en 1714, chancelier de France. On sait que celui-ci se prêta complaisamment aux plus mauvais actes de la fin du règne de Louis XIV (affaire des bâtards légitimés, sanctions à la suite de la bulle *Unigenitus*) mais ménageant l'avenir, il vendit en même temps au futur Régent les secrets des dernières volontés du roi. Cf. J. HILLAIRET, *op. cit.*, t. II, p. 580, n° 80.

² Il se retira bientôt rue Saint-Honoré, sur la paroisse Saint-Roch, avec deux Frères « et trois Prêtres car il en avoit toujours avec lui dans les différens endroits où il demouroit ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 14.

³ « Il avoit déjà reçu deux fois des lettres qui l'appelloient à Roüen; son attrait l'y portoit et les conjonctures du tems l'y invitoient ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 15, 16. — La lettre adressée à M. Des Hayes est datée de « Paris, rue Charonne, faubourg Saint-Antoine, 26 septembre 1704 ». [F. FÉLIX-PAUL], *Les lettres de Saint J.-B. De La Salle*. Edition critique, Paris, [1954], 112, p. 371. — La seconde lettre adressée au même destinataire porte la date du 18 novembre 1704. *Ibid.*, 113, p. 372.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 15. — « Grand faubourg de Rouen » (ms Re, p. 163) où Madame Maillefer avait fondé une école pour l'instruction des filles et la soutenait de ses deniers. Il

Daniel VOYSIN
(† 20 mai 1621; 58 ans)
∞ 27 février 1612,
Marguerite de Verthamon
(† 1658)

Restée veuve elle se remarie
à Marc BERTRAND
Sgr de la Basinière

Jean-Baptiste VOYSIN
(† Tours, 1672)
∞ 3 février 1652, Magdalène Gaillart
(† Paris, 15 février 1700; 71 ans)

1. Jean-Baptiste
Conseiller clerc au
Grand Conseil
(† jeune)

2. Daniel-François VOYSIN
(† 2 février 1717; 63 ans)
Chancelier de France (1714)
∞ 22 juillet 1683, Charlotte Trudaine
(† 20 avril 1714)

3. François-Louis
(† 1684)

4. Marie-Magdeleine
∞ 8 janvier 1682,
Jean-Baptiste DESMARETS

1. Elisabeth
(1687-1738)
Abbesse de
l'abbaye de Malnoüe

2. Magdalène-Charlotte
(° v. 1690)
∞ 25 janvier 1706, Louis
LE GOUX De La BERCHÈRE
Maître des Requêtes du Roi
Chancelier du duc de Berry

3. Marie-Magdalène
(† 11 janvier 1732; 32 ans)
∞ 13 mars 1710, Charles-Guillaume
de BROGLIE
Lieutenant général des
armées du roi
Directeur général de l'infanterie

4. Charlotte-Vautrude
(† 13 août 1723; 31 ans)
∞ 22 janvier 1711, Alexis-
Magdeleine-Rosalie
de CHASTILLON
Commissaire général de
la cavalerie légère de France
Mestre de camp général

5. Cécile-Renée
(° 1701)

6. Marie
(° 1702)
∞ 5 juin 1725, Thomas-Louis
du BOIS de FIENNES
Grand bailli du pays et duché
de Touraine

école populaire à la disposition des Frères. Il suffit d'un échange de lettres avec Louis Deshayes ¹ pour que l'affaire fut conclue. Frère Ponce se rendit sur place pour inspecter les lieux, préparer la maison et tenir les choses prêtes. Début février 1705 ², deux Frères prenaient pied aux portes de Rouen. Les débuts furent très heureux. De La Salle fut prié de venir les constater. Il s'y rendit « en poste », prit rendez-vous avec l'archevêque; on parla écoles et les propositions de prise en charge acceptées ³. Le Bureau de l'Hôpital général se montra réticent. La ténacité de Jacques-Nicolas Colbert « qui ne sçavoit point former de difficultés contre les bonnes œuvres » et l'appui de Camus de Pontcarré « qui mit en œuvre [son] talent [...] de bien dire » ⁴ et de persuader, firent fi

ne faudrait pas pour autant négliger la collaboration offerte par Adrien Nyel, économiste de l'Hôpital général de Rouen (1670), ni le legs de Laurent de Bimorel au « Bureau des pauvres valides de la ville et des faubourgs de Rouen » (1670) pour le logement du maître d'école de Darnétal. — Les travaux de Charles Robillart de Beaurepaire sont indispensables à ce sujet. Consulter C. ROBILLART DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Evreux, 1872, 3 vol. in-8.

¹ D'après Blain [*op. cit.*, t. II, p. 15], l'abbé Deshayes [*alias* Des Hayes] avait connu le supérieur des Frères « lorsqu'il étoit dans la maison de S. Sulpice ». C'est une erreur. Né vers 1660, Louis Deshayes entra au séminaire de Saint-Sulpice le 2 juillet 1689 — dix-sept ans après le départ de J.-B. de La Salle — et en sortit le 10 novembre 1689 [*Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 114. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 111, n° 1729]. Il ne connut pas M. de La Salle mais l'école chrétienne de la rue Princesse, ayant toute facilité pour juger de son bon fonctionnement et constater les excellents résultats. Ses rapports avec M. de La Salle ? On ne saurait préciser. Mais le fait que pour entrer en rapport avec lui Deshayes ait eu recours à Chardon de Lagny, prêtre de la communauté paroissiale — nom cité dans la lettre du 26 septembre 1704 — donne à penser que les relations entre de La Salle et L. Deshayes n'étaient pas des plus suivies.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II p. 16.

³ Grâce à la lettre réponse de La Salle au Frère Gabriel Drolin [Paris, 27 avril 1705. *Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10], nous pouvons préciser quelque peu la date de ce déplacement à Rouen.

1705, 3 avril. — Lettre de M. Couet, grand vicaire, au nom de Jacques-Nicolas Colbert, à M. de La Salle lui mandant de se rendre à Rouen [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 17].

1705, 12 avril. — Arrivée à Paris de la lettre de Frère Gabriel Drolin [*Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10].

1705, avant 13 avril. — Entrevue de M. de La Salle avec l'archevêque. L'abbé Couet écrivit à M. de La Salle « de venir au plus tôt à Rouen et de prévenir le départ du Prêlat qui devoit partir le lendemain de Pâques ». [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 17. *Loc. paral.*, ms Re, p. 164.]

1705, 18 avril. — M. de La Salle est à Rouen. Il reçoit la lettre qu'on lui a fait parvenir. « Je l'ai reçue le samedi suivant ». [Lettre au F. Gabriel Drolin, Paris, 27 avril 1705. *Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10, § 1].

1705, 27 avril. — M. de La Salle est de retour à Paris. Il écrit « au Frère Gabriel Drolin. A Paris, ce 27^e avril 1705 ». Original dans *Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10. — M. de La Salle retourna « en diligence » à Paris pour disposer les Frères qu'il destinait au voyage de Rouen. Ms Re, pp. 164-165.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 18.

de tous les préjugés. Acquiescement ¹ de pure complaisance puisque par deux fois dans la suite les administrateurs revinrent sur leur décision. En attendant, l'archevêque en personne se chargea de porter la bonne nouvelle à Jean-Baptiste de La Salle. Peu avant le 19 mai 1705 ², deux Frères des Ecoles chrétiennes arrivaient à Rouen. Les conditions d'admission étaient onéreuses et les salaires promis modiques. Peu importe. Il fallait se sortir du guêpier parisien. Peu de jours après ils étaient admis à l'Hôpital. L'école Saint-Maclou leur fut confiée ce même mois de mai ³; celles de Saint-Godard ⁴ et de Saint-Eloi ⁵, peu de jours après; Saint-Vivien, en dernier lieu, le 24 novembre ⁶.

Associés à l'œuvre des écoles, l'archevêque et le premier président qui « regardoient l'établissement des Frères dans le Bureau des Valides comme leur ouvrage » ⁷ reconnaissent leur valeur. « Messieurs du Bureau » ne tardent pas à constater leur succès. Les 11 août et 24 novembre 1705, ils réclament de M. de La Salle un plus large concours. Le travail était excessif, épuisant, chacun des maîtres ayant à sa charge une centaine d'écoliers. Enseignants, ils devaient être hospitaliers en même temps. Besogne écrasante ! Début 1707, ils se déclarent exténués. Le 2 août 1707, une délibération du Bureau autorisait M. de La Salle à en augmenter le nombre et à « prendre maison particu-

¹ Le Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides s'en porte garant. Au « dernier mars 1705 », le Bureau arrête « qu'on fera incessamment venir deux Frères des Ecoles de charité de Paris, qui sont personnes consommées dans l'instruction de la jeunesse, pour être mis à deux desdites écoles [publiques de la ville]. » *Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16 [Hospice général de Rouen. Registre des délibérations, 1704-1708, p. 39].

² *Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16 [*Ibid.*, Registre des délibérations, 1704-1708, pp. 44 v^o-45].

³ C'est le 19 mai que les deux Frères furent officiellement admis à l'hôpital. Les classes étaient installées dans l'aître de Saint-Maclou, dans la galerie comprise entre la chapelle des Trépassés et celle de Saint-Michel.

⁴ L'école de Saint-Godard avait été ouverte, en 1668, dans la tour Gobelin de l'ancien château de Philippe-Auguste.

⁵ *Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16 [Hôpital général. Registre des délibérations, 1704-1708 (11 août 1705), p. 56]. — La délibération parle du Frère Guillaume « admis à l'hôpital pour être employé à l'instruction des enfans des pauvres. » Ces enfans étaient renfermés dans un bâtiment appelé « la Maresquerie », situé à l'ouest de l'hôpital lui-même et non pas à la « Maison du Rempart » comme le voulait la tradition. C'est donc là que la communauté lasallienne a vécu péniblement du 19 mai 1705 au 20 septembre 1707. Le régent de l'école Saint-Eloi fut le Frère Joachim : « Frère Joachim, de la charité de Paris, admis au bureau pour être employé à l'instruction des enfans pauvres de la ville à l'école Saint-Eloi ». *Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16 [Délibération du 24 novembre 1705].

⁶ C'est Frère Guillaume qui en eut la charge. *Arch. mun. Rouen*, Carton 281. — Le préposé général aux écoles lasalliennes de Rouen semble être à cette époque Frère Ponce. C'est ce que nous apprend une lettre de M. de La Salle à Frère Gabriel Drolin, le 24 septembre 1705 [« Nos Frères ayant présentement les écoles de Rouen où est Frère Ponce ». F. FÉLIX-PAUL, *Lettres de Saint J.-B. de La Salle*, Paris [1954], p. 92, n^o 19].

⁷ Ms Re, p. 170.

lière en lieu commode de la ville » ¹. C'était les libérer, lui et les Frères, d'un joug intolérable. Le 20 septembre suivant, ils avaient tous quitté l'Hôpital ².

Événement capital pour l'histoire de la Société des Ecoles chrétiennes cette prise à bail du domaine de Saint-Yon que l'histoire connaît sous des vocables divers : *Le Manoir des Trois Cochon* du nom des trois propriétaires successifs : Jean, Jacques et Louis Cochon; le *Manoir de Hauteville*, à cause de Jean le Lieur, chanoine de Rouen, doyen du Chapitre et sieur de Hauteville. En janvier 1604, Eustache de Saint-Yon, Maître de la Chambre des Comptes de Normandie, en devient propriétaire et lui lègue son nom : *Le Manoir de Saint-Yon* sous lequel il sera désormais connu. Guillaume Boyvin, abbé de Montmorel et de Fontenay, conseiller au Parlement, se porte acquéreur le 8 février 1657. Par droit de succession le manoir passe à une de ses nièces, Marguerite de Barentin, épouse en premières noces de Charles de Souvré, et, en secondes, de messire Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin. A la mort de la marquise, restée veuve, c'est sa fille unique, Anne de Souvré, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat de Louis XIV, qui en hérite ³. C'est elle qui, le 11 juillet 1705, passe avec J.-B. de La Salle le bail à loyer et prix d'argent que nous transcrivons en entier :

Fut présente ^{a)} haute et puissante dame, Dame | Anne Desouvré, marquise de Courtanveau ⁴ et de Louvois, | veuve de haut et puissant seigneur m(essi)re François Michel | Le Tellier, chevallier, marquis de Louvois, con(seill)er du roy en tous | ses Conseils, ministre et secrétaire d'Etat et des commandements | de Sa Majesté, commandeur et chancellier de ses Ordres, seulle héritière de deffunte haute et puissante dame, Dame Margueritte | Barentin, sa mère, veuve en premières nopces de haut et puissant | seigneur m(essi)re Charles Desouvré, chevallier, marquis de Courtanvau, | premier gentilhomme de la Chambre du roy, et en secondes, de haut | et puissant seigneur m(essi)re Urbain De la Val, chevallier, marquis | de Boisdauphin, demeurante à Paris, en

¹ Voir plus bas, p. 309, note 1.

² A cette date, d'après la délibération du Bureau de l'hôpital, les anciens maîtres furent rétablis dans leur fonction d'enseignants et d'hospitaliers. — Blain date du 2 août 1707 leur départ de l'hôpital. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 26.

³ Cf. FARCY (Chanoine), *Le Manoir de Saint-Yon au Faubourg de Saint-Sever de Rouen*, Rouen, H. Defontaine, [1936], pp. 14-25.

⁴ Et non : Coutanceau [FARCY, *op. cit.*, p. 24].

son hôtel, rue de Richelieu, | paroisse Saint-Roch, laquelle a baillé et délaissé à titre | de loyer et prix d'argent, du jour s(ain)t Jean-Baptiste dernier pour | le temps de six années et demie et promet durant led(it) temps | faire jouir à m(essi)re Jean-Baptiste Delasalle, prestre, | docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Princesse, quartier | Saint-Germain-Desprez, paroisse Saint-Sulpice, à ce présent acceptant | preneur et retenant aud(it) titre de loyer durant led(it) temps, une ^{b)} | maison appelée Saint-Yon scituée au fauxbourg S(ain)t-Severt | de la ville de Rouen, avec le jardin, enclos, terres et héritages | cy deppendans, le tout provenant de la succession de lad(ite) dame | De Bois-dauphin comme lad(ite) maison et deppendances | se comportent, sans en rien réserver de la déclaration | plus ample led(it) sieur preneur est content disant | la bien sçavoir et connoistre pour l'avoir veue et visitée, | pour en jouir par led(it) s(ieur) Delasalle aud(it) titre de loyer durant | led(it) temps et y loger les maîtres à former pour les écoles | nommez ordinairement les Frères des Ecoles chrestiennes ^{c)}

[Fol. 1 v^o]

dont il a la ^{d)} conduite. Ce bail fait moyennant la somme ^{e)} | de quatre cens livres ^{d)} de loyer par chacun an | et à proportion pour les six mois. Laquelle somme led(it) sieur | Delasalle s'oblige de payer à lad(ite) dame de Louvois en son hotel | à Paris ou au porteur, de terme en terme dont le premier eschera | au dernier septembre prochain et ainsy continuer pendant | le cours du présent bail; et outre à la charge par led(it) sieur | preneur de garnir lad(ite) maison de biens meubles exploitables | pour seureté dud(it) loyer, l'entretenir de menues réparations | loccatives, souffrir faire les grosses réparations qu'il | conviendra faire, comm'aussy entretenir lesd(its) jardin et clos | de toutes façons, fumer le tiers des pieds des arbres fruitiers | dud(it) jardin par chacune année, tondre tous les ans les | buits, charmilles, hayes vives, tailler les vignes et les | arbres tant en bouquetz qu'en espalliers et les pallissader | en saisons convenables, tenir le parterre, les allées et potagers | netz, sans pouvoir esbrancher les tilleulz, ormes et autres | arbres dont le bois

Conseil à sa conduite, Ce bail fait moyennant la somme
 de quatre cent Livres depuis le jour parchaung au
 en proportion pour les six mois, laquelle somme la femme
 de la fille s'oblige de payer à la Dame de Louville en son hôtel
 à Paris ou ailleurs de son choix. Et de la somme de cent Livres
 au denier Septembre prochain en aussy fontaine pendant
 le cours du présent bail, l'œuvre et la charge par la femme
 première de payer lad. Maison de brève meuble et exploitable
 pour l'usage du d. logis, l'entretien de menuiserie, réparation de
 l'œuvre sous le toit, les grosses réparations qui se
 Conviendront faire, Comme aussy l'entretien des jardins et clos
 de toutes façons sur les terres de ce prédict de ce arbrés fruitiers
 du d. jardin par chacune année, l'œuvre de tous les arbres
 bûches, charnières, hayes, vives, fossés, les vignes et les
 arbres tant o, bouquets que le parterre et les parterres et
 en saison convenable tous les vers terre les allées et potagers
 Nettoyés pourvu le brancho les tilleuls ornés et autres
 arbres dont le bois est Composé un arbrés et transplantés
 au nombre de six, faire labourer sur les terres en ensemble
 les terres labourables d'après l'usage de l'endroit d'avec le d.
 Compté ordinaire et accoutumé, et rendre le tout en bon état
 et l'œuvre aussy que l'œuvre sera donné, sera fait en mémoire
 du nombre et quantité des arbres fruitiers dont le d. lieu
 première se chargera par Compté aussy que de la Cygne
 tableaux et ornements de la d. Chapelle d'avec le d.
 Maison, pour les rendre en son du présent bail, en fin de son amouvement
 quel que arbrés fruitiers pendant le temps le d. première
 en sera mille et plantés d'autres à la place de les mêmes
 qualité aussy y apparaitront les arbres morts et y apparaitront

Le sieur les pres nets
 et en bonne nature
 de quatre

M. S.


Bail pour six années et demie à titre de loyer et prix d'argent par Jean-Baptiste de La Salle de la maison de Saint-Yon et dépendances au faubourg Saint-Sever de Rouen. Paris, 11 juillet 1705.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude CXIII, 212.

Photo L. de M. AROZ.

est composé, ny aracher et transplanter | aucuns arbres ¹; faire labourer, fumer, cultiver et ensemercer | les terres labourables estans hors de l'enclos dans les | temps ordinaires et accoutumez, tenir les prez netz et en bonne nature de fauche ¹⁾, et rendre le tout en bon estat | et vailleu ainsy qu'il luy sera donné. Sera fait un estat et mémoire | du nombre et quantité des arbres fruitiers dont led(it) sieur | preneur se chargera, par compte, ainsy que de la tapisserie, | tableaux et ornemens de lad(ite) chapelle estans en lad(ite) | maison, pour les rendre enfin du présent bail. Et s'il venoit à mourir | quelques arbres fruitiers pendant le led(it) temps, led(it) s(ieur) preneur | en fera mettre et planter d'autres à la place, de la mesme | qualité, et luy appartiendront les arbres mortz en espalliers

[Fol. 2]

et buissons scullement et non ceux à hautes tiges et plain vent | ny mesme ceux des hallées et bois qui demeureront | au proffit de lad(ite) dame. Payera led(it) sieur preneur les charges | de ville et police sy aucuns y a, ensemble les cens dont | lad(ite) maison et héritages sont chargez, et la rente de trente | sols deus par chacun an au trésor de l'église de S(ain)t-Severt | le tout sans diminution dud(it) loyer; desquels cens, rentes et charges | sy aucuns y a, comme dit est, led(it) s(ieur) preneur justiffira des | quittances par chacun an. Ne pourra led(it) preneur cedder | ny transporter son droit du présent bail à qui que ce soit sans | le consentement par escrit de lad(ite) dame à laquelle il fournira | la grosse des présentes incessamment ²⁾ à laquelle dame tiendra led(it) preneur clos à couvertes èsd(its) lieux suivant les usages et coutume de Paris. Sera permis à la dame | de Louvois de vendre lad(ite) maison et deppendances en advertissant | led(it) s(ieur) preneur six mois auparavant qui ne pourront escheoir | qu'aux termes de Noel

¹ Retenons ce témoignage de Frère Thomas : « Un jour que je travaillois au jardin de S. Yon dans le dessein d'y planter de la vigne, des arbres et autres choses, il [M. de La Salle] me deffendit de le faire, sa raison étoit qu'aïant une ferme espérance que Dieu mettroit les Frères en possession de ce lieu, ce seroit vouloir le renchérir et l'acheter plus cher que de l'embellir et l'améliorer ». [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 264]. — Ou bien, tout simplement, dans l'immédiat, parce que cette clause du contrat le défendait expressément ?

et Pasques, quoy faisant, led(it) bail | demeurera nul et résolu pour le temps qui en restera | à expirer. Sera tenu led(it) preneur de laisser jouir le nommé Brunel | desd(ites) terres en labour et faire la récolte de ce qui a esté ensemencé | par luy sur lesd(ites) terres pendant la présente année et mesme | d'entretenir le bail sy aucun luy a esté fait desd(ites) terres pour | le temps qui en reste à expirer; desquelles terres les fermages | appartiendront aud(it) s(ieu)r bailleur à compter du jour s(ain)t Jean-Baptiste | dernier, lad(ite) dame de Louvois se réservant ceux escheus | jusqu'aud(it) jour ainsy que la récolte de la présente année des foins | estans en lad(ite) maison de S(ain)t-Yon et deppendances d'icelle, | car ainsy, etc. Et pour l'ex(écuti)on des présentes, led(it) s(ieu)r Dela-salle a | esleu d(omici)le en la maison de M(aîtr)e [en blanc] Sivadar, procureur au Parlement ^{b)}, scize rue Dauphine, par(oisse) S(ain)t-André-des-Artz, | auquel lieu d(it), nous (...) Pro(mettant). Ob(ligeant). Ren(onceant). Fait et passé à Paris, | en l'hotel de lad(ite) dame de Louvois susd(ite), l'an mil sept | cens cinq, le onsiesme ^{b)} jour de juillet. Et ont signé. [Signé] De La Salle [souligné], De Souvré, Clignet [paraphe] L. Barangé [paraphe].

a) Fut présente, en caractères saillants. b) Vve, en caractères saillants. c) En bas de page et centrés, les sigles : D [de La Salle]. D S [De Souvré]. d) C; l, en surcharge. e) La Somme, en caractères saillants. f) Tenir les prez [...] de fauche, en marge gauche validé par les sigles DS [paraphe], D [paraphe]. g) a laquelle dame [...] de paris, en marge gauche validé par les sigles D S et D, ainsi que par les paraphes des notaires. h) Seize rue dauphine [...] St andre des artz, en marge gauche, validés comme précédemment. i) onziesme, d'une autre main, a posteriori.

[Fol. 1, en haut, marge gauche :] Bail. 11 juillet 1705. [Plus bas :] F(ait).

Il s'agit en réalité d'une bien belle propriété : l'air y est très vif, la situation agréable, aux portes d'une « des plus grandes et des plus riches villes cu royaume » ¹ et cependant retirée et solitaire. Naguère l'avaient habitée les religieuses bénédictines de Saint-Amand qui en avaient fait leur maison de convalescence et de campagne. N'était-ce pas un prétexte pour rompre la clôture à laquelle elles s'étaient obligées ? Monseigneur Colbert le croyait qui

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 31.

à la première proposition de M. de La Salle ¹ promet d'appuyer sa pétition. Prévenue, la marquise de Louvois, née Anne de Souvré ², y consentit. Pouvait-

¹ « En lui faisant connoître le projet qu'il avoit fait d'établir à Rouen son Séminaire, il le supplia de lui accorder son agrément [...]. La réponse fut très favorable ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 29. — La lettre de M. de La Salle à Frère Gabriel Drolin [Paris, 27 avril 1705. *Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10] nous permet une fois encore, au risque de nous répéter, de préciser la chronologie de l'implantation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à Rouen :

1704, 26 septembre. Lettre de M. de La Salle : « A Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière à Rouen ». Demande de renseignements au sujet du quartier pour lequel il demande des Frères [*Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 20].

1704, 18 novembre. Lettre de M. de La Salle : « A Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière, à Rouen [*Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 20]. Demande d'éclaircissement sur les fonctions du maître d'école et le nombre de communians. Cf. aussi : BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 15 et sv.

1705, 31 mars. Déclaration du Bureau des pauvres valides de l'hôpital général de Rouen. [*Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16, p. 39]. Deux Frères des Ecoles chrétiennes de Paris seront mandés pour leur confier deux écoles publiques de la ville.

1705, 3 avril. Lettre de M. Couet, grand vicaire, à M. de La Salle le priant de se rendre à Rouen pour conférer avec l'archevêque avant « le lendemain de Pâques ». *Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 15, coté 24. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 17. — Ms Ca, p. 107 ; ms Re, p. 174.

1705, av. 13 avril. Entrevue de M. de La Salle avec Jacques-Nicolas Colbert, archevêque, au sujet de l'établissement du noviciat. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 17.

1705, 18 avril. M. de La Salle est à Rouen. Il y reçoit la lettre que lui a adressée Frère Gabriel Drolin, arrivée à Paris « le jour de Pâques ». *Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10.

1705, 13 mai. Lettre de M. Couet, grand vicaire, à M. de La Salle. L'archevêque autorise l'érection « d'un séminaire, espèce de noviciat de Frères desdites Ecoles » dans la maison de Saint-Yon proposée par M. de La Salle. *Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 15, coté 24.

1705, 19 mai. Délibération du Bureau des pauvres valides de l'hôpital général de Rouen. [*Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16, pp. 44 v^o-45]. Deux Frères des Ecoles chrétiennes seront affectés aux écoles des paroisses de Saint-Maclou, Saint-Godart et Saint-Eloi. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 23.

1705, 11 juillet. Bail du manoir de Saint-Yon. *Arch. Nationales, Minutier central*, CXIII 212. — « Il la préféra à une autre qu'on lui offroit dans un autre faubourg ». BLAIN, *op. cit.*, ms Re, p. 174. — « On chercha dans Rouen une maison convenable. Il ne s'en trouva pas, alors de commode ». Ms Ca, p. 107. F. LUCART, *Annales...*, t. I, p. 177.

1705, fin août. M. de La Salle s'installe à Saint-Yon. [BLAIN, *Ibid.*, p. 30], **31 août** [C I A, p. 45].

1707, 2 août. Délibération du bureau de l'hôpital général. M. de La Salle est prié de « fournir annuellement dix Frères pour les Ecoles de ladite ville ». Ceux-ci seraient logés dans une maison particulière et pourraient « y vivre selon les règles et usages de leur Institut ». *Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 15, coté 24. — Les Frères s'installent sur la paroisse Saint-Nicolas-le-Painteur dans une maison louée six cents livres. Ch. FARCY, *op. cit.*, p. 36 — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 353.

1712, 14 juillet. Bail pour deux ans par Claude et Nicolas Sevrey, au Frère Thomas, au nom de M. de La Salle, « de deux corps de logis, avec un grand jardin et un bâtiment d'écurie, sis au coin des rues des Minimes et Caron, paroisse Saint-Nicaise » moyennant la somme de cent soixante-dix livres. *Arch. Seine-Maritime*, G 7283. — Bail renouvelé dès 1713 pour quatre années. La maison fut vendue à la fabrique de la paroisse Saint-Nicaise, le 13 septembre 1720. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 354.

² Titres de l'acquisition du marquisat de Louvois par Michel Le Tellier sur Eustache de Conflans, moyennant la somme de 480 000 livres dont 474 000 l. de prix principal. *Arch. dép. Marne*, E 574. — Titre de l'acquisition faite par Anne de Souvré, veuve de Michel Le Tellier.

elle refuser cette générosité à un homme « regardé comme un saint »¹ dans sa famille au dire de l'abbé de Louvois, son fils, et de son beau-frère, l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, peu enclin à prodiguer ce titre aisément ?

M. de La Salle connaissait la maison et dépendances pour l'avoir « vue et visitée » probablement au mois de mai-juin 1705 lorsqu'il vint à Rouen pour les écoles. Elle était alors « à louage ». Sûr des bonnes dispositions de la marquise, il gagna Paris, se rendant, sans tarder, rue de Richelieu où « haute et puissante dame » habitait. Le 17 juillet 1705, le bail était signé pour six années au prix modique de quatre cents livres par an². Il était destiné à « loger les maîtres à former pour les écoles », autrement dit le noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes. Dans le plus grand secret³, le mobilier déposé au faubourg Saint-Antoine y fut transporté⁴. Avec les tableaux, les tapisseries de la chapelle et autres meubles laissés en cadeau par les dames de Saint-Amand⁵ les locaux furent aménagés. Fin août 1705⁶, Frère Barthélemy et les novices prenaient possession de la maison. Ils étaient accompagnés des « trois ou quatre prêtres associés à [l]'œuvre »⁷. Dès le 4 septembre, avec une joie évidente, M. de La Salle écrivait à Frère Gabriel Drolin, à Rome :

« J'ai mis notre noviciat dans une belle maison dans un faubourg de Rouen qui avait été occupée par des religieuses »⁸.

Ajoutons pour plus de précision : faubourg de Saint-Sever, dans le voisinage du prieuré de la Bonne-Nouvelle et de l'abbaye de Saint-Julien. Belle et vaste, la propriété de Saint-Yon s'étendait sur sept hectares avec un jardin potager planté d'arbres fruitiers, d'arbres en bouquets et en espaliers, de vignes,

Copie du procès-verbal d'estimation de la terre de Louvois estimée à la somme de 473 096 livres (1^{er} septembre 1702). *Arch. dép. Marne*, E 575.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 158.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 30. — *Loc. paral.* : ms Ca, p. 108; ms Re, p. 176.

³ BLAIN, *Ibid.*, p. 30. — « La chose se fit si secrètement et avec tant de diligence, pour prévenir de nouvelles difficultés ». Ms Re, p. 176.

⁴ « MM. de Colbert et de Pontcarré qui avaient pris cette affaire fort à cœur fournirent généreusement à tous les frais qu'il fallut faire pour le transport du Noviciat et de ses meubles de Paris à Rouen ». Ms Re, p. 176. — « Aux frais de l'archevêque et du Premier Président qui fournirent généreusement les deniers nécessaires pour cette dépense ». Ms Ca, p. 108.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 30.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 30. — F. LUCARD, *Annales...*, t. I, p. 178. — F. PAUL-JOSEPH date la prise de possession du 31 août [*Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, dans *Circulaires instructives et administratives*, n° 137 (25 décembre 1905), Paris, 1905, p. 45].

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 31.

⁸ F. FÉLIX-PAUL, *Les Lettres de saint J.-B. de La Salle*, Edit. critique, Paris, [1954], p. 92, 19, § 4.

de terres labourables et de prairies séparées par des haies vives, de buissons, de bois d'ormes et de tilleuls, d'allées bien tracées, aux buis périodiquement taillés, aux charmilles bien dessinées, aux parterres fleuris. Après avoir garni la maison de biens exploitables, Jean-Baptiste de La Salle promettait sous la foi du contrat d'entretenir la propriété prenant en charge les réparations locatives et l'entretien du jardin, s'engageant à fumer les terres, les faire labourer, cultiver et ensemercer; à ébrancher les arbres, la haute futaie exceptée; à faucher les prés; à tailler les vignes et les arbres en palissade et en espalier; à tondre les haies, charmilles et buis; à tenir propres et nets les parterres, les allées et le potager, maintenant le tout « en bon estat et valleur ». Ainsi qu'il l'avait promis, le preneur commença par dresser un « estat et mémoire du nombre et quantité des arbres fruitiers ». Il devait, à ses frais, remplacer les arbres morts; le bois lui appartiendrait. Dans l'immédiat, le fermier continuerait à jouir des terres qu'il avait cultivées et ensemençées et la récolte lui appartiendrait, les foins exceptés; il paierait le fermage non à la propriétaire, Mme de Souvré, mais au sieur bailleur, J.-B. de La Salle. Quant aux charges de la ville et de police, on ne voit pas pour quelle raison le locataire en aurait été exempté.

Les clauses du loyer étaient trop à l'avantage du preneur pour que celui-ci, sauf contrainte, pût envisager sa résiliation ou la cession. De toutes manières il ne pourrait le faire sans l'autorisation écrite de la marquise de Louvois. Celle-ci, de son côté, était en droit de vendre sa maison et dépendances à la condition, toutefois, d'en avertir M. de La Salle six mois auparavant. Aucune de ces deux hypothèses ne fut envisagée. Le bail de 1705 fut renouvelé en 1712. Devançant son échéance, les Frères Barthélemy, supérieur général, et Thomas, économiste, achetaient, le 8 mars 1718¹, aux héritiers de feu Mme la marquise de Louvois¹, la maison et propriété de Saint-Yon.

¹ *Arch. Nationales*, Minutier central, CXVIII, 291. — *Arch. Maison généralice*, CC 200-1 [« Livre capitulaire », t. I, Notes, p. 2]. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 201, 310. — « Les affaires de notre Institut vont fort bien. Nous avons acheté une maison de quinze mille livres pour le noviciat à Rouen ». Lettre du Frère Barthélemy au Frère Gabriel Drolin, Paris, 18 février 1718. [F. FÉLIX-PAUL, *op. cit.*, p. 175, 32 (a), § 6]. — La signature du contrat n'aura lieu que le 8 mars, mais l'acquisition était assurée. « Deux fois déjà le projet de contrat avoit été rompu et l'affaire avoit échoué; mais enfin, après deux mois d'incertitude, elle fut heureusement terminée et la maison de S. Yon leur fut ajugée sous le nom de deux des principaux Frères [Frères Barthélemy, supérieur général et Thomas, procureur] ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 158. — L'abbé de Louvois, exécuteur testamentaire de sa mère, donna la préférence aux Frères [BLAIN, *ibid.*; ms Ca, p. 158; ms Re, p. 287] et déjoua toutes les intrigues des héritiers qui leur avaient donné ordre « de la vider au plutôt et de la leur rendre » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 157]. — Texte et analyse du contrat dans *Cahiers lasalliens*, 43¹¹, document 163. — La vente aux Frères des Ecoles chrétiennes est mentionnée dans les « Lettres patentes » de septembre 1724.

Théologien, M. de La Salle n'avait rien du terrien. C'est avec curiosité qu'il aura lu et relu ce contrat où tout est pris en considération : le petit buis et la haute futaie, la vigne et l'arbre fruitier en espalier, les parterres et les terres de labour. En se déchargeant sur Frère Thomas de l'administration de la propriété, le Fondateur disposait d'un temps considérable pour s'occuper de son cher noviciat. Il s'y donna tout entier, sans compter. Former les novices c'était se survivre en eux et par eux; c'était réaliser dans le temps, pour le temps, son idéal d'Eglise au service des enfants. Saint-Yon verra bientôt fleurir tout un ensemble d'institutions; l'avenir de la Société des Ecoles chrétiennes semblait comme préfigurée dans les innovations du Fondateur. Il organise le noviciat et la retraite annuelle pour les Frères de Paris et de province pendant les vacances scolaires. C'est une cure saisonnière où les maîtres religieux refont leurs énergies spirituelles et révisent leur engagement d'Institut à la lumière de leur vocation. Il relève l'école gratuite fondée en 1687 par Alphonse de Châlon, chanoine de la cathédrale¹. Ce sera comme une sorte d'école d'application pour les scolastiques de l'«Académie». Sous la direction d'un Frère expérimenté, ces élèves-maîtres disputeront par *attaque* — c'est l'expression usitée à Saint-Yon — par exposés et par réponses, des leçons modèles, de la méthode, de la participation des écoliers. Culture religieuse, science pédagogique, culture profane, tout doit aller de pair dans l'enseignant, la qualité de l'enseignement demeurant toujours son souci primordial. Le «scolasticat» était un centre d'étude, un temps privilégié de recherche pédagogique.

Pour répondre aux vœux des familles aisées de Rouen — relevons une fois encore le sens du réel, ce génie du pratique — M. de La Salle ouvre un pensionnat payant². Par lui il fera vivre le noviciat et les pauvres Frères de Rouen³,

¹ Il fit (1681) un legs de deux cents livres au Bureau de l'hospice général pour entretenir deux maîtres ou maîtresses d'école à Darnétal et à Saint-Sever. En 1688, l'école de garçons de Saint-Sever fut transférée à Sotteville; elle n'eut malheureusement pas une longue durée. Elle se releva, en 1706, avec l'arrivée de J.-B. de La Salle et le concours des Frères. Ch. FARGY, *op. cit.*, p. 29.

² Il fut ouvert au mois d'octobre 1705. Ch. FARGY, *op. cit.*, p. 36. — F. LUCARD, *Annales...*, t. I, p. 181.

³ D'après le témoignage rapporté par BLAIN [*op. cit.*, t. II, p. 264]. Frère Thomas ayant représenté à M. de La Salle « combien l'extrême pauvreté de cette maison [les] faisoit souffrir », il leur répondit « que le moïen dont Dieu vouloit se servir pour les faire subsister étoit de prendre des enfans en pension d'abord à bas prix, de les bien instruire et les bien élever ».

Frère Lucard [*Annales...*, t. I, p. 181] voudrait conférer à ce texte valeur de lettre originale. Ce n'est, en fait, qu'un mémoire de Frère Thomas. Ferdinand Buisson [*Dictionnaire de Pédagogie*, Paris, Hachette, 1^{re} Partie. Tome II, p. 1518] lui assura une divulgation inattendue.

mais les premiers bénéficiaires seront les enfants et les jeunes gens. Pour cette nouvelle clientèle, il élargit les programmes scolaires. Outre l'enseignement religieux, catéchisme et histoire sainte, ils comprendront des cours d'histoire et de géographie, de littérature et de rhétorique, de tenue des livres et de comptabilité, de géométrie et d'architecture. A la demande de certains parents il y ajoutera l'étude de l'hydrographie, de la mécanique, de la cosmographie, du calcul différentiel et du calcul intégral, de la musique et des langues vivantes. Un enseignement secondaire moderne, très souple, très varié, a pris naissance à Saint-Yon. Jean-Baptiste de La Salle l'a-t-il créé de toutes pièces ? A-t-il plutôt adapté cet ensemble au plan d'instruction existant dans d'autres pays ? Ferdinand Buisson penche dans ce sens. De La Salle était donc au courant du mouvement pédagogique de son temps. Homme de son temps ! Comment ne pas retenir la leçon ?

Jean-Baptiste de La Salle anime cette nouvelle création¹. Elle est assez représentative pour que dans l'accord passé avec le curé de Saint-Sever, le 22 mars 1706, on mentionne des pensionnaires dans trois des articles arrêtés :

2° Ils [les Frères] feraient, ainsi que leurs pensionnaires, leurs Pâques à l'église paroissiale.

3° Ils conduiraient leurs pensionnaires le dimanche à la grand'messe à Saint-Sever.

5° Les pensionnaires que le curé jugerait dignes d'être admis à la sainte table feraient leur première communion à la paroisse².

A l'heure des choix, face à une multiplicité de champs d'action extra-scolaires, cette initiative du Fondateur, dès l'origine de l'Institut, ne saurait être délibérément écartée. Préférence n'est pas synonyme d'exclusivité si l'on veut rester fidèle à l'esprit créateur.

De son côté, M. Valabrègue, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, l'utilise comme argument pour réfuter, en 1883, l'opposition du Ministère de l'Instruction publique à l'agrandissement du pensionnat de Passy.

¹ Ce fut une réussite. « La communauté grossissait d'ailleurs par l'arrivée des pensionnaires qu'on lui adressait de tous pays — « qu'on y envoyait de différents endroits » [Ms Ca, p. 109] — en sorte qu'il fut obligé d'y former une espèce de collège, séparé de la communauté, où il y avait des Frères préposés à l'instruction de cette jeunesse ». Ms Re, pp. 177-178.

² *Arch. dép. Seine-Maritime*, D 537. — Texte et analyse dans *Cahiers lasalliens*, 43¹¹, document 154. — « Observations sur l'accord passé entre M. de La Salle et M. le curé de Saint-Sever, 1869 ». *Arch. Maison généralice*, BS 876-9, dos. 2. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère...*, p. 44 n. 1. — Au sujet du curé de Saint-Sever, Jacques Hecquet, signataire du contrat, qui « regarde comme ses ennemis ceux qu'il ne peut avoir comme paroissiens » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 353], de ses plaintes, de son intransigence et du procès éternel à M. de La Salle pour contravention à quelques-uns des articles dont « il étoit déraisonnable d'en demander l'exécution », cf. BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 168-169; Ch. FARCY, *op. cit.*, pp. 70-74. — Jacques Hecquet mourut le 4 juin 1716.

Saint-Yon comptera bientôt — sans qu'on puisse préciser la date de fonctionnement — un groupe de garçons difficiles ou déjà vicieux, taxés d'incorrigibles et que Blain qualifie « d'enfants mutins, indociles, libertins, intractables »¹. Ils vivaient à part, sous la constante surveillance d'un Frère expérimenté et soumis à une stricte discipline. Suite à leur amendement sincère, ils rentraient dans la catégorie des pensionnaires libres, suivaient les mêmes études et assistaient aux mêmes exercices religieux.

Un troisième groupe vint bientôt s'ajouter aux deux précédents, « troupe suspecte et bigarrée où l'on trouvait des membres de la noblesse, des religieux et des prêtres, de hauts et moyens bourgeois [...], quelques faibles d'esprit, voire de véritables aliénés » enfermés le plus souvent par décision judiciaire ou par « lettres de cachet » du roi². C'était la pension de force³. Ces individus étaient inscrits sous un nom d'emprunt précédé du mot « saint » qu'ils gardaient tout le temps de leur internement⁴. Isolés du monde extérieur, ils occupaient leurs longs loisirs à élever des oiseaux en cage et à cultiver des fleurs à la fenêtre⁵. Devenus dociles, ils pouvaient retrouver une compagnie aux heures des repas et des récréations et même être admis à des cours de géométrie, de dessin, d'architecture ou se livrer à des travaux manuels.

Sans tumulte ni confusion chaque communauté évolue dans les locaux qui lui sont affectés. Il faut y ajouter les Frères servants et ceux employés à l'admi-

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 32. — F. LUCARD [*op. cit.*, p. 185] en fixe l'ouverture en 1703. De même Ch. FARGY [*op. cit.*, p. 37].

² G. RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris 1937, p. 402. — Blain les appelle « les Renfermez » [*Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 33]. — Cette catégorie de pensionnaires est expressément reconnue par les « Lettres patentes » de septembre 1724 : « Leur permettons de recevoir les pensionnaires de bonne volonté qui leur seront présentés. Les sujets qui leur seront envoyés de notre part et par ordre de notre Cour de Parlement de Rouen pour mettre à correction ». *Arch. Maison généralice*. — Cité par F. LUCARD, *Annales...*, t. I, p. 472.

³ C'est à la demande de M. de Pontcarré que la pension de force fut ouverte [F. LUCARD, *Annales...*, t. I, p. 184]. L'accord du 22 mars 1706 passé avec le curé de Saint-Sever n'en fait pas mention. « C'est en 1715 seulement que Jean-Baptiste de La Salle accepta officiellement la création d'une pension de force... ». Ch. FARGY, *op. cit.*, p. 119.

Le premier des aliénés à être reçu fut Sauveur Machuel, le fils de Jean-Baptiste Machuel, l'imprimeur de BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle...*, Rouen, 2 vol, in-4, 1733.

⁴ M. C, dit *Saint-Thibault*; M. P, dit *Saint-Vast*; M. D, dit *Saint-Grégoire*. Suivant les différents tableaux conservés on faisait suivre les noms et noms d'emprunt du prévenu de : la date de l'ordre du cachet, l'autorité qui a signé l'ordre, le pays ou la Généralité d'origine, la cause de la détention. Cf. Ch. FARGY, *op. cit.*, pp. 117-163 [« Liste des personnes enfermées par lettres de cachet », pp. 164-183].

⁵ « Le vénérable de La Salle mit à leur disposition une bibliothèque choisie... Il organisa en faveur des jeunes gens qui désiraient un enseignement technique deux ateliers dans lesquels ils purent recevoir chaque jour des leçons pratiques et faire l'apprentissage d'un métier ». F. LUCARD, *op. cit.*, p. 231.

nistration de l'Institut. Plus de cent personnes vivent de la sorte sous le même toit ¹. Malgré la multitude et sa variété, point de trouble ni de dérangement. C'est la réussite d'un homme doué d'un remarquable talent d'organisateur et dont la bonté de cœur entraîne la collaboration de tous.

Les malheurs cependant ne sont pas épargnés à Saint-Yon ni à son Fondateur. C'est, en 1709, la famine qui force le noviciat à se replier sur Paris ². Pendant six années il se réfugie rue de la Barouillère, près la Barrière de Sèvres et profite de la protection de Louis XIV. A la mort du grand roi, « perte pour l'Institut » ³, le noviciat retourne à Saint-Yon ⁴. Dans l'entre-temps, l'inique

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 34. — Le nombre des Frères « passoit celui de trente; dix tenaient les écoles de Rouen et les autres composaient le Noviciat et le corps des Frères occupez auprès des Pensionnaires ou employez au service de la maison de S. Yon et à la culture de ses Jardins ». BLAIN, *ibid.*, p. 59.

² Arrivés à Paris, « ils grossirent de plus de moitié la Communauté. La maison qui étoit raisonnablement grande pour les Frères de Paris, se trouva trop étroite à l'arrivée de ces nouveaux hôtes. Ses habitants au nombre de quarante environ étoient les uns sur les autres, pour ainsi dire, tant le jour que la nuit ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 59.

³ BLAIN, *ibid.*, p. 127, *Loc. paral.* : ms Ca, p. 148; ms Re, p. 263. — La mort de Louis XIV « fut un nouveau sujet d'affliction pour M. de La Salle. Il la pleura avec tous les gens de bien [...]. On peut dire que l'Institut perdit à la mort de ce Grand Monarque, un grand Protecteur ». BLAIN, *ibid.*, p. 127.

⁴ « La mort du roi Louis XIV [...] priva M. de La Salle des secours que M. l'évêque de Chartres, son ami, lui procurait des libéralités de ce grand monarque, par la faveur de Madame de Maintenon. Elles lui avaint aidé, depuis longtemps, à soutenir sa communauté de Paris qui se trouva si dépourvue sur la fin de l'année qu'il fut contraint d'abandonner Paris pour se retirer avec elle à Rouen ». Ms Re, p. 263; ms Ca, p. 148.

Pour expliquer ce retour il faudrait, sans doute, invoquer une autre raison, la vraie ? Frère Barthélemy partit « avec trois ou quatre novices ». Seulement ! L'explication serait-elle que « il n'en avoit pas davantage parce que le nouveau gouvernement qu'on avoit voulu introduire [pendant le séjour de M. de La Salle dans le Midi, 1721-1714] n'en vouloit pas un plus grand nombre ? [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 128]. Serait-ce l'indifférence ? — « Je les crois de bonnes gens mais je n'en connais pas un et je ne conseillerais à aucun de nos Messieurs de s'embarasser là-dedans » [Lettre de M. Gourichon. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 38, p. 537, n° 1187] — voire l'hostilité de Saint-Sulpice envers la Société des Frères est attestée par les documents. A-t-on oublié les quatre questions insidieuses de M. de Brou, « imbu des idées du défunt » [M. de La Chétardie], [BLAIN, *ibid.*, p. 121], dans le « Mémoire » adressé à M. de La Salle « avec ordre d'y répondre » ? [BLAIN, *ibid.*, p. 122]. Ne retenons que la première :

« Quels seront ci-après les Supérieurs de la Communauté des Frères ? »

Pour contenter M. de Brou, il aurait fallu répondre :

« Que la Communauté de Paris seroit gouvernée par lui [de Brou] et les Messieurs de

*** [BLAIN, *ibid.*, p. 123].

ou, suivant la réponse écrite d'un Frère :

« Que l'Institut des Frères seroit conduit par Messieurs *** qui de concert avec Messieurs *** choisiroient un Supérieur Ecclésiastique » [*Ibid.*, p. 124].

Le but poursuivi est clair. Baudrand, de la Chétardie, de Brou, Languet de Gergy, sont des figurants de surface. Les opposants réels ont pour nom : « nos Messieurs », Messieurs de *** [Saint-Sulpice]. Quoi de plus explicite que ces lignes de M. de La Salle à François Valbelle de Tourves, évêque de Saint-Omer :

procès Clément (1712) force de La Salle à quitter Rouen. Pendant deux années interminables, il erre en Provence, à Marseille, à la Sainte-Baume, à la Grande-Chartreuse, à Parménie, cherchant dans la solitude le soulagement à sa détresse morale. Homme, il s'est trop appesanti en ce qu'il croyait être l'échec de sa vie; les hommes l'ont trahi, l'Institut est branlant : toute la faute est à lui. A Parménie (1714), c'est la lumière : il croit à « son » Institut et lui consacrera le restant de sa vie. Il rentre à Paris (10 août 1714) et se fixe à Rouen (1715)¹ pour y mourir. Quatre années encore il instruit, prie, édifie, revoit ses ouvrages, en compose un nouveau², travaille pour ses Frères qu'il a, pour ainsi parler, « greffés sur son cœur », pour les enfants qu'il entoure de tendresse et dont il reçoit l'affection; se dépouille de tout, pour tous, les aimant jusqu'au bout. Quand il meurt, le 7 avril 1719, tout Saint-Yon, hagard, s'arrête pour pleurer. Le trouble apaisé, les larmes séchées, on se surpasse pour continuer l'œuvre du « saint ». La chapelle de Sainte-Suzanne à Saint-Sever reçoit provisoirement ses restes mortels³. C'est à Saint-Yon, parmi les siens, qu'il reviendra reposer définitivement (16 juillet 1734)⁴ : c'était « sa » demeure, le lieu

« Ceux que vous connoissez à Paris, après avoir ruiné le Noviciat en mon absence [1712-1714], se mêlent de conduire la Communauté sans permettre que je m'en mêle moi-même » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 406].

C'est donc bien pour éviter sa ruine souhaitée par Saint-Sulpice, ainsi que la misère [BLAIN, *ibid.*, p. 127] que M. de La Salle renvoya le noviciat à Saint-Yon, en octobre 1715.

¹ Le noviciat partit à Rouen dans le courant du mois d'octobre 1715 [« avec trois ou quatre novices ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 128]. M. de La Salle « demeura encore quelque temps à Paris » [Ms Re, p. 264; ms Ca, p. 148]. Blain précise qu'il « demeura à Paris encore un mois avec les Frères de l'École » [*Ibid.*, p. 128]. — Ecrivant à Frère Gabriel Drolin, le 5 décembre 1716 [F. FÉLIX-PAUL, *op. cit.*, 32, p. 169], M. de La Salle lui disait : ... « Je suis présentement en une maison d'un faubourg de Rouen, nommé Saint-Yon où est le noviciat [...]. Depuis près de dix mois, j'ai été infirme dans cette maison dans laquelle je suis depuis un an ». C'est donc de la mi-novembre au 4 décembre 1705, au plus tard, que M. de La Salle alla se fixer à Rouen. Ce jour-là, en effet, il ratifiait la délégation au Frère Barthélemy pour faire la visite de toutes les maisons de l'Institut. *Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 1.

² D'autre part, la lettre du 5 décembre 1716 et les renseignements relatifs à sa santé permettent de conclure que M. de La Salle ne se rendit pas à Boulogne, Calais et Saint-Omer « vers le milieu de l'année 1716 » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 188], mais en 1715. Entre la mi-novembre et début décembre ? Probablement.

C'est à Saint-Yon pendant ce temps, que J.-B. de La Salle compose l'« Explication de la méthode d'oraison » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 164], et les « Méditations pour le temps de la Retraite », « Méditations pour tous les dimanches de l'année ». — D'après G. Rigault, « en logique et, sans doute, en fait, l'ensemble des méditations de saint Jean-Baptiste de La Salle suit par conséquent l'Explication de la Méthode d'Oraison ». G. RIGAUT, *op. cit.*, t. I, p. 492.

³ Acte mortuaire dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 315. — Fac-similé. *Ibid.* p. 317.

⁴ Exhumation des ossements de feu messire Jean-Baptiste de La Salle inhumé en la chapelle Sainte-Suzanne de l'église Saint-Sever de Rouen. Procès-verbal de Louis Dujaric-Bresnard, curé. *Bibl. mun. Rouen, Registres paroissiaux*, Saint-Sever, Reg. 1726-1735 [an. 1734, f^o 21-22 v^o]. — *Ibid.* Procès-verbal de Pierre Bridelle, vicaire général et vice-officiel de l'archevêché de Rouen. *Bibl. mun. Rouen, ibid.* [an. 1734, post f^o 22 v^o]. — « Relation de la manière

de son esprit. Reims vit naître son Institut; peu s'en fallut qu'il ne meure à Paris. Rouen fut son second berceau. Depuis trois cents ans, Saint-Yon nourrit sa vie.

dont le corps de feu Monsieur De La Salle inhumé dans la paroisse de Saint-Sever, faubourg de Rouen, a été transporté le 16 juillet 1734 chez les Frères des Ecoles chrétiennes dans leur église nouvellement bâtie et dédiée au Saint Enfant-Jésus », dans : BLAIN, *La Vie de Monsieur de La Salle Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Rouen, 1733, 4 pp. in-4, *in fine*.

92

Procuration à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, supérieur des Ecoles chrétiennes, demeurant à Paris, rue Princesse, par Pierre Thierrion, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée de Reims, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques de Reims (Dallier et Baillet, notaires royaux à Reims).

Reims, 23 décembre 1705.

- A. Original sur papier aux armes de la Généralité de Champagne; deux feuillets, 325 × 220 mm. *Paris. Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 186.*
- E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Procuration donnée à Jean-Baptiste de La Salle*, éd. fotogr., Reims, 1962, 3 ph. [Reims. Musée Hôtel de La Salle].
- e. *Arch. Maison généralice, QB 104-7* [Procuration..., 1-3].
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 224, 1.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 199.

On ne voit pas à quel titre particulier Jean-Baptiste de La Salle a reçu cette procuration. Parce que prêtre et supérieur des Frères ? En raison de sa compétence ?

M. de La Salle connaissait le quartier Saint-Jacques depuis qu'en 1680 il avait fondé, en face du portail de l'église de ce nom, la seconde Ecole chrétienne rémoise ¹. Catherine Leleu ², veuve de messire Antoine Lévesque de Croyères

¹ MS BERNARD, p. 29; ms Ca, p. 14; ms Re, p. 21; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 166. — *Cahiers lasalliens*, 36, p. 73.

² Fille de Pierre Leleu (1597-p. 1661), notaire royal, demeurant à Reims, rue de Bourgade-Vesle, et d'Isabeau de Challerange (testament du 10 août 1665; Angier, notaire), née à Reims et baptisée à Saint-Jacques, le 16 avril 1619, elle mourut sur cette même paroisse le 8 mai 1680. *Arch. mun. Reims, Saint-Jacques*, an. 1680, fol 31 v^o. Voir plus haut, p. 72. La date du décès de Mme Lévesque de Croyères, — elle n'était pas aussi « âgée » que le ms Re [p. 22] le dit — remet en question la date d'ouverture de cette école. Pour Blain [*op. cit.*, t. I, p. 167] « l'école sur la paroisse de Saint-Jacques s'ouvrit par conséquent sans aucun obstacle dans la même année 1679 au mois de septembre ». Ce qui contredit ce qu'il avait écrit quelques lignes plus haut : « elle lui promit pour cet effet à Pâques prochain [1680] la somme de cinq cens livres pour deux Maîtres [...] qui furent mises entre les mains de M. de La Salle au temps de Pâques prescrit; mais la mort de la Dame qui survint six semaines après »... Pâques tomba en cette année 1680, le 21 avril. Catherine Leleu, veuve d'Antoine Lévesque de Croyères, mourut le 28 mai, soit cinq semaines après la fête de Pâques. La rencontre avec M. de La Salle et la promesse d'établissement de l'école se situerait dans la semaine du 14 au 21 avril 1680.

(1617-1673)¹ avait devancé ses intentions que le Fondateur, soucieux de l'amélioration du sort des pauvres, seconda avec empressement. Davantage encore : il s'était fait maître d'école pour instruire les petites gens du quartier², avait essuyé leurs railleries³ — rançon de la nouveauté — et répondu par un sourire engageant à ces incontrôlables réactions d'enfant. Supporter et espérer, c'est une attitude d'éducateur.

Saint-Jacques aimera les Frères de l'Institut lasallien jusqu'à la Révolution. Très tôt après sa fondation l'école est transférée rue des Thillois⁴ et y restera jusqu'en 1880, régentée par les Frères de M. de La Salle, sauf la période 1791-1803⁵ où des maîtres improvisés supplantent sans compétence les maîtres religieux.

En 1705, date contemporaine du document que nous étudions, les Frères sont connus du curé et des responsables du comité paroissial. Leur Fondateur beaucoup moins puisque voilà presque vingt ans (1688-1705) qu'il a quitté Reims. Sans doute y est-il revenu plusieurs fois, en 1690-1691 notamment⁶,

« Veuve, sans enfans et avec de grands biens » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 166], Catherine Leleu fit profiter de ses largesses : les Frères des Ecoles chrétiennes (500 livres de rente annuelle), les Sœurs de l'Enfant-Jésus (1000 livres). [Arch. *Sœurs Enfant-Jésus*, ms 50-8 D, p. (165)] et l'hôpital de Saint-Marcoul (donation des censés de Saint-Léonard et de Thillois). Arch. mun. Reims, *Hôpital Saint-Marcoul*, B⁶ [Thillois, cense].

¹ Seigneur de Croyères, écuyer, premier exempt français de la Compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi (contrat du 13 décembre 1669) et premier gentilhomme veneur des chasses royales pour l'équipage du sanglier (contrat du 17 août 1673; Antoine Leleu, son beau-frère, notaire), Antoine Lévesque naquit à Reims le 23 octobre 1617, fut baptisé ce même jour en l'église Saint-Hilaire et mourut à Paris, paroisse Saint-Laurent, le 8 avril 1673. Sa dépouille mortelle, ramenée à Reims, fut inhumée en l'église Saint-Jacques, le 25 de ce même mois et an. Il était le second fils de Rigobert Lévesque et de Nicole Moët (° 1589).

² Pour la circonstance il endossa le costume des Frères : capote, souliers lourds et épais, chapeau à large bord. Il « alla en cette figure faire la fonction de Maître d'Ecole » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 244], « pendant un assez long espace » [Ms BERNARD, p. 66], « quatre fois le jour » [Ibid., p. 66], « pendant plusieurs mois » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 244] pour « apprendre à lire et à écrire aux enfans, leur faire le catéchisme, les conduire à l'église » [ms Ca, p. 39; ms Re, p. 59] tous les jours à la sainte Messe et « à la Grande et aux Vêpres de la Paroisse les jours de Dimanche et de Fête » [BLAIN, *ibid.*, p. 166].

³ Son « accoutrement » excita les « railleries de la populace » (ms Ca, p. 19; ms Re, p. 59), les cris des enfans et les « huées d'une canaille assemblée et ravié de trouver le moment de satisfaire son humour malfaisante ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 166.

⁴ F. Léon-de-Marie AROZ, « Les Frères et les Ecoles chrétiennes de Reims au XVIII^e siècle », dans *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 72-101. — Plus tard, au XVIII^e siècle, rue Large, pas très éloignée et parallèle à la rue de Thillois, fonctionne une autre école des Frères, pieux instituteurs, « pauvres et dévoués aux pauvres » à qui ils donnent « tout ce qu'ils peuvent donner, leur vie, leur science, leur foi ». Prosper TARBÉ, *op. cit.*, p. 75.

⁵ *Ibid.*, « Les Frères et les Ecoles chrétiennes de Reims pendant la Révolution, 1789-1804 », dans *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 102-122.

⁶ Cf. BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 304-305. — Ms Ca, p. 57; ms Re, p. 84.

mais en passant et réside Rue-de-Contraï. C'est un homme de confiance, on le sait. Peut-être ignore-t-on que c'est aussi un administrateur avisé.

Maître Nicolas Dallier (1648-1722)¹, notaire, époux de Jacqueline Rogier (1655-1691)² connaît les de La Salle auxquels sa famille est apparentée par Nicolle Dallier (1640-1694)³, épouse de Nicolas de La Salle (1633-1694)⁴, conseiller du roi, président au grenier à sel de Reims et premier coutre de la paroisse Saint-Jacques (1666).

¹ Fils de Robert Dallier, procureur au Siège royal et présidial de Reims, et de Nicolle Cocquebert (testament, 12 avril 1645; Bretagne et Angier, notaires. *Arch. dép. Marne*, 4E 16875), Nicolas Dallier naquit à Reims et fut baptisé, le 23 décembre 1648, en l'église Saint-Pierre-le-Vieil. C'est dans la paroisse de ce nom qu'il mourut, le 4 janvier 1722, âgé de 74 ans. Le 10 juillet 1673, en l'église Saint-Pierre, il épousa Jacqueline Rogier, de sept années sa cadette.

² Treizième enfant de Guillaume Rogier (1615-1678), notaire royal, e. de Claude Marlot (1620-1681), deux familles apparentées aux de La Salle. Elle naquit le 3 août 1655 et reçut les ablutions baptismales en l'église Saint-Pierre où dix-huit ans plus tard (10 juillet 1673) elle s'unira en mariage à Nicolas Dallier. Moins de trente ans après cet heureux événement cette même église recevait sa dépouille mortelle : c'était le 14 juillet 1691. Elle comptait à peine 36 ans. Jacqueline Rogier était la sœur de Guillaume Rogier (1642-1724), chanoine théologal (29^e prébende), doyen de la Faculté de théologie (1706), et de Nicolas Rogier (1654-1733), chanoine théologal à la prébende de Nicolas Roland et supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus (1678-1690).

³ Fille de Nicolas Dallier, conseiller du roi, « grènetier au grenier à sel et magasin de Reims », lieutenant des habitants de ladite ville (1670), [*Arch. nationales*, ms fr. 20708, p. 9] et de Jeanne Cocquebert, elle naquit à Reims et fut baptisée en l'église Saint-Pierre, le 15 septembre 1640. Elle mourut sur la paroisse Saint-Jacques, le 9 octobre 1694. La chapelle Saint-Joseph de cette église reçut, ce même jour, ses restes mortels. Elle avait épousé Nicolas de La Salle à qui elle donna cinq enfants.

⁴ Onzième et dernier enfant de Jean de La Salle (1590-*post* 1659) et de Marie Flamain († *post* 1638), Nicolas, né le 28 octobre 1633, fut baptisé ce même jour en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, mais c'est en celle de Saint-Jacques qu'il reçut sépulture le lendemain de sa mort, 12 mars 1694 [*Arch. mun. Reims*, Saint-Jacques, Reg. 1694, fol. 8]. De son mariage avec Nicolle Dallier il eut cinq enfants dont voici leurs prénoms et alliances : Jeanne (1667-1736), Jean (1670, 5 juillet-9 décembre), Nicole (1672, 5 janvier-8 février), Nicole (° 1674), Marie-Anne (1676-1761) qui épouse (Saint-Jacques, 10 mai 1694) avec dispense de consanguinité, Antoine Maillefer (1657-1718), écuyer, trésorier général des finances en la généralité de Châlons, à qui elle donna douze enfants et dix neveux et nièces dont Marie-Thérèse (1710-1750) qui contracte mariage (Saint-Jacques, 26 août 1737) avec Louis FRÉMYN († 18 octobre 1761; 63 ans) écuyer, seigneur de l'Étang, Branscourt, Sapicourt et Beine. Par ses enfants, neveux et petits-enfants, Nicolas de La Salle et Nicolle Dallier s'apparentent aux familles rémoises suivantes : MAILLEFER [Marie-Anne de La Salle (1676-1761)] mariée (1694) à Antoine Maillefer (1657-1718); COCQUEBERT [Antoine Maillefer (1715-1807)] marié (1747) à Elisabeth-Marie Magdelaine Cocquebert (1720-1797); FORZY [Jean-Baptiste-Antoine Maillefer (1704-1784)] marié (1742) à Barbe Forzy († 1778, 60 ans); FRÉMYN [Marie-Thérèse Maillefer (1710-1750)] mariée (1737) à Louis Frémyn († 1761, 63 ans); LE FÉRON [Marie-Madelaine Maillefer (° 1696)] mariée (1720) à Melchior Le Féron († Charleville, 1763); LE POIVRE [Jean Maillefer (1702-1766)] marié (1731) à Marguerite Le Poivre († 1761, 64 ans); MOPINOT [Marie-Thérèse-Mopinot († 1782, 76 ans)]; mariée (1725) à Jean-Baptiste-François Maillefer (1697-1773).

Pierre Thierrion, receveur de la paroisse et contrôleur en la maréchaussée de Reims ¹, serait-il parent de Gérard Thiérion, prêtre, chapelain de l'église de Reims, nommé le 8 avril 1732, « aux droits de propriété [sur les] héritages destinez à l'entretien desdites Ecoles gratuites » ² ? La rente de 750 livres constituée sur les aides et gabelles de l'Hôtel de Ville de Paris au profit des paroissiens de Saint-Jacques et de Sainte-Marie-Madeleine dont les enfants fréquentaient l'école des Frères servait-elle également à payer le traitement des maîtres lasalliens ? Nous le pensons. Cela justifierait la procuration donnée à Jean-Baptiste de La Salle que rien ne préparait à ce métier de courtier.

Pierre Thierrion aura sollicité les Frères de Saint-Jacques. Ceux-ci obligeamment, en appellent à M. de La Salle et donnent son adresse. C'est donc finalement à Paris, rue Princesse ³, que la procuration parvient. La voici :

¹ L'édifice de la maréchaussée était situé rue des Consuls, aujourd'hui, rue du Général-Sarrail. La juridiction de la maréchaussée était exercée par un lieutenant du grand prévôt de France, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, un exempt, deux brigadiers et huit archers. Elle jugeait les vagabonds, les voleurs, les émeutiers. Elle les arrêtait mettant ensuite l'affaire au Présidial. Dans les affaires criminelles, les officiers de la maréchaussée siégeaient avec ceux du Présidial. Louis de La Salle, conseiller au Présidial, figure dans les Registres de distribution des procès-prévotaux. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B 230 (1659-1671).

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 225, art. 1, fol. 3-6. — *Cahiers lasalliens*, 35, p. 52.

³ Où résidait ordinairement M. de La Salle ? Rappelons chronologiquement, entre 1705 et 1707, ses différents séjours dans les communautés parisiennes :

1. **Début 1705.** Après le pillage de l'école rue de Charonne, M. de La Salle accepte l'invitation du curé de Saint-Roch et ouvre deux classes, rue Saint-Honoré [ms Ca, p. 111 ; ms Re, pp. 181-182 ; BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 14] non loin du n° 328 actuel. Après avoir ramené « à petit bruit » le noviciat, Rue-Princesse, il se retira rue Saint-Honoré, avec « trois Prêtres [*Ibid.*, t. II, p. 14 ; *ibid.*, p. 31 : « trois ou quatre »] car il en avoit toujours avec lui dans les différens endroits où il demouroit » [*Ibid.*, t. II, p. 14]. L'école fonctionna au moins trois ans. [« L'école ne subsista pas longtemps » : ms Ca, p. 111 ; ms Re, p. 182 ; « ne subsista pas plus de deux ou trois ans ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 14]. Le 11 février 1708, dans la procuration donnée à Jean-Louis, son frère, pour agir en son nom dans la succession de Marguerite Bachelier (1621-1706), veuve de François Lespagnol (1614-1679), Jean-Baptiste de La Salle demeure à « Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch ». *Arch. mun. Reims*, Carton 821, liasse 251, pièce 7. *Cahiers lasalliens*, 41, t. I, pp. 285-292. C'est en 1708 que l'école Saint-Roch passa en d'autres mains [Ms Ca, p. 111 ; ms Re, p. 182 ; BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 44] : le scandale de Frère Onésime ne fut pas étranger au retrait des Frères [*Ibid.*, t. II, II ab., p. 115].

C'est à l'école Saint-Roch que M. de La Salle révisa plusieurs ouvrages composés à Vaugirard et approuvés par l'autorité épiscopale : *Cantiques spirituels à l'usage des Ecoles chrétiennes* (Approbation : 5 janvier 1703, par L. Ellies Du Pin) ; *Des Devoirs d'un chrétien envers Dieu dans laquelle il est traité du culte extérieur et public*, *Dès Instructions chrétiennes* ou *Des Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les Moïens de pouvoir bien s'en acquitter* (Approbation : 5 janvier 1703, par L. Ellies Du Pin) ; *Instructions et Prières pour la Sainte Messe* (Approbation : 16 janvier 1703, par C. de Percelle) ; *Devoirs d'un chrétien envers Dieu par discours suivis* (Enregistrement par la Chambre royale et syndicale de la Librairie de Paris). — C'est aussi étant à Saint-Roch qu'il fut opéré d'une loupe au genou [Ms Ca, p. 111 ; ms Re, p. 182] mal pansée après l'intervention de Frère Come, capucin, à Rouen [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 457]. Revenant un soir de Saint-Roch, à la

Par-devant les notaires du ^{a)} | Roy en son baillage de Vermandois, dem(euran)ts à Reims, soussigné, fut présent | m(aîtr)e Pierre Thierion, conseiller du Roy, controlleur en la mareschaussé | dudit Reims, y demeurant, receveur en exercice de la paroisse de S(ain)t-Jacques | de la ville de Reims, esleu en lad(ite) charge, suivant l'acte du vingt-six | décembre mil sept cent quatre, lequel en lad(ite) qualité a fait et constitué | son procureur général et spécial m(aîtr)e Jean-Baptiste Delasalle ^{b)}, | prêtre, supérieur des Ecoles crestiennes, dem(euran)t à Paris, rüe Princesse, | auquel il donne pouvoir de pour luy, aud(it)

hauteur des Tuileries, M. de La Salle fit un faux pas et tomba sur un fer planté à terre. La douleur fut si vive qu'il retomba sans connaissance. Se traînant pendant plus d'une heure, il arriva Rue-Princesse.

L'école Saint-Roch était proche du couvent des dominicains rasé à la Révolution (n° 328, rue Saint-Honoré). C'est chez eux que Gérard Drolin (° 1676), frère de Gabriel Drolin (1664-1733), fut placé comme sacristain par J.-B. de La Salle. « Nous avons une maison proche où demeure votre frère et où je l'ai fait placer sacristain parce qu'il ne faisait pas son salut dans le monde étant trop facile : il est présentement fort réglé et fort sage et vient à confesse à moi ». Lettre de M. de La Salle [au Frère Gabriel Drolin]. Paris, 26 novembre 1706. *Arch. Maison générale*, BP 800, cadre 14. — Elle contient cette précision. « Je suis plus ordinairement à cette maison, rue Saint-Honoré, parce que nous avons les écoles de Saint-Roch ». Frère FÉLIX-PAUL, *op. cit.*, p. 124, § 16. — Il s'y trouvait, en 1706, lorsqu'il ferme pour la seconde fois les écoles de Saint-Sulpice [Ms Ca, p. 113; ms Re, p. 187; BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 41]. C'est à Saint-Roch, en décembre 1707 [*Ibid.*, t. II, p. 72] que J.-B. de La Salle reçut Jean-Charles Clément, abbé de Saint-Calais (Sarthe), venu lui demander deux Frères pour ouvrir une école de métier pour des garçons de 7 à 20 ans.

2. 1705, mai. M. de La Salle conduit deux Frères à Rouen [*Ibid.*, t. II, p. 30].

3. 1705, fin août. M. de La Salle, « avec les siens », prend pied à Rouen, Saint-Yon [*Ibid.*, t. II, p. 30]. — « J'ai mis notre noviciat dans une belle maison dans un faubourg de Rouen ». Lettre du 4 septembre 1705. *Arch. Maison générale*, BP 800, cadre 11.

4. 1705, 4 septembre. M. de La Salle est de retour à Paris. Ce jour il écrit à Frère Gabriel Drolin. Lettre ci-dessus citée.

5. 1705, 28 octobre. J.-B. de La Salle est à Paris, école Saint-Roch. Lettre à Frère Gabriel Drolin. *Arch. Maison générale*. BP 800, cadre 11.

6. 1706, 19 mars. Signification de l'Arrêt du Parlement (5 février 1706) « au Sieur Abbé de La Salle, en son domicile près les Jacobins [Dominicains], rue Saint-Honoré, parlant à son laquais [et] aux Frères Ponce, Jean et Joseph Tenant, faisant Petites Ecoles, rue de Beaune, près le Pont-Royal ». *Arch. nationales*, L 515, pièce 15.

La chronologie qu'on vient de parcourir permet de conclure que la résidence habituelle de J.-B. de La Salle n'est pas la rue Princesse d'où il s'est éloigné en 1703. Est-ce son domicile officiel ? Sans doute. Homme de vérité, il n'aurait pas autorisé les notaires Veram et Lemericié devant qui il se présente le 30 décembre 1705, à rédiger l'intitulé du dépôt de la procuration dans les termes suivants : « Aujourd'hui est comparu devant les notaires à Paris sou(ssignés), M(aî)tre Jean-Baptiste de La Salle, prestre, Supérieur des Ecoles crestiennes, demeurant à Paris, rue Princesse, quartier Saint-Germain, paroisse S(ain)t-Sulpice ». La précision de la topographie garantit celle de la personne qui souscrit.

Pour la Meffe de St sebastien au lieu du veau andré royer a esté
nommé le sr Claude quatre sols

Et Encore pour la Meffe de St sebastien au lieu du veau nicolas -
benoist a esté nommé le sr Claude Goper pour les années mil sept ans
cinq et mil sept ans six Et encore ledit veau chevron et goper
pour l'année mil sept ans sept et seront aduertys

Et pour auditeurs du Compte que M.ieur Mopinot desire veoir -
ont esté nommés Monsieur Richeter et Monsieur Adam Rognauld
pour du Costé de la Cour et Monsieur Regobert Levesque le m^r mare
anoine Hallabert pour du Costé du bourg de Pelle et est la minute
signé Godbillot Richeter Baillet greffier

Parduant Les Notaires du

Roy en son baillage de Normandois demés à Reims souppigné juy present
M^r Pierre Cheyron conseiller du Roy contrôleur en la Marchand.
dudit Reims y demourant Receveur en exercice de la paroisse de St Jacques
de la ville de Reims esleu en lad. charge sur le six de vingt six
decembre mil sept ans quatre lequel en lad. qualité a fait et consenti
son procureur general et special M^r Jean Baptiste De la Salle
proche supérieur des Ecolz Chrestiennes d'icelle paroisse de St Jacques
auquel Il donne pouvoir depour luy au nom receveur des veaux
payeurs des rentes de l'Hostel de ville de Paris les arverages escheu et a
eschou des sept ans quinze livres de rente constituée sur les Aydes et
gabelles au profit des paroissiens de St Jacques esleu St Marie Madeleine
de la ville de Reims l'ad. l'ancien pape deuant fromont et Robuste
notaires a Paris le vingt deux octobre mil sept ans cinq du veau don ner
quittances et décharges valables a défaut de payement faites les
poursuittes contrainctes et diligences nécessaires et généralement
Promettant obligant fait et papé audit Reims le six de décembre en mil sept
ans cinq le vingt troisième decembre apres midy et a ledit sr constructeur
signé Cheyron

Dallier

Baillet

Contrôle et cellé à Reims le 23 decembre 1707 veau. Doygler &
Rogobert

Nous Louis de France Comte de Guyenne et d'Artois
Comte de Flandres et de Bourgogne Duc de Bretagne
au baillage de Normandois signé Royat et greffier de

Primo et primo y eston au d'original Cointour
a tout qui appartient que d'allez a bailler d'homme
au bas de ce acte y eston redonne par son Notaire
Rogues et les baillages et y eston tous avec Notaires.
ausquelz foy est adoute comme apertement publicque
le foy d'apoy pour aucun ligne de fait ligas avec
gestions y au aller abrayant d'apoy Notre gresse
ordinaire de vingt quatre heures. De ce jour et de ce lieu
le six oing.

Requis. Leptin

est le véritable signe cy dessus
au fuy de la de d'apoy y eston
d'apoy le fuy de la de d'apoy

De ce jour et de ce lieu
De la Ville de Paris

Perani. Connuet



² Du Registre des Conclusions de La
paroisse de St Jacques de Reims a été extrait
ce qui suit par Les notaires soussignés

Du Vendredi vingt six^e Decembre, mil sept Cent quatre.

Les paroissiens de l'Eglise de St Jacques de Reims
assembles au son de la cloche sur decha grande Meise au lieu ou on la manne
accoutumés au lieu M^r Charles Godillot pretre Curé de lad Eglise Doyen
de la chauxiee En laquelle assemblée presidoit honorable homme Jean
Richelieu ou Bois Ladore Le sieur Jacques Mopinot receveur nicolas wonson
Et Gilles Joseph rozier Marguillier delad. ¶ paroisse et Meise adam
Regnault Chaudre pescheur Jean Eglise Marin ansam Jalla bert Joseph
La poulle Jean Juuant thomas clicquot pierre benoit Henry et nombre
autres parvis le Le moisse nicolas guimbert Jacques Sagot Lemy moissin
Francois Alapée Claude Debart Jean baptiste notier Charles Le Compte
autres sages nicolas mahuet Lemy Colmart et plusieurs autres

C'este represente par M^r Jean Le Brun procureur sindic qui
conviensit proceder ala nomination, son receveur au lieu du sr Jacques
Mopinot, son Marguillier au lieu du sieur nicolas wonson, Et des personnes
pour porter les plets as uss des paroissiens qui ont fait leur charge meon
de quatre auditeurs du Compte qui led. sr Mopinot Entend vendre

ledits sieur Mopinot wonson et autres personnes qui ont fait leur
charge ayans remerciés les paroissiens, a la pluralité des voix a son procedé
a lad. nomination ainsi quel ensuit

Pour cete receveur de la fabrique au lieu dudit sieur Mopinot
a été nommé M^r pierre Chevillon. Marguillier du Roy Controlleur En
la Marschausée de Reims

Pour Marguillier au lieu dudit sr wonson a été nommé Monsieur
Francois Baranger

Pour quester les pauvres de la paroisse au lieu dudit sieur notier a
été nommé M^r Jean baranger

Pour lad Meise des Loyasés au lieu dudit sieur Claude Debart a
été nommé M^r thomas clicquot

6

Procuration à Jean-Baptiste de La Salle par Pierre Thierrion, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques de Reims. Reims, 23 décembre 1705.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 186, coté VII.

Photo L. de M. AROZ.

nom, recevoir des sieurs | payeurs des rentes de l'Hostel de ville de Paris, les arrérages eschu et à | eschoir, des sept cent quinze livres de rente constituez sur les aides ^{c)} et | gabelles au proffit des paroissiens de S(ain)t-Jacques et de S(ain)te-Marie-Madelaine | de la ville de Reims, par contract passé devant Fromont et Robusse, | notaires à Paris, le vingt-deux octobre mil sept cinq, du receu donner | quittances et décharges vallables; à deffaut de payement faire les | poursuites, contraintes et diligences nécessaires et généralement, etc. | Promettant, etc., obligeant, etc. Fait et passé audit Reims ès études, l'an mil sept | cent cinq, le vingt-troisième décembre après-midy et a ledit s(ieu)r constituant signé. [*Signé*] Thierrion [*souligné*], Dallier [*paraphe*], Baillet [*paraphe*].

a) Par devant Les Notaires du, *en caractères saillants*. b) M^e Jean baptiste Delasalle | pretre, Supérieur des Ecoles crestiennes dem^t a paris rue Princesse, *d'une autre main*. c) Aydes, *après correction*.

Ce même jour, 23 décembre 1705, l'acte était contrôlé par Rogelet. Le lendemain, 24 décembre, le Lieutenant général du baillage de Vermandois garantissait la crédibilité des notaires instrumentaires par l'attestation suivante :

Nous, Louis-Charles Béguin, escuyer, seigneur de | Coëgny et autres lieux ¹, con(seill)er du Roy, Lieutenant général | au baillage de Vermandois, Siège royal et présidial de |

[*Fol. 2*]

Reims et premier président aud(it) Présidial, certiffions | à tous qu'il appartiendra que Dallier et Baillet, desnommez | au bas des actes cy-

¹ Les Béguin, seigneurs de Coëgny, Châlons-sur-Vesle (Marne), Coucy, (Ardennes), Sausseuil, Savigny, Branscourt..., en Champagne, blasonnent *d'azur à un cygne d'argent becqué et membré de sable et surmonté d'un croissant d'argent accosté de deux roses de même* et ont pour devise : « Blancheur et candeur sont ma devise ». La famille Béguin comptait une nombreuse parenté à Reims. Le contrat de mariage (6 février 1611; Rolland, notaire royal) de Jacques Montgeot, écuyer, seigneur de Saint-Euphraise (Marne) avec Elisabeth Béguin, en fait foi. On y trouve pour parents d'Elisabeth Béguin : nobles hommes Antoine BRANCHE son beau-frère, sieur de Raucourt, en partie, lieutenant criminel au Siège royal et présidial de Reims; Pierre et Jean Béguin, ses frères, seigneurs en partie de Châlons-sur-Vesle, l'un conseiller au Présidial et

dessus et d'autre part, sont notaires | royaux en ce baillage et passent tous actes notariaux, | ausquels foy est adjouté comme à personnes publiques. | En foy de quoy nous avons signé et fait signer ces | présentes par m(aîtr)e Abraham Lespicier, nostre greffier | ordinaire, le vingt-quatriesme décembre mil sept | cens cinq. [*Signé*] De La Salle [*souligné*], Saillant [*paraphe*], Veram [*paraphe*], Lemer-cié [*paraphe*].

Authenticité que M. de La Salle reconnaît à son tour et en foi de quoi il signe :

Certifié véritable, signé et paraphé | au désir de l'acte de dessus passé | devant les notaires sou(ssignés), ce trente | décembre mil sept cent cinq. [*Signé*] De La Salle [*souligné*], Saillant [*paraphe*], Veram [*paraphe*], Lemer-cié [*paraphe*].

l'autre élu en l'Élection de Reims; Geoffroy MATHÉ, avocat au Siège présidial de Reims; Médard-Noël de PARIS, sieur de Muire, et Pierre de PARIS, sieur de Branscourt (Marne), en partie, ses oncles. Ces familles ainsi que celles des BACHELIER, BIGNICOURT, CLOQUET, COCQUEBERT, DORIGNY, FAVART, FRÉMYN, LA MOTTE, de LA SALLE, LESPAGNOL, LÉVESQUE, MAILLEFER, MOET DE BROUILLET, MOET DE DUGNY, MOPINOT, ROGIER, THIERRY, ont lié leur histoire à celle des Béguin.

Louis-Charles Béguin, conseiller du roi, premier président et lieutenant général à Reims (pourvu en 1692 de ladite charge par résignation de son oncle), Jean Béguin († 14 décembre 1692; 77 ans), était fils de messire Simon Béguin, seigneur de Coëgny, et de Catherine de Scanvelle et frère de Remy-François de Sausseuil, propriétaire de l'Hôtel Le Vergeur, « grande maison rue du Marc faisant coin de la rue de la Hure ». [H. JADART, *Les Enseignes de Reims...*, p. 341]. Né à Reims, en 1658, et décédé à Chaillot-lès-Paris, en 1717, Louis-Charles n'eut pas de postérité de Charlotte Cocquebert de Montfort, sœur de Remy-Joseph Cocquebert (° 1667); avocat en Parlement, conseiller au parlement de Metz (lettres de provision, 1^{er} juin 1693, reçu, 28 juillet 1693. *Bibl. nationale*, ms fr. 32933, fol. 97) et de Simon Cocquebert († 1735), trésorier de France à Châlons-sur-Marne, lieutenant des habitants de Reims (1733-1735), mort en cette charge.

93

Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, supérieur des Ecoles chrétiennes, de la procuration à lui donnée par Pierre Thierrion, conseiller en la maréchaussée de Reims, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques de ladite ville (Veram et Lemercié, notaires au Châtelet de Paris).

Paris, 30 décembre 1705.

A. Original sur papier; un feuillet, 330 × 220 mm. *Paris. Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 186.*

E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Procuracion donnée à Jean-Baptiste de La Salle*, éd. fotogr. Reims, 1962, 1 ph. [Reims. Musée Hôtel de La Salle].

e. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 503-2, dos. 6. — *Ibid.*, QB 104-7 [Procuracion..., 4].

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 224, 1-2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 200.

Après avoir pris connaissance de la procuration du 23 décembre 1705 dont on vient de parler, l'avoir certifiée véritable, signée et paraphée de sa main en présence des notaires Veram et Lemercié, M. de La Salle la confiait en dépôt à ce dernier. C'est le récépissé délivré par le depositaire, requis par le déposant, qu'on va lire. Il est souscrit par les mêmes notaires, par M. de La Salle et Jacques Saillant, pris à témoin pour légalisation du dépôt.

Aujourd'huy est comparu devant les notaires à Paris, | sou(ssignés), m(aître) Jean-Baptiste Delasalle, prestre, supérieur des | Ecolles crestiennes, demeurant à Paris, rue Princesse, quartier | Saint-Germain, paroisse S(ain)t-Sulpice, lequel a déposé | à Lemercié, notaire, l'original en papier d'une procuration | à luy passée par Pierre Thierrion, con-(seill)er du Roy en la maréchaussée | de Reims et receveur en exercice de la paroisse de S(ain)t-Jacques | de lad(ite) ville de Reims, par-devant Dallier et Baillet, | notaires du Roy audit Reims, le vingt-trois du présent mois, | contrôlée, scellée et légalisée, et en teste de laquelle | procuration est un extrait des élections des marguilliers | de lad(ite) par-

roisse de Saint-Jacques tiré sur les registres | d'icelle pour luy estre de lad(ite) procuration et extrait | dellivré les expéditions dont il aura besoin | à q(ui) (i)l appartiendra, ce qui luy a esté octroyé et est | demeurée annexée à ces présentes et pour avoir esté | dud(it) s(ieur) Delasalle et par Jacques Saillant, bourgeois | de Paris, dem(euran)t rue S(ain)t-Lambert, à ce présent, certiffiée | véritable, signée et paraphée de luy, en présence | desd(its) notaires dont acte requis octroyé | à Paris, ès estude, l'an mil sept cent cinq, le trente décembre. Et ont signé. [*Signé*] De La Salle [*souligné*], Saillant [*paraphe*], Veram [*paraphe*], Lemercié [*paraphe*].

[*En tête :*] Despost de procuration. 30 décembre 1705.

Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle de la procuration de Pierre Thierrion, du 23 décembre 1705. Paris, 30 décembre 1705.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 186, coté VI.

Photo L. de M. AROZ.

94

Dépôt par Messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, à Lemercié, notaire, des originaux du bail de la maison, rue Princesse (28 juin 1690 et 9 juillet 1694).

Paris, 15 juillet 1706.

- A. Minute sur papier au verso d'un accord entre Pierre Davanne, marchand mégissier, et Antoine Cagnon, maître vinaigrier; un feuillet, 260 × 190 mm. *Paris. Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 189.*
- e. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dos. 2. — *Ibid.*, QB 104-7 [Baux de la rue Princesse, 1].
- e¹. F. Léon-de-Marie Aroz, *Arch. personnelles*, 30 Mi 221, 5.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 213.

Voici deux ans, 11 juillet 1705, J.-B. de La Salle avait loué l'enclos de Saint-Yon et y avait transféré le noviciat pour le sauver d'un naufrage imminent. Toute l'œuvre lasallienne se regroupait autour du Fondateur : écoles, noviciat, administration. Après Reims et Paris, la Société des Ecoles chrétiennes reprenait souffle à Rouen. M. de La Salle en fera son lieu de prédilection : c'est là qu'il terminera son temps d'exil et d'épreuves. Les affaires de la Société le ramèneront de temps à autre à Paris. Il ne fera que passer. C'est le cas au mois de juillet 1705. Il y est présent le 11 de ce mois, logeant rue Princesse. Quatre jours plus tard, le 15, il est rue Saint-Honoré. Ce même jour il se rend ès-Étude de Me Lemercié pour y déposer les originaux des contrats sous seing privé passés en 1690 et 1694. En fait foi le document qui ensuit :

Aujourd'huy est comparu devant les notaires du Roy | à Paris, sous(signé)z, m(essire) Jean-Baptiste Delasalle, | prestre, docteur en théologie, demeurant rue S(ain)t-Honnoré, | paroisse Saint-Roch, lequel a déposé à Lemercié, | l'un desd(its) no(taires), les originaux ensuite l'un | de l'autre, le premier du vingt-huit juin M VI^c quatre vingt- | dix, signé Nau, qui est un bail à luy fait ^{a)} | par led(it) soussigné Nau, d'un chantier attenant la maison, | rue Princesse, qu'il avoit louée aud(it) s(ieur) Delasalle, et l'autre | du neuf juillet M VI^c quatre vingt-

quatorze, signé dud(it) | Nau, contenant qu'il a joint led(it) chantier à lad(ite) maison | moyennant six cent livres pour en estre dellivré des expéditions à qu'il appartiendra ^{b)}, lequel escrit est demeuré | annexé à ces présentes après avoir paraphé *ne varietur* | dud(it) s(ieur) Delasalle, présent led(it) no(taire). Prom(ettant), ob(ligeant), | ren(onceant). Fait et passé à Paris, ès estudes, l'an mil | sept cent six, le quinze juillet. Et a signé. [*Signé*] De La Salle, [*souligné*] Meunier, [*paraphe*], Lemericié [*paraphe*].

a) d'un chantier, *bâtonné*. b) Pour en estre dellivré des Expéditions a quil appartiendra *en renvoi*.

[*En haut de page :*] Dépost d'un bail. 15 juillet 1706.

[*En bas de page, annotation moderne :*] XLVI-189.

5/10-10-15

Les actes passés par Léonor-Jean Nau au sujet de l'immeuble de la rue Princesse remontent à 1690 et à 1694 respectivement. Une raison majeure aura-t-elle forcé M. de La Salle à en préciser l'objet matériel et l'ancienneté ? A-t-il voulu prouver au curé de Saint-Sulpice, pièces justificatives à l'appui, que c'est lui, personnellement, qui a payé les loyers de la maison d'école alors que M. de La Barmondière, en 1688, et ses successeurs après lui s'y étaient engagés ? Les rapports entre M. de La Salle et Trotti de La Chétardye sont trop tendus, en cette année 1706, pour qu'on puisse le supposer. C'est plutôt à la pratique courante qu'il faut s'en référer. Le contrat de dépôt était fréquemment demandé par la ou les parties intéressées afin d'assurer l'authenticité des actes passés et en donner une garantie supplémentaire en cas de besoin ; mais c'était bien plus tard qu'on le confiait au notaire exécuteur instrumentaire.

Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle à M^e Lemericié, notaire, des originaux des baux successifs de la Rue-Princesse. Paris, 15 juillet 1706.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 189.

Photo L. de M. Aroz.

95

Legs testamentaire de Claude Pasté, prêtre, chapelain de Saint-Vincent de Porte-Mars à Reims, à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges (Dallier, notaire royal à Reims).

Reims, 10 janvier 1707.

C. Copie sur papier aux armes de la Généralité de Champagne; deux feuillets, 256 × 180 mm. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 7 et 8. — Copie sur papier libre; quatre feuillets, 283 × 195 mm. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dos. 10 n° 3 [f° 1].

E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, dans *Cahiers lasalliens*, 36, p. 138, 2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 36, 138; 40¹, 219.

La *rue des Deux-Anges* dont il va être question portait autrefois le nom de *rue de la Serrurerie* à cause du voisinage des *rues de la Clef*, du *Clou-dans-l'Enfer* — aussi *Clou d'Enfer* — et de la *Porte aux-Ferrons*. Elle devint, au XVII^e siècle, la *rue de la Vieille-Serrurerie* et aussi *rue de La Ferronnerie*. Les ferronniers ayant sans doute changé de quartier, la rue rappelant leur métier perdit sa dénomination au profit de la *rue de la Belle-Image-aux-Deux-Anges* évoquant la belle sculpture de ces deux messagers du ciel à longue chevelure bouclée, aux ailes déployées¹. Le nom fut par la suite abrégé en *rue des Deux-Anges* pour ne pas la confondre avec la *rue de la Belle-Image* dont nous avons parlé². Les révolutionnaires de 1793 lui trouvèrent le nom de *rue des Piques*, bien pittoresque s'agissant d'être angéliques.

Dans les plans Cellier (1618) et Colin (1665) la rue des Deux-Anges porte le nom de *rue des Chapelains*³. Le plan Legendre (1769) maintient le tracé; il

¹ D'après P. TARBÉ, *op. cit.*, p. 105. — Camille SCHWINGROUBER, *Reims. Rues et Places publiques. Recherches historiques sur leurs dénominations*, Reims, impr. Gobert et Melluy, 1904, p. 54. — Au coin de la rue des Élus et de la rue des Deux-Anges se trouvait la maison du sieur Jeune-homme, imprimeur du roi, dont on connaît de très bonnes éditions.

² Voir plus haut, p. 134, n. 1.

³ Elle s'appelait *rue d'Osital*, en 1328, à cause sans doute d'une maison de charité sur la paroisse Saint-Pierre dont elle dépend. Par la suite elle porta les noms de : *rue des Clercs-de-Saint-Pierre* et *rue des Chapelains* où habitaient la plupart des clercs, devenus chapelains du

aboutit à la *rue des Tapissiers*¹ (aujourd'hui, rue Carnot) à la hauteur de la *rue du Trésor*². Là finissait également la *rue Picarde*³ ou rue de la Picarde ou de la Picardie devenue, en 1842, *rue de La Salle*

« pour conserver à la fois la mémoire de Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de Reims, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et celle de M. Félix Rivals de La Salle⁴ dont l'importante bibliothèque fut léguée par lui à la ville de Reims »⁵.

Chapitre de Saint-Pierre-le-Vieil. Prolongeant la rue de La Salle elle arrive au milieu de la *rue du Cadran Saint-Pierre*. Une tradition peu fondée et fort discutable plaçait dans cette rue le logement de saint Remy et c'est là qu'il aurait reçu Clovis et sa suite. Au-dessus du portail de la maison occupée au XIX^e siècle par Lespagnol de Bezannes figura la statue de l'apôtre des Gaules. L'édifice était situé soit à l'angle de la rue du Cadran Saint-Pierre et de la rue des Chapelains soit en face du petit portail de l'église Saint-Pierre. On conservait encore au début de ce siècle le puits datant de saint Remy. Ses eaux avaient des propriétés médicinales très efficaces contre la fièvre.

¹ Elle porta différents noms au cours des siècles. Le premier connu est *rue de la Fourberie* ou de la *Fourbisserie* parce que dans cette rue se polissaient les armes de guerre. Perette Lespagnol, grand-mère de Jean-Baptiste de La Salle possédait une maison « rue de la Fourberie où pendait pour enseigne la Lune, estimée 1600 livres » [*Cahiers lasalliens*, 26, p. 149, n. 1]. Au XVII^e siècle la rue se dénomme *rue des Ecoles-du-Chapitre*, abrégée en *rue du Chapitre* (Plan Colin, 1665) dont il existe encore aujourd'hui la Porte du Chapitre. A cette époque on l'appelle également *rue des Hermines*, allusion, sans doute, au costume cérémonial relevé de fourrures blanches que portaient les chanoines. Elle porte encore le nom de *rue des Tapissiers* en l'honneur de Peper-sack, maître tapissier flamand et de ses habiles ouvriers qui confectionnèrent les splendides tapisseries de la cathédrale. Son nom actuel, *rue Carnot*, lui vient du Président Sadi Carnot assassiné à Lyon, en 1894, par l'anarchiste Caserio.

² Cette rue donnait son nom au quarrel (quartier) du Trésor, en 1328. Elle aboutissait au Parvis Notre-Dame et à la petite porte ouest de la cathédrale. En partant de celle-ci on trouvait, à droite, la maison du trésorier du Chapitre. Dans cet hôtel, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims (1770-1790), puis de Paris, plaça le siège de la *Caisse de prêt gratuit*, devenu le Mont-de-Piété, en 1822, et la Caisse des incendies. Vers le milieu de la rue se trouvait, en 1773, le bureau des coches, « vénérables voitures [conduisant] majestueusement à Paris les voyageurs qui les honoraient de leur patience » [P. TARBÉ, *op. cit.*, p. 236], après trois jours de marche solennelle. C'est la famille Barbereux qui est à l'origine de ce moyen de transport. En 1814, les diligences remplaçant les coches la durée du voyage fut ramenée à vingt-six heures. Elles quittaient Reims tous les deux jours à 6 h du matin.

³ Elle est connue depuis 1328, mais a changé bien des fois de nom. Elle se nommait *rue des Châtelains*, famille des plus riches de Reims en rivalité avec la famille Le Large non moindre en fortune. De là des querelles contre lesquelles durent intervenir l'archevêque Guillaume de Trie et Charles IV, le Bel (1294-1328). Fin XVII^e siècle (1694) elle s'appelle *rue de Porte-Enseigne* à cause, sans doute, du porte-drapeau de la milice bourgeoise qui y habitait. Sur le plan Colin (1665) elle redevient la *rue Picarde*. Elle faillit perdre son nom, en 1841, pour celui de « Rue Anquetil, historien de Rheims et savant littérateur distingué ». [*Bibl. mun. Reims*, ms 1895, tabl. 2, n^o 5]. Ce fut finalement le nom de *rue de La Salle* qui fut adopté, en 1842. Cf. « Extrait du Rapport du 22 novembre 1840 : Rues changeant de nom, n^o 20 », dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1896, pp. 36-37. — *Journal de Rheims*, 1^{er}-3 décembre 1841.

⁴ Il y a confusion entre deux personnages. Rivals de La Salle (1723-1809) se prénomme Antoine et il n'est pas un littéraire mais un militaire. Fils de Mathieu Rivals de La Salle et d'Isabeau Devals, il naquit le 17 novembre 1723, à Revel (Haute-Garonne), épousa Jacqueline-Marguerite Reboul († 1777; 43 ans) et eut quatre enfants : Adélaïde-Eléonore (1771-1831),

Rue bien modeste, certes — 99 pieds de long sur 3 pieds de large — pour un Rémois illustre. Elle existe toujours.

épouse de Gérard-Marie-Anastase LÉVESQUE DE CHAMPEAUX, vicomte de Verneuil; Clotilde-Aimée (° 1774), unie en mariage à son beau-frère Marie-André-Sébastien LÉVESQUE DE CHAMPEAUX; André-Louis-Jacques-Victorin (° 1722) et Charles-Anne (° 1774). Maréchal de camp (1780), commandant de la Garde nationale rémoise (1789), Antoine Rivals de La Salle émigra, en 1794, après avoir été assigné à résidence avec ses enfants, rue de Gueux n° 7, chez le citoyen Martin. [*Arch. mun. Reims*, Registre 231 (an 3-an XI), pp. 247, 249 v°]. — Cf. HAVÉ, *Journal de Champagne*, n° 38 (lundi, 17 septembre 1787), p. 52. — *Reims, pièces diverses*, 2, 295 et p. 671. — *Liste générale des émigrés... de la Marne*, 1794, Châlons, [1794], p. 15. — « Liste de Messieurs les souscripteurs pour la caisse patriotique de Reims, à l'époque du 17 août 1791 », dans *Reims, Pièces diverses*, supplément I, p. 287, 4. — Etats militaires d'Antoine Rivals de La Salle : *Arch. historiques de l'Armée* (Vincennes), 2751, pièce 316, n° 711; 739, 1189; *ibid.*, Y^B 203, f° 6.

⁵ Le propriétaire de « l'importante bibliothèque » est un autre, un authentique de La Salle de Reims : Jean-Jacques-Félix de La Salle (1715-1756), fils de Nicolas de La Salle (1686-1744) et de Catherine-Charlotte Allan († 1756), écuyer, ancien officier de la maison du roi, fondateur de la Société littéraire des Bons Amis [*Bibl. mun. Reims*, ms 1860]. Homme de lettres, bibliophile averti, il avait pour devises : *Numeratur qui miscuit utile dulci* et *Qualitate non quantitate numeratur* [Henri TAUSSIN, *Supplément au Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques...*, t. II, p. 423]. Il habitait près du monastère Saint-Denis (aujourd'hui Musée Saint-Denis). Il avait un beau cabinet et une bibliothèque où étaient classés plusieurs manuscrits sur l'histoire de Reims et plus de six mille volumes [*Bibl. mun. Reims*, ms 1299, ff. 24-30]. « où l'on voit rassemblez ces illustres morts que leur génie a immortalisé » [*Bibl. mun. Reims*, ms 18698, f° 81]. C'est chez lui que se réunissaient les beaux esprits et en particulier Clicquot-Blervache, Tinois et Bergeronneau. Le premier lui dédia une Epître,

« Toi de mes jeux prudent arbitre
Et de mes vers son confident
Cher de La Salle, à ce seul titre
L'amitié t'offre cette Epître. »

(Porte-Feuille français, 1765. — HAVÉ, *Journal de Rheims et du département de la Marne*, n° 9 (22 Frimaire, an 13), p. 33.

C'est bien chez lui que naquit la Société littéraire qui deviendrait, en 1845, l'Académie nationale de Reims. Voici l'éloge qu'en fait Raussin :

« M. Félix de La Salle, ancien garde du corps, était absolument livré à une philosophie aimable. Il vivait retiré du monde dans un cabinet plein de livres bien choisis et de toutes sortes de curiosités. Son caractère doux et ouvert attirait chez lui beaucoup de personnes de goût. La mort l'a moissonné à la fleur de son âge. Bon parent et bon ami, il a été regretté de tous ceux qui lui appartenaient à ces deux titres. Leurs regrets ont dû le dédommager (s'il est possible) des noires calomnies que l'envie et l'ignorance avaient osé lancer contre lui pendant sa vie. Il s'en fallait beaucoup qu'il tint chez lui « boutique de désisme » et qu'il parla mal de la religion. Il était trop sage pour suivre toutes les pratiques superstitieuses et ridicules auxquelles les femmelettes et des hommes plus imbéciles encore se livrent aveuglément; mais il se garda d'enseigner personne, il savait que c'est un grand mal de troubler l'ordre établi. Il pensait bien; il avait puisé dans la plus pure morale d'une philosophie aimable les sentiments qui le faisaient chérir par ses connaissances. Pendant la dernière année de sa vie je l'ai vu chaque jour seul ou en compagnie et je n'ai jamais entendu un seul mot qui mérite d'être repris par le censeur le plus sévère. Il n'était jamais question que des sciences et des beaux-arts. Il est mort après une maladie longue dans laquelle il a vu sa fin à pas lents. Il est mort, dis-je, avec une tranquillité qui décèle la paix et la force de l'âme. Ses dernières actions ont prouvé

La rue des Deux-Anges¹ nous intéresse à plus d'un titre. Louis de La Salle (1625-1672), père de Jean-Baptiste, y possédait une maison louée

« au nommé Pilotel moyennant la somme de cent vingt-six livres par an, par bail passé par-devant Angier et Leleu, notaires, le premier aoust mil six cens soixante unze »².

Louis Pilotel, maître cordonnier, avait baillé cette maison pour « six ans continuelz ». C'est chez lui que Louis de La Salle se chaussait. Il venait d'acheter une paire de souliers valant trois livres dix sols quelques jours avant sa mort. Il ne put la payer : son fils solda le dû³.

Il faut croire que Jean-Baptiste aimait tout particulièrement cette maison dans laquelle il fit faire plusieurs « ouvrages de massonnerie »⁴, de menuiserie par Adam Richer, « maistre charpentier »⁵ et de serrurerie par le « nommé Blanchebarbe »⁶.

qu'il respectait les usages de la religion dans laquelle il était né. S'il y avait quelque chose à reprendre à sa conduite, c'était de s'être mis mal avec la fortune pour satisfaire son goût et amasser des curiosités en tout genre : mais il n'a fait mal en cela qu'à lui-même et personne n'a perdu ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1136, f^o 44, note 2.

Bibliothèque de Jean-Jacques-Félix de La Salle. Elle était très riche et bien fournie. Reims n'avait pas alors de bibliothèque. Elle refusa d'acheter celle de M. de La Salle [conclusion du Conseil de Ville du 28 novembre 1757]. — *Arch. mun. Reims*, Registre 108, ff. 52, 52 v^o : « Liste des manuscrits à Messieurs les chanoines réguliers de l'abbaye de S(ain)t-Denis de Reims conformément aux dernières volontés de M. Jean-Jacques-Félix de La Salle, écuyer, ancien officier de la maison du roy ». Une souscription fut ouverte pour lui en faire cadeau [HAVÉ, *Affiches, annonces et avis divers de Reims et Généralité de Champagne*, 1773, p. (III)]. On ne put réunir assez d'argent et il fallut rendre les offrandes reçues. Le libraire PrévotEAU en fit l'acquisition pour la somme de six mille livres et l'offrit à la ville au prix coûtant. Son offre ne fut pas acceptée. Le sieur PrévotEAU la vendit au détail à partir du 17 juin 1773. Cf. HAVÉ, *Affiches, annonces et avis divers de Reims...*, 1773, p. (174).

¹ En l'honneur de Jean-Baptiste Langlet (1841-1927), docteur en médecine, fils de Jean-Baptiste Langlet, courtier en laine. Médecin-chef des hôpitaux de Reims, directeur de l'École de médecine, membre de l'Académie de médecine, J.-B. Langlet, fils, dirigea, de 1920 à 1927, le Musée des Beaux-Arts. Il fut maire de Reims de 1908 à 1919. Pendant la guerre de 1914-1918, il se dépensa sans compter pour le bien de la ville et fut pris comme otage par les Allemands [cf. Paul SELTZER, *Les Rues de Reims. Ce qu'elles nous racontent de la ville et de ses habitants*, Reims, édit. Matot-Braine, 1975, p. 72]. — La création du Cours Langlet a entraîné la disparition des rues suivantes que J.-B. de La Salle avait connues : r. de la Grosse-Clef, puis r. de la Clef; r. du Maillet-vert, r. du Carrouge, r. de la Belle-Image-aux-Deux-Anges, r. des Deux-Anges, r. des Piques.

² Compte de Tutelle..., 1676, f^o 12, 1. — *Cahiers lasalliens*, 28, p. 12.

³ *Ibid.*, 1676, f^o 71 v^o, 23. — *Ibid.*, 29, p. 71 v^o.

⁴ *Ibid.*, 1676, f^o 80 v^o, 42. — *Ibid.*, 29, p. 80 v^o.

⁵ *Ibid.*, 1676, f^o 83 v^o, 48 bis. — *Ibid.*, 29, p. 83 v^o.

⁶ *Ibid.*, 1676, f^o 82 v^o, 41. — *Ibid.*, 29, p. 82 v^o.

C'est au mois d'août 1671¹ que Louis Pilotel loua cette maison pour une durée de six années. Le 28 décembre 1673², il dénonça le bail. Après reconnaissance des lieux et réparation des vitres, par Henri Petit³, elle fut louée par Michel Bailly et Nicolas Oudin, le 15 janvier 1674⁴. Trois années plus tard, le 16 mai 1677,

« discrète personne, m(aîtr)e Jean-Baptiste de La Salle, chanoine en l'église N.-D. de Reims, et d(amoise)lle Marie de La Salle, fille, baillent à louage à Jean Vuïberg, maistre tonnelier, une maison, sise à Reims, rue de la Vieille-Serrurerie, pour 3 ans, moyennant 130 livres par an »⁵.

Elle fut vendue aux enchères et adjugée à la veuve Pinchart, en 1682, pour la somme de trois mille livres⁶ cédée à Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle⁷.

La maison dont nous allons présentement parler, sise rue des Deux-Anges, « consistante en cuisine, bouctique, chambre haulte, grenier et cave, le lieu et pourpris comme il est composé » appartenait à Jeanne Tourtebatte, veuve de Nicolas Pérignon, jusqu'au 4 mars 1690 où les Lettres royaux de Louis Frémyn, bailli de Reims, en rendait Claude Pasté, chapelain, propriétaire. Le nantissement fut fait à la requête de Nicolas de La Salle (1633-1694) ancien président du grenier à sel de Reims. Prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Vincent de Porte-Mars⁸, sur le rempart, C. Pasté approchait des 80 ans, en 1707. Au soir de sa vie, il faisait testament, le 10 janvier 1707⁹ : une des clauses concernait Jean-Baptiste de La Salle. En voici l'extrait tiré de la copie qui nous est parvenue.

¹ D'après *Compte de Tutelle...*, 1676, f^o 12, 1 et *Cahiers lasalliens*, 28, p. 12. — Le contrat original passé par Louis de La Salle porte la date du 1^{er} avril 1671. *Arch. dép. Marne*, 4E 16872. — *Cahiers lasalliens*, 34, p. 431, 78. — *Ibid.*, 29, p. 80 v^o, note 2.

² *Cahiers lasalliens*, 29, p. 80 v^o, note 2 ; *ibid.*, p. 93 v^o, note 4.

³ *Compte de Tutelle...*, f^o 93 v^o, 72. — *Cahiers lasalliens*, 29, p. 93 v^o, note 2. — *Arch. mun. Reims*, Carion 805. Liasse 192 : Peintres, vitriers, brodeurs.

⁴ *Compte de Tutelle...*, f^o 13, 2. — *Cahiers lasalliens*, 29, p. 13, 93 v^o, note 4.

⁵ Contrat par-devant Claude Adnet, notaire. *Arch. mun. Reims*, Papiers Loriquet. — *Cahiers lasalliens*, 26, p. 284, note 3.

⁶ *Compte de Tutelle...*, 1687, f^o 29. — *Cahiers lasalliens*, 32, p. 29.

⁷ *Cahiers lasalliens*, 32, p. XXXVI.

⁸ Son existence est attestée depuis, au moins, 1359, sur le grand espace en haut des promenades, place de la République. Là se trouvait au XIV^e siècle le cimetière de Saint-Thomas, entouré de murs et de maisons avec une antique église dédiée au saint apôtre. Toute proche se trouvait la chapelle dédiée à saint Vincent, vis-à-vis probablement du point où s'élevait le château des archevêques et pas très éloignée de la Porte-Mars ; d'où son nom : chapelle Saint-Vincent de Porte-Mars.

⁹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, art. 7 et 8.

A légué et donné à vénérable et discrète personne, M(aîtr)e Jean de La Salle ¹⁾, p(res)tre, docteur en théologie, dem(euran)t p(rése)ntement à Paris, une maison scize à Reims, rue des Deux Anges, loué au nommé Braux, m(aîtr)e boutonnier, la somme de quarente livres, tenante à la v(eu)ve Ginse, d'une part, provenant de la succession de la v(euv)e Pérignon^{a)}, pour en jouir par led(ict) s(ieu)r de La Salle du jour du décès dud(ict) s(ieu)r testateur à tousjours. A la charge, par led(ict) s(ieu)r Delasalle, de f(air)e continuer, ainsi qu'il a fait jusques à p(résen)t par les Frères des Ecolles chrétien(nes), les écoles et instructions gratuites qu'ilz font actuellement dans différentz cartiers de la ville de Reims, et à condition que lesdictz Frères desd(ictes) écoles gratuites diront par chacun an à perpétuité, à commencer l'année que led(ict) s(ieu)r Delasalle commencera à jouir de lad(ict)e maison, en g(énér)al dans leur chapelle domestique, les veilles de Pasque, Pentecoste, Feste-Dieu, Toussaintz et Noël, les psaumes pénitentiaires, les litanies des saints, et à la fin, la collecte *pro sacerdote defuncto*, et qu'ils assisteront au convoie et service dud(ict) deffunct sieur testateur. Et en cas que les Frères des écoles gratuites cessent de f(air)e lesdites écoles et instructions gratuites ainsi qu'ilz font à présent, led(ict) testateur veult et entend, aud(ict) cas, que lad(ict)e maison soit et appartienne en tout droit de propriété et usufruit, du jour que lesd(ict)s Frères cesseront de faire lesd(ictes) écoles et instructions gratuites, à la maison et com(munau)té des Filles de l'Enfant Jésus estably aud(ict) Reims, aux charges que les Filles de lad(ict)e maison et les enfans orphelins, qui seront lors dans lad(ict)e maison de l'Enfant Jésus réciteront les jours cy devant marquez les prières dont le s(ieu)r testateur charge lesd(ict)s Frères des écoles chrétiennes. Et encore le p(résen)t leg f(aîct) à condition que tous ceux qui jouiront de ladite maison payeront les amortissem(en)ts, indemnitez et autres choses qui seront à payer en v(er)tu du p(rése)nt leg en cas qu'il soit deub quelque chose ²⁾.

¹⁾ Jean-Baptiste de La Salle *pro* Jean de La Salle.

²⁾ La copie sur papier libre [*Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dossier 10 n° 3, f° 1 v°] contient quelques variantes orthographiques; la veuve Pérignon devient : Pony, Périn et Perin-

A part l'assistance au convoi funèbre, la donation apparaît quelque peu onéreuse. Le Frère Dorothée¹, directeur de la maison de Reims, à qui la clause testamentaire fut communiquée « pour le faire sçavoir audit sieur de La Salle », ne voulut point engager personnellement sa responsabilité contrairement à G. Rigault qui rapporte l'acceptation du 20 mars 1707². Temporiser ne faisant pas l'affaire de Nicolas Pasté, frère du défunt et son exécuteur testamentaire, il « somme, requiert, interpelle ledit sieur de La Salle [...] d'accepter incessamment ou de renoncer audit legs », le menaçant de recours au vicaire général de l'archevêché. Le ton impératif, l'allusion voilée aux *poena temporalia* n'étaient pas de mise. Nonobstant la contrainte, la réponse de J.-B. de La Salle fut affirmative : la lettre de Jean-Louis, son frère, du 3 janvier 1719, ne permet pas d'en contester la certitude³. Les Frères des Ecoles chrétiennes de Reims en furent propriétaires pendant tout le XVIII^e siècle⁴. Elle était louée en 1730 et Henri-François Houssat en avait la jouissance en 1789⁵. Le Frère Louis-Marie⁶, procureur de la maison de Reims, la lui avait louée pour la somme de cent vingt livres.

non. — Cette copie est complétée par la requête de M(aîtr)e Nicolas Pasté, conseiller du roi en l'Élection de Rethel-Mazarin, exécuteur testamentaire de Claude Pasté, son frère.

¹ Son identité n'a pu être établie. Il ne peut s'agir de François Bordet (° 1694), natif de Bussy (Saône-et-Loire), entré dans l'Institut, le 6 juin 1713 et qui fut d'ailleurs renvoyé [*Bibl. nationale*, ms fr. 11122, 95]. De Reims, Frère Dorothée passa à Rouen. C'est là que nous le retrouvons, le 27 mars 1717, faisant partir de la communauté de la rue des Minimes, composée de dix Frères et dirigée par le Frère Dosithée, Claude Longière (1671-1737). *Arch. Maison Générale*, BJ 504, dossier 2 [« Livre de visite de Frère Barthelemy »... 1716-1717, f° 42].

² Georges RIGAULT, *op. cit.*, t. I, p. 427, note 2 C.

³ *Arch. Maison générale*, BJ 504, dossier 14, coté 34, *post-scriptum* : « Vous avez encor à Reims d'effets acquis sous votre nom : la mesure joignant le maison des Frères, une cense à Ancy et une maison rue des Deux-Anges léguées par M. Pasté ».

⁴ « Etat des biens destinés pour l'entretien des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims », 1730. *Arch. dép. Marne*, D 225, art. 14. — *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 174-175.

⁵ Epoux de Perrette Fourcy. Cf. « Etat des biens appartenants aux cy-devant Frères des Ecoles chrétiennes de la Ville de Reims, 1790 ». *Arch. mun. Reims*, Carton 692, liasse 18 bis, n° 97. — *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 20, 285, 293.

⁶ Pierre Truffaine [il signe Thieffin], dit Frère Louis-Marie est, d'après le signalement fourni aux enquêteurs du 7 juin 1791 [« Procès-verbal » dans *Arch. dép. Marne*, L 2081], natif de la Vallée-aux-Bleds (Aisne), âgé de 59 ans, entré en religion le 29 janvier 1750 et a fait profession en 1756 ou 1757. Sa profession date de 2 septembre 1757 [*Arch. Maison générale*, CG 104-Registre CC, p. 103; Registre EE, p. 270]. Invité, en 1791, à faire le serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution civile du clergé, il déclare avec les dix-neuf autres membres de la communauté « qu'ils ne peuvent et ne doivent pas prêter serment » et tous à la une « refusent de reconnaître l'évêque du département de la Marne [M. Diot, ancien curé de Vendresse (Ardennes)] pour leur directeur spirituel » [*Arch. dép. Marne*, L 2081 : Procès-verbal du 7 juin 1791].

Il prit la succession des Frères Laurent (1777-1779) et Candide (1780) en tant qu'économiste de la maison de Reims. Ce n'était pas un poste de tout repos. Rue-de-Contraire-Rue-Neuve

Jouxtant cette maison n° 818, d'après le procès-verbal du 18 décembre 1792, était une autre maison portant le n° 819¹. Elle appartenait aux Frères depuis le 10 juin 1743. Elle avait été acquise d'Élisabeth Lefranc, femme délaissée de Joseph Lebrun, par contrat passé par-devant Nouvelet et Louis Clauveau². Elle était occupée par Gérard Philippin, le 5 décembre 1785³. A cette date celui-ci renouvelait le bail pour une durée de neuf ans à la redevance de cent trente livres par an.

L'une et l'autre furent vendues comme bien national, en 1791, privant les Frères des Ecoles chrétiennes de leur légitime propriété.

Occupés tout le jour à l'instruction gratuite des fils des artisans et des pauvres, but primordial et finalité essentielle de leur institution, les Frères des Ecoles chrétiennes n'avaient nul souci de la gestion temporelle de leurs biens. Dès l'année 1700, Jean-Baptiste de La Salle avait fondé une espèce de société de gestion avec Claude Pépin, Pierre Delaval et Jean-Louis de La Salle, son frère⁴. Après le départ de Jean-Baptiste à Paris (1688) et plus encore après sa mort (1719), c'est Jean-Louis (1664-1724), prêtre, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, qui assume le rôle d'administrateur du

était un centre administratif de première importance. On y fabriquait les habits et chapeaux des Frères; on y imprimait les livres d'Institut : « Pseautier, Civilités, Arithmétiques, Arrêtés du chapitre général (1777), livres » divers fournis à diverses maisons; on y entreposait des marchandises : grosses chandelles, parchemin, « quarteaux et quaqs de vin », « poinçon de vin rouge de Mombré [Montbré], montagne de Reims », « cacqs de vin blanc et de vin rouge », couvertures de laine et flanelles, toile; sans compter les viatiques avancés aux voyageurs, les Supérieurs en particulier, en transit à Reims. Outre ces affaires générales il y avait celles propres à la maison de Reims. Le procureur gérait, depuis l'extinction, en 1743, de la « Société civile créée en 1700 », tous les biens destinés à l'entretien des Ecoles chrétiennes de Reims. C'est à ce titre que Frère Louis-Marie passa les baux des différentes maisons avec : M. Gard [*Arch. dép. Marne*, D 232, art. 11], François Quéant [13 février 1786. *Cahiers lasalliens*, 36, p. 297, note 5], Jean-Baptiste Manceau [*Ibid.*, 36, p. 271, note 3], Henry-François Houssat [12 novembre 1789. *Arch. dép. Marne*, D 232, art. 10], Jean Letourneau [6 décembre 1789. *Ibid.*, D 232, art. 9], Jean-Joseph Chenu [23 mai 1790. *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 211, 232; *ibid.*, 36, p. 298, note 4], Gilles Camuzet [20 février 1791. *Arch. dép. Marne*, D 232, art. 5], Martin Secondet [23 avril 1791. *Ibid.*, D 232, art. 3]. Après le 7 juin 1791, Frère Louis-Marie disparaît de la scène lasallienne. Il n'y reparaitra plus.

¹ « Etat des biens appartenant aux cy-devant Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims », pp. 285, 293.

² *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 185, 297. — *Arch. dép. Marne*, D 229, art. 44. — Fille d'Henry-Charles Lefranc et de Jeanne Ginsse, Elisabeth Lefranc épousa Joseph Lebrun, garçon imprimeur. Au sujet du transfert de propriété, cf. *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 184-187, n° 297-306, et p. 185, note 2.

³ Jean-Gérard Philippin, maître tailleur d'habits, époux de Marie-Nicolle Jacquemart. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 232, art 15. — *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 186, 304.

⁴ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, E 231, art. 1. — *Cahiers lasalliens*, 37, vol. III, p. 54.

temporel des Ecoles chrétiennes et de la communauté rémoise ¹. Véritable fondé de pouvoirs de son frère fixé à Paris (1698-1705) puis à Rouen (1705-1709, 1709-1711, 1715-1719), il passe des contrats en son nom propre et en celui de ses trois associés, n'épargnant ni démarches ni fatigue pour assurer la prospérité des écoles de Reims. Juin 1719, il songe à la restructuration de la société de 1700. La mort le surprend (26 septembre 1724) sans l'avoir réalisée ². C'est Pierre de La Salle (1666-1741), son frère, conseiller au Présidial, qui lui donne forme juridique et rédige le 2 janvier 1725, « l'acte de propriété des héritages destinez à l'entretien des Ecoles chrétiennes de Reims et Rethel » ³. Il y règle, en particulier, la transmission de la propriété, le remplacement des membres sociétaires, toujours au nombre de quatre et le mode d'accession au droit de propriété. En fait, tous les actes juridiques de 1725 à 1741, sont signés de Pierre de La Salle ou passés en son nom. A sa mort (26 juin 1741), c'est Gérard Thiérion qui prend le titre de « directeur et administrateur des biens des Frères des Ecoles chrétiennes ». Rôle honorifique, sans doute, puisqu'une note de 1773 remarque que « ces messieurs n'ont exercé aucun acte de propriété depuis 1741, il y donc 32 ans » ⁴. Et pourtant une quittance du 29 janvier 1745 des Sœurs supérieures et officiers des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims est délivrée à MM. Thiérion et Godinot, prêtres, chapelains de l'église de Reims; Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de ladite ville, et de La Salle de l'Etang, conseiller au Présidial de Reims, « propriétaires et régisseurs des biens destinés à la nourriture des Frères et entretien des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons de la ville de Reims » ⁵. C'est la dernière fois que leur nom est cité.

C'est donc à cette date que les Frères prennent en main l'administration de leurs biens. C'est eux qui, le 17 août 1750, déclarent au « Bureau ecclésiastique du diocèse » tous leurs biens, revenus et charges ⁶. Dans un premier temps ce souci incombe exclusivement aux directeurs. Ils sont « tout » dans la com-

¹ « L'administrateur des biens de l'Institut », dans *Cahiers lasalliens*, 27, p. 103. Gérant des effets de l'Institut à Reims, il apporta toutes ses lumières, tout son dévouement à le rendre stable en assurant son existence matérielle. Les Frères vénéraient en lui l'image de leur Fondateur. Cf. Lettre du Frère Jean à M. de La Salle, chanoine de Reims. Paris, 4 mai 1723. *Arch. Maison généralice*, BA 104, dossier 2.

² « Epitaphe de M. Jean-Louis de La Salle (1664-1724)... », dans *Cahiers lasalliens*, 27, pp. 73-109.

³ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 225, articles 1, 9. — Copie : *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier II, n° 1-7. — *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 51, 60.

⁴ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 225, art 1, f° 4 v°.

⁵ *Ibid.*, D 225, art. 4. — *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 59, 69.

⁶ *Ibid.*, D 225, art. 12. — *Cahiers lasalliens*, 36, p. 203.

munauté, à la manière du Fondateur ¹, concentrant en leur personne la *potestas* spirituelle et temporelle : un absolutisme relatif — un peu à l'image du grand siècle — qu'on admettait volontiers tant l'autorité — un service et non un privilège contraignant — était débonnaire et désintéressée et la soumission facile à des hommes revêtus du pouvoir de Dieu. Ainsi agissent les Frères François et Clément-Marie à Rethel (1758), les Frères Généreux (1772), André (1759) et Hubert (1758), directeurs à Reims. Ont-ils une délégation permanente du Supérieur général attachée à leur fonction ? Nécessitent-ils, au contraire, une procuration spéciale dans chaque cas particulier ? C'est, semble-t-il, la *praxis* habituelle ? Rouen-Saint-Yon acquiert par fondé de pouvoir, le Frère Directeur, et reste propriétaire. Les lettres patentes de Louis XVI (mars 1777) ² en faveur des établissements lasalliens ressortissant au Parlement de Paris, donnent à Reims une autonomie légale pour agir en propre nom. Mais au for externe la maison reste tributaire du Régime — administration centrale — qui exerce le contrôle financier sur l'ensemble de l'Institut. Baux, redevances des maisons et des fermes, frais de fonctionnement ou de renouvellement des écoles et des bâtiments, ne dépassant pas un certain plafond, sont au bénéfice ou à la charge de l'administration locale. Alors émerge de l'anonymat le « procureur » de la maison. Frères Candide (1780-1789) et Louis-Marie (1789-1791) ³ agissent — sous la dépendance des Frères Lupicin (1775) et Léandre (1780-1791), directeurs — et signent à leur nom les actes notariés réglant les rapports avec les locataires et bailleurs et les fournisseurs pour l'achat des matières premières ou la vente des produits manufacturés. L'appât du gain n'inspire pas leur conduite : la Règle y veille. Vivre est un devoir de nature et pauvreté n'est pas misère. Faire vivre, même modestement, est un devoir communautaire inhérent à l'exercice d'une fonction éminemment sociale : l'éducation chrétienne et civique des enfants du peuple.

¹ A Vaugirard (1691), « il réunit en sa personne les offices de Procureur, d'Econome, de Supérieur et de Confesseur ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 271.

² Elles furent enregistrées par le Parlement, le 26 mai 1778. *Arch. nationales*, X^{1B} 9066, f^o 3; *ibid.*, X^{1A} 8818. — Copie dans *Arch. mun. Reims*, Carton 692, liasse 18 bis, n^o 8. — Frère LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères...*, t. II, pp. 401-404.

³ *Cahiers lasalliens*, 36. Tables, art : CANDIDE (Frère), LOUIS-MARIE (Frère).

96

Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, et Charles de Bezannes, chevalier, demeurant au château de Festieux, proche la ville de Laon (Aisne), concernant le legs testamentaire des dames Leclerc et Brodart dont Jean-Baptiste de La Salle était le bénéficiaire (Meunier et Lemercié, notaires au Châtelet de Paris).

Paris, 26 janvier 1707.

- A. Original sur moyen papier aux armes de la Généralité de Paris, quatre feuillets, 332 × 225 mm. Paris. *Arch. nationales, Minutier central*, Etude XLVI, 191.
- e. F. Léon-de-Marie AROZ, *Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Messire Charles de Bezannes (1707, 26 janvier)*, éd. fotogr., Reims, 1962, ph. 1-7 [Reims. Musée Hôtel de La Salle]. — *Ibid.*, Rome. *Arch. Maison généralice*, BJ 503-2, dos. 8. — QB 104-7 [Transaction..., 1-7].
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 228, 1-6.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 220.

Avant de prendre connaissance de la transaction passée en 1707 entre M. de La Salle et Charles de Bezannes et consorts, force nous est d'entrer en relation avec les familles Brodart et Lefebvre [graphie que nous préférons à Lefébure] dont il sera question par la suite. Rien de mieux pour cela que de nous rapporter au testament de Jean-Baptiste Brodart dont voici un extrait :

In nomine Domini, Amen. Fut présent en personne Jean-Baptiste Brodart, écuyer, seigneur de Bazancourt, subdélégué de monseigneur l'Intendant en la province de Champagne, demeurant à Rethel-Mazarin, âgé de 70 ans, étant en son lit, malade de corps, sain d'esprit et d'entendement ainsy qu'il est apparu aux notaires soubsignez [Suivent seize lignes concernant la certitude de sa mort, la recommandation de son âme et ses funérailles]. A déclaré ledit sieur testateur avoir mis en dépost entre les mains de Mgr l'archevêque, duc de Reims, le 17^e du mois de may de l'année dernière 1692, la somme de 20 000 livres; que de cette somme il en appartient 4000 livres à damoiselle Nicole Lefebvre, sœur

à damoiselle Jeanne Lefebvre, sa femme; que du par-dessus, montant à 16 000 livres, il entend que celle de 8000 livres soit laissé à ladite damoiselle Jeanne Lefebvre, sa femme, pour remplacement des aliénations que ledit sieur testateur a fait de ses propres et la prie de s'en vouloir contenter, et le par-dessus montant à 8000 livres, ils soient employez à legs pieux, suivant qu'il en sera dit cy-aprez :

Ledit sieur Brodart, testateur, ayant considéré depuis plusieurs années que le même peuple du plat pays du Rethémois et des environs manquait d'instruction des mystères de notre religion et qu'il lui serait d'une utilité particulière d'en être suffisamment éclairé a cru ne pouvoir y mieux réussir que de procurer un établissement des Pères de la Mission en la ville de Rethel par leur capacité singulière à pareils éruditions et pour y parvenir a communiqué son dessein à mondit seigneur l'archevêque qui a paru le vouloir approuver et l'appuyer de sa protection. Et comme la somme cy-dessus de 8000 livres ne serait pas suffisante pour la subsistance et entretien de quatre religieux prêtres de lad(ite) Mission qui seraient priez de s'en charger, de faire une mission par chacune année de deux ou trois mois dans la ville de Rethel et aux lieux des environs du plat pays jusques à 4 lieues à la ronde et plus s'il était nécessaire, il exhorte ladite damoiselle Nicolle Lefebvre et ladite damoiselle Jeanne Lefebvre, sa femme, d'y vouloir contribuer non pas seulement des sommes qui lui reviennent et appartiennent cy-dessus, mais encore de tout ce qu'elle pourrait d'ailleurs ainsi qu'ils ont concertez par ensemble depuis plusieurs années. Et pour commencer de sa part ledit établissement il a laissé et légué auxdits Pères de la Mission ladite somme de 8000 livres faisant partie desdits 20 000 livres qui sont ez mains de mondit seigneur l'archevêque, ensemble la maison qu'il occupe, moitié de tous les meubles qui sont et qui seront dans icelle au jour de son décès, ou ailleurs, soit meubles meublans,

[f^o 158]

tapisseries, vaisselles d'argent et autres, exhortant ladite damoiselle Jeanne Lefebvre, sa femme, d'en faire de même ainsi qu'elle luy a pro-

mis, bien entendu que ledit sieur testateur entend que ladite damoiselle Jeanne Lefebvre jouisse et demeure en possession jusqu'au jour de son décès desdits meubles, revenus et usufruits de toutes les choses cy-dessus, en conséquence de la donation mutuelle qu'ils ont fait par ensemble que ledit testateur en tant que besoin est ou seroit confirme et corrobore. [*Suivent les noms des destinataires de plusieurs legs et la nomination de « Jean Roland ¹, docteur en théologie, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine de Reims et grand vicaire de Mgr l'archevêque, pour l'exécution entièrement de son testament*].

Et [au cas] où ledit établissement ne pourrait avoir lieu et ne se fit pas, ledit sieur testateur entend que ses biens cy-dessus laissez à ce sujet soient employez à autres œuvres pieuses ainsy que ladite damoiselle Jeanne Lefebvre, sa femme, trouvera à propos et dont elle prendra avis particulièrement dudit sieur Roland » ²...

Sans descendance, en apparence, à l'heure des adieux à la vie d'ici-bas, Jean-Baptiste Brodart ³, homme de grandes richesses et grand chrétien, tourne

¹ Fils de Jean Roland († 1643) et de Barbe Thierry (testament, 17 mai 1621), il était docteur de Sorbonne [*Cahiers lasalliens*, 41¹¹, p. 339], chanoine de l'église Notre-Dame de Reims (27 juin 1659, prébende 28) par résignation de Philippe Roland (1630-1667). Promoteur de la cour spirituelle de l'archevêché (1671), chantre de l'église de Reims (17 septembre 1677) et trésorier de ladite église (27 janvier 1686), il fut nommé vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier, en 1682. Jean Roland décéda à Reims, le 4 octobre 1703, et fut enterré au cimetière de l'église Saint-Denis. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 71, 257 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 38, p. 38, n. 2.

Il ne semble pas qu'il ait été prompt à seconder les efforts de M. de La Salle pour l'ouverture de la première école chrétienne à Reims. Parmi les quatre candidats curés que de La Salle avait retenus figurait le neveu et protégé de l'Official, curé de Saint-Etienne. Le P. Bretagne le recommanda. J.-B. de La Salle le récusait arguant qu'à la « première parole de son bienfaiteur et de son oncle il renverrait les Maîtres d'École ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 164.

² Testament fait et passé devant Dudiez et Chastellain, notaires à Rethel-Mazarin, le 10 juin 1693, avant midi. *Bibl. nationale*, ms fr. 20752, ff. 157-158. — Pour copie : *Arch. Maison généralice*, AA 121, dossier 6.

³ Pour quelle raison l'aurait-il déshéritée ? Jean-Baptiste Brodart, écuyer, seigneur de Baracourt [Bazacourt, Bazancourt, on ne sait], conseiller du roi, procureur en l'Élection de Rethel (1659), subdélégué de l'Intendant de Champagne, épousa, par contrat du 15 septembre 1659, Jeanne Lefebvre (1617-1704). Celle-ci était fille de Jean Lefebvre († 17 octobre 1642) et de Jeanne de Gomont († 8 septembre 1619). — « Vente de l'office de la recette des tailles de Mazarin par Mme Brodart, dudit lieu, et le sieur Roland, de Reims, à Jean-Baptiste Brodart, de Mazarin, moyennant 77 000 livres (4 février 1707). *Arch. dép. Ardennes*, C 1449. — Avant sa mort il légua à l'Hôtel-Dieu de Rethel-Mazarin, seize arpents de bois à Triamont, terroir de Sorbon (10 juin 1693). *Arch. dép. Ardennes*, H suppl., 336. — Voir aussi : « Procédure contre ses héritiers au sujet du moulin de Bellœuvre (1719-1792) ». *Ibid.*, H suppl., 351.

ses regards vers le petit peuple rethémois au relèvement duquel il veut apporter son concours. Quelle meilleure contribution que l'établissement d'une maison d'éducation ? L'archevêque de Reims appuie ses bonnes dispositions. C'est vers les prêtres de Saint-Lazare, reconnus pour « leur capacité singulière à pareils éruditions » que M. Brodart s'adresse. Dans ce but il prélève huit mille livres sur sa succession la destinant à cette fondation. Implantés à Sedan, les Lazaristes ne peuvent s'en charger¹. A la mort de son mari — avant le 15 janvier 1704 où sa femme est déclarée veuve² — Mme Brodart que le défunt avait engagé « d'entrer dans ses intentions et à les réaliser », est tenue d'employer ses biens à d'autres œuvres pies. Jean Roland, exécuteur testamentaire et parent de J.-B. de La Salle, lui recommanda-t-il les Frères des Ecoles chrétiennes établis à Reims depuis 1682 ? C'est vraisemblable. Par quels moyens, sinon, M. de La Salle aurait-il acheté, le 15 janvier 1704, une maison à Reims « au-devant les Dames religieuses » et budant « la veuve Brodart » ?

Voulant sans doute compléter ces premières largesses, Mme Brodart, née Jeanne Lefebvre, abandonne le restant des huit mille livres à M. de La Salle. Plusieurs indices nous le font supposer. En octobre 1704³ — de préférence à 1703⁴ — celui-ci écrit au Frère Gabriel Drolin :

« M. Brodart de Reims m'a laissé plus de deux mille livres de rente. Je n'en jouis pas encore parce que ce ne sera qu'après la mort de Mademoiselle, sa sœur, qui a quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-six ans : il n'y a pas apparemment encore longtemps à attendre »⁵.

Agé de 70 ans en 1693, M. Brodart en aurait compté 81 en 1704. « Sa sœur » — sans doute sa femme ou en dernier ressort sa belle-sœur, Nicolle Lefebvre — en aurait 85 ou 86 à cette dernière date.

Seules et uniques héritières de Jean-Baptiste Brodart, Jeanne Lefebvre, sa femme, et Nicole, sœur de celle-ci, veuve d'Henry Leclerc⁶, disposent de

¹ Lettre du P. Combaluzier, archiviste des lazaristes, au Frère Félix-Paul. Citée par celui-ci dans sa correspondance du 15 juin 1952. *Arch. Maison généralice*, BP 801 D, dossier 10.

² *Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dossier 14, n° 13.

³ Frère FÉLIX-PAUL, *Les Lettres de saint J.-B. de La Salle*. Edition critique, Paris, 1954, p. 64 [lettre 14].

⁴ Georges RIGAUT, *op. cit.*, t. I, p. 151.

⁵ Frère FÉLIX-PAUL, *op. cit.*, p. 65, lin. 16. Cette rente représente un capital de 4000 livres équivalant approximativement à 220 000,00 F actuels.

⁶ Henri Leclerc, marchand bourgeois de Reims, époux de Nicolle Lefebvre (1615-1706), fille de Jean Lefebvre († 17 octobre 1642) et de Jeanne de Gomont († 8 septembre 1619).

Jean Lefebvre, voyer général au duché de Rethémois et du marquisat de Montcornet, était membre de l'Ordre militaire du Saint-Sépulcre. De Jeanne de Gomont († 1619) il avait eu : Jeanne et Jean, jumeaux, nés en 1613 et morts en bas âge ; Nicole (1615-1706), épouse d'Henry Leclercq ; Jeanne (1617-1704), femme (contrat du 15 septembre 1659) de Jean-Baptiste Brodart ; Apolline, née en 1619 et morte avant 1627.

leurs biens au profit de M. de La Salle. Trois documents consécutifs l'attestent : la donation du 10 avril 1704 où M^e Barthélemy figure comme témoin, le testament authentique dicté à Chastelain, notaire, et le testament olographe, écrit, daté et signé le 13 août 1705 par la veuve Leclerc. A cette date, Mme Brodart n'est plus de ce monde ¹. Sa sœur Nicole, désormais unique légataire de son beau-frère, prend de nouvelles dispositions. Lorsqu'elle meurt — avant le 26 janvier 1707 — M. de La Salle hérite d'une somme considérable ². La donation était en bonne forme et M. de La Salle en prit possession : « on lui avoit remis les papiers et les obligations entre les mains ». Il en témoigne expressément : « Le droit à luy acquis [étoit] incontestable, estably par lesdits donation et testamens » ³.

Mais les dispositions testamentaires de Mme Henry Leclerc furent contestées et les biens échus à M. de La Salle réclamés. On peut en juger par le document ci-après inédit à ce jour.

Furent présens m(essi)re Jean-Baptiste De Lasalle, prestre, docteur en | théologie, demeurant à Paris, rue s(ain)t-Honoré, paroisse s(ain)t Roch, d'une part, | et m(essi)re Charles de Bezannes, chevalier, demeurant à Festieux, près | la ville de Laon, estant de présent à Paris, logé rue Simon Lefranc, chez le s(ieur) | Le Cour, en la maison du Lyon d'or tant en son nom que comme se faisant | et portant fort de d(am)e Charlotte de Gaumont, son espouse, et de m(essi)re Philippe | de Gaumont, son beau-frère, prestre, chanoine de l'église cathédrale de Laon, | par lesquels le(dit) sieur de Bezannes promet et s'oblige faire ratiffier | et agréer le présent traité et en fournir acte aud(it) sieur Delasalle, passé sous | scel royal dans quinze jours à peine, et pour estre annexé aux présentes ^{a)}, | et le sieur Nicolas Rolland, bourgeois de Paris, y dem(euran)t, | rue Saint-Honoré, paroisse susditte de S(ain)t-Roch, lesd(its) dame de Bezannes, | sieurs Gaumont et Rolland, seuls et uniques héritiers de deffunte dam(oise)lle | Nicolle Lefebvre, leur cousine germaine, à son décès veuve d'Henry Le Clerc, | qui estoit seulle

¹ Ce qui justifierait la lettre de J.-B. de La Salle d'octobre 1704. Voir plus haut, p. 359, note 6.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 182.

³ Voir plus bas, p. 359.

Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Charles de Bezannes concernant le legs testamentaire des dames Leclerc et Brodart. Paris, 26 janvier 1707.

Original sur papier. *Arch. nationales. Minutier central*, Etude XLVI, 191.

Photo L. de M. AROZ.

héritière de dam(oise)lle Jeanne Lefebvre, sa sœur ^{b)}, aussy | décédée
 veuve de Jean-Baptiste Brodart, escuyer, sieur de Bazacourt, | d'autre
 part, lesquelles partyes ont dit, sçavoir led(it) sieur De La Salle | que
 lesd(ites) dames Le Clerc et Brodart ayant disposé de leurs biens à son
 proffit | tant par la donation du dix avril (mil sept cent) quatre, passée
 devant Barthélemy | et son collègue, notaires à Mazarin, que par deux
 testamens, le premier receu | par Chastelain, no(tai)re aud(it) Mazarin,
 présent tesmoin, le trois juin aud(it) | an 1704, et l'autre, olographe, du
 treize aoust [mil sept cent cinq] s'en estant | voulu mettre en possession
 et en jouir en conséquence desd(ites) dispositions | depuis le décès de ^{c)}
 lad(ite) d(amoise)lle | Le Clerc ^{d)}, lesdits sieur de Bezannes et consors
 s'y seroient

[Fol. 1 v^o]

opposés par différens moyens prétendans mesme faire annuler | les-
 dittes expéditions, ce qui auroit donné lieu à plusieurs procédures et |
 discussions en la juridiction de lad(ite) ville de Mazarin. Et finale-
 ment | lesdits sieur de Bezannes et consors s'estant retirés par devers
 | led(it) sieur de La Salle, il leur auroit témoigné que les procès ne ^{e)} |
 convenoient point à son caractère et que très volontiers ils leur | dellais-
 seroit tous ses droits quelconques pour leur faire connoistre | son désin-
 téressement, pour se procurer la paix et le repos quoique | le droit à
 luy acquis fust incontestable, estably par lesd(its) donation | et tes-
 tamens ¹. En conséquence, pour esteindre à toujours tous | différens

¹ S'en portent garants Maillefer [ms Ca, ms Re] et Blain dont voici les textes parallèles
 Qui a copié qui ? BLAIN (1733) ? ms Ca (1723) ? Ms Re (1740) ?

BLAIN (1733)

Deux personnes des plus riches de
 cette ville lui avoien laissé une somme
 considérable pour aider à cette fondation
 [école de Rethel]. La donation étoit en
 bonne forme : Il en étoit même en posses-
 sion et on lui en avoit remis les papiers et
 les obligations entre les mains, on la lui
 disputa cependant; des héritiers avides [...] ne furent pas d'humeur de la céder.

Ms Re (1740)

Deux personnes des plus riches de
 Rethel-Mazarin lui avaient laissé une
 somme considérable pour lui aider à fonder
 son école. Il en était déjà en possession,
 on lui en avait remis les papiers en main;
 la donation paraissait être incontestable.

et procès, sont lesdittes partyes convenues et demeurées | d'accord du présent traité, c'est à scavoir que led(it) sieur De la Salle | a remis, ceddé, déllaisé et abandonné ausd(its) sieur de Bezannes, | à cause de lad(ite) dame son espouse, et sieurs de Gaumont et Rolland, | ce acceptans à leurs risques et fortunes et sans aucune suite, | garantir restitution de deniers ny recours quelconques, en quelque sorte | et manière que ce soit tous ses droits, noms, raisons et antiens | saisines, possession, propriétéz, fruits et revenus et toutes choses généralleme(ent) | quelconques qui luy estoient acquis et luy appartenoient dans les | biens et successions desd(ites) dames Le Clerc et Brodart en vertu | desdittes donation et testamens sans aucune chose exempter, | retenir ny réserver, pour que luy s'en mette en possession, et en | disposer à leur volonté comme de leurs autres biens ainsy qu'ils | aviseront bon estre, les remettans aux mesmes droits à luy acquis | èsd(ite) succession tels qu'ils les auroient eus cessant lesd(its) donation |

[Fol. 2]

et testamens ¹⁾. N'est compris en la présente cession | quelques meubles estans en la possession dud(it) sieur de la Salle | et des maîtres des écolles gratuites de Mazarin occupant la portion ²⁾ | où ils logent d'une maison scize en lad(ite) ville, estans desd(ites) successions, | et la somme de quatre mil livres ³⁾ de principal et intérêts deues par le sieur Louis Sobinet, | bourgeois de la ville de Reims, et sa femme, contenu au billet qui en | a esté fait au proffit dud(it) sieur de la Salle, lesquels meubles et | somme de quatre mil livres estoient contestez aud(it) s(ieur) de la Salle | par lesd(its) sieur de Bezannes et consors et dont icluy

... M. De La Salle [...] leur donna gain de cause, en se désistant de ses droits. Il aima mieux faire cette perte, que d'exposer sa paix aux poursuites dissipantes d'un Procez et la charité au péril d'être blessée.

[BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 182].

La donation était faite en bonne forme [Ms Ca]. Cependant il se désista de ses droits et abandonna tout aux héritiers qui le lui contestaient plutôt que d'essuyer l'événement d'un procès où la charité aurait pu souffrir quelque altération.

[Ms Re, p. 35. — Ms Ca, p. 23].

Et tous deux de conclure : « Exemple de désintéressement [BLAIN : désintéressement] aussi édifiant qu'il est rare ».

s(ieur) Delasalle | disposera à sa volonté comme chose luy appartenante. | Et au moyen des présentes, lesd(its) sieurs de Bezannes, èsd(its) noms, et led(it) s(ieur) | Rolland ont promis solidairement ¹⁾ d'acquitter, garantir et indemniser led(it) sieur de la | Salle de tous frais et dépens et cousts et débours faits jusqu'à présent | pour la possession et jouissance de sesd(its) droits et biens à luy donnés et pour ses deffens contre eux et de toutes choses quelconques au sujet exprimés | et non exprimés et de l'en faire tenir quitte et déchargé envers et contre | tous en sorte qu'il n'en soit aucunnement inquiété ni recherché, à peine, etc. | Déclarant qu'ils n'ont aucune prétention ny droits quelconques sur lesd(its) | meubles et sur lad(ite) somme de quatre mil livres en principal et intérêts | mesme en tant ²⁾ que besoin est ou seroit, ils en font cession et | dellaissement aud(it) s(ieur) de la Salle ³⁾, desquels ils consentent qu'il | dispose librement à sa volonté et comme de chose à luy appartenante. | A esté convenu que lesd(its) m(aîtr)es des Ecolles gratuites continueront à occuper en lad(ite) | maison les mesmes lieux où ils logent sans en payer aucune chose | pour le passé et jusqu'au jour et feste de s(ain)t Jean-Baptiste prochain; plus, | que les baux portés au nom dud(it) s(ieur) de la Salle des biens immeubles ⁴⁾

[Fol. 2 v^o]

qui proviendront desd(ites) successions, la somme de cinq cent livres | à laquelle ont esté réglé à l'amiable entre lesd(ites) partyes, ses salaires et | vacations jusqu'à ce jour. Plus de luy payer tous les déboursés qu'il | a faits suivant les receus et quittances qu'il rapportera des | notaires, greffiers, sergens et autres, à la déduction de ce qui se | justifiera avoir esté par luy touché en lad(ite) qualité d'exécuteur, dont | il fournira un bref estat dans un mois. Et lors de son paiement | entier il s'oblige de remettre aud(it) sieur de Bezannes, pour ses consors, | la promesse de constitution sous seing privé de la somme de deux mil | livres de principal sur le sieur Baptiste Bourg, s(ieur) de Reims ⁵⁾ et consors, | les baux sous seings privés des biens desd(ites) successions et tous | les papiers concernant icelles qui se trouveront estre en sa posses-

sion, | sans en retenir aucuns. Et en faisant lad(ite) délivrance ès mains | dud(it) s(ieur) de Bezannes sera tenu d'en ayder ses consors. | Et moyennant l'exécution du présent traité les partyes demeurent | respectivement quittes l'une envers l'autre de toutes demandes, actions, | recherches, prétentions et choses quelconques exprimées et non exprimées | sans réserve de tout le prix jusqu'à ce jour ⁿ comme tout estant compris | dans le présent traité et se mettent hors de cours et de procès dont ils | se départent, mesme de procès tant contre le s(ieur) curé de Biermes ¹ | que contre Jean Gobert, bourgeois de Mazarin, et de tous autres, sans | dépens, dommages et intérêts de part et d'autre. Et outre ce qui a esté | cy dessus promis aud(it) sieur Barthélemy, lesd(its) s(ieur) de Bezannes, èsd(its)

[Fol. 3]

noms, et Rolland ont promis acquitter ⁿ et indemniser led(it) | sieur ⁿ Barthélemy lesd(ites) instances, aux offres qu'il fait | de leur tenir compte de la somme qu'il a reçu dud(it) s(ieur) curé de Bierme, | s'obligeant de fournir autant des présentes ausd(its) sieurs | DeLaSalle et Barthélemy et de la gratification aux frais | lesd(its) héritiers, et encore au moyen du présent traité, l'arrest | de deffence obtenu par led(it) s(ieur) Barthélemy contre les sentences | du sieur Lieutenant général de Mazarin au profit dud(it) s(ieur) de Bezannes | demeuré nul; et led(it) s(ieur) Barthélemy s'endésiste car ainsy le | tout a esté convenu entre lesd(ites) partyes lesquelles pour l'exécution | des présentes ⁿ ont esleu leurs domicilles ⁿ, sçavoir led(it) s(ieur) de Bezannes èsd(its) noms en la maison du sieur Menu, | commis aux consig(nati)ons, rue des Lillettes, led(it) s(ieur) Barthélemy en la maison | de m(aîtr)e Mathieu Lejay, pr(ocureur) en la Cour, scize ditte rue du Chevalier-du-gué, | et les autres partyes | ès maisons où elles | sont logées à Paris, auxquels lieux, etc. Prom(ettant), ob(ligeant) chacun en droit, s(çavoir) lesd(its) sieur de Bezannes èsd(its) noms et sieur | Rolland, solidairement. Re-

¹ Commune du département des Ardennes.

n(onceant). Fait et passé à Paris, en la maison dud(it) sieur de La Salle, l'an mil sept cent sept, | le vingt-six janvier après-midy. Et ont signé. [Signé] De La Salle [souligné], N. Roland [souligné], de Bezannes, Barthélemy [paraphe], Meunier [paraphe], Lemercié [paraphe].

a) dUne part, *bâtonné*. b) a S, *bâtonné*. c) lad. dame Brodart qui avoit sa vie dur, *bâtonné*. d) Sa sœur, *bâtonné*. e) luy, *bâtonné*. f) Mge, *bâtonné*. g) de lieux, *bâtonné*. h) de principal et interests, *en marge gauche*; DL, db, N. R. *et trois paraphe pour validation*. i) solidairement, *en marge gauche*, DL, db, N. R., *et trois paraphe pour validation*. j) autre; temps, *en surcharge*. k) qui en, *bâtonné*. l) N. R., DL, db, *sigles en bas de page accompagnés d'un paraphe*. m) paris; Reims, *en surcharge*. n) mesme des sentences rendues par le Sieur lieutenant de Mazarin, *bâtonné*. A esté Rayé Lapostil cy dessus Comme nul. [Sigles] db, N. R., DL, *accompagnés de trois paraphe*. o) led(it); Et, *en surcharge*. p) de Beza, *bâtonné*. q) Une; Ont, *en surcharge*. r) Scavoir Led. S. de bezannes esd. noms en la maison du Sieur Menu | commis aux consig(nati)ons Rue des billetes, led. S. barthelemy en la maison | de Me Mathieu lejay p^r en la Cour Scize ditte rue du chevalier du gue | et les autres partyes, *en renvoi, fin de l'acte*.

[*Au fol. 1, en tête :*] Transaction. CIIII [sols]. 26 janvier 1707. [*En bas de page, d'une autre main :*] XLVI-191.

[*Fol. 1, marge gauche. Timbre rond, 24 mm :*] MOIEN PAP. II. SOLS LA FEUIL. GEN. DE PARJS Michel Martin, bourgeois | de Paris, dem(euran)t Porte | S(ain)t-Michel a déposé | à Lemercié, notaire, pour | annexer en ces présentes | l'acte de ratification | de la transaction cy | en droit faitte par lad(ite) | dame Charlotte de | Gaumont, led(it) m(essir)e | Philippe de Gaumont, | par-d(evan)t Blanchet, no(tai)re | au baillage de Vermandois, | présens tesmoins, le p(remi)er | du présent mois, deument | scellées, pour estre | d'icelle dellivré expéd(iti)ons | ensuite de celles de lad(ite) | transaction. Ce qui | luy a esté octroyé a | près qu'il a certifié | véritable led(it) acte | en présence des notaires | sou(ssignés), dont acte. | Ce dix-sept febvrier | 1707. [Signé] Martin [paraphe], Lemercié [paraphe], De Savigny [paraphe].

De tout ce qui précède on aura retenu : que M. de La Salle hérita en bonne forme et toucha les biens qui lui avaient été légués; que le testament olographe de la veuve Henry Leclerc fut attaqué par ses autres héritiers : Charles de Bezannes, les sieurs de Gomont [Philippe et Charlotte] et Nicolas Rolland,

bourgeois de Paris, et qu'il y eut « différends et procès ». Pour y mettre un terme, voulant faire connaître à ces « héritiers avides » et « se procurer le repos et la paix » ¹, J.-B. de La Salle « leur donna gain de cause en se désistant de ses droits ». Non, les procès « ne convenoient pas à son caractère » : la paix, la charité plutôt que l'appât du gain. En conséquence, M. de La Salle « remet, cède, délaisse et abandonne » auxdits sieurs de Bezannes, de Gaumont et Rolland

« tous ses droits, noms, raisons et antiens saisines, possession, propriété, fruits et revenus [...] qui luy estoient acquis et luy appartenoient dans les biens et successions desdites dames Le Clerc et Brodart » ²

en vertu de leur donation et testaments. Restaient en dehors de cette cession

« quelques meubles estant en la possession dudit sieur de La Salle et des maîtres des écoles gratuites de Mazarin occupant la portion où ils logent d'une maison scize en ladite ville » ³

et la somme de quatre mille livres de principal et intérêts dus par Louis Sobinet, de Reims. Dès l'abord, les demandeurs en faisaient « cession et délaissement ». Ils s'engageaient, pareillement, à « acquitter, garantir et indemniser » M. de La Salle « de tous frais et dépens et cousts et débours faits [...] pour la possession et jouissance de ses dits droits et biens à luy donnés », après présentation et justification des « reçus et quittances » des « notaires, greffiers, sergens et autres ». Les Frères continueraient à occuper la partie de maison servant à leur logement, aux conditions y énoncées. Pour liquidation de tout le contentieux de La Salle devrait remettre « tous les baux » en sa possession et « tous les papiers concernant lesdites successions ».

Par la tradition ès mains de cette documentation, les parties demeuraient quittes l'une envers l'autre de « toutes demandes, actions, recherches, prétentions et choses quelconques exprimées et non exprimées », renonçant ainsi par avance à tous procès y compris ceux en cours contre le curé de Biermes et Jean Gobert, de Mazarin, dont Nicolas Barthélemy, avocat, était rapporteur.

Le traité, souscrit rue Saint-Honoré, en la maison des Frères, domicile ordinaire et légal de Jean-Baptiste de La Salle, porte la signature de celui-ci et celles de N. Rolland et de [Charles] de Bezannes, en son propre nom et comme fondé de pouvoir de Charlotte et Philippe de Gaumont.

A cet acte public, paraphé par les notaires Lemercié et De Savigny, est attachée la ratification donnée par Philippe de Gaumont, prêtre, chanoine de l'église de Laon. La voici dans sa version originale.

¹ BLAIN [*op. cit.*, t. I, p. 182] reprend les termes mêmes du contrat. Cf. p. 359.

² Contrat du 26 janvier 1707. Voir plus haut, p. 360.

³ *Ibid.*, p. 360.

97

Ratification par vénérable et discrète personne Philippe de Gaumont, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Laon; Charles de Bezannes, seigneur de Prouvais, et dame Charlotte de Gaumont, son épouse, de la transaction passée avec Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur de Sorbonne [sic] au sujet du legs testamentaire des dames Leclerc et Brodart (De Savigny et Lemercié, notaires au Châtelet de Paris).

Laon, 1^{er} février 1707.

A. Original sur papier; un feuillet, 243 × 182 mm. *Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI, 191.*

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Messire Charles de Bezannes (1707, 26 janvier)*, éd. fotogr., Reims, 1962, ph. 8 [Reims. Musée Hôtel de La Salle].
— *Ibid. Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-2, dos. 8.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 4, 5; 30 Mi 229, 1-2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^f, 221.

Aujourd'huy, premier février mil sept cent sept, sont | comparus par-devant les notaires gardenottes du Roy au baillage | de Vermandois, demeurant à Laon, soussignés, vénérable et discrète | personne, Maistre Philippes de Gaumont, prestre et chanoine | de l'église cathédrale de cette ville, et messire Charles | de Bezannes, chevalier, seigneur de Prouvais et autres lieux, | demeurant en son chasteau de Festieux, et dame Charlotte | de Gaumont, son espouse, de luy autorisée à l'effet des présentes, | estant de présent en cette ville, lesquels ont reconneus | et confessés qu'après que lecture leur a esté faite présent(ement) | d'une transaction passée par-devant Mercier ¹ et son confrère, | notaires au Chastelet de Paris, le vingt-sixième jour de | janvier dernier entre lesd(its) sieurs de Gaumont, de Bezannes | et la dame son espouse, d'une part, et messire Jean-Baptiste | de Lasalle,

¹ Il s'agit en fait d'Albert-Eugène Lemercié, notaire royal à Paris. Cf. *Arch. nationales, Minutier central, Etude XLVI* [Répertoire des Minutes qui ont été reçues par Me Albert-Eugène Lemercié... (1699, 13 juin-1711, septembre)].

prestre, docteur de Sorbonne, et les sieurs Nicolas | Rolland, bourgeois de Paris, et m(aîtr)e Nicolas Barthélemy, | avocat en Parlement, demeurant à Rethel, par l'un des | dits notaires soussignés, l'autre présent, qu'ils ont dit | avoir bien entendu, ils l'ont approuvé et ratifié et | confirmé. A l'entretènement de laquelle ils ont obligés | leurs biens solidairement l'un pour l'autre un seul pour | le tout, sans division ny discussion, renonceans aux bénéfices | desd(its) ordres à tenir, entretenir et satisfaire à toutes | les charges, clauses et conditions portées en lad(ite) transact(ion) | cy-dessus sans y contrevenir sur peine, etc. Fait et passé aud(it) | Laon, le premier jour de février mil sept cens sept. Et ont les parties signé à la minutte des présentes qui | est aux liasses de Blancher, l'un des no(tai)res soussignés. [Signé] Chauveau, syndic; Blancher [paraphe].

Scellé à Laon, le 13 fév(rier) 1706 ¹. Chauveau.

[Fol. 1 v^o]

Certifiée véritable au désir | de l'acte de dessus passé estant | en marge de la minutte de lad(ite) | transaction passé d(évan)t les notaires | sou(ssignés), ce dix-sept febvrier | 1707. [Signé] Martin [paraphe], De Savigny [paraphe], Lemericié [paraphe].

Après lecture du document précédent, les parties en présence dans celui qu'on vient de parcourir ne sont pas des inconnus.

Les Gaumont, *alias* Gomont, sont originaires de Rethel. Ils blasonnent : *d'or au chevron de gueules accompagné en chef de deux trèfles de sable et en pointe d'une rose de gueules* ². Charlotte et Philippe ³ étaient fils de Pierre, écuyer, seigneur d'Ecly (Ardennes), président au grenier à sel de Rethel, et de Jeanne Simonnet. Philippe de Gomont, chanoine au chapitre de la cathédrale de Laon, était compagnon de Pierre Guyart, le « cher et intime ami » ⁴ de M. de La Salle,

¹ Erreur; 1707, en fait.

² Max. de Sars, *Le Laonnois féodal*, vol. I, p. 483.

³ Parrain de Jeanne Simonnet (° 1627), fille de Jacques Simonnet, lieutenant général, et de Claire Clamart. J.-B. CARUEL, *Essai sur Rethel...*, p. 296.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, *in fine*, p. 4.

Cette Vente a été faite
de la part de Messieurs de la
Compagnie de la Nouvelle France
Manufacture de la Compagnie
de la Nouvelle France
1702

Martin

Barbier

à qui les Ecoles chrétiennes de Laon sont redevables de leur fondation, en 1682¹. On connaît peu de chose de sa vie, les Archives départementales des Ardennes ayant été détruites en grande partie pendant la guerre de 1914-1918. Celles de l'Aisne ont subi un sort en partie semblable à la guerre de 1940.

On est mieux renseigné sur Charles de Bezannes, le promoteur, sans doute, de la querelle contre M. de La Salle. Chevalier, seigneur de Vesles en partie, de la Plaine ou La Malmaison² et en partie de Prouvais³ et de Guignicourt⁴, maréchal de logis de l'escadron de Vermandois dans l'arrière-ban du baillage de Laon (1674), Charles de Bezannes était le troisième fils d'Antoine de Bezannes († avant 1671), seigneur du Mesnil⁵ et de Prouvais, en partie, et de Madeleine de Lance. Il passa la plus grande partie de son existence en procédures contre le Chapitre de Laon, seigneur de Festieux, et contre les villageois qui pillaient ses terres. Faut-il s'étonner qu'aimant la chicane judiciaire il se soit retourné contre J.-B. de La Salle et lui ait disputé les biens que J.-B. Brodart, Nicole Lefebvre, sa femme, et la sœur de celle-ci, veuve d'Henry Le Clerc, lui avaient légués ?

Charles de Bezannes habitait le château de Festieux⁶, à environ 11 kilomètres de Laon, sur la route de Reims à Laon. C'est là qu'il mourut de paralysie

¹ Rémois d'origine, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre de Laon puis chanoine de l'église métropolitaine de cette ville. Sur sa carrière pastorale : *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 267-268. — Sur Pierre Guyart et les Frères de Laon : *ibid.*, pp. 267-270. Il donne aux Frères Gérard et Gabriel Drolin des lettres de recommandation pour le cardinal César d'Estrées; il les secourt dans leurs nécessités préférant vendre son argenterie que de les voir manquer de quelque chose. A sa mort il leur lègue 500 livres de rente. *L'Historique de la Communauté de Laon* rappelle sa sollicitude pour les Frères.

Pierre Guyart et J.-B. de La Salle : il connut celui-ci à Reims et fréquenta son hôtel rue Sainte-Marguerite. Témoin exceptionnel des premiers temps de l'Institut, il garda pour son fondateur une estime et une amitié inaltérables. À la mort de ce dernier, il est prié de fournir des mémoires; sur sa vie. Il choisit M. de La Salle comme directeur spirituel voulant profiter de ses lumières il suivit une retraite sous sa direction à Vaugirard. Depuis la mort de J.-B. de La Salle, « il se recommande tous les jours à l'intercession de son saint protecteur ». — « Inventaire après décès et vente de ses meubles » (27 février 1736 et jours suivants). *Arch. dép. Aisne*, B 2812.

² Fief situé à l'entrée du défilé qui suit la route de Reims à Laon avant d'arriver à Festieux. Il consistait en « une maison, partie en mazure, appelée autrefois la Malmaison contenant neuf vingt verges — 91 ares 93 centiares — ou environ, tenant de toutes parts à ses héritages, en laquelle il y a toute justice haute, moyenne et basse » (Foi et hommage de Charles de Bezannes, 28 août 1680). *Arch. nationales*, P 234², n° 384.

³ Commune de l'arrondissement de Laon (Aisne).

⁴ Commune, arrondissement de Laon, canton de Neufchâtel-sur-Aisne.

⁵ Mesnil-Saint-Laurent, commune de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne).

⁶ Commune de l'arrondissement et canton de Laon (Aisne), à 11 km de cette ville. — Maison connue depuis le début du XVIII^e siècle sous le nom de château de Festieux, belle demeure entourée de jardins à la française, d'un jeu de paume et d'un vieux colombier du XIV^e siècle. Porté au nombre des donations faites par l'évêque saint Remy, le château échet

et d'apoplexie, le 9 mars 1721, à l'âge de 81 ans. Le lendemain il fut inhumé en l'église paroissiale. De son vivant il s'unit en mariage, en premières noces, en l'église Saint-Remy-à-la-Porte de Laon, le 19 novembre 1665, avec Charlotte de Gomont († Festieux, 8 octobre 1708), veuve de Bonaventure Le Clerc, président et lieutenant général au baillage et siège présidial de Laon. De ce premier mariage sont issus :

1. *César*, né le 4 février 1666. Page de la grande écurie du roi (31 décembre 1681), lieutenant au régiment du roi, il fut tué en combat singulier à Worms, après la bataille de Philipsbourg (1689).

2. *Antoine*. Baptisé le 29 janvier 1667, il s'engagea comme son frère aîné au service du roi, devenant page de sa petite écurie (31 décembre 1691) et capitaine au régiment royal. Il fut tué à la bataille de Nerwinde (29 juillet 1693).

3. *Philippe* vint au monde à Festieux, le 16 septembre 1669. Ecuyer, chevalier de l'Ordre de Malte et page du grand maître de l'Ordre (22 mars 1681), tout en étant officier au régiment de la reine, il mourut en 1738.

Resté veuf à l'âge de 67 ans, Charles de Bezannes convola en secondes noces, à Château-Porcien (Ardennes), le 12 février 1709, avec Françoise Philippe, fille de Jean, seigneur de Préville, président au grenier à sel de ladite ville, et de Barbe Warnet. Cinq enfants naquirent de mariage tardif :

4. *François-Charles*, né au château de Festieux, le 1^{er} août 1711 et mort en ce même lieu le 6 juin 1767. Il fut enterré dans la chœur de l'église de Festieux vis-à-vis du banc du seigneur, son banc.

5. *Charles-Joseph-François*. Son château paternel fut son berceau (14 septembre 1714) et son cercueil (21 novembre 1719).

au XV^e siècle aux seigneurs du Wez qui le tenaient du Chapitre cathédrale de Laon. Transmis par alliance, en 1588, à la maison de Bezannes, il fut acquis par Antoine de Bezannes, père de Charles de Bezannes, époux de Marie-Charlotte de Gomont. Les de Bezannes n'ont pas cessé d'habiter cette demeure depuis 1668. Mme de Croisilles en était propriétaire lorsqu'elle fut vendue au baron de Trétagne (1^{er} décembre 1883; Dauchez, notaire à Paris). Cf. Max. de Sars, *Le Laonnois féodal*, t. I, p. 478, n. 2. — Le château de Festieux a été habité en tout dernier lieu par le baron Camille-Edmond-Charles de Warengien de Flory (° Douai, 9 avril 1890), avocat à la Cour d'appel de Douai, officier d'artillerie de réserve, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, chevalier de Malte et de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Le 2 juillet 1918, en l'église de Courcival (Sarthe), il avait épousé Jeanne-Baptistine-Anne-Marie-Ernestine-Michel de Trétagne (° château de Festieux, 5 mai 1893), fille de Jean-Baptiste-Alexandre-Marie-Léon-Michel de Trétagne, baron de Trétagne (Montmartre, 1856-château de Festieux, 1923) et de Marie-Charlotte du Cauzé de Nazelle (° Guignicourt, 27 février 1863). A la mort des barons de Warengien le château a été mis en vente (1980). — André GUIRARD, *Les Anciennes Familles de France. Leurs origines, leur histoire, leurs descendances*, t. I, Paris, Boivin et C^{ie}, 1930, p. 117.

6. *Claude-Françoise* qui ne vécut que trois jours dans le château où elle était née (2-5 décembre 1709).

7. *Henriette-Charlotte*, sa sœur jumelle, lui survécut seize jours. C'est au château de Festieux qu'elle acheva sa très courte vie, le 21 décembre 1709.

8. *Catherine-Françoise*. Née en ce même château, le 12 août 1713, elle devint religieuse à l'abbaye Saint-Remi de Villers-Cotterets.

Les très patientes recherches de Maxime de Sars nous ont permis de reconstituer la généalogie de cette famille illustre qui habita le château de Festieux depuis 1668. La tradition, entretenue avec ténacité par les barons de Warenghien de Flory, voudrait que J.-B. de La Salle ait été l'hôte habituel de cette belle demeure lorsqu'il se rendait à Liesse. Tout en étant très respectable, elle manque malheureusement de preuves documentaires.

Appelé à ratifier la transaction passée à Paris par Charles de Bezannes, le chanoine de Gomont l'a « approuvée, ratifiée et confirmée » : simple formalité encore que nécessaire. Comme garantie — « entretenement » — Philippe de Gomont et Charles de Bezannes obligeaient solidairement tous leurs biens. Leurs signatures se lisent sur la minute déposée chez M^e Blancher mais non sur le document inédit ici transcrit qui en est la grosse.

98

Bail pour neuf années entières et consécutives par Joseph Colesse, sieur de Grandcourt, à Joachim de La Chétardie, prêtre, docteur en théologie, curé de l'église et paroisse Saint-Sulpice, des lieux dépendant d'une maison sise à Paris, rue Princesse, pour y faire les écoles de charité de ladite paroisse, moyennant la somme de trois cent cinquante livres de loyer par chacune desdites neuf années (9 mars 1708). — Ampliation du bail précédent (10 mars 1708). — Ibid. par dame Marie-Thérèse Léger, épouse séparée des biens du sieur Joseph Colesse de Grandcourt à Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Sulpice (20 mars 1715).

Paris, 1708-1715.

- A. Original sur papier; deux feuillets, 329 × 223 mm. Paris. Arch. nationales, Minutier central, Etude XCVIII, 368.
- e. F. Léon-de-Marie AROZ, *S. Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Baux de la maison, rue Princesse (1690-1706), Documents originaux*, éd. photographique, Reims, 1962, 9-13 [Reims. Musée Hôtel de La Salle]. — Rome. Arch. Maison généralices, BJ 506-2, dos. 2.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 30 Mi 244, 4-30 Mi 245, 1.

Réfugié rue de Charonne¹, délaissé sinon désavoué par le curé de Saint-Sulpice, M. de La Salle se trouve à la merci des assauts de ses redoutables ennemis : les maîtres écrivains et les maîtres des petites écoles de Paris. La lutte s'engage simultanément au Châtelet, auprès du lieutenant de police, et au Parlement. Les écrivains se mettent en branle dès le 4 février 1704 et obtiennent des sentences favorables le 22 février², 30 mai³, 11 juillet⁴, et 29 août⁵. Les maîtres des petites écoles, eux, ont obtenu gain de cause auprès du chantre de Notre-Dame. Le matériel scolaire a été saisi, une amende de cinquante livres a été imposée à M. de La Salle et la fermeture des écoles des Frères a été prononcée (14 février 1704)⁶. Même succès au Parlement où le Supérieur

¹ Voir plus haut, document 86, p. 261; document 90, p. 290.

² Arch. nationales, Y 9413. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 43¹, document 151.

³ Arch. nationales : Y 9413. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44¹¹, document 184.

⁴ Arch. nationales, Y 9413. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44¹¹, document 186.

⁵ Arch. nationales, Y 9413. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44¹¹, document 187.

⁶ Cité dans la sentence du 30 mai 1704 rendue par le Châtelet à la requête de Louis Lam-

des Frères est cité à comparaître par deux fois (22 avril 1704¹ et 5 février 1705²). Une année se passe en procédures. Le 5 février 1706³, la sentence tombe tranchante comme un couperet. L'appel de la condamnation du chantre est « mis au néant » ; défense de tenir des écoles pour l'instruction de la jeunesse, défense d'établir aucune communauté sous le nom de séminaire des maîtres des petites écoles, défense d'afficher aucun écriteau singulier au-dessus des portes des écoles et, pour conclure, douze livres d'amende à payer.

Dès lors qu'il voit ses écoles paroissiales en danger, le curé de Saint-Sulpice se décide à intervenir. Pourquoi a-t-il attendu jusqu'au 19 novembre 1705 pour porter plainte et couvrir de son autorité les Frères des Ecoles chrétiennes, ses préposés à l'enseignement dans la paroisse ? A ses débuts, M. de La Chétardie montra « un cœur de père »⁴ pour les Frères plaidant leurs besoins auprès de Mme Voysin⁵. Il est manifestement gagné à l'Institut⁶ et lui prodigue ses bienfaits, fournit la Grand'Maison de livres et de vaisselle⁷, demande l'ouverture du pensionnat des jeunes Irlandais⁸ et inaugure l'Ecole dominicale pour laquelle il a une prédilection manifeste⁹. La bonne entente, hélas ! tourne à l'indifférence puis au froid. Le curé de Saint-Sulpice retire sa protection aux Frères¹⁰ et cesse le paiement de leur pension¹¹. Mécontente, heureusement passagère. Plus tard il leur rendra ses bonnes grâces mais pas à leur Fondateur¹².

Indisposé contre celui-ci¹³, incapable de surmonter son ressentiment et ses préjugés contre lui¹⁴, il ne se laisse pas attendrir par les avances et les essais de réconciliation de M. de La Salle¹⁵. Lorsque le noviciat quitte la Grand-

¹ Arch. nationales, X^{1b} 3048. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44^I, document 180.

² Arch. nationales, X^{1b} 7227. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44^I, document 181.

³ Arch. nationales, X^{1b} 3068; *ibid.*, X^{1a} 3215, f^o 191; *ibid.*, L 515, pièce 15. — Texte *in extenso* dans : *Cahiers lasalliens*, 44^I, document 182.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 361.

⁵ *Ibid.*, t. I, pp. 360, 363, 364.

⁶ *Ibid.*, t. I, p. 389.

⁷ *Ibid.*, t. I, p. 441. — Ms Ca, pp. 80-81; ms Re, pp. 122-123.

⁸ *Ibid.*, t. I, p. 367. — Ms Ca, p. 86; ms Re, pp. 130-131.

⁹ *Ibid.*, t. I, pp. 389-436.

¹⁰ *Ibid.*, t. I, p. 440.

¹¹ *Ibid.*, t. I, p. 439.

¹² *Ibid.*, t. I, pp. 405, 424.

¹³ *Ibid.*, t. I, p. 436.

¹⁴ *Ibid.*, t. II, p. 38.

¹⁵ *Ibid.*, t. II, p. 38.

Maison (1703), de La Chétardie n'éprouve nul regret : « il n'avoit plus beaucoup de relation avec le Supérieur des Frères et nulle confiance en lui »¹.

Tenus en respect par le crédit du curé de Saint-Sulpice², maîtres des petites écoles et maîtres écrivains n'avaient osé remuer³. L'indifférence du curé vis-à-vis de l'Institut déchaîna leur courroux. De La Chétardie écouta leurs plaintes, reconnut leurs doléances⁴, garda le silence devant leurs accusations⁵, silence interprété comme une approbation⁶. Il est, qu'on le veuille ou non, responsable, pour le moins indirect, des calomnies contre M. de La Salle et des inculpations dont le Châtelet et le Parlement l'ont accablé. Il aurait pu arrêter les agissements des magisters parisiens; il n'avait pour cela qu'à invoquer la transaction de 1699⁷ entre le Grand Chantre et les curés de Paris : le cours de la Justice s'arrêtait net. Il laissa traîner un innocent dans la boue. Douleuruse situation pour un homme aux intentions si pures, controversé et incompris. De La Salle préfère céder. Juillet 1706, les écoles de la rue Princesse, de la rue Saint-Placide et de la rue du Bac furent fermées. Les parents des écoliers ne l'entendirent pas ainsi et réclamèrent le retour des anciens maîtres préférés de beaucoup à ceux qui les avaient remplacés⁸. Devant les éloges qu'ils firent de l'instruction donnée par les Frères, de La Chétardie comprit, enfin, tout le bien qu'ils réalisaient⁹. Il promit de tout ramener à l'ordre et tint parole¹⁰ : il convoqua chez lui les maîtres écrivains¹¹, composa avec les maîtres des petites écoles¹² et revendiqua devant notaire son entière autorité sur les écoles des Frères, réclamant pour eux toute liberté de continuer leurs fonctions¹³. Ainsi finit cet irritant conflit. Pourquoi deux années avant

¹ *Ibid.*, t. II, p. 7.

² *Ibid.*, t. I, p. 440.

³ *Ibid.*, t. I, p. 364; t. II, p. 7.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 7.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 42.

⁶ *Ibid.*, t. II, p. 42. « Elles furent rouvertes et aussitôt remplies au commencement d'octobre 1706 ». *Ibid.*, p. 43.

⁷ *Ibid.*, t. II, p. 37. — Elle est du 18 mai 1699. *Arch. nationales*, L 515, pièce 14 [Pièces de la Chantrerie]. — « Mémoire instructif pour la cause qui est à plaider pour les maîtres en charge de la communauté des Petites Ecoles de cette Ville de Paris, intimez, et les sieurs doyen, chantre, chanoines et chapitre de l'église de Paris, intervenans. Contre les sieurs Curez de Paris, intervenans ». Imp. Rondet, 1698. *Arch. nationales*, L 553, n° 43 [Cote barrée : L 449, n° 50].

⁸ *Ibid.*, t. II, p. 38; ms Ca, p. 113; ms Re, p. 186.

⁹ *Ibid.*, t. II, p. 38.

¹⁰ *Ibid.*, t. II, p. 38.

¹¹ *Ibid.*, t. II, p. 31.

¹² Ms Ca. pp. 113-114; ms Re, p. 187.

¹³ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 38.

cette affirmation d'autorité ? Préventions, malveillance, intérêts égoïstes, il fallait les dénoncer.

« Hors de Dieu aucune ressource » et dans Paris, « aucun ami »¹. Rejeté, M. de La Salle, cet homme « au cœur tendre, généreux et sincère » à l'abord affable, prévenant et poli »² ! Pour éviter la répétition de semblable catastrophe, Frère Thomas³, « le seul au courant des peines subies par le saint, en 1706 »⁴ fut chargé de chercher une maison convenable dans Paris. Il la trouva « telle qu'il la falloit aux Frères, en bel air, retirée, commode et avec Jardin »⁵. Proche de la Barrière de Sèvres, dans le quartier des Invalides [hôpital Laënnec], autrefois rue de La Barouillère, actuellement rue Saint Jean-Baptiste de La Salle, elle appartenait à l'abbé de Mascarani. La location fut immédiate, après visite de Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, au prix de quatre cents livres payées par de La Chétardie. C'est dans cette maison que les Frères se rassemblent en 1707 et y demeurent jusqu'en 1722. Le Fondateur les y rejoint, en 1708, probablement, après la fermeture de l'école Saint-Roch. Il accueille, en 1709, Frère Barthélemy et les novices de Saint-Yon qui se repliaient sur Paris pour échapper à la terrible famine qui sévit à Rouen⁶.

En se retirant rue de la Barouillère, M. de La Salle et les siens n'abandonnaient pas pour autant les classes de la rue Princesse. « L'école resta dans des Chambres que M. le Curé fit louer dans la rue Princesse »⁷. Ce texte du biographe Blain est cautionné par un document du 9 mars 1708. Depuis le 5 juillet 1707, à l'expiration du bail passé par les Frères Ponce, Jacques, Jean Partois et Jean Leroux, en 1704⁸, de La Chétardie assumait les frais de location « des deux salles [...] et trois chambres au premier estage pour y faire les écoles de charité de ladite paroisse S(ain)t-Sulpice »⁹.

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 39.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 177.

³ « Fort agréable à M. de la Chétardie ». *Ibid.*, p. 39. — « Puissant auprès de lui » ; *ibid.* p. 41. — Il était chargé par M. de La Salle « de ratifier le traité et de le cimenter de manière, qu'il n'y eût plus de retour à de nouvelles chicanes de la part des maîtres ». Ms Re, p. 188.

⁴ « A la réserve du Frère dont il employoit le crédit auprès de M. le Curé de S. Sulpice et du Directeur de la Maison, personne ne sçut l'état triste dans lequel il gémissoit. Sonsilence étoit éternel sur tout ce qui lui arrivoit ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 41.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 44. — « Maison à l'écart » dit simplement le ms Maillefer [Ca, p. 123; Re, p. 200].

⁶ *Ibid.*, t. II, p. 59. — *Loc. paral.* : ms Ca, p. 122; ms Re, p. 200.

⁷ *Ibid.*, t. II, p. 44.

⁸ Voir plus haut, document 90, p. 290.

⁹ Voir plus bas, p. 376.

Voici dans sa teneur originale le « titre de loyer à prix d'argent [...] pour neuf années entières et consécutives » par M. de La Chétardie. Il engage sa responsabilité personnelle, et, pour l'avenir, celle de ses successeurs à la tête de la cure de Saint-Sulpice.

Fut présent Joseph Colesse, sieur de Grandcourt, demeurant à Paris, rue Princesse, paroisse S(ain)t-Sulpice, leq(ue)l a reconnu et confessé avoir baillé et délaissé à titre de loyer à prix d'argent, du jour et feste de Pasques prochain jusques et pour neuf années entières et consécutives finies et accomplies et promet durant ledit temps faire jouir à Messire Joachim De la Chétardie, prestre, docteur en théologie, curé de l'église et paroisse dudit Saint-Sulpice, à ce présent et acceptant preneur et retenant tant pour luy que pour ses successeurs curez, audit titre, pendant ledit temps, les lieux cy après déclarez dépendant d'une maison audit sieur bailleur appartenante et où il est demeurant, susditte rue Princesse, sçavoir est, deux salles par bail et trois chambres au premier estage pour y faire les escoles de charité de lad(ite) paroisse S(ain)t-Sulpice, de plus ample déclaration desq(ue)ls lieux ledit sieur curé s'est tenu et tient pour content, disant les bien sçavoir et connoistre les ayant veus et visitez, pour en jouir audit titre pendant led(it) temps. Ce présent bail ainsy fait moyennant le prix et somme de trois cens cinquante livres de loyer pour et par chacune desd(ites) neuf années que led(it) sieur preneur, tant pour luy que pour sesd(its) successeurs curez de S(ain)t-Sulpice, promet et s'oblige de bailler et payer audit sieur de Grandcourt, en sa demeure à Paris, ou au porteur des présentes, aux quatre termes accoutumez esgallement dont le premier dépayement eschera et se fera au jour et feste de s(ain)t Jean-Baptiste ensuivant aussy prochain et ainsy continuer de terme en terme jusques enfin du présent bail. Fait en outre aux charges et clauses et conditions qui ensuivent, sçavoir, de par ledit sieur preneur entretenir et rendre à l'expiration du temps dudit bail lesd(its) biens en bon estat, de menues réparati(ons), souffrir les grosses s'il en convenoit faire pendant led(it) temps en lad(ite) maison sans pour ce prétendre aucuns dommages et intéretz ny diminution dud(it) loyer.

[Fol. 1 v^o]

Ne sera ledit sieur preneur tenu d'acunes charges de ville, ny de police, mais en sera acquitté par led(it) sieur bailleur, sans le consentement par escrit duq(ue)l, led(it) sieur preneur ne pourra cedder ny transporter son droit du présent bail à qui que ce soit, autant duq(ue)l bail en forme exécutoire ledit sieur preneur fournira à ses frais audit sieur bailleur à sa volonté; leq(ue)l sieur baille(ur) tiendra lesd(its) lieux clos et couverts aux uz et coutume de Paris. A esté convenu entre les partyes qu'entre cy et ledit jour et feste de Pasques prochain, il sera fait une porte par la rue Guizarde pour entrer dans les dittes salles en une desquelles il y sera fait un escalier de bois pour monter ausdittes chambres, lesquelles chambres et salles seront blanchies pour les rendre plus claires. Le tout à frais communs entre lesd(its) sieurs bailleur et preneur. Par le moyen de quoy led(it) sieur preneur, les écoliers ny autres n'auront aucune communica(ti)on ny n'entreront et ne monteront par l'escalier de lad(ite) maison qui donne dans laditte rue Princesse. Et la porte de la grande salle qui donne dans l'allée sera condamnée et bouchée aux frais dud(it) bailleur sans pouvoir estre cy après débouchée. Sera fait aux dépens dud(it) s(ieur) bailleur dans l'une des salles deux fenestres et des contrevents pour avoir veue sur lad(ite) rue Guizarde. La fenestre de la chambre qui donne sur la cour et sur la rue Guizarde sera bouchée sy led(it) s(ieur) bailleur le juge à propos et quand bon luy semblera, en faisant faire par luy et à ses frais, dans la mesme chambre, deux croisées de mesme grandeur et à esgalle distance. Et au surplus, ne sera fait aucunes autres ouvertures de portes ny croisées pour quelque cause et raisons que ce soit. Et led(it) sieur bailleur aura la liberté de faire descendre et entrer dans ses caves son bois, vin et autres choses par la trape qui est dans l'une desd(ites) salles; et les locataires à qui il pourra louer lesd(ites) caves auront la mesme liberté. A esté aussy convenu qu'il sera loisible et permis aud(ites) partyes de se désister et départir respectivement de l'effet du présent bail quand bon leur semblera en s'advertissant par l'une d'elles, l'autre, trois ans auparavant; quoy faisant, il sera et demeurera nul pour le temps qui en

restera lors à expirer; et néantmoins demeurera en sa force et vertu pour les loyers

[Fol. 2]

qui en seront dus et echeus et charges d'exécuter d'iceluy car ainsy. Pro(mettant), obli(geant) chacun en droit soy. Renonceant. Fait et passé à Paris en lad(ite) maison curialle de lad(ite) paroisse, le neu-fiesme jour de mars mil sept cens huit avant midy. Et ont signez.

Rayé [*en blanc*] mots comme nuls au présent bail.

[Signé] J. C. Delachetardye, curé de S(ain)t-Sulpice; Collesse De Grandcourt, Carnot [*paraphe*], Dona [*paraphe*].

Et le dixiesme jour de mars audit an mil sept cens huit, sont comparus par-devant les conseillers du Roy, notaires au Ch(âte)let de Paris sou(ssign)és, ledit sieur Colesse de Grandcourt, d'une part, et ledit m(essi)re de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, d'autre, lesquels en expliqua(ti)on du bail cy dessus et changeant et augmentant à iceluy, sont convenuz et demeurez d'accord de ce qui ensuit, c'est à sçavoir qu'il sera fait un cabinet des eaux à costé du tuyau qui est dans la court de lad(ite) maison, le tuyau duquel cabinet descendra dans la fosse commune; la vantouze sera contre la muraille qui sera derrière et à sa hauteur. Et sy ladicte vantouze en sa hauteur n'empeschoit pas l'odeur des eaux, elle sera augmentée de deux toises lorsque led(it) sieur de Grandcourt le requérera. La porte de la salle d'en bas, qui a esté bouchée et condamnée, sera rouverte et fermante à clef. Celle qui tient au bas de l'escalier et qui va au tuyau qui reçoit les eaues sera refaite à neuf, plaine et entière et mise depuis ledit escalier en droiture jusques à la muraille où tient la porte de la salle d'en bas, et bien fermante à clef dont led(it) s(ieur) curé fournira des clefs aux locataires. Il y aura un chassis donnant du costé de la court derrière les grilles de fer qui donnent du jour au bas de l'escalier. Les écoliers ny autres n'entreront dans la court que l'un après l'autre et seulement pour aller aux comodités et ne feront ny eau, saleté, ny bruit dans ladicte court de

quelque manière que ce soit et la tiendront nette et propre affin d'éviter infection. Sy dudit cabinet de l'[e]aux qui sera nouvellement fait dans lad(ite) cour pour les commodités il sortoit assez de mauvaise odeur pour que ledit sieur de Grandcourt s'en plaignist par la suite, ledit sieur curé de Saint-Sulpice sera tenu et s'oblige de faire faire, sans autre plainte, au travers de la cour, une séparation, cloison ou allée depuis le nouveau tuyau des eaux jusques à la moitié de la hauteur et la moitié de la largeur de la fenestre, laquelle continuera jusques au dessus dud(it) cabinet des eaux et contre la muraille à la hauteur de cinq pieds et huit pouces; laquelle allée sera faite des deux costez et couverte de bois et ensuite massonnée et plâtrée partout; dans laquelle allée il y aura deux petites lucarnes avec un bareau au millieu et un verre devant pour donner du jour; lesquelles lucarnes seront faites du costé du puits et auprès des commodités. La porte dans laquelle entre(nt) lesd(its) bareaux de fer de la fenestre de la salle d'en bas sera ostée et rendue au(dit)sieur C. de Grandcourt et ne sera mis une antière, de la moitié de la largeur de lad(ite) fenestre ou croisée, l'autre moitié sera vuide pour laisser la place de la porte par laquelle on entrera dans l'allée des lieux. Et on coupera une partye du bareaux de fer de lad(ite) fenestre à la moitié pour faire la porte. Sy par la suite laditte allée se fait au travers de la court par raport à la mauvaise odeur ou autrement qui pouroit se faire dans la salle d'en bas et qu'on entendroit par la porte de lad(ite) salle, laditte porte sera bouchée et massonnée en faisant laditte allée ou séparation. Et tout ce que dessus expliqué et escrit sera fait aux frais et dépens dudit sieur curé de S(ain)t-Sulpice. A este convenu qu'à la fin

[Fol. 2 v^o]

dudit bail qui sera seulement de trois années consécutives à compter du jour et feste de Pasques dernier au lieu des neuf années portées, les lieux de lad(ite) maison seront vuidez et nettoyez aux frais communs desd(its) sieurs curé de Saint-Sulpice et de Grandcourt. Et chacun par moitié fera faire incessamment un estat en forme de procès-verbal des

lieux cy dessus esnomez aud(it) bail entre lesd(its) sieurs curé de Saint-Sulpice et de Grandcourt pour estre rendus et remis par ledit sieur curé ou ses successeurs à la fin dudit bail comme ils seront trouvez en entrant en laditte maison, sy mieux n'aime led(it) sieur De Grandcourt garder et laisser ce qui aura esté adjouté pour la facilité dudit sieur curé, déclarant led(it) s(ieur) curé qu'il est content des barreaux de fer qui sont mis aux chambres et salle d'en bas en la place de contreventz d'avec la rue Guisarde. A esté aussy convenu que la cloison qui communique de la chambre du premier estage aud(it) cabinet sera abbatue et qu'au lieu d'icelle il sera posé deux poteaux de bois pour les soutenir sy un architecte juge que cela ne puisse endommager ny faire préjudice à lad(ite) maison. Et sy cela se fait ce sera aussy aux dépens dud(it) sieur curé. Comme pareillement est convenu que le prix dud(it) bail sera de quatre cens livres de loyer pour et par chacune desd(ites) trois années au lieu des trois cens cinquante livres par an convenues par iceluy payable dans les termes y stipullez, et sans au surplus déroger audit bail, car ainsy, etc. Promettant, obligéant, chacun en droit à soy. R(énonceant). Fait et passé à Paris ès études desd(its) notaires s(oussigné)s, lesd(its) jour et an avant midy. Et ont signé. [*Signé*] J. C. Delachétardye, curé de S(ain)t-Sulpice; Collesse De Grand Cour, Veram [*paraphe*], Dona [*paraphe*].

Seize mots rayez en l'acte cy dessus comme nuls, du consentement des partyes.

Et le vingt(ièm)e jour de mars mil sept quinze, sont comparus devant les notaires à Paris, soussignez, dame Marie-Thérèse Léger, espouse séparée quand aux biens dudit sieur Joseph Colesse de Grandcourt, demeurante ordinairement à Orléans, de présent à Paris, logée rue Princesse, paroisse Saint-Sulpice, d'une part, et m(essi)re Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, prestre, docteur de Sorbonne, à présent curé de laditte p(aroi)sse S(ain)t-Sulpice, demeurant en sa maison curiale, d'autre part, lesquels sont convenus de ce qui suit, c'est à sçavoir que laditte dame a prorogé et continué le bail des autres parts, et promis de garentir et faire jouir audit sieur curé de Saint-Sulpice et

ses successeurs curez, du jour et feste de Pasques prochain jusques et pour trois années entières et consécutives, moyennant la somme de quatre cent cinquante livres de loyer par chacune des dittes trois années payables à laditte dame ou au porteur, aux termes et de la manière et aux autres conditions y contenues en l'acte estant ensuite. Plus à la charge par ledit sieur curé de faire poser les chassis des chambres du premier estage de manière qu'ils puissent ouvrir du hault en bas et non de bas en hault pour empescher les escolliers de mettre la teste à la fenestre. Plus lequel fera mettre un vallet derrière la porte des lieux où vont les enfants en sorte qu'elle soit toujours fermée. Laquelle somme de quatre cent cinquante livres de loyer chacun an et conditions ledit sieur de Gergy, pour luy et ses dits successeurs curez, promet et s'oblige de payer et exécuter sans autre novation. Et pour l'exécution des p(ré)se)ntes, lesd(ites) parties ont eslu leurs domicilles chacune en leur demeure à Paris, devant déclarée, auquel lieu, non(obstant), prom(et)tant), ob(ligeant), ren(onceant). Fait et passé à Paris ès estudes, lesd(its) jour et an. Et ont signé. [*Signé*] Languet de Gergy, curé de S(ain)t-Sulpice; Marie-Thérèse Léger, Veram [*paraphe*], Dona [*paraphe*].

[*Au fol. 1, en tête :*] Bail, 9 mars 1708 [*Plus bas :*] F(ait) bis.

[*Au fol. 1 vº, en bas de page :*] J. DL, C [Joachim De La Chetardye, Colesse].

La distinction entre « deux salles par bail » et trois chambres, comme on vient de le lire, semblerait indiquer que ces salles sont mises à location pour la première fois alors qu'il ne s'agit probablement que de reconduire le loyer des chambres servant aux écoles. M. de La Chétardie connaissait les lieux. Bien des fois il les avait visités, soit seul, soit accompagné de Mme Voysin ¹ ou de Mme

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 363. — Mme Voysin, née Trudaine, habitait avec son mari un hôtel, datant de 1613, situé au n° 80 de la rue de Turenne. Amie de Mme de Maintenon qui appréciait son charme et sa grâce, elle obtint de nombreuses faveurs pour son époux devenu directeur du temporel de l'école Saint-Cyr (1709) et cinq années plus tard (1714) chancelier de France. L'hôtel des Voysin fut vendu, en 1776, à René Jourdan, marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, où il fut assassiné le 14 juillet 1789. L. HILLAIRET, *op. cit.*, p. 580. — Voir plus haut, p. 297, note 1.

de Montespain¹, heureux d'y voir mille enfants réunis², de les interroger, d'écouter leurs réponses³ et de constater leur avancement⁴.

En vain s'attendrait-on à de grandes nouveautés dans les clauses locatives mentionnées. Entretien, non cession à un tiers, clos et couvert sont des articles communs à tous les contrats de ce genre. Les charges de ville et de police relèvent, cette fois, du bailleur et non du preneur. Divers aménagements sont envisagés : portes et fenêtres en feront les frais; les cloisons, par contre, n'ont pas à bouger. Pour faciliter l'accès aux chambres une porte sera ouverte sur la rue Guisarde et un escalier pour les écoliers. Les chambres seront remodelées et blanchies « pour les rendre plus claires »; on ouvrira deux fenêtres et des contrevents dans l'une, on déplacera une fenêtre dans l'autre. L'air pur et la lumière y pénétrant la santé des écoliers en bénéficiera. Le mobilier scolaire n'entre pas en ligne de compte. C'est au responsable de l'école et des classes, et donc aux Frères, à s'en occuper et en dernier ressort au curé.

On sait à quel point M. Baudrand, curé de Saint-Sulpice (1689-1696) avait contrecarré les projets de M. de La Salle⁵. Non seulement il lui avait interdit l'ouverture du noviciat (1691), il était allé jusqu'à refuser le paiement des loyers de la maison d'habitation et des locaux scolaires en 1694 et les six premiers mois de l'année 1695. Prétexte ? L'opposition du Fondateur d'aller habiter rue Guisarde⁶. Sans doute fallait-il aménager l'immeuble pour le rendre utilitaire avant d'y faire entrer la communauté. De dépenses, Baudrand n'en voulait point. Mais en l'année 1707 la situation est tout à fait nouvelle. Les Frères habitent rue de la Barouillère et enseignent rue Princesse. Lieu d'habitation et centre ministériel sont nettement diversifiés. Le curé, en l'occurrence, M. de La Chétardie, avait les mains libres pour transformer à sa guise le local des écoles et le rendre commode et agréable aux écoliers.

Le contrat passé entre les sieurs Colesse de Grandcourt et de La Chétardie semblait avoir réglé une fois pour toutes tous les détails concernant la destination du local donnant sur la rue Guisarde. On avait parlé portes, fenêtres, escalier et les transformations à faire pour recréer une ambiance favorable au travail scolaire. Ni l'un ni l'autre des signataires n'avait charge d'école. Ils n'auraient pu oublier « les comoditez » comme les appelle le document, ces lieux retirés et solitaires indispensables à tout groupement humain permanent.

¹ *Ibid.*, p. 366.

² *Ibid.*, p. 364.

³ *Ibid.*, p. 363.

⁴ *Ibid.*, p. 363. — Ms Ca, p. 80; ms Re, p. 121.

⁵ Voir plus haut, p. 262. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 317.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 338.

D'où la nécessité d'amplifier le bail convenu dix jours auparavant. A la lecture du texte on aura remarqué l'énumération complète et minutieuse des travaux à exécuter. Rien ne semble, cette fois, avoir été négligé : chasse, tuyau à eau, ventouses, aménagement de l'escalier et d'une partie de la cour pour l'utilisation des lieux et précautions à prendre pour éviter indiscretion, mauvaise odeur et infection. Ces nouveaux arrangements, sujets à révision, ne sont valables que pour trois ans et supposent une augmentation de cinquante livres sur le loyer initial.

Lorsqu'en 1702 Louis XIV proposa à M. de La Chétardie l'évêché de Poitiers, celui-ci alléguait soixante-six raisons — ses 66 ans ¹ — pour le refuser. Homme de science et de sagesse, entreprenant, infatigable et généreux, c'est un grand curé de Paris. Vif de caractère, il a gardé « certaines étroitesse d'esprit, un esprit dominateur et une violence qui fonce et s'acharne contre l'obstacle » ². Les écoles de Saint-Sulpice l'intéressent au plus haut point ³; les Frères également pour le bien qui en rejaillit. Quelle belle figure n'eussent-ce été les entraves au libre développement de l'Institut et surtout sa malveillance incompréhensible à l'égard du Fondateur ! Il a admiré l'œuvre, mais aurait souhaité se substituer à son promoteur. Aveuglement plus que méchanceté ? Drame de la jalousie que Charles de La Grange, curé de Villiers-le-Bel ⁴ a dénoncé en ces lignes : « Son grand crime [à M. de La Salle], à ce que j'ai pu découvrir, vient de ne pas se conduire par l'esprit de M*** [de La Chétardie]. Il voudrait

¹ Né à Exideuil (Charente), le 23 novembre 1636, associé à la Compagnie de Saint-Sulpice, le 22 octobre 1663; directeur au séminaire du Puy (1665), supérieur du séminaire de Bourges, curé de Saint-Sulpice (1696-1714), il mourut à Paris, le 29 juin 1714. Cf. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 475 [GOSSELIN, « Mémoires pour servir à l'Histoire de la Compagnie de S. Sulpice ». T. III, p. 89]. — *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, 94 : « Joachim Trotti de La Chétardie, curé de St Sulpice à Paris ».

² G. RIGAULT, *op. cit.*, t. I, p. 210.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 363 : « Ses plaisirs étoient de visiter les Ecoles, de s'instruire par lui-même de l'avancement des enfans et de les animer par des petits présens ». — P. 364 : « L'affection que le pieux curé de S. Sulpice avoit pour les Ecoles chrétiennes [...]. Comme le zèle de M. de La Chétardie croissoit tous les jours pour les Ecoles chrétiennes ». — Il les visitait « régulièrement tous les mois avec Madame Voisin qui l'amenoit dans son carrosse toujours avec une satisfaction nouvelle ». [BLAIN, *op. cit.*, p. 363]. — « Il visitait les écoles tous les mois; encourageait les enfans à l'étude par de petites récompenses distribuées avec discernement, pour leur donner de l'émulation »... Ms Re, p. 121. — Tous les huit jours. Cf. « Etat des écoles de la paroisse Saint-Sulpice » (1^{er} décembre 1697), dans *Arch. nationales*, G⁸ 728. —

entrer dans la règle et dans la conduite intérieure des Frères et c'est ce que jusqu'à présent M. de La Salle lui a refusé »¹. Le 29 juin 1714, M. de La Chétardie rendait le dernier soupir; « [le] grand ennemi n'étoit plus au monde »². Une page d'histoire, combien douloureuse hélas ! était tournée. Un de ses vicaires et homme de confiance, Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, docteur de Sorbonne³, frère de l'évêque de Soissons⁴ et de Mme Rigoley⁵, assurait la continuité sulpicienne à la tête de la paroisse de ce nom. Il connaissait les Frères, avait visité leur école rue Princesse (1706)⁶, leur maison d'habitation, Barrière de Sèvres (1707) pour en faciliter la location⁷. Héritier du zèle pastoral de son prédécesseur, le nouveau curé apporta son soutien aux écoles de la paroisse. Le bail du 9 mars 1708 venant à expiration il le renouvela, de bonne grâce, le 20 mars 1715, le prorogeant de trois ans. Parmi les signataires du document transcrit à la suite du précédent, deux noms nouveaux : celui de Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, et celui de la propriétaire : Marie-Thérèse Léger, « épouse séparée quant aux biens dudit sieur Joseph Colesse de Grandcourt, demeurante ordinairement à Orléans ». Pour la circonstance elle s'était déplacée à Paris et logeait rue Princesse.

¹ *Ibid.*, f° 1. — BLAIN, de son côté, conclut son analyse de la situation en ces termes : « Il parut envier à M. de La Salle lui-même, l'honneur d'avoir donné à l'Eglise un Institut si nécessaire ». [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 355].

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 121.

³ Curé de Saint-Sulpice, en 1714 [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 43], il était aussi confesseur de Mme de Maintenon. Partageait-il les idées de La Chétardie et ses préventions contre le Fondateur des Frères ? Pensait-il, lui aussi, « autrement que M. de La Salle » ? Une chose est claire : le noviciat ne l'intéressait guère. Il le vit partir à Rouen (1715) sans regret n'ayant rien fait pour le retenir à Paris. Frère Barthélemy quitta la capitale avec « trois ou quatre novices « seulement » parce que le nouveau gouvernement [...] n'en vouloit pas un plus grand nombre » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 128]. S'agit-il de M. de Brou ou de Jean-Baptiste-Joseph Languet ? La mort de Louis XIV (1715) et la privation de ses largesses purent motiver le départ. La vraie raison serait-elle l'indifférence voire l'hostilité larvée de Messieurs de Saint-Sulpice pour « l'espèce de noviciat » des Frères ? — Ecrivain en 1733, Blain le dit frère de l'évêque de Soissons. Voici deux années que celui-ci avait été promu à l'archevêché de Sens.

⁴ Jean-Joseph Languet de Villeneuve († 11 mai 1753). Vicaire général à Autun, son influence sera décisive pour l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Moulins, en 1711. Préconisé évêque de Soissons, il fut sacré le 23 juin 1715. Il fut transféré à l'archevêché de Sens, en 1731.

⁵ Née Thérèse-Odetta Languet, elle épousa François Rigoley, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon. Les Ecoles des Frères à Dijon sont redevables à la famille

99

Acquisition par Jean-Louis de La Salle, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, agissant pour Jean-Baptiste de La Salle, son frère, prêtre, docteur en théologie, supérieur des Ecoles chrétiennes de Reims, contre le sieur Jean Callou, bourgeois de Reims, et Dlle Nicolle Roland, son épouse, d'une cense sur le terroir d'Acy (Ardennes) et lieux circonvoisins, moyennant, la somme de 760 livres fournies à Charles Rogier, seigneur de Ludes (Herbin et Dallier, notaires royaux à Reims).

Reims, 23 janvier 1713.

- B. Grosse sur parchemin timbré aux armes de la Généralité de Champagne; quatre feuillets, 235 × 180 mm. *Reims. Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 228 [Acy-Romance, 1639-1739, pièce 13].
- C. Copie collationnée et signée de Mirbeck, sur papier aux armes de la Généralité de Paris; quatre feuillets, 244 × 185 mm. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-2, dos. 18.
- E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle... Titres de propriété*, dans *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 9, 55.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 232, 2-10 Mi 231, 2.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 286.

On ne saurait affirmer *a priori* que Jean-Baptiste de La Salle ait arpenté les cinquante-huit pièces de terre dont il se rendit acquéreur le 23 janvier 1713. Il est même probable qu'il ne les visita jamais. Mais il connaissait les lieux pour y être passé à 0 km 2 en se rendant à Rethel, aux mois d'août et septembre 1685¹ pour y rencontrer le duc de Mazarin.

Acy nous est connu depuis que le 2 juillet 1388, Hues, seigneur de Seuil et d'Acy, rendait foy et hommage à Jacques de Machaus, procureur du Rethé-

¹ Le voyage est lié au contrat à passer, passé puis retracté entre le duc de Mazarin [Armand-Charles, duc de Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne, marquis de Montcornet], et Jean-Baptiste de La Salle, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Reims, pour la fondation à perpétuité de dix-sept bons sujets « formés et instruits des véritables maximes de pédagogie chrétienne [...] pour aller instruire et eslever la jeunesse dans lesdits bourgs et villages dudit duché et autres terres ». Passé, le 20 août 1685, devant Pauffin et Dubus, notaires royaux à Rethel [*Bibl. nationale*, ms fr., 20752, pp. 142-148], ratifié à Renwez (Ardennes), le 22 septembre 1685 [*Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 2], il fut annulé ce même jour par acte dressé par Jean Chopplet, notaire à Renwez [*Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 8]. — Cf. « Le duc de Mazarin et saint Jean-Baptiste de La Salle. Etude historique », dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 2^e an., n^o 1 (janvier 1908), pp. 108-119. — Pour bibliographie s'y rapportant, cf. *Cahiers lasalliens*, 40, vol. I, pp. 87, 100; 88, 101, 102.

lois, « ad cause de son chastel de Rethest »¹. Une chapelle castrale, dédiée à sainte Marie-Madeleine était annexée au château². Les seigneurs du lieu étaient des personnages considérables et fort en honneur ! Simon Colbert (1598-1613), seigneur d'Acy, conseiller du roi et contrôleur général des greniers à sel de la province de Picardie³; la famille Le Vergeur, dont Jean (1535-1550), Claude (1652-1663) et leurs parents mentionnés dans le contrat de vente de ladite terre, en 1719. Le 20 février de cette année-là, messire Etienne-Jean-Joseph Maugras, bourgeois de Paris⁴, et demoiselle Anne Bonneau, son épouse, faisaient acquisition de « Charles Le Vergeur de La Grange, seigneur de Courlandon et de La Malmaison », « mestre de camp d'un régiment de cavalerie »; de dame Henriette Le Vergeur, veuve de messire Scipion-François Desprez, « chevalier, seigneur de Mondreville et Moulon, près Montargis »; de Claire de La Grange et Geneviève-Luce Le Vergeur, filles majeures, de la terre et seigneurie d'Acy. Proche de la ville de Rethel — « à un quart de lieue », soit un kilomètre — elle comprenait « un grand château et toutes ses dépendances, grande porte d'entrée avec pont-levis; une autre grande maison seigneuriale appelée *le petit château*, aussy avec ses dépendances, les jardins potagers, fruitiers, proche ledit grand château »⁵. La vente fut réalisée pour la somme non négligeable de soixante-douze mille livres⁶.

Les successeurs d'Etienne-Jean-Joseph Maugras furent les comtes de Romance. Leurs ancêtres, originaires du pays de Liège, établis depuis plus de

¹ *Arch. dép. Ardennes*, E 1 [Inventaire].

² Cf. Présentation et provisions de chapelain à la chapelle Sainte-Marie-Madeleine d'Acy. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 279 (12) pièces 6, 7; *ibid.*, G 274 [Prise de possession, changement de chapelle, bénédiction, état des ornements (1677-1785)]; *ibid.*, G 275 [« Livre de recettes et dépenses de la Chapelle castrale de Sainte Marie-Madeleine de Romance » (1758-1791)]. — « Le sixième jour, jour de Saint-Claude [à cause de Claude Le Vergeur], se dit un obit pour les seigneurs d'Acy où sont chantées trois messes hautes, vigilles, petite et grande recommandation de l'âme. Il est deub au curé pour cet obit cinquante solz et au magistère [maître d'école] cinq. De quoy la fabrique est chargée sur une pièce de terre de dix quartelz ou environ à elle donnée qu'on appelle « *la Capucinerie* ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 279 (1), pièce 1, f^o 11.

³ Inventaire des titres et pièces concernant la propriété de la terre et seigneurie d'Acy et des droits seigneuriaux attachés à ladite terre (9 juillet 1719). *Arch. dép. Ardennes*, E 7.

⁴ Il demeurait rue des Petits-Champs-Saint-Martin, paroisse Saint-Médéricq.

⁵ *Arch. dép. Ardennes*, E 2. — « Déclaration des terres de la grande cense Saint-Pierre d'Acy tenue par Jean Jacob, laboureur, demeurant audit lieu. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 279 (12), pièce 1, ff. 3-11. — Il y avait aussi deux maisons appartenant à la cure de Romance : le *Moulin* et la « *Guinguette* » sur la chaussée de Reims à Rethel. *Ibid.*, G 279 (12), f^o [4].

⁶ En procédant par comparaison — une paire de souliers valait trois livres, en 1676, et aujourd'hui 250 francs en moyenne — cela ferait la coquette somme de 1 800 000 de francs lourds.

cent ans, avaient contracté alliance avec les plus hautes maisons de Champagne. Lorsqu'en juillet 1752, Hugues-Etienne de Romance postulait l'érection en marquisat de sa seigneurie d'Acy, il exposait au roi que ses frères, oncles et grands-oncles avaient été commandants de la grande écurie du roi. Son père, en particulier, avait rempli cette charge « avec tant d'avantage et tant d'exactitude » que Louis XIV lui avait donné « la retraite la plus distinguée ». Pierre de Romance, un ascendant direct, « sergent général de bataille des camps », commandant la cavalerie légère, avait été tué à la bataille de Rocroi (1643). Que pouvait faire de mieux Louis XV que de récompenser le commandant de sa grande écurie, Hugues-Etienne, de si noble lignée, en commuant la seigneurie d'Acy en marquisat de Romance, attribuant au titulaire le nom de marquis ¹ !

Côtoyant la grandeur, la misère. Les nobles marquises ont leur chemin — « Le chemin de Ronde » — qu'elles parcourent se promenant à dos d'âne; les paysans, le leur, bourbeux, malaisé. Le petit pays est pauvre; les habitants fort démunis ². La terre, peu fertile, ne produit que du seigle et de l'avoine à très faible rendement. Les cultures pratiquées dans les parties hautes s'échelonnent sur les hêles ou terrasses découpés à flanc de coteau. Le ruissellement marneux s'accumule dans les basses terres, les noues improductives, où l'eau stagne et qu'on laisse régulièrement en jachères ³.

Les parcelles dont Jean-Louis de La Salle, au nom de Jean-Baptiste, son frère, devient propriétaire, appartiennent à **Jean Callou**. Marchand bourgeois de Reims, Jean Callou était doublement apparenté aux de La Salle par Elisabeth Marlot (1627-1657), sa mère ⁴, et Nicole Roland (1654-1718), son épouse.

Fils de Gérard Callou (1619-1674), Jean naquit à Reims et fut baptisé en l'église Saint-Michel, le 16 novembre 1651 ⁵. C'est à Reims qu'il mourut,

¹ Lettres d'érection par Louis XV de la terre d'Acy en marquisat sous la dénomination de Romance. Compiègne, juillet 1752. Elles furent enregistrees au Parlement, le 5 septembre 1752. — Copie dans *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 279 (12), pièce 9.

² Henry-Antoine Duménil, curé de Romance, en 1774, répondant au questionnaire qui lui était envoyé écrira : « Habitants de Romance sont à la porte d'une ville et sont d'ailleurs très pauvres ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 279 (12), f° 4.

³ Détails fournis par M. Georges Désiront, maire d'Acy-Romance, dont nous tenons à souligner le bienveillant accueil et extrême obligeance.

⁴ Fille de Gérard Marlot (° 1590) et de Barbe Roland (1599-p. 1655), elle épousa Gérard Callou (1619-1674), marchand bourgeois de Reims. Une de ses parentes, Nicole Marlot, elle aussi (1629-p. 1685), convolera en premières noces, vers 1648-1649, avec Jean de La Salle, (1624-1659), fils de Jean de La Salle (1595-1653) et d'Antoinette Cocquebert († a. 1654).

⁵ *Arch. mun. Reims, Saint-Michel*, Registre, 1635-1652, f° 96 : « Ce jourd'huy, 16esme de novembre de l'année 1651, fut baptisé Jean, fils de Gérard [et de, *batonné*] Callou et de Elisabeth Marlot. Le parin, Jean Marlot; la marinne, Maric Oudin ».

le 17 avril 1736, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Hilaire ¹. Le 6 août 1674 ², en cette même église, il avait épousé Nicole Roland, fille de noble homme, Gérard Roland (1625-1662) et de Françoise Beuvelet ³. De nombreux enfants — quatre garçons et cinq filles — peuplèrent leur foyer : *Françoise* (° 7 octobre 1675), religieuse au Carmel de Reims; *Simon* (° 15 décembre 1676), capucin; un *enfant non nommé*, né et décédé le 18 novembre 1678; *Barbe* (1680-1684), *Jeanne-Angélique* (1681-1744), épouse d'Antoine de Foy DE WARLOUIS; *Jean-Baptiste-Nicolas* (° 24 juillet 1683), avocat, conseiller-échevin de la ville de Reims; *Jean*, avocat; *Nicole* († 3 août 1744; 50 ans) et *Angélique-Marie* (° 22 décembre 1693).

Le 23 janvier 1713, les époux Callou et Jean-Louis de La Salle, « prestre, docteur de Sorbonne, chanoine en l'église de Reims », agissant au nom de Jean-Baptiste, son frère, se présentaient à maîtres Jacques Herbin et Nicolas Dallier, notaires royaux, pour la ratification du contrat qui suit :

Par-devant les notaires royaux ^{a)} | demeurans à Reims, soussignez, furent présens en | leurs personnes le sieur Jean Callou, bourgeois de

¹ Arch. mun. Reims, *Saint-Hilaire*, Registre, 1735-1740, pp. 180, 250 [an. 1736, f° 17 v°]. « Ont signé comme témoins : Nicolas-François Delamotte, écuyer, conseiller vétéran en la Cour des Monoyez, à Paris, et monsieur Maître Jean-Baptiste-Nicolas Callou, avocat en Parlement et conseiller échevin de cette ville ». [Signé] De Lamotte [paraphe], Callou.

² Arch. mun. Reims, *Saint-Hilaire*, Registre 1674, f° 24 : « Le sixiesme jour du mois d'aoust de l'année mil six cent soixante-et-quatorze fut solemnisé le mariage entre Jean Callou, marchand, de la paroisse de S(ain)t-Pierre, agé de vingt-trois ans, et Nicolle Roland, aagée de dix-neuf ans, de la paroisse de S(ain)t-Hilaire et ce en présence des tesmoins soubssignés ». [Signé] J. Callou [paraphe], Gérard Callou [paraphe], N. Roland [les capitales N et R conjointes], J. Roland [paraphe], Tourtebatte [paraphe], Varlet [paraphe].

³ C'est la sœur de Nicole Beuvelet († 1684), seconde épouse de Jean-Baptiste Roland (1611-1673), père et mère de Nicolas Roland (1642-1678), fondateur des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims. Elle est désignée habituellement sous le nom de Madame la conseillère Roland. Elle encouragea son neveu dans l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims et est l'auteur d'un *Mémoire pour servir à la vie de Monsieur Roland, Théologal de Rheims* [Edit. LEFLON, pp. 138-144]. Arch. *Sœurs Enfant-Jésus*, ms 1 A, p. 25. Sur la première pierre de la chapelle des Sœurs [rue des Orphelins] posée le 4 août 1674, on lit cette inscription : A LA GLOIRE DE DIEU | ET A L'HONNEUR DU SAINT | ENFANT JÉSUS | CETTE PIERRE A ÉTÉ POSÉE | PAR DAME FRANÇOISE BEUVELET | VEUVE DE FEU M. ROLAND | CON(SEILL)ER AU SIÈGE PRÉSIDIAL DE REIMS, LE 4 AOUT 1674.

Cette première pierre est exposée dans la crypte de la chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Sur la bénédiction de la chapelle par Robert Dey de Séraucourt, grand vicaire de Charles-Maurice Le Tellier, 16 juillet 1675, cf. Arch. *Sœurs Enfant-Jésus*, ms 14. Première partie, fol. 1.

Les archives des Sœurs conservent une lettre authentique de Nicolas Roland à Mlle la conseillère Roland, la vefve, en sa maison au Marché-à-la-laine. Paris, 16 mars 1678. Arch. *Sœurs Enfant-Jésus*, Carton 1. [Documents isolés, 3]. *Ibid.*, ms 2 A, p. 1.

| Reims, et demoiselle Nicolle Roland, son épouse, de | luy autorisée, qui ont reconnu avoir solidairement | vendu et transporté par ces présentes à messire Jean- | Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, | supérieur des Ecoles crestiennes de Reims, absent, ce | stipulant et acceptant pour luy messire Jean-Louis | Delasalle, son frère, prestre, docteur de Sorbonne, | chanoine en l'église de Reims, présent, une cense | appartenante ausdits sieur et damoiselle Callou, | consistante en plusieurs pièces de terre scituées sur le | terroir d'Acy et terroirs voisins, tenue présentement à | titre de loyer par Nicolas Macquet, laboureur, demeurant | audit lieu, qui en rend par chacun an quarente livres | d'argent et deux chappons, lequel Macquet, ledit sieur | Delasalle, sera tenu de laisser jouir de ladite cense le | restant des années de son bail, sinon et où il le voudroit | évincer, il sera tenu de luy payer ses labeurs et semences | ainsi qu'il est porté au bail qui luy en a esté fait, lequel | bail lesdits sieur et demoiselle Callou ont receu en | leurs mains pour se faire payer par ledit Macquet | des arrérages des pensions de ladite cense échues | jusqu'au jour de saint Martin d'hyver dernier ^{b)}. Et pour | l'année de ^{c)} pension qui écherra au jour de saint Martin | d'hyver ^{d)} prochain et celles qui écherront ensuite, elles | appartiendront audit sieur Delasalle, auquel lesdits | sieur et damoiselle Callou ceddent et transportent par ces | présentes tous leurs droits, raisons et ^{e)}

[Fol. 1 v^o]

actions qu'ils ont et pourroient avoir à cet égard en | vertu dudit bail qu'ils mettront entre les mains dudit | sieur Delasalle dans ledit jour de saint Martin d'hyver prochain pour se faire payer lesdites pensions dont il poursuivra le payement à ses frais et risques sans recours contre sieur et demoiselle Callou. La déclaration des héritages de laquelle cense ensuit :

1 Sçavoir un septier à *Cruseiller* ¹ royé Arnout Quenois ², | d'une part et Madame Emain d'autre.

¹ Aujourd'hui *Le Petit Cruzellier*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B⁶.

² Pierre Arnout, qui, le 23 janvier 1680, épousa à *Acy-Romance*, Poncette Jacob. Arch. *dép. Ardennes*, t. VI, E suppl. 1608.

- 2 Deux quartels à *la Couture à Nauge* ¹ royé Monsieur | d'Acy, d'une part, et Antoine Rebout, d'autre.
- 3 Trois quartels et demy aux *Hormisseaux* ² royé la veuve | Jean Petit, d'une part, et Lepoivre, d'autre.
- 4 Vingt-cinq verges en ce même lieu royé Antoine Rebout, | d'une part, et Jean Jacob, d'autre.
- 5 Vingt-cinq verges en ce mesme lieu royé les héritiers | Lepoivre, d'une part, et les prez, d'autre.
- 6 Trois quartels ou environ à *la Prez* ³, royé Pierre Vilain, | d'une part, et Lespagnol d'autre.
- 7 Six quartels à *la Naux de Tremoillis* ⁴ faisant hache | royé *Le Hosle*, d'une part, et Robert Distribué ⁵, d'autre.
- 8 Soixante verges au *Trou Regnard* ⁶, royé *les | Eptures* d'une part, et *Le Hosle*, d'autre.
- 9 Soixante-deux verges au *Poirier d'Arzilly*, royé Blondet | d'une part, et Dogny, d'autre.
- 10 Soixante-trois verges sur le haut de *Montizeau* ⁷ royé | Saint-Pierre, d'une part, et le seigneur d'Acy, d'autre.
- 11 Soixante-treize verges en ce même lieu royé Samson |, d'une part, et d'Ogny, d'autre à *la Fosse-le-Poulain* ⁸.
- 12 *Item* deux septiers au *Chemin de la hache* royé la veuve | Hémain, d'une part, et Paté, d'autre.

¹ Aujourd'hui *Chemins de la Couture à Nauge*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre 1830, Section C³.

² Aujourd'hui *Les Ormisseaux*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B¹.

³ Aujourd'hui *La Grande Pièce de la Prée*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section A.

⁴ Aujourd'hui *La Naux*, dans les basses terres. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre 1830, Section C³.

⁵ Cf. « Déclaration des terres appartenant à Monseieur Calou de Reims » [58 pièces]. Affirmée véritable par Laurent Guillaume, « cy-devant laboureur demeurant audit Acy » [...] par-devant Robert Distribué, « eschevin de la Justice d'Acy » (3 juin 1705). [Signé] Robert Distribué. Arch. dép. *Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 228, pièce 11.

⁶ Aujourd'hui *Le Trou Renard*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C².

⁷ Aujourd'hui *Le Chemin de Montizeau*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C⁶.

⁸ Aujourd'hui comme antan. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C⁶.

13 Un septier au *Chemin de la Couture à Nauge*¹, royé Rogier | Macquet, d'une part, et Robert Distribué, d'autre.

[*Fol. 2*]

14 Trois quartels en ce même lieu royé les héritiers de | Gérard Lefevre, d'une part, et Philbert Queutelot, [*alias* Coustelot] d'autre.

15 Trois quartels au *hosle à la Rouche*², royé Monsieur | Camart, d'une part, et Robert Lapière, d'autre.

16 Six quartels et demy à *la Gaitière*³ royé les héritiers de | Simon Arnout, d'une part, et les héritiers de Jean Jacob, d'autre.

17 Un quartel et demy à *Coulure*⁴, royé les *Eplures*, d'une part, | et Madame Leclerc, d'autre.

18 Deux quartels à *la Naux Baranger*⁵, royé les héritiers | Lepoyvre, d'une part, et Leblond de Château, d'autre.

19 Deux quartels et demy à *la Vieille Voye* royé la veuve | Distribué, d'une part, et Lepoyvre d'autre.

20 Trois quartels ou environ sur *le Hosle de la garenne* | d'une part et le seigneur d'Acy, d'autre.

21 Un septier au quartier faisant hache royé François | Distribué, d'une part, et Louis Arnout, d'autre.

22 Cinq quartels en ce même lieu royé les héritiers Hémain, | d'une part, et les héritiers du comte du Bac, d'autre.

23 Deux quartels et demy à *la Croix Martin Souef* | royé les héritiers de Gérard Lefebvre, d'une part, et Souef, d'autre.

¹ Voir plus haut, note 1, p. 390.

² Aujourd'hui *Le Hôle à l'Évronche*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C⁶. [De Ronches, signifiant ronces].

³ Aujourd'hui *La Glacière*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1923, Section AC² [rue vers la Glacière]. Endroit ou trou où l'on entassait la glace pendant l'hiver et qu'on recouvrait pour la garder jusqu'à l'été.

⁴ Voir *La Couture à Nauge*. Plus haut, note 1, p. 390.

⁵ Aujourd'hui *La Noue Béranger*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B².

- 24 Un septier au *Chemin de la Charme* royé Philbert | Queutelot, d'une part, et Samson, d'autre.
- 25 Trois quartels à *la Ladrière*¹, royé Saint-Pierre, d'une | part, et le sieur Samson, d'autre.
- 26 Cinq quartels à *la Ladrière*, royé le sieur Distribué, | d'une part, et Cornet, d'autre.
- 27 Cinq quartels en ce même lieu royé Camart, d'une part, | et Madame Camart, d'autre.

[Fol. 2 v^o]

- 28 Cinq quartels au *Chemin d'Avansson*² royé le seigneur | d'Acy, d'une part, et Camart, d'autre.
- 29 Un septier à *la Ladrière* royé le seigneur d'Acy, d'une part | et Samson, d'autre.
- 30 Deux quartels et demy à *la Naux de Bara*³ royé Nicolas | Distribué, d'une part, et Jean Jacob, d'autre.
- 31 Six quartels et demi à *la Saux*⁴ royé *les Eplures*, d'une | part, et la veuve Distribué, d'autre.
- 32 Cinquante et une verges sous *l'Epine du Rou*⁵ royé la veuve | Distribué d'une part, et *le Hosle* d'autre.
- 33 Trente-cinq verges à *la Hure aux herrons d'oye*, royé | Laurent Guillaume, d'une [part], et Paté, d'autre.
- 34 Trois quartels entre *le Hosle de la garenne*, ladite pièce | faisant hache.

¹ Aujourd'hui *Les Pendans de la Drière*, et plus communément *Les Pendans*. Arch. mun. Acy-Romance, Cadastre, 1830, Section D³.

² Aujourd'hui *Le Chemin d'Avançon*. Arch. mun. Acy-Romance, Cadastre, 1830, Section D³.

³ Aujourd'hui *La Noue Flava*. Arch. mun. Acy-Romance, Cadastre, 1830, Section B² [dite de Baparme et de l'Epine Durand].

⁴ Aujourd'hui *La Sault*, limitrophe de *L'Entrée de La Sault*, *Le Fond de La Sault*, longeant le chemin de Sault. Arch. mun. Acy-Romance, Cadastre, 1830, Section C¹; *ibid.*, Cadastre 1923, Section ZD.

⁵ Vraisemblablement *L'Epine Durand*. Arch. mun. Acy-Romance, Cadastre, 1830, Section B¹.

- 35 Trois quartels à *l'Epine Herbin*¹ royé la rivière, d'une part, | et Louis Arnout, d'autre.
- 36 Un septier à *la Croisette* royé les héritiers Dublond, d'une | part, et Dubus, d'autre.
- 37 Sept quartels à *Surchaux*², royé Camart, d'une part et | Laurent Guillaume, d'autre.
- 38 Trois quartels à *la Naux Moroy*³ royé *le Hosle*, d'une | part, et Jean Arnout, d'autre.
- 39 Soixante-et-une verges au dessus de *la Naux Moroy* royé | Souef, d'une part et Lepoyvre, d'autre.
- 40 Trois quartels en ce mesme lieu royé François Distribué⁴, | d'une part, et Nicolas Arnout, d'autre.
- 41 Six quartels à *Naule*⁵ royé Camart, d'une part et | Leblond, d'autre.
- 42 Deux quartels à *la Coste de la Demoiselle*⁶, d'une part et Jean Jacob, d'autre.
- 43 Cinq quartels à *Courbanor*⁷ royé Dogny, d'une part et Gobert | Distribué, d'autre.
- 44 Trois quartels à *la Moulle* royé le sieur Distribué, d'une part, et Roger Macquet, d'autre.

¹ Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section A.

² Aujourd'hui *La Surcens*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section D².

³ Aujourd'hui *La Noue Mauroy* et *Le Bas de la Noue Mauroy* entre *La Prêle*, vers Nanteuil. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section D¹.

⁴ Donation par Antoinette Limon, veuve de François Distribué, demeurant à Acy, à l'Hôpital général dit *Renfermerie*, de la ville de [Rethel-]Mazarin, à la réserve néanmoins de l'usufruit, sa vie durant, d'une maison sise à Acy, en la Grand-Rue, et de la totalité d'une cense consistant en terres et prés situés au terroir dudit Acy, provenant d'acquisition que ledit défunt Distribué et ladite Simon en ont fait de Nicolas Jacquelot, écuyer, seigneur de Saint-Fergeux, et de dame Antoinette Landragin, sa femme (17 août 1710). Arch. dép. *Ardennes*, Archives hospitalières, H suppl. 294. — *Ibid.*, H suppl. 366.

⁵ Aujourd'hui *Naule* et *Bas de Naule*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C⁵.

⁶ Aujourd'hui *La Côte de la Demoiselle* sous *La Noue d'Ane* et *La Noue des Malades*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C⁵.

⁷ Aujourd'hui *Courbanance*, avec *La Grimpe de Courbanance* et *Le Fond de Courbanance*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B¹.

[fol. 3]

- 45 Trois quartels cinq verges à *l'Espine du Ru* royé Saint- | Pierre, d'une part, et Roger Macquet, d'autre.
- 46 Deux quartels en ce mesme lieu royé les héritiers de Roger | Macquet, d'une part, et Leblond, d'autre.
- 47 Un quartel et demy à *Courbanor* royé Jean Berthe, d'une | part, et Dubus, d'autre.
- 48 Vingt-cinq verges au *Lachet*¹ royé Lespagnol, d'une part, | et la veuve Hémain, d'autre.
- 49 Cinq quartels sur *l'Epine du Ru* royé Philbert Queutelot, | d'une part, et Guillaume Pascal, d'autre.
- 50 Soixante-sept verges au *Blanc Chemin*² royé Madame Leclerc, | d'une part, et Robert Paschal, d'autre.
- 51 Deux quartels ou environ royé *la Garenne Colbert*³, d'une | part, et Distribué, d'autre.
- 52 Six quartels à *la Nau Hennegrain* royé Camart, d'une part, | et Distribué, d'autre.
- 53 Deux quartels à *Baparme*⁴, royé les héritiers Jacques | Diot, d'une part, et la Charlier, d'autre.
- 54 Trois quartels à *Baparme* royé Robert Pascal, d'une part, | et Cornet d'autre.
- 55 Six quartels en ce mesme lieu, faisant hache, royé *les* | *Eplures de* part et d'autre.
- 56 Deux quartels en ce mesme lieu royé François Distribué, | d'une part, et Pierre Arnout, d'autre.

¹ Aujourd'hui *Le Lachet*, royant le *Montant à l'Epine Durand*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B³.

² Aujourd'hui ainsi nommé, ainsi que les *Montant au Blanc Chemin* et *Traversant le Blanc Chemin*. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section C¹ et C².

³ Elle n'a pas changé de nom, excepté qu'il n'y a plus de garenne. Arch. mun. *Acy-Romance*, Cadastre, 1830, Section B³.

⁴ Voir plus haut, note 3, p. 392.

- 57 Trois quartels en ce mesme lieu royé François Distribué, | d'une part, et *les Eplures* ¹, d'autre.
- 58 Un septier au *Chemin de Saux* royé Martin Souef, d'une part, | et Bouché, d'autre.

A prendre lesdits héritages comme | ils se comportent sans les verger ² ny arpenter, pour en | jouir par ledit sieur acheteur ainsi que lesdits sieur et | demoiselle vendeurs en jouissent et ont droit d'en jouir, | en pleine propriété, dès à présent et pour toujours, à la | charge de payer et acquitter à l'avenir les cens et autres | droits seigneuriaux ³ et tous les autres droits tels qu'ils ⁴ |

[Fol. 3 v^o]

soient dont les héritages de ladite cense pourroient | estre tenus, mesme le droit de vente, en cas qu'il en soit | dû, le cas y échéant. Estant lesdits héritages ès | seigneuries et juridictions foncières des seigneurs des | lieux. La présente vendition ⁵ faite moyennant | la somme de sept cens soixante livres, laquelle somme | ledit sieur Jean-Louis Delasalle, pour sondit sieur | frère, a, du consentement desdits sieur et demoiselle | vendeurs, présentement payée et fournie à Messire | Charles Rogier, écuyer, seigneur de Luddes, demeurant | à Reims, à ce présent, créancier hypothecquaire sur | ladite cense; de laquelle somme il s'est contenté, en | quitte ledit sieur acheteur, lesdits sieur et demoiselle | vendeurs et tous autres, et promet d'en tenir compte | ausdits sieur et demoiselle Callou sur ce qu'ils luy | doivent, mesme de rapporter ladite somme audit sieur | acheteur en cas qu'il soit évincé de ladite cense ou | inquietté par quelque créancier antérieur en hypothecque | audit sieur de Luddes, sans que ledit acheteur soit | tenu d'aucune discussion, sauf

¹ Aujourd'hui *Les Eptures*, vers Nanteuil. *Arch. mun. Acy-Romance*, Cadastre, 1830.

² Sans les mesurer avec une verge. La verge valait un quart d'arpent, soit environ 8 ares 45 centiares ou en mesure linéaire, vingt pieds ou cinq mètres approximativement.

³ On ne connaît pas leur montant. Ils étaient payés à cette époque aux Le Vergeur, seigneurs d'Acy.

audit sieur de Luddes | son recours et ses droits et actions contre lesdits sieur | et demoiselle vendeurs, qu'il se réserve en ce cas | d'exercer ainsi qu'il apartiendra. Le tout sans préjudice | à ce qui peut luy estre dû au-delà par lesdits sieur et | demoiselle vendeurs. Déclarant ledit sieur Jean-Louis | Delasalle, pour son dit sieur frère, que ladite somme | de sept cens soixante livres par luy présentement | payée audit sieur de Luddes fait partie de celle de | huit cens livres léguée par le sieur François | Lefebvre ¹, demeurant au fauxbourg de Cérés, par son | testament du seiziesme septembre mil sept cens cinq | passé par-devant Adnet et son confrère, notaires à | Reims, pour contribuer à l'établissement des Ecoles crestiennes de Reims. Le surplus desdites huit ^{h)}

[fol. 4]

cens livres ou par-dessus de ladite somme de sept cens | soixante livres ayant esté employée, sçavoir : la somme | de six livres douze sols au payement du droit | d'insinuation dudit leg testamentaire, et celle de trente | trois livres huit sols au payement des frais du présent | contrat. Lesquels huit cens livres ainsi employez ont | esté fournis par les sieurs Guillaume Rivart, marchand | demeurant à Reims, et Gérard Muiron ², laboureur, | demeurant audit fauxbourg de Cérés, exécuteurs dudit | testament dudit sieur François Lefebvre; de laquelle |

¹ François Lefebvre mourut le 25 juin 1707. Voici son acte de sépulture signé par ses deux exécuteurs testamentaires, Guillaume Rivart et Gérard Muiron :

« L'an de grâce 1707, le 25^e jour du mois de juin, est décedd en cette paroisse Mr. François Lefèvre, vivant laboureur et veuf de Marie Riché, en premières noces, lequel estoit âgé de quatre-vingt-un ans. A esté inhumé proche les fonts baptismaux de ladite paroisse, ledit jour, en présence de Mrs Guillaume Rivart et Gérard Muiron, tesmoins, lesquels ont signés. [Signé] Guillaume Rivart, Gérard Muiron ». *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-André, Registre, 1701-1705, année 1707, f^o 8.*

² Probablement fils de Clément Muiron et de Marion Demain († 18 juin 1710; 80 ans. *Reg. paroissiaux, Saint-André, an. 1710, f^o 6 v^o*), Gérard Muiron épousa Nicolle Fassin (*alias* Fassin), dont : François (1696, 4 juillet 1706, 9 août. *Reg. paroissiaux, Saint-André, 1643-1705, p. 262; année 1706, f^o 9*), Michel (° 6 août 1702. *Ibid., an. 1702, f^o 7 v^o*), Claude (1704, 10 mai-1712, 7 avril. *Ibid., an. 1704, f^o 5 v^o*), Marie-Magdeleine (1707, 22 juillet-1709, 10 juin. *Ibid., an. 1703, f^o 9; an. 1709, f^o 7*), François (° 22 septembre 1709. *Ibid., an. 1709, f^o 10; confirmé le 30 mars 1718*), Jeanne (1711, 26 janvier-1^{er} février. *Ibid., ff. 11, 11 v^o*).

Gérard Muiron, laboureur, mourut le 5 décembre 1724; il était âgé de 63 ans. Son acte de sépulture est signé de ses parents : Lié Muiron, François Muiron et Jean-Baptiste Muiron. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-André, an 1724, f^o [31 v^o].*

somme de huit cens livres ledit sieur Jean-Louis | Delasalle, pour son dit sieur frère, quitte et décharge lesdits | exécuteurs testamentaires ¹, et promet de les en faire tenir | quittes par son dit sieur frère. Devesture et vesture | faite par-devant nous, notaires, et d'abondant. Promettant | lesdits sieur et demoiselle vendeurs, mesme Maistre Jean- | Baptiste Callou, leur fils, avocat en Parlement, demeurant | à Reims, à ce présent, sous l'obligation de leurs biens | présens et à venir, solidairement, l'un pour l'autre et | chacun d'eux seul pour le tout, sans division ny discussion, | au bénéfice desquels ils renoncent, garentir la présente | vendition envers ledit sieur acheteur, de tous troubles | et empêchemens quelconques pour le corps de ladite | cense seulement et non pour les contenances des héritages, | sinon pour la quantité au total de quarante-quatre à | quarente-cinqseptiers de terre ou environ; ce que ledit | sieur Jean-Louis Delasalle, pour son dit sieur frère, a | accepté et reconnu que lesdits sieur et demoiselle vendeurs | luy ont mis entre les mains les titres de la propriété de | ladite cense, au nombre de sept pièces cottées et | paraphées par première et dernière, de Dallier, l'un desdit | notaires sousignez, dont il se contente. Fait et passé audit | Reims, l'an mil sept cens treize, le vingt-troisiesme | janvier après midy et ont toutes les parties signé à la | minutte des présentes qui a esté contrôlée et insinuée. [*Signé*] Herbin [*paraphe*], Dallier [*paraphe*].

Scellé à Reims, le 9 fév(ri)er 1713. Rec(eu) 12 s ¹⁾.

a) Pardevant Les notaires Royaux, *en caractères saillants*. b) ont reçu en | leurs mains pour se faire payer par ledit Macquet | des arrrages des pensions de ladite cense échues | jusqu'au jour de saint Martin d'hyver dernier, *souligné*. c) l'année, *souligné*. d) d'hyver, *souligné*. e) Paraphé par le notaire *en bas de page*. f) Paraphe du notaire, *en bas de page*. g) La présente vendition, *en caractères saillants*. h) Paraphe du notaire, *en bas de page*. i) Scelle a Reims | le 9 fev^{er} 1713 | R. 1 s. [*paraphe, en marge gauche*]. 12 s. [*paraphe*].

[*Fol. 1, en haut de page, marge gauche : 23 Janvier 1713*]. [*Plus bas, classement d'Archives :] D 228, 13 [Timbre des Archives du département de la Marne*].

¹ Cette quittance n'a pas été retrouvée.

[*Au fol. 4 v^o :*] 23 janvier 1713. Vu. Cense d'Acy, aujourd'hui Romance. | N^o 3. Acquisition | Pour messire Jean-Baptiste Delasalle, | prestre, docteur en théologie, supérieur des | Ecoles crestiennes de Reims, | Contre le sieur Jean Callou, Bourgeois | de Reims, et damoiselle Nicolle Roland, | son épouse. | Tabellionné | [*Signé*] Herbin [*paraphe*]. [*D'une autre main*]. Vérifié appartenir à la maison. Romance.

La minute du document ne nous est pas connue. Il s'agit, *in casu*, de la grosse remise aux parties qui porte uniquement la signature des officiers publics.

L'objet matériel du contrat est bien spécifié : une cense avec l'énumération expresse des cinquante-huit parcelles qui en dépendent, d'une contenance de quarante-quatre à quarante-cinq septiers, soit quatorze à quinze hectares, situées sur les terroirs d'Acy, de Sault-lès-Rethel, de Nanteuil. Sont également précisés le nom du fermier locataire, Nicolas Macquet, et les clauses du loyer : quarante livres en argent, plus, selon la coutume, deux chapons, valant à peine quelques sols. Les modalités du transfert sont pareillement indiquées ; il ne deviendra effectif qu'à partir de la Saint-Martin d'hiver 1673, date à laquelle les Callou devront renoncer à « tous leurs droits, raisons et actions » leur restant à ce jour.

Outre le prix de vente fixé à sept cent soixante livres, Jean-Louis de La Salle dut payer trente-trois livres huit sols pour la passation du contrat et six livres douze sols pour l'insinuation du legs testamentaire dont nous allons parler, soit huit cents livres. La taxe sur le droit de vente fut versée postérieurement. Restaient en suspens les cens et les droits seigneuriaux qui revenaient au seigneur du lieu, Charles Le Vergeur, et ses sœurs : Henriette, Claire et Geneviève-Luce Le Vergeur.

Comment et pourquoi Jean-Baptiste de La Salle fit-il cette dépense ? Devenu pauvre par choix volontaire¹, demandant à ses disciples de demeurer

¹ Et de façon humiliante [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 394]. Il expérimente toutes les incommodités de la pauvreté [*Ibid.*, t. II, p. 394] et en porte toutes les livrées [*Ibid.*, t. II, p. 396]. Il aime la pauvreté et les pauvres [*Ibid.*, t. II, p. 391 ; ms Ca, pp. 26-28 ; ms Re, pp. 55-57] parce qu'il voit en eux Jésus-Christ comme l'ont si bien illustré le peintre Lemeire et Méaulle, maître-graveur. Il a souffert les privations de la pauvreté, mais il a éprouvé que celle-ci est le fondement de la perfection [*Ibid.*, t. II, p. 395] et trouvé le centuple dans la pauvreté [*Ibid.*, t. II, p. 339.]

Jean-Baptiste de La Salle a montré aux Frères sa joie dans la pauvreté [*Ibid.*, t. II, p. 57] et a fait aimer celle-ci des novices de Vaugirard [*Ibid.*, t. I, p. 322]. Il anime ses disciples à aimer et à chérir la pauvreté [*Ibid.*, t. II, pp. 400, 401], souhaitant les voir aussi dépouillés que lui [*Ibid.*, t. II, p. 400]. Ne leur a-t-il pas écrit : « Nos Frères ne se soutiendront qu'autant qu'ils seront pauvres. Ils perdront l'esprit de leur état dès qu'ils travailleront à se procurer les commoditez non nécessaires à la vie ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 222. — *Loc. paral.* : ms Ca, p. 56 ; ms Re, p. 56.

en état de pauvreté¹, comptant plus sur la Providence divine² — comme Nicolas Barré le lui avait explicitement conseillé — que sur le secours des hommes, Jean-Baptiste reste néanmoins l'homme du concret, du réel. Il ne demande pas. On lui offre : il accepte, respectant scrupuleusement les intentions du donateur.

Connaissant, sans doute, l'œuvre éducative des Frères, François Lefebvre demeurant au faubourg Cérès, hors de Reims à cette époque et aujourd'hui en pleine ville, faisait testament le 16 septembre 1705, léguant huit cents livres « pour contribuer à l'établissement des Ecoles crestiennes de Reims ». Guillaume Rivart et Gérard Muiron, exécuteurs testamentaires, les remettaient, huit années plus tard, à Jean-Louis de La Salle qui, à son tour, les mettait ès-mains de Charles Rogier, seigneur de Ludes, créancier hypothécaire de Gérard Callou. Charles Rogier (1681-1770)³, encore un apparenté aux de La Salle autant par ses père, Charles Rogier (1640-1715)⁴ et mère, Nicole Roland

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 400-401.

² Il pense tout d'abord à « fonder » les écoles avec son patrimoine [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 189]. On lui conseille de « fonder » ses écoles [*Ibid.*, t. I, p. 218; ms Ca, pp. 28-29, ms Re, pp. 42-43]. L'archevêque de Reims s'offre à fonder sa communauté [*Ibid.*, t. I, p. 201, ms Bd, p. 83]. Jean-Baptiste hésite à assurer et à fonder son Institut [*Ibid.*, t. II, p. 400]. Il préfère finalement distribuer ses biens aux pauvres et embrasser leur pauvreté [*Ibid.*, t. I, p. 220; ms Bd, p. 61]. — Cette communauté se nomme ordinairement la Communauté des Ecoles chrétiennes et n'est présentement [1689-1690] établie ni fondée que sur la Providence. [« Le Mémoire sur l'Habit », fol. 1. *Arch. Maison générale*, BP 802, dos. 1]. Ses gestes d'un fondateur doivent être interprétés comme des signes authentiques et non équivoques de son esprit, la vie de pauvreté institutionnelle et personnelle est un postulat de base pour les membres restés fidèles de son Institut.

³ Ancien capitaine au régiment d'Auvergne, Charles Rogier naquit à Reims. Il fut baptisé en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, le 12 avril 1681. Il mourut, sur cette même paroisse, le 19 avril 1770, étant inhumé le lendemain en cette église. En ce même lieu il épousa, le 12 septembre 1718, Jeanne-Marie-Simonne Lespagnol qui lui donna neuf enfants : *Françoise-Claude*, née le 7 octobre 1719, baptisée en l'église Saint-Pierre, le lendemain; décédée à Saint-Thierry, le 13 juin 1720, âgée de huit mois; *Charles-Nicolas-Jean* (1720-1743), garde du roi; *Françoise*, qui ne vécut qu'un jour, 2-3 novembre 1721 et fut enterrée au préau de Saint-Pierre; *Jean-Jérôme*, baptisé à la maison, le 18 février 1723. Trois jours après le 20 février, il était enterré aux côtés de sa sœur, au préau de Saint-Pierre; *Marie-Françoise-Hiérosme* (1724-1772), devenue, le 10 août 1744, en l'église Saint-Pierre, l'épouse d'Antoine-Etienne Cocquebert (1708-1756) avec dispense de consanguinité du 4^e au 4^e; un enfant mort-né, le 31 août 1725, enterré au même endroit que Françoise et Jean-Jérôme; *Jeanne-Charlotte-Simonne* (° 7 août 1727); *Marie-Charlotte*, baptisée à Saint-Pierre, le 11 janvier 1729, placée en nourrice à Saint-Léonard où elle décéda, le jeudi 18 novembre 1729, ne comptant que dix mois [l'acte de sépulture, en l'église de ce village la nomme Françoise]; un *enfant mort-né*, le 20 février 1730.

⁴ Seigneur du Say et de Ludes, conseiller du roi, lieutenant criminel au baillage de Vermandois, Charles Rogier (1640-1715) était fils de Jean Rogier (1615-1683) et de Pérette Maillefer († 26 septembre 1701; 81 ans). De son mariage avec Nicole Roland (1655-1734), célébré le 20 septembre 1671, en l'église Saint-Hilaire, il eut : *Nicole* (1673-1718) qui épouse, le 23 septembre 1697, en l'église Saint-Pierre, Christophe-Remy de BIGNICOURT, écuyer (1659-

(1655-1734)¹, que par Jeanne-Marie-Simone Lespagnol (1696-1749)² qu'il épousa à Reims, église Saint-Pierre-le-Vieil, le 12 septembre 1718, lui âgé de 37 ans, elle n'en comptant que 22.

Des sept titres de propriété remis à l'acheteur nous n'en avons retrouvé que deux : la déclaration des héritages fournie par Jean Macquet, le 15 mars 1639³, et celle de Laurent Guillaume et Robert Distribué, le 3 juin 1705⁴. De la superficie totale formant le corps de ladite cense, Gérard Callou et Nicole Roland se portaient garants; non, par contre, de la contenance de chacune des parcelles. Jean-Louis de La Salle s'en contentait et le déclarait de la sorte.

Destinée à la subsistance et à l'entretien des Ecoles chrétiennes de Reims, la ferme d'Acy resta la propriété des Frères jusqu'à la Révolution française⁵. Ils y recevaient régulièrement les revenus et renouvelaient le bail. Elle fut

1719); *filie non nommée*, née le 18 août 1672; *Jean* (1675-1755), écuyer, conseiller du roi, lieutenant des habitants de Reims, époux de Marie-Marguerite Caillet de Beauvallon; *François* (° 26 juin 1676), capitaine au régiment de Saintonge, mari de Marguerite Subie; *Marie* (° 11 avril 1680), *Charles* (1681-1770) dont il a été question dans la note précédente; *Charlotte* (1688-1775), épouse : 1° le 18 janvier 1706 (Saint-Pierre), d'Henry-Antoine MAILLEFER (1678-1706); 2° le 20 février 1708 (Saint-Pierre), de Jean-Baptiste LESPAGNOL (1661-1726); 3° le 4 octobre 1730 (Saint-Hilaire), de Jérôme-Nicolas de PARIS (1693-1737).

¹ Troisième enfant de François Roland († 25 juin 1707; 76 ans), écuyer, seigneur de Romain, conseiller secrétaire du roi, vice-lieutenant des habitants de la ville de Reims, et de Perrette Barré († 21 mars 1696; 64 ans).

² Second et dernier enfant de Jérôme Lespagnol (1662-1749), seigneur d'Herbigny, en de Claude-Françoise Lespagnol († 5 octobre 1722), Jeanne-Marie-Simone ou simplement Marie-Simone, d'après son acte de baptême, naquit à Reims et reçut les ablutions baptismales en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, le 5 avril 1696. C'est cette même église qui reçut sa dépouille mortelle, le 28 mai 1749. Elle était décédée la veille, 27 mai 1749. Comme on vient de le lire, c'est encore à Saint-Pierre-le-Vieil qu'elle s'unit en mariage à Charles Rogier à la date que l'on connaît.

³ « Déclaration des héritages tant terres que pretz scitués au terroir d'Acy rettenus à louage par Jean Maquet, le jeune, laboureur demeurant audict Acy dont il rend par an trois septiers froment, quatre septiers seigle et sept septiers d'avoinne mesurés au quartel à bled antien de Rethel à racle » (25 mars 1639). [*Signé*] Barthellemey [*paraphe*], Charbonnier [*paraphe*], Durand [*paraphe*]. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 228, pièce 10.

⁴ *Ibid.*, D 228, pièce 11.

⁵ Déclaration des Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims au Bureau de la Chambre ecclésiastique du diocèse, de tous leurs biens, revcnus et charges (17 août 1750). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 225, pièce 12. — *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 206, 218, 239. — « Déclaration de tous les biens que les Frères des Ecolles chrétiennes de la communauté de Reims possèdent et jouissent actuellement » (17 août 1774). *Arch. mun. Reims*, Carton 692, liasse 18, n° 7. — *Cahiers lasalliens*, 36, pp. 257, 261. — « Mémoire historique et détaillé des établissements des Frères des Ecoles chrétiennes dans le ressort du Parlement de Paris » (1776). *Arch. Nationales*, L 963, pièce 10. — *Cahiers lasalliens*, 36, p. 265. — Inventaire de la maison et des revenus de la maison de Reims (24 février 1790). *Arch. mun. Reims*, carton 692, liasse 18 bis, n° 93. — *Cahiers lasalliens*, 36, p. 272.

agrandie en 1739 de la petite cense achetée à Michel Queutelot, marchand à Rethel-Mazarin, pour la somme de douze cents livres¹. Charles Faucheux, laboureur, en assurait l'entretien veillant au rendement plénier.

La seigneurie d'Acy ayant été érigée en marquisat de Romance, en 1752, les terres d'Acy sont regroupées sous l'appellation générique de ferme de Romance². Déclarée bien national en 1792, tout simplement, sans aucun égard pour leurs légitimes possesseurs et les locataires, François Lecourt³ et sa femme, ni songer à les dédommager, la propriété fut morcelée et les lots mis en vente. Le 14 nivôse an III (18 janvier 1794), sept parcelles des terres « appartenant aux ci-devant Frères des Ecoles chrétiennes de Reims » étaient adjugées à : Charles Mériex, demeurant à Sault-lès-Rethel (292 verges = 2 ares 33); à Nicolas Lence, d'Acy (330 verges = 2 ares 73); à Jean-Louis Prévotau, de Rethel (322 verges et demie = 2 ares 67); à Louis-Remy-Brice Bozaumont, de Rethel (427 verges et demie = 3 ares 54); à Jean-Baptiste Caillet, laboureur à Acy (405 et 286 verges = 3 ares 36 et 2 ares 37); Jean-Baptiste Chartogne, aubergiste à Sault-lès-Rethel (345 verges = 2 ares 86)⁴. L'acquisition de Charles Mériex fut confirmée le 5 germinal an V (8 avril 1796)⁵. Ce même jour les terres arables d'Acy étaient adjugées à Toussaint Damuseau, marchand à Rethel, pour la somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs⁶.

La date de ce document, 1713, appelle quelque explication. Fuyant l'ignominieux procès Clément (1712) où sa probité personnelle et sa compétence à la direction sont mises en accusation, Jean-Baptiste de La Salle s'éloigne de Paris et se réfugie en Provence⁷. Fuite, désertion ? Plutôt « nuit de l'âme » où le

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 228, pièce 12. — Baux passés par Frère Candide, d'après l'arpentage du sieur Menu exploitant depuis dix-huit ans (1773-1786). *Ibid.*, pièce 2. — *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299 [« Histoire de la rue de Contrai »..., p. 5]. — *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 78, 103; *ibid.*, 37, vol. I, p. 22.

² « Etat des biens appartenants aux cy-devant Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims » (18 décembre 1792). *Arch. mun. Reims*, Carton 692, liasse 18 bis, n° 97.

³ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 228, pièce 2. — Bail par Frère Candide, procureur des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims (26 août 1786). *Cahiers lasalliens*, 35, pp. 78, 105.

⁴ *Arch. dép. Ardennes*, Q 439, n° 583.

⁵ *Arch. dép. Ardennes*, Q 411, n° 86 (666).

⁶ *Ibid.*, Q 411, n° 87 (992). — Les Frères de Rethel étaient propriétaires de leur maison, rue de Montboyeul. Mise aux enchères, parce que bien national, elle fut mise à prix de trois cents francs et adjugée à Jean-Barnabé Baudrillart, de Novion-Porcien (Ardennes) pour la somme de vingt et un mille francs. *Arch. dép. Ardennes*, Q 423, n° 23. — *Cahiers lasalliens*, 35, p. 79, note 2. — Cf. « Notice de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes », dans *Les Ardennes illustrées*, t. XIII. [*Arch. dép. Ardennes*, E suppl. 1057].

⁷ « Il partit le lendemain de sa condamnation, 1712, la première semaine du Carême » [...]. « Il alla se cacher dans le fond de la Provence » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 79], pour se mettre à l'abri de l'ignominieux complot ourdi contre lui. — C'est donc aussitôt les « Lettres de rescission » du 17 février 1712, en faveur de Jean-Charles Clément [*Arch. Nationales*, Y^{4B}, 190], que Jean-Baptiste de La Salle aurait quitté Paris.

trop-humain éclipse la claire vision de Dieu. Il visite les communautés d'Avignon, d'Alès, des Vans, de Mende, traversant les montagnes du Gévaudan. Marseille l'accueille en triomphe puis le diffame scandaleusement. M. de La Salle prend le large, se retire quarante jours à Saint-Maximin, à la Sainte-Baume ¹ et trois jours à la Grande-Chartreuse souhaitant « de pouvoir y finir ses jours » ². Il arrive à Grenoble (1713) et y demeure « longtemps inconnu » ³, choisissant « l'endroit le plus écarté et le plus élevé de la maison » ⁴, dans « un long silence », entouré « de mystère », comme « s'il avait abandonné la conduite de l'Institut » ⁵. Mais est-il vraiment en rupture alors qu'il fait l'école, qu'il révise ses ouvrages ⁶, retouche *Les Devoirs d'un Chrétien* dont le privilège d'impression porte la date du 9 août 1713 ⁷ ? Peu de temps après, il tombe dangereusement malade et on craint pour sa vie. Guéri, il prend quinze jours de convalescence sur les terres de Jean Yse de Saléon, à Parménie. Sœur Louise, humble bergère messagère de Dieu ⁸, qu'il rencontre, dissipe les téné-

¹ « Caché dans le fond des Provinces reculées ne découvrait à personne où il étoit », [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 80]. — [Frère FÉLIX-PAUL], « Sur les pas de St Jean-Baptiste de La Salle. Son voyage dans le Midi », dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, n° 127, 32^e an. (octobre 1951), pp. 255-261. — *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, pp. 516-521. — Il y fut découvert par le Frère Timothée, directeur du noviciat de Marseille. [« Il alla trouver M. de La Salle dans sa retraite », ms Ca, p. 133; ms Re, p. 233] à qui il déclara : « Eh ! pourquoi venez-vous troubler ma joie ? Je trouve tant de charmes dans ma retraite que je suis dans la résolution de me condamner à un éternel silence ». [Ms Ca, p. 133; ms Re, p. 233]. — L'information, que Blain a pu vérifier de la bouche même de l'informateur, devenu supérieur général de la Société, est rapportée dans des termes identiques par Maillefer [ms Ca (1723) et ms Re (1740)] et Blain. Mais ce dernier situe la rencontre, non pas à Saint-Maximin ou à la Sainte-Baume, mais à Mende.

² Ce fut pendant son séjour à Grenoble qu'il visita la Grande-Chartreuse [1713, d'après BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 99; 1714, selon ms Ca, p. 135 et ms Re, p. 238].

³ Ms Ca, p. 135.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 99. — « Il choisit l'endroit de la maison le plus retiré et le moins apparent pour y vaquer à l'oraison ». Ms Re, p. 238. — Ce renseignement manque dans ms Ca, 1723. C'est un emprunt de Maillefer (ms Re, 1740) à Blain. — L'endroit a été repéré et identifié par les Frères Emile Rousset, John Hazell et Léo Burckhard au cours de l'été 1978. — « Petit lieu de dévotion, écrit Blain [*op. cit.*, t. II, p. 101], où trois personnes n'auraient pas pu se tourner à leur aise, ni prendre une situation commode ».

⁵ Ms Ca, p. 140; ms Re, p. 248.

⁶ C'est après son retour de la Grande-Chartreuse et avant son attaque de rhumatisme, qu'il fit « la composition de plusieurs Ouvrages de piété, tant pour l'instruction de la jeunesse que pour l'utilité de ses Disciples ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 102. — *Ibid.*, ms Ca, p. 136; ms Re, p. 241.

⁷ Travail préparatoire à la troisième édition. Mais « les changements et additions qu'il y fit ne furent pas du goût de l'imprimeur. Il fallut se résoudre à en passer par où il voulut et le livre fut imprimé selon sa première forme ». Ms Ca, p. 137; ms Re, pp. 241-242. — Cf. *Cahiers lasalliens*, 40, vol. I, pp. 178, 288; 178, note 1.

⁸ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 105. — Ms Ca, p. 139 et ms Re, p. 247, donnent la même version mais en style indirect.

bres de son âme. Il ne doit pas céder « à son penchant pour la vie privée ». « Le travail est votre partage, lui dit-elle, il faut y persévérer jusqu'à la fin de vos jours » ¹. Dans le « mystère de sa solitude », était-il en rupture de communion avec ses disciples, avait-il abandonné « la conduite de l'Institut » comme l'imaginaient certains Frères de Paris ? Il « ne répondait aux lettres qu'ils lui écrivaient » ², lui reprochant même « son inaction et son silence » ³ dans une conjoncture délicate, la nomination de supérieurs ecclésiastiques, approuvée par Frère Barthélemy, contrairement à la décision irrévocable du 7 juin 1694 ⁴. Jean-Baptiste de La Salle se taisait mais il était informé des affaires de l'Institut, des épreuves des Frères de Paris qui « souffraient beaucoup de sa longue absence » ⁵ et éprouvaient « des inquiétudes mortelles » ⁶ à son sujet. Il chargea le Frère préposé à l'école de la paroisse Saint-Laurent de Grenoble, « d'un voyage de long cours pour les affaires de l'Institut » ⁷, le remplaçant personnellement en classe pendant ce temps. Il savourait en silence le renouveau des écoles de Provence et dépêchait des visiteurs pour les raffermir. Il suivait de près les affaires de Reims ; le document que nous avons analysé fait foi. Comment Jean-Louis de La Salle pouvait-il engager une somme de huit cents livres sans le consentement de son frère ? Comment Jean-Baptiste pouvait-il saisir l'opportunité que lui offrait Jean Callou sans un échange d'information ? Non, jamais, même au plus bas de sa dépression morale, lorsque le doute l'assaille et le découragement le gèle — âme en agonie d'amour ! — jamais M. de La Salle

¹ « Elle passait dans le public pour un prodige de sainteté ». Ms Ca, p. 138 ; ms Re, p. 245. — « La célèbre Sœur Louise dont tout le monde parlait ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 104. — Elle ne savait ni lire ni écrire mais avait en surabondance la science de Dieu.

² Ms Ca, p. 142 ; ms Re, p. 252. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 118.

³ Ms Ca, p. 141 ; ms Re, p. 250.

⁴ « Livre où sont écrits les treize [premiers] vœux perpétuels des Frères de l'Institut fait avec Mr Delasalle le jour de la très-Sainte Trinité, en 1694 », f^o 18. *Arch. Maison généralice*, BJ 503-1, dos. 1. — Après la réélection de M. de La Salle comme supérieur de la Société, les douze principaux Frères arrêtaient que cette élection « n'aura dans la suite aucune conséquence ». Notre intention, ajoutaient-ils, « étant qu'après luy, | à l'avenir et pour toujours, il n'y ait aucun | [Prêtre, *bâtonné*] ny reçu parmy nous, ni choisi | pour Supérieur qui soit prêtre ou qui ait | reçu les Ordres sacrez, et que nous | n'aurons même ny n'admettrons aucun | Supérieur qui ne soit associé et qui | n'ayt fait vœu comme nous et comme | tous les autres qui nous seront associez | dans la suite ». Texte fondamental qui définit le caractère laïque, excluant l'état clérical, des religieux de l'Institut des Écoles chrétiennes. — Ce texte constitutionnel est reproduit par Blain [*op. cit.*, t. I, p. 348]. De capitale importance, Maillefer, dans ses versions, 1723 et 1740, ne l'a pas reproduit se contentant d'écrire : « il fit dresser dans le moment l'acte d'élection dans lequel il eut grand soin de faire insérer que dans la suite ce serait un Frère qu'on choisirait pour supérieur de l'Institut ». Ms Ca, p. 73 ; ms Re, p. 110.

⁵ Ms Ca, p. 140 ; ms Re, p. 248.

⁶ *Ibid.*

⁷ Ms Ca, p. 136 ; ms Re, p. 241. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 101.

ne manqua de tendresse pour ses fils ¹. A leur appel angoissé du 1^{er} avril 1714 il répondit lucide et spontané par cet humble : « Me voici arrivé, que désirez-vous de moi » ² ! Servir, attitude de Supérieur ! C'était le 10 août, à Paris. Les fils désemparés retrouvaient leur père. Deux années de ténèbres (1712-1714) s'évanouissaient dans les rayons du soleil de l'amour.

La digression pourra paraître excessive et étrangère à l'acte que nous commentons. Il fallait pourtant rétablir la justice et ne plus mettre en doute la fidélité indéfectible, en tous moments, de Jean-Baptiste de La Salle à l'égard de ses fils spirituels.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 101.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 120; ms Ca, p. 144; ms Re, p. 257

100

Décharge à Jean-Baptiste de La Salle de la somme de cent cinquante livres en substitution de celle de deux cent cinquante livres payée par Pierre Delaval à l'Hôpital général et à l'Hôtel-Dieu de Reims pour l'acquisition de la maison, rue Neuve (11 août 1700).

Reims, 26 février 1715.

A. Original sur papier. *Arch. mun. Reims, Hôpital général, Registre E 6*, p. 328.

C. Copie collationnée signée de Mirbeck, 1715. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 506-2, dos. 9, n° 11. — Copie, XX^e siècle. *Ibid.*, KH 9, ms 404, p. 100 [cote ancienne].

E. F. Léon-de-Marie AROZ, *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons de la ville de Reims au XVIII^e siècle... Titres de propriété...*, dans *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 136, 102.

e. F. Léon-de-Marie AROZ, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 2.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 292.

D'après l'intitulé du contrat du 11 août 1700¹, Claude Pépin, « prestre, chanoine en l'église de Reims » ; Pierre Delaval, « prestre au diocèse de Reims » ; Jean-Baptiste de La Salle, « prestre, docteur en théologie, ancien chanoine en ladite église de Reims », et « [Jean]-Louis de La Salle, docteur de Sorbonne, chanoine en ladite église », agissant solidairement, se rendaient acquéreurs de deux maisons tenant ensemble, proches Sainte-Claire, au principal de quatre mille neuf cent livres². Elles servaient de maison d'habitation aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Pierre Delaval, *alias* de Laval avait fourni cinq cents livres pour contribuer à leur acquisition, à la condition que si « les écoles gratuites pour les garçons » venaient à cesser, cette somme reviendrait par moitié à l'Hôpital général et à l'Hôtel-Dieu de Reims. Aux pauvres des écoles, Pierre Delaval subsistait les pauvres des hôpitaux. La cessation des écoles n'était pas envisageable. Elles produisaient un très grand bien et le public rémois avait grand intérêt à les maintenir. M. de La Salle le savait, les administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu en étaient conscients. Ils acceptèrent, en consé-

¹ Cf. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, article 1. — *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 131, document 99.

² Elles appartenaient à Me Nicolas Hourlier, notaire royal et greffier de l'Hôtel de Ville de Reims, et à Marie de Clèves, sa femme.

quence et de bon gré, les cent cinquante livres de substitution que Pierre de La Salle, administrateur, au nom de Jean-Baptiste, son frère ¹, paya à Nicolas Mobillion, receveur ². Décharge d'un côté, renonciation de l'autre permettaient aux Frères de disposer à leur manière de la maison qu'ils occupaient ³. C'est la conclusion arrêtée au Bureau de l'Hôpital général composé de deux administrateurs ecclésiastiques : les chanoines Jacques Pillier ⁴ et Remy Bona ⁵ et de quatre autres laïques : Pierre de La Salle ⁶, Nicolas Mimin ⁷, Philippe Rogier ⁸ et Paul Clicquot ⁹.

¹ Cela présuppose une intervention directe de celui-ci, en personne ou par écrit, auprès de son frère dont on n'a pas connaissance.

² Dans le compte rendu du revenu de l'Hôpital général, Nicolas Mobillion a transcrit : « De la somme de cent cinquante livres de | Monsieur Delasalle, prêtre, chanoine de l'église | de Reims, donnée à cet hôpital aux conditions de la | conclusion du 26 février 1715, à f^o 328 dud(it) livre 150 l. »

En marge on peut lire : « 150 l. payée par Mr J.-B. Delasalle, cy d(e)van(t) chanoine de Reims, pour les causes énoncées en la présente conclusion. F(ait). — [Plus bas :] Veu ». — C'est donc Jean-Louis de La Salle qui paya pour la décharge. *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E⁹⁵, p. 70. — *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 138, document 103.

³ Ils devaient l'occuper jusqu'à la Révolution. — Cf. [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère...*, p. 18, n. 1. — « Les Frères des Ecoles chrétiennes à Reims ». *Arch. Hôtel de La Salle*, C 290, 1, f^o 5. — *Cahiers lasalliens*, 37, t. IV, pp. 60-64.

⁴ Prêtre, docteur ès-arts, chanoine de Sainte-Balsamie, il fut nommé administrateur de l'Hôpital général par Messieurs du clergé (20 août 1712) au lieu et place de M. Godart (1709-1712), chanoine de Saint-Symphorien. *Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E⁶, pp. 166-239. — Au terme de son mandat (27 août 1715), Jacques Pillier fut remplacé par Martin Oudinet, prêtre, docteur en théologie, doyen et chanoine de Saint-Symphorien. *Ibid.*, E⁶, p. 341.

⁵ Il fut nommé à la place de Nicolas Charlier, curé de Saint-Maurice, successeur de Nicolas Dorigny (1637-1686) qui établit la première Ecole chrétienne sur sa paroisse, en 1679. La nomination de Remy Bona comme administrateur ecclésiastique est du 26 août 1714 [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E¹, (dossier 1, 1714)] et son entrée en fonctions du 28 août [*Ibid.*, E⁶, p. 312].

⁶ Fils de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicole Moët de Brouillet (1633-1671) et frère de Jean-Baptiste de La Salle qui fut son parrain à Saint-Symphorien, le 3 septembre 1666. Cf. *Cahiers lasalliens*, 41¹, pp. 144, 332-342, 382-383.

Conseiller du roi au Siège présidial (1691-1741) avant d'en devenir le doyen et le garde-scel (7 mars 1740) — « Je voudrais être assez éloquent pour étaler ses vertus. C'est le témoignage que je lui rends et que toute la ville lui rend ». [M. Maillefer à M. de Beaupré. *Arch. dép. Marne*, C 311] — il fut nommé administrateur laïque de l'Hôpital général, le 29 août 1713 [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E⁶, p. 265], exerçant cette charge bénévolement jusqu'au 25 août 1716, où Joseph Maillefer, son parent, le remplaça [*Ibid.*, E¹, dossier 2 (1716) : *ibid.*, E⁶, p. 356]. Pendant ce triennat il fut affecté à des charges bien diverses :

1713, 29 août : « pour les affaires et cartulaires ». [*Ibid.*, E⁶, pp. 265, 314 (11 septembre 1714), 341 (27 août 1715)]; pour l'« achapt des bois à chauffer et choses nécessaires pour les bastimens » [1713, 1714. *Ibid.*, pp. 266, 315]; pour les « comptes avec la Sœur qui a soin du linge de l'Hôpital général » [1713, 1714, 1715. *Ibid.*, pp. 266, 315, 342]; pour « prendre soin des bastimens qui seront nécessaires dans l'Hôpital général » [1713, 1714, 1715. *Ibid.*, pp. 266, 315, 342]; pour « conserver les clefs des troncs, les ouvrir, les vuidier et mettre ce quy se

Voici le document dans sa teneur originale :

Du mardy vingt-six février 1715. | Sur ce qui a esté représenté au Bureau par monsieur De La Salle, administrateur, que | deffunct mons(ieu)r Pierre Delaval, ecclésiastique de cette ville, a fourny la somme

trouvera ès mains de monsieur le receveur des comptes » [1713, 1714, 1715. *Ibid.*, pp. 267, 315, 342]; pour « l'achapt des grains, vins et autres provisions et comptes avec le meunier » [27 août 1715. *Ibid.*, p. 342]; pour « comptes avec la sœur chargée des linges des maîtresses de la sacristie et des ornemens de la chapelle » [1715. *Ibid.*, p. 342]. Petites besognes pour un magistrat de haut rang, grandes par l'amour de charité qui les animait.

La première signature de Pierre de La Salle en tant qu'administrateur date du 29 août 1713; la dernière, du 7 juillet 1716. Entre ces deux dates, Pierre a signé quatre-vingt-neuf délibérations du Bureau. Du 9 janvier au 6 mars 1714, le conseiller de La Salle n'a souscrit aucune des huit délibérations dudit Bureau.

⁷ Conseiller échevin de la Ville de Reims. Elu comme administrateur laïque de l'Hôpital général, le 30 août 1712 [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E¹, dossier 2 (1712); *ibid.*, E⁶, p. 236] en remplacement de Jean-Baptiste Amé [1709, 27 août-1712, 30 août. *Ibid.*, pp. 166, 236]. Étaient de son ressort : les comptes avec les bouchers [*Ibid.*, E⁶, pp. 266, 314], les « étoffes, toilles, linges », l'examen du compte des Sœurs « conduisant les ouvrages des femmes et des filles » [*Ibid.*, E⁶, pp. 266, 315] et l'achat « des grains, vins et autres provisions », les « comptes avec le meunier » et ceux « pour faire façonner les vignes et avoir soin de la vandange » [*Ibid.*, p. 266]. M. Hachette, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Reims, prit la relève de Nicolas Mimin, le 27 août 1715 [*Ibid.*, p. 341].

⁸ Fils d'Abraham Rogier († 1654) et de Marie Callou (1596-1675), né le 27 décembre 1662 et décédé le 16 mai 1724. Il contracta mariage, à Reims (24 janvier 1687), avec Jeanne Mopinot (1670-1741), dont : Nicole (1688-1689), Pérette (° 1689), Marie-Pérette (1690-post 1703), Jeanne-Marie (° et † 28 janvier 1692), Marie-Madeleine (° 1693), Pierre-Joseph (1694-1753), Catherine (° 1695), Marie-Jacqueline (1696-1769), Madeleine-Thérèse (° 1701), Marie-Anne (1703-1750), Marie-Nicole (1^{er} mai-5 juillet 1704), Marie-Catherine (1705-1780), Pérette (1706-1793), religieuse clarisse à Reims; Marie-Françoise (1707-1736), Pérette-Angélique (° 1709) et Abraham-Remy (° et † 20 janvier 1713). Au total, dix-sept enfants : quinze filles et deux garçons.

Capitaine de ville, Philippe Rogier fut nommé administrateur de l'Hôpital général, le 30 août 1712 [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E¹, dossier 2 (1712; *ibid.*, E⁶, p. 236)] et fut remplacé, le 27 août 1715, par Gérard Homo, conseiller échevin de la ville de Reims [*Ibid.*, E⁶, p. 341].

⁹ Il s'agit vraisemblablement de Paul Clicquot, second fils de Victor Clicquot (1644-1700) et de Gérarde Camuzet († avant 1697). Il épousa en l'église Saint-Jacques de Reims (8 juillet 1697), Marie-Anne Sutaine (° 1675).

Nommé receveur — « pour faire la recette de cet hôpital » — le 26 août 1710 [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, E⁶, p. 193], il devint administrateur le 29 août 1713 [*Ibid.*, E¹, dossier 2 (1713); *ibid.*, E⁶, p. 265]. Il eut à s'occuper des « comptes de la sœur concernant des draps mortuaires et les semonneurs » [*Ibid.*, E⁶, p. 266], des « manufactures » [*Ibid.*, E⁶, p. 265], des « comptes des sœurs conduisant les ouvrages des femmes et des filles », de la distribution « des étoffes, toilles, linges » [*Ibid.*, pp. 266, 315, 342], des « comptes avec le boucher » [*Ibid.*, p. 314] et de l'achat « des grains, vins et autres provisions », des « comptes avec les meuniers » et ceux « pour faire façonner les vignes et avoir soin de la vandange » [*Ibid.*, p. 315].

de | cinq cent livres pour contribuer à l'acquisition faite par contract passé par-d(evan)t Charpentier | et Dallier, no(tai)res royaux, le unze aoust mil sept cent, d'une maison scize en cette ville, rue | Neuve, proche S(ain)te-Claire, à présent habitée par ceux qui font à Reims les écoles gratuites | pour les garçons, sous le nom de Frères des Ecoles chrestiennes, à condition que si lesdites | écoles cessoient entièrement sans aucunes espérance de pouvoir estre rétablis il appartiendroit | à l'Hôpital général moitié de cette somme, faisant deux cent cinquante livres, et l'autre | moitié à l'Hôtel Dieu, suivant l'acte sous seing privé fait entre ledit sieur Delaval et | autres acquéreurs de laditte maison, dont l'extrait a esté présentement représenté. Et | que monsieur Jean-Baptiste De La Salle, prêtre, cy devant chanoine de l'église de Reims, et consors, | à présent propriétaires de laditte maison, seroient disposé à donner des à présent à cet | hôpital une somme telle qu'il seroit jugé raisonnable si mess(ieu)rs les administrateurs trouvoient à | propos de décharger laditte maison, rue Neuve, de cette substitution. |

L'affaire mise en délibération et eu égard à ce que la substitution ne peut avoir lieu que dans | un cas fort incertain, et qui apparemment n'arrivera pas, de la cessation entière des écoles | gratuites de garçons dans Reims, lesquelles le public a intérêts de maintenir à cause du grand | bien qu'elles produisent, il a esté jugé plus à propos de recevoir présentement une somme convenable | au profit des pauvres, telle que seroit moitié de la somme substitué, et moyennant ce, renoncer | à cette substitution dont il n'est pas à présumer que cet hôpital tire jamais aucuns profits; | et ayant esté rapporté que ledit sieur De La Salle et consors offrent libéralement la somme | de cent cinquante livres, il a esté conclu qu'elle seroit accepté, et moyennant ce a | esté renoncé, au nom dud(it) hôpital, à laditte substitution de la somme de deux cent cinquante livres faite à son profit, dont le cas eschéant il sera libre ausdits sieurs | propriétaires de disposer de laditte ^{a)} maison, comme bon leur semblera, à | l'effet de quoy leur sera délivré coppie de la présente conclusion pour leur servir | d'acte de renonciation et décharge. Et à l'instant, laditte somme de cent cinquante | livres a esté

présenté sur le Bureau et touché par monsieur Mobillion, receveur, | dont il fera état dans son compte. [*Signé*] Pillier, R. Bona [*paraphe*], [*Pierre*] de La Salle, Mimin [*paraphe*], Ph. Rogier [*souligné*], Paul Clicquot, Mobillion [*paraphe*].

a) Somme, barré.

[*En marge, à gauche :*] 150 [livres] payée par M^e J. B. Delasalle, cy d(evan)t | chanoine de Reims | pour les causes énoncées | en la présente conclu(sion). [*Plus bas*] F(ait). [*En dessous :*] Veü.

Bénéficiaire comme l'Hôpital général de cette décharge, le Bureau de l'Hôtel-Dieu délibéra sur la convenance de son acceptation. Le 8 août 1716, il adopta une résolution presque identique à celle de l'Hôpital général à ceci près que la représentation fut faite « par monsieur de Vandières » et les mots « hôpital général » ont été remplacés par « Hôtel-Dieu »¹. Les signataires s'appellent, cette fois : Tristan de Muyson², Mathieu Serrurier³, administrateurs ecclésiastiques; Lespagnol, Lévesque de Vandières⁴, Hibert, de Per-

¹ *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu*, E¹², p. 510. En marge il est écrit : « Cette somme a été touché par Mr Noiset, le sept octobre mil sept cent dix-neuf ainsy qu'il est porté au journal de laditte année, fol. 23 ». — Ce registre « des budgets et comptes, états des recettes et dépenses » n'existe pas. La série qui commence en 1691 s'arrête à 1701 [*Ibid.*, E²⁶ à E³⁴]. Transcription de l'original, dans *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 139, document 104.

² Louis-Eléonor Tristan de Muizon († 14 août 1727; nonagénaire), chancelier de l'Université de Reims (1668), chanoine de Montfaucon, archidiacre de Champagne (1667), sénéchal du Chapitre métropolitain, administrateur de l'Hôpital général, exécuteur testamentaire de Daniel Egan († 4 juin 1699). *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 27, 205.

³ Originaire du diocèse de Laon, il succéda à Joseph Cocquebert († 29 août 1710) au Chapitre métropolitain de Reims et prit possession, le 24 novembre 1710. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 303. Pendant vingt et un ans (1714-1735) il fut supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus à une époque particulièrement critique, au point de vue doctrinal, de leur histoire (jansénisme). En 1725, il fut associé à l'œuvre des Ecoles chrétiennes en qualité d'administrateur de leurs biens, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, le 13 juillet 1734.

⁴ Simon-Jean-Baptiste Lévesque (1669-1749), seigneur de Vandières, conseiller du roi et lieutenant particulier au Présidial de Reims, fils de Jean Lévesque (1637-1704) et de Roberte Josseteau (1631-1697). Le 10 septembre 1696, âgé de 27 ans, il s'unissait en mariage, en l'église Saint-Nicolas de Rethel, à Marie Canelle († 20 février 1715; 35 ans) qui n'en comptait que 16. Ils eurent trois enfants : Jacques (1699-1758), chanoine de Notre-Dame de Laon; Marie-Roberte († 1744), devenue Madame Thomas COCQUEBERT (1690-1754), le 23 mars 1727, en l'église Saint-Jacques de Reims; Jean-François († 3 mars 1789), conseiller au Parlement de Metz qui s'unît en mariage, à Reims, église Saint-Denis, le 4 novembre 1733, avec dispense de consanguinité du 2^e au 2^e, à Marie-Anne Lévesque de Bussy (° 26 juillet 1707).

thes, administrateurs laïques. Trois parmi ces derniers sont apparentés à la famille de La Salle de Reims.

Dans les hôpitaux rémois, maisons de la charité chrétienne, les de La Salle ont toujours été en honneur. Rappelons les noms des parents de Jean-Baptiste qui ont exercé la charge d'administrateurs : son grand-père (Jean Moët de Brouillet), son père (Louis de La Salle, 1662-1665), ses frères (Pierre de La Salle, 1713-1716; Jean-Louis de La Salle), son beau-frère (Jean Maillefer et son frère François-Joseph Maillefer, 1716-1719) et son oncle (Nicolas Moët de Brouillet). Leurs noms et signatures se retrouvent à maintes reprises sur les registres d'administration. Leur charité chrétienne n'excluait aucune des misères de l'humanité. Le souci du pauvre et de l'infirmes fut, chez eux, permanent.

TABLE DE CONCORDANCE

NOUVELLE CLASSIFICATION DES DOCUMENTS
ET CLASSIFICATION PRÉCÉDENTE
AVEC INDICATION DU NUMÉRO DE SÉRIE DES DOCUMENTS

N ^o de série	C. L. 401	Intitulé du document
73	34	Bail à titre de louage à Hubert Guerlet, vigneron, d'une pièce de vigne à Berru (11 mars 1670).
74	49	Décharge de Jean Dubois, peigneur de laine à Château-Porcien (Ardennes), d'une somme de 108 livres aux héritiers de Jeanne Lespagnol dont Jean-Baptiste de La Salle (11 juillet 1672).
75	50	Reconnaissance par Pierre-Ernest de Vaucloerois envers Jean-Baptiste de La Salle d'une dette de trois cents livres tournois (27 juillet 1672).
76	51	Constitution par Jean-Baptiste de La Salle contre François Fromenté et Gabrielle Charton, sa femme, de 140 livres de rente annuelle et perpétuelle (3 septembre 1672).
77	55	Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Evrard Bordois, marchand, demeurant à La Cassine (Ardennes), de la somme de 1396 livres pour remboursement d'un principal de rente (25 mai 1673).
78	57	Arrêt du Conseil d'Etat qui condamne aux dépens Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier dans le procès les opposant au couvent et religieux de Chartreuve (Aisne) et Pierre de Montfort au sujet de la propriété du moulin Roland (Villette) et du cours de rivière en dépendant (13 mars 1673).
78 ¹	—	Arrêt de retention au Conseil de la cause, procès et différends entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Pierre de Montfort, d'une part, et Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier, d'autre.
78 ²	—	Reprise de l'instance entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Jean-Baptiste de La Salle, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs, héritiers de défunt Maître Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims.
78 ³	—	Arrêt du Grand Conseil assignant à huitaine les religieux, abbé et couvent de Chartreuve, d'une part, et Pierre de Montfort, Henry de Beaufort, Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Barrois et André Angier, d'autre.
79	58	Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle contre Elisabeth Dupré et Jean Delpy d'une maison à Reims, rue Sainte-Marguerite (22 août 1675).
80	63	Compte de tutelle présenté et affirmé par Jean-Baptiste de La Salle (2 octobre 1676).
81	64	Enquête judiciaire à la requête et diligence de Jean-Baptiste de La Salle (13 février 1677).
82	65	Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à dame Philippe de Salnove, veuve du sieur de Barbaize (Ardennes), de la somme de 800 livres en principal (8 août 1677).
83	98	Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Baptiste de La Salle, son cousin, avocat, de la somme de 1040 livres pour remboursement du prix principal (19 janvier 1685).

- 84 111 Bail indéterminé par Jean-Baptiste de La Salle d'un chantier tenant à la maison de la rue Princesse (28 juin 1690).
- 85 134 Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Pierre de La Salle, son frère, conseiller au Présidial de Reims (21 octobre 1699).
- 86 101 Bail pour six années continuelles par Jean-Baptiste de La Salle d'une grande maison à l'image de sainte Anne, rue Princesse, à Paris (18 juillet 1701).
- 87 231 Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Louis de La Salle, son frère, chanoine de Notre-Dame de Reims (11 février 1708).
- 88 168 Acquisition par Nicolas Barthélemy, avocat et procureur à Rethel-Mazarin (Ardennes), au nom de Jean-Baptiste de La Salle, d'une maison à Rethel, au-devant de l'église des Dames religieuses de la Congrégation (15 janvier 1704).
- 89 170 Désistement du bail passé par Jean-Baptiste de La Salle le 18 juillet 1701 (5 avril 1704).
- 90 174 Bail pour trois années ensuivies par les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain et Jean Leroux d'une grande maison à l'image de sainte Anne, rue Princesse, à Paris (5 juillet 1704).
- 91 193 Bail pour six années et demie à titre de loyer et prix d'argent, par Jean-Baptiste de La Salle, de la maison de Saint-Yon et dépendances, au faubourg Saint-Sever de Rouen (11 juillet 1705).
- 92 199 Procuration à Jean-Baptiste de La Salle par Pierre Thierriion, receveur en exercice de la paroisse Saint-Jacques de Reims (23 décembre 1705).
- 93 200 Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle de la procuration de Pierre Thierriion (30 décembre 1705).
- 94 213 Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle à Lemercié, notaire, des originaux du bail de Rue-Princesse (15 juillet 1706).
- 95 219 Legs testamentaire de Claude Pasté à Jean-Baptiste de La Salle d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges (10 janvier 1707).
- 96 220 Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Charles de Bezannes (26 janvier 1707).
- 97 221 Ratification par Philippe de Gomont de la transaction du 26 janvier 1707 (17 février 1707).
- 98 232 Bail pour neuf années entières et consécutives renouvelables, par les curés de Saint-Sulpice, des lieux dépendants de la maison Rue-Princesse pour y tenir les écoles de charité de ladite paroisse (9 mars 1708).
- 99 286 Acquisition par Jean-Louis de La Salle au nom de Jean-Baptiste de La Salle, son frère, contre Jean Callou et Nicolle Roland, sa femme, d'une cense sur le terroir d'Acy (Ardennes), (23 janvier 1713).
- 100 292 Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à l'Hôpital général et à l'Hôtel-Dieu de Reims d'une somme de 150 livres pour l'acquisition de la maison Rue-Neuve (26 février 1715).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Plan de la paroisse Saint-Sulpice (1696)	2
Bail à Hubert Guerlet (11 mars 1670)	96
Les Jeunes Vignes. Lieu-dit (Berru)	101
Décharge à Jean Dubois (18 juillet 1672)	115
Constitution de rente à Louis de La Salle (3 septembre 1672)	125
Décharge à Evrard Bordoïs (25 mai 1673)	137
Reprise de la cause entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Jean-Baptiste de La Salle (4 janvier 1674)	155
Arrêt du Grand Conseil assignant à huitaine les parties, dont Jean-Baptiste de La Salle, dans le procès promu par les religieux, abbé et couvent de Chartreuve (8 janvier 1674)	160
Acquisition de maison rue Sainte-Marguerite (22 août 1675)	167
Jean-Baptiste de La Salle. Compte de tutelle (2 octobre 1676)	199
Décharge à Philippe de Salnove (8 août 1677)	229
Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à J.-B. de La Salle, son cousin (19 janvier 1685)	237
Bail de la Rue-Princesse (28 juin 1690)	251, 266
Procuration à Pierre de La Salle, son frère, conseiller au Présidial (21 octobre 1699) ...	258
Plan de la paroisse Saint-Sulpice (1696)	264
Bail de la Rue-Princesse (18 juillet 1701)	269
Désistement du bail de la Rue-Princesse (5 avril 1704)	287
Bail de la Rue-Princesse (5 juillet 1704)	292
Bail de la maison et dépendances de Saint-Yon (11 juillet 1705)	303
Procuration à Jean-Baptiste de La Salle (23 décembre 1705)	323
Dépôt de cette procuration chez M ^e Lemericié, notaire (30 décembre 1705)	331
Dépôt des différents baux de la Rue-Princesse (15 juillet 1706)	335
Transaction Jean-Baptiste de La Salle-Charles de Bezannes (26 janvier 1707)	352
Ratification de ladite transaction (17 février 1707)	367

RÉPERTOIRE DES TABLEAUX

I. — Jeanne Lespagnol grand'mère et marraine	112
II. — Jean-Baptiste de La Salle. Ascendance agnatique. Proches parents	176
III. — Famille Frémyn : Prêtres, Religieux, Religieuses (XVI ^e -XVII ^e siècles) ...	177
IV. — Succession de Louis de La Salle (1625-1672). Sommes placées à intérêt (1672-1675)	185
V. — Succession de Louis de La Salle (1625-1672). Dépenses particulières de ses enfants mineurs (1672-1676)	188
VI. — Dépense particulière de Jacques-Joseph de La Salle (1676)	189
VII. — Louis de La Salle (1625-1672). Frais de maladie (1672)	203
VIII. — Louis de La Salle (1625-1672). Frais pour décès (9 avril 1672)	204
IX. — Louis de La Salle (1625-1672). Frais d'enterrement (10 avril 1672)	205
X. — Louis de La Salle (1625-1672). Services religieux et services anniversaire ...	206
XI. — Louis de La Salle (1625-1672). Décès, Funérailles, Enterrement, Frais généraux	207
XII. — Succession de Louis de La Salle (1625-1672). Sommes placées à intérêt (1664-1672)	209
XIII. — Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). Capitaux cédés à ses frères (1684)	223
XIV. — Parenté entre Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) et Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat	241
H. t. — Daniel-François VOYSIN († 1717). — Ascendance et descendance	298

SOURCES MANUSCRITES

I. BIBLIOTHÈQUES ET FONDS D'ARCHIVES DE PARIS

1. Archives nationales.

- G⁸ 728 « Etat des écoles de la paroisse S. Sulpice » (1^{er} décembre 1697).
- L 501 Attestation de B. de Signy, évêque de Meaux (4 novembre 1662). Il a conféré la tonsure cléricale à Paul Godet des Marais.
- L 515 Pièces de la Chantrierie. Provisions, réceptions et installations de Chantres (1568-1671).
8. Provision de la dignité de Chantre de l'église de Paris en faveur de Claude Joly au lieu de Claude Amelin (30 juillet 1671).
9. « Factum pour messire Claude Joly, chantre et chanoine de l'église de Paris, collateur, juge et directeur des petites écoles de la ville, Université, faubourgs et banlieu de Paris et les maîtres en charge de la communauté desdites écoles, défenseurs » (19 février 1678).
10. Sentence arbitrale de l'archevêque de Paris entre le Chantre de l'église de Paris, Messieurs du Chapitre, intervenans, les maîtres et maîtresses de la ville et faubourg de Paris et MM. les curés de ladite ville et faubourgs (1684).
12. Convocation d'une assemblée « pour terminer les différens nais [sic] et à naistre entre monsieur le Chantre de l'église métropolitaine de Paris », défendant la communauté des maîtres et maîtresses d'école, et « MM. les Curez de ladite ville, fauxbourgs et banlieue de Paris » (20 septembre 1684).
13. Ordonnance de l'archevêque de Paris relative à la nomination et destitution des maîtres et maîtresses d'école par les curés de la ville de Paris. Inscription à placer sur le frontispice des écoles de charité (20 septembre 1684).
14. « Transaction faite entre les sieurs Doyen, chanoines et Chapitre de la ville et fauxbourgs de Paris » (18 mai 1699).
- L 553 43. « Mémoire instructif pour la cause qui est à plaider pour les maîtres en charge de la communauté des Petites écoles de cette ville de Paris, intimez, Et les sieurs Doyen, chantre et chanoines et Chapitre de l'église de Paris, intervenans, contre les sieurs curez de Paris, appellans » (1698).
- L 710 39 (supplément). « Ordre estably dans la paroisse Saint-Sulpice pour le soulagement des pauvres honteux ». — P. 1 : « Règlements pour ceux qui visiteront les Petites Escholles où l'on envoie les pauvres enfans de la paroisse Saint-Sulpice aux frais de la charité ».
- L 716 3. « Estat présent des bonnes œuvres et écoles charitables de la paroisse S. Sulpice, du 1. décembre 1698 ». — P. 2 : Ecoles des garçons : 1^o Rue de Vaugirard, la communauté de St-Cassien ou des Frères des Ecoles charitables, 1 classe. — 2^o Rue Princesse, près Saint-Sulpice, par les mêmes Frères, cinq classes. — 3^o Rue St-Placide, par les mêmes Frères, cinq classes. — 4^o Rue Bourbon, près le Pont-Royal, par les mêmes Frères, trois classes. — Des ecclésiastiques qui les visitent fréquemment « afin que tout aille bien ».
3. « Règlements pour les Escholles de charité de la paroisse de Saint-Paul ». — Paris, imp. François Le Cointe, 1665, 175 par 120 mm., 36 pp.
3. « Etat présent des bonnes œuvres et écoles charitables de la paroisse de S. Sulpice, du 1. décembre 1698 ».

4. « Transaction faite entre les sieurs Doyen, chantre, chanoines et Chapitre Notre-Dame et les sieurs curez de la ville et fauxbourgs de Paris ».
- L 740 66. Nicolas Bachelier. Nomination comme doyen de l'église Notre-Dame de Reims. Blâme de l'archevêque.
3. Mémoire concernant les processions en général et en particulier celles de l'église métropolitaine de Reims, dressé à la prière de MM. du Chapitre par Nicolas Bachelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris et doyen de ladite église (1699).
- L 760 28. « Mesurage des maisons, lieux et héritages dépendant de la seigneurie de Saint-Germain des Prés ».
- L 770 Couvents dépendant de Saint-Germain-des-Prés.
2. Filles de l'Instruction chrétienne fondées par Mlle Le Bret.
3. Communauté des Filles séculières de Mlle Cossart, rue Neuve Notre-Dame des Champs.
- L 809 17-21. Bornage du territoire d'Issy et Vaugirard entre MM. de Saint-Germain-des-Prés et MM. de Sainte-Geneviève, mai 1655. — Nouveau bornage, novembre 1691.
- L 963 1. Frères des Ecoles chrétiennes (1724-1777).
10. « Mémoire historique et détaillé des établissements des Frères des Ecoles chrétiennes dans le ressort du Parlement de Paris » (1776).
- LL 372 Notre-Dame. Chantre. Ecoles.
- Factum II. Factum pour les curés de Paris « contre Messire Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-Dame, touchant les écoles de charité ». Ils réclament le « droit et la possession d'instituer les maîtres et les maîtresses d'écoles charitables dans leurs paroisses »; 38 pp.
- IV. Eclaircissements à l'archevêque de Paris sur le factum en apostille intitulé : « Réponse des curez de Paris au second factum de Messire Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris touchant les écoles de charité »; 71 pp.
- VI. « Transaction faite entre les sieurs Doyen, chanoines et Chapitre de Notre-Dame et les sieurs curés de la ville et fauxbourgs de Paris »; 70 pp.
- MM 700^A Nobiliaire de la Généralité de Rouen (XVIII^e siècle).
- MM 700^B Nobiliaire de la Généralité de Rouen (XVIII^e siècle).
- P 234² n^o 384. Foi et hommage de Charles de Bezannes à cause du fief de La Malmaison (Aisne), (28 août 1680).
- V⁵ 588 Grand Conseil. Minutes d'arrêt. Minutes des 4 et 8 janvier 1674.
- V⁵ 914 Grand Conseil. Minutes d'arrêt. Minute du 18 juillet 1672.
- V⁵ 1200 Grand Conseil. Arrêt sur rapport. Arrêt du 1^{er} juillet 1672.
- V⁵ 1206 *Ibid.* Arrêt du 13 mars 1675.
- V⁶ 626 Conseil privé du roi. Arrêt maintenant Jean Clocquet, prêtre, chanoine et vicaire perpétuel de l'église collégiale de Saint-Symphorien, appelant d'une

sentence de l'official de l'archevêché de Reims (4 mai 1675), en la possession et jouissance de « tous les fruits, droits et distributions et esmolumens appartenans à sa ditte prébende » (7 mai 1676).

2. Archives nationales. Minutier central. Etudes.

- XLVI Répertoire des minutes de M^e Albert-Eugène Lemericié (1699-1711).
- XLVI-181 Désistement du bail de la Rue-Princesse (18 juillet 1701), (5 avril 1704).
- XLVI-182 Bail de la maison Rue-Princesse (5 juillet 1704).
- XLVI-189 Bail du 28 juin 1690. — Dépôt des baux de la maison de la rue Princesse (15 juillet 1706).
- XLVI-186 Procuration à Jean-Baptiste de La Salle (23 décembre 1705). — Dépôt de celle-ci à Lemericié, notaire (30 décembre 1705).
- XLVI-191 Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle, avocat, et Charles de Bezannes (26 janvier 1707). — Ratification de celle-ci par Philippe de Gomont (17 février 1707).
- LXXXVII-757 Jean Noblet de Romery ¹.
- XCVIII-5 « Répertoire des Minuttes receües par M^e Pierre-Joseph Huet, notaire, com(m)ancé le 27 janvier 1700 » (18 juillet 1701). « Bail Léonor-Jean Nau et Jean-Baptiste de La Salle ».
- XCVIII-6 « Répertoire des actes de M^e Hiérôme Dona, notaire, receu en lad(ite) charge le 11. juin 1704 ».
- XCVIII-353 Bail par Joachim de La Chétardie, curé de l'église et paroisse Saint-Sulpice, supérieur des écoles de charité de ladite paroisse, « de deux chambres sur le devant, au deuxième estage, dépendant de la maison appartenant à Jean Vinx, sur les Fossés-de-Monsieur-le-Prince (6 juin 1703).
- XCVIII-368 Baux successifs, par les curés de Saint-Sulpice, des lieux dépendant de Rue-Princesse pour y tenir les écoles de charité de ladite paroisse (1708-1715).
- XCVIII- Bail. Les religieuses du Calvaire, rue de Vaugirard, à Marie Loysel, veuve de Louis Du Lac (20 mars 1704).
 Marché. Les religieuses du Calvaire, rue de Vaugirard, à Martin Amyart (29 mars 1704).
 Constitution sur les Aydes et gabelles à M. le curé de Saint-Sulpice, administrateur des petites écoles de lad(ite) paroisse (mars 1700).
 Constitution sur les Aydes et gabelles aux religieuses du Calvaire, rue de Vaugirard (mars 1700).
- CXII-483 Testament de Daniel-François Voysin (12 novembre 1716). Dépôt à M^e Jourdain, notaire (2 février 1717).

¹ Conseiller au Parlement, 5^e des Enquêtes, fils de François N. et de Marguerite Cocquebert (1618-1696), époux (8 août 1713) de Louise-Catherine de La Salle, fille de Simon de La Salle (1660-1728) et de Marie-Michel Fournier († 1734). *Arch. nationales. Minutier central*, LXXV-375.

- XCII-655 Vente par Alexandre Cadeau à Jean-Baptiste Chebanne du fonds et propriété d'une maison sise à Paris, rue Neuve-Notre-Dame-des-Champs (24 janvier 1720; Remy, notaire).
- CXIII-212 Bail par Jean-Baptiste de La Salle de la maison de Saint-Yon et dépendances (11 juillet 1705).
- CXV Répertoire d'Antoine Doyen, du 1^{er} janvier 1694 au 7 décembre 1711.
- CXV-329 [Vente de la Grand'Maison (5 mars 1708)]. Vente par les directeurs de l'Hôpital général de Paris, à Alexandre Cadeau du fonds et propriété d'une maison sise à Paris, rue Neuve Nostre-Dame (5 mars 1708; Doyen et Le Couze, notaires).

3. Archives de la Seine et de la ville de Paris.

- 1 AZ 121 François-Michel Le Tellier (1639-1691), chevalier, marquis de Louvois, époux défunt d'Anne Souvré.
- 2 AZ 208 *Ibid.*
- 4 AZ 341³ Ff. 997-998. *Ibid.*
- 5 AZ 1054 Louis-Nicolas Le Camus. Quittance pour rachat de rente (16 mai 1719). Nicolas-Pierre Le Camus, époux d'Anne Laisné de La Marguerie. Acquisition d'un terrain, rue de la Verrerie, jouxtant son hôtel (27 mai 1727).
- 5 AZ 1146 Procuration de Jean-François Maillefer, conseiller au Présidial de Reims (1^{er} septembre 1729).
- 5 AZ 1448 Jean-Baptiste Brodart, seigneur d'Ecclly (Ardennes), maître ordinaire en la Chambre des comptes, époux de Marie Bailly. Inventaire après décès (31 janvier 1699).
- 5 AZ 3130 Anne de Souvré, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois. Quittance de deniers (9 février 1714).
- 6 AZ 765 De La Salle loge à Vaugirard Vincent Cochart, protestant converti.
- 6 AZ 900 Vol. 3 : Généalogie de la famille Barentin.
- 6 AZ 1233 Pièce 6. Hugues-Etienne de Romance, marquis de, époux séparé de biens de Marie-Anne Rousseau.
- DC⁶ 13 F^o 51 : Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy. Donation devant notaire à la maison royale de l'Enfant-Jésus.
- DC⁶ 19 F^o 1 : *ibid.*
- DC⁶ 29 F^o 171 v^o. Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, premier président au Parlement de Rouen, demeurant en son hôtel, rue Saint-Dominique, époux de Madeleine-Charlotte-Félicité Provence des Gallois de La Tour.
- DC⁶ 31 F^o 178 v^o. Alexandre-César Frémyn, baron de Stonne. Lettres de surséance générale obtenues au Conseil d'Etat du roi, le 6 juin 1788, pour un an, en faveur du susdit, capitaine d'infanterie au régiment du Dauphiné.

- DC⁶ 209 F^o 335 v^o. Noé Guillemart, maître menuisier à Paris. Testament du 23 avril 1705 déposé pour minute chez M^e Richier, notaire, le 4 septembre 1706. Insinué le 28 avril 1707.
- DC⁶ 213 Testament d'Anne de Souvré (2 décembre 1715). Reçu par M^e Lefebvre, notaire à Paris. Insinué du 16 janvier au 12 décembre 1716 (ff. 76-85, 90, 94, 105, 129, 195, 203, 228, 243, 250).
- DC⁶ 213 F^o 84 v^o. **Testament de Louis Rogier**, bourgeois de Paris, reçu par M^e Renard, notaire, le 15 avril 1715. Insinué le 25 janvier 1716 : « *Item*, donne et lègue à Jean-Baptiste de La Salle, prestre, docteur en théologie, supérieur des Ecolles chrétiennes de Saint-Sulpice à Paris, pour raison de conscience, le fonds et propriété de deux cent livres de rente dont il a ci-dessous donné l'usufruit à la veuve Vatin, à prendre dans les deux cent quatre vingts livres de rente par M. de Plancy »¹.
- DC⁶ 218 Testament olographe de Marie-Jeanne Voisin, veuve de haut et puissant seigneur messire Chrétien-François de Lamoignon, chevalier, marquis de Basville, baron de Saint-Yon et autres terres, conseiller du roi en ses Conseils, président à mortier honoraire au Parlement (15 janvier 1721) et codicille du 24 août 1727 déposé pour minute à M^e Jourdan, notaire, le 1^{er} septembre 1727 (f^o 259).
- DC 219 Testament de Daniel-François Voysin, chancelier de France, commandeur des Ordres du roi (12 novembre 1716). Déposé chez M^e Jourdan, notaire, le 2 février 1717. Insinué le 16 septembre 1717 (ff. 195, 196 v^o-197. — DC⁶ 214, f^o 35 v^o).
- DC⁶ 222 Testament de Charles de La Grange, chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement de Paris. Insinué le 27 août 1733 (f^o 136 v^o).
- DC⁶ 223 Testament de **Marie-Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré**², conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel, premier président au Parlement de Normandie, demeurant en son hôtel, rue des Rosiers, au Marais (29 octobre 1733). Insinué le 17 février 1735 (ff. 142 v^o-144). Neveu de Françoise Camus de Pontcarré (DC⁶ 151, f^o 50 v^o et 5 AZ 3754).

¹ Il reçut 5200 livres de J.-B. de La Salle pour l'achat de la maison de Saint-Denis-en-France (1708) se refusant néanmoins à lui donner une reconnaissance. Plus tard il se fit complice de Jean-Charles Clément dans l'affreux procès ourdi contre le Fondateur des Frères lui communiquant personnellement sa condamnation. Tardivement, heureusement, cependant, Louis Rogier reconnut sa faute et tâcha de la réparer. « Il put dédommager M. de La Salle de la perte de 5200 livres » mais « ne put réparer l'honneur du saint Prêtre ». D'après Blain, la rente laissée est de 360 livres. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 80 [pour raison de conscience, souligné par l'auteur]. *Ibid.*, t. II, p. 158. — *Loc. paral.* : ms Ca, p. 154; ms Re, pp. 278-279.

² Beau type de magistrat, conseiller très judicieux des Frères de Rouen, défenseur et ami personnel de leur Fondateur et protecteur de leur Institut. Il assumait les frais de transport du Noviciat à Saint-Yon, favorisant l'implantation des Frères à Rouen (1705). Il posa la première pierre de la chapelle du Saint-Enfant-Jésus, conseilla l'ouverture de la pension de force (v. 1715) et honora de son amitié le Frère Joseph, assistant du Frère Barthélemy, et aima le Frère jardinier. Il fit de la maison de Saint-Yon son lieu privilégié de promenade, se délassant de ses fatigues et s'y retirant avec lui-même et avec Dieu. Cf. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 31; ms Ca, p. 109, ms Re, p. 177.

- DC⁶ 245 Testament de Marie-Angélique Frémyn, épouse de Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France demeurant à Paris, rue Saint-Dominique. Insinué le 8 février 1764 (f^o 56 v^o).
- DC⁶ 281 Testament de François Roland de Challerange (3 novembre 1786), (ff. 113-116 v^o).
- Dq¹⁰ 1443 Dossier 3049. Etat des titres et créances de Sutaine-Maillefer, émigré (an II-1825).

Etat civil. Naissances :

Souvré (Anne), future épouse de François-Michel Le Tellier.

Baptême : 2 mai 1647 (Paris, Saint-Eustache). Cf. *Arch. nationales*, LXXV-541.

Le Tellier (François-Michel), fils de Michel et d'Elisabeth Turpin.

Baptême : 18 janvier 1641 (Paris, Saint-Benoit).

Etat civil. Mariages :

Souvré de Courtanveau (Charles). Epouse à Paris, Saint-Jean-en-Grève, le 17 mai 1645, Marguerite Barentin. — Père et mère d'Anne de Souvré, future marquise de Louvois, épouse de François-Michel Le Tellier.

Souvré (Anne de). Epouse à Paris, Saint-Eustache, le 19 mars 1662, François-Michel Le Tellier.

Le Tellier (Michel). Epouse à Paris, Saint-Séverin, le 12 février 1629, Elisabeth Turpin.

Etat civil. Décès :

Souvré (Anne de), veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, chancelier de France. Décédée à Paris, paroisse Saint-Roch, le 2 décembre 1715¹.

Voisin (Daniel-François), chancelier de France, mort le 2 février 1717, paroisse Saint-Gervais, à 62 ans².

Voisin (Marie-Anne), veuve de Denys Feydeau de Brou, décédée à Paris, Saint-Sulpice, le 1^{er} août 1721.

4. Archives de Saint-Sulpice.

- Ms 38 Correspondance de M. Tronson. Tome VII. — Correspondance avec le séminaire de Lyon (1676, 27 juillet-1709, 13 septembre).
P. 537, n^o 1187. Lettre de M. Leschassier à M. Gourichon, 17 novembre 1706.
- Ms 475 GOSSELIN, « Mémoires pour servir à l'Histoire de la comp(agn)ie de S. Sulpice ». — Tome III : Curés de Saint-Sulpice et supérieurs de la communauté des prêtres de la paroisse. Cf. *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, p. 541.

¹ « Morte le 2 décembre 1715 à soixante-dix-neuf ans, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois ». Cf. CHAMPÉLUX, *op. cit.*, t. II, p. 546. — *Épitaphier du Vieux Paris*, t. II, p. 137. — A. de Souvré blasonne d'azur à cinq cottices d'or. — Anne de Souvré fut inhumée dans le mausolée de son mari, François-Michel Le Tellier [Cf. *Épitaphier*, t. II, p. 137 n^o 650] où vinrent la rejoindre : le marquis de Barbézieux [Louis-François-Marie Le Tellier], chancelier et garde des sceaux du roi († 5 novembre 1701) et Camille Le Tellier, abbé de Louvois (5 novembre 1718).

² « Chancelier de France, mort le 2 février 1717 à soixante-deux ans, S(ain)t-G(ervais) ». CHASTELUX, *op. cit.*, t. II, p. 74.

Ms n. c. Registre des Entrées. — Cf. *Cahiers lasalliens*, 41, vol. II, p. 543.

5. Bibliothèque nationale. Manuscrits.

- Ms fr. 11760 F^o 94. — « Joachim Trotti de La Chétardie, curé de S(ain)t-Sulpice ». — « Mémoire sur la vie de M. Olier et sur le Séminaire de Saint-Sulpice, par M. Baudrand, curé de Saint-Sulpice ».
- Ms fr. 20708 Collection de Charles-Maurice Le Tellier.
P. 9. — Pièces concernant l'université de Reims (XVII^e-XVIII^e siècle).
F^o 2, 11. — André Clocquet, prévôt de Montfaucon.
F^o 54. — Favart, professeur de la Faculté de droit.
F^o 60. — Collège des Bons-Enfants.
- Ms fr. 20752 Collection de Charles-Maurice Le Tellier. Supplément. Diocèse de Reims, I. Pp. 142-148. — Traité de Jean-Baptiste de La Salle avec le duc de Mazarin (1685).
Pp. 157-158. — Testament de Jean-Baptiste Brodart (10 juin 1693).
- Ms fr. 29837 Pièces originales du Cabinet des Titres provenant des anciennes archives de la Chambre des Comptes classées par ordre alphabétique de noms de personnes (XIV^e-XVIII^e siècle).
- Ms fr. 32933 F^o 97. — Notes historiques et généalogiques sur les membres du Parlement de Paris et autres Parlements de France, provenant en partie de Gaignière.
- Ms fr. 32988 Histoire des Présidents, procureurs et avocats généraux, conseillers et autres officiers du Parlement de Paris et du Grand Conseil (1555-1738).
I. — Premiers Présidents, présidents, procureurs et avocats généraux, substitués, conseillers au Parlement et présidents aux enquêtes et aux requêtes du Parlement.
II. — Extraits des registres du Grand Conseil (1555-1738).
III. — Premiers Présidents, présidents et conseillers au Grand Conseil.
IV. — Conseillers au Grand Conseil.

Cabinet d'Hozier :

- 20 Augier.
- 27 Barentin (Marguerite), épouse en premières noces de Charles de Souvré, et, en secondes noces, d'Urbain de Laval.
- 45 Gérard de Bignicourt [époux d'Anne de La Salle] (1640-1701), fille de Jean (1595-1653) et d'Antoinette Cocquebert († a. 1654).
- 253 Nau (Léonor-Jean).
- 297 Romance (Pierre-Hugues-Etienne).
- 314 Souvré (Charles-Anne de).
- 334 Villelongue (Pierre de).
- 337 Voysin (Daniel-François, époux de Charlotte Trudaine).

Carrés d'Hozier :

- 59 Barentin (Marguerite).
- 63 Barrois (Jean-Baptiste).

68	Baudrand.
275	Frémyn (Antoine F.), époux de Marie de La Salle (1620-1674).
385	Lévesque.
462	Nau (Eléonor-Jean).
650	Le Tellier (François-Michel de), époux d'Anne de Souvré.
642	Voysin (Daniel-François), époux de Charlotte Trudaine.
648	Villelongue (Pierre).
587	Souvré (Charles de, Anne de).

Chérin :

10	Augier.
15	Barrois (Jean-Baptiste).
25	Bezannes (Charles de).
41	Barentin (Marguerite).
86	Frémyn (Antoine), époux de Marie de La Salle.
115	Lambilly, de.
146	Nau (Eléonor-Jean).

Dossiers bleus :

39	Augier.
61	Barrois (Jean-Baptiste).
70	Beaufort (Pierre de).
138	Brodart (Jean-Baptiste).
195	Barentin (Marguerite).
292	Frémyn (Antoine), époux de Marie de La Salle.
378	Lambilly, de.
381	Languet de Gergy (Jean-Baptiste-Joseph).
393	Lévesque.
423	Du Mangin
579	Romance (Pierre-Hugues-Etienne).
618	Souvré (Charles de, Anne de).
659	Vauclerois (Pierre-Ernest de).
672	Villelongue (Pierre de).
677	Voysin (Daniel-François).
1893	Maugras (Etienne-Jean-Joseph), époux d'Anne Bonneau.

Nouveau d'Hozier :

25	Barentin (Marguerite).
26	Barrois (Jean-Baptiste).
41	Bezannes (Charles de).
70	Brodart (Jean-Baptiste).
144	Frémyn (Antoine).
200	Lambilly, de.
210	Lévesque. — Le Tellier (François-Michel).

- 326 Vauclerois (Pierre-Ernest).
333 Villelongue (Pierre de).

Preuves originales :

- 63 Angier.
137 Augier.
195 Barentin (Marguerite).
204 Barrois (Jean-Baptiste).
221 Baudrand (Henri).
334 Bezannes (Charles de).
525 Brodart (Jean-Baptiste).
1241 Frémyn (Antoine), époux de Marie de La Salle.
1444 Guillemart (Noël).
1630 Lambilly, de.
1640 Languet de Gergy (Jean-Baptiste-Joseph).
1704 Lévesque.
1705 Lévesque.
1893 Maugras (Etienne-Jean-Joseph).
2091 Nau (Léonor-Jean).
2536 Romance (Pierre-Hugues-Etienne).
2722 Souvré (Charles de, Anne de).
2888 Trotti (Joachim T. de La Chétardie).
3007 Villelongue (Pierre de).
3037 Voysin (Daniel-François), époux de Charlotte Trudaine : F^o 78. Quittances signées Voysin. — F^o 79. Descendance. — F^o 84. Elisabeth Voysin, abbesse de l'abbaye du Malnouë, de l'Ordre de Saint-Benoît (diocèse de Paris), auparavant religieuse franciscaine du couvent Sainte-Elisabeth, rue du Temple (Paris).

Collection Joly de Fleury ¹ :

- 392 F^o 216. Lettres patentes pour l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.
473 F^o 217. *Ibid.*
2423 F^o 392. [Maître ès Arts et d'École] ².

¹ A. MOLINIER, *Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury*, Paris, A. Picard, 1881, in-8 XXXVI-114 pp.

² « Mémoire de l'agent des Maîtres ès Arts et de pension de l'Université de Paris pour se plaindre que les M(aîtr)es des Petites Ecoles sous la juridiction du chantre de l'église de Paris s'arrogent le droit de porter la robe dans toutes leurs assemblées et cérémonies sans titre ni qualité, ne faisant qu'une espèce de confrairie ». Est conclut à ce qu'il leur soit fait défenses de la porter et de se conformer aux réglemens qui ne leur ont permis que de porter le petit manteau attendu qu'ils ne font aucune partie dans l'Université et qu'ils ne sont maîtres d'école dans les quartiers de Paris qu'en vertu de lettres que le Chantre leur donne à cet effet.

« Réponse à ce Mémoire par les Maîtres des Petites Ecoles.

» 1^o. Il n'y a que les 4. m(aîtr)es en charge qui portent la robe, savoir : le jour du synode du Chantre; aux services que l'on fait à S. Landry pour leurs confrères défunts; dans les saisis qu'ils font chez les buissonniers; et lorsqu'ils vont rendre leurs respects aux ters magistrats.

Armorial général de France. Vol. X : Champagne :

- n° 157 Brodart (Jean-Baptiste).
 n° 228 Frémyn (Jacques). Voir aussi : nn. 238, 244.
 n° 371 Vauclerois (Pierre-Ernest).
 n° 510 Villelongue (Pierre de). Voir aussi : 5, 167, 222.

6. Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

- Ms 1898 « Etat des maisons de la Congrégation »... [Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève], 1676-1678.

II. — BIBLIOTHÈQUES ET FONDS D'ARCHIVES DE PROVINCE

1. Archives départementales de l'Aisne.

- B 2812 « Inventaire après décès et vente des meubles » de Pierre Guyart (27 février et jours suivants 1736).

2. Archives départementales des Ardennes.

- C 1449 Vente de l'office de la recette des tailles de Mazarin, par Madame Brodart à Jean-Baptiste Brodart (4 février 1707).
 C 1450 Aveu et dénombrement donné par M. Brodart, de Mazarin, au duc de Mazarin pour la terre de Sausseuil (7 mai 1708).
 C 1465 Donation par Nicolas Barthélemy et Marguerite Tiercelet, sa femme, aux Frères des Ecoles chrétiennes de Rethel d'une maison en cette ville, estimée 520 livres (21 mai 1729).
 E 7 Seigneurie d'Acy. Transaction entre Jean Le Vergeur, écuyer, seigneur d'Acy, et Bertrand Millet, marchand à Rethel, au sujet d'un droit de terrage (16 mars 1626).
 E 340 Adjudication d'une cense à Noyers, appartenant à Jacques Didier, docteur en médecine et Paul Didier, maître apothicaire, au nom et comme tuteur de Thierry Didier, son fils (17 avril 1658).
 E 809 Accord entre Louis-Eléonor Tristan, archidiacre et chanoine de l'église de Reims et sénéchal du Chapitre, et Charles Moët, aussi chanoine, receveur dudit Chapitre, et Pierre Lefebvre (9 février 1686).
 E 968 Minutes de M^e Lyédet, notaire à Charleville.
 E 998 Minutes de M^e Peltier, notaire à Charleville (Acte du 13 novembre 1690).
 E suppl. 940 Rethel. Baptêmes, Mariages, Sépultures, 1692-1694.
 Mariage d'Henri-François Béguin, seigneur de Sausseuil et de Jeanne Lambert (1692).
 E suppl. 942 *Ibid.*, 1694-1696.
 Mariage de Simon-Jean-Baptiste Lévesque, seigneur de Vandières, et de Marie Canelle (10 septembre 1696).

» Cest usage de porter la robe est pratiqué par les m(âitr)es en charge de tems immémorial. Les maîtres des Arts ne peuvent prétendre avoir le privilège exclusif de porter la robe. On ne connaît aucune loi qui le leur accorde. Ce n'est que par l'usage qu'ils ont acquis le droit de la porter. Les maîtres des Petites Ecoles ont la même possession et par conséquent le même titre. On ne trouve dans le greffe du Chantre aucuns réglemens qui ordonnent aux m(âitr)es en charge de ne porter que le petit manteau ».

- E suppl. 959 *Ibid.*, 1735-1738.
- E suppl. 962 *Ibid.*, 1747-1750.
Mariage de Claude-Louis-Nicolas Moët et de Louise-Catherine Brûlé (30 juin 1750).
- E suppl. 1057 « Notice de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes », dans *Les Ardennes illustrées*, t. XIII.
- F 5 [Coll. *Du Vivier*]. « Notes sur les antiquités de Raillicourt, Jandum, Barbaise, Launois », par GALLET (mai 1820).
- G 127 Fabrique d'Ecluy (Ardennes). Fondation d'un obit avec grande messe haute de *requiem*, vigiles et recommandise pour le repos de l'âme de M^e Jean-Baptiste Brodart, chevalier, seigneur de Boulan et d'Ecluy, conseiller du roi, maître ordinaire de sa Chambre des Comptes, à Paris (10 mai 1710).
- G 252 Déclaration au terrier de la terre et seigneurie de Seuil, des bâtiments et héritages appartenant à la cure de Seuil (1712-1790).
- G 232 Eglise paroissiale de Saint-Nicolas de Rethel (1698-1716). Délibération et acceptation par le bureau de la fabrique d'un legs de 200 livres, à charge d'obit, fait par M. Cercelet, chanoine de Notre-Dame de Reims, ancien doyen de Rethel († 1708).
- Q 411 Vente des biens nationaux postérieures à l'an IV. Canton Saint-Germainmont-Wasigny (22 messidor-23 nivose an VI).
- Q 423 Ventes des biens nationaux postérieures à l'an IV. Canton de Rethel (an VI-an VII).
n° 23. Cense d'Acy appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes.
- Q 439 *Ibid.* Etat des ventes et adjudications faites depuis le 1^{er} nivose, 3^e année, jusqu'au 30 du même mois, des biens nationaux immobiliers situés dans l'étendue de ce district de Rethel à envoyer chaque mois aux commissaires des revenus nationaux.
n° 583. Cense d'Acy appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes.
- Archives hospitalières :
- H suppl. 294 Donation d'Antoine Limon, veuve de François Distribué à l'Hôpital général dit *Renfermerie* de la ville de Rethel-Mazarin (11 avril 1710).
- H suppl. 336 Legs testamentaire de Jean-Baptiste Brodart à l'Hôtel-Dieu de Rethel-Mazarin (10 juin 1693).
- H suppl. 366 Procédure pour François Distribué, laboureur à Acy, pour le paiement d'une somme de 348 livres due au sieur Distribué par les successions vacantes et abandonnées de défunts Robert Pascal et Marie Lefebvre.

3. Archives départementales de la Marne.

- C 311 Information de vie et de mœurs sur Pierre de La Salle (1666-1741) précédant sa nomination de garde-scel du Présidial de Reims (7 mars 1740).
- C 2087 Registres des sentences rendues par Antoine Dey de Séraucourt, subdélégué de l'Intendant.
- C 2513 Bureau des finances. Registre des attaches des provisions d'offices (9 septembre 1666-29 décembre 1684).
F^o 193. — François Noblet, conseiller au Présidial de Reims (3 juin 1677).

- C 2514 *Ibid.* (janvier 1685-juin 1693).
F^o 240. — Louis-Charles Béguin, lieutenant au baillage de Vermandois (1^{er} août 1692).
F^o 250. — Lancelot Favart, commissaire aux revues des gens de guerre (11 décembre 1692).
- C 2516 *Ibid.* Registre aux attaches des provisions d'offices et lettres de noblesse (septembre 1706-août 1710).
F^o 112. — Nicolas Hachette, secrétaire de la chancellerie du Présidial de Reims (16 juin 1708).
- C 2517 *Ibid.* (août 1715-avril 1715).
F^o 82. — Robin de La Barre, cleric au baillage de Reims.
- C 2519 *Ibid.*, mars 1732-septembre 1734.
F^o 122. — Simon-Philbert de La Salle de l'Estang, conseiller au Présidial de Reims (23 mai 1726).
- L 2081 District de Reims. Instruction publique.
Procès-verbal dressé par Ponce-Jean-Nicolas-Philippe Ponsardin, administrateur; Jouvant, procureur syndic du Directoire du district de Reims, du serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution civile du clergé demandé aux Frères des Ecoles chrétiennes, rue Neuve. Ils « ne peuvent ni doivent prêter le serment », « ne reconnaissent pas l'évêque du département de la Marne pour leur directeur spirituel », ils ne peuvent « assister ni conduire leurs enfans à la messe d'un prêtre assermenté » (Suivent les signatures des dix-huit Frères; 7 juin 1791).
- Q [Registre des actes des notaires. Contrôle des actes].
F^o 182 v^o, 12. — Démission de Remy Favart, chanoine de Notre-Dame de Reims, professeur de droit à l'Université de Reims, 30 octobre 1702.
- Etat civil :
- E 574 Titres de l'acquisition faite par Michel Le Tellier sur Eustache de Conflans, seigneur d'Armentières, du marquisat de Louvois et terres dépendantes moyennant la somme de 480.000 livres dont 740.000 livres de prix principal (4 février 1656).
- E 575 Titres de l'acquisition faite par Anne de Souvré, veuve de François Le Tellier. — Copie du procès-verbal d'estimation (439.096 livres; 1^{er} septembre 1702). — Grosse du contrat de l'acquisition faite par Anne de Souvré sur les tuteurs de damoiselle Anne-Catherine-Eléonore, Marie-Madeleine et L.-Françoise-Angélique Le Tellier Barbézicux du marquisat de Louvois et dépendances : 450.000 livres pour les terres, 23.000 livres pour les meubles (14 mars 1703). — Extraits du testament d'Anne de Souvré (2 décembre 1715-19 décembre 1719). — Extrait du partage des biens de la succession d'Anne de Souvré (10 mars 1721).
- 2 E 49,1 Beine. Baptêmes, Mariages et Sépultures. Grosses (1609-1749).
2 E 57,1 Berru. Baptêmes, Mariages, Sépultures. Grosses (1608-1749).
2 E 57,4 *Ibid.*, (1823-1832).
2 E 57,5 *Ibid.*, (1833-1842).
2 E 57,6 *Ibid.*, (1843-1852).

- 2 E 57,7 *Ibid.*, (1853-1862).
 2 E Ludes. Baptêmes, Mariages, Sépultures. Grosses (1655-1702).
 2 E *Ibid.*, (1703-1722).
 2 Mi 19 (RI) Années 1608-1739.
 2 Mi 19 (RI) Années 1731-1770.
 2 Mi 19 (R 3) Années 1771-1792.

Archives notariales :

- 4 E 16814 Minute du 20 décembre 1638.
 4 E 16860 Minutes des 11 juillet, 9 octobre et 31 décembre 1659; décharge du 9 janvier 1659; quittance du 16 novembre 1659.
 4 E 16862 Minutes des 9 mars, 8 juin, 20 juillet et 28 septembre 1661; décharges du 3 décembre 1661 et 8 août 1676.
 4 E 16863 Minute du 21 mai 1662.
 4 E 16864 Minutes des 11 avril, 25 mai et 26 juillet 1663 et quittance du 25 mai 1673.
 4 E 16865 Minutes des 23 mars, 29 mars et 4 juin 1664; obligation du 19 juillet 1664.
 4 E 16868 Minutes des 5 février, 20 février et 30 août 1667; quittance du 20 mai 1667 et décharge du 19 novembre 1667.
 4 E 16869 Minute du 29 novembre 1668.
 4 E 16871 Minutes des 11 mars, 18 avril, 17 mai, 5 août, 19 et 28 août 1670.
 4 E 16872 Minute du 1^{er} avril 1671.
 4 E 16873 Minutes des 18 février, 8 avril, 18 juillet, 3 septembre, 5 et 30 septembre 1672.
 4 E 16875 Testament du 12 avril 1675.
 4 E 16879 Minute du 30 juin 1692.

4. Archives départementales de la Marne. Dépôt annexe de Reims.

- 17 B 758 *Bailliage royal et présidial. Sentences et autres actes expédiés. Cédés d'audience, 1694.*
 17 B 939 *Ibid.*, juillet-septembre 1694.
 17 B 940 *Ibid.*, octobre-décembre 1694.
 17 B 941 *Ibid.*, janvier-mars 1695.
 17 B 942 *Ibid.*, avril-juin 1695.
 18 B 1960 Comptes de tutelle, 1676 [Jean-Baptiste de La Salle].
 D 225 Ecoles chrétiennes de Reims. Déclaration de biens (1712-1757).
 D 228 *Ibid.* Baux (1780-1789). — « Titres d'une ferme scituée à Acy destinée pour contribuer à l'établissement des Ecolles crétiennes à Reims, par MM. de La Salle, le 23 janvier 1713 ».
 D 229 Maisons Rue-Neuve (1690-1765). — Art. 7 et 8 : Legs testamentaire de Claude Pasté (10 janvier 1707).
 D 231 Ecoles chrétiennes de Reims (1688-1750).
 1. « Titres de propriété de la maison actuellement occupée par les Frères des Ecoles chrétiennes à Reims, au nombre de douze, avec l'acte de donation de M. Delasalle ».

- D 232 *Ibid.* Baux de maisons (1780-1792).
- G 148 Terrier général de l'archevêché de Reims.
Ff. 233-323. — Mouvance du palais archiépiscopal : état des seigneuries et fiefs qui relèvent dudit palais.
Ff. 365-401. — Procès-verbal d'arpentage de biens dépendant de l'ancien domaine de l'archevêché acensés à différentes époques : plans de groupes de maisons, jardins, terres et prés décrits dans le procès-verbal.
- G 258 (1) Doyenné de Lavannes. Procès-verbal de visite. Visites des églises et paroisses du doyenné (1669-1726) : Berru (1752), Nogent-l'Abbesse (1715-1752).
- G 275 Montfaucon. Transaction entre Thomas Clocquet, prévôt de l'église de Montfaucon et le Chapitre de cette église (24 avril 1675).
- G 279 Doyenné du Châtelet. Procès-verbal de visite.
12. Romance ou Acy : visite de l'église et de la chapelle du château. — Prise de possession, changement de chapelle, bénédiction, état des ornements de la chapelle castrale de Sainte-Marie-Madeleine de Romance (1677-1785). — « Livre des recettes et dépenses de la chapelle castrale de Sainte-Marie-Madeleine de Romance » (1758-1791).
- G 331 Vacance de siège archiépiscopal.
10. Nomination par le Chapitre, siège vacant, de Jean Clocquet comme recteur de l'Université de Reims (1652).
- G 360 30-32. Testament de Louis de Vienne, aumônier du roi, chanoine de Reims. Il désire être inhumé en la chapelle du Saint-Lait près de la tombe de Messieurs Moët [Antoine et Charles].
- G 484 Extrait des actes de justice faits après décès par les officiers du baillage dans les maisons du Chapitre de l'église métropolitaine de Reims (1675-1734).
- G 498 Requête du Chapitre et autorisation des échevins pour reconstruire la maison n° 2255, rue du Corbeau (2 août 1788; formule imprimée).
- G 1032 Berru. Cueilleret des droits seigneuriaux.
3. Plaids généraux du 29 octobre 1740.
13. Redevances des surcens, 1687 (f° 3 v°).
14. Redevances des surcens, 1690 (f° 3 v°).
15. Redevances des surcens, 1704 (f° 4 v°).
11. « Recepte des droits seigneuriaux de la saint Martin de 1670 » pour les habitants de Berru (f° 5 v°).
- G 1033 *Id.* Cueillerets des droits seigneuriaux (1633-1782).
- G 1038 Arpentages des bois du Chapitre à Berru (1588-1741).
13. « Mémoire des arpentages des pièces de bois, taillis situés dans les bois de Berru appartenants à Messieurs du Chapitre de l'église de Notre-Dame de Reims, avec leur contenance, les nouveaux royés, tenants et aboutissants ». Fait le 9^e août 1724.
10. « Une pièce de bois, lieu-dit *Au bois du Chesne*, du côté de Vitry, faisant hache, contenant cinq quartels un boisseau, royé Mr Delasalle, conseiller, et la chapelle du 4^e titre de St. Pierre et St. Paul, d'une part, vers Reims, et au Chemin de Caurel, vers Champagne, d'autre »... (f° 1).
6. « Une autre pièce de bois *Entre deux monts* contenant quatorze verges tenant à M. Delasalle, conseiller, vers orient, d'une part »... (f° 1).

9. « Une autre pièce de bois *Au Copiteau*, faisant hache, contenant trois boisseaux six verges un pied, royé M. Delasalle, conseiller, vers Nogent, d'une part »...
10. « Une pièce de bois, lieu-dit *Les Perteleines* tenante à M. Cocquebert vers Berru, d'une part, et à un fossé et à M. Delasalle, d'autre ».
11. « Une pièce de bois *Au bois des Costes* royé M. Delasalle »...
18. « Une autre pièce à *La Coste de Rézières* aboutissant [...] d'autre à S. Symphorien, M. Delasalle, conseiller »...
22. « Une autre pièce, lieu-dit *Au Plantin* tenant à M. Delasalle ».
38. « Une autre pièce derrière *le Ban*, royé M. Delasalle ».
39. « Une autre pièce à *La Noye Jacque* tenante à M. Delasalle ».
41. « Une autre pièce vers Roucisson, lieu-dit *Au Crau du Saucette*, royé M. Delasalle et Pâté ».
43. « Trois pièces de suite à *La longue Avoine*, royé M. Delasalle, vers orient ».
- H 469 Saint-Remy. Obituaire, XII^e siècle-1792.
- H 511 Beine, Nauroy et Mouchéry : dimes (1714-1784).
- H 1105 Liasse 310, pièce 3 : « Arpentage fait par Payot, arpenteur royal à Pontfaverger, des terres et bois dépendans de la succession de François Graillet, écuyer, seigneur de Beyne, en partie, montant à 543 septiers 2 quartels ».
- P. 5, 2. Lieu-dit *Champs des Seigneurs* « royé le sieur Frémy, esleu audict Reims ».
- P. 10, 5. Lieu-dit *Derrière les Murs* « royé le sieur esleu Arnoullet ».
- P. 11, 6. Lieu-dit *Au Termisson*, « autrement *La Voye de Naurois* », royé d'autre bout « aux héritiers du sieur de La Salle, de Reims ».
- P. 11, 7. Même lieu, royé « le sieur Simon de La Salle, de Reims, d'autre ».
- P. 12, 8. Lieu-dit *Au champ* royé vers Nauroy « le sieur esleu Frémyn au lieu de François de La Salle ».
- P. 14, 10. Au terroir de Mouchéry, en lieu-dit *Montant à la croisette de Mouchéry*, royé « le sieur Lespagnol, procureur du roy à Reims ».
- P. 14, 11. Lieu-dit « *Croisette de Mouchéry*, autrement *Au Thomois* », royé le sieur de Fontenille « sur le chemin de Reims par hault et par bas aux héritiers [en blanc] de La Salle ».
- P. 16, 12. Lieu-dit *A la croisette* « royé le sieur esleu Frémin, vers Berru, et d'un bout au sieur Procureur du roy à Reims, vers Nauroy ».
- P. 33, 30. Lieu-dit *A la croisette* « royé le sieur esleu Frémin, vers Beyne ».
- P. 36, 2. Lieu-dit *A la dixme du Four* « royé la veuve Nicolas de La Barre, vers montagne, et le sieur Simon de La Salle d'une part ».
- P. 43, 9. Lieu-dit *La Naux de Beyne*, la voye dudict Beyne à *Vééz*, « royé le sieur esleu Arnoullet au lieu de Nicolas Lespagnol ».
- P. 59, 26. Lieu-dit *A la petite charme*, autrement *Au Buisson des Villers* « royé le sieur de La Salle [Louis], conseiller au Présidial de Reims ».
- P. 62, 29. Lieu-dit *A la voye d'Espoye* « royé le sieur Simon de La Salle, vers Pontfaverger ».
- P. 77, 8. Lieu-dit *A la voye de Prunay*, « royé le sieur esleu Frémin, vers occident ».
- P. 82, 11. Lieu-dit *En fou la rue vers Reims* « royé d'autre bout au sieur Louis Delasalle, conseiller du roy à Reims, vers Sillery ».

P. 83, 12. Même terre et même lieu, « royé le sieur Louis Delasalle, conseiller du roy à Reims, vers Beyne ».

P. 97, 23. Lieu-dit *A champ cheval* « royé au sieur Simon de La Salle ».

P. 102, 29. Lieu-dit *Aux Courelles* « royé au sieur Louis Delasalle, vers Beine ».

P. 103, 30. Même terre, même lieu, « royé au sieur Louis Delasalle, conseiller à Reims, vers Beine ».

P. 115. — Terres hautes.

P. 117, 2. Lieu-dit *A l'arbre Prévost* royé le sieur Procureur du roy à Reims et le sieur de Fontenille, vers Beine.

P. 119, 4. Lieu-dit *Devant Montereux*, autrement *En la naux de Padons*, royé le sieur Procureur du roy à Reims, vers orient, et le sieur esleu Arnouillet, « et d'un bout au sieur Delasalle, conseiller à Reims, vers septentrion ».

P. 120, 5. Même terroir, même lieu, « royé d'un bout au sieur Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims, par bas ».

H 1105

Liasse 310, pièce 10 : « Déclaration des terres sizes au terroir de Beine et de Mouchéry appartenantes aux Religieux de Saint-Remy venant de M^{rs} Jean, et René les Graillets, reçue par-devant les officiers de la justice dudit Beine, le 11. may 1680, avec la déclaration des terres dites de la menus dixme, faite par Jean Carajot et Nicolas Levautre, greffier en la Justice de Beine ».

F^o 1 v^o. Au terroir *Misson*, royé d'autre bout au sieur de La Salle, vers Chemin de Nauroy. *Ibid.* Même terroir, royé le sieur Simon de La Salle.

F^o 5 v^o. Lieu-dit *A la dixme du four* royé le sieur Simon de La Salle.

F^o 7. Lieu-dit *A la petite charme* royé le sieur de La Salle, conseiller. — *Ibid.* Lieu-dit *Parmi la voye d'Espoye* royé le sieur de La Salle et Jean de La Salle, de Reims.

F^o 7 v^o. Au même lieu et touvière royé Guillaume Cliquot et le sieur de La Salle.

F^o 8 v^o. Une pièce en son même lieu « royé le sieur Louis de Lasalle, conseiller ».

F^o 9 v^o. Une pièce à *Chauwe Walle* royé d'un bout à Simon de La Salle.

F^o 10. Une pièce *Aux quarrelles* royé d'un bout au sieur Louis de La Salle. — *Ibid.* Une autre pièce au même lieu budant au sieur conseiller de La Salle.

F^o 10 v^o. Une autre pièce en montant à *Beaulieu* royé le sieur Louis de La Salle¹.

H 1106

Registre cueilleret de la seigneurie de Nauroy (1664). — « Cueilleret des cens et redevances de la seigneurie de Nauroy [un denier parisien par an] envers l'abbay de l'abbaye de S. Remi de Reims, payables au jour de S. Remy d'octobre. Année 1664 ».

F^o 5. Une pièce de terre appartenant aux hoirs Segnay, lieu-dit *La voye de Beine* royé Lancelot de La Salle.

¹ On remarquera les doublets pittoresques du genre de ceux-ci : l'ainé-lesnel, d'Arzillier-Darsillier, chemin-chemain, Cocquebert-Quobert, conseiller-conselier, dames des Cordeliers-dames Descordeliers (Clarisses), Espoye-Hespoye, fabrique-fabrisque, Frémin-Fre-main-Fraimain, Guillaume-Guillaume, Leclerc-Le Clairr, Mauvais-Movais-Movat, Montagne-Montain, Mopinot-Mopinault, Naurois-Noroy, Philpin-Filpain, Thillois-Tilloys...

n° 19. « Extrait de quelques dénombrements donnés au roy par les religieux, abbé et Couvent de Saint-Remy de Reims » (3 août 1464, 28 août 1464, 5 avril 1520).

- H 1107 « Roolle des terres appartenant à Jacques Geoffroy scituez sur le terroir de Beine et terroir de Mouchéry ».
Parcelle 23. Lieu-dit *Au bout de* [...] royé les héritiers de Lancelot de La Salle.
Parcelle 28. Lieu-dit *Au long balai* royé les héritiers de Lancelot de La Salle.
Parcelle 46. Lieu-dit *Champ cheval* royé Mr. de La Salle.
Parcelle 61. Lieu-dit *Au champ la d(amoise)lle* royé M. de La Salle.
- H 1108 Droits seigneuriaux

5. Archives départementales de la Seine-Maritime.

- D 537 Frères des Ecoles chrétiennes
D 538 *Ibid.*
D 539 *Ibid.*

Archives hospitalières :

- E 16 Hospice général de Rouen. Registre des délibérations, 1704-1708.

III. ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

1. Archives municipales d'Acy-Romance.

« Plan géométrique de l'abornement général du territoire de la commune de Acy-Romance, levé par Jean-Baptiste Desmaret, géomètre-arpenteur, demeurant à Amagne, Jean-Baptiste Boudaille, géomètre du cadastre, demeurant à Novy, et Barthélemy Lamotte, aussi géomètre du cadastre, demeurant à Rethel, tous trois experts nommés par jugements du tribunal de Rethel, des 18 février et 24 mai 1830, pour procéder à l'arpentage et bornage de toutes propriétés composant le territoire de ladite commune. Pour copie certifiée conforme à la Minute du Plan d'Abornement. A Novy, le premier août 1833. Ech. : 1 : 1250 ».

« Cadastre de Berru, n° 1-1129. Terminé le 1^{er} décembre 1835 par Jean-François Noël, géomètre du cadastre. Ech. : 1 : 1250 ».

Section Y² : Les Bellois [*Les Jaunes-Vignes* limité par le Chemin venant des Charmes, le chemin des Rigosats, le bois de Chesne, le bois de Caurel].

2. Archives municipales de Beine.

« Plan cadastral parcellaire de la commune de Beine, canton de Beine, arrondissement de Reims. Département de la Marne. Terminé le 28 septembre 1835, par M. Godart, géomètre du cadastre. Ech. : 1 : 20.000 ».

3. Archives municipales de Ludes (Marne).

Etat civil. Naissances, Mariages, Sépultures, registres 1655-1702, 1703-1722.

2 Mi 91 (R1) Naissances. Mariages. Sépultures. (1699-1750).

2 Mi 91 (R2) *Ibid.* (1751-1792).

4. Archives municipales de Reims.

Carton 316 Comptes pour l'année 1672.

F° 6 v^o. — « Il fait receipte de six livres qu'il a receues des héritiers de Mon-

- sieur M(aitr)e Loys de La Salle pour led(it) et de la damoiselle Moët, sa femme [bâtonné] desdits deffunct faict à lad(itte) paroisse ». Cy... VI l.
- Carton 680 Diverses matières. Liasse 7, suppl. VI [Métiers en général]. « Noms des messieurs les marchands drapiers et merciers, épiciers, apoticaire, orfèvres et fabriquans, vénérables hommes et honnestes gens, 1749 ».
- Carton 690 Cérémonial. Liasse 12. Suppl. 14.
- Carton 692 Liasse 18, n° 7. — « Déclaration de tous les biens que les Frères des Ecoles chrétiennes de la communauté de Reims possèdent et jouissent actuellement » (17 août 1774).
Liasse 18 bis, n° 93. — Inventaire de la maison et des revenus de la maison de Reims (24 février 1790).
Liasse 18 bis, n° 97. — « Etat des biens appartenants aux cy-devant Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims » (18 décembre 1792).
- Carton 805 Liasse 192 : Peintres, vitriers, brodeurs.
- Carton 821 Liasse 251, n° 7 : Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Jean-Louis de La Salle (1664-1724), son frère, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims. Copie.
- Plans de Reims. Plans de détails.
- Armoiries et Plans de Reims :
- Reg. 2 D 6* F° 148. Ville de Reims. Armoiries. (Séance du 13 novembre 1809). D'après lettre du Sous-Préfet (11 novembre 1809) il ne doit y avoir, d'après les délibérations du Conseil du sceau des titres « ni aigle, ni abeilles, ni couronne, ni fleurs de lys ».
- Reg. 2 D 7* P. 94 v°. Armoiries de la ville.
- Reg. 2 D 8* Armoiries de la ville.
Ff. 29, 38, 41, 165 : autorisation à reprendre les armoiries accordées par les rois de France.
- Reg. 2 D 9* Ff. 98, 114, 154 : armoiries de la ville.
- Reg. 1 D 3* Ff. 29-30. Ville divisée en 8 sections et 32 quartiers. — Désignation d'un notable de quartier pour la rédaction des états de population.
- Reg. 1 D 6* F° 40. Plan d'alignement. — F° 50. Population (1809).
- Reg. 2 D 7* Plan de la ville de Reims (ff. 25 v°, 42, 44, 53 v°, 55 v°, 141 v°, 169, 107, 155).
- Reg. 2 D 8* Plan de la ville de Reims (f° 64).
- Reg. 2 D 9* Plan de la ville de Reims (f° 67).
F° 71 v°. Changement des noms des rues. Retour aux noms anciens (Délibération du 5 janvier 1816).
F° 103. Division de la ville en sections (Délibération du 18 septembre 1819).
F° 96 v°. Invitation à tous les habitants d'ouvrir aux géomètres chargés du cadastre qui se présenteront pour reconnaître et constater les limites des maisons, cours et jardins de cette ville.
1711 (26 janvier, 1^{er} février), 1712 (7 avril), 1718 (30 mars), 1724 (5 décembre)
- Saint-Denis Années 1703 (4 octobre), 1719 (30 mars), 1733 (4 novembre).
- Saint-Etienne Années 1719 (30 mars), 1725, 1729, 1734.
- Saint-Hilaire Années 1617 (23 octobre), 1648, 1669, 1670, 1671 (18 juillet, 20 septembre), 1674 (6 août), 1677, 1683 (13 octobre), 1686 (18 mars), 1693 (20 mars), 1730 (4 octobre), 1736 (17 avril).

- Saint-Jacques Années 1619 (16 avril), 1649, 1673 (25 avril), 1680 (18 mai), 1685, 1687 (20 mars), 1695 (4 mars), 1705 (16 novembre, 4 mai), 1711 (16 février), 1727 (23 mars), 1737 (26 août), 1740 (30 janvier), 1761 (3 mars).
- Saint-Michel Années 1595-1612, 1626, 1637, 1640, 1641, 1646, 1647, 1649 (7 novembre).
- Saint-Pierre Années 1614-1618, 1619, 1633 (28 octobre), 1640 (15 septembre), 1648 (23 décembre), 1655 (3 août), 1668, 1673 (10 juillet), 1681 (12 avril), 1691 (14 juillet), 1696 (5 avril), 1697 (23 septembre), 1704, 1706 (18 janvier), 1708 (20 février), 1718 (12 septembre), 1719 (7 octobre), 1721 (2 novembre), 1722 (4 janvier), 1723 (18 et 20 février), 1725 (31 août), 1729 (11 janvier, 18 novembre), 1744 (10 avril), 1749 (28 mai), 1770 (19 avril).
- Saint-Symphorien. Années 1600, 1677, 1703, 1711.
- Archives hospitalières. Hôpital général :
- A⁹ Hospice des Orphelins : actes de fondation, état des biens et revenus de la communauté de l'Enfant-Jésus (plan de la chapelle), 1678-1737.
- B⁴⁵ Propriétés provenant de l'Hospice des Orphelins. Dossier : Orphelins. Constitutions de rentes. 2^e liasse, titre n^o 1. — *Ibid.*, liasse 3, titres 1, 2, 5, 6, 7-14.
- B⁵⁶ Hospice des Orphelins. Legs et donations. Dossier : Orphelins. Constitutions de rentes, 2 liasse, titre n^o 1.
- B⁴⁸ Hospice des Orphelins : Rue du Tronché de la Couture, 1677-1761, [Maison rue des Cannelons].
- B⁸² « Livre concernant les baux de la communauté du S(ain)t-Enfant-Jésus établie à Reims commençant en l'année 1679 ».
- E¹ Hôpital général. Administration (1652-1781). « Nomination de Messieurs les administrateurs » (1658-1735).
Dossier 2. « Nomination de Messieurs les administrateurs laïques » (1652-1734).
- E⁶ Conclusions du Bureau des administrateurs de l'Hôpital général (1701-1725). P. 328. Décharge de l'Hôpital général de Reims à Jean-Baptiste de La Salle (26 février 1715)¹.
- E⁹⁵ Hôpital général. Comptes des recettes et des dépenses (1714-1715).
- Archives hospitalières. Hôtel-Dieu :
- E¹² Conclusions du Bureau de l'Hôtel-Dieu, 1696-1720.
- Archives hospitalières. Saint-Marcoul.
- B⁶ Titres de propriété. Thillois, cense, 1673-1742.

5. Archives municipales de Rouen (Seine-Maritime).

Registres paroissiaux. Saint-Sever. Registre 1726-1735.

Procès-verbal d'exhumation des restes de M. de La Salle (16 juillet 1734).

¹ Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), avocat, mousquetaire du roi dans sa première compagnie, époux (Reims, 5 décembre 1682) de Louise-Elisabeth de Proisy d'Aumale († Reims, paroisse Saint-Jacques, 30 janvier 1740, veuve, âgée de 85 ans, inhumée le lendemain en l'église Saint-Denis). *L'Annuaire de France*, 62^e vol. (1904), pp. 200-VI la nomme Jeanne, par erreur.

6. Archives de l'Hôtel de La Salle (4 bis, rue de l'Arbalète, Reims).

- C 290, 1 Les Frères des Ecoles chrétiennes à Reims.
 C 299 « Histoire des Frères de Reims ». Ms., XIX^e siècle, 159 folios.
 « Notes concernant spécialement Reims depuis la Révolution et documents sur nos différentes écoles de Reims ». Feuilles détachées, numérotées 1 à 106 et 17 ff. supplémentaires.

7. Archives des Sœurs de l'Enfant-Jésus (46, rue du Barbâtre. Reims).

- Ms 1 A Lettres à la louange de M. le chanoine Roland.
 P. 9 : Lettre de M. Guyard, promoteur à Laon, son disciple.
 P. 25 : Mémoire pour servir à la vie de M. Roland, théologal de Rheims, par Mlle la Conseillère, sa tante.
- Ms 2 A « Mémoire pour servir à la Vie de M. Roland, chanoine théologal de Reims et Fondateur de notre Communauté ».
 P. 1 : Lettre à Mme la Conseillère, sa tante.
- Ms 12 [Sur la couverture] « Registre mortuaire des Filles du Saint-Enfant-Jésus de Reims, commencé en 1684 et terminé en 1919 ».
 [Sur le plat externe] « Registre mortuaire commencé en 1684, terminé le 10 mai 1919 ».
 F^o 1 : « Livre des mortuaires des Filles de la Communauté du St-Enfant-Jésus établie à Reims, commencé en 1684 ».
- Ms 14 Procès-verbaux et documents anciens, 1675 et années suivantes.
 F^o 1 : Bénédiction de la chapelle par Robert de Y, grand vicaire de Mgr Le Tellier (16 juillet 1675).
- Ms 50-8 D Livre cartulaire des maisons et fondations des écoles. Fondation des Orphelins et autres.
 F^o 165 : Donation de mille livres par Catherine Leleu, épouse puis veuve d'Antoine Lévesque de Croyères.
- Carton 1 Documents isolés.
 Liasse : Lettres authentiques de M. Nicolas Roland. — 3. A Mlle la conseillère Roland, la vefve, en sa maison au Marché-à-la-laine. Paris, 16 mars 1678.

8. Archives de Maître Thiénot, notaire à Reims (8, rue Hincmar. Reims).

- Année 1685 Minute du 22 janvier 1685.
 Année 1691 Minute du 20 juin 1691.
 Année 1697 Minute du 13 novembre 1697.
 Année 1699 Minute du 21 octobre 1700.

9. Bibliothèque municipale d'Epernay (Marne).

- Ms 153 « Relevé nominatif des baptêmes et mariages célébrés à Epernay ainsi que de décès y survenus de 1644 à 1753 »...
- Ms 281 Notes biographiques sur de nombreux sparnaciens et champenois (Valentin Lallemand, Parchappe, Bertin, Moët, Quatresoux [Quatresols] de Parctelaine...).

10. Bibliothèque municipale de Reims.

- Ms 1136 Recueil de pièces en vers et en prose. Ms autographe du médecin Raussin. F^o 44, note 2. Epîtres de Clicquot-Blervache à Mlle de Récicourt et à Jean-Jacques-Félix de La Salle.
- Ms 1299 Ff. 24-30 : Première séance de la Société littéraire de Reims, en 1749; notes et procès-verbaux.
- Ms 1626 « Histoire de la ville et de l'église de Reims ou Abrégé de celle de dom Guillaume Marlot mise en nouvel ordre avec des notes et des additions » par dom Maillefer, religieux bénédictin.
- Ms 1773 *Nomina archiepiscoporum, dignitatum et canonicorum Ecclesiae Remensis a Johanne Hermanno Weyen, ejusdem Ecclesiae canonico, compilata.*
- Ms 1851 « Constitutions pour la Communauté des Filles du Saint-Enfant-Jésus établie à Reims » données par l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, le 12 novembre 1683. XVII^e siècle, papier, 187 par 140 mm, 69 ff.
- Ms 1860 Archives de la Société littéraire des Bons-Amis.
 1. Délibérations de la Société depuis sa fondation (8 mai 1749) jusqu'au 11 septembre de la même année.
 2. Discours de M. De La Salle, directeur (*sic*) de la Société, en réponse à celui de M. Vauger. Troisième séance de ladite Société (22 mai 1749). Autographe signé. — In-4, 2 feuilles.
 4. Réponse de M. de La Salle, président, au discours de Clicquot-Blervache secrétaire. Autographe signé. — In-4, 2 feuilles.
 6. Discours du président à Gérard Sutaine-Hibert (29 mai 1749). Autographe signé. — In-4, 2 feuilles.
 7. Réponse du président au discours de Sutaine-Bouron (11 juin 1749). Autographe signé. — In-4, 2 feuilles.
- Ms 1895 POVILLON-PIÉRARD, « Tableau dressé conformément au projet d'un nouveau système d'étiquetage et de numérotage pour les rues de la ville de Rheims, le 1^{er} mai de l'an 1840 », par... Réunion de 4 grands tableaux. [Voir particulièrement le tableau 2, n^o 5].
- Ms 1896 « Procès-verbal de l'étiquetage des rues et du numérotage des maisons, de 1843 à 1847 », par Robert MAILLET (mars 1848).
- Ms 1898 Henri-Sulpice DARDENNE, « Inscriptions recueillies sur les différents monuments qui se trouvaient depuis 1797 et qui se trouvent, en 1838-1839, au cimetière de la Porte de Mars de la ville de Reims.
- Ms 1980 Mémoires de Jean Maillefer continués par son fils.
 Ff. 1-51. Dédicace. — Autobiographie de l'auteur (1611-1678).
 Ff. 52-120. Compositions philosophiques et morales; discours et lettres (1667-1668).
 Ff. 121-268. Journal de Jean Maillefer (1669-1681).
 Ff. 268-275. Journal de Jean Maillefer¹, son fils (1679-1716). — Deux discours du même : en la Justice consulaire (31 décembre 1701); à la mort de Marie de La Salle (1654-1711), sa femme (12 juin 1711).

¹ Il s'agit de Jean Maillefer (1651-1718), fils de Jean Maillefer (1611-1684) et de sa seconde femme, Marie Lefebvre († 28 décembre 1665) et non de Philippe (° 2 mai 1654), contrairement à H. Jadart, dans *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*. Tome XXXIX. Reims, T. II, p. 1015.

V. FONDS D'ARCHIVES EN DEHORS DE FRANCE

1. Archives de la Maison génératrice (Via Aurelia 476, Roma).

- AA 121 Précurseurs et Contemporains de J.-B. de La Salle.
Dossier 6 : Brodart, Duc de Mazarin.
- BA 104 S. Jean-Baptiste de La Salle. Biographies.
2. Lettre de Frère Jean, assistant, à M. Jean-Louis de La Salle. Paris, 4 mai 1723.
- BJ 503-1 S. Jean-Baptiste de La Salle. Documents contemporains. Paris, 1688-1705.
1. « Livre où sont écrits les treize premiers vœux perpétuels de l'Institut des Frères de l'Institut faits avec M. de La Salle le jour de la très sainte Trinité » (Vaugirard, 1694).
- BJ 503-2 *Ibid.* Documents contemporains. Paris, 1688-1705.
8. Accord passé entre messire Jean-Baptiste de la Salle et M. Jacques Hecquet, curé de Saint-Sever (22 mars 1706). — Procuration de J.-B. de La Salle à Jean-Louis de La Salle, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims (Paris, 11 février 1708).
18. Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle d'une cense à Acy-Romance (23 janvier 1713).
- BJ 504 *Ibid.* Documents contemporains. Rouen, 1715-1719.
2. Livre de visite du Frère Barthélemy aux maisons de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes (1716-1717) suivi de l'élection du Frère Barthélemy comme Supérieur général dudit Institut (18 mai 1717) et des Frères Jean Jacot et Jean Leroux comme assistants du Frère Supérieur général (22 mai 1717).
14. Lettre de Jean-Louis de La Salle, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, à M. de La Salle, docteur en théologie (Reims, 3 janvier 1719).
- BJ 505 *Ibid.* Documents contemporains. Divers.
13. Dossier : De Plancy. Legs pour l'achat de Saint-Yon.
Ibid. Dossier : Observations sur le concordat entre M. de La Salle et le curé de Saint-Sever (1706).
- BJ 506-2 J.-B. de La Salle. Communautés. Localités.
9, n° 11 Reims : Décharge de l'Hôpital général de Reims à J.-B. de La Salle (26 février 1715).
10, n° 3 (Reims) : Legs testamentaire de Claude Pasté (10 janvier 1707). Copie.
12, n° 3 [Rethel] : Sentence d'adjudication de la maison Queutelot à M^e Remy Favart, docteur en théologie, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims (23 mars 1683).
13, nn. 5-7 : Contrat entre le duc de Mazarin et le sieur de La Salle pour la fondation à perpétuité de dix-sept bons sujets pour l'instruction de la jeunesse dans les bourgs et villages du duché de Rethel-Mazarin (20 août 1685, 22 septembre 1685). — Annulation.
14, n° 13 [Rethel] : Procuration de Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Charonne, à M^e Nicolas Barthélemy, procureur à Rethel-Mazarin, pour l'acquisition d'une maison en ladite ville, vis-à-vis le monastère de la Congrégation (Paris, 25 novembre 1703).

- BP 800 Cadre 10. Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 27 avril 1705.
- BP 800 Cadre 11. Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 4 septembre 1705.
- BP 800 Cadre 11. Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 28 octobre 1705.
- BP 800 Cadre 14. Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 26 novembre 1706.
- BP 800 Cadre 20. Lettre de M. de La Salle à M. des Hayes. Paris, 26 septembre 1704.
- BP 802 S. Jean-Baptiste de La Salle. Ecrits.
1. « S'il est à propos de changer ou de conserver l'habit que portent présentement les Frères de la communauté des Ecoles chrétiennes ».
- BS 876-9 S. Jean-Baptiste de La Salle. Cause de Béatification et de Canonisation, 1869-1872.
2. Animadversions du 15 novembre 1869. Articles annotés par le Frère Lucard.
- CC 200-1 Chapitres généraux, 1716-1717. Registre A.
1. « Registre A contenant les élections des Supérieures généraux de notre Société des Frères des Ecoles chrétiennes et de leurs assistans, et tous autres actes concernans le gouvernement et la conduite de notre dite Société », 1716-1771.

VI. SOURCES ICONOGRAPHIQUES ET MONUMENTALES

Portrait de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671), épouse de Louis de La Salle (1625-1672), conseiller au Présidial de Reims, mère de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719).

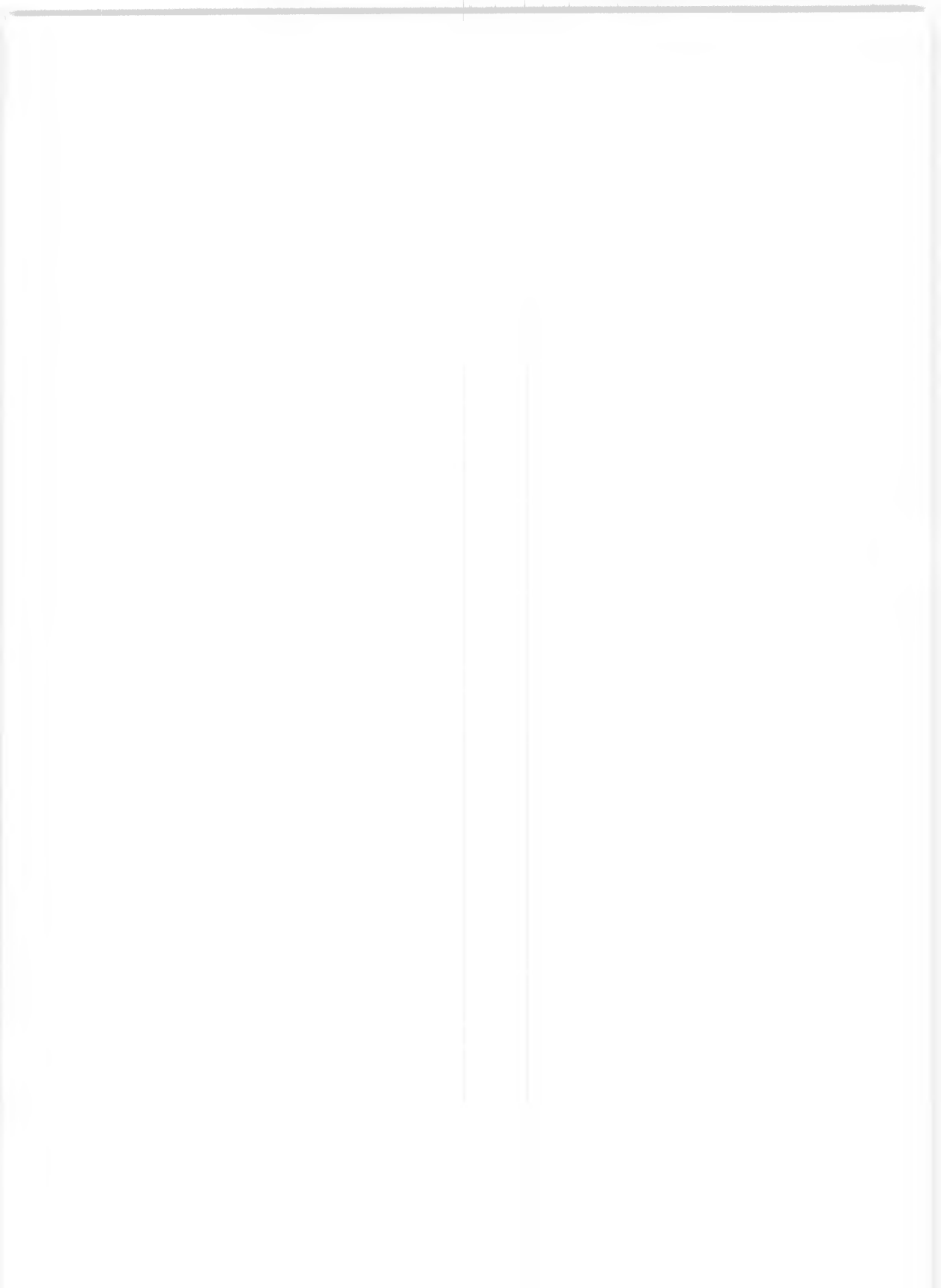
Buste aux $3/4$ de Nicolle Moët de $3/4$ à droite se détachant sur un fond foncé presque uniforme. Figure allongée au front large normalement incliné, au nez long légèrement bossué à la racine et affiné, coiffée d'une perruque gris argent poudré avec deux anglaises retombant sur l'épaule droite et d'autres retenues par une épingle à fleurs. Elle porte une robe rouge grenat clair à corsage brodé et dentelé, largement décolleté, avec jupes à fronces et manches très amples également brodées terminées par un volant de dentelle. Une étole en mousseline bleue appuyée sur le bras gauche flotte au vent à la hauteur du droit. Madame de La Salle est représentée en pleine jeunesse, entre 18 et 25 ans. Un sourire discret illumine son visage où se lisent la sérénité, la maîtrise de soi, la délicatesse ainsi que la fermeté et la cérébralité d'une dame illustre, subtile et distinguée. Au franc quartier dextre, les armoiries de la famille Moët : *de gueules à deux lions adossés et affrontés d'or*. Au revers du tableau, l'inscription : « Mme Moët — St Jean-Baptiste ».

Non signé. H. : 810 mm ; l. : 610 mm. Encadrement bois doré. Paris. Collection privée des comtes A. de Lambilly¹.

Épitaphe de Nicolas COCQUEBERT (1624-1687), seigneur de Crouy, de Montbret et de La Marlière, conseiller au Présidial de Reims (1651), conseiller au parlement de Metz (1668), et de Jacqueline de LA SALLE (1632-1696), sa femme.

Romain (Marne). Église paroissiale.

¹ Leur particulière obligeance m'a permis de découvrir (19 février 1981) ce trésor de famille par eux conservé avec vénération. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), *Dictionnaire topographique de la Marne*, Paris, 1891, dans *Revue celtique*, XIII (1892), pp. 278-279.
- AROS (F. Léon-de-Marie), *L'Expansion missionnaire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes depuis ses origines jusqu'à la promulgation de la Constitution Sapienti Consilio (29 juin 1908)*. Thèse de doctorat, Rome, 1955, 7 vol. in-4.
- BARTHÉLEMY (Anatole de), *Notice historique sur la maison des comtes de Grandpré*, Paris, Henri Menu [1883], in-8, 62 pp.
- BLAIN (Jean-Baptiste), *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, par..., Rouen, Jean-Baptiste Machuel, 1733, 2 vol. in-4, 443 et 501 pp., suivi de *Abrégé de la Vie de quelques Frères de l'Institut des Ecoles chrétiennes morts en odeur de sainteté* [pp. 1-95], de la *Relation de plusieurs choses qui n'ont point trouvé place dans l'Histoire de la Vie de Monsieur de La Salle, et de ses premiers disciples fort instructives et fort touchantes* [pp. 96-123], de la *Relation de la manière dont le corps de feu Monsieur De La Salle, inhumé dans la Paroisse Saint-Sever, Faubourg de Rouen, a été transporté le 16 juillet 1734 chez les Frères des Ecoles chrétiennes, dans leur Eglise nouvellement bâtie et dédiée au Saint Enfant Jésus* [pp. 1-4], et de la *Lettre de l'Auteur de la Vie de M. de La Salle, au Frère Supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes* [4 pp.].
- BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la Noblesse de France*, 62^e vol. (1904), pp. 198-IV.
- BOSTEAUX-PARIS (Ch.), *Histoire de Berru et du Mont-de-Berru au point de vue géologique et paléontologique*, Reims, impr. Matot-Braine, 1897, in-8, XVI-284 pp., fig. et pl.
- Bulletin des Ecoles chrétiennes*, 2^e an., n° 1 (janvier 1908), pp. 108-109; 32^e an., n° 127 (octobre 1951), pp. 255-261.
- Bulletin paroissial de Saint-Maurice*, janvier-octobre 1952, janvier-juillet 1953.
- Cahiers lasalliens*, nn. 3, 26, 27, 28-31 [*Compte de Tutelle de Jean-Baptiste de La Salle*], 32-33 [*Les Titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)*], 36, 37, 39, 41, vol. II.
- CARUEL (J.-B.), *Essai sur Rethel (745 à 1890)*, Rethel, G. Beauvarlet, 1891, in-8, IX-432 pp. et pl.
- CAUMARTIN (Lefèvre de), *Recherche sur la Noblesse de Champagne*, Paris, libr. Firmin Didot, 1868, in-fol., XXXII-128 pp.
- CERF (Charles), *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, Reims, impr. P. Dubois, 1861, 2 vol. in-8, 599 et 616 pp., ill., pl.
- CHASTELUX (Comte de), *Notes prises aux Archives de l'Etat civil de Paris, Avenue Victoria, brûlées le 24 mai 1871*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1875, 2 vol. in-8, 634 pp.
- CORNET-PAULUS (M.), *Dictionnaire géographique et statistique de toutes les villes et communes de la Marne, ainsi que des hameaux*, Châlons-sur-Marne, 1860, in-8, 246 pp.
- DEMAISON (L.), *Etymologies rémoises*, dans *Rev. Champagne et de Brie*, 2^e Série, XII (1890), pp. 595-596.
- DECAMP (A.), *Essai historique et archéologique sur l'abbaye de St-Léger de Soissons*, dans *Bull. soc. hist. arch. Soissons*, II (1848), p. 21.
- DENISART (J.-B.), *Collections de décisions et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, par..., 6^e édit., Paris, Desaint, 1768, 3 vol. in-4.
- Dictionnaire comprenant la liste et les biographies des notabilités... du département de la Marne*, Paris, H. Jouve, in-8, portr.

- Dictionnaire des Ennoblements ou Recueil des Lettres de Noblesse depuis leur origine tiré des Registres de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides à Paris*, Paris, Palais Marchand, 1788, 2 vol. in-8.
- DIDOT (Firmin), *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours...*, Paris, Firmin-Didot, 1862-1877, 46 vol. in-8.
- DUCHÉNOY (Adrien), *Les Enseignes de Reims du XIV^e au XVIII^e siècle*. Annotés et publiés par H. Jadart, Reims, L. Michaud, 1904, in-8, 376 pp.
- DU PIN DE LA GUÉRIÈRE (Edmond), *Les Ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de La Salle. Famille Moët*, Arcis-sur-Aube, impr. Léon Frémont, 1903, in-8, 335 pp.
- FARCY (Chanoine), *Le Manoir de Saint-Yon au Faubourg de Saint-Sever de Rouen*, Rouen, H. Defontaine, [1936], pt in-4, 269 pp., ill.
- FARCY (Charles-Edmond), *Histoire ancienne et moderne de la Paroisse Saint-Sever*. Introduction par Paul LEGACHEUX, Rouen, H. Defontaine, 1933, in-8, 221 pp.
- FÉLIX-PAUL (Frère), *Les Lettres de saint J.-B. de La Salle*. Edit. critique. Introduction par Georges RIGAULT, Paris, Procure générale, 1954, in-8, 413 pp.
- FÉLIX-PAUL (Frère), *Sur les pas de St Jean-Baptiste de La Salle. Son voyage dans le Midi*, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, n° 127, 32^e an. (octobre 1951), pp. 255-261.
- FOUQUERAY, B.-NEISS, R., *La Porte Bazée à Reims. Premier essai de reconstitution*; in-4, 5-26 pp., dans *Etudes champenoises*, 2, 1976.
- Gallia Christiana*, t. IX [col. 485 : Chartreuse].
- GARREAU (J.-Cl.), *La Vie de M. de La Salle...*, par... Rouen, L. Dumesnil, 1760, in-12, LX-611 pp.
- GILLET (abbé J.), *Charles-Maurice Le Tellier, archevêque duc de Reims. Etude sur son administration et son influence*, Paris, libr. Hachette, 1888, in-8, XIV-440 pp.
- GIVELET (Charles), *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims, précédé de recherches sur les Armoiries de cette ville et suivi de documents sur ces Magistrats et leurs fonctions*, dans *Trav. Académie de Reims*, vol. 78 (1884-1885), pp. 135-400.
- GIVELET (Ch.)-JADART (H.)-DEMAISON (L.), *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*. Fasc. X. Canton de Beine, Reims, F. Michaud, 1900, in-8 :
P. 23. Beine. — P. 34. Mouchery, localité disparue. — P. 57. Berru. — P. 71. Domaine de Roucisson. — 184. Nauroy. — 199. Nogent-l'Abbesse.
- GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle...*, par..., Paris, F. Viewig (E. Bouillon), 1881-1902, 10 vol. in-4.
- GOSSET (Pol), *Armorial de l'Élection de Reims dressé par Charles d'Hozier, juge d'armes, en vertu de l'édit de 1696 et publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale*, Reims, L. Michaud, 1903, in-8, VII-90 pp.
- GOSSET (Pol), *L'Hôpital général de Reims*, dans *Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du vieux Reims*, VI, 1922 [Reims, s. d., in-8, 75 pp.], pp. 38-46, pl.
- GOSSET (Pol), *Les Magneuses : fondation de Mme Colbert de Magneux (1635-1799)*, dans *Trav. Académie de Reims*, 39^e vol. (1923-1924) [Reims, 1924, in-8, LXXIII-VII-274 pp.], pp. 227-299, fig.
- GOSSET (Pol), *Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Bourgogne*, dans *Trav. Académie de Reims*, CXXVI^e vol., an. 1908-1909, t. II [Reims, 1910, in -8, p. 343], carte.

- GOSSET (Pol), *Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux des communes rurales des cantons de Reims*, Reims, 1912, in-8, 49 pp., pl. et fig. Extr. du Tome CXXX des *Travaux de l'Académie de Reims*.
- GRAFFIN (Roger), *Noël Brulart de Sillery et la fondation de Sillery au Canada*, dans *Trav. Académie de Reims*, vol. 108, t. 2, (1899-1900), pp. 207-222.
- GRANDREMY (abbé, F.), *Cormicy, La Neuville-Sapigneul*, Reims, L. Michaud, 1904, in-8, 525 pp., carte.
- GRANGES DE SURGÈRES (Anatole-Louis-Théodore-Marie, marquis de), *Répertoire historique et biographique de la « Gazette de France » depuis l'origine jusqu'à la Révolution, 1631-1790...*, Paris, H. Leclerc, 1902-1906, 4 vol. in-4.
- GUBERT (Jean), *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, libr. Ch. Poussiègue, 1900, in-8, XL-4-725 pp.
- GUIGARD (Johannis), *Nouvel Armorial du bibliophile guide de l'amateur des livres armoriés*. T. I, Paris, Émile Rondeau, 1890, in-8, XVII-380-494 pp.
- GUIRARD (André), *Les Anciennes Familles de France. Leurs origines, leur histoire, leurs descendance*, Paris, 1930-1935, in-8, 119, 150 et 190 pp.
- GUYOT (Pierre-Jean-Jacques-Guillaume), *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité et à chaque office...*, Paris, Visse, 1786-1788, 4 vol. in-4.
- HAVÉ, *Journal de Champagne*, n° 38 (lundi, 17 septembre 1787), p. 52.
- HAVÉ, *Journal de Reims et du département de la Marne*, n° 9 (22 frimaire an 13), p. 33.
- HAVÉ, *Affiches, Annonces et Avis divers de Reims et Généralité de Champagne*, 1773, pp. (111), (1711).
- [HÉDOIN DE PONS LUDON], *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne par un homme du pays*, Amsterdam; Reims, 1770, in-8, 90 pp.
P. 47. De La Salle (Jean-Baptiste). — P. 23. Frémin (Famille). — P. 68. De La Salle (Simon-Philbert).
- HILLAIRET (Jacques), *Dictionnaire historique des Rues de Paris*.
T. I : A-K, Paris, Ed. de Minuit, 1963, in-4, 734 pp., 6 pl.
T. II : L-Z, Paris, Ed. de Minuit, 1963, in-4, 735 pp., 6 pl.
- HILLAIRET (Jacques), *Dictionnaire historique des Rues de Paris, Supplément par Jacques HILLAIRET et Pascal PAYEN-APPENZELLER*, 1972, 147 pp.
- HILLAIRET (Jacques), *Evocation du Vieux Paris. Les Faubourgs*, Paris, Ed. de Minuit, 1955, in-8, 737 pp., 6 pl., 18 ill. h. t.
- HOZIER (Louis-Pierre d') et HOZIER DE SÉRIGNY (Antoine-Marie d'), *Armorial général de France*, Paris, 1738-1768, 10 vol. in-fol [*Armorial général de Champagne*, T. V, pp. 7-VII].
- Ile Saint-Louis. Exposition organisée par le Musée Carnavalet et la Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris*. Musée Carnavalet (26 mars-15 juin 1980), [Paris, Mairie du 4^e arrondissement], 1981, in-4, 112 pp., très nomb. ill. [p. 9 : François Le Regrattier].
- HUGO (Charles-Louis), *Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis Annales...*, Nanceii, apud viduam J.-B. Cusson et A.-D. Cusson, 1734-1735, 2 vol. in-fol., frontisp. et fig. gravés.
- JACQUINET (André), *Histoire de l'Eglise et de la Paroisse Saint-Maurice de Reims, 385-1972. Histoire de l'Hôpital général de Reims, « La Charité », 1633 à nos jours*, Reims, impr. Coulon, 1972, in-8, 303 pp.

- JADART (Henri), *La dernière façade de l'ancien Hôtel-Dieu au Palais de justice*, dans *Annuaire Bulletin de la Société des Amis du vieux Reims*, III, 1912 [Reims, s. d., in-8, 94 pp.], pp. 86-89, pl.
- JADART (Henri), *Dom Guillaume Marlot, historien de Reims (1596-1667). Sa Famille, sa vie, ses Œuvres, son Monument à Saint-Remi de Reims*, Reims, 1892, in-8, VII-157 pp., fig. et tabl.
- JADART (Henri), *Le Duc de Mazarin et l'Instruction dans ses terres du Rethélois (1685)*, dans *Rev. Champagne et Brie*, 2^e série, VI (1894), pp. 161-166.
- JADART (Henri), *Jean-Simon Lévesque de Pouilly, Lieutenant général au Présidial de Reims, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1734-1820)*, dans *Trav. Académie de Reims*, vol. 131 (1912), pp. 349-377.
- JADART (Henri), *Les Portraits historiques du Musée de Reims. Galerie rétrospective et contemporaine de personnages rémois avec notices biographiques et documents inédits*, par..., Reims, F. Michaud, 1888, in-8. — I. Jean Rogier. II. Michel de Blanzay. III. Nicolas Bergier.
- JADART (Henri), *Les Postes et les Messageries à Reims*, dans *Rev. Champagne et Brie*, T. IV, 1^{re} an., 2^e série [Arcis-sur-Aube, impr. Léon Frémont, 1892], pp. 721-781, 905-928.
- JADART (Henri), *Pratique des vertus pour tous les mois de l'année par Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684)*, dans *Trav. Académie de Reims*, 94^e vol., t. 1 (1892-1893), p. 237.
- JADART (Henri), *Les anciens registres paroissiaux dans les arrondissements de Reims (Marne) et de Rethel (Ardennes)*, dans *Bull. du C. T. H.*, 1901, 1-2, pp. 262-277.
- JADART (Henri), *Vieilles Rues et vieilles Enseignes de Reims*, Reims F. Michaud, 1897, in-8, VII-124 pp.
- JADART (Henri), *Le trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims en 1690 (Inventaire)*, dans *Trav. Académie nationale de Reims*, 123^e vol. an. 1907-1908, t. I [Reims, 1980, in-8, 284 pp.], pp. 117-127.
- Journal de Champagne*. — V. HAVÉ.
- Journal de Rheims* (1^{er} décembre 1841) : « Rue de La Salle ».
- LACHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre Aubert de), *Dictionnaire de la noblesse... de France*, Paris, Antoine Badier, 1770-1786, 15 vol. in-4 [Vol. X, p. 363].
- LAPRAIRIE (J. de) et POQUET, *Notice historique et descriptive de l'abbaye St-Léger de Soissons*, Laon, [1851], gd. in-4, 29 pp., 7 pl.
- LA SALLE (Jean-Baptiste de), *Conduite des Ecoles chrétiennes divisée en deux parties*, Avignon, Joseph-Charles Chastanier, MDCCXX, in-8, 228 pp.
- LA SALLE (Jean-Baptiste de), *Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter, divisé en deux parties*, Paris, Antoine Chrétien, MDCCIII, 3 vol. in-12.
- LA SALLE (Jean-Baptiste de), *Méditations pour tous les dimanches de l'année avec les Evangiles de tous les dimanches. Par Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, docteur en théologie, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, Rouen, Jean-Baptiste Machuels, [v. 1730], in-8, 236 pp.
- LA SALLE (Jean-Baptiste de), *Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Ecoles chrétiennes pendant les vacances. Par M. Jean-Baptiste de La Salle, docteur en théologie, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, Rouen, Antoine Le Prévost, imprimeur-libraire, s. d. [v. 1730], in-8, 84 pp.
- LA SALLE (Jean-Baptiste de), *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrestienne. Divisé en deux parties. A l'usage des Ecoles chrestiennes*, Troyes; Reims, François Godard, marchand libraire, [1703], in-8, 4 ff. — 252 pp. — 3 ff.

- LÉVESQUE (E.), *Liste des anciens élèves de Saint-Sulpice, 1642-1792*, dans *Bull. Anciens Elèves de Saint-Sulpice*, 1905-1909, in-8.
- Liste générale des émigrés et prévenus d'émigration, déportés, reclus et condamnés du département de la Marne (17 juin 1794)*, Châlons, impr. Messier, an. II, 410 par 280 mm, blanc, dans *Reims, Pièces diverses*, 2, pp. 655-674.
- Liste de Messieurs les souscripteurs pour la caisse patriotique de Reims à l'époque du 17 août 1794*, dans *Reims. Pièces diverses, supplément I*.
- Le Registre de la taille du sacre de Philippe VI (1328)*, Publié par L. DEMAISON dans *Trav. Académie de Reims*, vol. 141 (1926-1927), p. 76.
- LOIR (Joseph-Napoléon), *De l'état civil religieux des catholiques en France avant 1792. Etude pour servir à l'histoire de l'état civil...*, Paris, Joubert, 1849, in-8, 28 pp.
- LONGNON (Auguste), *Dictionnaire topographique de la Marne comprenant les noms de lieu anciens et modernes rédigé par...*, Paris, impr. nationale, 1891, in-4, LXXXVIII-380 pp.
- LONGNON (Auguste), *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs significations...*, publié par Paul Marichal..., Léon Mirot..., Paris, libr. E. Champion, 1923, in-8, 832 pp.
- LUCARD (Frère), *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris-Tours, 1883, 2 vol. in-8. — I. *Depuis son origine jusqu'à son approbation par le pape Benoît XIII, 1679-1725*; XXXII-492 pp. — II. *Depuis son approbation par le pape Benoît XIII jusqu'à son rétablissement en France, 1725-1803*; 739 pp.
- MARCO (Abbé), *Aussonce, La Neuville-en-Tourne-a-Fuy, Germigny-pend-la-pie, Merlan. Topographie et histoire de ces communes*, dans *Trav. Académie de Reims*, vol. XLVIII, pp. 250-387.
- MARSY (Alexandre-Charles-Arthur de), *L'existence d'un riche bourgeois de province du XVII^e siècle d'après les Mémoires de Jean Maillefer de Reims*, par le comte de..., Compiègne, impr. d'H. Lefebvre, 1890, in-8, 20 pp.
- MARSY (Alexandre-Charles-Arthur de), *La vie de la grande bourgeoisie rémoise au XVII^e siècle d'après les Mémoires de Jean Maillefer*, dans *Rev. Champagne et Brie*, 2^e série, vol. II (1890), pp. 723-737.
- MATTON (Auguste), *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne...*, Paris, impr. nationale, 1871, in-4.
- MAURICE-AUGUSTE, (Frère), *L'idée d'un séminaire et d'un institut de maîtres d'école à Paris, en 1685*, dans *Bull. Frères des Ecoles chrétiennes*, n^o 161, 41^e an. (avril 1960), p. 56; n^o 162, 41^e an. (juillet 1960), p. 121.
- MAZAS (Alexandre), *Histoire de l'Ordre militaire de Saint-Louis depuis son institution en 1693 jusqu'en 1830*, Paris, Dentu, 1855, 2 vol. in-8.
- Mémoire instructif pour la cause qui est à plaider pour les maîtres en charge de la communauté des Petites Ecoles de cette Ville de Paris, intèmez, et les sieurs Doyen, chantre, chanoines et Chapitre de Paris, intervenants*, [Paris], impr. Rondet, 1698, dans *Arch. nationales*, L 553, pièce 43.
- MENU (Henri), *Le premier plan de Reims (1617-1618)*, Paris, A. Claudin, MDCCCIV, in-8, 31 pp.
- MENU (Henri), *Le second plan de Reims. Jean Colin, graveur (1665)*, Paris, A. Claudin, MDCCCVI, in-8, 11 pp.

- Mercur de France* (Le), 1724 et sv., Paris, in-12¹.
- Mercur galant* (Le) contenant plusieurs histoires véritables et tout ce qui s'est passé depuis le premier janvier 1672, Paris, in-12.
- Université royale de France. *Méthode des écoles tenues par les Frères de la Société des Ecoles chrétiennes de Saint-Antoine*, s. l. n. d., in-8. [Bibl. historique de la Ville de Paris, 18.016].
- MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne... Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux...*, Paris-Leizig, s. d., 45 vol. in-4.
- MICHEL (Emmanuel), *Biographie du Parlement de Metz*, Metz, Nouvian, 1853, in-8, VII-653 pp. [A consulter avec précaution].
- MONTEIL (Amans-Alexis), *Histoire des Français des divers états... ou Histoire de la France aux cinq siècles derniers*, Paris, 1828-1844, 10 vol. in-8 [Vol. IV, pp. 355-356 : Institut des Frères des Ecoles chrétiennes].
- [MOITHEY], *Recherches historiques sur la ville de Reims avec le Plan assujetti à ses nouveaux accroissements, embellissements et projets...* par M. Moithey, ingénieur-géographe du roi..., Paris, Mérigot l'ainé, MDCCLXXXV, in-4, 20 pp. et pl.
- MULON (Marianne), *L'onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960*, Paris, Documentation française, 1977, in-8, 454 pp.
- MULON (Marianne), *Nomenclature des écarts de la Marne* (publié par l'I. N. S. E. E.), Reims, 1952, 247 pp.
- PAUL-JOSEPH (Frère), *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, in-8, 264 pp. dans *Circulaires Instructives et Administratives n° 137* (25 décembre 1905).
- PELLOT (Paul), *Fragment généalogique et Documents sur les Familles De Creil et D'Auquoy*, Vannes, impr. Lafolye, 1900, in-8, 15 pp.
- PELLOT (Paul), *Inventaire sommaire des chartes de l'Abbaye de Chartreuse*, Arcis-sur-Aube, impr. Léon Frémont, 1894, in-8, 30 pp.
- PHILIPPE (A.), *Précis historique sur l'ancienne communauté des Maîtres en chirurgie de la Ville de Reims*, Reims, impr. Gérard, 1853, in-8, III-69 pp.
- PIERRE DE SAINT-QUENTIN (Le P.), O. M. — Voir SAINT-QUENTIN (Pierre de).
- POIDVIN (A.), *Traité formulaire de la minorité de la tutelle et du conseil de famille*, Paris, libr. Annales de la justice, 1913, in-8, 744 pp.
- POIRIER (J.), *L'Université provisoire. Le conflit avec les Frères* (mars 1818-février 1819). Extr. de *Revue d'Histoire moderne*.
- POISSONNIER (J.), *Histoire de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoite, canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne)*, Saint-Quentin, impr. J. Moureau, 1888, in-8, 160 pp.
- POISSONNIER (J.), *Origny-Sainte-Benoite, Le Mont, Neuville et leur abbaye*, Saint-Quentin, impr. générale, 1911, in-8, 376 pp. Extr. *Bull. Société académique de Chauny*, t. VIII (1911).
- [PONS-LUDON], *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne, par un homme du pays*, Amsterdam et Paris, Gogué, 1768, pt in-8, II-90 pp.
- POQUET (abbé), *Inscriptions sur plaques de cuivre relatives à la famille Le Vergeur provenant de l'église Saint-Hilaire de Reims*, dans *Rev. Champagne et Brie*, T. XI, 6^e an. (1881), pp. 198-200.
- Un précurseur méconnu. Monsieur le chanoine Roland fondateur de la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims, 1642-1678*. Préface de J. Leflon, Reims, 1963, VIII-214 pp.

¹ F° 2300 (octobre 1738). — Elisabeth Voysin. « Religieuse professe franciscaine, couvent Sainte-Elisabeth, rue du Temple (Paris), abbesse de l'abbaye du Malnoüe de l'Ordre de Saint-Benoît (diocèse de Paris) ». Morte en octobre 1738, à l'âge de 51 ans (Avait pris possession le 31 janvier 1738).

- Préfecture du département de la Seine. Ville de Paris. Direction de l'administration générale. Recueil des documents officiels relatifs à la reconstitution des actes d'état civil...*, Paris, impr. C. de Mourguères, 1872, in-8, 170 pp.
- QUANTIN (G.), *Les noms de rues de Reims*, dans *Rev. internationale d'Onomastique*, II (1950), pp. 177-192.
- QUANTIN (G.), *Les noms des personnes de la paroisse Saint-Hilaire de Reims au XIV^e siècle*, dans *Rev. internationale d'Onomastique*, VI (1954), pp. 121-135.
- RAUNIER (Emile), *Épitaphier du Vieux Paris*, Paris, impr. Nationale, 5 vol. in-fol.
- RAVELET (Armand), *Le Bienheureux J.-B. de La Salle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*. Introduction de Mgr d'Hulst, Tours, Mame, 1888, in-4, 688 pp.
- RAVELET (Armand), *La jeunesse du Vénérable de La Salle*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 5^e an., n^o 47 (samedi, 23 novembre 1872), p. 611; n^o 48 (samedi, 30 novembre 1872), p. 622; n^o 49 (samedi 7 décembre 1872), p. 635; n^o 50 (samedi, 14 décembre 1872), p. 646; n^o 52 (samedi, 28 décembre 1872), p. 671.
- Relation de ce qui s'est passé en la procession générale et extraordinaire où on a porté le corps de S. Remy durant cinq jours consécutifs en la ville de Reims pour demander à Dieu d'estre délivrée de la peste dont elle estoit frappée*, Reims, Nicolas Pottier, 1668, in-8, 36 pp.
- RIGAULT (Georges), *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*. T. I, Paris, libr. Plon, 1937, in-8, X-627 pp.
- Reims tel qu'il était en 1678*, dans *Reims. Rev. mensuelle de Littérature, des Sciences et des Arts*, Reims, Brissart-Binet, 1^{re} an. (1873), p. 4 et sv.
- ROBERT (Gaston), *L'ancienne paroisse Saint-Sixte de Reims*, dans *Nouv. Rev. Champagne et Brie*, T. VI (1928), pp. 73-90, pl.
- ROBERT (Gaston), *Les archives de Rilly-la-Montagne*, dans *Trav. Académie de Reims*, 135^e vol. (1920-1921), pp. 167-208.
- ROBERT (Gaston), *La seigneurie de l'Hôtel-Dieu de Reims*. I. Gomont, *Quatre-Champs, Cauroy-lès-Hermonville*, Reims, 1921, in-8, 61-124 pp.
- ROBERT (Gaston), *La seigneurie de Courlancy près de Reims*, dans *Rev. Champagne et Brie*, t. XI (1933), pp. 109-127.
- ROBILLART DE BEAUREPAIRE (C.), *Recherche sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Evreux, 1872, 3 vol. in-8.
- ROBINET (René), *Aperçu sur l'administration du premier duc de Mazarin en son duché de Rethélois, 1663-1713*, dans *Études ardennaises*, n^o 36 (juillet-septembre 1961).
- ROSEROT DE MELIN (Joseph), *Le diocèse de Troyes des origines à nos jours*, Troyes, 1957, in-8, XVI-515 pp.
- RYNOIS (F.), *Un grand homme trop peu connu : Charles Démià, prêtre, 1637-1689, organisateur de l'enseignement primaire en France*, Lyon-Paris, 1937, in-16, 72 pp.
- SARAZIN (Charles), *Pierre Rainssant, médecin, antiquaire et premier garde du cabinet des médailles du roi Louis XIV*, Reims, L. Michaud, 1909, in-8, 28 pp. [A consulter avec précaution].
- SAINT-QUENTIN (Pierre de), *Le miroir d'Origny dans lequel on voit la vie, la mort et les miracles de l'illustre sainte Benoîte et ensuite l'origine, le progrès... de l'abbaye royale dudit Origny*, Saint-Quentin, 1660, in-4, pièces lim., 456 pp. et pièces annexes.
- SARS (Maxime de), *Histoire des rues et des maisons de Laon*, Soissons, impr. Argus soissonnais, 1932, in-8, VIII-451 pp.
- SARS (Maxime de), *Le Laonnois féodal*, Paris, Honoré Champion, 1924-1934, 5 vol. in-4.

- SCHWINGROUBER (Camille), *Reims. Rues et Places publiques. Recherches historiques sur leurs dénominations*, Reims, impr. Gobert et Helluy, 1904, pt in-8, 177 pp.
- SCHWINGROUBER (Camille), *La rue de l'Arbalète à Reims. Notes pour servir à la monographie de la rue*, Reims, Matot-Braine, libr.-édit., 1905, in-8, 23 pp. Extr. *Almanach Matot-Braine*, 1905, pp. 295-315.
- SELTZER (Paul), *Les rues de Reims. Ce qu'elles nous racontent de la ville et de ses habitants*, Reims, édit. Matot-Braine, 1975, pt in-8, 151 pp.
- SIMON DE DONCOURT (Henri-François), *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice, tirées du premier volume des Instructions et prières à l'usage de la dite paroisse*, Paris, 1773, in-12, 300 pp.
- TARBÉ (Prosper), *Reims. Essais historiques sur ses rues et ses monuments*, Reims, libr. Quentin-Dailly, 1844, in-4, 462 pp., 2 pl.
- TECHENER (Léon), *Bibliothèque champenoise ou Catalogue raisonné d'une collection de livres curieux d'opuscules rares, de documents inédits ou imprimés, de chartes, d'autographes, de cartes et d'estampe relatifs à l'ancienne province de Champagne...*, Paris, L. Téchenier, 1886, in-8, XVIII-580 pp.
- TESSERAU (Abraham), *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France...*, Paris, 1710, 2 vol. in-fol.
- THIÉRY (Charles), *Notice historique sur Bezannes*, Reims, H. Matot, 1903, in-8, 79 pp., fig.
- THIÉRY (Charles), *Notice historique sur la seigneurie de Muire*, Reims, impr. H. Matot-Braine, 1908, in-8, 120 pp., fig.
- THIRION (P.), *La population de deux paroisses de Reims en 1422 (Saint-Pierre et Saint-Hilaire)*, dans *Trav. Académie de Reims*, vol. XCIV (1892-1893), pp. 201-209.

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE MATIÈRES

Les lieux géographiques et topographiques sont en petites capitales; les noms de matières ou d'institutions, en caractères romains.

Les noms en caractères gras renvoient aux documents, ceux en caractères ordinaires aux pages du volume; les sigles n. et nn. signifient note et notes, respectivement.

- Abbayes, monastères, couvents. — V. Bucilly, Chartreuse, Cuissy, Igny, Malnoue, Montcez; Reims : Carmel, Frères Prêcheurs, Saint-Denis, Saint-Etienne-les-Dames, Saint-Etienne-aux-Nonnains, Saint-Pierre-les-Dames, Sainte-Claire; Saint-Basle, Saint-Léger, Saint-Thierry, Saint-Yved, Sainte-Elisabeth, Valsery, Villers-Cotterets, Vouthon.
- Abbaye bénédictine, 144 n. 3. — V. Mouzon.
- Actes :
 authentique, 9; a. original, 9; a. sous seing privé, 11; a. bilatéraux, 10.
- Acx, commune (Ardennes), 343 n.3, 427.
- Antécédents historiques, 385.
 - Cense d'A. : déclaration de terres, 386 n. 5. Créancier hypothécaire : Charles ROGIER, 395. — Cense appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes, 399; acquise par J.-B. de LA SALLE (1713), 438. Baux, 401 nn. 1, 2. Titres, 429. — Déclarée bien national, 401 : adjudication, 401.
 - Château d'A. : chapelle castrale Sainte-Marie-Madeleine, 386, 430. Histoire, 386 n. 2 : visite, 430.
 - Habitants, 401; laboureur : Nicolas MACQUET, 389, 400 n. 3.
 - Justice d'A. Echevin : Robert DISTRIBUÉ, 390 n. 5.
 - Lieux-dits : *Baparme*, 394; *Bas de Naule*, 393 n. 5; *Bas (Le) de la Noue Nauroy*, 393 n. 3; *Blanc (Le) Chemin*, 394; *Capucinerie (La)*, 386 n. 2; *Chemin d'Avansson [Avançon]*, 392, 392 n. 2; *Chemin (Le) de la Charme*, 392; *Chemin (Le) de la Couture-à-Nauge*, 391, 391 n. 1; *Chemin (Le) de la Hache*, 390; *Chemin (Le) de Montizeau*, 390 n. 7; *Chemin (Le) de Ronde*, 387; *Chemin de Saux*, 395; *Coulure*, 391; *Courbanor*, 393, 394; *Couture (La) à Nauge*, 390; *Coste ou Côte (La) de la Damoiselle*, 393, 393 n. 6; *Croisette (La)*, 393; *Croix (La) Martin Souef*, 391; *Cruseiller*, 389; *Entrée (L') de la Sault*, 392 n. 4; *Epine (L') Durand*, 392 n. 5; *Epine (L') Herbin*, 393; *Epine du Rou [Ru]*, 392, 394; *Eptures (Les)*, 391, 394, 395; *Eptures (Les)*, 390, 395 n. 1; *Fond (Le) de Courbance*, 393 n. 7; *Fond (Le) de la Sault*, 392 n. 4; *Fosse (La) le Poulain*, 390; *Garenne (La) Colbert*, 394; *Gatière (La)*, 391; *Glacière (La)*, 391 n. 3; *Grande (La) Pièce de la Prée*, 390 n. 3; *Grimpette (La) de Courbance*, 393 n. 7; *Haut (Le) de Montizeau*, 390; *Hôle (Le) à L'Evronche*, 391 n. 2; *Hormisseaux (Les)*, 390; *Hosle (Le)*, 390, 392; *Hosle (Le) de la garenne*, 391, 392, 393; *Hosle (Le) à la Rouche*, 391; *Hure (La) aux Herrons d'oye*, 392; *Lachet (Le)*, 394, 394 n. 1; *Ladrière (La)*, 392; *Montant (Le) au Blanc Chemin*, 394 n. 2; *Montant (Le) à l'Epine Durand*, 394 n. 1; *Montizeau*, 390, 390 n. 7; *Moulle (La)*, 393; *Nau (La) Hennegrain*, 394; *Naule*, 393, 393 n. 5; *Naux (La)*, 390 n. 4; *Naux (La) Baranger*, 391, 391 n. 5; *Naux (La) Moroy*, 393; *Naux (La) de Tremoilis*, 390; *Noue (La) d'Ane*, 393 n. 6; *Noue (La) Béranger*, 391 n. 5; *Noue (La) Flava*, 392 n. 3; *Noue (La) des Malades*, 393 n. 6; *Noue (La) Mauroy*, 393 n. 3; *Ormisseau (Les)*, 390 n. 2; *Pendans (Les) de la Drière*, 392 n. 1; *Petit (Le) Cruzellier*, 389 n. 1; *Poirier (Le) d'Arzilly*, 390; *Prêle (La)*, 393 n. 3; *Prez (La)*, 390; *Sault (La)*, 392 n. 4; *Saux (La)*, 392; *Surcens (La)*, 393 n. 2; *Surchaux*, 393; *Traversant le Blanc Chemin*, 394 n. 2; *Trou (Le) Renard [Regnard]*, 390, 390 n. 6; *Vieille (La) Roze*, 391.
 - Marquisat d'A., 387. — Erection en marquisat, 387, 387 n. 1, 401.
 - Seigneurie d'A. : droit de terrage, 426. — Seigneur : Jean Le Vergeur, 386.
 - Maisons d'A. : Le Moulin, la Guinguette, 386 n. 5.
 - Rues : Grand'rue, 393 n. 4.

- Seigneurie d'A. : droit de terrage, 426.
 — Seigneurs, 386, 390, 391, 392 : Jean CALLOU, 387, 388, 389; Simon COLBERT, 104 n. 6, 386; HUES, 385; famille LE VERGEUR, 386, 395 n. 3; Jean LE VERGEUR, 426; comtes de ROMANCE, 386.
 — Obits, 386 n. 2. Cens et droits scigneuriaux, 398.
- Terre et seigneurie d'A., 401 : description, 386, 398, 401. Titres et pièces s'y rapportant, 386 n. 3. — Vente, 387, 401.
 — Parcelles de terre appartenant à J.-B. de LA SALLE, 387, 388-395. Loueur : Nicolas MACQUET, 389.
- Terroir, 389, 401. Déclaration des héritages, 400 nn. 3, 4, 5.
- ACY-ROMANCE, commune (Ardennes).
 Cense acquise par J.-B. de LA SALLE (1713), 438. — V. ACY, Cense.
- Etat civil : mariage, 389 n. 2.
 — Maire : Georges DESIRONT, 387 n. 3.
 — Plan géométrique de l'abornement du territoire, 433.
- AGNY, fief de Cernay-lès-Reims (Marne).
 Seigneurs : Claude COCQUEBERT (1612-1700), 69; Nicolas COCQUEBERT, 95 n. 4; Adam BLANCHEBARBE, 110 n. 1.
- Aide sur les vins, 103.
- Aiguillons (Les)*, lieu-dit à Berru, 94.
- AIZELLE (aujourd'hui Aizelles), commune (Aisne).
 Seigneur : François de MIREMONT, 212.
- ALÈS, chef-lieu d'arrondissement (Gard).
 Visite de J.-B. de LA SALLE, 402.
- AMPLEU.
 Seigneur : Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
- Arbre Prévost (L')*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.
- Archives départementales de l'Aisne.
 Destruction (1940), 369.
- Archives départementales des Ardennes.
 Destruction, 171, 369.
- ARMENTIÈRES, chef-lieu de canton (Nord).
 Seigneur : Eustache de CONFLANS, 428.
- Armées navales :
 Aide-major : Jean-Baptiste de LA SALLE (1714-1772), 243 n. 2.
- Armoiries :
 Famille BÉGUIN, 327 n. 1; Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 109 n. 2; Jean FAUBERT († 1705), 236 n. 1; Famille FRÉMYN, 172, 172 n. 3; Antoine FRÉMYN (1614-1701), 179 n. 4; François NOBLET, 130 n. 1; Anne de SOUVRE (1647-1715).
- Arpentage :
 par COLLET, arpenteur juré (1670), 99.
- AUBERVILLIERS, chef-lieu de canton (Seine-Saint-Denis).
 Notre-Dame des Vertus, 75, 255. — Pèlerinage de J.-B. de LA SALLE, 255.
- AUBILLY, commune (Marne).
 Seigneur : Nicolas LELEU (1652-1723), 132 n. 3.
- AUMALE, chef-lieu de canton (Seine-Maritime).
 Duché d'A. Gouverneur : François BONGARD d'ASPREMONT, 174 n. 2.
- AUSSONCE, commune (Ardennes), 239, 239 n. 2.
- AUTUN, chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire).
 Vicaire général : Jean-Joseph LANGUET de VILLENEUVE († 1753), 384 n. 4.
- AVENAY-VAL-d'OR (Marne).
 Maisons appartenant aux Bénédictines, 164 n. 2. — Religieuse, 177.
- AVIGNON, chef-lieu du département de Vaucluse.
 Visite de J.-B. de LA SALLE, 402.
- AY, chef-lieu de canton (Marne), 71.
 Apothicaire : Jacques PAROT, 280 n. 2.

- Vignes d'A. Vente par Louis de LA SALLE (1663), 45.
- Bail, baux : 10, 143, 247.
- Echéances, 267 : « au jour et feste de Noël », 291 ; Pâques, 379, 381 ; 30 septembre, 302 ; la Saint-Jean (24 juin), 215, 220 ; a saint-Jean-Baptiste, 267, 302, 376 ; Saint-Martin (11 novembre), 387, 398, Saint-Martin d'hiver, 99, 389, 398 ; Saint-Remy (1^{er} octobre), 268, 286, 291 ; Saint-Remy d'hiver, 250.
- Baux passés par J.-B. de LA SALLE : 1670 : vigne de Berru (Marne), 73, 91-104 ; 1690-1701 : Rue-Princesse (Paris), 98, 372-384 ; 1701 : *Ibid.*, 86, 261-278 ; 1704 : désistement bail Rue-Princesse, 84, 247-255 ; 1704 : nouveau bail Rue-Princesse, 90, 290-295 ; 1805 : bail Saint-Yon, 91, 296-317.
- Diversité : b. continu, 11 ; b. conventionnel, 129 n. 2, 257 ; b. emphytéotique, 143, 154 ; b. indéterminé, 12, 265 ; b. judiciaire, 257 ; b. à loyer : durée minimum, 10.
- Paiement, 10.
- Baillage de Laon (Aisne), 369.
- Baillage de Vermandois (Reims, Marne), 91.
- Bailli : Gérard-Félix LESPAGNOL, 242 n. 1.
- Conseillers. Doyen : Pierre FRÉMYN (1655-1744), 174 n. 1. Conseiller d'honneur : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 130 n. 2.
- Greffier : Abraham LESPICIER, 328.
- Lieutenant criminel : Charles ROGIER (1640-1715), 399 n. 4.
- Lieutenant général : Louis-Charles BÉGUIN, 327.
- Notaires, 95, 123, 133, 232 : BLANCHET [Blancher], 363, 366, 371.
- Ban (Le)*, lieu-dit à Berru (Marne), 431.
- Baparme*, lieu-dit à Acy (Marne), 392 n. 3 394.
- BARACOURT, 349 n. 3. — V. Bazancourt.
- BARBAISE, commune (Ardennes), 228 n. 2.
- Antiquités, 427.
- Seigneurs, 25 n. 5 : Antoine de VILLERS, 45, 69, 228, 231, 232, 233, 234 ; Robert de VILLERS, 228 n. 2.
- Terre et seigneurie, 228, 231, 231 n. 1, 232 : vente, 228, 229, 232.
- BARRE (La).
- Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173 ; Philippe-Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2.
- Bas de la Noue Mauroy (Le)*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 3.
- Bas de Naule*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 5.
- Basinière (La), seigneurie.
- Seigneur : Marc BERTRAND, 298.
- BASLIEU-LE-CHATEAU (Marne).
- Seigneur : Philippe FRÉMYN DU GODART (1518-1587), 173 n. 2, 175 n. 3.
- Bastille (La).
- Gouverneur : René JOURDAN, 381 n. 1.
- BASVILLE.
- Marquis de B. : Chrétien-François de LAMOIGNON, 421.
- BAYEUX et LISIEUX, chefs-lieu d'arrondissement (Calvados).
- Diocèse. Receveur des décimes : Léonor-Jean NAU, 267, 273, 285.
- V. Nau, Eléonor-Jean.
- BAZACOURT, 349 n. 3. — V. Bazancourt.
- BAZANCOURT, commune (Marne).
- Seigneur : Jean-Baptiste BRODART, 76, 347, 349 n. 3, 350, 359.
- Beaugerais, abbaye (Touraine), 178.
- Beaulieu*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.
- BEAURIEUX, commune (Aisne), 53, 65, 141 n. 2.

- BEINE, chef-lieu de canton (Marne), 26 n. 3.
 — Cense de B., 46, 57, 71, 76. Terres appartenant à J.-B. de LA SALLE, 55, 72.
 — Etat civil : Baptêmes, Mariages, Sépultures, 428.
 — Habitants, 25, 72.
 — Lieux-dits, 431.
 — Plan parcellaire, 433.
 — Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173; Antoine FRÉMYN (1614-1701), 174 n. 4; Louis FRÉMYN (1698-1761), 110 n. 5, 130 n. 3, 183 n. 8, 320 n. 4; Philippe Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2; Pierre FRÉMYN (1655-1744), 174 n. 1; François GRAILLET, 431.
- BEYNE, 431. — V. Beine.
- BELLEŒUVRE, commune (Ardennes).
 Moulin de B., 349 n. 3.
- Bellois (*Les*), lieu-dit à Berru (Marne), 94, 433.
- Belloys (*Les*), 93. — V. Bellois (*Les*).
- BELVAL, commune (Aisne).
 Terre de B., 59.
- BERRIEUX, commune (Aisne).
 — Seigneur : François de MIREMONT, 212.
 — Voyage de J.-B. de LA SALLE (1672-1673), 186.
- BERRU, commune (Marne), 411.
 — Archives municipales, 93 n. 6.
 — Château de B., 91.
 — Eglise et paroisse Saint-Martin. Curé : Nicolas JOUET, 93 n. 3, 104 n. 6. Registres paroissiaux, 92 n. 3, 93 n. 6. Restauration de l'église, 93 n. 6. Visite de l'église, 430.
 — Etat civil : Baptêmes, Mariages, Sépultures, 428.
 — Histoire locale, 411 : origine et étymologie, 91, 92; noms divers, 92 n. 1; événements historiques : calamités publi-
- ques, 92. — Monnaies, 100 n. 1. — Plaids généraux : 1690, 93; 1749, 102 n. 5.
 — Habitants, 25, 104 n. 5 : vigneron, 92 n. 3, 93.
 — Lieux-dits : *Aiguillons (Les)*, 94; *Bellois, Belloys (Les)*, 93, 94; *Blancs Goujons (Les)*, 94; *Bois (Le) de Caurel*, 94; *Bois (Le) de Chêne*, 92, 93, 95-10; *Bois (Le) des Costes*, 95-11; *Buis (Le) de Chesne*, 94; *Charmes (Les)*, 94; *Chemin (Le) de Caurel*, 95-10; *Chemin (Le) de Ronde*, 387; *Chemin (Le) des Charmes*, 94; *Chemin (Le) des Rigotsats*, 94; *Copiteau (Le)*, 95-9; *Coste (La) de Rozières* 95-18; *Cran (Le) du Saucette*, 95-41; *Derrière le Ban*, 95-38; *Entre-Deux-Monts* 92, 93, 95-6; *Espines (Les)*, 94; *Forières (Les)*, 95-10; **Jeunes-Vignes** (aujourd'hui les Jeunes-Vignes), appartenant à J.-B. de LA SALLE, 94, 99; bail, 94, 95-100; contenance, 94; *Longues Avoine (La)*, 95-43; *Mazures (Les)*, 94; *Perleines (Les)*, 95-10; *Plantin (Le)*, 95-22; *Noye Jacque (La)*, 95-39; *Roucisson*, 95-41; *Son Palais*, 94; *Voye (La) des Aulnois*, 94 n. 4.
 — Propriété rurale, 92. Cadastre, 94, 94 n. 2. — Droits seigneuriaux, 93, 103 n. 1. — Mesures agraires, 94 n. 4. — Propriétaires forains au XVII^e-XVIII^e siècle, 92 : Chapitre de Reims, 430. — Vigne appartenant à J.-B. de LA SALLE, 46, 94; *ibid.* à Louis de LA SALLE, 25, 91.
 — Rues, 92 : Grand'rue, 104 n. 6.
- BERRY-au-BAC, commune (Aisne).
 Vicomte, Nicolas de BOHAIN, 119 n. 2.
- BÉTHENY, faubourg de Reims, 95 n. 4 : commune (Marne).
- BEZANNES, commune (Marne).
 Seigneur : Gérard-Félix LESPAGNOL (1697-1760), 242 n. 1.
- Bibliothèque de Jean-Jacques-Félix de LA SALLE (1715-1756), 339 n. 5.

- Biens :
exploitables, 276. — B. nationaux. Vente, 427.
- BIERMES, commune (Ardennes).
Curé : 362, 364.
- BLAMONT.
Seigneur : Nicolas-Remy FRIZON, 107 n. 3.
- Blanc (Le) Chemin*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 394, 394 n. 2.
- Blancs (Les) Goujons*, lieu-dit à Berru (Marne), 94.
- BLANZY, commune (Ardennes).
Cense de B., 240 n. 1.
- BOIS-DAUPHIN.
Marquis de B.-D. : Urbain de LAVAL, 301, 302.
- Bois (Le) de Caurel*, lieu-dit à Berru (Marne), 94, 433.
- Bois (Le) du [de] Chesne*, lieu-dit à Berru (Marne), 92, 93, 95-1°, 430, 433.
- Bois (Le) des Costes*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-11, 431.
- Bois-le-Doux*, lieu-dit à Rilly-la-Montagne (Marne).
Seigneur : Jean-Baptiste de LA SALLE (1714-1772), 243 n. 2.
- BONJACOURT.
Seigneur : Pierre LELEU, 132 n. 3.
- BONNE-NOUVELLE.
Prieuré, 310.
- BOULOGNE [-sur-MER], chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais).
Voyage de J.-B. de LA SALLE (1715), 85, 316 n. 2.
- BOURGES, chef-lieu du département du Cher.
Séminaire. Supérieur : Joachim TROTTI de LA CHÉTARDIE, 383 n. 1.
- BOURGOGNE, chef-lieu de canton (Marne).
Laboureur, 129 n. 2.
- BOURRÉ, commune (Loir-et-Cher).
Seigneur : Daniel-François VOYSIN († 1717), 296 n. 1.
- BRAINE, chef-lieu de canton (Aisne).
— Abbaye Saint-Yved, 141 n. 2.
— Comtes et comtesses, 141, 141 n. 1 : seigneurs de Chartreuve, 141.
— Prévôté. Notaires : Jean de MAURON, 150; de LA PLACE, 150.
- BRANSCOURT, commune (Marne).
Seigneurs : Famille BÉGUIN, 327 n. 1; Famille FRÉMYN, 173, 174 : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 174 n. 4; Louis FRÉMYN (1649-1720), 110 n. 5, 183 n. 8; Louis FRÉMYN (1698-1761), 130 n. 3, 327 n. 1; Philippe-Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2; Pierre FRÉMYN (1655-1744), 174 n. 1; Pierre de PARIS, 327 n. 1. — V. Sapicourt.
- BRAYNE, dame de B., 142 n. 4. — V. Braine.
- BREUIL (LE).
Seigneur : Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
- BRIE, région de France (Seine, Seine-et-Marne, Yvelines, Aisne, Marne et Aube.)
Chasses du roi dans la B. Capitaine : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 109.
- BROUILLET, commune (Marne).
Seigneurs, Jean MOET (1599-1670), 128, 181 n. 5; Nicolas MOET (1631-1706), 128, 181 n. 5.
- BRUJÈRES, commune (Aisne).
Seigneur : Charles de SUGNY, 212.
- BUCILLY, commune (Aisne).
Abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- Budget familial, 197.
- Buis (Le) de Chesne*, lieu-dit à Berru (Marne), 93.

- Buisson (Le) des Villers*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Bulles :
 B. de Martin V (1281-1285), 143, 143 n. 5. — B. *Unigenitus*, 297 n. 1.
- Bussy, commune (Marne).
 Seigneurs : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 130, 130 n. 2; Jean LÉVESQUE, 111 n. 3.
- Bussy, commune (Saône-et-Loire), 343 n. 1.
- CAEN, chef-lieu du département du Calvados, 267.
- CALAIS, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais).
 Voyage de J.-B. de LA SALLE (1715), 85, 316 n. 2.
- Calomnies contre J.-B. de LA SALLE, 249, 373-374.
- CASSINE (La), commune (Ardennes), 54, 133, 133 n. 1, 212, 411.
- CASSINE-LE-DUC (La), 139 n. 3. — V. Cassine, La.
- Cent-Suisses [garde du corps du roi].
 - Garde : Antoine LÉVESQUE de CROYÈRES (1617-1673), 319 n. 1.
 - Trésorier : LE POULLETIER, 273 n. 3.
- CERNAY-lès-REIMS, commune (Marne), 95 n.
 Seigneur : Nicolas LELEU (1652-1723), 132 n. 3.
- CHAIGNY, commune (Marne), 62, 257.
 Vignerons, 300. — V. Chigny-les-Roses.
- CHAILLOT-lès-PARIS, 328 n. 1.
- CHALONS-sur-MARNE, chef-lieu du département de la Marne.
 - Eglise Saint-Alpin. Baptêmes, 185 n. 1.
 - Généralité de C. Trésorier : Antoine MAILLEFER, 130.
- CHALONS-sur-VESLE, commune (Marne).
 Seigneurs, Famille BÉGUIN, 327 n. 1; Pierre BÉGUIN, 327 n. 1.
- CHAMBLY (Le).
 Seigneur : Christophe-Remy de BIGNICOURT (1659-1719), 130 n. 2.
- Chambre du roi.
 Premier gentilhomme : Charles de SOUVRÉ, 301.
- Champ (Le)*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Champ cheval (Le)*, lieu-dit à Beine (Marne), 432, 433.
- Champs des Seigneurs*, lieu-dit à Beine, (Marne), 431.
- CHAMPAGNE, région de France (Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube, quelques arrondissements de Seine-et-Marne et de l'Yonne).
 - Chasses du Roi. Capitaine : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 109. — V. Chasses du roi.
 - Comtes de Ch. : seigneurs de Chartreuve, 141.
 - Famine en Ch., 246.
 - Intendant de Ch., 347.
- CHAMPIGNY, commune (Marne), 212.
 Seigneur : Jean de RABUTIN, 212.
- Chapelle Saint-Barbe [Cordeliers].
 Sépultures, 174 n. 4. — V. Reims, Cordeliers.
- Chapelle du Saint-Lait [Cathédrale Notre-Dame], 204 n. 1. — V. Reims, Cathédrale.
- Charges communes. Cotisations, 276. — V. Taxes.
- CHARLEVILLE [Mézières-Charleville], chef-lieu du département des Ardennes.
 - Porte de Luxembourg, 139 n. 3.
 - Notaires : Lyédet, Peltier.

Charmes (Les), lieu-dit à Berru (Marne), 94.

CHARNEAUX.

Seigneur : Famille FRÉMYN, 173.

CHARTRES, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir.

Evêque [Paul GODET des MARAIS] : amitié avec J.-B. de LA SALLE, 315 n. 4.

CHARTREUVE (aujourd'hui CHÉRY-CHAR-
TREUVE), commune (Aisne); village
ancien, 62, 141.

- Abbaye Notre-Dame, Ordre de Prémon-
trés, 141, 141 n. 2, 154, 157, 158. —

Abbaye et religieux, 53, 147 n. 1, 411.

— Abbés commendataires, 142 : Thierry

MOET, 142, 142 n. 3; François BRULART
de SILLERY, 143; Simon LE GRAS (1589-
1656), 143; Charles de BOURLON (1611-
1685), 143; Claude de BOURLON, 143.

— Religieux, abbé et couvent, 144, 146,
147, 152 : propriétaires du *mouli Roland*,
143, 147, 152.

- Abbaye de Ch. Biens propres, 142 : con-
firmation, 143 n. 5; procès contre les
usurpateurs, 62, 142, 144.

- Lieux-dits : *Ferme des Dames*, 142; *Dames-
sous-Chéry*, 142.

- Seigneurs : comtes et comtesses de Braine
141.

- Procès de Ch. Moulin Roland, 78¹,
153-157 ; 78², 157-158 ; 78³, 158-163.
Suspension, 146 ; reprise, 147. Arrêt du
Conseil d'Etat (1675), 62. — Affaire de
Ch., 56, 59, 147 n. 1.

CHARTREUVE, abbaye de femmes, 141,
141 n. 3.

Châsses :

Ch. des onze mille vierges, 135 n. ; Ch. de
saint-Nicaise, 135 n. ; Ch. de saint Remy,
135 n. ; Ch. de saint Rigobert, 135
n. ; Ch. de saint Sixte, 135 n. ; Ch. de
sainte Balsamie, 135 n. ; Ch. de sainte
Bove, 135 n. ; Ch. de sainte Célinie, 135
n. ; Ch. de sainte Dode, 135 n. ; Ch. de
sainte Eutropie, 135 n.

Chasses royales.

Equipage du sanglier. Premier gentil-
homme veneur : Antoine LÉVESQUE de
CROYÈRE (1617-1673), 132 n. 2, 319 n. 2.

- Chasses et plaisirs du roi en Champagne.
Capitaine : Gérard de BIGNICOURT (1623-
1702), 130 n. 2, 243 n. 4.

CHATEAU-LANDON, chef-lieu de canton
(Seine-et-Marne), 108, 143.

Curé-prieur : Anselme de LA SALLE,
10 — Décès de Charles de BOURLON
(1685), 143.

CHATEAU-PORCIEN, chef-lieu de canton
(Ardennes), 105, 114, 117, 172, 376.

- Comté Bailli, 114, 118, : Philippe FRÉ-
MYN (1518-1587), 174 n. 3.

- Conseil de ville, 212. — Etat civil, 370.

- Ecoles des Frères, 73.

- Grenier à sel. Contrôleurs : Henri BOU-
RON, 212; Honoré BOURON, 118; Martine

- BOURON, 118, 212, — Président :
Jean PHILIPPE, 370.

- Vigne à Ch.-P., 118.

Châtelet de Paris, 372.

- Notaires, 380, 381.

- Sentences (1499), 144; S. contre J.-B.
de LA SALLE (1704), 372 n. 6.

CHATILLON-SUR-MARNE, chef-lieu de canton
(Marne).

Affaire de Ch., 56, 59.

Chauve Walle, lieu-dit à Beine (Marne), 432.

CHEMIN (Le).

Seigneur : Pierre LELEU, 132 n. 3.

Chemin (Le) d'Avançon, lieu-dit à Acy-
Romance (Ardennes), 392 n. 2.

Chemin (Le) d'Avansson, lieu-dit à Acy
(Ardennes), 392, 392 n. 2.

Chemin de Caurel, lieu-dit à Berru (Marne),
95-1^o, 392.

- Chemin (Le) de la Charme*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 392.
- Chemin (Le) de la Couture-à-Nauge*, lieu-d à Acy (Ardennes), 391, 391 n. 1.
- Chemin (Le) de la Hache*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.
- Chemin (Le) de Montizeau*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390, 390 n. 7.
- Chemin (Le) de Saux*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 395.
- Chemin (Le) des Rigosats*, lieu-dit à Berru (Marne), 94, 433.
- CHENAY, commune (Marne).
Vicomte : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 109, 130 n. 2.
- CHÉRY-CHARTREUVE, commune (Aisne), 141. — V. Chartreuve.
- CHESNE (Le), commune (Ardennes).
Seigneur : Pierre de VILLELONGUE, 228, 228 n. 6.
- CHIGNY [anciennement Chaigny], commune (Marne), 257 n. 1. — V. Chaigny.
- CHIGNY-les-ROSES, 62, 185. — V. Chigny.
- Chroniques :
Jacques de GUISE, 92; Hugues de TOUL, 92.
- COEGNY (Marne).
Seigneurs : Famille BÉGUIN, 327 n. 1; Louis-Charles BÉGUIN, 327; Simon BÉGUIN, 327 n. 1.
- Collège des Bons-Enfants, 164 n. 3.
V. Reims, Collège des Bons-Enfants.
- Collège des Jésuites (Reims).
Fondation, 143.
- Communauté des Ecoles chrétiennes, 399 n. 2. — V. Frères des Ecoles chrétiennes.
- Compagnie des Cent-Suisses.
Premier exempt français : Antoine LÉVESQUE de CROYÈRES (1617-1673), 132 n. 3.
- Compte de tutelle (1676), 91, 121, 128 179, 213.
- Commentaire, 80, 179-212. Pièce comptable de grande valeur, 181; reflet de la sollicitude de J.-B. de LA SALLE, 187. Lacunes, 208.
- Comptes particuliers : Jacques-Joseph de LA SALLE, 179, 188, 189, 190, 210; Jean-Louis de LA SALLE, 179, 188, 191, 210; Jean-Remy de LA SALLE, 188, 192, 210; Marie de LA SALLE, 179, 188, 191, 210; Pierre de LA SALLE, 180, 188, 192, 210; Rose-Marie de LA SALLE, 179, 188, 193-194.
- Etude interne : document apographe, opistographe, 179; quittances, lettres lettres de reçu, mandements, procurations..., 179; sommes placées à intérêt, 255. Présentation et reddition, 182. — V. Tutelle, Compte de. — V. Tutelle-
- Compte de tutelle (1680), 222.
Cessions de J.-B. de LA SALLE à ses frères, 222, 224. Renonciation à la tutelle (1684), 222-224. — V. Tutelle.
- Concile de Latran, 143 n. 4.
- Conduite des Ecoles*, 35 nn. 3, 9, 10.
- Condamnations de J.-B. de LA SALLE, 290, 296. — V. Conseil d'Etat; LA SALLE, Jean-Baptiste de : condamnations; Paris, Châtelet : Parlement.
- Congé au locataire, 277.
- Congrégation Notre-Dame (Reims).
Membres, 108 : Jeanne de LA SALLE (1626-1671), 108.
- Conseil d'Etat, 411.
- Arrêt contre J.-B. de LA SALLE et consorts (1675), 62, 78, 141-153.

- Maître des Requêtes : VALABRÈGUE, 312 n. 3.
- Procureurs : Martin GAMACHE, 147 n. 1, 182 n. 1, 147, 151, 154, 159; JOSSE, 89, 96, 147 n. 1, 147, 151, 157, 159.
- Conseil de famille, 9.
- Conseils du roi, 301 :
 - Conseil privé, 154, 157.
- Constitution civile du clergé, 343 n. 6.
- Constitutions de rente, 76, 122-131, 244 n. 2.
- Contrats :
 - Classes : c. accessoire, 10; c. d'adhésion, 10; c. aléatoire, 10; c. authentiques, 9; c. de bienveillance, 10; c. commutatif, 10, 127; c. à effet extinctif, 17-18; c. de gré à gré, 10; c. onéreux, 10, 127; c. principal, 10, 127; c. solennel, 127; c. sous seing privé, 9; c. successif, 10; c. synallagmatique, 10, 17, 127 : diversité, 10, praxis habituelle, 17; c. à titre gratuit, 10; c. unilatéraux, 10, 17-18 : actes « nommés », 17; c. de vente, 10. — Contrats à ferme, 10-11 : clauses, 10, 11; échéances, 11. — Contrats à loyer, 11, 11-13 : clauses, 12-13; échéances, 13, 27; J.-B. de LA SALLE, preneur, 11-13. — Généralités : définition, 9; capacité légale, 128; clauses : de sauvegarde, 277; clos et couvert, 277; congé au locataire, 277; enregistrement, 128 ; levé, 128. — C. passés par J.-B. de LA SALLE : 1670 : 73, 91-104; 1685 [avec duc de Mazarin], 385 n. 1; 1700, 405; 1707, 364 n. 2.
- Copiteau (Le)*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-9, 431.
- CORMICY, commune (Marne), 212, 239 239 n. 4.
- Cense de C., 244.
 - Eglise paroissiale : décès et sépulture,
 - 242 n. 5.
- Etat civil : naissances, mariages, sépultures, 242 n. 5.
- Grenier à sel. Receveur : Jean DU MANGIN (1677-1759), 242 n. 5.
- Justice de C., 239.
- Terroir de C., 239.
- Coste (La) de Rézières*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-18, 431.
- Costume des Frères, 319 n. 3.
- Côte (La) de la Demoiselle*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393, 393 n. 6.
- COUCY, commune (Ardennes).
 - Seigneurs : Famille BÉGUIN, 327 n. 1.
- COUDRAY.
 - Seigneur : Louis d'ESTAMPES, 108 n. 1.
- Coulure*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391, 391 n. 4
- COULOMMES, 214. — V. Coulommès-la-Montagne.
- COULOMMES-la-MONTAGNE, commune (Marne), 214 n. 2, 216.
 - Manoir de Belleaucourt, 214 n. 2.
- Cour.
 - Arrêts contre J.-B. de LA SALLE, 254. — Casse la sentence du chantre (1690), 255. — V. Châtelet, Parlement.
- Courbance*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 7.
- Courbanor*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393, 393 n. 7, 394.
- COURCIVAL, commune (Sarthe), 370 n.
- COURCY, commune (Marne).
 - Cense de C., 59.

- Courelles (Les)*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.
- COURLANDON, commune (Marne).
Seigneur : Charles LE VERGEUR de LA GRANGE, 386.
- COURMAS, commune (Marne).
Seigneurs : Charles de VAUCLEROIS, 119; Edme de VAUCLEROIS, 119 n. 2.
- COURS.
Seigneur : Gabriel de LEZAINÉ, 144.
- COURTANVAU.
Marquis de C. : Charles de SOUVRÉ, 301; César LE TELLIER, 16 n. 1. — V. Courtanveau.
- COURTANVEAU.
Marquise : Anne de SOUVRÉ (1647-1715), 81.
- COURVILLE, commune (Marne).
Ferme de C., 144, 144 n. 3. — Acquéreurs : Louis de LA SALLE, Jean-Baptiste BARROIS, André ANGIÉ, 144.
- Couture (La)* à Nauge, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390, 391 n. 4.
- Couvents :
Frères Prêcheurs (Reims), 142 n. 3. — V. Abbayes, Chartreuse, Reims.
C. des Magneuses (Reims), 164 n. 3.
- COUVRELLES [Couvrecelles], commune (Aisne).
Seigneur : Jean d'AUQUOY, 144.
- Cran (Le) du Saucette*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-41, 431.
- Croisette (La)*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393, 431.
- Croisette (La) de Mouchéry*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Croix (La) Martin Souef*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391.
- CROUY, commune (Aisne).
Seigneur : Nicolas COCQUEBERT (1624-1687), 108, 108 n. 2, 439.
- CROYÈRES, fief.
Seigneur : Antoine LÉVESQUE (1617-1673), 319 nn. 1, 2.
- Cruseiller*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 389.
- CUISSY [Cuissy-et-Geny], commune (Aisne).
Abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- CUMIÈRES, commune (Marne).
Mariages, 243 n. 2.
- Curatelles :
De Simon de LA SALLE, 182; de Jean MAILLEFER, 222.
- Dames-sous-Chéry*, lieu-dit à Chéry-Chartreuse (Aisne), 142.
- DAMERY, commune (Marne), 212.
Procureur fiscal : Toussaint ALLAN, 242 n. 5.
- DARNÉTAL, « bourg aux portes de Rouen », 297.
— Ecole, 297 n. 4. Maître d'école, 312 n. 1 : fonctions, 80. — Mise à la disposition de J.-B. de LA SALLE (1704), 80. Prise en charge par les Frères : heureux débuts 80, 299.
- Décès (Famille de LA SALLE), 198.
Décès en bas âge, 201.
- Décharges, 17 :
1672 : Jean DUBOIS, 74, 105-118; 1673 : Evrard BORDOIS, 77, 132-140; 1677 : Philippe de SALNOVE, 82, 228-234; 1685 : Jean-Baptiste de LA SALLE (1649-1729), 83, 235-241; 1715 : de l'Hôpital général

- de Reims, 100, 405-410. — V. Quittance.
- Dépôts :
D. de bail (1706), 94, 333; D. de procuration (1705), 93, 329-330.
- Derrière le Ban*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-38.
- Derrière les Murs*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Dette : reconnaissance (1672), 75, 119-121.
- Devant Montereux*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.
- Devoirs d'un chrétien (Les)*, 34 n. 3.
Révision [Grenoble] : privilège d'impression, 402.
- Dialogue communautaire : intuition lasallienne, 247.
- DIGNE, chef-lieu du département des Basses-Alpes.
Evêque préconisé : Claude de BOURLON, 143.
- DIJON, chef-lieu du département de la Côte-d'Or.
Etablissement des Frères, 24 n. 5. — Ecoles des Frères, 384 n. 5.
- Chambre des Comptes. Premier Président : François RIGOLEY, 384 n. 5.
- Diligences rémoises, 338 n. 2.
- Dispenses de consanguinité, 111. — V. Mariages consanguins.
- Disputes *par attaque*, 312.
- Dixme (La) du four*, lieu-dit à Berru (Marne), 431, 432.
- DOULEUX.
Seigneur : Pierre de MONTFORT, 158.
- Droits seigneuriaux [Berru (Marne)], 103 : Aides sur les vins, 103 n. 4; d. de bourgeoisie, 103, 103 n. 7; d. de congé, 104, 104 n. 2; d. d'entrée, 103, 103 n. 6; d. de cens universel, 103; d. de chasse, 103; d. de mairie, 104, 104 n. 6; d. d'ajuster les mesures, 103; d. de paler; 103; d. de rouage, 103, 103 n. 8; d. de « soignier », 104; [« soignée »], 104 n. 3; d. de terrage, 103, 103 n. 9; d. de vinage, 104, 104 n. 5; d. de vingtième, 103, 103 n. 3.
- Echéances, 432. — V. Bail, baux.
- ECLY, commune (Ardennes).
Fabrique. Fondation d'obit, 427.
— Seigneurs d'E. : Jean-Baptiste BRODART, 420; Pierre de GAUMONT, 366; Jean ROLAND (1654-1732), 73, 175 n. 4.
- Ecole lasallienne : ouverture sur la vie, 36.
- Ecoles de campagne (1684), 74.
- Ecoles chrétiennes [Frères des] :
Château-Porcien (Ardennes), 73; Darnétal (Seine-Maritime), 80; E. dominicale, 78 : merveilleux succès, 296; fermeture, 296; Guise (Aisne) : ouverture (1682), 73; Laon (Aisne) : ouverture (1682), 73; Moulins (Allier), 384 n. 4; E. de Provence : renouveau, 403; Rethel (Ardennes), 73.
- Ecriture-solennité, 13.
- Ecurie (Grande) du roi.
Commandant : Hugues-Etienne de ROMANCE, 387. — Petite écurie. Pages : Antoine de BEZANNES, 370; César de BEZANNES, 370.
- Enfant-Jésus (Maison royale de l').
Donation de Jean-Baptiste-Joseph LANGUET de GERGY, 420.

- En Fou*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Enquête judiciaire (1677), 81, 213-221.
- Enseigne : *La Lune*, 338 n. 1.
- Entre-deux-Monts*, lieu-dit à Berru (Marne), 92, 93, 95-6, 430.
- Entrée (L') de la Sault*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 4.
- EPERNAY, chef-lieu d'arrondissement (Marne), 71.
- Biographie de sparnaciens illustres, 436.
 - Etat civil : baptêmes, mariages, sépultures, 436.
 - Grenier à sel. Président, 185 n. 1 : sieur CLÉMENT, 63, 185.
 - Lieutenant pour le roi : François CLÉMENT, 185 n. 1.
 - Prévôt d'E. : Robert PHILIPPONAT, 45.
 - Procureur du roi : Isaac DU VERGER, 185.
- Epine (L') Durand*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 5.
- Epine Herbin (L')*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393.
- Epine (L') du Rou*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 392, 394.
- Epitaphes :
Jean-Louis de LA SALLE (1664-1724), 201 n. 1, 345 n. 2; Henri de SOMMIÈVRE, 120 n. 3.
- Eplures (Les)*; *Eptures (Les)*, lieux-dits à Acy (Ardennes), 390, 391, 392, 394, 395, 395 n. 1.
- ERPY, commune (Ardennes), 45.
- Escadron de Vermandois, 369.
- Espine (L') du Ru*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 304.
- Espines (Les)*, lieu-dit à Berru (Marne), 94.
- ESTANG (L'), fief (Marne).
Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173; Philippe-Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2. — V. Etang (L').
- ETANG (L'), fief (Marne).
Seigneurs : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 174 n. 4; Louis FRÉMYN (1698-1761), 110 n. 5, 130 n. 3, 320 n. 4. Louis de LA SALLE (1654-1701), 187 n. 2. — V. ESTANG (L').
- EU, comté d'(aujourd'hui chef-lieu de canton de la Seine-Maritime).
Inspecteur général : François BONGARD d'ASPREMONT, 174 n. 2.
- Extrême-Onction.
Administrée à Louis de LA SALLE (1672), 203.
- EXIDEUIL, commune (Charente), 383 n. 1.
- Faire-parts (semonces), 205, 207.
- FAUCONNERIE (La), fief.
Seigneur : Simon COCQUEBERT, 111.
- Fauconnerie (Grande) du roi.
Fourrier : Simon de LA SALLE (1618-1680), 187.
- FAURIAN, fief.
Seigneur : Gabriel de LEZAINÉ, 44, 144. — V. Phorien.
- FAVIÈRES, fief.
Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173.
- Ferme-des-Dames*, lieu-dit à Chéry-Charreuve (Aisne), 142.
- FESTIEUX, commune (Aisne), 83, 84, 369 n. 2.

— Château de F., 25 n. 3, 365, 369, 371 : accueille J.-B. de LA SALLE se rendant à N.-D. de Liesse, 371. — Naissances et décès, 84, 86, 370, 370 n.

— Eglise : sépulture, 370.

— Propriétaires et seigneurs : Famille de BEZANNES, 370 n.; Camille-Edmond-Charles de WARENGHIEN de FLORY, 370 n.; sieur de WEZ, 370 n.

— Seigneur : Chapitre de Laon, 369.

FEUILLÈRES, fief.

Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173.

FIMETTE, écart de Fismes (Marne).

Pont sur la Vesle, 144.

FISME (aujourd'hui Fismes), 154, 158, 159.
— V. Fismes.

FISMES, chef-lieu de canton (Marne), 63, 148, 149.

— Bailli, 150, 154.

— Chapelle Notre-Dame, 142 n.3.

— Contrôle des actes, 158.

— Hôtellerie à l'enseigne de Saint-Jean, 145.

— Maire et jurés, 144.

— Notaires, 144, 145, 148, 149. — V. ANCELET, ARLAUT, BILLET, COPINEAU, COSCHERON, DANIEL, GARGET, MICHEL.

— Prévôté, 144, 149.

Fond (Le) de Courbance, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 7.

Fond (Le) de la Sault, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 4.

FONTAINE (La)

Seigneur : Henri LESPAGNOL, 129 n. 4.

FONTENAY, écart de la commune de Marmagne (Côte-d'Or). Abbaye cistercienne fondée par saint Bernard. Abbé : Guillaume BOYVIN, 301.

FONTENILLE, fief.

Seigneurs : Famille FRÉMYN, 173; Pierre FRÉMYN (1655-1744), 174 n. 1.

Forières (Les), lieu-dit à Berru (Marne), 95-1^o.

Formation professionnelle, 226.

Fortelle (La), lieu-dit à Rilly-la-Montagne (Marne).

Seigneur : Jean-Baptiste de LA SALLE (1714-1772), 243 n. 2.

FORT-ROYAL (Martinique), ancien nom de Fort-de-France.

Fondation lasallienne *ad exteros*, 34 n. 1.

FOSSE (La), commune (Ardennes).

Seigneur : Robert de CHALONS, 132 n. 2, 319 n. 1.

Fosse-le-Poulain (La), lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.

Frais d'administration, 197, 244.

FRANCE, Rois :

Charles IV le Bel (1294-1328), 338 n. 3; Clovis, Henri IV (1553-1610), 175 n. 3; Louis IV d'Outre-Mer (v. 921-954), 120 n. 1; Louis XII (1462-1515), 276; Louis XIII (1601-1643), 173 n. 2; Louis XIV (1643-1715), 24, 85, 274 n. 4, 276, 297 n. 1, 383, 397; Louis XV (1710-1774), 164 n. 3, 387, 387 n. 1; Louis XVI (1754-1793), 346 n. 2.

Garde du roi.

Chevau-légers : Marie-Louis-Nicolas de MONTGEOT, 243 n. 2.

Garenne (La) Colbert, lieu-dit à Acy (Ardennes), 394, 394 n. 3.

Gatière (La), lieu-dit à Acy (Ardennes), 391, 391 n. 3.

Généralité de Châlons (Marne).

Trésorier général : Antoine MAILLEFER (1657-1718), 191, 192 n. 11; Jean ROLAND, 175 n. 4.

- Gentes (Les), fief.
Seigneur de G. : Henri LESPAGNOL, 129 n. 4.
- GERNICOURT, commune (Aisne).
Seigneur de G. : Charles-Henri-François de VALLON, 231 n. 2.
- GÉVAUDAN, montagnes du G., 402.
- GILLESVOISIN, fief.
Seigneur de G. : Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- Glacière (La), lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 391 n. 3.
- GODARD (Le), fief.
Seigneur de G. : Famille FRÉMYN, 173; Philippe FRÉMYN (1518-1587), 174 n. 3.
- GONDREVILLE, fief.
Seigneur de G. : Jean-Baptiste de LA SALLE (1714-1772), 243 n. 2.
- GONESSE, chef-lieu de canton (Yvelines).
Décès de Gérard-Joseph COCQUEBERT, 108 n. 2.
- Grand Conseil :
– Avocat : JOSSE, 147, 147 n. 1, 151.
– Conseiller : ROCHEREAU d'HAUTEVILLE, 147, 152.
– Contrôle des actes, 154, 158.
– Instances et procès : 154, 158, 163.
– Minutes d'arrêt, 418.
– Procès de Chartreuve, 78¹, 153-157, 411.
– Procédures et procureurs, 158, 163 : Martin GAMACHE, 66, 147 n. 1, 151, 182 n. 1; JOSSE, 151; MASSY, 154.
- GRANDCOURT, fief.
Sicur de G. : Joseph COLESSE, 84, 376, 378, 379, 380, 382, 384.
- Grande Chancellerie de France.
Secrétaire du roi : Simon LESPAGNOL (1660-1732), 130 n. 2.
- Grande-Chartreuse (La), monastère cartusien dans le massif de la Chartreuse (aujourd'hui commune de Saint-Pierre de Chartreuse; Isère).
Séjour de J.-B. de LA SALLE (1713-1714), 316, 402, 402 nn. 2, 4.
- Grande fauconnerie de France.
Gentilshommes du roi : Toussaint ALLAN, 292 n. 5; Louis ALLAN, 243 n. 2.
- Grande (La) Pièce de la Prée, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 390 n. 3.
- GRENOBLE, chef-lieu du département de l'Isère.
– Maison des Frères. Séjour de J.-B. de LA SALLE (1713-1714), 402 : endroit abrupt et isolé où il se retirait, 402 n. 4; composition et révision de ses ouvrages, 402, 402 n. 6.
– Paroisse Saint-Laurent. Ecole des Frères, 403.
- Grimpette (La) de Courbance, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 7.
- GUEUX, commune (Marne).
– Curé : Millet LESCAILLON, 55, 56, 185.
– Seigneur de G. : François de MIREMONT, 212.
- GUIGNICOURT, commune (Aisne).
Seigneur de G. : Charles de BEZANNES, 369.
- GUISE, chef-lieu de canton (Aisne).
Ecole chrétienne. Ouverture (1682), 73.
- GUYENCOURT, commune (Aisne), 53.
Voyage de J.-B. de LA SALLE (1673), 186.
- Haut de Montizeau, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.
- HAUTEVILLE, commune (Marne).
Sicur de H. : Jean LE LIEUR, 301.

- HERBIGNY, commune (Ardennes).
Seigneur d'H. : Jérôme LESPAGNOL (1662-1749), 400 n. 2.
- HÉVILLE, fief.
Seigneur d'H. : Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- Histoire cistercienne, 141-142.
- Hôle (Le) à l'Evronche*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 391 n. 2.
- Hommée : valeur, 94 n. 1.
- Hormisseaux (Les)*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.
- Hosle (Le)*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390, 392.
- Hosle (Le) à la Rouche*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391, 391 n. 2.
- Hosle (Le) de la garenne*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391, 392.
- HOURGES, commune (Marne).
Seigneur de H. : Nicolas LELEU (1652-1723), 132 n. 3.
- Hure (La) aux ferrons d'oye*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 392.
- IGNY-LE-JARD [abbaye cistercienne (arrondissement et diocèse de Reims) fondée par Clairvaux, en 1127].
Monastère cistercien, 141 n. 2, 178 : religieux, 110.
- Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 373.
- Affaires de l'I. : J.-B. de LA SALLE tenu au courant, 403.
 - Chapitres généraux : Arrêtés, 344 n. [6].
 - Ecoles, 40. — V. Ecoles, Frères.
 - Election des Supérieurs : Registre A, 439.
 - Histoire générale : Administrateurs des biens, 345 n. 1; amis, 273; battu en brèche, 23; « le Bethléhem de l'Institut », 275; caractère laïque, 403 n. 4; extension progressive, 34.
 - Lettres patentes (1724), 86, 345 n. 1, 425.
 - Livre des premiers vœux perpétuels, 403 n. 4, 438.
 - Protecteurs : Louis XIV, 315; Louis XVI, 346 n. 2.
 - Régime, 346.
 - Saint-Sulpice et l'Institut des Frères : Indifférence du curé de S.-S., 373. Entraves de LA CHÉTARDIE, 382. Hostilité de la Compagnie ?, 315 n. 4.
 - Supérieurs : administrateurs des biens de la religion, 37. Devoirs inhérents à leur charge, 38.
 - Supérieurs ecclésiastiques, 403.
- Instrument monétaire, 11.
- ISSY [Issy-les-Moulineaux], commune (Seine).
Bornage du territoire, 418.
- JANDUM, commune (Ardennes).
Antiquités, 228 n. 3, 349, 427.
- JANVILLE, chef-lieu de canton (Eure-et-Loir).
Seigneur de J. : Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- Jaunes (Les) Vignes*, lieu-dit à Berru (Marne), 94, 433.
- Jeunes (Les) Vignes*, lieu-dit à Berru (Marne), 94, 99.
Propriétaire : J.-B. de LA SALLE, 94, 95, 99.
- JONCHERY-SUR-VESLE, commune (Marne), 63.
- Journal de Jean MAILLEFER*, 198.

- Journée de nourrice : prix, 196.
- La Ladière (La), lieu-dit à Acy (Ardennes), 392.
- LAIGNERY, fief.
Seigneurs de L. : Famille FRÉMYN, 173.
- La Malmaison (Aisne). — V. Malmaison (La).
- LAON, chef-lieu du département de l'Aisne, 172, 212.
— Baillage de L. Président et Lieutenant général : Bonaventure LE CLERC, 370.
— Chapitre, 369. — Chanoines : Philippe de GAUMONT [Gomont], 83, 363, 364, 365, 366, 371; Pierre GUYART, 86, 366, 369 n. 1.
— Ecole chrétienne (1682), 73, 369.
— Eglises : Saint-Pierre. Curé : Pierre GUYART, 369 n. 1. — Saint-Remy-à-la-Porte : mariage, 370.
— Frères de L., 369 n. 1.
— Notaire. — V. Blanchet.
— Présidial. Premier Président : Bonaventure LE CLERC, 370.
- LARDY, commune (Seine-et-Oise).
Seigneur de L. : Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- LAUNAY :
Marquis de L. : Bernard-René JORDAN, 381 n. 1 [Dernier gouverneur de la Bastille (1740-1793)].
- LAUNOIS, 154. — V. Launay, Launois.
— Antiquités, 228 n. 3, 427.
— Seigneur de L. : Pierre de BEAUFORT, 148, 154.
- LAUNOY, 148, 159. — V. Launoy, Launois.
- LAVANNES, commune (Marne).
Doyenné : Procès-verbaux de visite, 104 n. 6.
Légende (La) des saints, 142 n. 3.
- Legs, 280.
— L. testamentaires : L. BRODART, contesté, 359 n. 1; L. Remy FAVART, 281; L. François LEFEBVRE (1705), 399 : destination, 399; L. Claude PASTÉ (1707), 95, 337-343.
- Lettres :
— L. d'affaires, 34 n. 3; L. d'anoblissement, de noblesse, 174 n. 4, 428. Antoine FRÉMYN (1696), 172.
— Lettres de J.-B. de LA SALLE. — V. LA SALLE, J.-B. de, Lettres.
— Lettres patentes (1724), 86, 314 n. 2; *ibid.* (1778), 346, 346 n. 2.
— Lettres de rescission à Jean-Charles CLÉMENT, 401 n. 7.
— Lettres royaux, 31 n. 1, 182, 182 n. 1.
- LIESSE, commune (Aisne).
Sanctuaire Notre-Dame : pèlerinage de J.-B. de LA SALLE, 371.
- Lieux-dits. — V. Acy, Acy-Romance, Beine, Berru, Mouchéry.
- Ligue : troubles à Reims, 92.
- LILLETTE, fief.
Seigneur de L. : Jean MAILLEFER († 1636), 175 n. 2.
- Livre de taille (1328), 119 n. 2.
- LIVRY [Livry-sur-Vesle], commune (Marne).
Seigneur de L. : Pierre LELEU, 132 n. 3.
- LOGE (La), fief.
Seigneur de L. : Henry de BEAUFORT, 151.

- Logement des gens de guerre : exemptions, 276.
- Long (Le) balai*, lieu-dit à Beine et Mouchéry (Marne), 433.
- Longue (La) Avoine*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-43, 43¹.
- Longueau, couvent de religieuses à Reims, 177.
- LOUVOIS, commune (Marne).
 – Dame de L. : [Anne de SOUVRÉ], 15, 16, 301, 302, 307, 308. Hôtel à Paris, 308.
 – Marquisat de L. : Acquisition, 309 n. 2. Vente à Michel LE TELLIER, 428. — Marquis : Eustache de CONFLANS, 428; François-Michel LE TELLIER, 145, 301, 420, 422, 428. — Marquise : Anne de SOUVRÉ, 81, 309, 311, 428.
 – Terre de L. : estimation, 309 n. 2.
- LUDES, 395. — V. Ludes.
- LUDES, commune (Marne), 52, 185, 256, 256 n. 1.
 – Crus de champagne, 256.
 – Etat civil : naissances, mariages, sépultures, 429, 433.
 – Notaire : Pierre LALLEMANT, 256 n. 3.
 – Seigneur de L. : Charles ROGIER (1640-1715), 399, 399 n. 3.
- MAGNEUX, commune (Marne).
 Seigneur de M. : Nicolas COLBERT, 164 n. 3.
- Mairie, 103 n. 1.
- Maison du roi.
 Officier : Jean-Jacques-Félix de LA SALLE (1715-1756), 243 n. 2, 339 n. 5.
- Maîtrise des eaux et forêts de Reims.
 Lieutenant particulier : Gérard de BIGNICOURT (1623-1719), 130 n. 2.
- Maîtrise ès-arts.
 Dépense de Jacques-Joseph de LA SALLE (1659-1723), 189.
- MALNOUE, abbaye, 298.
- Manoir de Hauteville*, 301. — V. Saint-Yon.
- Manoir de Saint-Yon*, 301. — V. Saint-Yon.
- Manoir des Trois-Cochons*, 301. — V. Saint-Yon.
- Manuscrit Séramidal, 91.
- MALMAISON (La), fief (Aisne).
 Seigneurs de L. M. : Charles de BEZANES, 369, 419; Charles LE VERGEUR de LA GRANGE, 386.
- MALNOUE.
 Abbaye bénédictine de femmes, 425.
 Abbesse : Elisabeth VOYSIN, 445 n. 1.
- MARCILLY-SUR-SEINE, commune (Marne).
 Seigneurs de M. : Famille FRÉMYN, 173; Jacques FRÉMYN, 172, 173.
- MAREUIL-SUR-AY, commune (Marne), 71.
 Vignes : vente par Louis de LA SALLE (1663), 45.
- Mariages consanguins, 95 n. 4, 130 n. 3, 175 n. 4, 231 n. 2, 320 n. 4, 399 n. 3, 409 n. 4.
- MARFONTAINE, commune (Aisne).
 Seigneurs de M. : Jean PROISY, 212; Robert de PROISY, 58.
- MARLAY, commune (Ardennes).
 Laboureurs, 239 n. 1.
- MARLIÈRE (La), fief.
 Seigneur : Nicolas COCQUEBERT, 439.
- MARNE, département.
 Evêque constitutionnel, 343 n. 6 : Jacques DIOT, 343 n. 6.
- MARSEILLE, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône.

- Noviciat des Frères. Directeur : Frère TIMOTHÉE, 402 n. 1.
- Séjour de J.-B. de LA SALLE (1712), 316, 402.
- MARSILLY-les-HERMONVILLE (Marne).
Gué de M., 242 n. 5.
- MAZARIN [Rethel-Mazarin], ville et duché, 280, 359. — V. Rethel, Rethel-Mazarin.
- Avocat et procureur : Nicolas BARTHÉLEMY, 280.
- Bourgeois : Jean GOBERT, 362.
- Duc de Mazarin : Armand-Charles de LA PORTE, 74, 385, 385 n. 1, 423, 438.
- Ecoles gratuites de M., 361.
- Lieutenant général, 362.
- Notaires, 359. — V. Barthélemy, Nicolas; Chastelain.
- Mazures (Les)*, lieu-dit à Berru (Marne), 94.
- MAY.
- Seigneur de M. : Pierre de MONTFORT, 146, 147.
- Méditations pour les Dimanches et principales Fêtes de l'année*, 34 n. 3.
- MEILLERAYE (La). Terre de ce nom, commune de Beaulieu-sous-Parthenay (Deux-Sèvres).
Duc de L. M. : Armand-Charles de LA PORTE, 385 n. 1. — V. Duc de Mazarin, Duc de Mayenne, Duc de Montcornet.
- MELETTE (Marne), commune L'Épine.
Seigneur : François CLÉMENT, 185 n. 1.
- Mémoires :
M. de J.-B. de LA SALLE contre les maîtres écrivains, 298. — M. du Frère THOMAS, 312 n. 3. — M. sur l'habit, 303. — Mémoires de TATON, 279 n. 2.
- MERFY, commune (Marne), 113.
- Vicomte de M. : Gérard de BIGNICOURT (1623-1702), 109, 130 n. 2.
- Vignes de M., 113.
- MERRY, fief.
Seigneur de M. : Pierre de MONTFORT, 154. — V. Méry.
- MÉRY [Méry-Prémecy], commune (Marne).
- Seigneurs de M. : Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1; Pierre de MONTFORT, 147, 153 n. 1, 158.
- Terres de M. Héritier : Claude de VERGEUR, 153 n. 1.
- MENDE, chef-lieu du département de la Lozère.
Visite et séjour de J.-B. de LA SALLE (1712-1713), 402, 402 n. 1.
- MESNIL (Le), commune (Aisne).
Seigneurs du M. : Antoine de BEZANES, 369; Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- MESNIL-SAINT-LAURENT, commune (Aisne), 369 n. 5.
- METZ, chef-lieu du département de la Moselle.
- Parlement de M. Conseillers : Nicolas COQUEBERT (1624-1687), 108, 108 n. 2, 439; Remy-Joseph COQUEBERT, 319 n. 4; Benjamin OZANNE, 172. — V. Parlement de Metz.
- Conseiller clerc : Louis FRÉMYN, 178.
- Minute, minutes, 9 — V. Notaires.
Minutes notariales : Claude THIÉNOT, 240 n. 1. — V. Charleville, Notaires; Paris, Notaires; Reims, Notaires; Rethel, Notaires; Rouen, Notaires.
- Misson*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.

- MONCETZ [Moncetz-l'Abbaye], commune (Marne).
Abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- Monde rural, 10.
- MONDREVILLE, fief.
Seigneur de M. : Scipion-François DESPREZ, 386.
- Monnaies courantes, 127, 139, 228, 233 :
louis d'argent, 124; louis d'or et d'argent,
134, 139; pistoles d'Espagne, 228, 233.
- Montant (Le) au Blanc Chemin*, lieu-dit à
Acy-Romance, 394 n. 2.
- Montant (Le) à l'Épine Durand*, lieu-dit à
Acy-Romance, 394 n. 1.
- MONTBRET (aujourd'hui Mombré).
Seigneur de M. : Nicolas COCQUEBERT
(1624-1687), 439.
- MONTCORNET, commune (Aisne).
- Marquis : Armand-Charles de LA PORTE,
385 n. 1.
- Marquisat. Voyer général, 350 n. 6.
- Mont-de-Berru (Le)*, lieu-dit à Berru (Marne),
95 n.
- MONT-DIEU, monastère des Chartreux
(Ardennes).
Prieur : Pierre SERVAL, 142 n. 3.
- MONTFAUCON, chef-lieu de canton (Meuse).
Collégiale. Chanoine : Louis-Éléonore
TRISTAN de MUIZON, 426. — Prévôt :
André CLOQUET, 423. — Prévôt et
Chapitre : tractation, 430.
- MONTFORT [château de Montfort-l'Amaury ;
Yvelines (?)].
Seigneur de M. : Pierre de MONTFORT,
153 n. 1, 154.
- MONTLAURENT, commune (Ardennes).
Seigneur de M. : Adam BLANCHE-
BARBE, 110 n. 1.
- MONTMOREL, abbaye.
Abbé de M. : Guillaume BOYVIN, 301.
- MORDANT (Le), fief.
Sieur du M. : Jean LESPAGNOL († a.
1673), 110.
- Mouchéry, ancien lieu-dit à Beine (Marne).
- Seigneurs de M. : Famille FRÉMYN, 173 ;
Antoine FRÉMYN (1614-1701), 107, 174
n. 4.
- Terres appartenant à J.-B. de LA SALLE,
72.
- Moulin Roland [Rolland], à Villette
(Marne), sur la Vesle, 63, 143, 144,
144 n. 2, 146, 147, 148, 149, 150, 151,
154, 158, 159, 411.
- Propriétaires : Religieux de Chartreuve.
Droit de préemption, 145; adjudication
à l'enchère, 145.
- Procès (1675) : lenteur de la procédure,
146; reprise après la mort de Louis de
LA SALLE (1625-1672), 146; multipli-
cité des productions, 147. Propriétaires
légaux, 147. Conclusions de la Chancel-
lerie, 150. Arrêt du Conseil, 152, 153.
- MOULINS, chef-lieu du département de
l'Allier.
Ecoles chrétiennes, 384 n. 4.
- Moulle (La)*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393.
- MOULON, près Montargis (Loiret).
Seigneur de M. : Scipion-François DES-
PREZ, 386.
- MOUZON, chef-lieu de canton (Ardennes).
- Abbaye bénédictine, 144 n. 2.
- Château et ville. Capitaine et lieute-
nant pour le roi : Nicolas de LA SALLE
(1686-1744), 243 n. 2.
- MUIRE (Marne).
Sieur de M. : Médard-Noël de PARIS,
328 n.

- MUIRE (Basse-M.), 281 n. 2.
- MUTRY, commune (aujourd'hui l'auxières-Mutry [Marne]).
Seigneur de M. : Jean COCQUEBERT (1596-1650), 111 n. 1.
- NANTEUIL, commune (Ardennes), 398.
Baron de N. : Nicolas de BOHAIN, 119 n. 2.
- Nau (La) Hennegrain*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 394.
- Naule*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393, 393 n. 5.
- NAUROY [Beine-Nauroy], commune (Marne).
— Lieux-dits, 432.
— Seigneurie de N. Cueilleret des cens et redevances, 432. — V. Beine-Nauroy.
- Naux (La)*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 390 n. 4.
- Naux (La) Baranger*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391.
- Naux (La) de Bara*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 392.
- Naux (La) Moroy*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393, 393 n. 3.
- Naux (La) de Padons*, lieu-dit à Beine (Marne), 432.
- Naux (La) de Tremoillis*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.
- NERWINDE [Neerwinden], commune de Belgique.
Bataille de N. (1693), 370.
- NETTANCOUR [Nettancourt], commune (Meuse [?]).
Seigneurs de N. : Nicolas AMÉ († 1669), 110 n. 2; Nicolas COCQUEBERT (° 1656), 110 n. 2.
- NEUFCHATEL [-sur-Aisne], chef-lieu de canton (Aisne).
Terre de N. Receveur : Toussaint ALLAN, 242 n. 5.
- NEUFLIZE, commune (Ardennes).
Seigneur et châtelain de N. : Henry CAUCHON († 1770), 119 n. 3.
- NEUVILLE (La), commune (Marne).
— Seigneur de N. : Jean de PROISY, 212.
— Voyage de J.-B. de LA SALLE (1673), 186.
- NEUVILLE-en-TOURNE-à-FUY, commune (Ardennes), 63, 67, 212.
Habitants, 239 n. 1, 212.
- NOGENT.
Seigneur de N. : Pierre LELEU, 132 n. 3.
— V. Nogent-l'Abbesse.
- NOGENT-L'ABBESSE, commune (Marne), 95 n.
Eglise : visite, 430.
- NORMANDIE, région de France (Départements de Seine-Maritime, Eure, Calvados, Orne, et partie des arrondissements de Nantes et de Dreux). Chambre des Comptes de N. Maître : Eustache de SAINT-YON, 301. — V. Parlement de Normandie.
- Notre-Dame de l'Épine.
Baptême, 185 n. 1.
- Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).
Pèlerinage de J.-B. de LA SALLE et des Frères (1690), 75.
- Noue (La) d'Ane*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 6.
- Noue (La) des Malades*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 6.
- Noue (La) Béranger*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 391 n. 5.

- Noue (La) Flava*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 3.
- Noue (La) Mauroy*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 3.
- Noues : terres productives, 387.
- Nourritures au rabais, 50, 67, 187, 188 n. 1.
- NOUVION-SUR-MEUSE, commune (Ardennes).
Seigneur de N. : Pierre de VILLELONGUE, 228, 228 n. 5, 233.
- Noviciat des Frères, 373. — V. Frères, Noviciat.
- NOVION-PORCIEN, chef-lieu de canton (Ardennes), 401 n. 6.
- NOVY, commune (Ardennes), 433.
- NOYERS, (aujourd'hui Noyers-Pont-Mangin) commune (Ardennes).
Cense de N. : adjudication, 426. Propriétaire : Jacques DIDIER, 172 n. 2.
- Offices.
Lettres de provision, 427.
- OLIZY, commune (Ardennes).
Seigneur d'O : Pierre LELEU, 132 n. 3.
- Ordre de Malte.
— Chevalier : Philippe de BEZANNES, 370, 370 n. [6].
— Grand-Maître. Page : Philippe de BEZANNES, 370.
- Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, 370 n. [6].
- Ordre militaire du Saint-Sépulcre, 350 n. 6.
- Ordre royal et militaire de Saint-Louis.
Chevaliers : Jean DU MANGIN (1677-1759), 242 ; Jean-Baptiste de LA SALLE (1714-1772), 242 n. 2.
- Ordres du roi.
Commandeurs : François-Michel LE
- TELLIER, 15, 81, 301 ; Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- ORIGNY.
Dames d'O., 65, 67. — Religieuses d'O., 67, 69. — V. Origny-Sainte-Benoîte.
- ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE, commune (Aisne).
— Abbessse, 30.
— Voyage de J.-B. de LA SALLE (1676), 30 n. 2, 186.
- Original (acte), 9.
- Ormisseaux (Les)*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 390 n. 2.
- PARGNAN, commune (Aisne), 172.
- PARGNY [Pargny-lès-Reims], commune (Marne).
Vignerons, 123, 123 n. 1.
- PARIS, chef-lieu du département de la Seine, capitale de la France.
— Abbayes, couvents, monastères :
Filles de Sainte-Elisabeth, 297 n. 1.
— A. de Saint-Germain-des-Prés, 274 n. 3, 418. — A. Sainte-Geneviève, 70.
— C. des Carmes, 77, 83 : jardin des C., 274 ; prison des Carmes (1792), 274 n. 5. — C. des Dominicaines de la Croix, 277 n. 3. — C. des Franciscains, 437. — C. des Jacobins, 83, 290, 322 n. [3]. — C. Sainte-Claire, 73.
— Archevêché.
Archevêques : François de HARLAY (1620-1695), 74, 262 ; Antoine de NOAILLES (1651-1729), 77, 262 : Sentence arbitrale entre le chantre et les curés de la ville et faubourgs de Paris (1699), 78, 253 n. 1.
— Chambre des Comptes.
Correcteurs : Nicolas FRIZON, 54 ; Pierre LELEU, 132, n. 3. Maîtres des Comptes : Mathieu de BOURLON, 143 ; Simon de LA SALLE, 107 n. 3.

PARIS (suite)

- Maitre ordinaire : Jean-Baptiste BROADART, 420, 426; Charles TRUDAINE, 297 n. 1.
- Chantrierie :
Provisions, réceptions, installation, 417.
— Ecoles, 417.
- Chapitre :
Sentence arbitrale de l'archevêque, 417.
- Châtelet. Condamnations de J.-B. de LA SALLE (1704), 80, 372. — V. Notaires.
- Conseil d'Etat.
Arrêt contre J.-B. de LA SALLE au sujet de l'affaire de Chartreuse (1675), 62, 78, 141-153. — V. Chartreuse, Conseil d'Etat.
- Cour des Monnaies, 37 n. 7.
Conseiller vétérinaire : Nicolas-François DELAMOTTE, 388 n. 1.
- Curés :
Démêlés avec le chantre, 74, 417, 418.
- Ecoles des Frères, éc. chrétiennes, éc. lasalliennes, 383 n. 3.
Ecoles (petites éc.). Directeur, 254.
Suppression (1690), 75, 83 : révocation, 75. — Fermeture (1706), 83, 290, 372.
Mémoire historique des établissements des Frères ressortissant du Parlement de Paris, 400 n. 5. Grand'Maison, 77, 274, 274 n. 5, 275 n. 6, 373 : communauté de Saint-Cassien, 383 n. 1; Ecole dominicale, 78, 277 n. 296 3, 373; Pensionnat des Jeunes Irlandais (1698), 77, 373. — Don de Mme VOYSIN, 297 n. 1, vente, 420.
Ecole rue du Bac, 250, 250 n. 1, 253, 261, 262, 374 : pillage par les maîtres des petites écoles, 254, 254; réouverture, 255.
Ecole rue de Charonne, 78 : Pillage, 80, 277 n. 3, 296 n. 3.
- Rue-Princesse.** Maison, 247, 248 : à l'image de Sainte-Anne, 78, 80. — Description, 267, 274, 291. — Louage : prix, 250; valeur locative, 276. — Maison et chantier, 250.
Bail (1690), 75, 78, 82.
Bail (1694), 77, 82.
Bail (1701), 78, 82, 86, 261-273, 419.
Bail (1704), 80 : dépôt des baux (1706), 82, 419.
Bail (1715), 85, 419.
Baux divers (1690-1704) : dépôt, 78, 83, 84, 412.
Exemptée du logement des gens de guerre, 276.
- Rue Princesse.** Ecoles, 75, 290, 291, 373.
Arrivée des Frères (1688), 75, 81, 248. — Intrigues et calomnies contre J.-B. de LA SALLE et les Frères (1688), 249, 249 n. 2.
Ecoles des Frères : situation, effectifs, 424.
Ecole rue Saint-Placide, 374, 383 n. 1.
Ecole Saint-Roch (rue Saint-Honoré), 82, 83, 321 n. 3, 375.
Ecoles paroissiales de Saint-Sulpice, 84, 247. — Directeur : abbé LESPAGNOL, 247; abbé COMPAGNON, 247; M. de LA SALLE, 75.
- Eglises et Paroisses.
Notre-Dame. Pose de la première pierre, 143 n. 4.
Saint-André-des-Arts. Paroisse, 308.
Saint-Benoit. Baptême, 422.
Saint-Dominique, 422.
Saint-Eustache. Baptême, 422. — Mariage, 422.
Saint-Gervais. Paroisse : décès, 107 n. 3, 422; inhumation, 297 n. 1, 422.
Saint-Hippolyte, 80.
Saint-Jean-en-Grève : mariage, 130 n. 1, 422.
Saint-Laurent. Paroisse; décès, 319 n. 2.
Saint-Louis. Paroisse, 267, 273 n. 3.
Saint-Martin du Cloître Saint-Marcel, 80.
Saint-Médéricq. Paroisse, 386 n. 4.
Saint-Paul. Paroisse, 281, 286, 290 : règlement pour les écoles de charité, 417.
Saint-Roch. Paroisse, 84, 302, 333, 351, 297 n. 2, 321 n. 3, 422. Décès, 422.

PARIS (suite)

- Saint-Séverin. Mariage, 422.
 Saint-Sulpice. Paroisse, 267, 302, 329, 297 n. 2, 322, n. [3]. — Curés, 262 n. 6 : Claude BOTTU de LA BARMONDIÈRE, 75, 247. — Décès, 432; Henri BAUDRAND, 75, 77. — LA CHÉTARDIE, 77, 82. — Baux de Rue-Princesse (1708-1715), 419. — Ecoles de charité, 84, 417.
- Famine : hiver (1693-1694), 262.
 - Frères des Ecoles chrétiennes.
 Communauté des Frères, 24. — V. Ecoles des Frères. Noviciat des Frères : rue de Charonne, 278 n. [3]; Grand'Maison, 78; rue de La Barouillère, 84; rue de La Barouillère (1709), rue Princesse, 315. — Transfert à Rouen (1705), 81, 310 n. 7. — *Ibid.* (1715), 85.
 - Grand Conseil.
 Avocat : JOSSE, 56. — Procureur : ROBELIN, 158. — Personnel, 423.
 - Habitants.
 Marchands bourgeois : Pierre LELEU, 132 n. 3; Michel MARTIN, 363; Etienne-Jean-Joseph MAUGRAS, 386; Nicolas ROLLAND, 351; Jacques SAILLANT, 330.
 - Histoire ecclésiastique.
 Chantre, 75 : Claude JOLY, 254. — Condamnations contre J.-B. de LA SALLE (1690, 1704), 75, 79, 373.
 Transaction entre le Chapitre, les chanoines et les curés de Paris (1699), 78, 374. Curés de Paris : conflits avec la communauté des maîtres et maîtresses d'école, 74. — Transaction avec le chantre, 78, 374 n. 7. — *Id.* avec le Chapitre et les chanoines de Paris, 374.
 - Hôpital LAENNEC, 375.
 - Hôtel de ville.
 Rentes sur l'H. de V., 19, 321, 327.
 - Hôtels, Maisons.
 H. Gérard de BIGNICOURT (rue Saint-Avoye), 74 n. 15. — H. de Louvois (rue Richelieu), 16 n. 1; H. Palais de la Femme, 278 n. [3]; M. VOYSIN, 381 n. 1. Maison du *Lyon d'or*, 351. — M. Mascaroni, 82. — Maison Saint-Antoine, 80.
 - J.-B. de LA SALLE à Paris.
 Sillon lasallien, 22. — Paris boude l'institution de J.-B. de LA SALLE, 279.
 - J.-B. de LA SALLE et le Chantre de Paris.
 Sentences contre J.-B. de LA SALLE (1690, 1704), 75, 80, 254 : cassée par la Cour (1690), 75, 255.
 - J.-B. de LA SALLE et les Maîtres écrivains.
 Ils s'acharnent contre les Ecoles chrétiennes, 22, 79. — V. Maîtres écrivains.
 - J.-B. de LA SALLE et les Maîtres des Petites écoles, 79.
 Hostilité envers J.-B. de LA SALLE, 22, 253. — V. Maîtres des Petites Ecoles (Paris).
 - Lieutenant de police.
 Condamne J.-B. de LA SALLE (1704), 79, 80.
 - Maîtres écrivains :
 Combat contre les Ecoles chrétiennes, 79. Syndic : Louis LAMBERT, 79.
 - Maîtres des Petites écoles, 79.
 Démêlés avec les curés, 417.
 - Notaires au Châtelet, 12, 19, 267 : BOISSEAU, 130 n. 1; CARNOT, 378; DONA, 380, 381; DOYEN, 428; FROMONT, 327; HUET, 273, 285; JOURDAN, 419, 421; LANGE, 286, 295; LEFEBVRE, 421; LEMERCIÉ, 273, 286, 295, 328, 329, 330, 333, 337, 363, 366, 322 n. [3], 365 n. 1; MERCIER (v. Lemercier), 365; MEUNIER, 282, 337, 363; RENARD, 421; RICHIER, 421; ROBUSSE, 327; VERAM, 322 n. [3], 328, 330, 380, 381; de SAVIGNY, 364, 366.
 - Parlement.
 Etablissements lasalliens qui en ressortissent, 346, 418. Révocation de la sentence du chantre contre J.-B. de LA SALLE

PARIS (suite)

- (1690), 75. — Condamnation de J.-B. de LA SALLE (1705, 1706), 83. — V. Parlement de Paris.
- Prison des Carmes (1792), 274 n. 5.
- Topographie :
- Barrière de Sèvres, 315. — Boulevards :
- B. de Charonne, 277 n. 3 ; B. Saint-Germain, 274 n. 3 ; B. Voltaire, 286.
- Chemins : Ch. d'Issy, 274 n. 3 ; Ch. de Sèvres, 274 n. 3.
- Faubourgs : F. de la Grenouillère, 75, 253. F. Saint-Antoine, 285, 310.
- Fossés-de-Monsieur-le-Prince, 419.
- Iles : I. Notre-Dame, 267, 273 n. 3 ; I. Saint-Louis, 267, 273 ; I. aux Vaches, 273 n. 3.
- Impasse Guéménée, 278 n. [3].
- Pont-Royal, 75, 253. — Porte Saint-Michel, 363.
- Quartier des Invalides, 375. — Q. Saint-Germain-des-Prés, 302, 322 n. [3], 329.
- Square Louvois, 16 n. 1.
- Rues :
- R. Angélique, 273 n. 3 ; r. d'Anjou, 130 n. 1.
- R. du Bac, 75, 254, 374 ; r. de la Barouillère, 82, 84, 315, 375, 382 ; r. de Beaune, 322 n. [3] ; r. de la Blanche-Oie, 274 n. 3 ; r. du Bracq, 109 n. 2.
- R. des Canettes, 274, 274 n. 2 ; r. de Charonne, 78, 79, 80, 279, 284, 286, 290, 321 n. 3 ; r. Copreau, 275 n. 6.
- R. Dauphine, 308.
- R. du Faubourg Saint-Antoine, 278 n. [3] ; r. de la Femme-sans-Tête, 273 n. 3 ; r. du Four, 274, 274 nn. 3, 4 ; 277, 285, 290, 291, 295, 274 nn. 3, 4.
- R. Gratière, 267, 273, 273 n. 3, 274 n. 1 ; r. Guisarde, 274 n. 1, 380, 382 ; r. Guisarde, 377 ; r. Guyande, 274 n. 1.
- R. Jean-Macé, 278 n. [3].
- R. de Lille, 75 ; r. des Lillettes, 362 ; r. Louvois, 16 n. 1.
- R. Mabillon, 274 n. 1.
- R. Notre-Dame, 420 ; r. Notre-Dame-des Champs, 274 n. 4.
- R. des Petits-Champs-Saint-Martin, 386 n. 4 ; r. Poulletier, 273 n. 3 ; r. Princesse, 75, 83, 274, 274 n. 4, 285, 297, 322 n. [3], 333, 376, 379, 382, 384, 412.
- R. Regratière, 273 n. 3 ; r. de Rennes, 274 n. 3 ; r. de Richelieu, 16 n. 1, 82, 302, 310 ; r. des Rosiers, 421.
- R. Saint-Avoye, 109 n. 2 ; r. Saint-Honoré, 80, 83, 84, 297 n. 2, 321 n. 3, 322 n. [3], 333, 351, 364 ; r. Saint-Dominique, 430 ; r. Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 375 ; r. Saint-Louis, 297 n. 1 ; r. Saint-Sulpice, 274 n. 2 ; r. Sainte-Anne, 16 n. 1 ; r. des Sans-Culottes, 274 n. 1 ; r. Simon Lefranc, 351.
- R. de Turenne, 381 n. 1 ; r. du Temple, 425 ; couvent des Franciscaines, 425 ;
- R. de Vaugirard, 78, 82, 267, 274, 274 n. 5, 275 n. 6, 419 ; r. Viracoublé, 274 n. 2 ; r. de la Verrerie, 420.
- Saint-Sulpice.
- Séminaire S.-S., 48, 74. — V. Saint-Sulpice, Eglise et paroisse.
- Tuileries.
- Accident survenu à J.-B. de LA SALLE, 322 n. [3].
- Parlement de Metz (Moselle).
- Conseiller : Jean-François LÉVESQUE († 1789), 409 n. 4.
- Parlement de Normandie (Rouen, Seine-Maritime).
- Premier Président : Marie-Nicolas-Pierre CAMUS de PONTCARRÉ, 421.
- Parlement de Paris, 255, 372.
- Arrêts contre J.-B. de LA SALLE, 79, 83, 322, 6, 372, 373.
- Arrêt contre les Frères Jean, Ponce et Joseph (1706), 83.
- Arrêt d'anticipation devant la Cour aux maîtres des petites écoles (1704), 79.
- Avocats : Nicolas BARTHÉLEMY, 366 ; Jean-Baptiste-Nicolas CALLOU, 388, 388

- n. 1; Jean-Baptiste de LA SALLE, 231 n. 1, 236; Benjamin OZANNE, 172; Raoul VISCOT, 110. — V. Paris, Parlement.
- Conseillers : Nicolas-Remy FRIZON, 107 n. 3; Jean NOBLET de ROMERY, 419 n. 1; Louis-François NOBLET, 130 n. 1; Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1. — Conseiller-clerc : Charles de LA GRANGE, 421.
- Membres du P. : notes historiques et généalogiques, 423.
- Personnel du P. : Premiers Présidents..., 423. — Président à mortier : Chrétien-François de LAMOIGNON, 421. — Procureur : SILVADAR, 308.
- PARMÉNIE, ermitage, commune d'Izeaux (Isère).
Séjour de J.-B. de LA SALLE : détresse morale et lumière, 316, 402.
- PASSY :
Pensionnat de P. : agrandissement, 312 n. 3.
- Pauvreté (La) recommandée aux Frères, 398 n. 1.
- Pendants (Les)*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 1.
- Pendants (Les) de la Drière*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 1.
- Pensionnat des Jeunes Irlandais, 226.
- Perleines (Les)*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-10, 431.
- Pertelaines (Les)*, lieu-dit à Berru (Marne), 431.
- Petit (Le) Cruzellier*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 389 n. 1.
- Petite (La) Charme*, lieu-dit à Beine (Marne), 431, 432.
- Petites écoles de Paris :
Législation ecclésiastique, 253; jugement de François de HARLAY, 253.
- PHILIPSBURG; ville d'Allemagne occidentale, Bade-Wurtemberg.
Bataille de P. (1799), 370.
- PICARDIE, région de France : *Haute Picardie* (Amiénois, pays de Santerre, de Vermandois, de Thiérache); *basse Picardie* (pays de Ponthieu, de Vimeux, de Boulonnais et de Calais). Grenier à sel de P. Contrôleur général : Simon COLBERT, 386.
- PLAINE (La), (Aisne).
Seigneur de La P. : Charles de BEZANNES, 369.
- Plans :
P. CELLIER (1618), 337; P. COLIN (1665); P. LEGENDRE (1769), 337. — V. Reims, Plans.
- Plantin (Le)*, lieu-dit à Berru (Marne), 95-22, 431.
- Poirier (Le) d'Arzilly*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.
- POITIERS, chef-lieu du département de la Vienne.
Evêque préconisé : Joachim TROTTI de LA CHÉTARDIE, 383.
- POMACLE, commune (Marne), 57, 60.
- PONTFAVERGER, commune (Marne).
Arpenteur royal, 431.
- PORCIEN, comté et duché de P.
Bailli de P. : Jacques FRÉMYN, 172.
- Prêle (La)*, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 3.
- PRÉMECY [Méry-Prémecy], commune (Marne).
— Seigneurs de P. : Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1; Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
— Terres de P. Héritière : Claude de VERGEUR, 153 n. 1.

Présidial de Reims. — V. Reims, Présidial.

PRÉVILLE, fief.

Seigneur : Jean PHILIPPE, 370.

Prez (La), lieu-dit à Acy (Ardennes), 390.

Prix :

Frais d'administration, 197 : prix d'une journée de nourrice, 196; prix pour louage d'un cheval, 197.

Procédure des Procureurs au Parlement. Honoraires, 147 n. 1, 158, 163.

Procès CLÉMENT (1712), 316, 401.

Suite donnée par J.-B. de LA SALLE, 316.

Procès contre J.-B. de LA SALLE, 255.

Processions :

P. générales du clergé (Reims), 134 n. 1; P. reliques saint Remy (1668), 134 n. 1.

Procurations de J.-B. de LA SALLE à : Nicolas BARTHÉLEMY (1703), 280, 281; à Jean-Louis de LA SALLE (1708), 87, 279-282; à Pierre de LA SALLE (1699), 85, 256-260. — Procuration à J.-B. de LA SALLE (1705), 19; 92, 318-325.

PROSNES, commune (Marne).

Curé : SÉRAMIDAL, 91.

PROUVAIS, commune (Marne).

Seigneurs de P. : Antoine de BEZANNES, 369; Charles de BEZANNES, 365, 369, 371.

PROVENCE, région du Sud-Est de la France (moyenne et basse vallée de la Durance, rive gauche du Rhône depuis le défilé de Donzère, terres à l'ouest du Var le long de la Méditerranée).

— Ecoles de P. : renouveau, 403.

— Séjour de J.-B. de LA SALLE, 316, 401, 402.

PUY (Le), chef-lieu du département de la Haute-Loire.

Séminaire sulpicien. Directeur : Joachim de LA CHÉTARDIE, 383 n. 1.

Quarelles (Les), lieu-dit à Beine (Marne), 432.

Quittances, 17, 202, 228, 244.

RAILLICOURT, commune (Ardennes).

Antiquités, 228 n. 3, 427.

RAUCOURT [Raucourt-et-Flaba], commune (Ardennes).

Seigneur : Antoine BRANCHE, 327 n. 1.

Reconnaissance de dette (1672), 75, 180.

Régime : administration centrale (Frères des Ecoles chrétiennes), 357.

Régiments :

R. d'Asfeld. Capitaine de dragons : Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1.

R. d'Auvergne. Capitaine : Charles ROGIER (1681-1770), 399 n. 3.

R. de Cavalerie. Mestre de camp : Charles LE VERGEUR de LA GRANGE, 386.

R. du Dauphiné. Capitaine : Alexandre-César FRÉMYN, 420.

R. de Guyenne. Capitaine : Charles-Henri-François de VALLON, 231 n. 1.

R. de Languedoc. Capitaines : Nicolas DU MANGIN (1686-1744), 231 n. 1; Nicolas de LA SALLE (1686-1744), 231 n. 1, 243 n. 2.

R. de la Reine. Officier : Philippe de BEZANNES, 370.

R. royal. Lieutenant : César de BEZANNES, 370.

R. royal infanterie. Capitaine : Antoine de BEZANNES, 370; Jean MAILLEFER (1702-1766), 130 n. 3.

R. de Saintonge : François ROGIER, 399 n. 4.

Règle du Frère directeur, 38 nn. 4, 5, 6, 7.

Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, 34 n. 3, 35 nn. 6, 7; 36 n. 2.

Règles communes de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 39 nn. 1, 2, 3, 4, 5; 40 n. 1.

REIMS, chef-lieu d'arrondissement (Marne).

- Abbayes, couvents, monastères.
Saint-Etienne-aux-Nonnains *ou* Saint-Etienne-les-Dames, 28, 46, 51, 72, 134 n. 1, 188, 193.
Abbesse, 212. — Dame de Saint-Etienne, 194. — Dépositaire : Dame REBOURG, 52, 193, 194. — Religieuses, 111 : Perrette de LA SALLE, 111; Rose-Marie de LA SALLE, 188 n. 6 : entrée, 188, 225 n. 1; séjour et décès, 194, 194 n. 10. Abbaye Saint-Denis, 134 n. 1, 226 n. 3, 339 n. 5. V. Reims : Instruction.
Abbaye Saint-Nicaise, 134 n. 1.
Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, 134 n. 1, 175 nn. 1, 2, 3; 177. — Propriétés à Berru (Marne), 92. — Religieuses : Elisabeth de LA SALLE, 108, 109; Anne LESPAGNOL, 110.
Abbaye, monastère de Sainte-Claire, 134 n. 1, 177, 405, 408. — *Id.*, couvent, 222. — Religieuses, 407 n. 8.
Couvent des Prêcheurs (Dominicains, Jacobins), 154 n. 1.
- Administration ducale.
Bailli de Reims : Jean-Baptiste BARROIS, 144, 146, 147, 148, 150, 153, 154, 159, 198 n. 1.
Notaire du duché de Reims : André ANGIER, 144, 147, 148, 150, 152, 153, 154, 159.
V. Reims : Archevêché, Bailli, Lieutenant de police.
- Administration municipale.
Bureau des coches, 338 n. 2. — Caisse des incendies, 338 n. 2. — Caisse patriotique (1791), 338 n. 2. — Caisse du prêt gratuit, 338 n. 2. — Compte des pauvres, 51. — Dépôt général des tabacs, 120 n. 1. — Garde nationale rémoise (1792). Commandant : Antoine RIVALS de LA SALLE, 338 n. 4. — Mont-de-Piété (1822), 338 n. 2. — Taxe des contributions, 52. — V. Arquebuse, Etat civil, Hôpitaux, Hôtel de Ville, Maréchaussée, Sénéchaussée, Traités foraines.
- Administration royale. — V. Reims : Baillage de Vermandois, Cour de la Monnaie, Eaux-et-forêts, Election, Grenier à sel, Notaires, Présidial.
- Archevêché.
Administration diocésaine :
Archidiacres de Champagne : François BRULART de SILLERY, 143; Thierry MOET, 142, 142 n. 3; Louis-Eléonore TRISTAN de MUIZON, 409 n. 2.
Archidiacre de Reims : Antoine BEAUCHESNE, 142.
Cour spirituelle. Promoteur : Jean ROLAND (1641-1703), 349 n. 1.
Bureau ecclésiastique, 345. — Chambre ecclésiastique, 400 n. 5.
Official, 349 n. 1.
Propriétés de l'Archevêché : Chartreuve, 141.
Receveurs des décimes : Christophe de BIGNICOURT (1580-1662), 199 n. 2; Nicolas de LA SALLE (v. 1608-1673), 260 n. 2.
Trésorier : Jean ROLAND, 349 n. 1.
Vicaire général : Jean ROLAND (1641-1703), 78.
Archevêques :
Antoine BARBERINI († 1671), 134 n. 1; Richard de BESANÇON († 1389), 202 n. 8; Robert de BRIÇONNET, 120 n. 1; Charles-Maurice LE TELLIER (1671-1711), 33, 77, 203 n. 8, 310; Henri de LORRAINE, 202 n. 8; Samson de MAUVOISIN († 1161), 143; Alexandre-Angélique de TALLEYRAND-PÉRIGORD, 338 n. 2; Guillaume de TRIE, 338 n. 3.
Baillis :
Jean-Baptiste BARROIS, 213, 215; Louis FRÉMYN (1649-1720), 110 n. 5, 173, 183 n. 8, 341; Nicolas NOIRON, 78; Jean de PERTHES, 120.

REIMS (suite)

- Procureur du baillage ducal : Jean de PERTHES, 120.
- Arquebuse :
- Capitaines des arquebusiers : Jean COCQUEBERT (1596-1650), 106 n. 1, 111 n. 1 ; Simon COCQUEBERT, 111 n. 1 ; Nicolas de LA SALLE (1650-1725), 110 n. 2, 231 n. 2 ; Claude LESPAGNOL († 1638), 110.
- Baillage de Vermandois, 52, 91, 94.
- Décret de saisie sur François FROMENTÉ (1690), 122.
- Clerc : ROBIN de LA BARRE, 428.
- Greffiers : Nicolas HOURLIER, 216 ; Maurice LEPOIVRE, 52 ; Nicolas LEPOIVRE, 208.
- Huissier royal : Oudart JOBART, 240 n. 1.
- Lieutenant général : Louis-Charles BÉGUIN, 428.
- Maréchaux de France. Lieutenant, 153 n. 1. V. Reims, Présidial.
- Chanoines de l'église métropolitaine, Gérard-Joseph COCQUEBERT (1657-1703), 108 n. 2 ; Remy BONA, 406, 406 n. 5 ; Jean FAUBERT, 74 ; Remy FAVART, 74, 281 n. 4 ; Jérôme FRÉMYN, 175 n. 3 ; Simon FRÉMYN, 174 n. 1 ; Jean-Baptiste de LA SALLE, 32 n. 4, 95, 114, 120, 123, 139, 148, 159, 166, 216 : démission, 236 n. 1 ; Jean-Louis de LA SALLE, 344, 387, 388, 405 ; Jehan MAILLEFER, 142 n. 3 ; Charles MOET († 1694), 47, 77, 204 n. 1 ; Thierry MOET : 142, 142 n. 3 ; Rigobert OUDINET, 129 ; Claude PÉPIN, 405 ; Jacques PILLIER, 406 ; Jean ROLAND, 349, 349 n. 1 ; Philippe ROLAND (1630-1667), 349 n. 1 ; Mathieu SERRURIER, 409 n. 3.
- Chanoines théologals : Guillaume ROGIER (1642-1724), 320 n. 2 ; Nicolas ROGIER (1654-1733), 320 n. 2. — Louis de VIENNE, 446.
- Costume de cérémonie, 338 n. 2.
- Chapitre métropolitain :
- Assiste aux funérailles de feu Louis de LA SALLE (1672), 202, 430.

- Chapitre sede vacante : nominations 430.
- Doyens : Nicolas BACHELIER : nomination blâmée par l'archevêque, 418 ; Jérôme FRÉMYN, 175 n. 3.
- Fabricier : Charles MOET, 204.
- Official : Simon FRÉMYN, 174 n. 1.
- Receveur : Charles MOET († 1694), 77, 204 n. 1.
- Sénéchaux : Thierry MOET († v. 1610), 142 ; Louis-Eléonore TRISTAN († 1727), 409 n. 2.
- Cour de la Monnaie :
- Hôtel de la Monnaie, 120 n. 1.
- Procureurs du roi : Jean-Remy de LA SALLE (1670-1732), 120 n. 1 ; Nicolas DU MANGIN (1686-1744), 231 n. 1.
- Eaux et forêts de la Montagne de Reims :
- Maitre : Gérard de BIGNICOURT, 243 n. 4.
- Ecoles. — V. Frères des Ecoles chrétiennes, Instruction.
- Eglises, Chapelles, Paroisses.
- Chapelles : Saint-Patrice, 208 ; Saint-Pierre-le-Martyr, 142 ; Saint-Vincent de Porte-Mars, 83, 341, 341 n. 8 ; Sainte-Marguerite, 164 n. 2 ; Sainte-Marthe, 164 n. 3.
- Eglise des Augustins, 134 n. 1.
- Eglise des Cordeliers : sépultures, 111 n. 2, 113 n. 4 ; 173 n. 2, 175 n. 4. — Chapelle Sainte-Barbe : sépulture, 174 n. 4.
- Eglise des Jacobins (Dominicains, Frères Prêcheurs) : Chapelle Saint-Pierre : sépulture, 154 n. 1.
- Eglise métropolitaine Notre-Dame :*
- Chanoines. — V. Reims, Chanoines.
- Chapelle du *Saint-Lait*, 430 : Sépulture, 204 n. 1. — Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, 430.
- Cloches : Antoinette, 202 n. 8 ; les deux Richardes, 47, 202, 202 n. 8, 204 ; Charlotte, Henriette, Louise ou Petit Chapitre, Tintin, Marson, 202 n. 8.
- Prévôt et vidame, 62.

REIMS (suite)

Sonneurs, 47. — Glas : dépense, 204.

Sépultures, 430.

Saint-André :

Eglise : baptêmes, 396 n. 2; sépultures, 396 nn. 1, 2.

Paroisse : décès, 396 n. 1. — Registres paroissiaux, 434.

Saint-Denis, 208.

Cimetière : Sépultures, 106, 107, 231 n. 1, 241, 242 n. 1, 349 n. 1. — Registres paroissiaux, 434.

Eglise : mariage, 409 n. 4; sépultures, 107, 242.

Paroisse : décès, 76.

Saint-Etienne :

Cimetière : sépultures, 243 n. 6, 241.

Eglise : sépultures, 110 n. 4, 164 n. 3.

Paroisse : décès, 86, 231 n. 1, 241 n. 1, 243 n. 6, 241, 243.

Registres paroissiaux, 434.

Saint-Hilaire :

Baptêmes, 95 n. 4, 107, 107 n. 3, 119 n. 3, 132 n. 2, 210 n. 2, 242, 243, 319 n. 2.

Chapelle Saint-Nicolas. Sépulture, 108.

Curé : Thierry MOET, 154 n. 1.

Eglise. Mariages : 175 n. 4, 107, 388, 388 n. 2, 399 n. 4.

Sépultures, 107, 107 n. 3, 130, 388, 388 n. 1.

Paroisse : décès, 108, 134, 233, 388 n. 2.

Paroissiens, 130.

Registres paroissiaux, 434.

Saint-Jacques :

Baptêmes, 43, 108 n. 1, 175 n. 4, 319 n. 1.

Chapelain : Jean FACIOT, 242 n. 4.

Chapelle Saint-Joseph : sépulture, 320 n. 3.

Confirmation, 243.

Curé : N. LE FRICQUE (1680), 132 n. 3, 319 n. 1.

Eglise : sépultures, 72, 132 n. 3, 319 n. 1; 320 n. 4.

Fabrique, 124, 128.

Marguilliers, 329.

Mariages, 130 n. 3; 231 nn. 1, 2; 242, 243 n. 2, 320 n. 4, 407 n. 9.

Paroisse, 241, 320 n. 3. Coutre : Nicolas de LA SALLE (1648-1722), 320. — Décès, 86, 231 n. 1, 319 n. 1. — Receveur : Pierre THIERRION, 82, 321, 322, 329, 412. Paroissiens, 321, 325.

Registres paroissiaux, 435.

Saint-Julien, 134 n. 1.

Baptêmes, 112, 134 n. 1.

Saint-Marcoul :

Eglise, 134 n. 1.

Saint-Maurice :

Curés : Nicolas CHARLIER, 406 n. 5; Nicolas DORIGNY (1637-1686), 222, 406 n. 5.

Eglise : baptême, 112.

Paroisse : ouverture de la première Ecole chrétienne (1679), 71.

Presbytère, 222.

Saint-Michel :

Eglise : baptêmes, 43, 44, 107, 108, 109, 110 n. 4, 111, 111 n. 3, 187 n. 2, 231 n. 1, 241, 388, 388 n. 5; mariages, 108, 241.

Paroisse, 113.

Registres paroissiaux, 435.

Saint-Pierre-le-Vieil :

Curé : André CLOUQUET, 60.

Chapitre, 337 n. 3.

Eglise : baptêmes, 43, 95 n. 4, 107 n. 3, 108 nn. 1, 2; 107, 111, 112; 320 nn. 1, 2, 3, 4; 399 n. 3, 400 n. 2; mariages, 111, 207 n. 1; 320 nn. 1, 2; 399, 399 nn. 3, 4; 400 n. 2; sépultures, 320 n. 2, 399 n. 3. Paroisse, 202, 388 n. 2; décès, 320 n. 1, 400 n. 2.

Sonneur, 47, 204 : André OUDART, 204.

— Glas : dépense, 204.

Registres paroissiaux, 435.

Saint-Symphorien, 45.

Chanoines, 134 n. 1 : Jean CLOUQUET, 205 n. 1; Jacques PILLIER, 406 n. 4; Martin OUDINET, 406 n. 4; Rigobert OUDINET, 129.

Chapitre. Propriétaire foncier à Berru (Marne), 92.

Coutre, 206.

Curés : Jean CLOUQUET, 48, 84 205;

REIMS (suite)

- Henry GONEL, 205 n. 1. — Curé, chapelain, enfants de cœur, 47, 205; curé, chapelain, prêtre habitué, 205.
- Eglise : baptêmes, 109, 112, 175, n. 4, 406 n. 6; mariages, 73, 111 n. 3, 175 n. 4, 260 n. 2; sépulture, 84.
- Paroisse, 206 : décès, 87; receveur des comptes, 208; sermons : Jean et Thomas OUDART, 205; serviteur, 49. — Tentures funèbres à l'enterrement de J.-B. de LA SALLE (1672), 50.
- Registres paroissiaux, 435.
- Saint-Remy*, 164 n. 3.
- Obituaire, 431.
- Procession de la châsse (1668), 46.
- Saint-Timothée* :
- Chanoines, 134 n. 1.
- Saint-Thomas* :
- Cimetière, 341 n. 8.
- Sainte-Balsamie* :
- Chanoine : Jacques PILLIER, 406 n. 4.
- Sainte-Marie-Madeleine* :
- Paroissiens, 321, 325.
- Election :
- Contrôleurs : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 165 n. 1; François LESPAGNOL (1614-1679), 129 n. 4; Pierre de MONTGÉOT, 110.
- Elus : Jean BÉGUIN, 327 n. 1; Benoît DOZET, 114; Antoine FRÉMYN (1614-1701), 105, 114, 128, 173 n. 3.
- Elus et contrôleurs : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 128, 174 n. 4, 181 n. 5; Pierre de MONTGÉOT, 110.
- Lieutenant : M. HACHETTE, 407 n. 9. — Lieutenant assesseur civil et criminel : FRÉMYN, 128.
- Receveur : Nicolas BOULET, 113. — Receveur des aides : Nicolas MOET († a. 1572), 175 n. 3. — Receveur des tailles : Nicolas LELEU (1652-1723), 133 n. 1.
- Etat civil :
- Registres de catholicité, 21 n. 5, 113 n. 1. — Registres d'état civil, 21 n. 5, 112.
- Frères des Ecoles chrétiennes.
- Biens et héritages des Frères, 345. — Biens destinés à leur entretien, 343 nn. 3, 4, 5; 344 n. 1 : propriétaires et régisseurs, 25 n. 12, 345; société gestionnaire : extinction, 87.
- Ecoles et instructions gratuites, 342 : école paroisse Saint-Jacques, 318; première Ecole chrétienne, rue Saint-Maurice (1679), 71, 222. — Administrateurs, 409 n. 3. — Directeurs : Frères ANDRÉ, 346; DOROTHÉE, 343; GÉNÉREUX, 346; HUBERT, 346; LÉANDRE, 346; LUPIGIN, 346. — Economes et procureurs, 343 n. 6 : Frères CANDIDE, 346; LOUIS-MARIE, 346. — Temporel, 346 : administrateurs, 25 n. 2. Maisons : acquisition (1701), 227 n. 4 : inventaire de la maison Rue-de-Contrai et des revenus, 400 n. 5, 401 n. 2. — V. Reims, Instruction, Ecoles.
- Grenier à sel :
- Grènetier : Nicolas DALLIER, 320 n. 3.
- Président : Nicolas de LA SALLE (1648-1722), 320, 341.
- Habitants et leur profession :
- Apothicaires (pharmacien), 434 : Gérard THIBARON, 49, 204, 206.
- Bourgeois : Jean CALLOU, Philippe DORIGNY, 253; Lancelot de LA SALLE, 114; Simon de LA SALLE (1618-1680), 114, 128, 181 n. 5, 187 n. 2; Nicolas LE CLERC, 104 n. 6; Claude LESPAGNOL (1581-1646), 175 nn. 1, 2; Louis SOBINET, 360.
- Boutonnier : BRAUX, 342.
- Charpentier : Adam RICHER, 340. — Chaudronniers : Louis ITASSE, 220; Simon METREAU, 215, 219; Pierre ROCHEFORT, 215, 219.
- Chirurgien : Etienne DUBOIS, 47, 203, 204. — Coiffeuse : dame PETIT, 202. — Cordonnier : Louis PILLOTEL, 201, 340. — Courtier en laine, 340 n. 1. — Couvreur : Claude LALLEMENT, 220.
- Epicier : BOURGEOIS, 201, 202.
- Fondeur de cloches : Pierre DESCHAMPS, 202 n. 8.
- Graveurs : COLIN, 189; REGNESSON, 173 n. 2.
- Horloger : LESPÉE, 201.

REIMS (suite)

- Imprimeur : MULTEAU, 190. — Garçon imprimeur : Joseph LEBRUN, 344 n. 2.
 Laboureur : François LEFÈVRE, 396 nn. 1, 2. — Libraire, imprimeur, relieur : Jean MULTEAU, 202.
 Marchands : Jean CALLOU, 388 n. 2; sieur CAMBRAY, 189; Thierry COCQUEBERT, 153 n. 1; Jean de LA SALLE (1624-1659), 231 n. 2; Jean de LA SALLE (1649-1729), 231 n. 2; Gérard MOET, 147 n. 2; Rigobert OUDINET, 123 n. 1; Pierre ROLAND (1611-1680), 111 n. 3.
 Marchands bourgeois : Jean CALLOU, 387; Gérard CALLOU (1619-1674), 387 n. 4; Nicolas JOSSETEAU, 175 n. 2; Henry LE CLERC, 104 n. 6, 175 n. 2, 350 n. 6; Oudart ROGIER (1628-1699), 207 n. 1.
 Marchands drapiers et merciers épiciers, 434.
 Médecins : Claude LAPILLE, 47; Jean LAPILLE, 203; Pierre RAINSSANT, 47, 204.
 Peintre et vitrier : Jean PETIT, 205.
 Orfèvres, 434.
 Tailleur d'habits, 344 n. 3 : Claude MASSON, 190, 202.
 Tapissier : François CHAUTREAU, 190, 202.
 Tonnelier : Nicolas MENNESSON, 214, 217, 218, 219, 220. — Tonnelier vinaigrier : André MALOT, 214, 215.
- Histoire générale :
 Calamités de la guerre (1576), 92. — Histoire : manuscrits, 339 n. 5; siège (1359), 92; Ligue (1576), Capitation : rôle, 433. — Compte des pauvres, 433. — Manufacture de draps, 120 n. 1. — Laines rémoises, 120 n. 1. — Peste (1669), 92 : procession générale : 25 n. 10; translation du corps de saint Remy, 173 n. 2. — Directoire. Procureur syndic : JOUVANT, 428.
- Hôpitaux : médecin-chef : Jean-Baptiste LANGLET, 340 n. 1.
 Hôpital Saint-Marcoul : donation de Catherine LELEU († 1680), 319 n. 1.

- Hôpital général, 85, 202, 405, 406, 408, 409 : assistance aux funérailles de Louis de LA SALLE (1672), 49, 202. — Administrateurs, 17, 435. Administrateurs ecclésiastiques : Remy BONA, 406, 406 n. 5; Martin OUDINET, 406 n. 4; Jacques PILLIER, 406, 406 n. 4; Mathieu SERRURIER, 409; Louis-Eléonore TRISTAN de MUIZON, 409, 409 n. 2. — Administrateurs laïques : Jean-Baptiste AMÉ, 407 n. 7; Paul CLICQUOT, 406, 407 n. 9; HACHETTE, 407 n. 7; HIBERT, 409; Famille de LA SALLE, 410 : Pierre de LA SALLE (1666-1741), 406, 406 n. 6, 407, 415; LESPAGNOL 409; LÉVESQUE de VANDIÈRES, 400; Joseph MAILLEFER, 406 n. 6; Nicolas MIMIN, 406, 407 n. 7; de PERTHES, 409; Philippe ROGIER (1662-1724), 406, 407 n. 8.
 Bureau, 406, 409 :
 Compte des recettes et dépenses, 435.
 Receveurs : Nicolas MOBILLION, 406, 406 n. 2; Jacques MOPINOT, 205.
 Hôtel-Dieu, 85, 405, 408, 409, 412 : Administrateurs, 17, 409.
- Hôtels :
 H. Gérard de Bignicourt (rue de Pouilly), 109 n. 2.
 H. Bonvarlet (rue Sainte-Marguerite), 214 n. 1.
 H. de la Cloche (rue de la Chanvrerie), 43, 107, 113, 193 : propriétaire y demeurant : François de LA SALLE (1562-v. 1625), 113, 187 n. 2. — Vente, 113.
 H. de LA SALLE (rue de l'Arbalète), 113.
 H. de LA SALLE (rue Sainte-Marguerite, aujourd'hui rue Eugène-Desteuque), 45, 274 n. 4, 369 n. 1 : achat (1664), 211 n. 7, 221 n. 2; J.-B. de LA SALLE y habite avec ses frères (1672-1682), 187 : organisation, 208; compte de fonctionnement, 210; réfection, 50 : ouvrages de maçonnerie, 57; mise à bail, 213; vente (1682), 21 n. 8, 50.
 H. Le Vergeur (Place du Forum), 120 n. 1. Propriétaire : Remy-François BÉGUIN de SAUSSEUIL, 328 n. [3].

REIMS (suite)

— Hôtel de ville, 94 ;
 Capitaines de ville : Jacques ROGIER (v. 1614-1671), 260 n. 2 ; Philippe ROGIER, 407 n. 8.
 Conseil de ville, 202. — Conseiller, 345. — Conseillers-échevins : Jean-Baptiste-Nicolas CALLOU, 388, 388 n. 1 ; FRÉMYN de BRANSCOURT, 345 ; Gérard HOMO, 407 n. 8 ; Nicolas de LA SALLE (1650-1725), 231 n. 2 ; François-Joseph MAILLEFER (1707-1785), 130 n. 3 ; Gérard MOET, 141 ; Thierry MOET, 141. — Assistance aux funérailles de Louis de LA SALLE (1625-1672), 202. — Greffier : Nicolas HOURLIER, 405 n. 2. Imprimeur-relieur, 202.
 Lieutenants des habitants [maires], 260 n. 2 : Claude COCQUEBERT (1612-1700), 69 ; Simon COCQUEBERT († 1735), 328 n. [3] ; Nicolas DALLIER (1670), 320 n. 3 ; Antoine FRÉMYN (1559-1640), 173 n. 2, 175 n. 1 ; Antoine FRÉMYN (1592-1662) 173 n. 2 2 ; Nicolas HACHETTE, 260 n. 2 ; Eustache de LA SALLE († a. 1620), 114 ; Louis de LA SALLE (1636-1698), 107, 107 n. 3 ; Henri LESPAGNOL, 129 n. 4 ; Jean LESPAGNOL († 1638), 110 ; Nicolas LESPAGNOL (1566-1628), 129 n. 4 ; Jean MAILLEFER († 1636), 175 n. 2 ; François NOBLET, 130 n. 1 ; Jean ROGIER (1675-1755), 399 n. 4 ; François ROLAND († 1707), 400 n. 1. — Lieutenant et gens du Conseil de ville, 54, 60. — Cérémonies à la mort du lieutenant des habitants, 201 n. 4. Lieutenant général de police : Louis FRÉMYN (1649-1720), 110 n. 5 : lettres de cachet au sujet de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus, 70. Pose de la première pierre, 129 n. 4. Syndic : Jean MAILLEFER (1702-1766), 130 n. 3.
 — Instruction :
 Académie de médecine, 340 n. 1.
 Académie nationale : origines, 339 n. 5.
 Collège des Bons-Enfants, 46, 164 n. 3, 173 n. 2 ; 423.
 Etudiants : Jacques-Joseph et Jean-Louis

de LA SALLE, 189, 191.
 Portier, 190.
 Soutenance de thèse de Jacques-Joseph de LA SALLE, 67, 189.
 Ecoles des Frères :
 Ouverture, 349 n. 1 : Charles-Maurice LE TELLIER s'offre à les fonder, 33 n. 4. — Legs, 399.
 Ecoles gratuites, 342, 408 : héritages destinés à leur entretien, 321.
 Ecole Rue-Neuve : acquisition de maisons, 227, 412 ; loyer payé par J.-B. de LA SALLE, 226. — J.-B. de LA SALLE y distribue ses biens aux pauvres, 224 n. 1.
 Ecole paroisse Saint-Jacques, 319 n. 1.
 Fondatrice : Catherine LELEU (1619-1680), 132 n. 3. — Ouverture, 72.
 Ecole paroisse Saint-Maurice, 71, 222, 222 n. 6, 406 n. 5 : consultations de J.-B. de LA SALLE, 71.
 Musée des Beaux-Arts, 340 n. 1.
 Société littéraire des Bons-Amis. Fondateur : Jean-Jacques-Félix de LA SALLE (1715-1756), 243 n. 2, 339 n. 5.
 Université, 423.
 Chancelier : Louis-Eléonore TRISTAN de MUIZON († 1727), 409 n. 1.
 Collège de l'Université. — V. Collège des Bons-Enfants.
 Faculté des Arts, 173 n. 2. Professeur de philosophie : Paul PICOT, 67, 189.
 Faculté de Droit. Professeur : Remy FAVART, 281 n. 4, 423.
 Faculté de Médecine. Professeur : Pierre RAINSSANT (1628-1689), 203 n. 1.
 Faculté de Théologie, 164 n. 3. Doyen : Guillaume ROGIER (1642-1724), 320 n. 2. — Cours de théologie : Saint-Denis, 192 ; Saint-Patrice, 192.
 Recteur, 205 n. 1 : Jean CLOCQUET, 430.
 — Maisons :
 M. à l'*Aigle d'argent*, 164 n. 3.
 M. de la *Cloche*, 43 ; M. du *Corbeau*, 70, 204 n. 1 : reconstruction, 430 ; M. à la *Coulture*, 71.
 M. rue des Deux-Anges, 46, 57, 83, 184, 412 : appartient à Louis de LA SALLE,

REIMS (suite)

- puis à Jean-Baptiste, son fils, 340. — Bail, 57. Locataires : Michel BAILLY, 57, 341; Henri PETIT, 341; Louis PILLOTEL, 57, 340; Nicolas OUDIN, 57, 341; Jean WIBERG, 341. Résiliation unilatérale du bail, 57. — Entretien, 341 : pose de vitres, 66, 341; travaux de menuiserie, 59. — Vente, 73, 341.
- M. Jobart, 213.
- M. de La Salle (rue Sainte-Marguerite), 213. — V. Hôtel de La Salle.
- M. des Magneuses, 164 n. 3. — M. Malot, 213.
- M. Pasté (rue des Deux-Anges) : propriétaires, 341; locataire, 343. — Bien national : vente, 344.
- M. de la *Pomme-de-pin*, 134 n. 1
- M. rue Neuve : ameublement, 246. — V. Rue-Neuve.
- Maréchaussée :
- Contrôleur : Pierre THIERRION, 321, 322, 329.
- Jurisdiction, 321 n. 1.
- Notaires, 128 : Claude ADNET, 165, 166, 244 n. 2, 396; André ANGIER (1617-v. 1673), 132 n. 2, 154, 159, 341 n. 5; Ponce ANGIER, 119 n. 3; BAILLET, 327, 329; BRISSET, 114 n. 2; CHARPENTIER, 408; Louis CLauteau, 344; COPILLON, 123 n. 1; DALLIER, 227 n. 4, 320, 327, 329, 388, 397, 408; Nicolas FRANSQUIN (1668-1679), 231, 231 n. 5, 239 n. 1, 244 n. 3, 388; HERBIN, 95 n. 4, 397, 398; Nicolas HOURLIER, 227 n. 4, 244 n. 2; Antoine LELEU (1626-1701), 127, 132 n. 3, 139, 319 n. 1, 340; Pierre LELEU (1620-1668), 122 n. 3; LEPOIVRE, 95 n. 4; Nicolas LESPICIER (1672-1687), 231 n. 4, 239 n. 1, 244 n. 2; NOUVELET, 344; de REIMS, 123 n. 1; Guillaume ROGIER, 47, 151, 201 n. 3; ROOLLAND, 151; Pierre SAUBINET (1688-1719), 257, 260; TILQUIN, 256; VISCOT, 113 n. 6.
- Plans : CELLIER (1618); COLIN (1665), 337, 338. nn. 1, 3; LEGENDRE (1769), 337.
- Présidial, 202, 212 : assistance aux funérailles de Louis de LA SALLE (1672), 202; débirentier de Jean-Baptiste de LA SALLE, 212.
- Audiences, 122.
- Avocats : Hiérosme de LA CHAISE, 212; Pierre COCQUEBERT, 106; Geoffroy MATHÉ, 328 n. [3]. — Avocat général : Antoine FRÉMYN, 173.
- Chancellerie. Secrétaire : Nicolas HACHETTE (1647-1717), 260 n. 2, 428.
- Conseillers : Pierre BÉGUIN, 327 n. 3; Adam BLANCHEBARBE, 110 n. 1; Simon COCQUEBERT, 107; Nicolas COCQUEBERT (1624-1687), 108, 108 n. 2, 439; Louis FRÉMYN, 61, 66, 174; Louis de LA SALLE (1625-1672), 45, 114, 123, 244 n. 2, 133, 144, 154, 157, 232, 321 n. 1; Pierre de LA SALLE (1666-1741), 123, 131, 257, 260; Simon-Philbert de LA SALLE (1698-1765), 345; Jean MOET de BROUILLET (1599-1670), 128; Jean-François MAILLEFER, 420; François NOBLET, 130, 130 n. 1; Gérard ROLAND (1625-1662), 388 n. 3. — Taxe de la charge de conseiller, 52.
- Conseiller d'honneur : Simon LESPAIGNOL (1660-1712), 130 n. 2.
- Doyens : Pierre FRÉMYN, 174 n. 1; Pierre de LA SALLE (1666-1741), 87, 406 n. 6.
- Garde-scel : Pierre de LA SALLE, 406 n. 6.
- Greffier, 216.
- Lieutenants : L. criminel : Antoine BRANCHE, 327 n. 3; L. particuliers : Jacques FRÉMYN, 174; Simon-Jean-Baptiste LÉVESQUE (1669-1749), 409 n. 4; L. général : Pierre FRÉMYN, 173, 173 n. 2.
- Officier : Nicolas HACHETTE, 257.
- Premier Président : Louis-Charles BÉGUIN, 327.
- Procureurs : Robert DALLIER, 320 n. 1; Jean DUEIL, 233; Adam GRILLET, 165 n. 1; Gérard TURPIN, 69, 180 n. 4; Jean VARLET, 134.
- Registres : procès prévôtaux, 321 n. 1.
- Religieuses, Religieux :
- Capucins : Simon CALLOU, 388. —

REIMS (suite)

Débiteurs de Louis de LA SALLE, 212.
 Carmel : Françoise CALLOU, 388.
 Carmes, 48.
 Cordeliers, 47, 174 n. 4. — V. Reims, Eglises, Cordeliers.
 Frères Prêcheurs, 47. — V. Dominicains, Jacobins, Reims, Eglises.
 Minimés, 48.
 V. Abbayes, couvents, monastères, Braine, Chartreuve, Congrégation Notre-Dame, Cuissy, Frères des Ecoles chrétiennes, Grande-Chartreuse, Igny-le-Jard, Jésuites, Magneuses, Malnoue, Moncetz, Mont-Dieu, Mouzon, Origny-Sainte-Bevoite; Paris : abbayes, couvents, monastères; Reims : abbayes, couvents, monastères; Rethel : Congrégation Notre-Dame, Saint-Maximin, Signy, Sœurs de l'Enfant-Jésus, Soissons, Valchrétien, Valroy, Valsery, Verdun, Villers-Cotterets. Ordres religieux, 202, 205 : assistance aux funérailles de Louis de LA SALLE (1672), 49, 202, 205.
 — Sénéchaussée :
 Bailli : Nicolas NOIRON, 78.
 — Traités foraines :
 Conseiller : Jean-Claude de RÉCICOURT, 175 n. 4.
 — Topographie :
 Cours, Croix, Faubourgs, Marchés, Parvis, Place, Portes :
 Cours : Anatole France, 164 n. 3; C. Langlet, 340 n. 1; Cour-du-Leu, 78.
 Croix de la Couture, 134 n. 1; C. de Saint-Victor, 134 n. 1.
 Faubourg de Cérés, 396, 399.
 Marché-aux-draps, 120 n. 1, 134 n. 1;
 Marché-à-la-laine, 388 n. 3.
 Parvis Notre-Dame, 338 n. 2.
 Place du Forum, 120 n. 1; Pl. Godinot, 164 n. 3; Pl. de l'Hôtel-de-Ville, 94, 134 n. 1; Pl. du Marché-à-la-laine, 122 n. 3; Pl. de la République, 341 n. 8.
 Porte Bazée, 164 n. 3; P. du Chapitre, 338 n. 1; P. aux Ferrons, 337; Portemars, 120 n. 1 : inscriptions, 437.

Puits de saint Remy, 338 n. [3].
 Quartier Saint-Jacques, 318.
 Rues. Etiquetage, 437 :
 Rue Anquetil, 338 n. 3; r. de l'Avant-Garde, 122 n. 3; r. d'Avenay, 164 n. 2.
 Rue du Baillage, 94; r. du Barbâtre, 164 n. 3, 222; r. de la Belle-Image, 134 n. 1, 337, 340 n. 1; r. de Bourg-de-Vesle, 319 n. 1; r. de la Buchette, 233; r. Bureau-de-la-Draperie, 120 n. 1.
 Rue du Cadran-Saint-Pierre, 337 n. [3]; r. des Cannetons, 435; r. Carnot, 338 n. 1; r. du Carrouge, 340 n. 1; r. de la Chanvrerie, 43, 113 n. 6, 187 n. 2; r. des Chapelains, 337, 337 n. 3, 338 n. 3; r. des Châtelains, 338 n. 3; r. de la Chèvre, 130 n. 1; r. de la Clef, 337, 340 n. 1; r. des Clercs-de-Saint-Pierre, 337 n. 3; r. Clou-d'Enfer, 337; r. du Clou-dans-l'Enfer, 337; r. Coing Saint-Jean, 122, 122 n. 3, 129 n. 2; r. Cotta, 120 n. 1, 134; r. des Consuls, 321 n. 1.
 Rue des Deux-Anges, 46, 57, 337, 337 n. 1, 340, 340 n. 1, 341, 342, 343 n. 3, 344; r. des Ecoles-du-Chapitre, 338 n. 1; r. des Elus, 337 n. 1; r. de l'Epicerie, 164 n. 3; r. de l'Equerre, 46, 111, 188, 193; r. Eugène-Desteuque, 164 n. 2.
 Rue de la Ferronnerie, 337; r. de la Fourberie, 338 n. 1; r. de la Fourbisserie, 338 n. 1.
 Rue de la Gabelle, 164 n. 2; r. Général-Sarrail, 321 n. 1; r. du Grand-Crédo, 164 n. 3; r. Grange-de-Misy, 134 n. 1; r. de la Grosse-Clef, 340 n. 1; r. de la Grue, 214 n. 1; r. de Gueux, 338 n. 4.
 Rue des Hermines, 338 n. 1; r. de l'Héroïsme, 164 n. 2; r. de la Hure, 328 n. [3].
 Rue Large, 319 n. 5; r. de La Salle, 338, 338 n. 3; r. Linguet, 120 n. 1.
 Rue du Maillet-Vert, 340 n. 1; r. du Marc, 50, 120 n. 1, 134 n. 1, 193, 328 n. [3] : Marie et Jean-Remy de LASALLE y habitent, 187; r. des Ménestriers, 113 n. 6.
 Rue Neuve, 73, 78, 222, 246, 408 : proche Sainte-Claire, 73, 408.

REIMS (suite)

Rue des Orphelins. Chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus : bénédiction, 388 n. 3; crypte, sépultures, 388 n. 3; r. de l'Osital, 337 n. 3.

Rue de La Perrière, 164, 164 n. 3, 213, 215, 220; r. Picarde, 338, 338 n. 3; r. des Piques, 337, 340 n. 1; r. de Porte-Enseigne, 338 n. 3; r. de Pouilly, 109 n. 2; r. de la Prison-du-Baillage, 120 n. 1, 134 n. 1.

Rue Rainssant, 203 n. 1; r. Rogier, 122 n. 3.

Rue Saint-Denis, 134 n. 1; r. Saint-Etienne, 164 n. 3; r. Saint-Jean, 141 n. 3; r. Saint-Symphorien, 164 n. 2; r. Sainte-Marguerite, 45, 50, 72, 164 n. 2, 213, 216, 219, 221, 222, 223; r. de la Serrurerie, 337.

Rue de Tambour, 74, 94, 134 n. 1, 244; r. des Tapissiers, 134 n. 1, 338, 338 n. 1; r. de Thillois, 319, 319 n. 4 : école des Frères, 319 n. 4; r. du Trésor, 338, 338 n. 2; r. du Tronché de la Couture, 435.

Rue de l'Université, 164 n. 3.

Rue de la Vieille-Serrurerie, 337, 341; r. de la Vignette, 109 n. 2.

RHEIMS, 159. — V. Reims.

Reliques :

Saint ORICLE, 134 n. 1; Saint REMY, 134 n. 1; saint ROCH, 134 n. 1. — V. Châsses.

Rentés :

Achat, 139. — Constitution de rente (1672), 76, 122-131.

— R. de J.-B. BRODART, 350 n. 6; r. viagère à Rose-Marie de LA SALLE, 194.

RENWEZ, chef-lieu de canton (Ardennes), 385 n. 1.

Notaire (1685) : Jean CHOPPLET, 385 n. 1.

RETHEL, chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), 385.

— Avocat : Nicolas BARTHÉLEMY, 366.

— Congrégation Notre-Dame, 438. Dames religieuses, 412. Religieuses de la C., 79 : église, 280 n. 4; monastère, 79, 280, 281.

— Ecoles. — V. Rethel, Frères.

— Eglise Saint-Nicolas, 284 : legs Cercelet, 427; marguillier : Nicolas BARTHÉLEMY, 280 n. 5; mariage, 409 n. 4.

— Election. Procureur : Jean-Baptiste BRODART, 349 n. 3.

— R. et les Frères des Ecoles chrétiennes, 25 n. 12; encourage l'œuvre de J.-B. de LA SALLE, 279. — Biens et héritages des Frères, 86, 344. — Chronologie lasallienne, 282 n. 3. — Ecoles : ouverture de l'école de charité, 73; Directeurs : Frères CLÉMENT-MARIE, 346; LOUIS († 1728), 86, 279, 279 n. 2; FRANÇOIS († 1765), 279 n. 2, 346.

— Grenier à sel. Président : Pierre de GAUMONT, 366.

— Habitants, 401.

— Hôtel-Dieu. Aumônier : Jean BAJOT, 280; legs BRODART, 427. — V. Brodard, Jean-Baptiste. — Hôpital général, *La Renfermerie*, 393 n. 4.

— Intendant de Champagne. Subdélégué : Jean-Baptiste BRODART, 76.

— Maisons appartenant aux Frères : maison AUDRY (1693), 76, 227, 280, 282 n. 2 : acquisition (1704), 280; maison BAJOT, 74, 227, 282 n. 2; maison BONVARLET, 76, 227; maison BRODART, 281; maison E. CHAMPION, 281, 281 n. 3 : acquisition (1717), 281; maison CHARLET : acquisition (1704), 79, 281, 282 n. 2; maison LUDET, 79, 280, 280 n. 4, 282 n. 2; maison QUEUTELOT, 73, 74 : adjudication à Remy FAVART (1682), 438; maison RUE-MONTBOYEL, 73, 281 n. 3 : don aux Frères (1692), 76. — Maisons acquises par J.-B. de LA SALLE, 227; donation de

RETHEL (suite)

- Nicolas BARTHÉLEMY (1729), 86, 280 n. 5. — Déclarées bien national (1793), 401 n. 6.
- Notaires : Nicolas BARTHÉLEMY, 76, 127 nn. 1, 3; 280; CHASTELAIN, 349 n. 2, 359; Charles DOGNY († 1688), 227 n. 1, 280 n. 2; DUBUS, 227 n. 2; DUDIEZ, 349 n. 2; PAUFFIN, 76, 227 nn. 2, 3; TANGENEAU, 280 n. 4.
- Pères de la Mission (Lazaristes), 348, 350; implantation à Sedan, 350.
- Topographie : Pont sur l'Aisne, 171. — Rues : r. Carnot, 280; r. du Chevalier-du-gué, 362; r. des Dames religieuses, 79, 80, 86, 280, 281 n. 2; Grande-Rue, 73, 76, 280, 284; r. Montboyel, 73, 74, 76, 280; maison des Frères (1682), 73, 280 nn. 1, 2; vente aux enchères à la Révolution, 401 n. 6.
- Rethélois, pays du R., 348 (contrée autour de Rethel, le long de la vallée de l'Aisne, entre La Champagne Pouilleuse et la Thiérache).
- Duché du R. Voyer général : Jean LEFEBVRE, 350 n. 6. Procureur : Jacques de MACHAUS, 385.
- RETHEL-MAZARIN, 347, 401, 438. — V. Rethel.
- Avocat : Nicolas BARTHÉLEMY, 364.
- Curé-doyen : Pierre PILLAS, 279 n. 2.
- Ecole des Frères [rue de Montboyel], 280. — V. Rethel, Ecoles.
- Election. Conseiller : Nicolas PASTÉ, 342 n. 2. — V. Rethel, Elections.
- Hôpitaux : Hôtel-Dieu, Legs Brodart, 349 n. 3. — V. Rethel, Hôtel-Dieu. — Hôpital général de la Renfermerie, 393 n. 4. — V. Rethel, Hôpital général.
- Marchands : Toussaint DAMUSEAU, 401; Michel QUEUTELOT, 401.
- Voyages de J.-B. de LA SALLE, 73, 74.
- Retraites (Saint-Yon) : cure saisonnière spirituelle, 312.

REVEL, chef-lieu de canton (Haute-Garonne), 338 n. 4.

RICHECOURT, fief.

Seigneur de R. : Jacques ROLAND de FEUQUIÈRES, 172.

RILLY, 63, 185. — V. Rilly-la-Montagne. Seigneur : Toussaint ALLAN, 242 n. 5.

RILLY-LA-MONTAGNE, commune (Marne), 63.

Vignes appartenant à Jean MOET de BROUILLET (1599-1670), 100. — Grande Rue, 100.

ROCROI, chef-lieu de canton (Ardennes).

Bataille de R. (1643), 387.

ROIZY, commune (Ardennes).

Seigneurs de R. : Famille FRÉMYN, 173; Philippe-Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2.

ROLLAND (Moulin R. à Villette [Marne]), 62, 144 n. 2.

ROMAIN, commune (Marne).

Seigneur de R. : François ROLAND († 1707), 400 n. 1.

— Sépulture et épitaphes, 108 n. 2.

ROMANCE, 430. — V. Acy.

Curé (1774) : Henry-Antoine DUMÉNIL, 387 n. 2. — Ferme de R., 401; déclarée bien national, 401. — V. Acy.

— Marquisat de R., 387 n. 1.

ROMERY, commune (Marne).

Seigneur : Jean-Antoine NOBLET (1684-1729), 130 n. 1.

Rouisson, lieu-dit et ferme à Berru (Marne).

Propriétaire : Christophe de BIGNICOURT, 95 n. 4.

ROUEN, chef-lieu du département de Seine-Maritime.

- Appel de Rouen (1705), 293 n. 3.
 - Ecoles : E. Saint-Eloi. Régent : Frère JOACHIM, 300 n. 5, 309 n. 1. — E. Saint-Godard, 300 n. 4, 309 n. 1. — Aître Saint-Maclou, 300 n. 3, 309 n. 1. Ecoles lasalliennes (1705), 81 : E. Saint-Eloi, 300; E. Saint-Godard, 300; E. Saint-Maclou, 300; E. Saint-Vivien, 300. — Augmentation des Frères, 83; préposé général (1705) : Frère PONCE, 300 n. 6.
 - Eglises, chapelles :
Chapelle Saint-Michel, 300 n. 3; ch. des Trépassés, 300 n. 3.
E. Saint-Nicaise : fabrique et paroisse, 309 n. 1.
E. Saint-Sever, 307. Chapelle Sainte-Suzanne, 311 n. 1 : sépulture des restes de J.-B. de LA SALLE, 316. — Curé (1706) : Jacques HÉZET, 83, 313; accord avec J.-B. de LA SALLE (1706), 83, 313 n. 2; « procès éternel » à celui-ci, 313 n. 2, 314 n. 3. — Ecole des garçons, 312 n. 1.
 - Histoire civile : contrats sur les octrois de R., 85; famine (1709), 375; marchand : Antoine MAILLEFER (1648), 175 n. 2. Noblesse : généalogie, 418.
 - Histoire ecclésiastique :
Archevêque : Jacques-Nicolas COLBERT (1655-1707), 81, 278, 308. — Chapitre. Chanoines : Alphonse de CHALON, 309 n. 1, 312; Jean LE LIEUR, 301. — Grand-vicaire : COUET, 81, 299 n. 3, 309 n. 1.
 - Histoire lasallienne :
R. ouvre ses portes et tend les bras à J.-B. de LA SALLE (1705), 81, 278, 279 : port d'attache de la navicelle lasallienne, 278; sillon lasallien, 22. La société lasallienne reprend souffle à R., 333.
Bail de maison (1712), 309 n. 1; chronologie lasallienne, 309 n. 1. — Noviciat : autorisé par l'archevêque, 81, 309 n. 1, 310 n. 6.
J.-B. quitte Rouen (1709, 1712), 316.
 - Hôpital général :
Bureau de l'H. g., 299, 300. *Ibid.* Délibérations concernant les Frères, 300 n. 1, 300 n. 5, 301 n. 2, 309 n. 1; 1705 : 80, 81, 82, 83; 1707 : 83. — Admission et arrivée des Frères (1705), 81, 300, 300 n. 3. Les Frères quittent l'H. g. (1707), 84. — Econome : Adrien NYEL, 298 n. 4. — Legs Laurent BIMOREL, 297 n. 4. — *La Maresquerie*, 300 n. 5.
 - Parlement de R. Premier Président : Louis-François-Elie CAMUS DE PONT-CARRÉ, 420.
 - Topographie : faubourg, maisons, tour, rues.
Faubourg Saint-Sever, 81, 302, 310. — Maison du rempart, 300 n. 5. — Tour Gobelin, 300 n. 4. — Rues : r. Ancrière, 80; r. Caron, 84, 86, 309 n. 1; r. des Minimes, 84, 86, 309 n. 1.
- RUE-DE-CONTRAI, 343 n. 6. — V. Reims, Rue-de-Contraï.
- RUE-NEUVE. Centre administratif de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Edition de livres, habillement, entrepôt de marchandises, 343 n. 6. — V. Reims, Rue-Neuve.
- RUE-DE-CHARONNE (Paris).
Refuge de J.-B. de LA SALLE et de la communauté lasallienne (1703), 78, 279, 290.
 - Bienveillance des Dominicaines de la Croix, 286.
 - Succès de l'école des Frères, 286. — Jalousie des maîtres écrivains, 286 : sac de l'école, 296.
V. Paris, Rue-de-Charonne.

RUE-PRINCESSE (Paris), 265, 267, 273, 285, 290, 333 : école charitable, noviciat et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes. Valeur locative, 274.
 - Baux de R.-P. Originiaux, 77, 250 : dépôt (1706), 94, 333-334 : 1690 : 84, 247-255. — 1701 : 86, 261-

- 273; propriétaire et locataire, 261; renouvellement du bail, 265, 267; augmentation du loyer, 267; désistement : **89**, 285-289. — 1704 : **90**, 290-295. — 1708-1715 : **98**, 372-384.
- Chantier, 75.
- Ecoles de la R.-P. : 276, 277, 299 n. 1, 375, 384. — Equipe Compagnon, 248, 249. — Manufacture : succès, 249. — Prise en charge par J.-B. de LA SALLE (1688), 248. — Accusations calomnieuses contre lui, 249 : J.-B. de LA SALLE invité à quitter Rue-Princesse, 75. — Attaques des maîtres écrivains de Paris, 253 : *ibid.* des maîtres des petites écoles, 253, 255. — Visite des écoles : ecclésiastiques, dames de charité, 297 n. 1, 384 n. 6.
- Histoire lasallienne : Arrivée de J.-B. de LA SALLE (1688), 75, 249. Accueil (1705, 1709), 297. — Maison à l'enseigne de Sainte-Anne, 80, 267, 274, 291, 295 : bail d'un chantier jouxtant la maison, 75, 250, 261. — Non-paiement du loyer par le curé de Saint-Sulpice, 262, 265. — Ratification d'une transaction (1707), **97**, 365.
- Noviciat de R.-P., 80, 262.
- Sacre de Louis XIV (1654), 143, 164 n. 3.
- Saint-Basle, abbaye (Marne), 164 n. 2.
- SAINT-BRICE [aujourd'hui Saint-Brice-et-Courcelles], commune (Marne), 62, 185.
- SAINT-CALAIS, chef-lieu de canton (Sarthe).
Abbaye (XIV^e s.).
Abbé commendataire : Jean-Charles CLÉMENT, 322 n. [3].
- SAINT-CYR [aujourd'hui Saint-Cyr-l'École], commune (Yvelines) [Maison d'éducation pour jeunes filles nobles construite par Mme de Maintenon (1685)]. Intendant, 297 n. 1 : Daniel-François VOYSIN, 381 n. 1.
- SAINT-ERME, commune (Aisne).
Mariage, 235, 235 n. 1.
- SAINT-EUPHRAISE [aujourd'hui Saint-Eufraise et Clairiset], commune.
Terres de S.-E. Héritière : Claude de VERGEUR, 153 n. 1.
- Seigneurs : Claude de MONTGEOT, 110 n. 5; Jacques de MONTGEOT, 327 n. 1; Pierre de MONTGEOT, 110, 146, 153 n. 1.
- SAINT-FERGEUX, commune (Ardennes).
Seigneur : Nicolas JACQUELOT, 393 n. 4.
- SAINT-FRAIZE. — V. Saint-Euphraise.
Seigneur de S.-F. : Pierre de MONTFORT, 146, 147, 158.
- Saint-Germain-des-Prés : seigneurie, 418.
- Saint-Jean-Baptiste (24 juin).
Echéances contractuelles, 13. — V. Bail, échéances.
- Saint-Jean-Baptiste de LA SALLE : rue à Paris, 375.
- Saint-Julien [Saint-Julien-de-Valgalgues], commune (Gard).
Abbaye de Notre-Dame-des-Ponts (XIII^e s.), 310.
- SAINT-LÉONARD, commune (Marne), 399 n. 3.
Église : sépulture, 399 n. 3.
- SAINT-MARD; fief.
Seigneur : Henri LESPAGNOL, 129 n. 4.
- SAINT-MAXIMIN [aujourd'hui Saint-Maximin-la-Sainte-Baume], chef-lieu de canton (Var), monastère des Dominicains, 402 n. 1.
Séjour de J.-B. de LA SALLE, 402.

- SAINT-OMER, chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais).
Evêque : François VALBELLE de TOURVES, 315 n. 4 Hôtel de la Monnaie, 120 n. 1.
- Voyage de J.-B. de LA SALLE (1715), 85, 316 n. 2.
- SAINT-QUENTIN, chef-lieu d'arrondissement (Aisne).
Voyage de J.-B. de LA SALLE (1676), 67.
- Saint-Remy; archimonastère bénédictin à Reims; seigneur en partie de Nauroy (Marne), 432.
Terres lui appartenant, 432.
- Saint-Sulpice, 247.
Compagnie de S.-S., 383 n. 1. — Supérieur : Louis TRONSON, 254.
- Cure de S.-S., 379. — Curés, 254, 337, 373, 374, 375 n. 4, 379, 380, 412, 422 : administrateurs des petites écoles de la paroisse (1720), 420. — Titulaires : Claude BOTTU de LA BARMONDIÈRE, 75, 247, 261; Henri BAUDRAND, 75, 382; Joachim TROTTI de LA CHÉTARDIE († 1714), 77, 82, 85, 273, 376, 378 : Jean-Baptiste-Joseph LANGUET de GERGY, 85, 375, 380, 384, 384 n. 3.
- Ecoles de charité, 75, 77, 85, 274, 276, 375, 376, 417, 419 : Statistiques, 417. — Tenues par les Frères, 291, 295; par J.-B. de LA SALLE, 248, 249; par l'abbé LESPAGNOL, 247. — Fermeture et réouverture (1706), 83, 321 n. 3. — Largesses de Mme VOYSIN, 297 n. 1.
- Séminaires S.-S., 74 : Mémoire, 423; registre des Entrées, 423. — Supérieur : Henri BAUDRAND, 248.
- S.-S. et la Société des Ecoles chrétiennes : hostilité ou indifférence, 315 n. 4.
- S.-S. Paroisse : communauté paroissiale, 299 n. 1, 432. — Bonnes œuvres et écoles charitables, 383 n. 3, 417.
- Taxe de Saint-Sulpice, 277.
- SAINT-THIERRY, commune (Marne); monastère bénédictin.
Cense, 59. — Marais, 113. Pré, 113. Décès, 399 n. 3.
- Saint-Yon :
- Appellations : Manoir des Trois Cochons, 301; M. de Hauteville, 301; M. de Saint-Yon, 81, 301. — Maison de Saint-Yon, 85.
- Baron de S.-Y. : Chrétien-François de LAMOIGNON, 421.
- Chapelle du Saint-Enfant-Jésus, 421 n. 2. Translation des restes mortels de J.-B. de LA SALLE (1734), 86, 316 n. 4.
- Ecole gratuite, école d'application pour les scolastiques, 312.
- Histoire lasallienne : second berceau de la Société lasallienne, 317; œuvre lasallienne, 82, 333; regroupement de l'œuvre lasallienne, 333. — Retraites annuelles des Frères, 312. — Malheurs : famine (1709), 315.
- J.-B. de LA SALLE et Saint-Yon : lieu de prédilection de J.-B. de LA SALLE, 85, 333. — Décès de J.-B. de LA SALLE (1719), 316. Translation de ses restes mortels (1734), 86, 316 n. 4.
- Maison de Saint-Yon : connue de J.-B. de LA SALLE, 81, 310. — Acquisition de la maison et terres (1718), 81, 311, 311 n. 1. — Bail (1705), 91, 296-308, 333, 412. — Description : belle propriété, 308, 310; jardin, enclos, terres et héritages, 81, 302, 307, 308. — Locataires, 310.
- Noviciat de Saint-Yon (1705), 81, 85, 302, 310, 333 : œuvre de prédilection de J.-B. de LA SALLE, 312-313. Appui de Jacques-Nicolas COLBERT, 308. — Installation, 309 n. 1 : aux frais de l'arche-

- vêque et de CAMUS de PONTCARRÉ, 310 n. 4.
Famine et transfert à Paris (1709), 81, 85, 315, 315 n. 2. Retour à Saint-Yon (1715), 85, 315, 315 n. 2 : raison apparente, cause vraisemblable, 315 n. 4.
- Personnel de S.-Y. : multitude et variété, 315. — Frères servants, 314. — Frères employés à l'administration, 314-315. V. Noviciat, Scolasticat, Sections. Pourvoyeur des Frères : Frère THOMAS, 85.
 - Scolasticat, 312.
 - Sections :
 - Aliénés, 314 n. 3.
 - Pension de force. Ouverture et recrutement, 82, 85, 314; 314 nn. 2, 3; bibliothèque et loisirs, 314 n. 5; nom des détenus, 314 n. 4 : les « Renfermez », 314 n. 2.
 - Pensionnat payant, 314 nn. 2, 3 : finalité et ouverture, 82, 312. Programme scolaire avancé, 313 : création de l'enseignement secondaire moderne, 313. — Réussite, 313 n. 1.
 - Pensionnat pour enfants libertins, 314 n. 1.
- Sainte-Anne (image de).
Enseigne, Rue-Princesse, 12. — V. Rue-Princesse.
- SAINTÉ-BAUME (La), haut-lieu de spiritualité de Provence [aux confins des Bouches-du-Rhône et du Var; grotte où vécut sainte Marie-Madeleine], 402 n. 1.
- SALSOGNE, fief.
Seigneur de S. : Jean d'AQUOY, 144.
- Saisie réelle, 129, 129 nn. 2, 3, 255.
- Saisine, 14.
- SAPICOURT, fief (Marne).
Seigneurs : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 107, 174 n. 4; Famille FRÉMYN, 172; Louis FRÉMYN (1649-1720), 110 n. 5; Louis FRÉMYN (1698-1761), 130 n. 3, 183 n. 8, 320 n. 4; Philippe-Pierre FRÉMYN (1711-1759), 174 n. 2; Pierre FRÉMYN (1655-1744), 174 n. 1.
- SAULT-lès-RETHEL, commune (Ardennes), 398, 401.
- Sault (La), lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 392 n. 4.
- SAUSSEUIL, commune (Ardennes).
- Seigneurs de S. : Famille BÉGUIN, 327 n. 1; Henri-François BÉGUIN, 439; Remy-François BÉGUIN, 328 n.
- Terre : aveu et dénombrement, 426.
- SAVIGNY. — V. Savigny-sur-Ardre.
Seigneur : Famille BÉGUIN, 327 n. 1.
- SAVIGNY-SUR-ARDRE, commune (Marne).
Seigneur : Famille FRÉMYN, 173.
- Saux (La), lieu-dit à Acy (Ardennes), 392.
- SAY (Le), fief.
Seigneur : Charles ROGIER (1640-1715), 399 n. 4.
- SÉCHELLES, commune (Aisne).
Seigneur : Jean de Poix, 119 n. 2.
- SEDAN, chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), 164.
- Faubourg Dumesnil, 171.
- Habitants. Apothicaire : Paul DIDIER, 172. — Brasseur : Jean DUQUESNE, 172. Lazaristes de S., 350. — Maîtres drapeiers, 64 : Familles DELPY et PONTENOIS, 172; LA BONNOTTE, 171, 172; Azarias PONTENOIS, 64, 166, 171. — Marchand : Jean RONDEAU, 165, 171, 172, 172 n. 2; Isaïe LA BONNOTTE, 165, 172. — Médecin : Jacques DIDIER, 172. — Monteur d'armes, 166.
- Notaires, 166 : BOUVRET, DUCLoux, 166, 171.

- Présidial. Conseiller clerc : Pierre PILLAS, 279 n. 2.
- SELLES, commune (Marne).
Seigneur : Jean de RABUTIN, 212.
- Séminaire des pauvres filles, 164 n. 3.
— V. Magneuses; Couvent des Magneuses.
- SENLIS, chef-lieu d'arrondissement (Oise).
Prieuré de Saint-Maurice et Saint-Vincent, 108. Prieur : Claude de BOURLON, 143.
— Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, 108.
- SENS, chef-lieu d'arrondissement (Yonne).
Archevêque de S. : Jean-Joseph LANGUET de VILLENEUVE († 1753), 384 n. 4.
- Sentences contre J.-B. de LA SALLE, 372.
Appel, 373, 374.
1690 : 75, 254, 255; 1704 : 79, 80, 369 n. 2; 1706 : 83.
- Séramidal, manuscrit, 91.
- SEUIL, commune (Ardennes).
Cense. Terre et seigneurie; bâtiment et héritages, 427.
— Seigneur de S. : HUES, 385.
- SIGNY [Signy-l'Abbaye], chef-lieu de canton (Ardennes).
Abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- SOISSONS, chef-lieu d'arrondissement (Aisne).
— Abbaye Saint-Léger, 143 n. 3. Abbé : Claude de BOURLON, 143.
— Election de S. Conseiller : François LESPICIÉ, 242 n. 5.
— Evêques : Charles de BOURLON (1611-1685), 143; JOSLEIN, 141, 143; Jean-Joseph LANGUET de VILLENEUVE († 1753), 384, 384 n. 1; Simon LE GRAS (1589-1656), 143.
- Société de gestion, 344.
- Société des Ecoles chrétiennes, 76, 247, 257 : naissance et développement, 247.
— Société civile : extinction, 87.
- Affaires de la S., 333.
- Innovations à Saint-Yon, 312.
- Société littéraire des Bons-Amis.
Constitution, séances, délibérations, 437.
- Son Palais*, lieu-dit à Berru (Marne), 94.
- SOTTEVILLE-lès-ROUEN, chef-lieu de canton (Seine-Maritime), 312 n. 1.
- STONNE, commune (Ardennes).
Baron de S. : Alexandre-César FRÉMYN, 173, 420.
- Subrogation, 13.
- Succession de Louis de LA SALLE (1625-1672) :
— Arrière, 211.
— Inventaire des meubles, titres et papiers, 182 n. 7, 182, 207; vente aux enchères : sonneur de bassin, 207; vente des meubles, 182, 182 n. 8, 191 n. 2. — Liquidité à sa mort, 183; montant (1676), 183; trac-tations financières, 184, 185.
— Passif, 198-208 : dettes passives, 201; frais funéraires, 202 : frais de maladie, 203; dépenses au décès, 204 ; service funèbre et enterrement, 205; service religieux, 202, 206; services anniversaires, 206, 207; legs pieux, 208.
— Rente non inventoriée, 239 n. 1.
— Titres, 91.
- Succession de Jeanne LESPAIGNOL († p. 1640), 106.

Surcens (La), lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 393 n. 2.

Surchaux, lieu-dit à Acy (Ardennes), 393, 393 n. 2.

Sy, marquisat (Ardennes), 173.

Taille foncière, 103, 103 n. 2.

Taxes : boues, chandelles, charges de ville, charges de police, lanternes, logement des soldats, 276.

Termisson (Le), lieu-dit à Beine (Marne), 431.

Testaments :

Claude ADNET (1673), 165 n. 1 ; Jean-Baptiste BRODART (1693), 349, 349 n. 2 ; Mme BRODART, 351 ; Isabeau de CHALLERANGE (1665), 319 n. 1 ; Jeanne CLERJON (1615), 114 n. 2 ; Nicolle COCQUEBERT (1645), 320 n. 1 ; Antoine FRÉMYN (1614-1701), 174 n. 4 ; Jeanne JOSSETEAU (1594), 106 n. 4 ; Lancelot de LA SALLE (1593), 106 n. 3, 114 n. 2 ; Louis de LA SALLE (1672), 181 n. 4, 201, 208 ; Marie de LA SALLE (1673), 174 n. 4 ; Thierry MOËT (1608, 1610), 142 n. 3 ; Barbe THIERRY (1621), 349 n. 1.

THILLOIS, commune (Marne).

Cense appartenant à l'Hôtel-Dieu de Reims, 435.

Thomois (Le), lieu-dit à Beine (Marne), 431.

THUGNY [aujourd'hui Thugny-Trugny], commune (Ardennes).

— Ferme léguée à J.-B. de LA SALLE (1719), 85, 281.

— Seigneur de T. : Jean DU MANGIN (1628-1709), 242 n. 5.

Traité avec le curé de Saint-Sever (1706), 83, 372 n. 1.

Transport, 244.

Transactions :

— Charles de BEZANNES (1707), 96, 347-363 ; ratification, 97, 365.

— Chantre de Paris et curés de la ville (1699), 78, 374, 374 n. 7.

Traversant le Blanc Chemin, lieu-dit à Acy-Romance (Ardennes), 394 n. 2.

Triamont, terroir de Sorbon (Ardennes), 349 n. 3.

TROIS-PUITS, commune (Marne), 130.

Troupes royales. Quartier d'hiver (1667), 45.

Trou (Le) Regnard [Trou Renard], lieu-dit à Acy (Ardennes), 390, 390 n. 6.

Tutelle :

1672-1676, 181 n. 6. Nomination d'un tuteur, 181 : prestation de serment, 182 n. 3.

— Charges : charge annuelle, 195 ; prix de la pension alimentaire, 196 ; prix de la journée, 195 ; dépense de la maison, 183 n. 2 ; habillement, 196. Placement des capitaux, 244. Vente publique des meubles, 190 n. 6.

— Compte de tutelle (1676) : présentation, 182 n. 2 ; bilan provisoire, 197 ; frais du compte, 197-198 ; approbation, 198 ; reliquat : répartition, 198.

— Exercice de la T. : communauté sous tutelle, 183 ; dissolution, 187 ; nourritures au rabais, 187, 188 nn. 1-5 ; pensions alimentaires, 196. Comptes particuliers groupés, 188. — Conseil de famille, 181 n. 5, 182 n. 3. Devoirs, 182, 186.

— Résiliation, 198 : nomination de Nicolas LESPAGNOL comme tuteur, 182 n. 3. — V. La Salle, Jean-Baptiste de, Tutelle ; Compte de Tutelle.

- 1680-1684 : reprise par J.-B. de LA SALLE (1680), 251, 222. — V. Compte de Tutelle.
- VAILLY-sur-AISNE, chef-lieu de canton (Aisne).
Grenier à sel : receveur, 242 n. 5.
- Valchrétien, abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- VALDANNOY, fief.
Seigneur : François BONGARD-d'ASPREMONT, 174 n. 2.
- VALLÉE-aux-BLEDS, commune (Aisne), 343 n. 6.
- Valroy (La), abbaye.
Abbé commendataire : François BRULART de SILLERY, 143.
- Valsery, abbaye de Prémontrés, 141 n. 2.
- VANDIÈRES, commune (Ardennes).
Seigneur : Simon-Jean-Baptiste LÉVESQUE (1669-1749), 409 n. 4, 426.
- VANS (Les), chef-lieu de canton (Ardèche).
Visite de J.-B. de LA SALLE (1712-1713), 402.
- Vaugirard; maison des Frères (Paris).
Autorisation pour y célébrer la messe (1697), 77.
- VAUGIRARD, 226, 346 n. 1, 369 n. 1 : « village heureux », 274. — Etymologie, 275 n. 6. Bornage du territoire, 418.
— Assise fondamentale de l'histoire lasalienne, 275 n. 6 : « Bethléem de l'Institut », 275.
— Bail (1691), 75, 262.
— Événements historiques s'y rapportant, 275 n. 6 : rencontre avec Jean-Jacques BAUYN (1641-1696), 275 n. 6.
— Noviciat de V. : ouverture (1692), 75, 261, 262 : opposition d'Henri BAUDRAND, 261, 262, 265, 382. — Première prise d'habit (1692), 76, 262. — Installation à la Grand'maison (1697), 77. — Transfert Rue-Princesse : le curé de Saint-Sulpice refuse les fonds, 262.
— Retraites annuelles à V. : rassemblements périodiques des Frères (1691), 75.
- Veillée des morts, 46, 47; garde des morts : honoraires, 47, 203, 204.
- VENDRESSE, commune (Ardennes).
Curé : Jacques DIOT, 343 n. 6.
- VENTELAY, commune (Ardennes).
Seigneur de V. : Pierre de VILLELONGUE, 228, 228 n. 7, 233.
- VERDUN, chef-lieu d'arrondissement (Meuse)
— Chapitre. Chanoines : François COCQUEBERT, 110, 110 n. 1, 212; Simon COCQUEBERT (1655-1736), 110 n. 1.
— Religieux de Saint-Vannes, 103 n. 9.
- VERMANDOIS, pays de l'ancienne France, 91, 233.
— Baillis de V., 120, 134 : Louis FRÉMYN, 131; Gérard-Félix LESPAGNOL, 242 n. 1.
— Lieutenant général : Melchior LE FÉRON, 131. V. Baillage de Vermandois.
- VERNEUIL, commune (Marne).
Vicomte de V. : Gérard-Marie-Anastase LÉVESQUE de CHAMPEAUX, 338 n. 4.
- VERSAILLES, chef-lieu du département des Yvelines.
Château de V. Etang des Suisses, 203 n. 1.
- VERZENAY, commune (Marne).
Abbaye Saint-Pierre, 142 n. 3.
- VERZY, commune (Marne), 64.
Officiers de V., 185.
- Vesle, rivière, affluent de l'Aisne, 144, 144 n. 2, 158.

- Moulins de la V., 144; Moulin Roland, 62, 63, 144 n. 2, 143, 146. — V. Moulin Rolland; Villette, Moulin Roland.
- VESLES [Vesles-et-Caumont], commune (Aisne).
Seigneur de V. : Charles de BEZANNES, 369.
- Vieille (La) Roye*, lieu-dit à Acy (Ardennes), 391.
- VILLE (La)-aux-Bois [aujourd'hui Ville-aux-Bois-les-Pontavert], commune (Aisne)
Seigneur de La V. : Pierre-Ernest de VAUCLEROIS, 51, 119, 119 n. 3, 120.
- VILLE-SUR-TOURBE.
Seigneur de V. : Nicolas de BOHAIN, 119 n. 2.
- VILLERS-ALLERAND, commune (Marne).
Mariage, 175 n. 4.
- VILLERS-COTTERETS, chef-lieu de canton (Aisne).
Abbaye Saint-Remi : religieux, 370.
- VILLERS-EN-PRAYÈRES, commune (Aisne).
Seigneur de V. : Charles de NOUE, 119 n. 3.
- VILLET :
— Château de V., 144.
— Terre et seigneurie de V., 44, 144, 144 n. 3 : acquisition par Claude de VERGEUR et Pierre de MONTFORT, 153 n. 1. — Terre, seigneurie et vicomté, 151. — V. Villette.
- VILLETTE, écart de Fismes (Marne), 63, 144 n. 2.
— Maison seigneuriale, 45, 145.
— Moulin Roland, 143, 144, 146, 151, 154, 158. Propriétaires de bonne foi : Louis de LA SALLE, Jean-Baptiste BARROIS, Claude ADNET, 144, 146, 147. — Procès avec les religieux de Chartreuve, 78¹, 78², 78³, 153-163. — V. Chartreuve. Vente, 145, 146.
- Seigneurs de V. : Gabriel de LEZAINE, 144; Pierre de MONTFORT, 146, 147, 158.
- Terre et seigneurie de V. : saisie, 146. — Terre, seigneurie et vicomté de V., 145, 153 n. 1.
- Vicomtes : Guillaume-Henri de MONTFORT, Pierre de MONTFORT, 153 n. 1, 158.
- Voyage de J.-B. de LA SALLE (1675), 63, 186.
- VILLIERS-le-BEL, chef-lieu de canton (Yvelines).
Curé : Charles de LA GRANGE, 383.
- Voye (La) de Beine*, lieu-dit à Nauroy (Marne), 432.
- Voye (La) d'Espoye*, lieu-dit à Beine (Marne), 431, 432.
- Voye (La) de Nauroy*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Voye (La) de Prunay*, lieu-dit à Beine (Marne), 431.
- Voye (La) des Aulnois*, lieu-dit à Berru (Marne), 95 n. 4.
- Vœu héroïque (1691), 275 n. 6.
- VOUTHON, abbaye.
Abbaye de Prémontrés. Abbé commandataire : Charles de BOURLON, 143.
- Voyage à cheval [J.-B. de LA SALLE], 186.
- WASIGNY, commune (Ardennes), 212.
- WORMS, ville d'Allemagne, sur le Rhin, 370. [Diète de W. (1521) : met LUTHER au ban de l'Empire hâtant les progrès de la Réforme].

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Les patronymes sont en petites capitales; les autres, en caractères ordinaires.

Les nombres en caractères gras renvoient aux documents; ceux en caractères ordinaires, à la pagination du volume.

Les sigles *n.*, *nn.*, *ss.* ou *sv.* signifient respectivement : note, notes, suivants ou suivantes.

Nota. Pour identifier les personnages de même nom, nous avons jugé opportun, à la demande de nos lecteurs, d'ajouter entre parenthèse leurs dates de naissance et de décès.

- ABRAHAM (Frère).
Prisonnier aux Carmes (1792), 275 n. [5].
- ACY, seigneurs d'.
Obits, 386 n. 2.
- ADAM, Simon.
Maître cuisinier à Reims, 185. Epoux de Vaubourg DIEPPE, 56, 62, 63.
— Héritages à Jonchéry-sur-Vesle (Marne), 63.
- ADNET, Claude.
Notaire royal à Reims, 14, 24, 95, 165, 165 n. 1, 166, 236, 244 n. 3, 245, 256, 341 n. 5, 388.
Epoux de Marie GRAILLET. — Testament (1673), 165 n. 1.
- AGUÈRES, Blanche d'.
Epouse d'Henry de BEAUFORT, 146.
V. Beaufort, Henri de.
- ALEXANDRE III [Rolando BANDINELLI]; pape, 143, 143 n. 4.
- ALEXANDRE VII [Fabio CHIGI]; pape, 95 n. 4.
- ALLAN, Catherine-Charlotte.
Fille de Louis A. [† 1707] et de Charlotte DU MANGIN († 1717); épouse de Nicolas de LA SALLE (1686-1744), 243, 243 n. 2. V. — La Salle, Nicolas de.
- ALLAN, Louis († 1707).
Fils de Toussaint A. et de Jeanne WILLAUME. Epoux de Charlotte DU MANGIN, 242 n. 5, 243 n. 2.
- ALLAN, Toussaint; procureur fiscal à Damery (Marne), gentilhomme du roi en la grande fauconnerie de France; sieur du bois de Rilly, receveur de la terre de Neufchâtel, 242 n. 15.
- ALLEMAGNE, d'. Famille, 92.
- AMÉ, Barbe († 1695; 60 ans).
Fille de Nicolas A. (1602-1669) et de Claudine Roland († 1685); épouse puis veuve de Jean COCQUEBERT (1629-1682), 110, 110 n. 2, 240 n. 1.
V. Cocquebert, Jean.
- AMÉ, Jeanne († 1697; 67 ans).
Fille de Nicolas A. (1602-1669) et de Claudine ROLAND († 1685). Epouse de Simon COCQUEBERT de BULIN († 1688), 110. — V. Cocquebert de Bulin, Simon.
- AMÉ, Jean-Baptiste.
Administrateur de l'Hôpital général de Reims, 407 n. 7.
- AMÉ, Nicolas (1602-1669); lieutenant des habitants de Reims.
Fils de Jean A. et de Remiette FRIZON († a. 1629). Epoux de Claudine ROLAND, († 1685), 103 n. 3.
- AMÉ, Nicolle († v. 1594).
Fille de Jean A. († 1565) et Barbe LEROUX († 1597).
Epouse de Gérard FRÉMYN, 174 n. 3.
V. Frémyn, Gérard.
- AMELIN, Claude, chantre, écolâtre et chanoine de Paris, supérieur et directeur des petites écoles de ladite ville, 417.
- AMYART, Martin.
Marché avec les Religieuses du Calvaire, 419.
- ANGENNES, Louise-Isabelle d'; abbesse de Saint-Etienne-aux-Nonnains, 54.
- ANGIER André (° 1617), notaire royal à Reims, 24, 30, 44, 45, 48, 51, 62, 91, 105, 127, 132, 139, 201 n. 3, 341 n. 5.
Fils de Ponce A. et de Nicole CHAUTREAU, époux de Jacqueline MARLOT, 132 n. 2.
— Minutes notariales, 122.
— Procès de Chartreuve, 78, 141; 78¹, 153; 78³, 158-163: condamnation, 62, 147, 152, 411.
- ANGIER, Ponce; notaire royal à Reims, 119 n. 3.
Epoux de Nicole CHAUTREAU, 132 n. 2.

- ANGLURE, Anne-Charlotte d'.
Epouse de Thomas CAUCHON, 119 n. 3.
V. Cauchon, Thomas.
- ANQUETIL, historien de Reims, 338 n. 3.
- Apoticaire de Reims, 434.
- ARCHAMBAULT, Pierre; laboureur et fermier à Beine (Marne), 11, 32.
— Bail de la cense de Beine, 71.
- ARLAULT, notaire à Fismes (Marne), 144, 145.
- ARNOULLET [Arnoulet], élu en l'Élection de Reims, 431, 432.
- ARNOULT, Pierre, 394.
Epoux de Poncette JACOB, 389 n. 2.
- ARNOULT, Jean, 393.
- ARNOULT, Louis, 391, 393.
- ARNOULT, Nicolas, 393.
- ARNOULT, Simon, 391.
- AUBERT, Antoinette.
Epouse d'Henry ROGIER, 207 n. 1.
V. Rogier, Henry.
- AUGIER, Famille.
Notes généalogiques, 424.
- AUQUOY, Jean d', écuyer, seigneur de Couvrelles [Couvrecelles] et de Salsogne.
Epoux de Françoise CAMPENAS, 144.
- BACHELIER.
Famille apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- BACHELIER, Henri; seigneur de Saint-Mard, de La Fontaine et des Gentes; lieutenant des habitants de Reims.
Epoux d'Isabeau CACHETTE, 129 n. 4.
- BACHELIER, Henry.
Epoux de Marie LE CLERC, 104 n. 6.
- BACHELIER, Jean-Remy, 243 n. 5.
- BACHELIER, Jeanne-Henriette († 1729).
Fille de Jean B. († 1711) et de Remiette RAVINEAU (1629-1691). Epouse de Charles-Henri-François VALLON (° 1662), 108 n. 1, 235 n. 2.
V. Vallon, Charles-Henri-François de.
- BACHELIER, Marguerite (1621-1706).
Fille de Nicolas B. (1590-1627) et de Simonne LESPAGNOL (1601-1690). Epouse puis veuve de François LESPAGNOL (1614-1679), 84, 129 n. 4.
— Succession, 18, 22, 321 n. 3.
V. Lespagnol, François.
- BACHELIER, Nicolas († 1723); docteur en théologie de la Faculté de Paris.
Doyen du Chapitre de Reims : nomination blâmée par l'archevêque, 418.
- BACHELIER, Nicolas (1590-1627).
Fils d'Henri B. et d'Isabeau CACHETTE.
Epoux de Simonne LESPAGNOL (1601-1690) : descendance, 129, 129 n. 4.
- BACHELIER, Remiette.
Epouse de Thierry COCQUEBERT, 142 n. 2, 174 n. 3. V. Cocquebert, Thierry.
- BACQUENOIS; laboureur à Beine (Marne), 46.
- BAILLET; notaire royal à Reims, 327, 329.
- BAILLEUL, Odon de.
Abbé de Chartreuve, 141.
- Bailli de Vermandois, 134, 233. — V. Frémyn, Louis; Lespagnol, Gérard-Félix.
- BAILLY, Christine.
Epouse de Mathieu de BOURLON, 143.
V. Bourlon, Mathieu de.
- BAILLY, Marie.
Epouse de Jean-Baptiste BRODART, 429.
V. Brodart, Jean-Baptiste.

- BAILLY, Michel.
Bail de maison, 57, 341.
- BAJOT, Jean; aumônier de l'Hôtel-Dieu de Rethel (Ardennes), 314.
Don à J.-B. de LA SALLE (1687), 74.
- BALLET, Nicole.
Epouse d'Antoine LELEU, 132 n. 3.
V. Leleu, Antoine.
- BANDINELLI, Alessandro, 143 n. 4.
V. Alexandre III.
- BARANGÉ, L.; notaire au Châtelet, 16.
- BARBAISE, sieur de B., 231, 233, 234, 411.
— V. Villers, Antoine de.
- BARBEREUX. Famille, 338 n. 2.
- BARBEREUX, Pierre, 122.
- BARBEZIEUX.
Marquis de B. : Louis-Marie-François LE TELLIER, 422 n. 1.
- BARENTIN, Marguerite de, 301.
Epouse : 1. Charles de SOUVRE de COURTANVEAU, 301, 432; 2. Urbain de LAVAL, 301, 423.
— Notes généalogiques, 423.
— Succession, 302.
- BAROIST, Jean-Baptiste, 154.
V. Barrois, Jean-Baptiste.
- BARRÉ. Famille, 280 n. 3.
- BARRÉ, Nicolas, 282.
- BARRÉ, Perrette.
Epouse de François ROLAND, 400 n. 1.
V. Roland, François.
- BARROIS, Etienne, 236, 244.
Epoux de Jeanne GALLET [Hallet], 18, 236, 239, 244, 244 n. 2.
- BARROIS, Famille, 239 n. 1.
- BARROIS, Jacques, 51, 63, 239; laboureur à Marlay et à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes), 239 n. 1.
- BARROIS, Jean-Baptiste; lieutenant au bailage de Reims, 30; bailli de Reims, 179, 198 n. 1.
— Enquête judiciaire (1677), 213.
— Notes généalogiques, 423, 424.
— Obligation (1659), 44.
— Procès de Chartreuve (1675), 78, 141, 144, 145, 153; 78³, 158-163 : condamnation, 62, 147, 152, 411.
- BARROIS, Simon, 74, 244.
Epoux de Jeanne GALLET [Caillet, Hallet], 70, 244, 244 n. 2.
— Contrat, 239 n. 1, 244 n. 2.
— Héritier d'Etienne BARROIS, 18.
- BARTHÉLEMY (Joseph TRUFFET) (1678-1720); Frère.
— Directeur des novices, 375.
— Délégation pour visiter les maisons de l'Institut, 316 n. 1.
— Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, 85, 310, 311 n. 1, 315 n. 4 : élection, 438.
— Livre de visite (1716-1717), 438.
- BARTHÉLEMY, Nicolas; avocat et notaire à Rethel, 76; 227 nn. 1, 2, 3; 280, 281, 284, 351, 362, 364, 366; procureur à Rethel-Mazarin, 412. Epoux de Marguerite TIERCELET, 280 n. 5.
— Bienfaiteur des Frères de Rethel, 86, 280 n. 5, 282 n. 3; 426 : donation d'une maison (1729), 281 n. [5].
— Procuration de J.-B. de LA SALLE (1703), 18, 280, 438. Acquisition de maison à Rethel (1704), 18, 79 : situation, description, mise à prix, cédule proclamatoire, ensaisinement, 284.

- BAUDON, Hermann († 1694), seigneur de Neuville, conseiller au Parlement du roi. Epoux de Louise-Nicolle de LA SALLE (1668-1744), 107 n. 3.
- BAUDRAND, Henri (1637-1699), 26 n. 1, 261, 262, 265, 265 n. 9.
- Curé de Saint-Sulpice, 75, 76, 249, 253, 254, 382 : résignation de la cure, 77, 273.
 - Henri BAUDRAND et J.-B. de LA SALLE. Rappports difficiles, 254, 334 : désaccord sur l'habit des Frères, 254, 262; désapprouve l'établissement du noviciat, 382; refuse le paiement de la pension des Frères, 76, 262, 265, 382, du loyer de Rue-Princesse, 77, et la note du boulanger, 77. Reproches faits à J.-B. de LA SALLE, 265.
 - Mémoire sur M. OLIER, 423.
 - Opposant à l'Institut (?), 315 n. 4.
 - Supérieur à Saint-Sulpice, 243.
- BAUYN, Jean-Jacques (1641-1696); prêtre de Saint-Sulpice.
Rencontre avec J.-B. de LA SALLE à Vaugirard, 275 n. 6.
- BAYEUX, Françoise.
Baptême. Marraine, 112.
- BAZIN, Marguerite.
Epouse de Jean TURPIN, 180 n. 4.
- BEAUCHEUNE, Antoine; prêtre, archidiacre de Champagne, 142.
- BEAUFORT, Henry de, 142, 411; chevalier, seigneur de Launoy, 148, 159; sieur de La Loge, 151; acquéreur de la terre et seigneurie de Villette, 145; 78, 141; 78¹, 153; 78², 157.
Epoux de Blanche d'AGUÈRES, 146, 151.
- Procès de Chartreuve (1675) : condamnation, 152, 159.
- BEAUFORT, Pierre de.
Notes généalogiques, 424.
- BÉGUIN. Famille : armoiries, 327 n. 1.
– Familles apparentées, 328 n. [1].
- BÉGUIN, Elisabeth.
Epouse de Jacques de MONTGEOT, 327 n. 1.
V. Montgeot, Jacques de.
- BÉGUIN, Henri-François; seigneur de Sausseuil (Ardennes).
Mariage avec Jeanne LAMBERT, 426.
- BÉGUIN, Jean (1615-1692); seigneur de Châlons-sur-Vesle; élu en l'Élection de Reims, 327 n. 1.
Epoux de Marguerite MOET (° 1589).
- BÉGUIN, Louis-Charles (1658-Chaillet-lès-Paris, 1717); seigneur de Coëgny (Marne); lieutenant général au baillage de Vermandois : lettres de provision (1693), 428; Premier Président au Présidial de Reims, 327, 328 n. [1].
Fils de Simon B. et de Catherine de SCANVELLE.
Epoux de Charlotte COCQUEBERT de MONTFORT, 328 n. [1].
- BÉGUIN, Marguerite († v. 1627).
Epouse de Jean COCQUEBERT († 1614), 106.
V. Cocquebert, Jean.
- BÉGUIN, Pierre; seigneur de Châlons-sur-Vesle (Marne).
Conseiller au Présidial de Reims, 327 n. 1.
- BÉGUIN, Remy-François; écuyer, seigneur de Sausseuil. Fils de Simon et de Catherine de SCANVELLE.
– Propriétaire de l'Hôtel Le Vergeur, 328 n. [1].
- BÉGUIN, Simon; seigneur de Coëgny (Marne).

- Epoux de Catherine de SCANVELLE, 328 n. [1].
- BELLOTTE de PRÉCY, Philbert [Philbert-Antoine; † 1721].
Epoux de Barbe de LA SALLE (1652-1705), 187 n. 2.
- Bénédictines de Saint-Amand, 308, 310.
- BENNART, Jean.
Baptême. Marraine, 112.
- BENOIT XIII [Pietro Vincenzo (Vincenzo Maria) Orsini]; pape, 274 n. 4.
- BERGER, sieur de, 212.
- BERGERONNEAU; homme de lettres rémois, 339 n. 5.
- BERTHE, Jean, 394.
- BERTIN DU ROCHERET, Madeleine (1690-1758). Fille d'Adam B. (1663-1736) et de Marie LALLEMANT (1665-1721).
Epouse de Jean-Remy de LA SALLE (1670-1732), 242 n. 5.
V. La Salle, Jean-Remy de.
- BERTIN DU ROCHERET, Marie-Louise (Epernay, 1688-Cormicy, 1772). Fille d'Adam B. (1663-1736) et de Marie LALLEMANT (1665-1721).
Epouse de Nicolas DU MANGIN (1682-1759), 242 n. 5.
V. Du Mangin, Nicolas.
- BESANÇON, Richard; archevêque de Reims, 208 n. 8.
- BEUVELET, Françoise [Madame la Conseillère Roland], 388, 388 n. 3.
Epouse de Gérard ROLAND (1625-1662), 388.
- Sépulture, 388 n. 3.
V. Roland, Gérard.
- BEUVELET, Nicole († 1684).
Epouse de Jean-Baptiste ROLAND († 1673), 388 n. 3.
V. Roland, Jean-Baptiste.
- BEUZART, Famille, 257 n. 1.
- BEUZART, Claude.
Epouse de Jean LALONDRELLE, 62.
V. Lalondrelle, Jean.
- BEUZART, Regnault : vigneron à Chigny, 257.
Epoux de Françoise QUATRESOLS, 62.
- BEZANNES, Antoine de (1667-1693); page de la Petite écurie du roi, capitaine du régiment royal; seigneur du Mesnil et de Prouvais (Aisne).
Fils de Charles de B. et de Charlotte Gomont, 370, 370 n. [6].
Epoux de Madeleine de LANCE, 369.
- Tué à Nerwinden (1693), 370.
- BEZANNES, Catherine-Françoise de : religieuse à Villers-Cotterets (Aisne).
Fille de Charles de B. et de Françoise PHILIPPE, 371.
- BEZANNES, César de (1666-1693); page de la Grande écurie du roi, lieutenant au régiment royal.
Fils de Charles et de Charlotte de Gomont, 370.
- Mort violente à Worms (Allemagne), 370.
- BEZANNES, Charles de († 1708); seigneur de Vesles, de La Plaine, de La Malmaison, de Prouvais et Guignicourt (Aisne), maréchal de logis de l'escadron de Vermandois, 347, 351, 359, 360, 361, 362, 363, 371, 412; chevalier, 83, 351.
Fils d'Antoine de B. et de Madeleine de Lance, 351, 369.
Epoux : 1° Charlotte de GAUMONT (Gomont), 45, 83, 347, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 370 n. [6]; 2° Françoise PHILIPPE. Descendance, 370. Habite le château de Festieux (Aisne) : y meurt, 86, 369.
- Foi et hommage, 369 n. 2, 418.

- Notes généalogiques, 424.
- BEZANNES, Charles-Joseph-François de** (1714-1719).
Fils de Charles de B. et de Françoise **PHILIPPE**, 370. Naissance et décès au château de Festieux (Aisne), 370.
- BEZANNES, Claude-Françoise de** (1709, 2-5 décembre).
Fille de Charles de B. et de Françoise **PHILIPPE**, 371. Naissance et décès au château de Festieux (Aisne), 371.
- BEZANNES. Famille apparentée aux de LA SALLE**, 25.
- BEZANNES, François-Charles de** (1711-1767).
Fils de Charles de B. et de Françoise **PHILIPPE**, 370. Naissance et décès au château de Festieux, 370.
- BEZANNES, Henriette-Charlotte de** (1709, 2-21 décembre).
Fille de Charles de B. et de Françoise **PHILIPPE**, 371. Décès au château de Festieux, 371.
- BEZANNES, Philippe de** (1669-1738), chevalier de l'Ordre de Malte; officier au régiment de la Reine, page du Grand-Maître de l'Ordre de Malte.
Fils de Charles de B. et de Charlotte de **GAUMONT**, 370.
- BIDAULT, Gérard.**
Epoux de Marie **JOBART**, 213, 215.
— Veuve B., 222.
- BIDELEUX, David**, 165, 166; domiciliée à Londres (Marne), 166.
- BIDELEUX. Famille de Sedan** (Ardennes), 164.
- BIDELEUX, Madeleine.**
Fille de David B., 171. Epouse d'Azarias **PONTENOIS**, 63, 165, 166.
Ratification de vente de maison, 79, 164-165.
V. Pontenois, Azarias.
- BIGNICOURT, André de.**
Fils de Christophe de B. (1580-1662) et d'Isabeau **COCQUEBERT** (1595-1675), 95 n. 4.
- BIGNICOURT, Anthoinette de.**
Fille de Gérard de B. et d'Anne de **LA SALLE**, 130 n. 2.
- BIGNICOURT, Christophe de** (1589-1662); maître des eaux et forêts à Reims; receveur des décimes.
Fils de Jean de B. et de Marguerite **LEFEBVRE**.
Epoux d'Isabeau **COCQUEBERT** (1595-1675) : descendance, 95 n. 4, 109 n. 2.
- BIGNICOURT, Christophe de** (° 1634).
Fils de Christophe et d'Isabeau **COCQUEBERT**, 95 n. 4.
- BIGNICOURT, Christophe-Remy de** (1659-1719); écuyer, seigneur de Chambly; conseiller secrétaire du roi, lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Reims.
Fils de Gérard de B. et d'Anne de **LA SALLE** (1640-1701).
Epoux de Nicole **ROGIER** (1673-1718), 130 n. 2, 399 n. 4.
- BIGNICOURT. Famille apparentée aux BÉGUIN**, 328 n. [1].
- BIGNICOURT, François de** (° 1635).
Fils de Christophe de B. et d'Isabeau **COCQUEBERT**, 95 n. 4.
- BIGNICOURT, Gérard de** (1623-1702); écuyer, seigneur de Bussy, 191, et de Chambly; vicomte de Chenay et de Merfy; conseiller secrétaire du roi, capitaine des chasses et plaisirs du roi en Champagne et en Brie, maître des eaux et forêts en la maîtrise de Reims, 109, 243 n. 4.
Fils de Christophe de B. et d'Isabeau **COCQUEBERT**, 130 n. 2.
Epoux d'Anne de **LA SALLE** (1640-1701) : descendance, 109, 95 n. 4, 109 n. 2, 130 n. 2.

— Notes généalogiques, 109 n. 2, 423.

BIGNICOURT, Henry de (° 1628).

Fils de Christophe et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Isabeau de (° 1674).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Jacqueline de (° 1664).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Jean de (° 1624).

Fils de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Jean-Baptiste de (1672-1678).

Fils de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Jean-Baptiste de († 1693).

Fils de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Jean-Joseph de (1675-1676).

Fils de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Jeanne-Marie de (° 1669).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Jehanne-Marie de (° 1642).

Fille de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Marie de (° 1629).

Fille de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Marie-Anne de (1666-1748).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE.

Epouse de Simon LESPAGNOL de VILLETTE (1660-1718), 130 n. 2.

V. Lespagnol, Simon.

BIGNICOURT, Marie-Anthoinette de (° 1668).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Nicolas de (° 1616).

Fils de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BIGNICOURT, Nicolle-Suzanne de (° 1661).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Rose-Marie de (° 1671).

Fille de Gérard de B. et d'Anne de LA SALLE, 130 n. 2.

BIGNICOURT, Simonne de (° 1626).

Fille de Christophe de B. et d'Isabeau COCQUEBERT, 95 n. 4.

BILLET, Henriette.

Epouse de Nicolas LELEU, 132 n. 3.
V. Leleu, Nicolas.

BIMOREL, Laurent de.

Legs au Bureau des pauvres valides de Rouen, 299 n. [4].

BLAIN, Jean-Baptiste; historiographe de J.-B. de LA SALLE, 226 n. 1, 261, 375.

BLANCHEBARBE, Adam (° 1647); seigneur d'Agny et de Montlaurent, conseiller au Présidial de Reims.

Epoux de Françoise COCQUEBERT (° 1652), 110 n. 1.

BLANCHEBARBE, sieur; maître serrurier, 58, 60, 340.

BLANCHER [Blanchet], notaire à Laon, 363, 366, 371.

BLANCHON d'ARZILLIÈRES, Jeanne (1661-1720).

Fille d'Adam B. et de Perrette THIERRY.

Epouse de Louis FRÉMYN (1649-1720),

110 n. 5.

V. Frémyn, Louis.

BLONDEL, Agathe; Sœur de l'Enfant-Jésus de Reims.

Compte revu par J.-B. de LA SALLE (1678), 70.

- BLONDEL, Marie; Sœur de l'Enfant-Jésus de Reims.
Compte revu par J.-B. de LA SALLE (1678), 70.
- BLONDET, 390.
- BOCQUILLET, Jeanne.
Baptême. MARRAINE, 112.
- BOERÉ, Ursa; reine des Belges, 91.
- BOHAIN, Nicolas de; chevalier, vicomte de Berry-au-Bac et de Ville-sur-Tourbe, baron de Nanteuil; homme d'armes du duc de Montpensier.
Fils de Nicolas de B. et de Jacqueline de PROISY, 119 n. 2.
- BOISDAUPHIN, dame de B, 302.
Veuve : 1^o de Charles de SOUVRÉ; 2^o d'Urbain de LAVAL.
V. Barentin, Marguerite de.
- BONA, Remy; administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406, 406 n. 5.
- BONCOMPAGNON, Jehanne.
Baptême. MARRAINE, 112.
- BONGARD-d'ASPREMONT, François; seigneur de Valdannoy; gouverneur de la ville et duché d'Aumale, inspecteur général du comté d'Eu.
Epoux de Marie-Madeleine-Françoise d'ESCAGEUL, 174 n. 2.
- BONGARD-d'ASPREMONT, Suzanne.
Fille de François B. d'A. et de Marie-Madeleine-Françoise d'ESCAGEUL. Epouse de Philippe-Pierre FRÉMYN, 174 nn. 1, 2.
- BONNEAU, Anne.
Epouse d'Etienne-Jean-Joseph MAUGRAS, 386.
- BONNESTRAYNE, notaire royal à Reims, 14, 24.
- BONVARLET. Famille de Rethel (Ardennes).
Alliances, 280 n. 3.
- BONVARLET, Madame.
Don à J.-B. de LA SALLE, 227, 280.
- BONVARLET des ORGIERS, Jean.
Epoux d'Anne POTOU, 76.
- BORDET, François; Frère, 343 n. 1.
- BORDOIS, Ambroise; jardinier.
Epoux de Françoise MÉTIVIER, 139 n. 3.
- BORDOIS, Evrard; marchand à la Cassine (Ardennes), 45, 132, 133, 139, 212, 411.
Fils d'Ambroise B., 139 n. 3.
— Constitution de rente, 139.
— Décharge, 54. — *Ibid.* de J.-B. de LA SALLE (1673), 17; 77, 132-139.
- BORDOIS, Pierre.
Fils d'Ambroise B., 139 n. 3.
- BOSTAUX-PARIS, 92.
- BOSTEAU, Françoise.
Epouse de Guillaume VILLÉ, 56.
- BOUCHÉ, 395.
- BOUDAILLE, Jean-Baptiste; géomètre du cadastre, 433.
- BOULET, Jeanne († 1641).
Epouse de Simon COCQUEBERT, 111 n. 1.
V. Cocquebert, Simon.
- BOULET, Nicolas; receveur en l'Electon de Rethel (Ardennes).
Epoux de Jeanne CACHETTE, 113.
- BOURG, Jean-Baptiste, 361.
- BOURGOIS, marchand épiciier à Reims, 202.
- BOURGOIS, René.
Epoux de Thomasse LESPAGNOL, 175 n. 1.
- BOURLON, Charles de (1611-1685).
Fils de Mathieu de B. et de Christine BAILLY. Evêque de Soissons (1656-1685).
— Décès à Château-Landon, 143.

- BOURLON**, Claude de; chanoine génovéfain.
Fils de Mathieu de B. et de Christine BAILLY.
- Abbé de Chartreuve, de Vouthon et de Saint-Léger de Soissons, 143.
 - Prieur de Saint-Maurice et Saint-Vincent de Senlis, 143.
- BOURLON**, Mathieu; Maître des Comptes à Paris.
Epoux de Christine BAILLY, 143.
- BOURON**, Henri; contrôleur au grenier à sel de Château-Porcien (Ardennes), 212.
- BOURON**, Honoré; conseiller au grenier à sel de Château-Porcien (Ardennes).
- Rente au profit de Jeanne LESPAGNOL, 117.
 - Testament, 117.
- BOURON**, Martin; contrôleur au grenier à sel de Château-Porcien (Ardennes), 212.
- BOURON**, Martine.
Veuve de Jean MEUSNIER.
- Rente au profit de Jeanne LESPAGNOL, 117.
 - Vente de vigne à Château-Porcien (Ardennes), 117, 118.
V. Meusnier, Jean.
- BOY**, Alaine.
Epouse de Pierre CHAUDRON, 56.
- BOYVIN**, Guillaume; abbé de Montmorel et de Fontenay, 301.
- BOZAUMONT**, Louis-Remy-Brice, 401.
- BRAINE** :
- Comtes de B., 141 n. 1.
 - Dame de B., 142 n. 3.
- BRANCAS**, Louis-Antoine de; duc de Villars, pair de France.
- Epoux de Marie-Angélique FRÉMYN.
Domicilié à Paris, 422.
- BRANCHE**, Antoine; sieur de Raucourt.
Lieutenant criminel au Présidial de Reims, 327 n. 1.
- BRAUX**, maître boutonnier, 342.
- BRETAGNE**, Claude; prieur de Saint-Thierry (Marne).
Consulté par J.-B. de LA SALLE (1678), 71, 349 n. 1.
- BRETAGNE**; notaire royal à Reims, 24.
- BRÏÇONNET**, Charles de; messire.
Epoux de Rose-Marie de LA SALLE (° 1651), 108 n. 1, 235 n. 2.
- BRÏÇONNET**, Robert de; archevêque de Reims, 120 n. 1.
- BRIDELLE**, Pierre; vicaire général de l'archevêque de Rouen.
Procès-verbal d'exhumation des ossements de J.-B. de LA SALLE, 316 n. 4.
- BRISSET**; notaire royal à Reims, 114 n. 2.
- BRODARD** [Brodart].
Mademoiselle, veuve : 281, 284, 349 n. 3, 350, 359, 360.
- Héritiers, 281 n. 2.
V. Brodart, Jean-Baptiste.
- BRODART**, Famille, 347.
- BRODART**, Françoise de.
Epouse de Jean ROLAND (1654-1732), 175 n. 4.
V. Roland, Jean.
- BRODART**, Jean-Baptiste; seigneur de Bazancourt (Marne); subdélégué de l'intendant de Champagne, 24, 347, 349 n. 3, 359; receveur des tailles de Rethel (Ardennes), 426.
Epoux de Jeanne LEFEBVRE, 349 n. 3, 350 n. 6 : contrat de mariage (1659), 44, 349 n. 3.

- Détails biographiques : homme riche, grand chrétien, 349; armorial, 426.
 - Héritiers, 350.
 - Testament (1693), 76, 347, 349 n. 3, 423, 427.
 - Vente de son office, 349 n. 3.
- BRODART, Jean-Baptiste**; seigneur de Boulan et d'Ecly (Ardennes), 438; Maître ordinaire en la Chambre des comptes, 420. Epoux de Marie BAILLY, 420.
- Armorial, 426.
 - Notes généalogiques, 425 : fondation d'obit (1710), 427; inventaire après décès, 420.
- BROU, M. de.**
Questions insidieuses à J.-B. de LA SALLE (1714), 315 n. 4.
- BRULART de SILLERY, François**; abbé de La Valroy et de Chartreuve; archidiacre de Reims, archidiacre de Champagne. Fondateur du Collège des Jésuites à Reims (1612), 143.
- BRULÉ, Louise-Catherine.**
Mariage avec Claude-Louis-Nicolas MOET, 427.
V. Moët, Claude-Louis-Nicolas.
- BRUNEL**; fermier à Saint-Yon (1705), 16.
- BUISSON, Ferdinand**, 312 n. 3, 313.
- BURCKHARD, Léo**; Frère, 402 n. 4.
- BUSSY, Marie de.**
Epouse de Charles d'O, 119 n. 3.
V. O, Charles d'.
- CACHETTE, Isabeau.**
Epouse d'Henri BACHELIER, 129 n. 4.
V. Bachelier, Henri.
- CACHETTE, Jeanne.**
Epouse de Nicolas BOULET.
- Vente d'une partie de l'hôtel de la Cloche (1609), 43, 113.
V. Boulet, Nicolas.
- CADEAU, Abraham.**
Vente à Jean-Baptiste CHEBANNE de la Grand'Maison, 420.
- CAILLET, Jean-Baptiste**; laboureur à Acy (Ardennes), 401.
- CAILLET de BEAUVALLO, Marie-Marguerite.**
Fille d'André C. et de feu Louise CHARPENTIER (Paris).
Epouse de Jean ROGIER (1675-1755), 399 n. 4.
V. Rogier, Jean.
- CALLOU, Angélique-Marie** (° 1693).
Fille de Jean C. (1651-1736) et de Nicole ROLAND (1654-1718), 388.
- CALLOU, Barbe** (1680-1684).
Fille de Jean C. et de Nicole ROLAND, 388.
- CALLOU, Catherine.**
Epouse d'Adam RAVINEAU, 110 n. 3.
V. Ravineau, Adam.
- CALLOU, Françoise** (° 1675); carmélite.
Fille de Jean C. et Nicole ROLAND, 388.
- CALLOU, Gérard** (1619-1674); marchand bourgeois de Reims.
Fils de Jacques C. († 1649) et de Nicole NOVISSE († 1643).
Epoux d'Elisabeth MARLOT (1627-1657), 387 n. 4 : descendance, 387 n. 5.
- CALLOU, Jacques** (1626-1714); prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, supérieur du Séminaire dudit Reims et de l'hôpital Saint-Marcoul.
Fils de Gilles C. (v. 1583-1647) et de Jeanne LE FONDEUR (1590-1675).
Consulté par J.-B. de LA SALLE (1679), 71.
- CALLOU, Jean** (° 1651); avocat en Parlement, bourgeois de Reims, 387 n. 5, 389.

- Fils de Gérard C., 387. — Epoux de Nicole ROLAND (1654-1718), 387, 388 n. 2, 400, 412 : progéniture, 388.
- CALLOU, Jean-Baptiste-Nicolas (° 1683); avocat en Parlement; conseiller échevin de la ville de Reims, 388 n. 1.
Fils de Jean C. et de Nicole ROLAND, 388, 397.
- CALLOU, Jeanne (1647-1725).
Fille d'Adam C. (1622-1652) et de Catherine MAUNOURY († 1656 [?]), 110 n. 4.
Epouse de Pierre LESPAGNOL (1635-1673), 110.
V. Lespagnol, Pierre.
- CALLOU, Jeanne-Angélique (1681-1744).
Fille de Jean C. et de Nicole ROLAND.
Epouse d'Antoine FOY de WARLOUIS, 388.
V. Foy de Warlouis, Antoine.
- CALLOU, Nicolle († 1744; 50 ans).
Fille de Jean C. et de Nicole ROLAND, 388.
- CALLOU; non nommé (° et † 1678).
Fils de Jean C. et de Nicole ROLAND, 388.
- CALLOU, sieur et demoiselle [Jean Callou et Nicole Roland], 389, 395.
- CALLOU, Simon; capucin (° 1676).
Fils de Jean C. et de Nicole ROLAND, 388.
- CAMART, 392, 393, 394.
- CAMART, madame, 392.
- CAMBRAY, Pierre de; marchand mercier à Reims, 67, 189.
- CAMPENAS, Françoise de.
Epouse de Jean d'AUQUOY, 144.
V. Auquoy, Jean d'.
- CAMUS de PONTCARRÉ, Françoise, 421.
- CAMUS de PONTCARRÉ, Louis-François-Elie; Premier Président du Parlement de Paris.
Epoux de Madeleine-Charlotte-Félicité
- PROVENCE des GALLOIS de LA TOUR.
— Hôtel à Paris, 420.
- CAMUS de PONTCARRÉ, Marie-Nicolas-Pierre; Maître des Requêtes de l'Hôtel; Premier Président du Parlement de Normandie.
— Ami personnel de J.-B. de LA SALLE, 421 n. 1.
— Bienfaiteur des Frères : appuie leur venue à Rouen, 299; assume une partie des frais de l'installation du noviciat de Saint-Yon, 310 n. 4; associé à leur œuvre, 300.
— Ses amitiés à Saint-Yon, 421 n. 3.
— Domicile à Paris. Testament, 421.
- CAMUSET, Pierre, 32, 32 n. 4.
- CAMUZET, Gérarde.
Epouse de Victor CLICQUOT, 407 n. 9.
V. Clicquot, Victor.
- CAMUZET, Gilles, 344 n. [6].
- CANDIDE, Frère; économiste des Frères de Reims, 343 n. 3, 343 n. 6, 346, 401 n. 3.
- CANELLE, Marie († 1715; 35 ans).
Epouse de Simon-Jean-Baptiste LÉVESQUE (1669-1749), 409 n. 4, 426.
V. Lévesque, Simon-Jean-Baptiste.
- Capucins de Reims.
Débiteurs de Louis de LA SALLE (1625-1672), 212.
- CARAJOT, Jean; greffier à Beine (Marne), 432.
- Carmes, 26.
- Carmes déchaux.
Installation, rue de Vaugirard (Paris), 274, 274 n. 5.
- CARNOT; notaire au Châtelet de Paris, 378.
- CARPENTIER [Charpentier], Catherine.
Veuve d'Eustache de LA SALLE († a. 1620), 114.

- V. La Salle, Eustache de.
- CAUCHON, Agnès-Charlotte (° 1678).
Fille d'Henry C. († 1670) et de Charlotte de VAUCLEROIS, 119 n. 3.
- CAUCHON, Charles (° 1659).
Fils d'Henry C. († 1670) et de Charlotte de VAUCLEROIS.
Epoux de Renée d'O., 119 n. 3.
- CAUCHON, Famille alliée aux de LA SALLE, 25 : épitaphe, 119 n. 3.
- CAUCHON Henry.
Fils de Thomas C. et d'Anne-Charlotte d'ANGLURE.
Epoux de Charlotte de VAUCLEROIS, 181 : descendance 119 n. 3.
- CAUCHON, Madeleine.
Fille d'Henry C. († 1670) et de Charlotte de VAUCLEROIS.
Epouse de Charles de NOUE, 119 n. 3.
V. Noue, Charles de.
- CAUCHON, Nicolle-Charlotte.
Fille d'Henry C. († 1670) et de Charlotte de VAUCLEROIS. Epouse de Pierre-Ernest de VAUCLEROIS, 51, 119, 119 n. 3, 120.
V. Vauclerois, Pierre-Ernest de.
- CAUCHON, Thomas.
Epoux d'Anne-Charlotte d'ANGLURE, 119 n. 3.
- CERCELET; chanoine de Notre-Dame de Reims.
Ancien doyen de Reims (Ardennes), 427.
- CHAALAN; maître boulanger à Reims, 53.
- CHAALONS, Marie († 1651).
Epouse de Thomas COCQUEBERT († 1645), 111.
V. Cocquebert, Thomas.
- CHAALONS, Robert de; seigneur de La Fosse, 132 n. 3.
- CHALLERANGE, Isabeau.
Epouse de Pierre LELEU, 132 n. 3.
V. Leleu, Pierre.
- CHALON, Alphonse; chanoine de Rouen, 312.
- CHAMILLART, M.; ministre de la guerre, 297 n. 1.
- CHAMOIS, 16 n. 1.
- CHAMPAIGNE, Nicolas; manouvrier à Erpy (Ardennes), 45.
- CHAMPION, Etienne E. de; major de l'île Bourbon [La Réunion], 281 n. 3.
- Chancelier de France :
François-Michel LE TELLIER, 422, 422 n. 1; Daniel-François VOYSIN, 421, 422 n. 2.
- Chanoines génovéfains :
Jean, André (1637-1715), François (1639-1726) et Louis COCQUEBERT, 111; Anselme et François de LA SALLE, 108.
- Chanoines réguliers de Saint-Denis (Reims), 226 n. 3.
- Chanoinesses de Saint-Augustin, 26.
- Chanoinesses de Saint-Etienne-aux-Nonnains, 26.
- Chantre de Paris :
— Conflit avec la communauté des maîtres et maîtresses de Paris, 74; avec les curés de Paris, 78.
— Nomination des maîtres des petites écoles, 425 n. 2.
— Provisions, réceptions, installations, 423.
— Sentence supprimant les écoles chrétiennes gratuites (1690), 75; (1704), 79.
V. Curés de Paris.
- CHARDON de LAGNY; prêtre de Saint-Sulpice, 299 n. 1.
- CHARLES IV, le Bel (1294-1328); roi de France, 338 n. 3.

- CHARLET, Charles.
Vente de maison à J.-B. de LA SALLE, 281 n. 2.
- CHARLIER, Nicolas; curé de Saint-Maurice (Reims).
Administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406 n. 5.
- CHARLOT, François.
Baptême. Marraine, 112.
- CHARPENTIER; notaire royal à Reims, 227 n. 4, 408.
- CHARTOGNE, Jean-Baptiste; aubergiste à Sault-lès-Rethel (Ardennes), 401.
- CHARTON, Gabrielle.
Femme de François FROMENTÉ, 52, 128, 129. Saisie sur G. C., 129 n. 2.
V. Fromenté, François.
- CHARUEL, Jehanne.
Epouse de Jérôme MOET, 142 n. 1.
V. Moët, Jérôme.
- CHASTELAIN; notaire à Rethel (Ardennes), 351, 359.
- CHASTELLAIN, 349 n. 2. — V. Chastelain.
- CHAUDRON, Pierre.
Epoux d'Alaine BOY, 56, 185.
- CHAUTREAU, François; maître tapissier à Reims, 69, 190, 202.
- CHAUTREAU, Nicole.
Epouse de Ponce ANGIER, 132 n. 2.
- CHEBANNE, Jean-Baptiste.
Acquisition de la Grand'maison, 420.
- CHENU, Jean-Joseph, 344 n. [6].
- CHERTEMPS, Jacques.
Epoux de Claire FRÉMYN (° 1591), 172.
- CHOPPLET, Jean; notaire à Renwez (Ardennes), 385 n. 1.
- CLAMART, Claire.
Epouse de Jacques SYMONNET, 366 n. 3.
- CLAUTEAU, Louis; notaire royal à Reims, 344.
- CLÉMENT, Anne (° Châlons 1639).
Fille de François C. et d'Anne QUÉRARD, 185 n. 1.
- CLÉMENT, Charles (° Châlons, 1634).
Fils de François C. et d'Anne QUÉRARD, 185 n. 1.
- CLÉMENT, François (° 1603); seigneur de Melette; lieutenant du roi à Epernay (Marne), président au grenier à sel de ladite ville, 185.
Fils de Charles C. et de Nicole MATHÉ.
Epoux d'Anne QUÉRARD : descendance, 185 n. 1.
- CLÉMENT, Jacques (° Châlons, 1646).
Fils de François C. et d'Anne QUÉRARD, 185 n. 1.
- CLÉMENT, Jean-Charles; abbé de Saint-Calais (Sarthe), 322 n. [3].
— Lettres de rescission, 401 n. 7.
— Procès Clément, 401.
— Rencontre J.-B. de LA SALLE, Rue-de-Charonne (1707), 322 n. [3].
V. Clément, Procès.
- CLÉMENT, Marie.
Fille de François C. et d'Anne QUÉRARD, 185 n. 1.
- CLÉMENT, sieur; président au grenier à sel d'Epernay (Marne).
Epoux de Magdelaine FAGNIER, 63.
- CLERJON, Jeanne.
Fille de Thomas C. et de Marie MERCIER.
Epoux d'Eustache JOSSETEAU († 1653), 114 n. 1.
- CLÈVES, Claude de.
Epouse de Nicolas HOURLIER, 78.
V. Hourlier, Nicolas.

- CLÈVES, Marie de.
Epouse de Nicolas HOURLIER, 405 n. 2.
V. Hourlier, Nicolas.
- CLICQUOT, Guillaume; propriétaire terrien
à Beine (Marne), 432.
- CLICQUOT, Paul; receveur de l'Hôpital
général de Reims, 406.
Fils de Victor C. et de Gérarde CAMUZET.
Epoux de Marie-Anne SUTAINÉ (° 1675),
407 n. 9.
- CLICQUOT-BLERVACHE, 339 n. 5.
- CLICQUOT, Victor (1644-1700); marchand.
Fils de Guillaume C. († 1681) et de
Thomasse VARLET (1611-a. 1671).
Epoux de Gérarde CAMUZET († a. 1697),
407 n. 9.
- CLICQUOT-BLERVACHE; homme de lettres
rémois, 339 n. 5; secrétaire de la Société
littéraire des Bons-Amis, 437.
— Epîtres à divers, 437.
- CLIGNET; notaire au Châtelet de Paris, 16.
- CLOCQUET, André († 1711; 81 ans); curé
de Saint-Pierre-le-Vieil (Reims), 60;
prévôt de Montfaucon (Meuse), 423.
- CLOCQUET. Famille apparentée aux BÉGUIN,
328 n. [1].
- CLOCQUET, Jean († 1711; 72 ans); bachelier,
recteur de l'Université de Reims, 430;
curé de Saint-Symphorien, 205; vicaire
perpétuel de ladite église, 205.
— Appel d'une sentence, 418.
— Détails biographiques, 205 n. 1.
— Sépulture en l'église Saint-Jacques de
Reims, 84.
- CLOCQUET, Thomas; prévôt de Mont-
faucon (Meuse).
Tractation avec le Chapitre, 430.
- CLOVIS (465-511); roi de France.
Domicile à Reims, 338 n. [3].
- COCHART, Vincent; protestant converti.
Logé chez M. de LA SALLE à Vaugirard,
420.
- COCQUEBERT, André (1637-1715); cha-
noine génovéfain.
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth
de LA SALLE (1604-1670), 111.
- COCQUEBERT, André.
Fils de Louis C. et de Marguerite Coc-
quebert, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Anne.
Fille de Jean C. († p. 1639) et de Marie
de LA SALLE (1598-1653), 110.
- COCQUEBERT, Anne.
Fille de Thierry C. et de Remiette BACHE-
LIER.
Epouse de Jacques FRÉMYN, 174 n. 3.
V. Frémyn, Jacques.
- COCQUEBERT, Antoine-Etienne.
Epoux de Marie-Françoise-Hiérosme
ROGIER, 399 n. 3.
- COCQUEBERT, Antoinette.
Epouse de Jean de LA SALLE (1595-1653),
107, 95 n. 4; 241, 423.
V. La Salle, Jean de.
- COCQUEBERT, Anthoinette.
Fille de Jean C. (1596-1650) et d'Elisa-
beth de LA SALLE (1604-1670), 111.
- COCQUEBERT, Barbe.
Fille de Simon C. (1561-1622) et de
Marie BRANCHE († 1625). Epouse de
Lancelot de LA SALLE (v. 1590-1651),
106, 107, 174 n. 4, 241.
V. La Salle, Lancelot de.
- COCQUEBERT, Charlotte.
Epouse de Louis-Charles BÉGUIN, 328
n. [1].
V. Béguin, Louis-Charles.

- COCQUEBERT, Claude; seigneur d'Agy, lieutenant des habitants de Reims (1678), 69.
- COCQUEBERT, Elisabeth.
Fille de Gérard C. et de Barbe ROLAND.
Epouse de Jean-Baptiste MAILLEFER, 111 n. 3.
V. Maillefer, Jean-Baptiste.
- COCQUEBERT, Elisabeth-Marie-Madelaine.
Epouse d'Antoine MAILLEFER, 130 n. 3, 328 n. [1].
V. Maillefer, Antoine.
- COCQUEBERT, Elisabeth-Simonne.
Fille de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT. Famille apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1], et aux de LA SALLE, 328 n. [1].
— Propriétaire foncier à Berru (Marne), 431.
- COCQUEBERT, François.
Fils de Jean C. et de Barbe AMÉ, 110 n. 2.
- COCQUEBERT, François; chanoine génovéfain.
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670), 111.
- COCQUEBERT, François.
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT.
Epoux de Marie FAVART, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, François.
Fils de Pierre C. et de Jeanne de LA SALLE. Baptême. Marraine, 112.
- COCQUEBERT, François; chanoine de Verdun, 212.
Fils de Jean C. († p. 1639) et de Marie de LA SALLE (1598-1653), 110.
- COCQUEBERT, François (1618-1687); chanoine de Verdun.
Fils de Pierre C. et de Simonne VISCOT, 110 n. 1.
- COCQUEBERT, Françoise.
Fille de Pierre C. et de Simonne VISCOT.
Epouse d'Adam BLANCHEBARBE, 110 n. 1.
V. Blanchebarbe, Adam.
- COCQUEBERT, Gérard.
Epoux de Renée COCQUEBERT, 108 n. 2.
- COCQUEBERT, Gérard.
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670). Epoux de Barbe ROLAND, 111 : descendance, 111, 111 n. 3.
- COCQUEBERT, Gérard.
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Gérard-Joseph; chanoine de Notre-Dame de Reims.
Fils de Nicolas C. et de Jacqueline de LA SALLE, 108 n. 2.
- COCQUEBERT, Guillemette.
Epouse de Jean MAILLEFER, 130 n. 3, 175 n. 2.
V. Maillefer, Jean.
- COCQUEBERT, Isabeau.
Epouse de Christophe de BIGNICOURT, 95 n. 4.
V. Bignicourt, Christophe de.
- COCQUEBERT, Isabeau.
Epouse de Jean LESPAGNOL († 1638), 110.
V. Lespagnol, Jean.
- COCQUEBERT, Jean.
Fils de Jean C. († p. 1639) et de Marie de LA SALLE (1598-1653). Epoux de Barbe AMÉ († 1695), 110 : descendance, 110 n. 2.
- COCQUEBERT, Jean.
Epoux de Marguerite BÉGUIN, 106.
- COCQUEBERT, Jean (1596-1650); seigneur de Mutry; capitaine des arquebusiers de Reims.
Fils de Simon C. et de Jeanne BOULET, 111 n. 1.

- Epoux d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670), 106 n. 1, 111 n. 1, 241.
- COCQUEBERT, Jean.**
Fils de Simon (1561-1622) et de Marie BRANCHE († 1625). Epoux de Marie de LA SALLE (1598-1653), 106 n. 1, 110, 241; descendance, 110.
- COCQUEBERT, Jean.**
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste.**
Fils de Gérard C. et de Barbe ROLAND. Epoux de Catherine-Françoise LE POIVRE, 111 n. 3.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste.**
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste.**
Fils de Nicolas C. et de Jacqueline de LA SALLE, 108 n. 2.
- COCQUEBERT, Jeanne (1661-1696).**
Fille de Jean C. et de Barbe AMÉ. Epouse de Nicolas de LA SALLE (1650-1725), 108 n. 1, 110 n. 2, 235 n. 2.
V. La Salle, Nicolas de.
- COCQUEBERT, Jeanne (° 1629).**
Fille de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670), 111.
Baptême. Marraine, 112.
- COCQUEBERT, Jeanne.**
Epouse de Nicolas DALLIER, 320 n. 3.
V. Dallier, Nicolas.
- COCQUEBERT, Jeanne († 1606).**
Epouse de Simon COCQUEBERT de BULIN († 1688), 110.
V. Cocquebert de Bulin, Simon.
- COCQUEBERT, Nicolas.**
Epouse de Nicolas LESPAGNOL, 129 n. 4.
V. Lespagnol, Nicolas.
- COCQUEBERT, Jehan; chanoine génovéfain.**
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670), 111.
- COCQUEBERT, Joseph; chanoine de Notre-Dame de Reims, 409 n. 3.**
- COCQUEBERT, Louis (° 1634); chanoine génovéfain.**
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670), 111.
- COCQUEBERT, Louis (° 1636).**
Fils de Jean († p. 1639) et de Marie de LA SALLE (1598-1653), 110.
- COCQUEBERT, Louis.**
Fils de Thomas C. et de Marie CHAALONS. Epoux de Marguerite COCQUEBERT : descendance, 111, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Louis-Remi.**
Fils de Gérard C. et de Barbe ROLAND, 111 n. 3.
- COCQUEBERT, Marguerite.**
Epouse de François NOBLET de ROMERY, 130 n. 1, 419 n. 1.
V. Noblet de Romery, François.
- COCQUEBERT, Marguerite (1626-1696).**
Fille de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670). Epouse de Louis COCQUEBERT, 111, 111 n. 4.
V. Cocquebert, Louis.
- COCQUEBERT, Marguerite.**
Fille de Simon C. et d'Isabeau LESPAGNOL, 130 n. 1.
- COCQUEBERT, Marguerite-Angélique.**
Epouse de Simon COCQUEBERT, 111 n. 2.
- COCQUEBERT, Marie (1639-1693).**
Epouse de Louis de LA SALLE (1636-1698), 109, 110, 242 n. 3.
V. La Salle, Louis de.
- COCQUEBERT, Marie.**
Epouse : 1° de Pierre LE CLERG; 2° de Claude DORIGNY, 104 n. 6.

- COCQUEBERT, Marie.
Epouse de Raoul VISCOT, 110, 111.
V. Viscot, Raoul.
- COCQUEBERT, Marie.
Fille de Gérard C. et de Barbe ROLAND,
103 n. 9, 111 n. 3.
- COCQUEBERT, Marie (° 1628).
Fille de Jean C. († p. 1639) et de Marie
de LA SALLE (1598-1653), 110.
- COCQUEBERT, Marie.
Fille de Simon C. et d'Isabeau LESPAGNOL, 109 n. 1.
- COCQUEBERT, Marie-Anne.
Fille de Gérard C. et de Barbe ROLAND.
Epouse de Jean LÉVESQUE de BUSSY,
111 n. 3.
- COCQUEBERT, Marie-Madeleine.
Fille de Gérard C. et de Barbe ROLAND,
111 n. 3.
- COCQUEBERT, Marie-Remiette.
Fille de Simon et de Barbe NOBLET, 111
n. 2.
- COCQUEBERT, Nicolas (1624-1687); seigneur
de Crouy, de Montbret et de La Marlière,
108 n. 2; conseiller au Présidial de Reims
et au Parlement de Metz, 108.
Fils de Gérard C. et de Renée COCQUE-
BERT d'ACY. Epoux de Jacqueline de
LA SALLE (1632-1696), 108, 243 n. 3,
439 : descendance, 108 n. 2.
- Epitaphe à Romain (Marne), 439.
- COCQUEBERT, Nicolas; seigneur de Nettan-
court.
Fils de Jean C. et de Barbe AMÉ († 1695),
110 n. 2.
- COCQUEBERT, Nicolas-François (1665-1672).
Fils de Nicolas C. et de Jacqueline de
LA SALLE (1623-1696), 108 n. 2.
- COCQUEBERT, Nicolle.
Epouse de Robert DALLIER, 320 n. 1.
V. Dallier, Robert.
- COCQUEBERT, Nicolle.
Epouse de Gérard MOËT († 1549), 142.
V. Moët, Gérard.
- COCQUEBERT, Nicole.
Fille de Thierry C. et de Remiette
BACHELIER, 142 n. 2.
- COCQUEBERT, Nicolle-Françoise (1658, 11-
16 décembre)
Fille de Nicolas C. et de Jacqueline de
LA SALLE (1632-1696), 108 n. 2.
- COCQUEBERT, Perrette.
Fille de Jean C. († p. 1639) et de Marie
de LA SALLE (1598-1653), 110.
- COCQUEBERT, Pierre.
Fils de Gérard C. et de Barbe ROLAND,
111 n. 3.
- COCQUEBERT, Pierre († 1647); honorable
homme; avocat au Présidial de Reims.
Fils de Jean C. et de Marguerite BÉGUIN
(† 1627).
Epoux de Jeanne de LA SALLE († 1640),
106, 106 n. 1.
- COCQUEBERT, Pierre.
Fils de Jean C. († p. 1639) et de Marie
de LA SALLE (1598-1653). Epoux de
Simonne VISCOT, 110.
- COCQUEBERT, Pierre-Joseph.
Fils de Gérard C. et de Barbe ROLAND,
111 n. 3.
- COCQUEBERT, Remy-Joseph; avocat au
Parlement, conseiller au Parlement de
Metz (Moselle), 328 n. [1].
- COCQUEBERT, Renée; dame d'Acy
(Ardennes).
Epouse de Gérard COCQUEBERT, 108 n. 2.
V. Cocquebert, Gérard.
- COCQUEBERT, Simon; chanoine de Verdun
(Meuse).
Fils de Pierre C. et de Simonne VISCOT,
110 n. 1.

- COCQUEBERT, Simon; conseiller au Présidial de Reims.
Epoux de Marie BRANCHE († 1625), 110.
- COCQUEBERT, Simon.
Epoux de Jeanne BOULET, 111 n. 1.
- COCQUEBERT, Simon.
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Simon.
Fils de Simon C. et de Marguerite-Angélique COCQUEBERT, 111 n. 2.
- COCQUEBERT, Simon; seigneur de Bulin.
Epoux de Jeanne AMÉ, 110.
- COCQUEBERT, Simon (° 1631); seigneur de La Fauconnerie; capitaine en chef des arquebusiers de Reims.
Fils de Jean C. (1596-1650) et d'Elisabeth de LA SALLE (1604-1670). Epoux : 1° de Barbe NOBLET; 2° de Marie MAILLEFER (1643-1720), 111, 111 n. 2.
- COCQUEBERT, Simon; trésorier de France en la Généralité de Châlons; lieutenant des habitants de Reims, 328 n. [1].
- COCQUEBERT, Simon († 1735), fils de Simon C. (° 1631) et de Marie MAILLEFER.
Epoux de Marguerite-Angélique COCQUEBERT († 1734), 111 n. 2.
- COCQUEBERT, Simon-Joseph.
Fils de Gérard C. et de Barbe ROLAND, 111 n. 3.
- COCQUEBERT, Simonne.
Fille de Jean C. et de Barbe AMÉ, 110 n. 2.
- COCQUEBERT, Thierry.
Epoux de Remiette BACHELIER, 142 n. 2, 174 n. 3.
- COCQUEBERT, Thomas († 1645).
Epoux de Marie CHAALONS († 1651), 111.
- COCQUEBERT, Thomas.
Fils de Louis C. et de Marguerite COCQUEBERT, 111 n. 4.
- COCQUEBERT, Thomas.
Epoux de Marie-Roberte LÉVESQUE, 409 n. 4.
- COCQUEBERT d'ACY. — V. Cocquebert, Renée.
- COCQUEBERT d'AGNY. — V. Cocquebert, André.
- COCQUEBERT de BULIN. — V. Cocquebert, Simon.
- COCQUEBERT de CROUY. — V. Cocquebert, Nicolas.
- COCQUEBERT de LA FAUCONNERIE. — V. Cocquebert, Simon.
- COCQUEBERT de MONTBRET. — V. Cocquebert, Charlotte; Cocquebert, Nicolas.
- COCQUEBERT de MUTRY. — V. Cocquebert, Jean.
- COCQUEBERT de NETTANCOURT. — V. Cocquebert, Nicolas.
- COCQUEBERT de TAISSY. Famille, 92.
- COLBERT, Jacques-Nicolas; archevêque de Rouen (Seine-Maritime), 299.
Souhaite et appuie la venue des Frères à Rouen (1705), 229, 229 n. 3. Assume une partie des frais d'installation du noviciat à Saint-Yon, 310 n. 4. Défenseur de l'œuvre des Frères, 299-300.
- COLBERT, Jean-Baptiste, 120 n. 1.
- COLBERT, Nicolas; seigneur de Magneux, 164 n. 3.
- COLBERT, Simon; seigneur d'Acy (Ardennes); notaire et secrétaire du roi maison et couronne de France, 104 n. 6.
- COLBERT, Simon (1598-1613); seigneur d'Acy (Ardennes), contrôleur au grenier à sel de Picardie, 386.

- COLESSE, Joseph; sieur de Grandcourt, 376, 378, 380, 382.
 Epoux de Marie-Thérèse LÉGER, 380.
 — Bail à Joachim TROTTI de LA CHÉTARDIE (1708), 84.
- COLIN, Jean; maître graveur à Reims, 68, 189.
- COLLART-DERILLON, veuve; 280 n. [2].
- COLLET, arpenteur juré, 10, 99.
- COLLO, Pierre, 61, 185; époux de Marguerite OUDART, 65.
- COLNET, Marie-Albertine-Josèphe de.
 Epouse de Pierre FRÉMYN, 174 n. 1.
 V. Frémyn, Pierre.
- COMBALUZIER, P.; lazariste.
 Correspondance, 350 n. 1.
- COMPAGNON, abbé, 23; directeur de l'école sulpicienne de Rue-Princesse (Paris), 247, 248, 261; chef des enfants de chœur de la paroisse Saint-Sulpice, 249.
 — Intrigue et médisances contre J.-B. de LA SALLE, 249, 254.
- COMPAIN, Jacques; Frère, 13, 412.
 Bail de Rue-Princesse (1704), 80, 277, 290, 291, 295, 375.
- Comte du Bac, 391.
- Comtes de Braine, 141.
- Comtes de Champagne, 141.
- CONDÉ, prince de.
 Lettres à Antoine FRÉMYN (1660), 173 n. 2.
- CONFLANS, Eustache de; seigneur d'Armenitières.
 Vente du marquisat de Louvois (Marne), 309 n. 2, 428.
- Conseillère (Madame la C. : Françoise BEUVELET).
 Lettre de Nicolas ROLAND, 436.
 — Mémoire sur Nicolas ROLAND, 436.
 V. Beuvelet, Françoise.
- COPILLON, François; notaire royal à Reims (Marne), 123 n. 1.
- CORBREUIL, Marguerite de.
 Epouse de Jérôme de VAUCLEROIS, 119.
 V. Vauclerois, Jérôme de.
- Cordelières; moniales de Sainte-Claire, 26.
- CORDIER, Pétronille, 129.
- CORNET, 392, 394.
- COSME; frère capucin.
 Opère J.-B. de LA SALLE d'une loupe, 321 n. 3.
- COUET; grand-vicaire de Jacques-Nicolas COLBERT (1655-1707), 299 n. 3, 309 n. 1.
 Lettres à J.-B. de LA SALLE (1705), 81.
- CROCQUET, Marie-Madeleine.
 Epouse de Jules-Anne de MONTFORT, 153 n. 1.
 V. Montfort, Jules-Anne de.
- CROISILLES, Madame de C., 370 n. [6].
- CUGNET, sergent à Rethel, 284.
- CUGNON, Nicolle de.
 Epouse d'Antoine de VILLERS, 228 n. 2.
 V. Villers, Antoine de.
- CUISSOTTE, Claude.
 Epouse d'Antoine LELEU, 132 n. 3.
 V. Leleu, Antoine.
- CULLOTIN, Nicolle.
 Epouse de Gilles DOUART, 62.
- Curés de Paris.
 Conflits avec le Chantre. — V. Chantre de Paris; Harlay de Champvallon, François.
- Curés de Saint-Sulpice. — V. Baudrand, Henri; La Barmondière, Claude Bottu de; La Chétardie, Joachim Trotti de.
- CURIOT, Antoine; curé de Saint-Jacques (Reims), 243 n. 2.
- CYRANO, Catherine; prieure, 278 n. [3].
- CYRANO de BERGERAC, 278 n. [3].

- DAGUIÈRES [d'Aguières], Jean.
Héritier de Martin DAGUIÈRES, 149, 150.
- DAGUIÈRES, Martin.
Héritiers, 149.
- DALLIER, Nicolas; avocat, 58, 147 n. 1; notaire royal à Reims, 227 n. 4, 281 n. 2, 320 n. 2, 327, 329, 388, 397, 408.
Fils de Robert D. et de Nicolle COCQUEBERT, 320 n. 1.
Epoux de Jacqueline ROGIER, 320, 320 n. 1.
— Apparentée aux de LA SALLE, 320.
— Décès, 320 n. 1.
- DALLIER, Nicolas; grènetier au grenier à sel de Reims.
Epoux de Jeanne COCQUEBERT, 320 n. 3.
- DALLIER, Nicolle.
Fille de Nicolas D. et de Jeanne COCQUEBERT. Epouse de Nicolas de LA SALLE, 130 n. 3, 320, 320 nn. 3, 4.
V. La Salle, Nicolas de.
- DALLIER, Robert; procureur au Présidial de Reims.
Epoux de Nicolle COCQUEBERT, 320 n. 1.
- Dame et Dames d'Origny, 65, 67, 69.
Débitrices envers J.-B. de LA SALLE, 186, 212 : conduite de celui-ci, 186. — Poursuite judiciaire contre leur fermier, 69.
- DAMUSEAU, Toussaint; marchand à Rethel, (Ardennes).
Adjudication des terres d'Acy, 401.
- DANIEL; notaire royal à Fismes (Marne), 150.
- DAUCHEZ; notaire au Châtelet de Paris, 370 n. [6].
- DELAMOTTE, Nicolas-François; conseiller vétéran en la Cour des Monnaies de Paris, 388 n. 1.
- DELASALLE, 337, 389, 430, 431.
V. La Salle, Jean-Baptiste de.
- DELAVAL, Pierre; prêtre, 405, 407.
Somme acquittée pour l'acquisition des maisons Rue-Neuve (1700, 1701), 78 : substitution (1715), 85.
- DELESPINE, Françoise.
Femme de Gérard MIGEON, 14, 71.
V. Migeon, Gérard.
- DELPY. Famille, 172.
- DELPY, Jean; monteur d'armes à Sedan (Ardennes), 165, 166, 411.
- DEMAIN, Marion.
Epouse de Clément MUIRON, 396 n. 2.
- DEPOIX, René, 65.
- DESCHAMPS, Pierre; fondeur de cloches à Reims, 208 n. 8.
- DESHAYES, Louis, 80, 299, 299 nn. 1, 2.
V. Des Hayes, Louis.
- DES HAYES, Louis, 80; séminariste à Saint-Sulpice, 299 n. 1, 309 n. 1.
- DÉSIRON, Georges; maire d'Acy-Romance (Ardennes), 387 n. 3.
- DESMARET, Jean-Baptiste; géomètre-arpen-
teur.
Abornement général du territoire de Berru (Marne), 433.
- DESMOLINS, Marguerite
Epouse d'Oudart ROGIER, 207 n. 1.
Rogier, Oudart.
- DESOUVRÉ, Charles.
Epoux de Mme de BOISDAUPHIN, 19.
V. Souvré, Charles de.
- DESPREZ, Scipion-François; chevalier, sei-
gneur de Mondreville et Moulon.
Epoux d'Henriette LE VERGEUR, 386.
- DESRODDÉ, Jeanne.
Veuve de Toussaint MARQ, 54.
- DESSAIN; marchand à Reims (Marne), 64.
- DESTEUQUE, Eugène; manufacturier rémois,
164 n. 2.
Rue à son nom, 164 n. 2.

- DEVALS, Isabeau.
Epouse d'Antoine RIVALS de LA SALLE,
338 n. 4.
V. Rivals de La Salle, Antoine.
- DEY de SÉRAUCOURT, Antoine : subdélégué
de l'intendant de Champagne, 427.
- DEY de SÉRAUCOURT, Robert; grand-
vicar de Charles-Maurice LE TELLIER,
388 n. 3.
— Bénédiction de la chapelle des Sœurs de
l'Enfant Jésus de Reims (1675), 388 n. 3,
436.
- DIDIER, Jacques : docteur en médecine,
172, 172 n. 2, 426.
- DIDIER, Marie; honnête femme, 171.
Epouse puis veuve de Jean RONDEAU,
165, 172, 172 n. 2.
V. Rondeau, Jean.
- DIDIER, Paul; apothicaire, 172, 426.
- DIDIER, Thierry.
Fils de Paul D., 426.
- DIEPPE, Vaubourg.
Epouse de Simon ADAM, 56, 62.
V. Adam, Simon.
- DIOT, Jacques; curé de Vendresse
(Ardennes), évêque constitutionnel de
la Marne, 343 n. 6.
- DISTRIBUÉ, François, 391, 393, 394, 395.
Epoux d'Antoinette LIMON [Simon],
393 n. 4, 427.
— Succession de Robert PASCAL : procédure,
427.
- DISTRIBUÉ, Gobert; 393.
- DISTRIBUÉ, Guillaume; laboureur à Acy
(Ardennes), 400.
- DISTRIBUÉ, Laurent; laboureur à Acy
(Ardennes), 400.
- DISTRIBUÉ, Nicolas, 392.
- DISTRIBUÉ, Robert; laboureur à Acy
(Ardennes), 390, 391, 392, 393, 400.
- DISTRIBUÉ, veuve, 391, 392, 427.
- DOGNY [d'Ogny], 390, 393.
- DOGNY, Charles; notaire à Rethel
(Ardennes), 227 n. 1, 280 n. 2.
- Dominicaines de la Croix, 277, 277 n. 3.
Salut matériel de la communauté lasal-
lienne (1703, 1709), 286.
- DONA; notaire au Châtelet de Paris, 378,
380, 381.
Répertoire des actes, 419.
- DORIGNY, Adrienne.
Epouse de Jérôme MOËT, 204 n. 1.
V. Moët, Jérôme.
- DORIGNY, Claude.
Epoux de Marie COCQUEBERT, 104 n. 6.
- DORIGNY. Famille apparentée aux BÉGUIN,
328 n. [1].
- DORIGNY, Nicolas; curé de Saint-Maurice
de Reims, 222 n. 6, 406 n. 5.
— Ouverture de la première école lasal-
lienne (1679), 222.
- DORIGNY, Philippe; bourgeois de Reims
(Marne), 212.
- DOROTHÉE, Frère; directeur des Frères de
Reims (Marne), 343, 343 n. 1.
- DOSTHÉE, Frère [Claude LONGIÈRE]; direc-
teur des Frères de Rouen, 343 n. 1.
- DOUART, David; peigneur de laine à
Reims (Marne), 13, 32.
- DOUART, Gilles, notaire à Reims, 185.
Epoux de Nicolle CULLOTIN, 62.
- DOYEN, Antoine; maître au Châtelet de
Paris, 420.

- DOZET, Benoît; élu en l'Élection de Reims.
Epoux d'Isabeau de LA SALLE, 114.
- DRAGUENY, Jean, dit le *Boucher*, 123 n. 1;
vigneron à Pargny-les-Reims (Marne).
Epoux de Nicaise MARGOT, 123.
- Drapiers de Reims, 434.
- DROLIN. Famille, 25.
- DROLIN, Gabriel; Frère (1664-1733).
- Correspondance avec J.-B. de LA SALLE,
310, 316 n. 2.
- Vœu héroïque (1691), 75, 275 n. 6.
- DROLIN, Gérard (° 1676); Frère.
Sacristain des Dominicains (rue Saint-
Honoré), 322 n. [3].
- DROUIN [Souin], Simonne [ou Anne].
Epouse de Simon de LA SALLE (1618-
1680), 187 n. 2.
V. La Salle, Simon de.
- DUBLOND.
Héritiers, 393.
- DUBOIS; marchand, 57.
- DUBOIS, Etienne; maître chirurgien, 47, 204.
- DUBOIS, Isabeau.
Première femme de Jean MAILLEFER,
111 n. 2, 172 n. 2.
V. Maillefer, Jean.
- DUBOIS, Jean; peigneur de laine à Château-
Porcien (Ardennes), 105, 114, 118, 411.
- Décharge à J.-B. de LA SALLE (1672), 51;
74, 105, 114-117, 411.
- DUBOIS, Jeanne.
Epouse de Nicolas MAILLEFER, 175 n. 2.
V. Maillefer, Nicolas.
- DUBUS; notaire à Rethel (Ardennes), 227
n. 2, 385 n. 1, 393, 394.
- DU CAUZÉ de NAZELLE, Marie-Charlotte.
Epouse de Jean-Baptiste-Alexandre-
Marie-Léon-Michel de TRÉTAIGNE, 370
n. [6].
V. Trétaigne, J.-B.-Alexandre-Marie-
Léon-Michel de.
- Duc de Guise, 175 n. 3.
- Duc de Maine, 277.
- Duc de Mayenne.
Armand-Charles de LA PORTE, 385 n. 1.
- Duc de Mazarin [Armand-Charles de
LA PORTE]; duc de la Meilleraye et de
Mayenne, marquis de Montcornet, 74,
385, 385 n. 1, 438.
- Contrats avec J.-B. de LA SALLE (1685)
et résiliation (1685), 74, 423, 438.
- Duc de la Meilleraye. — V. Duc de Maza-
rin.
- Duc de Montpensier.
Homme d'armes: Nicolas de BOHAIN,
119 n. 2.
- DU CLOUX; notaire à Sedan (Ardennes),
166.
- DUDIEZ; notaire à Rethel (Ardennes), 349
n. 2.
- DUEIL, Jean; procureur au Présidial de
Reims, 233.
- DUJARIER-BRESNARD, Louis; curé de Saint-
Sever de Rouen.
Procès-verbal d'exhumation des restes de
M. de LA SALLE, 316 n. 4.
- DU LAC, Louis.
Epoux de Marie LOYSEL, 419.
- DU MANGIN [Dumangin], Catherine.
Epouse de François LÉPICIÉ, 242 n. 5.
V. Lépicicé, François.
- DUMANGIN, Catherine-Aimée.
Fille de Jean D. et de Marie-Anne de
LA SALLE (1683-1759), 242 n. 5.

DU MANGIN, Charlotte.

Epouse de Louis ALLAN, 242 n. 5.
V. Allan, Louis.

DU MANGIN, Jean; seigneur de Thugny et du gué de Marsilly-les-Hermonville (Marne); receveur au grenier à sel de Cormicy, 242 n. 5.

DU MANGIN, Jean; porte-manteau ordinaire du roi; lieutenant des gardes de la Porte; chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis.
Epoux de Marie-Anne de LA SALLE (1683-1759), 235 n. 1, 242, 242 n. 4, 243 n. 2.

DU MANGIN, Jean-Baptiste.

Fils de Jean D. et de Marie-Anne de LA SALLE, 242 n. 15.

DU MANGIN, Nicolas († 1723).

Epoux de Marie-Louise BERTIN DU ROCHERET, 242 n. 5.

DUMÉNIL, Henry-Antoine; curé de Romance (Ardennes), 387 n. 2.

DU PIN de LA GUÉRIVIÈRE. Famille, 214 n. 2.

DUPONT, Marie.

Epouse d'Antoine de Villers, 228 n. 2.
V. Villers, Antoine de.

DUPRÉ, Elisabeth, 411.

Veuve de Jacques FRÉMYN, 165.

— Vente de partie de maison à Reims, 166.
V. Frémyn, Jacques.

DUPREZ, Martin: domicilié à Damery (Marne), 212.

DUQUESNE, Jean; brasseur à Sedan (Ardennes), 172, 172 n. 1.

DU VERGER, Isaac, 64, 185.

EGAN, Daniel.

Testament: exécuteur, 409 n. 2.

EMAIN [Hémain], madame E., 390, 391.

Enfants de France.

Education, 274 n. 5.

Enseignant: santé et équilibre psychologique, 282.

ESCAGEUL, Marie-Madeleine-Françoise d'.

Epouse de François BONGARD-d'ASPREMONT, 174 n. 2.

V. Bongard-d'Aspremont, François.

ESTAMPES, dame d' [Nicolle MARLOT], 61, 63.

V. Marlot, Nicolle.

ESTEMPE, Nicolle d'; dame d'E., 243 n. 1.

V. Marlot, Nicolle.

FAGNIER, Magdelaine.

Epouse du sieur CLÉMENT, 63.

V. Clément, sieur.

FAUBERT, Jean, chanoine de Notre-Dame de Reims, 223, 236 n. 1: prise de possession (1683), 74.

— Armoiries, 236 n. 1.

— Décès, 74.

FAUCHEUX, Charles; laboureur, 401.

FAURIAN, Duc de F., 144 n. 3.

FAVART, Famille.

Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].

FAVART, Jean-Baptiste (1627-1658).

Epoux de Marie GAULTIER, 281 n. 4.

FAVART, Marie (1663-1686).

Epouse de François COCQUEBERT (1651-1722), 111 n. 4.

FAVART, Remy; chanoine de Notre-Dame de Reims, professeur de Droit à l'Université de Reims, 281 n. 4, 428.

Legs testamentaire à J.-B. de LA SALLE (1719), 85, 281. — Adjudication de maison à Rethel, 280 n. 1.

- FÉROT, Catherine.
Epoux de Charles de VAUCLEROIS, 119 n. 3, 120 n. 4.
- FEYDEAU de BROU, Denis, 422.
- Filles de la Croix, 278 n. [3].
- Filles du Saint-Enfant-Jésus, 342.
Communauté des F., 14.
V. Sœurs de l'Enfant-Jésus.
- FLAMAIN, Marie († p. 1638).
Epouse de Jean de LA SALLE (1590-p. 1659), 320 n. 4.
V. La Salle, Jean de.
- FORBIN de JANSON; abbé, 249 n. 5.
- FORZY, Barbe.
Epouse de Jean-Baptiste-Antoine MAILLEFER, 130 n. 3, 320 n. 4.
V. Maillefer, Jean-Baptiste-Antoine.
- FORZY, Elisabeth.
Epouse de Philippe ROGIER, 207 n. 1.
V. Rogier, Philippe.
- FORZY. Famille apparentée aux de LA SALLE, 320 n. 4.
- FOURCY, Perrette.
Epouse de Henri-François HOUSSAT, 343 n. 5.
V. Houssat, Henri-François.
- FOURDIN, Catherine († 1708).
Epouse de Jean DU MANGIN, 242 n. 5.
- FOURNIER, Marie-Michelle.
Epouse de Simon de LA SALLE (1660-1728), 107 n. 3, 419 n. 1.
V. La Salle, Simon de.
- FOUQUET, Basile, 16 n. 1.
- FOY de WARLOUIS, Antoine de.
Epoux de Jeanne-Angélique CALLOU, 388.
- FRANCE, Nicolas de; domiciliée à Champigny (Marne), 212.
- FRANÇOIS, Frère; directeur à Rethel (Ardennes), 25 n. 12.
Très édifiante vie; décès, 279 n. 2, 280 n. [2]. Sépulture, 279 n. 2.
- FRANSQUIN; notaire royal à Reims (Marne), 24, 231, 231 n. 5, 239 n. 1, 244 n. 2.
- FRAPPET, Charles (Frère Thomas).
Acquisition de Saint-Yon (1718), 85. Déclaration à ce sujet, 85.
V. Thomas, Frère.
- FRÉMYN, Alexandre-César; baron de Stone; capitaine d'infanterie.
Lettres de surséance générale, 420.
- FRÉMYN, Antoine (1614-1701), 22, 45, 51, 52, 181 nn. 4, 5; noble homme, 114; seigneur de Branscourt, Beine, l'Étang, Mouchery et Sapicourt; élu et contrôleur en l'Élection de Reims, 105, 114, 128.
Fils de Jacques F. et d'Elisabeth LESPAGNOL.
Epoux de Marie de LA SALLE (1620-1674), 43, 105, 114, 176, 173 n. 3, 175 n. 4, 183 n. 8, 186 n. 1, 424. Progéniture: ascendance agnatique et cognatique, 176, 177.
- Notes biographiques. Sources biographiques, 174 n. 4; lettres d'anoblissement (1696), 77, 174 n. 4.
- Propriétaire foncier à Beine (Marne), 431.
- Héritier de Jeanne LESPAGNOL, 105, 106, 114.
- Testament (1701), 174 n. 4.
- FRÉMYN, Antoine; seigneur de Baslieu-le-Château, lieutenant des habitants de Reims; secrétaire de la maison, des finances et commandements de Marie de Médicis, 175 n. 3.
Fils de Philippe F. et d'Anne COCQUEBERT. Epoux de Simonne MOËT, 174, n. 3: descendance, 175 n. 3.

- Notes biographiques, 173 n. 2, 175 nn. 1, 2.
- FRÉMYN, Antoine.
Fils d'Antoine F. et de Simonne MOET, 173 n. 2.
- Détails biographiques, 173 n. 2, 175 n. 3.
- FRÉMYN, Antoine.
Fils de Jacques et de Jeanne de PARIS.
Epoux de Catherine LESCUYER, 172.
- FRÉMYN, Barbe.
Fille de Philippe F. et d'Anne COCQUEBERT. Epouse de François MARLOT, 174 n. 3.
- FRÉMYN. Branches :
Frémyn de Caen, 173 n. 1; Frémyn de Moras, 172 n. 3.
- Branche rémoise. Charges dans l'administration royale, 173. Apparentements, 173.
- Br. de Rouen, 173 n. 1.
- FRÉMYN, Claire.
Fille d'Antoine F. (1614-1701) et de Marie de LA SALLE (1620-1674); cousine germaine de J.-B. de LA SALLE.
Epouse de Jean ROLAND (1654-1732), 73, 175 n. 4.
- Naissance et baptême (1663), 45.
V. Roland, Jean.
- FRÉMYN, Claire.
Fille de Jacques F. et de Jeanne de PARIS.
Epouse de Jacques CHERTEMPS, 172.
V. Chertemps, Jacques.
- FRÉMYN, Elisabeth.
Fille de Jacques F. et de Jeanne de PARIS. Epouse de N. LE FRICQUE, 172.
- FRÉMYN. Famille apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1]; aux de LA SALLE, 172, 320 n. 4.
- Notes généalogiques, 424 : ecclésiastiques, religieux et religieuses. Tableau, 177.
- Origine : alliances, armoiries, branches, charges remplies, marquisats, seigneuries, 172, 173.
- FRÉMYN, Gérard.
Fils de Philippe F. et d'Anne COCQUEBERT.
Epoux de Nicolle AMÉ, 174 n. 3.
- FRÉMYN, Guillemette.
Fille d'Antoine F. et de Simonne MOET, 175 n. 3.
- FRÉMYN, Jacques.
Armorial, 426.
- FRÉMYN, Jacques.
Epoux de Jacqueline COLLET, 174 n. 3.
- FRÉMYN, Jacques; bailli de Porcien (Ardennes); lieutenant particulier au Présidial de Reims.
Epoux de Jeanne de PARIS, 172.
- FRÉMYN, Jacques; seigneur de Marcilly-sur-Seine (Marne); noble homme, 166, 172.
Fils de Jacques F. et de Jeanne de PARIS.
Epoux : 1^o de Suzanne LE CARLIER; 2^o d'Elisabeth DUPRÉ, 166, 172.
- FRÉMYN, Jean.
Fils de Jacques F. et de Jeanne de PARIS.
Epoux de Marie de LA LANDE, 172.
- FRÉMYN, Jeanne (° 1640).
Fille d'Antoine F. (1614-1701) et de Marie de LA SALLE (1620-1674).
Baptême : marraine, 112.
- FRÉMYN, Jérôme; chanoine et doyen du Chapitre Notre-Dame de Reims.
Fils d'Antoine F. et de Simonne MOET, 175 n. 3.
- FRÉMYN, Louis; conseiller au Présidial de Reims en remplacement de Louis de LA SALLE (1625-1672).
Achat de la charge (1675), 61, 183 n. 8 : prise de possession, 66.
- FRÉMYN, Louis; seigneur de Beine, de Branscourt, de l'Etang et de Sapicourt;

- avocat au baillage de Vermandois; bailli de la ville et archevêché de Reims, 131, 341.
 Epoux : 1^o d'Elisabeth LESPAGNOL; 2^o de Jeanne BLANCHON d'ARZILLIÈRES, 110 n. 5.
- FRÉMYN, Louis; seigneur de Beine, de Branscourt, de l'Étang et de Sapicourt (Marne).
 Epoux de Marie-Thérèse MAILLEFER, 130 n. 3, 320 n. 4.
- FRÉMYN, Marie.
 Fille de Jacques F. et de Jeanne de PARIS.
 Epouse de Jacques ROLAND de FEUQUIÈRES, 172.
 V. Roland de Feuquières, Jacques.
- FRÉMYN, Marie; religieuse à Saint-Pierres-Dames (Reims).
 Fille d'Antoine F. et de Simonne MOET, 175 n. 3, 177.
- FRÉMYN, Marie-Angélique.
 Epouse de Louis-Antoine de BRANCAS.
 Testament, 422.
 V. Brancas, Louis-Antoine de.
- FRÉMYN, N.
 Fils d'Antoine F. et de Simonne MOET, 175 n. 3.
- FRÉMYN, Pérette.
 Fille d'Antoine F. et de Simonne MOET.
 Epouse de Claude LESPAGNOL, 175 nn. 1, 2.
 V. Lespagnol, Claude.
- FRÉMYN, Philippe; seigneur de Baslieule-Château.
 Fils d'Antoine F. et de Simonne MOET, 175 n. 3.
- FRÉMYN, Philippe; seigneur du Godard, bailli du comté de Château-Porcien (Ardennes).
 Fils de Jacques F. et de Jacqueline COLLET.
 Epoux d'Anne COCQUEBERT: descendance, 174 n. 3.
- FRÉMYN, Philippes-Pierre.
 Fils de Pierre F. et de Marie-Jeanne ROBIN de LA BARRE. Epoux de Suzanne de BONGARD-d'ASPREMONT, 174 nn. 1, 2.
- FRÉMYN, Pierre; seigneur de Beine, de Branscourt, de Fontenille et de Sapicourt (Marne); doyen des conseillers au Présidial de Reims.
 Fils d'Antoine F. (1614-1701) et de Marie de LA SALLE (1620-1674). Epoux de Marie-Jeanne ROBIN de LA BARRE († 1744): descendance, 84, 174 n. 1.
 - Naissance (1655), 44. — Décès (1727), 86.
- FRÉMYN, Pierre.
 Fils de Pierre F. et de Marie-Jeanne ROBIN de LA BARRE. Epoux de Marie-Albertine-Josèphe de COLNET, 174 nn. 1, 2.
- FRÉMYN, Roberte.
 Fille d'Antoine F. et de Simonne MOET.
 Epouse de Ponce MAILLEFER, 175 nn. 2, 3.
 V. Maillefer, Ponce.
- FRÉMYN, Simon; chanoine de Notre-Dame de Reims; official du Chapitre.
 Fils de Pierre F. et de Marie-Jeanne ROBIN de LA BARRE, 174 n. 1.
- FRÉMYN, Simonne.
 Fille de Jacques F. et de Jeanne de PARIS.
 Epouse de Benjamin OZANNE, 172.
 V. Ozanne, Benjamin.
- FRÉMYN, Suzanne.
 Fille de Jean F. et de Marie de LA LANDE. Epouse de Philippe de PARIS, 172.
 V. Paris, Philippe de.
- FRÉMYN, Thierry (1543-1585).
 Fils de Philippe F. († 1587) et d'Anne COCQUEBERT († 1587). Epoux de Jeanne LE CERF († 1572), 174 n. 3.
- FRÉMYN de BRANSCOURT; conseiller au Présidial de Reims, échevin de la ville de Reims, 345.

FRÉMYN de FONTENILLE.

Propriétaire foncier à Beine (Marne),
431, 432.

FRÉMYN DU GODART, Jacques.

Epoux d'Elisabeth LESPAGNOL, 174 n. 4.

FRÉMYN de MORAS.

Armoiries, 172 n. 3.

Frères des Ecoles chrétiennes, 15, 25, 342.

— Caractéristiques. Qualité foncière, 33. Modelés par J.-B. de LA SALLE, 23. Personnes consacrées à l'éducation, 39 ; consommées dans l'instruction des enfants, 300 n. 1. — Vœu perpétuel d'obéissance (1694), 76. — Vie de pauvreté, 40, 399 n. 2. Usage de l'argent, 39 : compte à rendre, 39.

— **Ecoles.** — Ecole : Académie chrétienne, 78. — Ecoles chrétiennes : éloges à leur enseignement (1706), 374. — Fondées sur la Providence, 399 n. 2. — Etablissements ressortissant du Parlement de Paris, 418.

Darnétal (1704), 80.

Dijon (1705). Fondation. Contribution de la famille RIGOLEY, 384 n. 5.

Grenoble (1705), 402.

Laon (1682). Fondation redevable à Pierre GUYART, 369. — Les Frères de Laon et Pierre GUYART, 369 n. 1.

Moulins (1711), 384 n. 4.

Paris (1688), 75 : Ec. rue du Bac, 262.

Fermeture (1706), 373. — Ec. rue de

Charonne, 286. Pillage de l'école, 296,

296 n. 3. Enseigne, 278 n. [3] : les Frères

des Ecoles chrétiennes, 296 n. 3. Ferme-

ture 290, 296. — Grand'Maison. : école

dominicale, 78. Fermeture, 296. — Ec.

rue Princesse, 290, 291, 295. Visite des

ecclésiastiques, 383 n. 3 : *id.* de LANGUET

de GERGY, 384 n. 6. Fermeture et réou-

verture (1706), 374, 374 n. 7. — Ec. rue

Saint-Placide. Fermeture (1706), 374.

— Ec. Saint-Roch, 321 n. 3. Fermeture

(1707), 321 n. 3, 375. — Pensionnat des

Jeunes Irlandais, 78. — Ecoles de Paris :
fermeture (1706), 372, 374.

Provence. Ecoles de P. : renouveau, 403.

Reims (1679) : Ec. Saint-Maurice,

222. — Ec. rue Large, 319 n. 5. — rue

de Thillois, 318 n. 2. — Ec. Saint-

Jacques : date d'ouverture, 318 n. 2.

— Legs François LEFEBVRE, 396, 396

n. 1.

Rethel (1682), 280. Etablissement des

Frères, 427.

Rouen (1705). Ecoles, 300 n. 5. Préposé

général : Frère PONCE, 300 n. 6.

Saint-Denis-en-France (1708), 421 n. 1.

Saint-Yon. Pensionnat, 82.

— *Frères de Paris*, 274 n. 3 : appel à J.-B.

de LA SALLE, 404. — Lieu d'habitation

et centre ministériel, 382. — Domiciles :

rue de la Barouillère, 375, 315 n. 2,

382 ; rue Princesse ; transfert rue Gui-

sarde, 265, 382 ; pension refusée par M.

BAUDRAND, curé, 76 ; difficultés avec les

curés de Saint-Sulpice, 77. — Condam-

nation par le Lieutenant de police (1704),

80.

— *Frères de Reims*, 436 : pieux instituteurs,

319 n. 5. Refus du serment civique

(1791), 428. — Directeurs : Frères

ANDRÉ (1752), 346 ; DOROTHÉE, 343 ;

GÉNÉREUX (1772), 346 ; HUBERT (1758),

346 ; LUPICIN (1775), 346 ; LÉANDRE

(1780-1791), 346. Leurs attributions, 25

n. 12. — Economes et procureurs :

Frères CANDIDE, 346 ; LAURENT, 343 n. 6 ;

LOUIS-MARIE, 343, 343 n. 6, 346. Leurs

attributions, 25 n. 12. — Maison d'habi-

tation, 406. — Notaires des Frères, 25

n. 12. — Temporel, 25 n. 12. — *Biens* :

déclaration des biens (1750, 1774),

état, 343 nn. 4, 5 ; 429, 434. Maison

rue des Deux-Anges, 344 : propriétaire,

bien national : vente, 344. Maisons :

titres de propriété, baux, 445. — Gestion

temporelle des biens : société de gestion,

membres, 344. Rôle primordial de Jean-

Louis et Pierre de LA SALLE, 344-345.

Prise en charge par les Frères, 345.

- Reims : centre administratif, 344 n. [3].
- *Frères de Rethel*. Notice sur leur établissement, 401 n. 6. — Frères directeurs : CLÉMENT-MARIE (1758), FRANÇOIS (1758), LOUIS (1713), 279 n. 2, 346. — Prestation du serment civique (1792), 283 n. [3]. — Renvoi des Frères (1880), 283 n. [3]. — *Biens* : acquisition de maison (1704), 438. Cense d'Acy-Romance : vente comme bien national, 427. Donation de maison (Nicolas BARTHÉLEMY), 426. Gratification, 282 n. 3. — Etat de leurs biens (1792), 401 n. 6.
- *Frères de Rouen*, 299. Implantation à Rouen : chronologie, 309 n. 1. Demande, 309 n. 1; arrivée, 299; admission officielle, 300 nn. 3, 5; 309 n. 1; Frères appliqués aux écoles, 309 n. 1. — Domiciles : 83; *ibid.* (1712), 84; communauté rue des Minimes, 309 n. 1; installation paroisse Saint-Nicolas, 309 n. 1. Vente de leur maison, rue Caron (1720), 86.
- *Frères de Saint-Yon*. Communautés : noviciat. Frères tenant les écoles de Rouen, FF. occupés des pensionnaires, Frères servants, 315 n. 1. Frères. Habit, 76; désapprouvé par Henri BAUDRAND, 254. Frères. Lettres patentes, 311 n. 1. Frères. Noms, 33, 33 n. 5, 34, 247 : Frères de M. de LA SALLE, 319; Frères des Ecoles chrétiennes, 302, 408; Frères des écoles de charité de Paris, 300 n. 1.
- Frères. Noviciat, 15, 76, 373. — V. Vaugirard, Noviciat. — Ouverture, 75. — Installation : Paris. Grand'Maison, 373 : départ, 373-374. Paris, rue-Princesse, 321 n. 3; *ibid.* (1709), 84; *ibid.* Rue-de-la-Barouillère (1709), 84, 375. Rouen (1705), 81; départ à Paris (1709), 315 n. 2; retour à Rouen (1715), 85, 315 n. 4, 316 n. 1; réinstallation à Saint-Yon (1715), 85 : raisons de son déplacement, 315 n. 4.
- Frères. Propriétés. Ferme d'Acy-Romance, 400.
- Frères servants, 39. Noms divers : pourvoyeur, économiste, 65. Costume, 76. Obligations, 39. Fonctions à Vaugirard (1692), 76.
- Frères. Société des FF. Election du Supérieur général (1694), 77. — Maison-Mère : transfert à Vaugirard, 77.
- Frères Prêcheurs (Dominicains), 142 n. 3. Chapelle Saint-Pierre-le-Martyr (Reims), 142.
- FRIZON, Nicolas; correcteur à la Chambre des Comptes, 54.
- FRIZON, Nicolas-Remy (1669-1731); seigneur de Blamont, conseiller au Parlement. Epoux de Louise-Nicolle de LA SALLE (1688-1744), 107 n. 3.
- FRIZON, Oudart. Epoux d'Isabeau LESPAGNOL, 175 n. 1.
- FRIZON, Remiette. Epouse de Nicolas MARLOT, 235 n. 2. V. Marlot, Nicolas.
- FROMENTÉ, époux F., 127. Difficultés de paiement à J.-B. de LA SALLE, 129.
- FROMENTÉ, François, 56; maître boulanger, 52, 123, 128, 185. Epoux de Gabrielle Charton, 52, 122, 123, 127, 128, 411.
- Constitution de rente (1672), 52, 122 : enregistrement, 58.
- Saisie réelle sur ses biens immeubles et héritages, 76, 123, 131 : vente de ses héritages (1694), 77. Etat de compte, 129.
- Variantes orthographiques : Froment, Fromant, Fromentin, 122.
- FROMONT, notaire à Paris, 327.
- GADEBOIS, Antoine; hôtelier à Saint-Brice, 62, 185. Héritages à Verzy (Marne), 64.

- GALLET, Jeanne, 244 n. 2.
V. Hallet, Jeanne.
- GALLET, Jeanne.
Femme d'Etienne BARROIS, 18, 244,
244 n. 2.
V. Barrois, Etienne.
- GALLET, Jeanne.
Epouse de Simon BARROIS, 70.
V. Barrois, Simon.
- GAMACHE, Martin; procureur au Grand
Conseil, 147 n. 1, 147, 147 n. 1, 151, 154,
159, 182 n. 1.
- Garde de la Porte.
Jean DU MANGIN (1677-1759), 242.
- GARD, 344 n. [6].
- GARGET; notaire à Fismes (Marne), 150.
- GAULTIER, Marie.
Epouse de Jean-Baptiste FAVART, 281
n. 4.
V. Favart, Jean-Baptiste.
- GAUMONT, Charlotte de, 363.
Fille de Pierre G. et de Jeanne SIMON-
NET. Epouse de Charles de BEZANNES,
351, 363, 364, 365, 366.
V. Bezannes, Charles de.
- GAUMONT [Gomont].
Famille. Armoiries, 366.
- GAUMONT, Philippe de; vénérable et dis-
crète personne, 365; chanoine de la
cathédrale de Laon (Aisne), 351, 360,
363, 364, 366.
Fils de Pierre de G. et de Jeanne SIMON-
NET.
- Ratification de la tractation passée
avec J.-B. de LA SALLE (1707), 83; 97,
365-369, 412.
- GAUMONT, Pierre de, seigneur d'Ecly
(Ardennes).
Epoux de Jeanne SIMONNET, 366.
- Génovéfains.
Maisons, 426.
- Gens de guerre.
Logement : exemption, 276.
- GEOFFRIN, Remiette.
Femme d'Hubert GUERLET, 99, 104.
— Acte de décès, 93 n. 3.
V. Guerlet, Hubert.
- GEOFFROY, Anne.
Fille de Vincent G. et de Françoise
QUATRESOLS.
Femme de Jean HUREL, 256.
- GEOFFROY, Claudine.
Fille de Vincent G. et de Françoise
QUATRESOLS, 256.
- GEOFFROY, Estienne.
Fille de Vincent G. et de Françoise
QUATRESOLS, 256.
- GEOFFROY, François.
Fils de Vincent G. et de Françoise QUATRESOLS, 256.
- GEOFFROY, Germaine.
Fille de Vincent G. et de Françoise
QUATRESOLS, 256.
- GEOFFROY, Jacques.
Terres lui appartenant à Beine et Mou-
chery (Marne), 433.
- GEOFFROY, Jean.
Fils de Vincent G. et de Françoise
QUATRESOLS, 256.
- GEOFFROY, Pierre.
Epoux d'Agathe PERTOIS, 257.
- GEOFFROY, Regnault; vigneron à Ludes
(Marne), 256.
Succession, 256 n. 3.
- GEOFFROY, Vincent; vigneron à Ludes
(Marne), 62, 185, 256.
Epoux de Françoise QUATRESOLS, 18,
256. — Débiteur envers J.-B. de LA

- SALLE, 257. — Dame Vincent G. : rente due à J.-B. de LA SALLE, 78.
- GILLOT, sergent, 60.
- GINSE, veuve, 342.
- GINSSE, Jeanne.
Epouse d'Henry-Charles LEFRANC, 344 n. 2.
- GOBELIN, Marie-Françoise.
Epouse de Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1.
V. Montfort, Guillaume-Henri de.
- GOBERT, Jean; bourgeois de Rethel-Mazarin, 362, 364.
- GODART, chanoine de Saint-Symphorien.
Administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406 n. 4.
- GODART, M., géomètre du cadastre, 433.
- GODBILLOT, curé de Saint-Jacques, 242 n. 4.
- GODET des MARETS, Paul (1647-1709); évêque de Chartres.
Tonsure cléricale, 417. — Secours à J.-B. de LA SALLE, 315 n. 4.
- GODINOT, Jacques.
Epoux de Rose NOEL, 43, 113.
- GODINOT, Jean chapelain de Notre-Dame de Reims.
Administrateur du temporel des Frères de Reims, 345.
- GOMONT, Charlotte de.
Veuve de Bonaventure LE CLERC, 365.
Epouse en premières nocces de Charles de BEZANNES, 45, 363, 370 n. [6].
Décès (1708), 84.
V. Bezannes, Charles de; Le Clerc, Bonaventure.
- GOMONT, Jeanne de.
Epouse de Jean LEFEBVRE, 349 n. 3, 350 n. 6.
- GOMONT, Philippe de, 363, 371, 412.
V. Gaumont, Philippe de.
- GONEL, Henry; curé de Saint-Symphorien, 205 n. 1.
- GOUJON, Marie.
Epoux d'Edme de VAUCLEROIS, 119 n. 2.
V. Vauclerois, Edme de.
- GOURICHON.
Lettre de M. Leschassier, 315 n. 4, 422.
- GRAILLET, Adam; procureur au Présidial de Reims, greffier de la ville de Reims.
Epoux de Marie JOHIN, 165 n. 1.
- GRAILLET, François; seigneur de Beine en partie.
Succession, 431.
- GRAILLET, Jean.
Vente de terres à Beine (Marne), 432.
- GRAILLET, Marie.
Fille d'Adam G. et de Marie JOHIN.
Epouse de Claude ADNET, 165 n. 1.
V. Adnet, Claude.
- GRAILLET, Nicolas, 198 n. 2.
- GRAILLET, René.
Vente de terres à Beine (Marne), 432.
- GRANDREMY, Berthelémy; agriculteur à Cormicy (Marne), 58, 212.
Assignation au Présidial de Reims, 66.
- GRANDREMY, Claude, 65.
Saisies sur les héritages, 66.
- GRISART, Jeanne.
Baptême : marraine, 112.
- GRISOLET, Pierre, 212.
- GROSJEAN, Jean; laboureur à Bourgogne (Marne), 129 n. 2.
- GUÉRIN. Famille, 93 n. 3.
- GUÉRIN, Jeanne.
Epouse de Jean GUERLET, 93 n. 3.
V. Guerlet, Jean.

- GUERLET, Christine.
Fille de Nicolas G. et de Marguerite
LECLERCQ, 93 n. 5.
- GUERLET, Etienne.
Epoux de Marie LECLERCQ, 93 n. 3.
- GUERLET, Famille, 10, 93 n. 6.
Alliances, 93 n. 3.
- GUERLET, Hubert; vigneron à Berru
(Marne), 10, 46, 92, 411.
Epoux de Remiette GEOFFRIN, 99.
— Imposition, 93 n. 6.
- GUERLET, Jean.
Epoux de Jeanne GUÉRIN, 93 n. 3.
- GUERLET, Jean.
Fils de Nicolas G. et de Marguerite
LECLERCQ, 93 n. 5.
- GUERLET, Lambert; vigneron à Berru
(Marne), 93.
Epoux de Jacqueline MAIREAU, 93 n. 3.
- GUERLET, Marie.
Femme d'Etienne JOFFRIN, 93 n. 3.
- GUERLET, Martin; vigneron à Berru
(Marne).
Imposition, 93 n. 6.
- GUERLET, Nicolas; vigneron à Berru
(Marne), 93.
- GUERLET, Nicolas.
Fils de Nicolas G. et de Marguerite
LECLERCQ, 93 n. 5.
- GUERLET, Nicolas.
Fils de Hubert Guerlet. Epoux de Mar-
guerite LECLERCQ, 93 nn. 3, 5. — Im-
position, 93 n. 6.
- GUERLET, Philbert; vigneron à Berru
(Marne), 93, 93 n. 3.
Epoux de Claire HACHETTE, 93 n. 3.
- GUILLAUME, Frère.
Admission à l'Hôpital général de Rouen,
300 n. 5. — Chargé de l'école Saint-
Vivien, 300 n. 6.
- GUILLAUME, Laurent; laboureur à Acy
(Ardenne), 390 n. 6, 393.
- GUILLAUME-de-SAINT-GABRIEL, carme.
Sacristain des Pères carmes, 48.
- GUILLEMARD, 290.
V. Guillemart, François.
- GUILLEMART, François; maître ébéniste,
277, 285, 286, 291, 295.
Bail de Rue-Princesse, 80, 277, 290,
291; *ibid.* (1704), 80; 90, 290-295, 412.
- GUILLEMART, Noé; maître menuisier à
Paris.
Testament, 421.
- GUILLET, Françoise, 112.
- GUISE, Jacques de.
Chroniques, 92.
- GUISART, François.
Baptême : marraine, 112.
- GUYART, Pierre; chanoine de la cathédrale
de Reims.
— Carrière pastorale, 369 n. 1.
— P. G. et les Frères de Laon (Aisne),
369 n. 1 : promoteur de leur implanta-
tion en cette ville, 366, 466.
— P. G. et J.-B. de LA SALLE, 369 n. 1 :
« Cher et intime ami » de J.-B. de LA
SALLE, 24, 366; Mémoires sur le Fonda-
teur, 24.
— Inventaire après décès, 86, 426.
- GUYOT. Famille de Rethel, 280 n. 3.
- HACHETTE, Claire.
Femme de Philbert GUERLET, 93 n. 3.
- HACHETTE.
Famille, 93 n. 3.
- HACHETTE, Nicolas; lieutenant en l'Election
de Reims, 260; administrateur de l'Hôpi-
tal général de Reims, 407 n. 7; secré-

- taire de la Chancellerie du Présidial :
Lettres de provision (1708), 428.
Epoux de Marie ROGIER, 260 n. 2.
— Parenté avec les de LA SALLE, 260 n. 2.
- HALLET, Jeanne.
Femme d'Etienne BARROIS, 244 n. 2.
V. Barrois, Etienne.
- HAZELL, John; Frère, 402 n. 4.
- HARLAY, François de; archevêque de Paris, 74.
Autorise l'ouverture du noviciat à Vaugirard, 262.
- HECQUET, Jacques; curé de Saint-Sever de Rouen.
Accord passé avec J.-B. de LA SALLE (1706), 83, 313, 313 n. 2, 438 : observations, 438. — Fait un « procès éternel » à J.-B. de LA SALLE, 313 n. 2.
- HÉMAIN, veuve, 390, 394.
Héritiers, 391.
- HENRI IV; roi de France, 175 n. 13.
- HERBIN, Jacques; notaire royal à Reims, 281 n. 2, 388.
- HERMONVILLE, Jacques; receveur des pauvres de la ville de Reims, 51.
- HÉZET, Jacques, 83.
V. Hecquet, Jacques.
- HIBERT, Famille, 409.
- HOCART, prêtre.
Veille le corps de Louis de LA SALLE, 47, 204.
- HOMO, Gérard; administrateur civil de l'Hôpital général de Reims, 407 n. 8.
- HOMO, Pérette.
Epouse de Pierre RAINSSANT, 203 n. 1.
V. Rainssant, Pierre.
- Honnêtes gens de Reims, 434.
- HOURLIER, Nicolas; notaire royal et greffier de l'Hôtel de Ville de Reims, 24, 216, 227 n. 4, 239 n. 3, 244 n. 2, 245.
Epoux de Marie de CLÈVES, 405 n. 2.
- HOURLIER, Nicolas.
Epoux de Claude de SÈVES, 78. — Vente de maison, rue Neuve (1700), 78.
- HOUSSAT, Henri-François, 343, 344 n. [6].
- HOUX, Elisabeth de.
Epouse de Philippe LESPAGNOL, 175 n. 1.
V. Lespagnol, Philippe.
- HUBAULT, 267.
- HUES; seigneur d'Acy et de Seuil (Ardennes), 385.
- HUET, Pierre-Joseph; notaire royal au Châtelet de Paris, 267, 268, 273.
Répertoire de ses minutes, 419.
- HUREL, Jean.
Mari d'Anne GEOFFROY, 256.
- HUSSON; sacristain des Pères Minimes, 48.
- ITASSE, Louis; chaudronnier, 215, 220.
- JACOB, Jean; laboureur à Acy (Ardennes), 386 n. 5, 390, 392, 399.
Héritiers, 391.
- JACOB, Poncette.
Femme de Pierre ARNOUT, 389 n. 2.
- Jacobins (Dominicains), 83, 322 n. [3].
- JACQUELOT, Nicolas; seigneur de Saint Fergeux.
Epoux d'Antoinette LANDRAGIN, 393 n. 4.
- JACQUEMART, Marie-Nicolle.
Epouse de Jean-Gérard PHILIPPIN, 344 n. 3.
V. Philippin, Jean-Gérard.
- JACQUES, Frère.
Bail de Rue-Princesse (1704), 290, 375.
- JANSON, abbé, 249 n. 5.

- JEAN, Frère; assistant.
Lettre à Jean-Louis de LA SALLE, 438.
— Condamnation au Parlement (1706), 83.
V. Partois, Jean.
- JEUNEHOMME; imprimeur à Reims, 337 n. 1.
- JOACHIM, Frère « de la charité de Paris ». Régent de l'école Saint-Eloi à Rouen, 300 n. 5.
- JOBART, Marie.
Veuve de Gérard BIDAULT, 213, 214, 215, 219, 221.
- JOBART, Oudart; huissier royal, 240 n. 1.
- JOFFRIN, Adam.
Epoux d'Elisabeth JOLLY, 93 n. 3.
- JOFFRIN, Etienne.
Epoux de Marguerite CACQUEREL, 93 n. 3.
- JOFFRIN, Etienne.
Epoux : 1^o de Marie GUERLET; 2^o de Jeanne PÉROT, 93 n. 3.
- JOFFRIN, Famille.
Alliances, 93 n. 3.
- JOFFRIN, Remiette.
Fille d'Adam J., 93 n. 3.
- JOHN, Marie.
Epouse d'Adam GRAILLET, 165 n. 1.
V. Graillet, Adam.
- JOLIVET, André-Charles-Etienne; notaire à Reims, 165 n. 1.
- JOLLY, Elizabeth.
Femme d'Adam JOFFRIN, 93 n. 3.
V. Joffrin, Adam.
- JOLY, Claude; chantre de Paris, successeur de Claude AMELIN, 417.
— Factum. Sentence arbitrale de l'archevêque de Paris, 417.
— C. J. et les curés de Paris, 417, 418 : transaction (1699), 78, 374 n. 7.
- JOSEPH (Jean Lecroux), Frère; assistant du Frère BARTHÉLEMY; ami de M. de PONTCARRÉ, 421 n. 2.
— Condamnation au Parlement (1706), 83.
V. Leroux, Jean.
- JOSLEIN, évêque de Soissons (Aisne), 141, 143.
- JOSSE; avocat et procureur au Grand Conseil, 53, 56, 147 n. 1.
Assiste J.-B. de LA SALLE, 147, 151, 158, 159.
- JOSSETEAU, Eustache; marchand à Reims, 106.
Epoux de Jeanne CLERJON, 114 n. 2.
- JOSSETEAU, Gérard.
Epoux de Charlotte LESPAGNOL, 175 n. 1.
- JOSSETEAU, Jeanne.
Fille d'Eustache J. et de Jeanne CLERJON, 106. Epouse de Lancelot de LA SALLE († 1593), 43.
Testament (1615), 106 n. 4, 114 n. 2.
V. La Salle, Lancelot de.
- JOSSETEAU, Marie-Anne.
Epouse de Christophe LESPAGNOL, 175 n. 1.
V. Lespagnol, Christophe.
- JOSSETEAU, Nicolas; marchand bourgeois.
Epoux de Jeanne MAILLEFER, 175 n. 2.
- JOSSETEAU, Roberte.
Epouse de Jean LÉVESQUE, 409 n. 4.
V. Lévesque, Jean.
- JOUET, Nicolas; curé de Berru (Marne), 93 n. 3, 104 n. 6.
- JOURDAIN, notaire à Paris, 419, 421.
- JOURDAN, René; marquis de Launay, gouverneur de la Bastille (1792), 381 n. 1.
- JOUVANT; procureur syndic du Directoire du district de Reims, 428.

- LA BARMONDIÈRE, Claude Bottu de; docteur de Sorbonne, curé de Saint-Sulpice, 75, 248, 249, 261, 334.
 – Zèle pour les écoles, 84 n. 10. Invitation à M. de LA SALLE à quitter Rue-Princesse (1689) : il se ravise, 75.
 – Résigne la cure de Saint-Sulpice (1689), 75, 249.
- LA BARRE, Nicolas, veuve.
 Propriétaire foncier à Beine (Marne), 431.
- LA BONNOTTE, Isaïe; bourgeois marchand à Sedan (Ardennes), 165, 171, 172.
- LA CHAISE, Hiérosme de; avocat au Présidial de Reims, 212.
- LA CHÉTARDIE, Joachim Trotti de, 381, 382 : docteur en théologie, curé de Saint-Sulpice, 12, 77, 290, 376, 378, 379, 380, 383 n. 1, 419, 423.
 – Détails biographiques, 383, 383 n. 1. Nomination à la cure de Saint-Sulpice, 77. Refuse l'évêché de Poitiers (1702), 383.
 – Bail de Rue-Princesse (1708), 375.
 – L. C. et les écoles de Rue-Princesse : les visite fréquemment, 297 n. 1, 383, 383 n. 3; fermeture de l'école (1706) : sa réaction, 372.
 – L. C. et l'Institut des Frères : protecteur, 273; bienfaiteur, 373; retire sa protection, 373; rend ses bonnes grâces, 373; hostilité (?), 315 n. 4.
 – L. C. et les maîtres des petites écoles et les maîtres écrivains : complaisance à leur égard, 380; attaque de ces derniers, 290, 373.
 – L. C. et J.-B. de LA SALLE : animosité et incompréhension, 26 n. 1, 274 n. 5, 290, 383 n. 3; ressentiment et préjugés, 373; malveillance incompréhensible, 383; conduite irritante, 374.
- LA GRANGE, Charles de; chanoine de N.-D. de Paris, conseiller clerc au Parlement de Paris.
 Testament, 421.
- LA GRANGE, Charles de; curé de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), 383.
- LA GRANGE, Claire de; dame d'Acy (Ardennes), 386.
- LAINÉ de LA MARGUERIE, Anne.
 Epouse de Louis-Nicolas LE CAMUS, 420.
 V. Le Camus, Louis-Nicolas.
- LA LANDE, Marie de.
 Epouse de Jean FRÉMYN, 172.
 V. Frémyn, Jean.
- LALLEMANT, Pierre; notaire royal à Ludes (Marne), 256 n. 3.
- LALLEMENT, Claude; maître couvreur à Reims, 215, 220.
- LALONDRELLE, Jean; vigneron à Chaigny (Marne), 185.
 Epoux de Claude BEUZART, 62.
- LAMBERT, Jeanne.
 Epouse d'Henri-François BÉGUIN, 426.
 V. Béguin, Henri-François.
- LAMBERT, Louis; syndic des maîtres écrivains, 79, 372 n. 6.
 Requête contre J.-B. de LA SALLE (1704), 79.
- LAMBILLY, Amaury de, comte et comtesse, 424, 425, 439 n. 1.
- LAMOIGNON, Chrétien-François de; marquis de Basville, baron de Saint-Yon, président à mortier au Parlement de Paris.
 Epoux de Marie-Jeanne VOISIN, 421.
- LAMOIGNON, M. de; greffier commandeur des Ordres du roi.
 Neveu de Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1.
- LAMOTTE, Barthélemy; géomètre du cadastre, 433.
- LA MOTTE. Famille.
 Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].

- LANCE, Madeleine de.
Epouse d'Antoine de BEZANNES, 369.
V. Bezannes, Antoine de.
- LANDRAGIN, Antoinette.
Epouse de Nicolas JACQUELOT, 393 n. 4.
- LANGLET, Jean-Baptiste; courtier en laine,
340 n. 1.
- LANGLET, Jean-Baptiste; médecin chef
des hôpitaux de Reims, directeur de
l'Académie de médecine, maire de
Reims (1908-1919).
Fils de Jean-Baptiste L., 340 n. 1.
- LANGUET, Thérèse-Odette.
Epouse de François RIGOLEY, 384 n. 5.
V. Rigoley, François.
- LANGUET de GERGY, Jean-Baptiste-Joseph;
docteur de Sorbonne, curé de Saint-
Sulpice, 26 n. 1, 375, 384.
— Bail de la maison Rue-Princesse (1715),
85, 380, 384.
— L. de G. et les Frères, 384 : ne s'intéresse
pas à leur noviciat, 315 n. 4, 384 n. 3;
visite leur école Rue-Princesse, 384 n. 6.
— Notes biographiques, 424, 425. — Con-
fesseur de Mme de MAINTENON, 384
n. 3. — Don à la maison royale de
l'Enfant-Jésus, 420.
- LANGUET de VILLENEUVE, Jean-Joseph,
vicaire général d'Autun (Saône-et-
Loire); évêque de Soissons puis arche-
vêque de Sens (Yonne), 384, 384 n. 4.
- LAPIERRE, Robert, 391.
- LAPILLE, Claude; médecin de chevet de
Louis de LA SALLE, 47.
- LAPINTE, Edme; procureur des Sœurs
BLONDEL, 32.
- LAPLACE, de; notaire à Braine (Aisne), 150.
- LA SAL, Louis de, 242 n. 3; père de J.-B.
de LA SALLE. — V. La Salle, Louis de.
- LA SALLE, Anne de (1640-1701).
Fille de Jean (1595-1653) et d'Antoinette
COCQUEBERT († a. 1654), 109. Epouse
de Gérard de BIGNICOURT (1623-1702),
95 n. [4], 109, 109 n. 2, 130 n. 2, 243 n. 2,
423.
V. Bignicourt, Gérard de.
- LA SALLE, Anthoinette de.
Fille de Lancelot (1583-v. 1651) et de
Barbe COCQUEBERT (1595-1653). — Nais-
sance (1629), 44 : baptême, 107.
- LA SALLE, Anthoinette de (° 1665).
Fille de Louis (1636-1698) et de Marie
COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Barbe de (1652-1705).
Fille de Simon (1618-1680) et de Rose
MAILLEFER (1623-p. 1683).
Epouse de Philbert-Antoine BELLOTTE
de PRÉCY († 1721), 187 n. 2.
- LA SALLE, « Consilière de La Salle », 198.
— V. Moët de Brouillet, Nicole.
- LA SALLE, Damoiselle de, 181 n. 3. — V.
La Salle, Marie de (1620-1674), épouse
d'Antoine FRÉMYN (1614-1701).
- LA SALLE, Damoiselle de, 123, 124. — V.
Moët de Brouillet, Nicole (1633-1671),
épouse de Louis de LA SALLE (1625-1672).
- LA SALLE, Elisabeth de (1604-1670).
Fille de François († v. 1625) et de Jeanne
LESPAGNOL.
Epouse de Jean COCQUEBERT (1596-1650),
106 n. 1, 111, 241.
V. Cocquebert, Jean.
- LA SALLE, Elisabeth de (° 1634) : religieuse
à Saint-Pierre-les-Dames à Reims.
Fille de Jean (1595-1653) et d'Antoi-
nette COCQUEBERT, 109.
- LA SALLE, Elisabeth de (° 1725).
Fille de Nicolas (1686-1744) et de Cathé-
rine-Charlotte ALLAN († 1756). Epouse
de Marie-Louis-Nicolas de MONTGEOT
(° 1738), 243 n. 2.
V. Montgeot, Marie-Louis-Nicolas de.
- LA SALLE, Eustache de (v. 1564-v. 1620);
latiniste, polyglotte, lieutenant des
habitants de Reims (1607-1609).

- Fils de Lancelot († v. 1593) et de Jeanne JOSSETEAU. Epoux de Catherine CARPENTIER, 114.
- LA SALLE, Famille de.
- Aire familiale et géographique, 111.
 - Alliés et apparentés, 25, 410 : BÉGUIN, 327 n. 1.
 - Notaires, 24.
 - Propriétés à Berru (Marne), 92.
 - Tradition de charité, 410.
- LA SALLE, François de (1562-v. 1625); bourgeois à chanoine.
- Fils de Lancelot († 1593) et de Jeanne JOSSETEAU.
- Epoux de Jeanne LESPAGNOL, 106, 113 n. 6 : progéniture, 106-111, 241.
- Acquisition de l'Hôtel de la Cloche (1609), 43, 113; y demeure, 106.
 - Propriétaire foncier à Beine (Marne), 431.
- LA SALLE, François de (° 1628); chanoine de Sainte-Geneviève.
- Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 108. — Profession religieuse, 108.
- LA SALLE, François de (° 1619).
- Fils de Lancelot (1583-v. 1651) et de Barbe COCQUEBERT (1595-1653), 107; oncle de J.-B. de LA SALLE, 43.
- Baptême : marraine, 112.
- LA SALLE, Gérard-Remy-Félix de (1693-1719).
- Fils de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMAËLE, 235 n. 1, 243.
- Baptême, confirmation, 243.
- Décès, 243, 243 n. 5.
- LA SALLE, Isabeau de
- Fille de Lancelot († 1593) et de Jeanne JOSSETEAU.
- Epouse de Benoît DOZET, 114.
- V. Dozet, Benoît.
- LA SALLE, Jacqueline de (1600-a. 1673).
- Fille de François († v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL.
- Epouse de Jean LESPAGNOL († a. 1673), 110, 108 n. 2, 241.
- V. Lespagnol, Jean.
- LA SALLE, Jacqueline de (1669-1670).
- Fille de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Jacqueline de (1632-1696).
- Fille de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT. Epouse de Nicolas COCQUEBERT (1624-1687), 108.
- Epitaphe, 108 n. 2, 439.
- V. Cocquebert, Nicolas.
- LA SALLE, Jacques-Joseph de (1659-1723), 69, 179, 182, 187.
- Fils de Louis de LA SALLE (1625-1672) et de Nicolle MOET (1633-1671); frère de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
- Chanoine génovéfain, 70 : profession, 70, 210, 225 n. 2; vœux solennels, 225.
 - Décès : âge, 201 n. 2, 226 n. 1.
 - Etudiant au Collège des Bons-Enfants de Reims, 46, 189.
 - Dépenses particulières, 188, 189; dépenses de scolarité, 53, 59, 61, 189.
 - Diplôme : Maître ès-Arts (1678) : collocation du grade, 189; générosité de J.-B. de LA SALLE, son frère, 189; frais, 189-190.
 - Thèse : *Tentative* : affiches, 59; *Thèse générale* : « images » (exemplaires), 68; imprimeur, 69; façon d'habit, 68; soutenance : honoraires au portier et au tapissier, 69.
 - Mineur sous la tutelle de J.-B. de LA SALLE (1672-1676).
 - Budget mensuel, 196.
 - Dépense : chaussures, 59, 61, 65; habillement, 59, 60, 64, 65, 67, 196; habit de deuil (1672), 47; nécessités diverses, 53, 55, 56, 57, 58, 61, 64, 65, 66, 67, 191; pension alimentaire, 68, 188.
 - Patrimoine, 225, 225 n. 2.

LA SALLE, Jean de (1595-1653).

Fils de François († v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL, 106 n. 1, 241. Epoux d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 107, 95 n. 4, 241, 241 n. 1, 387 n. 4 : progéniture, 107.

LA SALLE, Jean de.

Fils de Simon (1618-1680) et de Simonne DROUIN, 187 n. 2.

LA SALLE, Jean de (1624-1659); marchand.

Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654). Epoux de Nicolle MARLOT (1601-1668), 108, 235 n. 1, 241, 387 n. 4.

- Propriétaire foncier à Beine (Marne), 432.

LA SALLE, Jean de (1670, 5 juillet-9 décembre).

Fils de Nicolas (1633-1694) et de Nicolle DALLIER (1640-1694), 320 n. 4.

LA SALLE, Jean de (1590-p. 1659); président au grenier à sel de Reims.

Fils de Guillaume († v. 1625-1633) et d'Agnès ROGIER. Epoux de Marie FLAMAIN († p. 1638), 320 n. 4.

LA SALLE, Jean-Baptiste de (1649-1729),

61, 70, 74; avocat, 235, 236, 239, 240, 241, 244, 245, 411; bourgeois de Paris, 435; mousquetaire du roi en sa première compagnie, 240, 435 n. 1.

Fils de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1629-p. 1659).

Epoux de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMALE, 108 n. 1, 241, 435 n. 1 : progéniture, 242, 242 nn. 2-5.

- Décès (1729), 86 : sépulture, 242 n. 1.

- Parenté avec J.-B. de LA SALLE (1651-1719), 240 n. 1, 241.

- Transactions financières, 240 n. 1 : décharge à J.-B. de LA SALLE (1685), 17; 83, 235-240, 412.

— Transport, 244.

LA SALLE, Jean-Baptiste de (1714-Cumières, 1772); chevalier de l'Ordre royal et

militaire de Saint-Louis, seigneur de La Fortelle et Bois-le-Doux (Rilly-la-Montagne), ancien lieutenant des vaisseaux du roi, aide-major des armées navales.

Fils de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte ALLAN († 1756), 242 n. 1. Epoux de Thérèse-Elisabeth PARCHAPPE de VINAY, 243 n. 2.

LA SALLE, Jean-Baptiste de (Reims, 1651-

Rouen, 1719), 21 n. 8, 12, 14, 25, 51, 103, 165 n. 1, 185 n. 8, 211 n. 7, 227 n. 4, 239 n. 1, 257, 274 n. 4, 311, 313, 318, 338 n. 1, 385, 389, 399; prêtre, 20; prêtre du diocèse de Reims, 77, 385 n. 1; docteur de « Sorbonne » (*sic*), 366; docteur en théologie, 15, 20, 81, 83, 84, 86, 236, 267, 281, 281 n. 2, 284, 285, 302, 333, 342, 351, 385 n. 1, 389, 398, 405, 439 : de l'Université de Reims, 20, 236, 244; maître, 20; messire, 20, 81, 85, 267, 281, 389; « vénérable et discrète personne », 19, 20, 139, 166, 231, 236, 342; « discrète personne », 341.

Fils de Louis de LA SALLE (1625-1672) et de Nicolle MOET de BROUILLET (1633-1671), 107.

- Administrateur, 23, 26, 27 :

Administrateur avisé, 320.

Actes contractuels : J.-B. de LA SALLE, contractant, 9-26 :

Actes contractés, 10.

Actes souscrits : chez les notaires, 20; Paris (rue de Richelieu), 20; Reims (rue Neuve), 20.

Acquisitions diverses : Paris, Reims, Rethel, 180; Cense d'Acy-Romance (1713), 17; 99, 385-404; 412, 429, 438.

Maisons, 10. — Reims : maison (1675), 63, 227; 79, 164-172; 411; *id.* (1678), 71; *id.*, rue Neuve (1700), 78 : mise en possession, 78; *id.*, rue de Contrai (1701), 78 : mise en possession 78. — Maisons à Reims et à Rethel, 14 : publicité foncière, 14; formalités inhérentes, 14-15.

— Maisons à Rethel : procuration à

- Nicolas BARTHÉLEMY (1704), **88**, 284.
 Maison E. de Champion, 281 n. 3 ;
id. Charlet, 281 n. 2.
 Investissements pour acquisition de mai-
 sons, 282 n. 2.
 Contrats :
 Capacité légale pour contracter, 128 ;
 prête-nom, 14 ; stipulant pour autrui, 14.
 Contrats souscrits (1672-1675), 184 :
 contrats de bail à intérêt, 184 n. 3 ; *id.*
 à effet extinctif, 17 : v. Décharges, Quit-
 tances ; *id.* à ferme, 10-11 ; *id.* à loyer :
 J.-B. de LA SALLE, preneur, 11-17 ; *id.*
 de mandat, 18-19 : mandataires, 18-19.
 Expert en matière contractuelle, 11.
 Remise de quatre contrats de rente
 (1718), 85.
Baux.
 J.-B. de LA SALLE, bailleur, 10.
 Baux passés, 10.
 B. à Vincent GEOFFROY (1675), 256.
 B. de vigne à Hubert GUERLET (1670),
 46 ; **73**, 91-104, 411.
 B. à intérêt à Jean JUILLET (1675), 65.
 B. à Gérard MIGEON, 71.
 B. à Jean PARIZET (1680), 72.
 B. de maisons, PARIS :
 1690 : chantier, Rue-Princesse, 75.
 1691 : b. de Vaugirard, 262.
 1694 : bail privé, Rue-Princesse, 77 ;
84, 247-253, 412.
 1701 : bail Rue-Princesse, 78 ; **86**, 261-
 273, 412, 419.
 1704 : désistement de bail, 79 ; **89**, 285-286.
 1706 : dépôt des originaux de bail de
 Rue-Princesse : **83** ; **94**, 333-336, 412.
 1708-1715 : bail de Rue-Princesse par
 les curés de Saint-Sulpice, **98**, 372-381 ;
 412.
 B. de maisons. REIMS :
 B. de maison, sur Vieille-Serrurerie, 69.
 B. de maison. ROUEN : Saint-Yon (1705),
 15, 81, 296, 310 ; **91**, 296-308 ; 412, 420 :
 analyse diplomatique de l'acte, 15-16 ;
 conditions avantageuses, 16, 311.
Décharges, 17 :
 D. à Evrard BORDOIS (1673), 17, 54 ;
 77, 132-140, 411.
 D. à Jean DUBOIS (1672), **74**, 105-118,
 411.
 D. à Antoine FRÉMYN (1614-1701), 105.
 D. à J.-B. de LA SALLE (1649-1729),
 avocat : 17, 74 ; **83**, 235-240, 411.
 D. de J.-B. de LA SALLE (1651-1718),
 85 ; **100**, 405-410, 412, 435.
 D. à Simon de LA SALLE (1618-1680),
 105.
 D. aux héritiers de Jeanne LESPAGNOL, 17.
 D. à Mme Philippe de SALNOVE (1678),
 17, 69 ; **82**, 228-234, 411.
 Titres auxquels J.-B. de LA SALLE inter-
 vient, 17, 18.
Dettes :
 Reconnaissance de dette par Pierre-
 Ernest de VAUCLEROIS (1672), **75**, 119-
 121, 411 ; (1672), 51.
 Remboursement de dette (1685), 74.
Obligations :
 O. contractuelles, 19 ; o. diverses, 18.
Procurations :
 1699 : à Pierre de LA SALLE (1666-
 1741), 78 ; **85**, 256-260, 412.
 1703 : à Nicolas BARTHÉLEMY, 79, 438.
 1705 : de Pierre THIERRION, 82.
 1705 : à J.-B. de LA SALLE (1651-1719),
 82 ; **92**, 318-328, 414, 419. — Dépôt de
 la procuration (1705), 82 ; **93**, 329-331,
 412.
 1708 : à Jean-Louis de LA SALLE (1664-
 1724), 84 ; **87**, 279-282, 412, 434, 438.
Quittances, 17, 18, 239 n. 1.
 Quittance à Jacques BARROIS (1675), 63.
Rentes :
 Acquéreur de rente, 139.
 Constitutions de rente : (1672), 52 ;
76, 122-127, 411 ; (1673), 55 ; (1674),
 60 ; (1675), 61, 62, 63.
 Débirentiers, 223.
 Recouvrement de rente, 54, 60 : recou-
 vrement d'intérêts (1675), 62.
 Remise de quatre contrats de rente (1718),
 85.
Transactions :
 T. avec Charles de BEZANNES (1707),
 83 ; **96**, 347-363, 412, 419, 427.

LA SALLE, J.-B. (suite)

Ventes :

V. de la ferme de Beine (Marne), 14.

V. de la maison paternelle, rue Sainte-Marguerite (1682), 73; J.-B. de LA SALLE l'abandonne, 73.

Vente d'avoine (1674), 57; *id.* de seigle : (1673), 55; (1674), 58.

- Administrateur :

Dépenses diverses, 227.

Dons et fonds reçus, 227.

Expérience comptable, 31.

Gérant du patrimoine familial, 9, 29.

Loyers payés. Paris : Grand'Maison, 226; Vaugirard, 226. — Reims : rue Neuve, 226. — V. Baux.

Priorités, 29; soucis immédiats, 28, 29.

Qualités foncières, 30, 31, 32, 34, 186 : pas attaché à l'argent, 186; conduite à l'égard des débirentiers, 186; connaissance du milieu, des personnes, des prix, 21; prêt sans intérêt, 121.

Registres utilisés, 29.

Saisies réelles, 30.

Sommes placées à intérêt (1672-1675) : débirentiers, 185.

- Auteur :

Mémoire autographe, 29 n. 5, 180.

« *Mémoire sur l'habit* », 262, 439.

Ouvrages, 34. — Révision : Grenoble (1713), 402; Paris, Saint-Roch, 321 n. 3; Rouen, Saint-Yon, 316 n. 2.

Sa pensée et sa personne, 34.

- Autographes, 180 :

Compte de tutelle d'Agathe et Marie BLONDEL (1678), 70.

Etat des biens appartenant aux Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims (1679), 32, 71.

Mémoire sur l'habit (v. 1690), 254, 262.

Revenu des sœurs BLONDEL (1678), 70.

- Biens :

Cession de ses biens, 22 : à ses frères, 222, 223, 225, 245 n. 3, 341; *id.* (1683), 73; *id.* à J.-B. de LA SALLE, son cousin (1678), 70. — Rente cédée à Pierre de LA SALLE (1666-1714), 131. — Fortune

distribuée aux pauvres (1683-1684), 74, 224, 224 n. 1.

Cession : biens réservés et utilisation, 225 n. 3, 226.

Dépouillement de ses biens, 246 : dépouillements progressifs (1679-1684), 223-227; dépouillement total, 227, 246.

Fortune, 224.

Patrimoine : montant, 226 n. 1.

Propriétaire : Acy-Romance, 438; Berru, 10; Beine et Mouchéry, 11. — V. Administrateur : acquisitions; Reims : Ecoles des Frères; Rethel, Maisons; Rouen : Saint-Yon; Thugny, Villette.

- Biographies, 438.

Premiers biographes, 227.

- Chanoine, 17, 22, 128, 139, 231, 244, 338 : chanoine de l'église Notre-Dame, 32 n. 4, 17, 20, 51, 95, 114, 123, 181 n. 4, 215, 221, 231, 241, 244 n. 2, 246, 274 n. 4; ancien chanoine de Notre-Dame, 85, 86, 405, 406 n. 2, 407; chanoine de Reims, 148, 159, 166, 181.

Obligations canonales, 31.

Démission : il y pense, 74; résiliation, 74, 223, 223 n. 1, 245 n. 3 : en faveur de Jean FAUBERT (1683), 74, 236 n. 1.

- Chronologie :

Chronologie détaillée, 41-87.

Chronologie provençale (1712-1714), 402 n. 1. — Séjour dans le Midi (1712-1714) : Saint-Maximin, Sainte-Baume (La), Grenoble, Grande-Chartreuse, Parménie, 402; visite d'Alès, Avignon, Les Vans, Mende, Marseille, 402.

Chronologie rouennaise (1705), 299 n. 3, 309 n. 1.

Faits historiques, 19.

Période 1712-1714 : le mystère de sa solitude : en communion avec l'Institut, tendresse pour les Frères, 403.

- Comptable :

Comptable pratique, 27, 34-40. — V. Compte de Tutelle, Tuteur.

Expérience comptable, 34 : terminologie, conseils pratiques, 35-40; conseils aux directeurs des Frères, 38.

Livres comptables :

Livre Journal, 180, 180 n. 9, 183, 197, 202.

Manuel, 180 n. 9. — Mémoire, 180.

Registre, 194 : Registre des comptes 180, 193 ; Registre manuel, 180, 180 n. 9 ; Registre des rentes, 180 n. 9.

Compte de tutelle :

Renonciation, 222. — V. Tuteur, Tutelle.

Correspondance :

Lettre au Frère BARTHÉLEMY, 35 n. 4.

Lettres au Frère Gabriel DROLIN, 34 n. 3, 35 n. 1, 82, 299 n. 3, 300 n. 6, 310, 322 n. [3], 350, 351 n. 1, 439.

Lettres à M. des HAYES (1704), 80, 297 n. 3.

Lettre à Jean-Louis de LA SALLE (1719), 85, 227 n. 5.

Décès (1719) : 316.

Acte mortuaire, 316 n. 3.

Age, 201 n. 2.

Inhumation en la chapelle Sainte-Suzanne, 316 n. 4. V. Exhumation de ses restes mortels.

Détails biographiques :

Baptême (1651) : parrain et marraine, 44, 120 n. 1.

Cause de béatification : animadversions, 439.

Conseiller : Claude BRETAGNE, 349 n. 1.

Directeur spirituel, 369 n. 1.

Exécuteur du testament de son père (1672), 181.

Homme de son temps, 313 : confronté au quotidien de la vie, 22, 23.

Loge un protestant converti à Vaugirard (Grand'Maison), 420.

Milieu familial : rupture, 245.

Prototype à imiter, 22. — V. Qualités, Vertus.

Signature, 105 : souscriptions, 16.

V. Chronologie, Domiciles, Séjours, Voyages.

Domiciles :

Grenoble, 402 nn. 2, 4 : révision d'ouvrages (1713), 402 nn. 6, 7.

Paris :

Carmes : retraite (1706), 82, 274 n. 5.
Quartier Saint-Sulpice (1703), 277 : prend ses distances avec Saint-Sulpice, 278.

Résidence habituelle, 321 n. 3.

Rue de la Barouillère (1708) : 84, 375 ; (1709), 84, 381 ; (1712-1715), 84, 316 n. 1.
Rue de Charonne (1703, 1704), 20, 78, 80, 277, 279, 281, 284, 285, 286, 290, 297 n. 3, 372, 438 : célébration de la messe, 278 n. [3] ; maison des Frères, 278 n. [3].

Rue Princesse, 20, 80, 82, 83, 302, 321, 322, 322 n. [3], 329, 333. — Arrivée (1688), 248 ; prise en charge de l'école, 248 ; réussite et jalousie de ses ennemis, 249 ; renvoi puis reprise, 249 : 1690 : 20 ; 1705 : 15, 20, 295, 302, 321, 322, 329, 333. — V. Baux : Rue-Princesse.

Rue Saint-Honoré : Ecole Saint-Roch, 80, 82, 83, 290 :

1705 : 333 ; 1706 : 20, 83, 333 ; 1707 : 20, 83, 351, 364 ; 1708 : 84. — Activité littéraire, accident de santé, rencontre avec Jean-Charles CLÉMENT, 322 n. [3].

Rue de Vaugirard : Grand-Maison, 12, 20, 77, 267, 274. — Permission d'y célébrer la messe (1697), 77.

Séminaire Saint-Sulpice : départ (1672), 48.

Reims :

Maison paternelle, 213, 222 : vente (1682), 73.

Rue de Contrai, 20, 320.

Rue Neuve (1682), 73, 246.

Départ de Reims (1688), 33.

Rouen, 81, 82 ; 1705 : 322 n. [3].

Rouen : Saint-Yon (1705), 82, 309 n. 1 : J.-B. de LA SALLE le connaît, passe le bail, y établit son noviciat, y transfère ses meubles, 310 ; 1715-1719 : 15, 82, 85, 316 n. 1 ; « sa demeure », 316.

Saint-Yon : dernier séjour de J.-B. de LA SALLE :

Activité littéraire, dépouillements définitifs, tendresse multipliée, 316.

LA SALLE, J.-B. (suite)

- Achat (1718), 311.
- Etudiant, 221.
- Etudiant en théologie, 11, 181. — Cours à Reims, Saint-Patrice, Saint-Denis, 192, 208.
- Culture agronomique (?), 100.
- Théologien, 312.
- Exhumation de ses restes mortels (1734), 86, 435 : translation en la chapelle du Saint-Enfant Jésus de Saint-Yon, 316 n. 4.
- Fondateur, 23, 34, 38, 223, 247, 274 n. 4, 338; Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes, 83 :
- Attentif à la Providence, 248 : enchaînement des faits, 245 n.3; étapes successives, 22; lent cheminement, 223 n. 3. — Perplexités, 33 n. 6 : 1680-1682, 72, 73; le spirituel envahit sa vie, 224; 1682 : il « voit », 73; 1684 : année cruciale, 223; signification, 245 n. 3.
- Costume de Frère, 319 n. 2 : il s'en revêt, 319 n. 3.
- Cumul de fonctions : procureur, économiste, supérieur, confesseur, 346 n. 1.
- Délégation à Frère BARTHÉLEMY pour la visite des maisons de la Société (1716), 316 n. 1.
- Echec apparent à Paris, 278.
- Formation des Frères, 226 n. 4.
- Intuitions, 34.
- Législateur, 38.
- Maître d'école, 319 n. 2 : école Saint-Jacques (Reims), 319; Ecole Saint-Laurent (Grenoble), 403.
- Mémoire sur l'habit, 254, 262.
- Pèlerinage à Aubervilliers (1690), 75.
- Précurseurs et contemporains, 438.
- Supérieur des Ecoles chrétiennes, 322, 322 n. [3], 329; S. des Ecoles chrétiennes de Reims, 389, 398; S. des Frères et des Ecoles chrétiennes, 12, 20, 79, 82, 83, 267, 322 n. [3]; « se disant » Supérieur des prétendus Frères des Ecoles chrétiennes, 83. — Supérieur de la Société :
- réélection (1694), 77, 403 n. 4.
- Vœux : héroïque (1691), 75; perpétuel d'obéissance (1694), 76, 403 n. 4, 438.
- Héritier :
- H. de Louis de LA SALLE (1625-1672), 114, 139, 159, 231.
- H. de Jeanne LESPAGNOL, 105, 106, 114.
- J.-B. de LA SALLE et ses contemporains :
- Nicolas COLBERT, archevêque de Rouen : Entrevues à Paris et à Rouen (1705), 81, 299 n. 3, 309 n. 1; ouverture du noviciat à Saint-Yon, 81, 309 n. 1.
- Duc de MAZARIN :
- Traité avec (1685), 385 n. 1, 423 : annulation, 438.
- Jacques HÉZET, curé de Saint-Sever de Rouen : Accord (1706), 83, 438 : articles principaux, 313; observation, 438 : intransigeance du curé, 313 n. 3.
- Pierre GUYART, 369 n. 1.
- Catherine LELEU (1619-1680), épouse puis veuve d'Antoine LÉVESQUE de CROYÈRES : Rencontre (1680) et ouverture de l'école Saint-Jacques, 72, 318 n. 2.
- Maîtres écrivains de Paris :
- Requête contre J.-B. de LA SALLE (1704), 79.
- Maîtres des Petites écoles (Paris), 253, 254 :
- 1690 : Mémoire de défense, plaidoirie vigoureuse, 255.
- 1704 : Anticipation au Parlement, 79.
- Maîtres d'école d'Adrien NYEL :
- Installation près de la maison de J.-B. de LA SALLE (1679), 72, 222, 245.
- Retenus puis logés en la maison de J.-B. de LA SALLE (1681), 72 : admis à la table des frères de M. de LA SALLE, 72, 222.
- Se retirent rue Neuve (1682), 222.
- Adrien NYEL :
- Rencontre (1679), 71, 222.
- Nicolas ROLAND (1642-1679) :
- Co-exécuteur du testament de celui-ci, 32, 70.
- Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims :
- Conseiller des Sœurs, 32.
- Dédommagement aux Sœurs (1682), 33.

- Etablissement des Sœurs : propositions présentées au Conseil de ville (1678), 70 : approbation (1678), 70.
 Vente de la cense de Beine (1692), 17, 32, 76.
- Legs :
 Legs Anne BONVARLET, 280.
 Legs BRODART, 350 : droit incontestable, 351, 360, 363. J.-B. de LA SALLE en est dépossédé, 351 : s'en désiste volontairement, 359, 360, 364.
 Nicolle LEFEBVRE (1704) : testament, 79.
 Legs testamentaire de Claude PASTÉ (1707), 83; 95, 337-342, 412, 438.
 Ferme de Thugny (Marne), 85.
- Parenté :
 Ses frères :
 Grand-frère et théologien, 198.
 Attachement inconditionnel, confiance totale, 190. Etudes, 192, 193.
 V. La Salle, Anne, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Jean-Remy, Marie, Pierre, Remy, Rose-Marie, Simon de ;
 Tuteur : Frères mineurs.
 Aïeul : Lancelot de LA SALLE (v. 1590-1651), 114.
 Arrière-grand'mère : Jeanne LESPAGNOI, 106.
 Beau-frère : Jean MAILLEFER (1651-1718), époux de Marie de LA SALLE (1654-1711), 213 n. 1.
 Bisaïeul, 43.
 Conseil de famille, 9.
 Cousin : Jean-Baptiste de LA SALLE (1649-1729), 86, 235, 240.
 Cousins-germains, 44, 86 : Pierre FRÉMYN (1655-1744), 66, 84. — Cousines-germaines, 45 : Claire FRÉMYN (1663-1686), 73.
 Famille : ligne ascendante, 111.
 Oncles, 43, 49 : Antoine FRÉMYN (1614-1701), 105, 128, 202 ; Simon de LA SALLE (1618-1680), 49, 72, 105, 128, 182, 202 ; Nicolas LESPAGNOL (1617-1701), 197 ; Jacques MOET de DUGNY (1635-1716), 202 ; Jean MOET de LOUVERGNY (1642-1700), 202 ; Nicolas MOET de BROUILLET (1631-1706), 128, 202.
 Tantes, 43, 44, 72 : Jeanne de LA SALLE (1622-1692), 76 ; Marie de LA SALLE (1620-1674), 128, 194, 202 ; Marie MOET de BROUILLET (1647-1680), 72.
 Trisaïeul, 43.
 Grand'mère : Perrette LESPAGNOI (1615-1691), 202 : succession (1693) : lot échu, 76.
- Pédagogue :
 Créateur de l'enseignement secondaire moderne : novateur ou adaptateur, 313.
 Génie pédagogique, 34.
- Poursuites :
 Poursuites en justice, 186 n. 2 : Vincent GEOFFROY, 257.
 Enquête judiciaire sur plainte (1677), 69; 81, 213-221, 411.
- Procès, condamnations, 290, 372 :
 1674-1675 : Procès de Chartreuse, 30.
 Reprise d'instance (1674), 146; 78², 157-158 : assignation à huitaine, 78³, 158-163.
 Condamnation au Conseil d'Etat (1675), 62; 78, 141-153, 411 : condamnation aux dépens, 62, 152.
 1690 : condamnation par le Chantre de Notre-Dame, 75.
 1704 : sentence du lieutenant de police, 79, 80.
 1706 : condamnation au Parlement (1706), 83.
 1712 : Procès CLÉMENT : conséquences institutionnelles, 315-316; conséquences personnelles, 316 : départ de Saint-Yon (1712), 401 n. 7.
 Ses persécuteurs, 279, 290, 372.
 Les procès ne lui conviennent pas, 359.
- Qualités humaines, sociales :
 Affable, prévenant, poli, 375.
 Bonté :
 Condescendante bonté, 22; transparente bonté, 187 : « entrailles de père », 36; pas d'atrophie du cœur, 22. — Défenseur des pauvres, 255 : disponible à autrui, 13. — V. Homme de cœur.
 Caractériorie :

LA SALLE, J.-B. (suite)

- « Décideur », 22 : bouleversantes déterminations, 22-23; discuté et incompris, 22. — Drames personnels : découragement, maladies, 22. — Pieds sur terre, cœur en haut, 23.
 Confiance, 320.
 Axé sur la Providence, 248, 399. — Héroïsme exaltant, 282 : réalisme, 282.
 Education sociale, 34 :
 Cercle de ses relations humaines, 21; contacts humains, 186 : avec le monde rural, 10, 21.
 Exactitude, clarté, 32.
 Homme de cœur, 187-197. — Homme normal, 11. — Homme au génie pratique, 312. — Homme de tête, 181-187.
 Serviabilité, 403 : disponible à autrui, 13. — V. Bonté.
 Ténacité, 22 :
 Homme de l'effort tenace, 31.
 Tendre, généreux, sincère, 375.
 Travailleur de Dieu, 23 :
 Science de Dieu et expérience humaine, 34.
 — Santé :
 Blessure par fer (Tuileries), 322 n. [3].
 Loupe au genou, 321 n. 3.
 Maladie : Grenoble (1713), 402.
 — Séjours :
 Visite à la Grande-Chartreuse, 402 n. 2.
 Séjour à Parménie, 403 n. 1.
 V. Domiciles, Voyages.
 — Tuteur légal (1672-1676), 9, 10, 20, 34, 46, 49, 105, 114, 123, 139, 148, 157, 159. — Tuteur (1680), 222 :
 Autorité parentale, 182.
 Bilan annuel de gestion, 31 :
 Budget familial, 196, 197.
 Capital initial, 182, 183 : crédits nouveaux, 183.
 Dépense de bouche, 196 : entretien et fonctionnement de la maison, 210.
 — Portefeuille, 197. — Trésorerie, 197 : remboursement à Perrette LES-PAGNOL (1675), 63.
 Conseil de famille, 181.
 Démission, 198 : décharge, 182.
 Emploi de son temps, 192.
 Frères mineurs, 187 : communauté sous tutelle, 183; dépenses particulières, 188.
 — Education : coût, 195; garderie des enfants, 208, 210; règlement de la maison, 29. — Soins du ménage, 208.
 Livres comptables. — V. Comptable.
 Nomination (1672), 46, 128, 181 :
 Confirmation par le Conseil de famille, 181. — Prise en charge et premières démarches, 27-28, 182-184, 187 : inventaire après le décès de son père (1672), 182, 208; vente des meubles et des effets de la succession, 182, 208. — Situation financière précaire, 36.
 Placement d'argent, 30, 34.
 Substitut. — V. Lespagnol. Nicolas.
 — Tutelle (1672-1676).
 Durée, 181 : démission, 31.
 Compte de tutelle, 129, 80, 179-212, 411, 429 :
 Analyse, 197.
 Approbation (1676), 198.
 Caractères internes : compétence et loyauté, 181; importance, 179; soin méticuleux, 181.
 Compte de gestion, 182 : bilan provisoire, 68, 182, 197. — Travail d'expert, 31.
 Compte personnel, 197, 245; compte groupé de ses frères et sœurs, 188.
 Distribution au greffier, 69.
 Lacunes, 91, 208.
 Présentation et affirmation (1676), 69, 182, 198 n. 1.
 Répartition du *reliquum*, 198.
 — Tutelle (1680-1684) :
 Reprise, 31, 72, 222.
 Compte de tutelle perdu, 31, 210.
 Démission (1684), 74, 223.
 — Vertus :
 Amour de la paix, 359, 364; de la pauvreté, 39, 40, 398, 398 n. 1, 399.
 Droiture et vérité, 186 : constamment vrai, 19.
 Equilibre d'esprit, 212.

- Justice et charité, 212.
 Sainteté :
 Regardé comme un saint, 310, 316.
 Expérience spirituelle, 34. — Maître de spiritualité, 369 n. 1.
- Voyages :
 Voyages d'affaires : Berrieux, Gueux, Guyencourt, La Neuville, La Villette, Origny-Sainte-Benoîte, Saint-Quentin, 186.
 Boulogne, Calais, Saint-Omer (1715), 85, 316 n. 1.
 Déplacements : Acy, Beine, Berru, Chartrouville, Paris, Reims, Rethel, Rouen, 20. — Déplacements à cheval, 186.
 Origny-Sainte-Benoîte (1673), 30 n. 2.
 Paris-Reims (1672) : départ, 48, 181 n. 3; (1688), 75.
 Paris-Rouen (1705), 82, 310 : en poste, 81, 299; « avant le lendemain de Pâques », 299 n. 3, 309 n. 1. Arrivée à Rouen, 81.
 Paris-Rouen (1715), 85.
 Rouen-Paris (1705) : en diligence, 81.
 Pèlerinage à Aubervilliers (1690), 255.
 Provence (1712-1714), 316.
 Rethel-Mazarin (1682), 73.
 Rethel-Mazarin (1683), 74.
 Rethel-Mazarin (1684), 74.
 Saint-Quentin (1676), 67.
 Villette (1675) : dépense, 63.
- LA SALLE, Jean-François de (1649-1726).
 Fils de Simon (1628-1680) et de Rose MAILLEFER (1623-p. 1683), 187 n. 2.
- LA SALLE, Jean-Jacques-Félix (1715-1756);
 officier de la maison du roi.
 Fils de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte ALLAN († 1756), 242 n. 2.
- Fondateur et directeur de la *Société littéraire des Bons-Amis* : activité littéraire et académique, 339 n. 5; discours, épitres de CLICQUOT-BLERVACHE, 437.
- Bibliothèque : dispersion et vente, 339 n. 5.
- LA SALLE, Jean-Louis de (1664-1724),
 69, 74, 179, 248, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 403, 406 n. 2, 406 n. 6; cha-
 noine de l'église Notre-Dame de Reims,
 77, 84, 204 n. 1, 344, 385, 388, 389, 405,
 412, 438; docteur de Sorbonne, 84,
 405, 438.
 Fils de Louis de LA SALLE (1625-1672)
 et de Nicolle MOET de BROUILLET (1633-
 1671); frère de J.-B. de LA SALLE (1651-
 1719).
- Administrateur de l'Hôtel-Dieu de
 Reims, 410.
- Décès (1724), 86, 201 : âge, 181 n. 6,
 201 n. 2; épitaphe latine, 201 n. 1.
- Détails biographiques : Baptême : mar-
 raine, 210 n. 2; nourrice, 51, 201.
- Etudiant au Collège des Bons-Enfants
 de Reims : entrée, 55; ses classes, 191;
 dépenses de scolarité, 58, 62.
- Jean-Louis de LA SALLE et les Frères des
 Ecoles chrétiennes :
 Acquisition de maisons avec Jean-Baptiste
 (1700, 1701), 78; *id.* de la cense d'Acy
 (1713), 99, 385-404, 412.
 Administrateur des biens et du temporel
 des Frères, 345 n. 1 : re-structuration de
 la société de gestion, 345.
- Jean-Louis et le ms MAILLEFER (1723) :
 lettre de Frère JEAN, assistant (1723),
 438.
- Mineur sous la tutelle de Jean-Baptiste
 (1672-1676) :
 Budget mensuel, 196.
 Dépenses : chaussures, 62 ; habillement,
 57, 196; nécessités diverses, 54, 55, 57,
 58, 60, 61, 62, 64, 66, 69, 191; pension
 alimentaire, 67, 188.
 Emancipation.
- Mineur sous la tutelle de Nicolas LES-
 PAGNOL (1676-1680, 1684-1687), 67 :
 Emancipation, 222.
- Rapports avec J.-B. de LA SALLE :
 Acquisition au nom de celui-ci de la
 cense d'Acy (1713), 99, 385-403, 412.
 Lettre à J.-B. de LA SALLE (1719), 227
 n. 5, 343, 438.
 Lettre de J.-B. de LA SALLE (1719), 85.

- Procuration de J.-B. de LA SALLE (1708), 18, 84, 411, 434 : clauses particulières, 18.
- Séminariste à Saint-Sulpice (Paris) : départ du séminaire (1686), 74, 248.
 - Traits personnels : vivante image de Jean-Baptiste de LA SALLE, 345 n. 1.
- LA SALLE, Jean-Remy de (1672-1732), 69, 74, 180; procureur du roi à la Monnaie de Reims, 120 n. 1.
Fils de Louis de LA SALLE (1625-1672) et de Nicolle MOET de Brouillet (1633-1671); frère de Jean-Baptiste de LA SALLE (1651-1719). Epoux de Madeleine BERTIN du ROCHERET (1690-1758).
- Décès : âge, 201 n. 2, 226 n. 1.
 - Domicile (1672), 50, 187.
 - Mineur sous la tutelle de J.-B. de LA SALLE (1672-1676) :
Budget mensuel, 196.
Dépenses : nécessités diverses, 66, 192; pension alimentaire, 58, 61, 63, 66, 67, 68, 188.
Mineur sous la tutelle de N. LESPAGNOL (1676), 67.
- LA SALLE, Jeanne de.
Fille d'Eustache (v. 1654-v. 1620) et de Catherine CARPENTIER. Epouse de Jean MAILLEFER († 1636), 175 n. 2.
- LA SALLE, Jeanne de (1667-1736); religieuse au monastère de Saint-Pierres-Dames (Reims).
Fille de Nicolas (1633-1694) et de Nicolle DALLIER (1640-1694), 320 n. 4.
- LA SALLE, Jeanne de († 1640).
Fille de François (1562-v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL. Epouse de Pierre COCQUEBERT († 1647), 106, 106 n. 1, 107.
- LA SALLE, Jeanne de (1626-1671); Sœur Séraphique de Saint-Augustin, 108; religieuse de la Congrégation Notre-Dame.
Fille de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 108.
- Baptême : marraine, 112.
- LA SALLE, Jeanne de (1622-1692).
Fille de Lancelot (v. 1590-1651) et de Barbe COCQUEBERT (1595-1653), tante de J.-B. de LA SALLE (1651-1719), 107.
- Naissance, 43; décès, 76, 107.
- LA SALLE, Jehan de (1595-1653).
Fils de François (1562-v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL, 107.
V. La Salle de, Jean.
- LA SALLE, Lancelot de (v. 1590-1651) :
Anselme et Poncelet.
Fils de François (1562-v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL, 114, 241; grand-père de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
Epoux de Barbe COCQUEBERT (1595-1653) : progéniture, 107.
- Habite l'Hôtel de la Cloche, 106 n. 1, 174 n. 4.
- LA SALLE, Lancelot de (° 1623); chanoine génovéfain; curé prieur de Château-Landon (1640-1685).
Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 108.
- LA SALLE, Lancelot de († v. 1593); bourgeois à chanoine.
Fils de Lancelot († 1550) et de Marie RIVELART.
Epoux de Jeanne JOSSETEAU, 114, 114 n. 2.
- Propriétaire foncier à Nauroy, Beinc et Mouchéry (Marne), 432.
 - Testament (1593), 43.
- LA SALLE, Lancelot de († v. 1625); marchand drapier, bourgeois de Reims.
Fils de Lancelot († v. 1593) et de Jeanne JOSSETEAU.
Epoux de Rose LE FONDEUR, 113.
- LA SALLE, Louis de (1625-1672), 30, 173 n. 3, 181 n. 4, 182 n. 3, 190 n. 6, 203, 340; messire, 154; noble homme, 154, 244 n. 2; personnalité marquante de Reims, 203.

- Fils de Lancelot (v. 1590-1651) et de Barbe COCQUEBERT (1595-1653), 107, 241. Epoux de Nicolle MOËT de BROUILLET (1633-1671), 107; père de J.-B. de LA SALLE (1651-1719); progéniture, 107, 241; fils orphelins, 203.
- Administrateur de l'Hôpital général de Reims, 410.
 - Armoiries, 51.
 - Biens immeubles :
 - Acquisitions : Hôtel Bonvarlet (rue Sainte-Marguerite), 45, 214 n. 1; maison rue des Deux-Anges : bail à Louis PILLOTEL (1671), 46, 341 n. 1.
 - Constitutions de rente : 45, 132, 133, 185, 228, 229, 232, 233.
 - Obligations (1659), 44, 45.
 - Propriétaire foncier à Beine (Marne), 430, 431, 432, 433.
 - Transport à Antoine FRÉMYN (1667), 45.
 - Conseiller au Présidial de Reims (1647-1672), 45, 46, 60, 123, 133, 144, 148, 154, 159; 184, 232, 244 n. 2, 321 n. 1, provisions de sa charge, 60 : dépense, 59; quittance d'expédition de sa charge, 52. — Sauvegarde de sa charge, 52, 54, 183. — Vente de son office, 61, 183 n. 8. — Successeur : Louis FRÉMYN, 66.
 - Détails biographiques.
 - Naissance (1625), 43 : baptême, 107.
 - Mariage (1650), 107 : contrat (20 août 1650), 44; mariage religieux (25 août 1650), 44.
 - Legs pieux, 208.
 - Domicile, 213 : décès, 46.
 - Enterrement (1672), 46, 49, 51.
 - Funérailles, 196, 202, 207 : frais, 46, 47, 48, 50; assistance, 202, 205; recommandation de l'âme, 48.
 - Services funéraires, 47; service religieux, 48, 49, 50, 206, 207.
 - Tentures devant sa maison (rue Sainte-Marguerite), 50, 207.
 - Maladie et mort (1672), 27, 46, 47, 139, 146, 181, 198.
 - Extrême-Onction, 47, 203.
 - Médecins, 47 : Pierre RAINSSANT, 47, 204; Jean LAPILLE, 47, 203.
 - Décès : soudaineté, 181. — Veilleurs de ses restes mortels, 203, 204; toilette du cadavre, 59.
 - Procès de Chartreuve, 62, 145-150, 154, 157, 411 : acquisition du moulin Roland (Villette), 144, 145, 146.
 - Service anniversaire, 51, 53, 54, 206.
 - Succession, 52, 53, 231 :
 - Administrateur : J.-B. de LA SALLE (1651-1719), 10.
 - Arriérés (1672), 201, 211.
 - Débirentiers, 76, 185 : François FROMENTÉ, 76.
 - Evaluation, 184.
 - Héritiers, 128, 148, 431.
 - Inventaire après son décès, 49, 207.
 - Lacunes, 91.
 - Part revenant à J.-B. de LA SALLE, 184.
 - Passif, 198 : dettes passives, 201; frais funéraires, 202; frais de maladie, 203, 204, 207; frais de pharmacie, 49, 204; dépenses au décès, 204, 207; service funèbre et enterrement, 205, 207; services religieux, 206, 207, 210.
 - Vente publique des meubles, 50, 53, 60, 208.
 - Testament (1672), 46, 201 : notaires, 47.
- LA SALLE, Louis de (1636-1698); conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances; lieutenant des habitants de la ville de Reims (1697-1698).
- Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654). Epoux de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3, 109, 242 n. 3 : descendance, 107 n. 3.
- LA SALLE, Louis de (° 1663).
- Fils de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Louis de (1654-1701); seigneur de l'Etang, porte-manteau ordinaire du roi.

- Fils de Simon (1618-1680) et de Rose MAILLEFER (1623-p. 1683). Epoux d'Anne-Louise CROISSET de NOYERS († 1751; 81 ans et demi), 187 n. 2.
Cousin germain de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
- LA SALLE, Louis-Charles de (° 1712-p. 1729).
Fils de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte ALLAN († 1756), 243 n. 2.
- LA SALLE, Louis-François de (° 1677).
Fils de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Louise-Catherine de († 1754).
Fille de Simon (1660-1728) et de Marie-Michel FOURNIER († 1734). Epouse de Jean-Antoine NOBLET de ROMERY († 1728), 130 n. 1, 419 n. 1.
- LA SALLE, Louise-Nicolle de (1668-1744).
Fille de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693). Epouse de : 1° Hermann BAUDON; 2° Nicolas-Remy FRIZON de BLAMONT (1669-1731), 130 n. 1.
V. Baudon, Hermann; Frizon de Blamont, Nicolas-Remy.
- LA SALLE, Louys de (1636-1698), 109.
V. La Salle, Louis.
- LA SALLE, M. de [Monsieur de], 12, 19, 216, 217, 219, 221, 247, 248, 249, 250, 253, 262, 265, 277, 280 n. [2], 296, 297, 299 n. 1, 343, 347, 350, 351, 359, 360, 361, 364, 407, 408.
- LA SALLE, Marie de (1598-p. 1653).
Fille de François (1562-v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL. Epouse de Jean COCQUEBERT († p. 1639), 106, 106 n. 1, 241.
V. Cocquebert, Jean.
- LA SALLE, Marie de (° 1655).
Fille de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1601-1668), 108 n. 1.
- LA SALLE, Marie de (1627-1670), Sœur Marie de Saint-Etienne, religieuse de la Congrégation Notre-Dame.
Fille de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 108.
- LA SALLE, Marie de (1620-1674).
Fille de Lancelot (v. 1590-1651) et de Barbe COCQUEBERT (1595-1653), épouse d'Antoine FRÉMYN (1614-1701), 77, 107, 114, 174 n. 4, 175 n. 4, 424. — Tante paternelle de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
— Héritière de Jeanne LESPAGNOL, 105.
— Naissance (1620), 43.
— Sépulture aux Cordeliers (Reims), 174 n. 4.
— Testament (1673), 174 n. 4.
- LA SALLE, Marie de (1654-1711), 179, 187, 191.
Fille de Louis (1625-1672) et de Nicolle MOET de BROUILLET (1633-1671). Epouse de Jean MAILLEFER (1651-1718), 437 n. 1.
— Bail de maison à Reims, 69 : *id.* rue des Deux-Anges, 341.
— Compte de tutelle :
Audition, 68, 69, 197.
Dépenses, 188.
Réquisition contre Nicolas LESPAGNOL (1678), 70.
— Décès (1711), 194 n. 10, 226 n. 1 : morte d'apoplexie, 201.
— Détails biographiques :
Conduit le deuil à l'enterrement de son père, 202. Sœur de J.-B. de LA SALLE (1651-1719), 21 n. 8, 182 n. 8, 183 n. 2. Présentation en société, 191 n. 4. Vie aisée mais modeste, 189 : sans caprices, 191.
— Domicile (1672) : rue du Marc, 50, 120 n. 1, 164 n. 3.
Habite chez sa grand'mère. — Tendresse pour Jean-Remy de LA SALLE, son frère, 187, 192.

- Mineure émancipée sous la curatelle de Simon de LA SALLE, 49, 182, 197.
Budget mensuel, 195.
Achat de tapisserie et de meubles, 49.
Dépenses : chaussures, 61; étoffe, 65; habillement, 58, 63, 64, 65, 196; linge, 68; nécessités diverses, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 189, 190; pension alimentaire, 50, 53, 58, 64, 68, 188.
- LA SALLE, Marie-Angélique de (° 1653).
Fille de Jean (1624-1659) et de Nicolle Marlot (1629-p. 1685), 235 n. 2.
- LA SALLE, Marie-Anne de (° 1671).
Fille de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Marie-Anne de (1676-1761).
Fille de Nicolas (1633-1694) et de Nicolle DALLIER (1640-1694). Epouse d'Antoine MAILLEFER (1657-1718), 130 n. 3, 320 n. 4.
V. Maillefer, Antoine.
- LA SALLE, Marie-Anne de (1683-1759) : dite *La Dame de Pique*.
Fille de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMALE († 1740; 85 ans). Epouse de Jean DU MANGIN (1677-1759), 235 n. 1, 242.
V. Du Mangin, Jean.
- LA SALLE, Marie-Antoinette de (° 1661).
Fille de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693), 107 n. 3.
- LA SALLE, Marie-Elisabeth de (° 1695).
Fille de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMALE († 1740; 85 ans), 235 n. 1, 243.
- LA SALLE, Marie-Pérette de (1720-1785).
Fille de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte Allan († 1756). Epouse de Nicolas-François de LORINS, 243 n. 2.
- LA SALLE, Nicolas de (1633-1694); conseiller du roi, président au grenier à sel de Reims, couteur de la paroisse Saint-Jacques de Reims, 341, 354.
Fils de Jean (1590-p. 1659) et de Marie FLAMAIN († p. 1658). Epoux de Nicolle DALLIER (1640-1694) : descendance, 130 n. 3, 320 n. 4.
- Familles rémoises apparentées, 320 n. 4.
- LA SALLE, Nicolas de (1650-1725); conseiller de la ville de Reims, capitaine en chef de la Compagnie des arquebussiers de Reims,
Fils de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1629-1697). Epoux de Jeanne COCQUEBERT (1661-1696), 108 n. 1, 110 n. 2, 130 n. 3, 235 n. 2.
- LA SALLE, Nicolas de (1686-1744); conseiller en la Cour des Monnaies de Reims, capitaine au régiment de Languedoc, lieutenant du roi de la ville et château de Mouzon.
Fils de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMALE († 1740; 85 ans). Epoux de Catherine-Charlotte ALLAN († 1756), 235 n. 1, 242 n. 1, 243 : progéniture, 242 n. 1, 243 n. 2.
- LA SALLE, Nicolas de (° 1593).
Fils de François (1562-v. 1625) et de Joanne LESPAGNOL, 107.
- LA SALLE, Nicole de (° 1674).
Fille de Nicolas (1633-1694) et de Nicolle DALLIER (1640-1694), 320 n. 4.
- LA SALLE, Nicole-Jacqueline de (° 1687).
Fille de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louise-Elisabeth PROISY d'AUMALE († 1740; 85 ans), 235 n. 1, 242 n. 1, 243.
- LA SALLE, non nommé (° 1718).
Fils de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte ALLAN († 1756), 243 n. 2.
- LA SALLE, Pérette de (° 1607); religieuse à l'Hôtel-Dieu de Reims.
Fille de François (1562-v. 1625) et de Jeanne LESPAGNOL, 111.
- LA SALLE, Perrette de (1720-1785).
Fille de Nicolas (1686-1744) et de Catherine-Charlotte Allan († 1756), 243 n. 2.

- rine-Charlotte ALLAN († 1756). Epouse de Nicolas-François de LORINS, 243 n. 2. V. Lorins, Nicolas-François de.
- LA SALLE, Pierre de (° 1637); chanoine génovéfain.
Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654), 109.
- Baptême : marraine, 112.
- LA SALLE, Pierre de (1666-1741), 69, 74, 76, 129 n. 2, 129, 180, 257.
Fils de Louis (1625-1672) et de Nicolle MOET de BROUILLET (1633-1671); frère de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
- Administrateur du temporel des Frères de Reims, 345.
Acte de donation aux Frères, 429.
Acte de propriété (1725) : transmission de la propriété, accession, remplacement des sociétaires, 345.
 - Conseiller au Présidial de Reims (1691-1741), 281 n. 2, 345, 411. — Doyen des conseillers, 406 n. 6. — Etat de compte de saisie réelle sur François FROMENTÉ, 123. — Garde-scel du Présidial : infirmation de vie et mœurs, 427.
 - Décès (1741), 87, 201 n. 2, 226 n. 1.
 - Etudiant :
Ecole fréquentée, 192.
 - Mineur sous la tutelle de J.-B. de LA SALLE (1672-1676) :
Budget mensuel, 196.
Dépenses : nécessités diverses, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 69, 192; pension alimentaire, 68, 188.
Emancipation, 222.
 - Procuration de J.-B. de LA SALLE (1699), 18, 78; 85, 256-260, 281 n. 2, 412.
 - Propriétaire à Berru (Marne), 95 n. [4] :
baïl de terres, 95 n. 4.
- LA SALLE, Remiette de (° 1648).
Fille de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1629-1697), 235 n. 2.
- Cérémonies et exorcismes du baptême, 108 n. 1.
- LA SALLE, Rose-Marie de (1656-1681).
Fille de Louis (1625-1672) et de Nicolle MOET de BROUILLET (1633-1671). —
Sœur de J.-B. de LA SALLE (1651-1719).
- Compte de tutelle (1676) :
Compte particulier, 188, 192. — Indemnités diverses, 48, 51, 52, 53, 54.
 - Décès, 72, 194. — Maladie, 198, 199.
 - Religieuse à Saint-Etienne-aux-Nonnains, 46, 51, 188, 193, 225 n. 1 : Décès (1681) :
douleur de J.-B. de LA SALLE, 194.
Entrée en religion (1672), 46, 193 :
adieux, visites, correspondance, 193.
Dot, 54. — Crédit annuel, 194; dépenses, 193, 193; pension, 51, 52 188, 188 n. 6; rente viagère, 55, 65, 194. — Etrennes et corbeille à la dame de Saint-Etienne, 48, 194.
Vie consacrée : dimensions, ferveur, 193-194.
- LA SALLE, Rose-Marie de (° 1651).
Fille de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1629-1697). Epouse de Charles de BRIÇONNET, 108 n. 1, 235 n. 2.
V. Briçonnet, Charles de.
- LA SALLE, Rosette, 187, 193.
V. La Salle, Rose-Marie de (1656-1681).
- LA SALLE, Simon de (1618-1680), 21, 51, 52, 56, 181 nn. 4, 5; 186 n. 1; bourgeois de Reims, 105, 114, 128, 187, 187 n. 2; fourrier de la grande fauconnerie du roi, 187.
Fils de Lancelot (v. 1590-1651) et de Barbe COCQUEBERT (1595-1653), 107.
Epoux : 1° Simonne DROUIN : 2° Rose MAILLEFFER (1623-p. 1683), 72 :
descendance, 187 n. 2.
- Curateur de Marie de LA SALLE (1654-1711), 49, 211.
 - Détails biographiques :
Naissance (1618), 43, 107. — Décès (1680), 72.
Gérant de la succession de Louis de LA SALLE (1625-1672), 184.

- Héritier de Jeanne LESPAGNOL, 106, 114.
Tendresse pour ses neveux, 211.
Domicile à Reims, 187 n. 2.
— Propriétaire foncier à Beine (Marne), 431, 432.
— Transport à Antoine FRÉMYN (1667), 45.
- LA SALLE, Simon de († 1643).
Fils de Jean (1595-1653) et d'Antoinette COCQUEBERT († a. 1654). Epoux de Rose MAILLEFER (1623-p. 1683), 107.
- LA SALLE, Simon de (1660-1728); conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris.
Fils de Louis (1636-1698) et de Marie COCQUEBERT (1639-1693). Epoux de Marie-Michel FOURNIER († 1734), 107 n. 3, 419 n. 1.
- LA SALLE, Simon-Philbert de (1698-1765); conseiller du roi au Présidial de Reims, agronome distingué.
Fils de Louis (1654-1701) et d'Anne-Louise CROISSET de NOYERS († 1751; 81 ans et demi).
— Conseiller au Présidial : lettres de provision (1726), 428.
— Propriétaire et régisseur des biens des Frères des Ecoles chrétiennes, 345.
- LA SALLE, Suzanne de (1654-1688).
Fille de Jean (1624-1659) et de Nicolle MARLOT (1629-1697). Epouse de Charles-Henri-François de VALLON, 108 n. 1, 235 n. 2.
- LAURENT, Frère; économe des Frères de Reims, 343 n. 6.
- LAVAL, Urbain de; marquis de Boisdauphin, 301.
Epoux de Marguerite de BARENTIN, 15, 301, 423.
- LA VIÉVILLE, sieur de; demeurant à Laon (Aisne), 212.
- LA VRILLIÈRE, M. de; greffier commandeur des Ordres du roi, 297 n. 1.
- LE BLANC, Agnès; comtesse de Braine (Aisne), 141.
- LE BLANC, Hugues; comte de Braine (Aisne), 141.
- LEBLOND, 391, 393, 394.
- LEBRUN, Joseph; imprimeur, 344.
Epoux d'Elisabeth LEFRANC, 344 n. 2.
- LECERF, Claude.
Epouse de Pierre MOËT, 142 n. 1.
V. Moët, Pierre,
- LECERF, Jeanne.
Epouse de Thierry FRÉMYN, 174 n. 3.
V. Frémyn, Thierry.
- LE CLERC, Bonaventure; lieutenant général au baillage de Laon (Aisne), 369.
Epoux de Charlotte de GOMONT, 369.
- LECLERC, dame [Nicole LEFEBVRE], 359, 391, 394.
- LECLERC, Henry; marchand bourgeois, 350 n. 6.
Epoux de Nicole LEFEBVRE, 79, 350, 350 n. 6.
- LECLERC, Henry; marchand bourgeois.
Epoux de Jehanne MAILLEFER, 175 n. 2.
- LECLERQ, Marguerite.
Epouse de Nicolas GUERLET, 93 n. 3.
V. Guerlet, Nicolas.
- LECLERQ, Marguerite.
Epouse de Philbert GUERLET, 93 n. 3.
V. Guerlet, Philbert.
- LE CLERC, Marie.
Epouse d'Henry BACHELIER, 104 n. 6.
V. Bachelier, Henry.
- LE CLERC, Nicolas; marchand bourgeois de Reims, 104 n. 6.
- LE CLERC, Pierre.
Epoux de Marie COCQUEBERT, 104 n. 6.
- LECLERQ, Marie.
Femme d'Etienne GUERLET, 93 n. 3.
V. Guerlet, Etienne.

- LECOURT, François, 401.
- LE COUZE, notaire royal au Châtelet, 420.
- LEDRU-ROLLIN.
Domicile à Paris, 286.
- LEFEBVRE, notaire à Paris, 421.
- LEFEBVRE, Apolline.
Fille de Jean L. et de Jeanne de GOMONT, 350 n. 6
- LEFEBVRE, Famille, 347.
- LEFEBVRE, François, 399.
Testament, 396, 399 : exécuteur, 397.
- LEFEBVRE, François; laboureur à Acy (Ardenes).
Epoux de Marie RICHÉ. Sépulture, 396 n. 1.
- LEFEBVRE, Gérard, 391.
- LEFEBVRE, Jean; voyer général au duché de Rethelois et du marquisat de Montcornet.
Epoux de Jeanne de GOMONT, 349 n. 3 : descendance, 350 n. 6.
- LEFEBVRE, Jeanne, 348.
Fille de Jean L. et de Jeanne de GOMONT.
Epouse puis veuve de Jean-Baptiste BRODART, 44, 79, 82, 349, 349 n. 3, 350 n. 6, 359, 360. Héritiers, 351.
V. Brodart, Jean-Baptiste.
- LEFEBVRE, Marie.
Epouse de Jean MAILLEFER, 427, 437 n. 1.
V. Maillefer, Jean.
- LEFEBVRE, Marie.
Epouse de Robert PASCAL, 427.
- LEFEBVRE, Nicole, 347, 348, 350.
Fille de Jean L. et de Jeanne de GOMONT.
Epouse et veuve d'Henry LECLERC, 350, 350 n. 6, 351 n. 6, 359, 360, 363.
— Donation à J.-B. de LA SALLE (1704), 79; contestée, 351, 363.
Testament, 82, 351 : héritiers, 351.
- LEFEBVRE, Pierre, 426.
- LE FÉRON; lieutenant général, 131.
- LE FÉRON, Famille, 92.
Apparentée aux de LA SALLE, 320 n. 4.
- LE FÉRON, Melchior.
Epoux de Marie-Magdelaine MAILLEFER, 130 n. 3, 320 n. 4.
- LEFÈVRE, François, 396 n. 1.
V. Lefebvre, François.
- LEFÈVRE, Gérard, 391.
- LE FLORINIER, Roberte.
Epouse de Nicolas MOET, 173 n. 2.
V. Moët, Nicolas.
- LE FONDEUR, Rose.
Epouse puis veuve de Lancelot de LA SALLE († v. 1625), 260 n. 2.
V. La Salle, Lancelot de.
- LEFRANC, Elisabeth.
Epouse de Joseph LEBRUN, 344 n. 2 : épouse délaissée, 344.
V. Lebrun, Joseph.
- LEFRANC, Henry-Charles.
Epoux de Jeanne GINSSE, 344 n. 2.
- LE FRICQUE, André.
Epoux de Renée LESPAGNOL, 175 n. 1.
- LEGENTIL, Bernard, Frère.
Dirige les classes Rue-du-Bac, 255.
— Assigné par les maîtres des petites écoles, 255 : condamnation et réhabilitation (1690), 255.
- LEGER, Marie-Thérèse.
Femme séparée de biens de Joseph COLESSE de GRANDCOURT, 380, 384.
V. Colesse, Joseph.
- LEGOIX, Rigobert; orfèvre, 59, 185.
Epoux de Marguerite TURPIN, 55, 56.
- LEGRAS, Simon; évêque de Soissons (1624-1656).
Préside le sacre de Louis XIV (1654), 143.
- LEJAY, Mathieu; procureur en la Cour de Parlement, 362.

- LELARGE, Marie.**
 Epouse de Nicolas LELEU, 132 n. 3.
 V. Leleu, Nicolas.
- LE LARGE, Famille, 338 n. 3.**
- LELEU, Antoine (1617-1701), notaire royal à Reims, 24, 91, 105, 127, 132, 139, 318 n. 2, 340.**
 Fils de Pierre L. et d'Isabeau de CHALLERANGE. Epoux de : 1^o Claude CUISOTTE (° 1628); 2^o Nicolle BALLEET († 1727); descendance 132 n. 3.
- LELEU, Catherine (1619-1680).**
 Fille de Pierre L. et d'Isabeau de CHALLERANGE, 318 n. 2.
 — Détails biographiques, 318 n. 2 : naissance (1619), 43; décès (1680), 72.
 — Epouse d'Antoine LÉVESQUE de CROYÈRES, puis veuve, 43, 72, 318, 436.
 — C. L. et J.-B. de LA SALLE : rencontre (1680), 318 n. 2. Fondation de l'école Saint-Jacques, 318 n. 2.
 — C. L. et les Sœurs de l'Enfant-Jésus : bienfaitrice, 318 n. 2, 436.
 — C. L. et l'hôpital de Saint-Marcoul : don, 318 n. 2.
 V. Lévesque de Croyères, Antoine.
- LELEU, Famille.**
 Alliée aux de LA SALLE, 25.
- LELEU, Nicolas (1652-1723); conseiller secrétaire du roi, receveur des tailles en l'Élection de Reims, seigneur d'Aubilly, Hourges, Cernay.**
 Fils d'Antoine L. et de Nicole BALLEET. Epoux : 1^o d'Henriette BILLET († 1687); 2^o de Marie LELARGE († 1743), 132 n. 3.
- LELEU, Pierre (1597-1668); notaire royal à Reims.**
 Epoux d'Isabeau de CHALLERANGE, 132 n. 3.
- LELEU, Pierre (° 1664); marchand bourgeois de Paris; correcteur en la Chambre des Comptes; seigneur d'Olizy, Bonjacourt, Nogent, Le Chemin.**
 Fils d'Antoine L. et de Nicole BALLEET, 132 n. 3.
- LELEU, Pierre (° 1653); seigneur de Livry, gendarme ordinaire du roi.**
 Fils d'Antoine L. (1671-1701) et de Nicole BALLEET. Epoux de Jeanne MARLOT (1654-1688), 132 n. 3.
- LEMEIRE, peintre, 398 n. 1.**
- LEMERCIE, Albert-Eugène, notaire au Châtelet de Paris, 250, 329, 333, 337, 363, 364, 365 n. 1, 412.**
 Répertoire de ses minutes, 419.
- LEMPEREUR, Antoine († 1721); curé de Saint-Hilaire de Reims, 243 n. 1.**
- LENCE, Nicolas, 401.**
- LÉPICIE, François; conseiller du roi en l'Élection de Soissons.**
 Epoux de Catherine Du Mangin, 242 n. 5.
- LEPOIVRE.**
 Héritiers, 390, 391.
- LEPOIVRE, Catherine-Françoise († 1746).**
 Epouse de Jean-Baptiste COCQUEBERT (1674-1738), 111 n. 3.
- LEPOIVRE, Famille.**
 Apparentée aux de LA SALLE, 320 n. 4.,
- LEPOIVRE, Marguerite (1697-1761).**
 Fille de Nicaise L. et de Perrette BARON. Epouse de : 1^o Henri LÉVESQUE (1679-1729); 2^o Jean MAILLEFER (1702-1766), 130 n. 3, 320 n. 4.
 V. Lévesque, Henri; Maillefer, Jean.
- LEPOIVRE, Maurice; greffier au baillage de Reims, 52, 194.**
- LEPOIVRE, Nicolas; greffier, 180, 207.**
- LE POUULETIER; trésorier des Cent-Suisses, 273 n. 3.**
- LEPOYVRE, 393.**
- LE REGRATTIER, François, entrepreneur.**
 Rue portant son nom, 273 n. 3.

- LEROUX, Jean; Frère Joseph, 13, 412.
 Assistant du Supérieur général : élection, 461. — Bail de Rue-Princesse (1704), 80, 277, 290, 291, 375.
- LESCAILLON, Millet; curé de Gueux (Marne), 185.
- LESCUYER, Catherine.
 Epouse d'Antoine FRÉMYN, 172.
 V. Frémyn, Antoine.
- LESPAGNOL, 394.
- LESPAGNOL, abbé.
 Directeur de l'école Saint-Sulpice (1688), 247.
- LESPAGNOL, Anne (° 1639); religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames à Reims.
 Fille de Jean L. († a. 1673) et de Jacqueline de LA SALLE (1600-a. 1673), 110.
- LESPAGNOL, Charlotte (1618-1689).
 Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN.
 Epouse de Gérard JOSSETEAU, 175 n. 1.
 V. Josseteau, Gérard.
- LESPAGNOL, Christophe (1612-Villers-Allerand, 1668).
 Fils de Claude L. et de Pérette FRÉMYN.
 Epoux de Marie-Anne JOSSETEAU, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Claude (° 1626); bachelier en théologie (1650).
 Fils de Claude L. et de Pérette FRÉMYN, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Claude (1581-1646); bourgeois de Reims.
 Epoux de Pérette FRÉMYN (° 1588) : descendance, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Claude (° 1634); capitaine des arquebusiers de Reims.
 Fils de Jean L. († a. 1673) et de Jacqueline de LA SALLE (1600-a. 1673). Epoux de Catherine RAVINEAU, 110.
- LESPAGNOL, Claude-Françoise (v. 1660-1722).
 Epouse de Jérôme LESPAGNOL (1662-1749), 400 n. 2.
 V. Lespagnol, Jérôme.
- LESPAGNOL, Elisabeth (1622-1660).
 Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Famille, 92, 409.
 Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- LESPAGNOL, François († 1672).
 Fils de Lancelot L. et de Thomasse PILLOYS. — Baptême : marraine, 112.
- LESPAGNOL, François (1614-1679); élu et contrôleur en l'Élection de Reims.
 Fils de Jean L. et d'Elisabeth COCQUEBERT. Epoux de Marguerite BACHELIER (1621-1706), 84, 129 n. 4.
- LESPAGNOL, Gérard-Félix (1697-1760); seigneur de Bezannes.
 Fils de Simon L. (1660-1718) et de Marie-Anne de BIGNICOURT († 1748), bailli de Vermandois, 242 n. 1.
- LESPAGNOL, Isabeau (1611-1683).
 Fille de Nicolas L. (1566-1628) et de Jeanne COCQUEBERT († 1635).
 Epouse de Simon COCQUEBERT, 130 n. 1.
- LESPAGNOL, Isabeau (1621-1684).
 Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN.
 Epouse d'Oudard FRIZON († 1712), 175 n. 1.
 V. Frizon, Oudard.
- LESPAGNOL, Jean († 1638); lieutenant des habitants de Reims.
 Epoux d'Isabeau COCQUEBERT († 1629), 110.
- LESPAGNOL, Jean; sieur de Mordant.
 Fils de Jean L. et d'Isabeau COCQUEBERT. Epoux de Jacqueline de LA SALLE (1600-a. 1673), 110, 241.
- LESPAGNOL, Jean; religieux cistercien à Igny-le-Jard (Marne).
 Fils de Jean L. († a. 1673) et de Jacqueline de LA SALLE (1600-a. 1673), 110.

- LESPAGNOL, Jean-Baptiste (1662-1726); seigneur de Cour.
Fils de Nicolas L. (1617-1701) et de Marie COCQUEBERT (1631-1707).
Epoux de Charlotte ROGIER (1688-1775), 399 n. 4.
- LESPAGNOL, Jeanne.
Fille de Jean L. et de Jeannc LOREIGNOL.
Epouse de François de LA SALLE (1562-v. 1625), 114, 241.
— Bail à Jean MARTEAU, 113.
— Décharge à J.-B. de LA SALLE, 18; 74, 105-118, 411.
— Détails biographiques, 106 : marraine, 112; qualité chrétienne, 113; variantes orthographiques, 113. — Domicile, 113. — Décès, 113.
— Succession, 22. Héritiers, 17, 51, 105, 106, 106 n. 1, 118, 411.
- LESPAGNOL, Jeanne (1610-1641); religieuse à Saint-Pierre-les-Dames de Reims.
Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Jeanne-Marie-Simonne (1696-1749).
Fille de Jérôme L. et de Claude-Françoise LESPAGNOL.
Epouse de Charles ROGIER (1681-1770), 399, 399 n. 3. — Décès et sépulture, 400 n. 2.
V. Rogier, Charles.
- LESPAGNOL, Jérôme (1662-1749); seigneur d'Herbigny.
Epoux de Claude-Françoise LESPAGNOL († 1722), 400 n. 2.
- LESPAGNOL, Jérôme (1626-1669).
Fils de Claude L. (1581-1646) et de Pérette FRÉMYN (° 1588). Epoux de Catherine LELEU (1637-p. 1694), 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Marie († 1688; 50 ans).
Fille de Jean († a. 1673) et de Jacquelin de LA SALLE (1600-a. 1673). Epouse de Pierre de MONTGEOT, 110.
V. Montgeot, Pierre de.
- LESPAGNOL, Marie (° 1631); religieuse à Saint-Pierre-les-Dames de Reims.
Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Nicolas (1611-1650); avocat au Présidial de Reims.
Fils de Jean L. et d'Elisabeth COCQUEBERT. Epoux de Marie BACHELIER (1625-1649), 129 n. 4.
- LESPAGNOL, Nicolas (1566-1628); lieutenant des habitants de Reims.
Epoux de Jeanne COCQUEBERT (1573-1636), 129 n. 4. — Pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville de Reims, 129 n. 4.
- LESPAGNOL, Nicolas (° 1617).
Fils de Claude L. et de Pérette FRÉMYN, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Nicolas (1611-1686), conseiller du roi, élu en l'Election de Reims.
Fils de Lancelot L. et de Thomasse PILLOIS. Epoux de Jeanne OUDAN (1620-1685). — Tuteur des enfants mineurs de Louis de LA SALLE, 182 n. 3, 197, 221, 245. — Nomination après refus, 67. — Audition du compte de gestion de J.-B. de LA SALLE (1676), 68, 182. — Frais de profession de Jacques-Joseph de LA SALLE (1678), 70.
- LESPAGNOL, Nicolas; procureur du roi, propriétaire foncier à Beine (Marne), 431, 432.
- LESPAGNOL, Perrette (1615-1691), 50, 53, 57, 58, 64.
— Détails biographiques : épouse de Jean MOET de BROUILLET, 120 n. 1; puis veuve, 128, 181 n. 5, 186 n. 1. Décès, 75.
— Grand'mère incomparable, 187, 227 : tendresse maternelle pour Jean-Remy de

- LA SALLE, 192. — Marraine de J.-B. de LA SALLE, 129 n. 4.
- Propriétaire de maison, 338 n. 1.
 - Succession : partage de lots (1693), 76.
- LESPAGNOL, Philippe (1623-1689); avocat. Fils de Claude L. (1581-1646) et de Pérette FRÉMYN (° 1588). Epoux de : 1^o Barbe SOUYN; 2^o Elisabeth de HOUX, 175 n. 1.
- LESPAGNOL, Pierre (1635-1673). Fils de Jean L. († a. 1673) et de Jacqueline de LA SALLE (1600-a. 1673). Epoux de Jeanne CALLOU, 110.
- LESPAGNOL, Renée (1609-1650). Fille de Claude L. et de Pérette FRÉMYN. Epouse d'André LE FRICQUE, 175 n. 1. V. Le Fricque, André.
- LESPAGNOL, Simon (1660-1718); seigneur de Villette, secrétaire en la Grande Chancellerie, chevalier d'honneur au Présidial de Reims. Fils de Nicolas L. (1617-1701) et de Marie COCQUEBERT (1631-1707). Epoux de Marie-Anne de BIGNICOURT (1668-1748), 130 n. 2.
- LESPAGNOL, Simonne (1601-1690). Fille de Nicolas L. et de Jeanne COCQUEBERT; sœur de Perrette LESPAGNOL (1615-1691). Epouse de Nicolas BACHELIER († 1627) : descendance, 129, 129 n. 4. V. Bachelier, Nicolas.
- LESPAGNOL, Thomasse (1619-1656). Fille de Claude L. (1581-1646) et de Pérette FRÉMYN (° 1588). Epouse de René BOURGEOIS († 1688), 175 n. 1. V. Lespagnol, Thomasse.
- LESPAGNOL de BEZANNES, Famille, 92.
- LESPAGNOL de BEZANNES, 242 n. 1. Domicile à Reims, 338 n. [3].
- LESPAIGNOL, Jehanne. Veuve (1629) de François de LA SALLE (1562-v. 1625), 113 n. 6.
- V. La Salle, François de; Lespagnol Jeanne.
- LESPÉE; horloger, 201.
- LESPICIEÉ, François; conseiller en l'Élection de Soissons (Aisne); receveur au grenier à sel de Vailly-sur-Aisne, 242 n. 5.
- LESPICIER, Abraham; greffier au bailliage de Vermandois, 328.
- LESPICIER, Nicolas; notaire royal à Reims (1676), 24, 231, 231 n. 4, 239 n. 1, 244 n. 2.
- LESTOFFÉ, Jean; sergent royal. Voyage à Pomacle (Marne), 57.
- LE TELLIER, Camille; abbé de Louvois (Marne). Sépulture, 422 n. 2.
- LE TELLIER, Charles-Maurice (1642-1710); archevêque de Reims, 33, 77, 208 n. 8, 310.
- Collection LE TELLIER, 423.
 - Grands-vicaires : Robert DEY de SERAUCOURT, 388 n. 3; Jean ROLAND (1641-1703), 78, 349 n. 1.
 - Veut retenir J.-B. de LA SALLE en son diocèse, 33 n. 4.
- LE TELLIER, François-Michel (1603-1685); conseiller du roi en tous ses Conseils, ministre et secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur de ses Ordres, chancelier de France, 15, 16 n. 1. Fils de Michel L. T. et d'Elisabeth TURPIN, 422. Epoux d'Anne de SOUVRÉ (1647-1715), 301, 424.
- Marquis de Louvois (Marne), 15, 81, 301, 420, 422. — Acquisition du marquisat (1656), 309 n. 2, 428.
 - Mausolée à Paris, 422 n. 1.
 - Notes généalogiques, 424 : Baptême, 432; mariage avec Anne de SOUVRÉ, 15, 81, 422.

- LE TELLIER, Louis-François-Marie; marquis de Barbézieux, chancelier et garde des sceaux.
Sépulture, 422 n. 2.
- LE TELLIER-BARBÉZIEUX. — V. Le Tellier, Louis-Marie-François.
- LE TELLIER BARBÉZIEUX, Anne-Catherine-Eléonore, 428.
- LE TELLIER BARBÉZIEUX, Louis-Françoise, 428.
- LE TELLIER BARBÉZIEUX, Marie-Madeleine, 428.
- LETOURNEAU, Jean, 344 n. [6].
- LETOURNEUR, Etienne; orfèvre.
Epoux de Jeanne OUDINET, 71.
- LE VAUTRE, Nicolas; greffier à Beine (Marne), 432.
- LE VERGEUR, Charles; seigneur d'Acy (Marne), 398.
- LE VERGEUR, Claire; dame d'Acy (Ardennes), 398.
- LE VERGEUR, Claude; seigneur d'Acy (Ardennes), 386, 386 n. 2.
- LE VERGEUR. Famille; seigneurs d'Acy (Ardennes), 386, 395 n. 3.
- LE VERGEUR; seigneur de Thuisy (Marne), 92.
- LE VERGEUR, Geneviève-Luce; dame d'Acy (Ardennes), 386, 398.
- LE VERGEUR, Henriette, 398.
Veuve de Scipion-François DESPREZ, 386.
V. Desprez, Scipion-François.
- LE VERGEUR, Jean; seigneur d'Acy (Ardennes), 386.
- LE VERGEUR, Jehanne, 142 n. 3.
- LE VERGEUR de LA GRANGE, Charles; seigneur de Courlandon et de La Mal-
- maison, mestre de camp de cavalerie, 386.
- LÉVESQUE, Anne († 1617-1618).
Fille de Rigobert L. et de Marie MARLOT († 1631).
Epouse de Jérôme MOET (1591-1672), 204 n. 1.
V. Moët, Jérôme.
- LÉVESQUE, Famille.
Notes généalogiques, 424, 425. — Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- LÉVESQUE, Henri (1679-1729); marchand à Reims.
Fils de Rigobert L. (1653-1720) et de Jacqueline HACHETTE (1650-1686).
Epoux de Marguerite LE POIVRE (1691-1761), 130 n. 3.
- LÉVESQUE, Jacques (1699-1758); chanoine de Notre-Dame de Laon.
Fils de Simon-Jean-Baptiste L. (1669-1749) et de Marie CANELLE († 1715; 35 ans), 409 n. 4.
- LÉVESQUE, Jean (1676-1750); écuyer, seigneur de Bussy, 111 n. 3.
Fils de Jean L. (1637-1704) et de Roberte JOSSETEAU (1631-1697). Epoux de Marie-Anne COCQUEBERT (1679-1716), 111 n. 3.
- LÉVESQUE, Jean-François († 1789); conseiller au Parlement de Metz (Moselle).
Fils de Simon-Jean-Baptiste L. et de Marie CANELLE. Epoux de Marie-Anne LÉVESQUE de BUSSY (° 1707), 409 n. 4.
- LÉVESQUE, Marie-Roberte († 1744).
Fille de Simon-Jean-Baptiste L. et de Marie CANELLE. Epouse de Thomas COCQUEBERT (1690-1754), 409 n. 4.
V. Cocquebert, Thomas.
- LÉVESQUE, Rigobert.
Fils de Rigobert L. († v. 1614-1615) et de Marie MARLOT († 1631).
Epoux de Nicole MOET (° 1589), 132 n. 3, 319 n. 1.

- LÉVESQUE, Simon-Jean-Baptiste (1669-1749); seigneur de Vandières (Ardennes), lieutenant particulier au Présidial de Reims.
Fils de Jean L. et de Roberte JOSSETEAU.
Epoux de Marie CANELLE († 1715; 35 ans), 426 : descendance, 409 n. 4.
- LÉVESQUE de BUSSY, Marie-Anne (° 1707).
Fille de Jean L. (1676-1750) et de Marie-Anne COCQUEBERT (1679-1716).
Epouse de Jean-François LÉVESQUE († 1789), 409 n. 4.
V. Lévesque, Jean-François.
- LÉVESQUE de CHAMPEAUX, Gérard-Marie-Anastase, vicomte de Verneuil.
Fils de Marc-Gérard-Anastase L. († 1794) et de CANELLE de LACOURT († 1805).
Epouse d'Adélaïde-Eléonore RIVALS de LA SALLE (° 1771), 339 n. [4].
- LÉVESQUE de CHAMPEAUX, Marie-André-Sébastien.
Epoux de Clotilde-Aimée RIVALS de LA SALLE (° 1774), 339 n. [4].
- LÉVESQUE de CROYÈRES, Antoine (1617-1673); premier exempt français de la compagnie des Cent-Suisses; premier gentilhomme veneur des chasses royales équipage du sanglier.
Fils de Rigobert L. et de Nicole MOET (° 1589). Epoux de Catherine LELEU (1619-1680), 43, 132 n. 3, 319 n. 1, 436.
- LÉVESQUE de POUILLY, Louis-Jean (v. 1690-1750); lieutenant des habitants de Reims.
Fils de Jacques L. (1663-1694) et de Marie ROLAND (1663-1700).
Epoux d'Anne ROLAND (1698-1775), 175 n. 4.
- LÉVESQUE de VANDIÈRES, Famille, 409.
- LEZAINÉ, Gabriel de; seigneur de Faurian.
Epoux de Marie de MOUY, 44, 144.
- Obligation et quittance à Louis de LA SALLE (1659), 44.
- LHÉUREUX, Henri († 1691); Frère.
Cours de théologie, 226.
- LHUILIER, Marie; dame de Villeneuve.
Fondatrice, 278 n. [3].
- LIART, sergent royal, 53.
- LIÉGEST, Marguerite, 219.
V. Liéget, Marguerite.
- LIÉGET, Marguerite.
Femme de Simon METREAU, 215, 219.
- LIMON, Antoinette.
Veuve de François DISTRIBUÉ, 427.
- LONGIÈRE, Claude; Frère Dosithée, 343 n. 1.
- LORINS, Nicolas-François; chevalier, baron d'Estrepy.
Fils de Jean-François de L. et d'Anne DUTART.
Epoux de Marie-Pérette de LA SALLE (1720-1785), 243 n. 2.
- LORRAINE, Henri de (1614-1664); archevêque de Reims, 208 n. 8.
- Louis IV d'Outre-Mer, roi de France, 120 n. 1.
- Louis XII (1462-1515), roi de France, 276.
- Louis XIII (1601-1643), roi de France, 173 n. 2.
- Louis XIV (1638-1715), roi de France, 24, 164 n. 3, 274 n. 5, 297 n. 1, 376, 383, 387.
- Cabinet des médailles. Directeur : Pierre RAINSSANT, 203 n. 1.
- Chanceliers du roi : CHAMILLART, 297 n. 1; François-Michel LE TELLIER, 15, 301; Daniel-François VOYSIN, 297 n. 1, 425.
- Lettres patentes aux Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, 71.
- Mort (1715) : « perte pour l'Institut », 315. Conséquences pour les Frères, 85, 315, 315 nn. 3, 4.
- Sacre (1654), 143, 164 n. 3.

- Louis XV (1710-1774), roi de France, 387, 387 n. 1.
Lettres patentes à l'Institut des Frères (1724), 86, 311 n. 1, 314 n. 2.
- Louis XVI (1754-1793), roi de France.
Lettres patentes pour les établissements ressortissant du Parlement de Paris (1778), 346, 346 n. 2.
- Louis, Frère, directeur des Frères à Reithel (Ardennes).
Digne disciple de J.-B. de LA SALLE, 279 n. 2. — Décès (1728), 86, 282 n. 3 : réputation de sainteté, 279 n. 2.
- LOUIS-MARIE, Frère; Pierre TRUFFAINE, 346 n. 3.
Détails biographiques : Econome des Frères de Reims, 343, 344 n. [6], 346.
- LOUISE, Sœur L., 403 n. 1.
- LOUVOIS, abbé de L. : Camille LE TELLIER, 310, 422 n. 1.
- LOUVOIS, dame de L. : Anne de SOUVRÉ, 302.
Hôtel à Paris, 302.
- LOYSEL, Maric.
Epouse puis veuve de Louis DU LAC, 419.
- LUCARD, Frère, 439.
- LYÉDET, notaire à Charleville (Ardennes), 426.
- MACHAUS, Jacques de; procureur du Rethélois, 385.
- MACHUEL, Jean-Baptiste; imprimeur à Rouen, 314 n. 3.
- MACHUEL, Sauveur.
Fils de Jean-Baptiste MACHUEL, 314 n. 3.
- MACQUET, Nicolas; laboureur, 389, 398, 400.
- MACQUET, Rogier, 391, 393, 394.
- MAGNAN; huissier, 58.
- MAGNAN; sergent royal.
— Exploits de commandement, 66, 67, 68 : aux Dames d'Origny, 65, 67; à Claude GRANDREMY, 65.
— Exploit de saisies, 65.
— Exploits de signification, 67.
- Magneuses (Les), 164 n. 3.
- MAILLEFER, Antoine; marchand à Rouen (1648, 1677).
Fils de Ponce M. († 1681) et de Roberte FRÉMYN (° 1586), 175 n. 2.
Epoux de Jeanne DUBOIS (1622-1693).
- MAILLEFER, Antoine; trésorier de France en la Généralité de Châlons, 130, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Antoine (1667-1718); écuyer, trésorier général des finances en la Généralité de Champagne.
Fils de Jean M. et de Guillemette COCQUEBERT. Epoux de Marie-Anne de LA SALLE (1676-1761) : descendance, 130 n. 3, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Antoine (1715-1807).
Fils d'Antoine M. et de Maric-Anne de LA SALLE.
Epoux d'Elisabeth-Marie-Madelaine-COCQUEBERT (1720-1797), 130 n. 3, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Famille.
Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1]; aux de LA SALLE, 320 n. 4.
- MAILLEFER, François-Joseph (1707-1785); conseiller échevin de la ville de Reims; administrateur de l'Hôtel-Dieu de Reims, 410.
Fils d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAILLEFER, Guillemette (° 1606).
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Henry-Antoine (1678-1706); lieutenant criminel.

- Fils de Nicaise M. (1642-1697) et de Claude FAVART († 1678; 21 ans).
Epoux de Charlotte ROGIER (1688-1775), 399 n. 4.
- MAILLEFER, Jean (1611-1694).
Fils de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN, 175 n. 2.
Epoux de : 1^o Isabeau DUBOIS; 2^o Guillemette COCQUEBERT († 1676), 111 n. 2, 174 n. 3, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Jean († 1636); seigneur de Lillette, Lieutenant des habitants de Reims.
Epoux de Jeanne de LA SALLE, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Jean (1651-1718).
Fils de Jean M. et de Marie LEFEBVRE; beau-frère de J.-B. de LA SALLE. Epoux de Marie de LA SALLE (1654-1711), 437 n. 1.
— Curatelle, 222.
— Décès, 226 n. 1.
— Notes biographiques : administrateur de l'Hôtel-Dieu de Reims, 410. — Discours à la mort de Marie de LA SALLE, 437. — *Journal*, 198, 437. — Maison bourgeoise à l'*Aigle d'argent*, 164 n. 3. — *Mémoires*, 437.
- MAILLEFER, Jean (1702-1766); ancien capitaine au régiment royal infanterie; syndic de la ville de Reims.
Fils d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE.
Epoux de Marguerite LE POIVRE († 1761), 130 n. 3, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Jean-Baptiste.
Confirmation, 243 n. 5.
- MAILLEFER, Jean-Baptiste (1663-1697); capitaine et receveur des décimes de la ville de Reims.
Fils de Jean M. (1611-1684) et de Marie LEFEBVRE († 1666).
Epoux d'Elisabeth COCQUEBERT (1669-1733), 111 n. 3.
- MAILLEFER, Jean-Baptiste-Antoine (1704-1784).
Fils d'Antoine et de Marie-Anne de LA SALLE (1676-1761). Epoux de Barbe FORZY (1718-1768), 130 n. 3, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Jean-Baptiste-François (1697-1773).
Fils d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE. Epoux de Marie-Thérèse MOPINOT (1696-1782), 130 n. 3, 320 n. 4.
- MAILLEFER, Jean-François, conseiller au Présidial de Reims, 420.
Procuration, 420.
- MAILLEFER, Jeanne (° 1608).
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN.
Epouse de Nicolas JOSSETEAU, 175 n. 2
V. JOSSETEAU, Nicolas.
- MAILLEFER, Jeanne.
Fille de Jean M. († 1636) et de Jeanne de LA SALLE. Epouse de Robert FRIZON.
Baptême : marraine, 112.
- MAILLEFER, Jehan; chanoine de Notre-Dame de Reims, 142 n. 3.
- MAILLEFER, Jehanne (° 1620).
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN. Epouse d'Henry LE CLERC, 175 n. 2.
V. Le Clerc, Henry.
- MAILLEFER, Mme M.; née Anne DUBOIS (1622-1693).
Fille de Gérard DUBOIS et d'Adrienne DORIGNY.
Fondatrice de l'école de Darnétal (Seine-Maritime), 297 n. 4.
- MAILLEFER, Madeleine (1623-1704).
Epouse de Pierre ROLAND (1611-1680), 111 n. 3, 175 n. 4.
V. Roland, Pierre.
- MAILLEFER, Marguerite-Thérèse (° 1703).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAILLEFER, Marie (1643-1720).
Fille de Jean M. (1611-1694) et d'Isa-

- beau DUBOIS. Epouse de Simon COCQUEBERT (° 1631), 111, 111 n. 2.
V. Cocquebert, Simon.
- MAILLEFER, Marie.
Epouse de Jacques ROGIER, 260 n. 2.
V. Rogier, Jacques.
- MAILLEFER, Marie (° 1623); religieuse.
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Marie-Anne (° 1700).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAILLEFER, Marie-Magdelaine (1696-1763).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE.
Epouse de Melchior LE FÉRON († Charleville, 1763), 130 n. 3, 320 n. 4.
V. Le Féron, Melchior.
- MAILLEFER, Marie-Thérèse (1710-1750).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE.
Epouse de Louis FRÉMYN († 1761), 320 n. 4.
V. Frémyn, Louis.
- MAILLEFER, Nicolas.
Fils de Ponce M. († 1648) et de Roberte FRÉMYN (° 1586).
Epoux de Jeanne DUBOIS (1623-1693), 175 n. 2.
- MAILLEFER, Nicolle (° 1695).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAILLEFER, Nicolle-Catherine (° 1698).
Fille d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAILLEFER, Pérette (° 1609); religieuse à l'abbaye Saint-Pierre-les-Dames.
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Pérette († 1701; 81 ans).
Fille de Charles M. († 1627) et de Madeleine ROLAND (1595-1654).
Epouse de Jean ROGIER (1615-1683), 399 n. 4.
V. Rogier, Jean.
- MAILLEFER, Ponce ou Poncelet († 1648).
Fils de Jean M. et de Jeanne de LA SALLE.
Epoux de Roberte FRÉMYN (° 1586): descendance, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Ponce († 1681); bourgeois de Rouen.
Fils de Ponce († 1648) et de Roberte FRÉMYN (° 1586).
Epoux de Jeanne DUBOIS (1623-1693), 175 n. 2.
- MAILLEFER, Poncelet († a. 1615).
Epoux de Barbe MOET, 142 n. 1.
- MAILLEFER, Remiette (° 1616).
Fille de Ponce M. et de Roberte FRÉMYN, 175 n. 2.
- MAILLEFER, Rose (1623-p. 1683).
Fille de Jean M. († 1636) et de Jeanne de LA SALLE. Epouse de Simon de LA SALLE (1618-1680), 72, 107, 187 n. 2.
- MAILLEFER, Simon-Henri, dit le *Lyonnais* (1701-1774).
Fils d'Antoine M. et de Marie-Anne de LA SALLE, 130 n. 3.
- MAINTENON, Madame de [Françoise d'AUBIGNÉ, marquise de (1635-1719)], 315 n. 4, 381 n. 1.
Libéralités aux Frères, 315 n. 4.
- MAIREAU [Mairiot]. Famille, 93 n. 3.
- MAIREAU, Jacqueline.
Femme de Jacques MAIREAU.
- Maîtres d'école, 425.
- Maîtres d'école de Darnétal (Seine-Maritime), 312 n. 1.
- Maîtres d'école de Reims.
Interpellent J.-B. de LA SALLE (1684), 245 n. 3.
- Maîtres des Ecoles gratuites, 360.

Maîtres des Petites Ecoles (Paris).

- Démêlés avec les curés, 417. Législation ecclésiastique les concernant, 253.
- Hostilité envers J.-B. de LA SALLE, 253 : plaintes, 425 n. 2; attaques, saisies, procès, 254, 255, 374 n. 7; procès au Châtelet (1704), 22, 80. — Combatent les écoles des Frères, 374. — De LA CHÉTARDIE compose avec eux, 373.

Maîtres écrivains, 26 n. 1.

- Acharnement contre J.-B. de LA SALLE : procès, 22; requêtes (1704), 80; persécution, 274 n. 5. — Combatent les écoles des Frères, 79, 286, 372, 374; plaintes, 425 n. 2; pillage de Rue-de-Charonne, 278 n. [3], 296. — Passivité de LA CHÉTARDIE, 374 : réaction tardive, 374, 375. — Syndic : Louis LAMBERT, 79.

Maîtres ès-Arts, 425.

Maîtres ès-Arts et de pension de Paris, 425 n. 2.

Maîtres et maîtresses de Paris.

Conflit avec le Chantre, 74.

MALOT, André : tonnelier vinaigrier, 69, 164, 213, 214, 215.
Préjudice à J.-B. de LA SALLE et à Marie JOBART, 214, 215.

MANCEAU, Jean-Baptiste, 344 n. [6].

MANGIN, Famille, 92.

MANNESON, Nicolas, 216, 217, 218, 219, 220.
V. Mennesson, Nicolas.

MAQUET, Jean; laboureur à Acy (Ardennes), 400 n. 3.

Marchands merciers de Reims, 434.

MARCHAND, Jean-Baptiste, Frère.
Prestation du serment civique. 283 n. [3].

Maréchaux de France.

Lieutenant : Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1.

MARGOT, Nicaise; vigneron à Pargny (Marne), 123 n. 1.
Epouse de Jean DRAGUENY, 123.
V. Dragueny, Jean.

MARGUERITE-de-JÉSUS, Sœur.
Fondatrice, 277 n. 3.
V. Séniaux, Marguerite de.

MARIE.

Surnom des MONTFORT, 153 n. 1.

MARIE, Christophe; entrepreneur général des ponts de France, 273 n. 3.

MARIE de MÉDICIS; reine de France, 274 n. 5.
Secrétaire de ses maison, finances et commandements : Antoine FRÉMYN, 173 n. 2.

MARIE de SAINT-ETIENNE, Sœur, 108.
V. La Salle, Marie de.

MARLOT, Claude (1620-1681).
Epouse de Guillaume ROGIER (1615-1678), 320 n. 2.
V. Rogier, Guillaume.

MARLOT, Elisabeth (° 1627).
Fille de Gérard M. et de Barbe ROLAND.
Epouse de Gérard CALLOU (1619-1764), 387 nn. 4, 5.
V. Callou, Gérard.

MARLOT, François († 1586); marchand à Reims.
Epoux de Barbe FRÉMYN, 164 n. 3.

MARLOT, Gérard (° 1590).
Epoux de Barbe ROLAND (1599-p. 1655), 387 n. 4.

MARLOT, Jacqueline (1627-1672).
Fille de Jean M. († 1652) et de Claude MARTIN († 1681; 76 ans). Epouse d'André ANGIER (° 1617), 132 n. 2.

MARLOT, Jean (v. 1579-1652); marchand bourgeois à Reims.
Epoux en quatrième noces, de Claude MARTIN († 1681; 76 ans), 132 n. 2.

- MARLOT, Jeanne (1654-1688).
Fille de Gérard M. (° 1590) et de Barbe
ROLAND (1599-p. 1655).
Epouse de Pierre LELEU, 132 n. 3.
- MARLOT, Marie, 240 n. 1.
- MARLOT, Nicolas (1601-1668); bourgeois
de Reims.
Fils de Claude M. († a. 1631) et de
Nicole de Bury († 1609).
Epoux de Remiette FRIZON, 235 n. 2.
- MARLOT, Nicolle (1629-p. 1685), 63, 387,
387 n. 4.
Fille de Nicolas M. et de Remiette
FRIZON. Epouse : 1° de Jean de LA SALLE
(1624-1659), 185, 235 n. 2, 241; 2° de
Louis d'ESTAMPES, 108 n. 1, 243 n. 1, 387
n. 4. — V. La Salle, Jean de.
- MARQ, Toussaint.
Epoux de Jeanne DESRODDÉ, 54.
- Marquise de Louvois [Anne de SOUVRÉ].
Héritiers. Vente de Saint-Yon (1718),
85.
- MARTEAU, Jean; vigneron à Merfy
(Marne), 113.
- MARTIN; citoyen, 338 n. 4.
- MARTIN, Claude († 1681; 76 ans).
Epouse de Jean MARLOT, 132 n. 2.
V. Marlot, Jean.
- MARTIN, Michel; bourgeois de Paris, 363.
- MARTIN V (1281-1285); pape, 144, 144 n. 1.
- MARTINET, Jean-Louis, Frère.
Refus du serment civique, 283 n. [3].
- MASCARANI, abbé; 375.
- MASSON, Claude; maître tailleur d'habits,
50, 68, 190, 202.
- MASSY, 154, 159.
- MATHÉ, Geoffroy; avocat au Présidial de
Reims, 328 n. [1].
- MATHÉ, Nicole.
Epouse de Charles CLÉMENT, 185 n. 1.
V. Clément, Charles.
- MAUGRAS, Etienne-Jean-Joseph : bourgeois
de Paris, 386.
Epoux d'Anne BONNEAU, 386.
— Notes généalogiques, 424, 425.
- MAURON, Jean de; notaire à Braine (Aisne),
150.
- MAUVOISIN, Samson de, archevêque de
Reims, 143.
- MAYENNE, duc de M. : Armand-Charles
de la Porte, 385 n. 1.
- MAZARIN, duc de [Armand-Charles de
La Porte].
Rencontre avec J.-B. de LA SALLE, 73.
Traité, 423.
- MÉAULLE; maître graveur, 398 n. 1.
- MENNESSON, Jeanne.
Fille de Nicolas M. et d'Efisabeth OUDIN,
214, 215, 218.
- MENNESSON, Louise.
Fille de Nicolas M. et d'Elisabeth OUDIN,
214, 215, 218.
- MENNESSON, Nicolas; maître tonnelier,
214, 216, 219, 220.
Epoux d'Elisabeth OUDIN. — Locataire
de la maison de J.-B. de LA SALLE (1677),
214. — Témoin à charge, 214.
- MENU, sieur; commis aux consignations,
362.
- MERCIER; notaire au Châtelet, 365.
V. Lemericié, Albert-Eugène.
- MÉRIEUX, Charles, 401.
- MÉTAIS.
Visite de l'école Rue-Princesse, 248.
- MÉTIVIER, Françoise.
Epouse d'Ambroise BORDOIS, 139 n. 3.
V. Bordoïs, Ambroise.
- MÉTREAU, Simon; maître chaudronnier,
215, 218.
Epoux de Marguerite LIÉGET, 215.
- MEUNIER; notaire à Paris, 282.

- MEUSNIER, Jacques; demeurant à Wasigny (Ardennes), 212.
- MEUSNIER, Jean.
Epoux de Martine BOURON, 117.
- MICHEL, Frère.
Instituteur à Reithel (Marne), 279 n. 2.
- MIGEON, Gérard; maître cordonnier, 14.
Epoux de Françoise DÉLESPINE, 14, 71.
- MILLET, Bertrand; marchand à Reithel (Ardennes).
Transaction avec Jean LE VERGEUR, 426.
- MILLOT, Husson; foulon de drap, 148, 159.
- MIMIN, Nicolas; administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406, 407 n. 7.
Epoux de Jeanne ROGIER, 207 n. 1.
- MIREMONT, François de (1609-1677), seigneur de Berrieux-Aizelle (Aisne) et Gueux (Marne), 56, 212.
- MIREMONT, M. de.
Requête en Parlement, 59.
- MIREMONT, sieur de [François de MIREMONT], 68.
- MOBILLION, Nicolas; receveur de l'Hôpital général de Reims, 406, 406 n. 2.
- MOET, Adrienne.
Fille de Gérard M. Epouse de N. SOULAIN, 142 n. 1.
- MOET, Antoine († 1703); chanoine de Notre-Dame de Reims.
Fils de Jérôme M. et d'Adrienne DORIGNY, 204 n. 1.
— Inhumation, 430.
- MOET, Barbe.
Fille de Gérard M. Epouse de Poncelet MAILLEFER, 142 n. 1.
V. Maillefer, Poncelet.
- MOET, Charles († 1694); chanoine fabricant, 47, 77, 204; receveur du chapitre métropolitain, 426.
Fils de Jérôme M. et d'Adrienne DORIGNY.
— Domicile, 204 n. 1.
— Inhumation, 430.
- MOET, Claude-Louis-Nicolas.
Mariage avec Louise-Catherine BRULÉ, 427.
- MOET, Gérard († 1549); échevin de Reims, marchand à Reims.
Epoux de NICOLE COCQUEBERT, 142 : descendance, 142 nn. 1, 3.
Testament (1549), 142 n. 1.
- MOET, Jean.
Fils de Jérôme M. et de Jehanne CHARUEL, 142 n. 1.
- MOET, Jeanne.
Fille de Gérard M. Epouse de Pierre SERVAL, 142 n. 1.
V. Serval, Pierre.
- MOET, Jérôme.
Epoux : 1^o d'Adrienne DORIGNY; 2^o d'Anne LÉVESQUE, 204 n. 1.
- MOET, Loyse.
Nièce de Thierry MOET, 142 n. 3.
- MOET, Nicolas; écuyer.
Epoux de Roberte LE FLORINIER, 173 n. 2.
- MOET, Nicole.
Epouse de Rigobert LÉVESQUE, 132 n. 3, 319 n. 1
V. Lévesque, Rigobert.
- MOET, Pierre.
Fils de Gérard M. Epoux de Claude LE CERF, 142 n. 1.
- MOET, Simonne (1564 [?] - 1624).
Fille de Nicolas M. et de Roberte LE FLORINIER. Epouse d'Antoine FRÉMYN (1559-1640), 173 n. 2, 174 n. 3, 175 nn. 1, 3.
V. Frémyn, Antoine.
- MOET, Thierry : (successivement chapelain de Notre-Dame de Fismes, de Saint-Pierre de Verzenay, chanoine et archidiacre de Champagne, sénéchal du

- chapitre, curé de Saint-Hilaire de Reims, abbé commendataire de Notre-Dame de Chartreuve.
- Testaments, 142 n. 3. — Décès et sépulture, 142.
- MOET de BROUILLET. Famille.
Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- MOET de BROUILLET, Jean (1599-1670); écuyer, sieur de Brouillet, conseiller au Présidial de Reims, 10, 75, 128.
Epoux de Perrette LESPAGNOL (1615-1691), 120 n. 1; grand-père de J.-B. de LA SALLE.
- Vignes et pressoir à Rilly-la-Montagne, 100.
- MOET de BROUILLET, Marie (1647-1680).
Fille de Jean M. et de Perrette LESPAGNOL, sœur de Nicolle MOET, 210 n. 2.
— Marraine de Jean-Louis de LA SALLE et tante de J.-B. de LA SALLE, 210.
Décès (1680), 72.
- MOET de BROUILLET, Nicolas (1631-1706); conseiller au Présidial de Reims, 181 nn. 4, 5; 186 n. 1, 191 n. 15; administrateur de l'Hôpital général de Reims, 410.
Fils de Jean M. (1599-1670) et de Perrette LESPAGNOL (1615-1691).
- MOET de BROUILLET, Nicole (1633-1671).
Fille de Jean M. et de Perrette LESPAGNOL, mère de J.-B. de LA SALLE, 241.
- Notes biographiques : naissance (1633), 44; domicile, 213; décès (1671), 181; enterrement, 198.
- Portrait, 439.
- Service anniversaire, 50, 51, 54, 207.
- MOET de DUGNY. Famille.
Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- Moines.
Querelles avec les seigneurs laïcs, 25.
- MONTESPAN, Mme de [Françoise-Athénaïs de ROCHECHOUAT, marquise de (1641-1707)].
- Epouse de Louis XIV, 274 n. 5. — Visite les classes de Rue-Princesse, 381, 382.
- MONTFORT, de. Famille, 153 n. 1.
- MONTFORT, Guillaume-Henri de.
Fils de Pierre de M. et Claude de VERGEUR. Epoux : 1° d'Innocente de SAHUGUET des TERMES; 2° de Marie-Françoise GOBELIN, 153 n. 1.
- MONTFORT, Jules-Anne de.
Fils de Guillaume-Henri de M. et de Marie-Françoise GOBELIN. Epoux de Marie-Madeleine CROQUET, 153 n. 1.
- MONTFORT, Pierre de, 142, 150, 411; chevalier; messire, 158; seigneur de Méry, 154; de Saint-Fraize, de Villette, 147, 158; de Douleux, 158.
- Procès de Chartreuve, 147, 152; 78, 141; 78¹, 153; condamnation, 147, 152; indemnisation, 147.
- MONTFORT, Pierre de; vicomte de Villette, seigneur de Montfort, du Breuil, d'Ampleu, de Méry, de Saint-Euphrase et de Prémecy, chevalier de l'Ordre du roi maréchal de camp.
Epoux de Claude LE VERGEUR : descendance, 153 n. 1.
- MONTFORT, Pierre-Claude de.
Fils de Guillaume-Henri de M. et de Marie-Françoise GOBELIN. Epoux de Françoise NACQUET, 153 n. 1.
- MONTGEOT, Christophe de; veuve, 240 n. 1.
- MONTGEOT, Claude de; sicur de Saint-Eufraize.
Fils de Pierre de M. et de Marie LESPAGNOL († 1688), 110 n. 5.
- MONTGEOT, Elisabeth de († 1681).
Fille de Pierre de M. et de Marie LESPAGNOL. Epouse de Louis FRÉMYN, 110 n. 5.
V. Frémyn, Louis.
- MONTGEOT, Jacques de (° 1657); seigneur de Saint-Euphrase.

- Fils de Pierre de M. et de Marie LESPAGNOL, 110 n. 5.
Epoux d'Elisabeth BÉGUIN, 327 n. 1.
- MONTGEOT, Jean-Joseph de.
Parrain, 243 n. 1.
- MONTGEOT, Marie-Louis-Nicolas (° 1738)
de; cheveu-léger de la garde ordinaire
du roi.
Epoux d'Elisabeth de LA SALLE (° 1725),
243 n. 2.
- MONTGEOT, Pierre de; seigneur de Saint-
Eufraize; élu et contrôleur en l'Élection
de Reims, 110.
Epoux de Marie LESPAGNOL († 1688) :
descendance, 110 n. 5.
- MOPINOT. Famille, 92.
Apparentée aux BÉGUIN, aux de LA
SALLE, 320 n. 4, 328 n. [1].
- MOPINOT, Jacques; receveur de l'Hôpital
général de Reims, 49, 205, 207.
- MOPINOT, Jeanne (1670-1741).
Fille de Pierre M. et de Remiette LE
CLERC.
Epouse de Philippe ROGIER, 407 n. 8.
V. Rogier, Philippe.
- MOPINOT, Marie-Thérèse († 1782).
Epouse de Jean-Baptiste-François MAIL-
LEFER (1697-1773), 130 n. 3, 320 n. 4.
V. Maillefer, Jean-Baptiste-François.
- MOUY, Marie de.
Epouse de Gabriel de LEZAINÉ, 44, 144,
145.
V. Lezainé, Gabriel de.
- MULTEAU, Jean; marchand libraire, imprimeur
relieur de la ville de Reims, 68,
190, 191 n. 12, 202.
- MUIRON, Claude.
Fils de Gérard M. et de Nicolle FASSIN,
396 n. 2.
- MUIRON, Clément.
Epoux de Marion DEMAIN, 396 n. 2.
- MUIRON, François.
Fils de Gérard M. et de Nicolle FASSIN,
396 n. 2.
- MUIRON, Gérard; laboureur, 396, 396 n. 1,
399.
Epoux de Nicolle FASSIN : descendance,
396 n. 2. — Décès, 396 n. 2.
- MUIRON, Jean-Baptiste, 396 n. 2.
- MUIRON, Jeanne.
Fille de Gérard M. et de Nicolle FASSIN,
396 n. 2.
- MUIRON, Lié, 396 n. 2.
- MUIRON, Marie-Magdeleine.
Fille de Gérard M. et de Nicolle FASSIN,
396 n. 2.
- MUIRON, Michel.
Fils de Gérard M. et de Nicolle FASSIN,
396 n. 2.
- NAGQUET, Française.
Epouse de Pierre-Claude de MONTFORT,
153 n. 1.
V. Montfort, Pierre-Claude de.
- NAU.
Notes généalogiques, 261, 423, 424, 425.
- NAU, Eléonore (Léonor-)-Jean, 75, 261,
265, 267, 273, 277, 285, 333, 334, 419;
receveur des décimes des diocèses de
Bayeux et de Lisieux, 12, 267, 273, 285.
— Baux de la Rue-Princesse : reconnais-
sance de bail privé (1694), 77; nouveau
bail (1701), 78, 261; désistement de bail
(1704), 79; 89, 285-288, 412.
- NAVELOT, François.
Bail de terres à Berru (Marne), 95 n. 4.
- NICOLAS, Frère.
Requête contre lui (1704), 79.
- NOAILLES, Louis-Antoine de (1651-1729);
archevêque de Paris, 77, 277 n. 3.
Autorise l'ouverture du noviciat de
Vaugirard (1691), 262.

- NOBLET, Barbe (° v. 1644).
 Epouse de Simon COCQUEBERT (° 1631),
 111.
 V. Cocquebert, Simon.
- NOBLET, François; conseiller au Présidial,
 130; lieutenant des habitants de Reims.
 Epoux de Marguerite COCQUEBERT (1648-
 1686).
 Lettres de provision (1677), 441.
 V. Noblet de Romery, François.
- NOBLET, Jean-Antoine († 1728); seigneur
 de Romery, 419; conseiller au Parle-
 ment, 5° des enquêtes.
 Fils de François N. et de Marguerite
 COCQUEBERT.
 Epoux de Louise-Catherine de LA SALLE
 († 1754), 130 n. 1, 419 n. 1.
 V. Noblet de Romery, Jean-Antoine.
- NOBLET, Louis-François (° 1681); chevalier,
 conseiller au Parlement et Grand'
 chambre.
 Fils de François N. et de Marguerite
 COCQUEBERT, 130 n. 1.
- NOBLET, Marie-Henriette (° 1679).
 Fille de François N. et de Marguerite
 COCQUEBERT, 130 n. 1.
- NOBLET, Simon-Louis (° 1678).
 Fils de François N. et de Marguerite
 COCQUEBERT, 130 n. 1.
- NOBLET de ROMERY, François; Lieutenant
 des habitants de Reims.
 Armoiries. Domicile à Reims. — Epoux
 de Marguerite COCQUEBERT (1618-1686),
 419 n. 1; descendance, 130 n. 1.
 V. Noblet, François.
- NOBLET de ROMERY, Jean-Antoine, 419.
 V. Noblet, Jean-Antoine.
- NOËL, Jean-François; géomètre du cadastre,
 94, 433.
- NOËL, Rose; veuve de Jacques GODINOT.
 Vente de partie de l'Hôtel de La Salle
 (1609), 43, 113.
 V. Godinot, Jacques.
- NOIRON, Nicolas; bailli de l'archevêché
 de Reims, 78.
- NOISET; receveur de l'Hôtel-Dieu de Reims,
 409 n. 1.
- NOUE, Charles de; seigneur de Villers-en-
 Prayères (Aisne).
 Epoux de Madeleine CAUCHON, 119 n. 3.
- NOUVELET; notaire à Reims, 344.
- NYEL, Adrien, 245.
 Rencontre avec J.-B. de LA SALLE (1679),
 71; ouverture de la première école
 lasallienne (1679), 71.
- O, Charles d'.
 Epoux de Marie de BUSSY, 119 n. 3.
- O, Renée d'.
 Fille de Charles d'O et de Marie de
 BUSSY. Epouse de Charles CAUCHON,
 119 n. 3.
 V. Cauchon, Charles.
- OLIER, M. [Jean-Jacques Olier]; fondateur
 de la compagnie des prêtres de Saint-
 Sulpice (1608-1657).
 Mémoire sur sa vie, 423.
- ONÉSIME, Frère, 321 n. 3.
- ORFÈVRES de Reims, 434.
- OUDART, André; sonneur de la paroisse
 Saint-Pierre-le-Vieil de Reims, 48, 204.
- OUDART, Jean; semonneur à Saint-Pierre-
 le-Vieil de Reims, 49, 50, 53, 205, 207.
- OUDART, Marguerite.
 Epouse de Pierre COLLO, 61, 65.
 V. Collo, Pierre.
- OUDART, Thomas; semonneur à Saint-
 Pierre-le-Vieil de Reims, 49, 50, 205,
 207; sonneur de bassin, 53, 207.
- OUDIN, Elisabeth.
 Femme de Nicolas MENNESSON, 214,
 217.
 V. Mennesson, Nicolas.

- OUDIN, Jean, 214 n. 1.
 OUDIN, Marie, 387 n. 5.
 OUDIN, Nicolas.
 Bail de maison, 57, 341.
 OUDINET, Jeanne.
 Epouse d'Etienne LETOURNEUR, 71.
 V. Letourneur, Etienne.
 OUDINET, Martin; docteur en théologie,
 doyen et chanoine de Saint-Symphorien
 de Reims, administrateur de l'Hôpital
 général de Reims, 406 n. 4.
 OUDINET, Rigobert; marchand à Reims,
 122, 123 n. 1.
 OUDINET, Rigobert; prêtre, chanoine de
 Saint-Symphorien de Reims, 129.
 OUGNON. Famille, 280 n. 3.
 OZANNE, Benjamin; avocat en Parlement,
 conseiller du roi à Metz, 172.
 PAILLART, Jeanne.
 Baptême : marraine, 112.
 PAILLOT, Jean; laboureur à Blanzay
 (Ardenne), 240 n. 1.
 Papes :
 Alexandre III, 143, 143 n. 4; Alexandre
 VII, 95 n. 4; Benoît XIII, 274 n. 4; Mar-
 tin V, 143, 143 n. 5.
 PARCHAPPE de VINAY, Thérèse-Elisabeth
 († 1789).
 Epouse de J.-B. de LA SALLE de GON-
 DREVILLE (1714-1772), 243 n. 2.
 V. La Salle de Gondreville, J.-B. de.
 PARIS, Jeanne de.
 Baptême : marraine, 112. Epouse de
 Jacques FRÉMYN, 172.
 V. Frémyn, Jacques.
 PARIS, Jérôme-Nicolas de (1695-1737);
 seigneur de Machault, de Romain, de
 Muire et de Branscourt, conseiller au
 Parlement de Paris.
 Epoux de Charlotte ROGIER (1668-
 1775), 399 n. 4.
 PARIS, Médard-Noël; sieur de Muire,
 328 n. [1].
 PARIS, Philippe de.
 Epoux de Suzanne FRÉMYN, 172.
 PARIS, Pierre de; sieur de Branscourt
 (Marne), 328 n. [1].
 PARISSET, Jean; laboureur et maréchal
 ferrant, 72.
 PAROT, Jacques; apothicaire à Acy (Marne),
 280 n. 2.
 PAROT, Pierre.
 Fils de Jacques P. — Abjuration de
 protestantisme, 280 n. 2.
 Parties contractantes, 10, 11.
 PARTOIS, Jean; Frère, 13, 80; instituteur
 à l'école rue du Bac (rue de Beaune),
 322 n. [3].
 Bail de Rue-Princesse (1704), 80, 277,
 290, 291, 375.
 PASCAL, Guillaume, 394.
 PASCAL, Robert.
 Epoux de Marie LEFEBVRE. — Succes-
 sion, 427.
 PASCHAL [Pascal], Robert, 394.
 V. Pascal, Robert.
 PASQUIER, Nicolas; fermier des droits
 seigneuriaux, 130.
 PASTÉ, Claude, 24; chapelain de la chapelle
 Saint-Vincent de Porte-Mars, 83, 341.
 — Legs testamentaire à J.-B. de LA SALLE
 (1709), 83, 341, 412, 438 : clauses oné-
 reuses, 18; exécuteur testamentaire Nico-
 las PASTÉ, 343, 343 n. [2].
 PASTÉ, Nicolas; conseiller du roi en l'Elec-
 tion de Rethel (Ardenne), 343 n. [2].
 PATÉ, 390, 392; propriétaire foncier à
 Berru (Marne), 431.

- PAUFFIN. Famille, 280 n. 3.
- PAUFFIN, notaire royal à Rethel (Ardennes), 76, 227 nn. 2, 3, 280, 385 n. 1.
- PAULLET, Gérard; vigneron à Rilly (Marne), 63, 185.
- PAYOT; arpenteur royal à Pontfaverger (Marne), 431.
- PELTIER; notaire à Charleville (Ardennes), 172 n. 1, 426.
- PÉPIN, Claude; chanoine de Notre-Dame de Reims, 405.
Acquisition de maisons avec J.-B. de LA SALLE (1700, 1701), 78.
- Pères Augustins, 48.
- Pères Carmes.
Sacristain : Guillaume de Saint-Gabriel, 48.
- Pères Cordeliers.
Sacristain, 47.
- Pères Minimes.
Sacristain : P. HUSSON, 48.
- Pères de la Mission, 348.
- PÉRIGNON, Mme.
Epouse, puis veuve de Nicolas PÉRIGNON, 341, 342 n. 2.
- PÉROT, Jeanne.
Femme d'Etienne JOFFRIN, 93 n. 3.
- PERTHES, dc. Famille, 409.
- PERTHES, Jean de; procureur au baillage de l'archevêché de Reims, 120.
- PERTOIS, Agathe.
Epoux de Pierre GEOFFROY, 257.
V. Geoffroy, Pierre.
- PERTOYS, Jean, 295.
V. Pertois, Jean.
- PETIT, dame.
Fait les cheveux de Louis de LA SALLE et de ses enfants, 59, 202.
- PETIT, Henri; vitrier, 66, 341.
- PETIT, Jean; veuve, 390.
- PETIT, Jean; peintre et vitrier, 51, 205.
- Petits maîtres des Ecoles (Rethel), 76.
- PHELYPEAUX de CHARTRIN, Louis; chancelier de France et garde des sceaux, 297 n. 1.
- PHILIPPE; frère de Louis XIV, 164 n. 3.
- PHILIPPE III le HARDI, roi de France, 120 n. 1.
Fils de saint Louis et de Marguerite de Provence.
- PHILIPPE, Françoise.
Fille de Jean P. et de Barbe WARNET.
Epouse de Charles de BEZANNES, 370.
V. Bezannes, Charles de.
- PHILIPPE, Jean; seigneur de Préville; président au grenier à sel de Château-Porcien (Ardennes).
Epoux de Barbe WARNET, 370.
- PHILIPPIN, Gérard, 344.
- PHILIPPIN, Jean-Gérard; maître tailleur d'habits.
Epoux de Marie-Nicolle JACQUEMART, 344 n. 3.
- PHILIPPONAT, Robert; prévôt d'Eprenay (Marne), 45, 212.
- PHORIEN, 146; sieur et femme de Ph., 151.
V. Faurian.
- PICOT, Paul; professeur de philosophie au collège des Bons-Enfants, 67, 189.
- PILLAS, Pierre; conseiller clerc au Présidial de Sedan (Ardennes), curé doyen de Rethel, 279 n. 2.
- PILLIER, Jacques; chanoine de Sainte-Balsamie de Reims.
Administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406, 406 n. 4.

- PILOTET, Louis, 46; maître cordonnier, 54.
Locataire de la maison Rue-des-deux-Anges, 340, 341 : dénonciation unilatérale du bail, 57, 341. — Action en justice, 57.
- PINCHART, veuve.
Acquisition de la maison rue des Deux-Anges, 73.
- PLANCY, M. de, 421.
- PLANTIN, Pierre, 227 n. 4.
Vente de maison rue de Conrai (1701), 78.
- POIX, Jean de.
Epoux d'Anne de VAUCLEROIS, 119 n. 2.
- PONCE; Frère, 13, 13 n. 1; instituteur à l'école Rue-du-Bac (rue de Beaune), 322 n. [3].
Bail de Rue-Princesse, 80, 290, 375.
Requête contre lui (1704), 79 : condamnation au Parlement (1706), 83. — En charge des écoles de Rouen (1705), 300 n. 6.
- PONCESTE; servante domestique de Louis de LA SALLE (1625-1672), 50, 210.
- PONSARDIN, Ponce-Jean-Nicolas-Philippe; administrateur du district de Reims, 428.
- PONTENOIS, Azarias; maître drapier à Sedan (Ardennes), 64, 165, 166, 171, 174.
- PONTENOIS. Famille, 174.
- POTOU, Anne; dame charitable de Rethel (Ardennes).
Epouse puis veuve de Jean BONVARLET des ORGIES, 76.
— Legs de maison à Rethel (1692), 76, 280.
- Prémontrés.
— Abbayes, 141 n. 2.
— P. de Chartreuve, 144.
- Prêtres associés, 310.
- PRÉVOTEAU, libraire.
Acquisition de la librairie de Jean-Jacques-Félix de LA SALLE, 340 n. [5].
- PRÉVOTEAU, Jean-Louis, 401.
- PROISY, Elisabeth († 1740; 85 ans).
Epouse de Jean-Baptiste de LA SALLE (1649-1729), 107 n. 3.
V. La Salle, J.-B. de, avocat.
- PROISY, Jacqueline de.
Epouse de Nicolas de BOHAIN, 119 n. 2.
V. Bohain, Nicolas de.
- PROISY, Jean de; seigneur de Neuville et de Marfontaine, 212.
- PROISY d'AUMALE, Louise-Elisabeth († 1740; 85 ans).
Epouse, puis veuve de Jean-Baptiste de LA SALLE (1649-1729), avocat, 241, 242, 242 n. 1, 435 n. 1.
— Décès (1740), 86, 235 n. 1, 242; sépulture 235 n. 1, 242 n. 2.
V. La Salle, Jean-Baptiste de.
- PROISY, Robert de; sieur de Marfontaine, 58.
- PROVENCE des GALLOIS de LA TOUR, Madeleine-Charlotte-Félicité.
Epouse de Louis-François-Elie CAMUS de PONTCARRÉ, 420.
- QUATRESOLS; prêtre.
Veille le corps de Louis de LA SALLE (1672), 46, 203.
- QUATRESOLS, Françoise.
Epouse de Vincent GEOFFROY, 18, 256.
— Femme délaissée, 256, 257.
V. Geoffroy, Vincent.
- QUÉANT, François, 344 n. [6].
- QUENOIS, Arnout, 389.
- QUÉRARD, Anne.
Fille d'Eustache Q. Epouse de François CLÉMENT, 185 n. 1.
- QUÉRARD, Eustache; secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, 185 n. 1.

- QUEUTELOT, Michel; marchand à Rethel-Mazarin (Ardennes), 401.
- QUEUTELOT [Coustelot], Philbert, 391, 392, 394.
- RABUTIN, Jean de; seigneur de Selles et de Champigny (Marne), 212.
- RAFFROND [Raffond]; contre-maitre Rue-Princesse, 23, 249.
Exclusion de l'équipe, 249.
- RAINSSANT, Charlotte.
Fille de Pierre R. et de Pérette HOMO, 203 n. 1.
- RAINSSANT, Elisabeth (° 1654).
Fille de Pierre R. et de Pérette HOMO.
Epouse de Nicolas REGNAULT, 203 n. 1.
V. Regnault, Nicolas.
- RAINSSANT, Jacqueline (1653-1688).
Fille de Pierre R. et de Pérette HOMO.
Epouse de Claude REGNAULT, 203 n. 1.
V. Regnault, Claude.
- RAINSSANT, Magdeleine (° 1656).
Fille de Pierre R. et de Pérette HOMO, 203 n. 1.
- RAINSSANT, Marie (° 1660).
Fille de Pierre R. et de Pérette HOMO, 203 n. 1.
- RAINSSANT, Pierre (1628-1689); docteur en médecine, 47; professeur à la Faculté de médecine de Reims; numismate : directeur du cabinet des médailles du roi. Fils de Nicolas R. et de Jacqueline RICHART.
Epoux de Pérette HOMO (1630-1691); descendance, 203 n. 1.
Noyade tragique à Versailles, 203 n. 1.
- RAINSSANT, Pierre (° 1658).
Fils de Pierre R. et de Pérette HOMO, 203 n. 1.
- RAINSSANT, Robert (° 1661-1671).
Fils de Pierre R. et de Pérette HOMO, 203 n. 1.
- RAUSSIN.
Eloge de Jean-Jacques-Félix de LA SALLE, 339 n. 5.
- RAVINEAU, Adam.
Epoux de Catherine CALLOU, 110 n. 3.
- RAVINEAU, Catherine (° 1620).
Fille d'Adam R. et de Catherine CALLOU, 110 n. 3.
Epouse de Claude LESPAGNOL (° 1634), 110.
V. Lespagnol, Claude.
- RAVISSART, Guillaume-Denis; curé de Saint-Hippolyte à Paris.
Condamnation par le lieutenant de police de Paris (1704), 80.
- REBOUL, Marguerite.
Epouse d'Antoine RIVALS de LA SALLE, 338 n. 4.
V. Rivals de La Salle, Antoine.
- REBOURG, dame; dépositaire du monastère de Saint-Etienne-aux-Nonnains, 52.
- REBOUT, Antoine, 390.
- RÉCICOURT, Elisabeth de.
Fille de Jean-Claude R. et de Marie-Thérèse FAVART, 175 n. 4.
- RÉCICOURT, Jean-Claude de; conseiller aux traites foraines.
Epoux de Marie-Thérèse FAVART, 175 n. 4.
- RÉCICOURT, Mlle de.
Epitres de CLICQUOT-BLERVACHE, 437.
- REGNAULT, Claude.
Epoux de Jacqueline RAINSSANT, 203 n. 1.
- REGNAULT, Nicolas.
Epoux d'Elisabeth RAINSSANT, 203 n. 1.
- REGNAULT, Suzanne.
Epouse d'Henry ROGIER, 207 n. 1.
V. Rogier, Henry.
- REGNESSON; maître graveur, 173 n. 2.

- Religieuses bénédictines d'Avenay (Marne), 164 n. 2.
- Religieuses de Notre-Dame des Dix-Vertus, 274 n. 5.
- Religieuses dominicaines de la Croix, 24.
- Religieuses d'Origny (Aisne), 67.
- Religieuses du Calvaire.
Bail, marché, constitution de rente, 419.
- RICHART, Jacqueline.
Epouse de Nicolas RAINSSANT, 203 n. 1.
V. Rainssant, Nicolas.
- RICHÉ, Marie.
Epouse de François LEFEBVRE, 396 n. 1.
V. Lefebvre, François.
- RICHELET, Jean; receveur des deniers extraordinaires, 52.
- RICHER, Adam; maître charpentier, 59, 340.
- RICHIER; notaire à Paris, 421.
- RIGOLEY, Claude, 384 n. 5.
- RIGOLEY, François; premier président de la Chambre des Comptes de Dijon (Côte-d'Or), 24.
Epoux de Thérèse-Odette LANGUET, 384 n. 5.
- RIGOLEY, Madame [née Thérèse-Odette LANGUET], 384.
- RIVALS de LA SALLE, Adélaïde-Eléonore (1771-1831).
Fille d'Antoine R. et de Marguerite REBOUL. Epouse de Gérard-Marie-Anastase LÉVESQUE de CHAMPEAUX, 338 n. 4.
V. Lévesque de Champeaux, Gérard-Marie-Anastase.
- RIVALS de LA SALLE, Antoine (1723-1809), maréchal de camp, commandant de la Garde nationale de Reims (1792).
Fils de Mathieu et d'Isabeau DEVALS.
Epoux de Marguerite REBOUL († 1777; 43 ans); descendance, 338 n. [4]. — Etats militaires, 339 n. [4].
- RIVALS de LA SALLE, Charles-Anne (° 1774).
Fils d'Antoine R. et de Marguerite REBOUL, 338 n. [4].
- RIVALS de LA SALLE, Clotilde-Aimée (° 1774).
Fille d'Antoine R. et de Marguerite REBOUL. Epouse de Marie-André-Sébastien LÉVESQUE de CHAMPEAUX, 339 n. [4].
V. Lévesque de Champeaux, Marie-André-Sébastien.
- RIVALS de LA SALLE, Félix, 338.
- RIVALS de LA SALLE, Louis-Jacques-Victorien (° 1772).
Fils d'Antoine R. et de Marguerite REBOUL, 338 n. [4].
- RIVART, Guillaume; marchand, 396, 396 n. 1, 399.
- ROBELIN, 154, 158, 159.
- ROBILLART de BEAUREPAIRE, Charles, 299 n. [4].
- ROBILLION, Claude; jardinier, 55, 59, 185.
- ROBIN de LA BARRE; cleric au baillage de Reims.
Lettres de provision (1715), 428.
- ROBIN de LA BARRE, Marie-Jeanne († 1744).
Epouse de Pierre FRÉMIN (1655-1727), 174 nn. 1, 2 : mariage, 84. — Veuve, 86.
V. Frémyn, Pierre.
- ROBUSSE; notaire à Paris, 327.
- ROCHEFORT, Pierre; maître chaudronnier, 215, 220.
- ROCHEREAU d'HAUTERIVE; conseiller au Grand Conseil, 147, 152.
- ROGIER, Abraham-Remy.
Fils de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.

- ROGIER, Adam; marguillier et coutre de Saint-Symphorien de Reims, 48.
- ROGIER, Catherine.
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Charles (1681-1770); capitaine au régiment d'Auvergne.
Fils de Charles R. et de Nicole ROLAND.
Epoux de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL (1696-1749) : descendance, 399 n. 3, 400.
- ROGIER, Charles (1640-1715); seigneur de Ludes (Marne) et du Say, 395, 399; lieutenant criminel au baillage de Vermandois.
Fils de Jean R. et de Pérette MAILLEFER.
Epoux de Nicole ROLAND (1655-1734); descendance, 399 n. 4. — Apparenté aux de LA SALLE, 399.
- ROGIER, Charles-Nicolas-Jean (1720-1743); garde du roi.
Fils de Charles R. et de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL, 399 n. 3.
- ROGIER, Charlotte (1688-1775).
Fille de Charles R. et de Nicole ROLAND.
Epouse : 1^o d'Henry-Antoine MAILLEFER (1678-1706); 2^o de Jean-Baptiste LESPAGNOL (1661-1726); 3^o de Jérôme-Nicolas de PARIS (1693-1737), 399 n. 4.
- ROGIER, Elisabeth (1670, 28 mars-9 avril).
Fille d'Oudart R. et de Marguerite DESMOLINS, 207 n. 1.
- ROGIER, Famille.
Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1]; aux de LA SALLE, 260 n. 2.
- ROGIER, François († a. 1637).
Epouse d'Etienne HACHETTE († 1694), 260 n. 2.
- ROGIER, François (° 1676); capitaine au régiment de Saintonge.
Fils de Charles R. et de Nicole ROLAND.
Epoux de Marguerite SUBIE, 399 n. 4.
- ROGIER, Françoise-Claude (1721, 2-3 novembre).
Fille de Charles R. et de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL, 399 n. 3.
- ROGIER, Guillaume (1615-1678); notaire royal à Reims, 47, 151, 201 n. 3.
Epoux de Claude MARLOT (1620-1681), 320 n. 2.
- ROGIER, Guillaume (1642-1724); chanoine théologal de Reims, doyen de la Faculté de théologie, supérieur des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
Fils de Guillaume R. et de Claude MARLOT, 320 n. 2 : naissance (1642), 44.
- ROGIER, Henry (1666-1740).
Fils d'ODART R. et de Marguerite DESMOLINS. Epoux : 1^o d'Antoinette AUBERT; 2^o de Suzanne REGNAULT, 207 n. 1.
- ROGIER, Jacqueline (1655-1691).
Fille de Guillaume R. et de Claude MARLOT (1620-1681).
Epouse de Nicolas DALLIER, 320, 320 nn. 1, 2.
V. Dallier, Nicolas.
- ROGIER, Jacques († 1671; 57 ans); capitaine de ville.
Fils de Abraham R. († 1654) et de Marie CALLOU (1596-1675).
Epoux de Marie MAILLEFER (1617-1663), 260 n. 2.
- ROGIER, Jean (1675-1755); écuyer, lieutenant des habitants de la ville de Reims.
Fils de Charles R. et de Nicole ROLAND.
Epoux de Marie-Marguerite CAILLET de BEAUVALLON, 399 n. 4.
- ROGIER, Jean (° v. 1615).
Fils de Abraham R. († 1654) et de Marie CALLOU (1596-1675).
Epoux de Pérette MAILLEFER (1621-1701), 399 n. 4.
- ROGIER, Jean-Jérôme (1723, 18-20 février).
Fils de Charles R. (1681-1770) et de

- Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL (1696-1749), 399 n. 3.
- ROGIER, Jeanne (1602-1685).
Fille d'Oudart R. (1628-1699) et de Marguerite DESMOLINS (1637-1710).
Epouse de Nicolas MIMIN, 207 n. 1.
V. Mimin, Nicolas.
- ROGIER, Jeanne-Charlotte-Simonne (°1727).
Fille de Charles R. et de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL, 399 n. 3.
- ROGIER, Jeanne-Marie (° et † 1692).
Fille de Philippe R. (1662-1724) et de Jeanne MOPINOT (1670-1741), 407 n. 8.
- ROGIER, Louis; bourgeois de Paris.
Complice de J.-C. Clément contre J.-B. de LA SALLE, 421 n. 1.
— Testament, 421. — Réparation tardive des torts causés à J.-B. de LA SALLE, 421 n. 1.
- ROGIER, Madeleine-Thérèse (° et † 1698).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marguerite (° 1661).
Fille d'Oudart R. et de Marguerite DESMOLINS, 207 n. 1.
- ROGIER, Marie (° 1680).
Fille de Charles R. et de Nicole ROLAND, 399 n. 4.
- ROGIER, Marie (1650-1726).
Fille de Jacques R. (v. 1614-1671) et de Marie MAILLEFER (1617-1663). Epouse de Nicolas HACHETTE (1647-1717), 260 n. 2.
- ROGIER, Marie-Anne (1703-1750).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Catherine (1705-1780).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Charlotte (1729-Saint-Léonard, 1729).
Fille de Charles R. et de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL.
Décès à Saint-Léonard (Marne), 399 n. 3.
- ROGIER, Marie-Françoise (1707-1736).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Françoise-Hyéronime (1724-1772).
Fille de Charles R. et de Jeanne-Marie-Simonne LESPAGNOL. Epoux d'Antoine-Etienne COCQUEBERT (1708-1756), 399 n. 3.
V. Cocquebert, Antoine-Etienne.
- ROGIER, Marie-Jacqueline (1696-1769).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Madeleine (1693-p. 1705).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Nicole (1704, 1^{er} mai-5 juillet).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Marie-Pérette (1690-p. 1703).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Nicaise-Joseph (° 1696); chanoine régulier de la Congrégation de France (1757).
Fils de Gilles-Joseph R. (1668-1746) et de Marie-Madeleine de LA VIEUVILLE (v. 1666-1750).
Confirmation, 243 n. 5.
- ROGIER, Nicolas (1654-1733); chanoine théologal de Notre-Dame de Reims, co-exécuteur testamentaire de Nicolas Roland, supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
Fils de Guillaume R. et de Claude MARLOT, 320 n. 2; naissance (1654), 44.
Etablissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus, 70.

- ROGIER, Nicolas (1672-1675).
Fils d'Oudart R. et de Marguerite DESMOLINS, 207 n. 1.
- ROGIER, Nicole (1673-1718).
Fille de Charles R. et de Nicole ROLAND.
Epouse de Christophe-Remy de BIGNICOURT (1659-1719), 399 n. 4.
V. Bignicourt, Christophe-Remy de.
- ROGIER, Nicole (1688-1689).
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, non nommée (° 1672).
Fille de Charles R. et de Nicole ROLAND, 399 n. 4.
- ROGIER, Oudart, 205, 207.
- ROGIER, Oudart (1628-1699); marchand drapier, 50, 54, 205, 207.
Fils de Ponce R. († 1680) et de Jeanne de LA SALLE (v. 1597-1681). Epoux de Marguerite DESMOLINS (1637-1710); descendance, 207 n. 1.
- ROGIER, Pérette (1706-1793); clarisse.
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Pérette-Angélique.
Fille de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- ROGIER, Philippe (1662-1724): capitaine de ville, administrateur de l'Hôpital général de Reims, 406.
Fils d'Abraham R. (1638-1713) et de Pérette HACHETTE (1640-1681). Epoux de Jeanne MOPINOT (° 1670): descendance, 407 n. 8. — Famille, 92.
- ROGIER, Philippe (1675-1725): marchand à Reims.
Fils d'Oudart R. et de Marguerite DESMOLINS. Epoux d'Elisabeth FORZY († 1750; 74 ans), 207 n. 1.
- ROGIER, Pierre-Joseph (1694-1753).
Fils de Philippe R. et de Jeanne MOPINOT, 407 n. 8.
- Roi :
- Chambre du R. Secrétaire ordinaire : Eustache QUÉRARD, 185 n. 1.
 - Chasses royales en Champagne et en Brie. Capitaine : Gérard de BIGNICOURT, 109. — Equipage du sanglier. Premier gentilhomme veneur : Antoine LÉVESQUE de CROYÈRES, 132 n. 3, 319 n. 1.
 - Conseil privé. Arrêt, 418.
 - Ecurie du R. — Grande écurie. Page : César de BEZANNES, 370. — Petite écurie. Page : Antoine de BEZANNES, 370.
 - Fauconnerie, grande F. Fourrier : Simon de LA SALLE, 187.
 - Garde ordinaire. Cheval-léger : Marie-Louis-Nicolas de MONTGEOT, 243 n. 2.
 - Gendarme du R. : Pierre LELEU, 132 n. 3.
 - Hôtel du R. Maître des Requêtes : Marie-Nicolas-Pierre CAMUS de PONTCARRÉ, 421.
 - Mousquetaire du R., 1^{re} Compagnie : Jean-Baptiste de LA SALLE (1649-1729), 235 n. 1, 241.
 - Maison du R. Gentilhomme de sa chambre : Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
 - Ordre du R. Chevalier : Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
 - Ordres du R. Greffiers commandeurs : M. de LAMOIGNON, Daniel-François VOYSIN, M. de LA VRILLIÈRE, 297 n. 1.
 - Porte-manteau du R. : Louis de LA SALLE (1649-1729), 187 n. 2; Jean DU MANGIN (1677-1759), 242.
- Rois de France :
- V. Louis IV d'Outre-Mer, Louis XII, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI.
- ROLAND, Anne (1698-1775).
Fille de Jean R. (1654-1746) et de Françoise de BRODART. Epouse de Jean LÉVESQUE de POUILLY († 1759), 175 n. 4.
V. Lévesque de Pouilly, Jean.

ROLAND, Barbe (1646-1726).

Fille de Pierre R. et de Madeleine MAILLEFER. Epouse de Gérard COCQUEBERT (1642-1728), 111, 111 n. 3.
V. Cocquebert, Gérard.

ROLAND, Barbe (1599-p. 1655).

Fille de Pierre R. († a. 1642) et de Madeleine DUCASTEL.
Epouse de Gérard MARLOT (° 1590), 387 n. 4.
V. Marlot, Gérard.

ROLAND, Claudine († 1689; 85 ans).

Fille de Pierre R. († a. 1642) et Madeleine DUCASTEL.
Epouse de Nicolas AMÉ (1602-1669), 110 n. 2.
V. Amé, Nicolas.

ROLAND, François (1620-1668); notaire royal à Reims.

Fils de François R. et de Marie DUBOIS.
Epoux de Jeanne DURETESTE († 1677; 75 ans), 327 n. 1.

ROLAND, François († 1707; 76 ans); seigneur de Romain (Marne), conseiller secrétaire du roi, vice-lieutenant des habitants de la ville de Reims.

Epoux de Perrette BARRÉ (v. 1632-1696), 400 n. 1.

ROLAND, Gérard (1625-1662).

Fils de Jean R. et de Charlotte de GOMONT. Epoux de Françoise BEUVELET, 388.

ROLAND, Jean (1641-1703); docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Reims, chantre et trésorier de l'église métropolitaine, promoteur de la cour spirituelle de l'archevêché, grand vicaire de Charles-Maurice LE TELLIER, 78, 349, 349 n. 1.

Fils de Jean R. et de Barbe THIERRY, 349 n. 1.
Peu disposé envers J.-B. de LA SALLE, 349 n. 1.

ROLAND, Jean (1654-1746); seigneur d'Eclly (Ardennes), avocat, trésorier

en la Généralité de Champagne à Châlons.

Fils de Pierre R. et de Madeleine MAILLEFER. Epoux de : 1° Claire FRÉMYN (1663-1686); 2° Françoise BRODART († 1754), 73, 175 n. 4.

ROLAND, Jean-Baptiste († Merfy, 1673).
Epoux de Nicole BEUVELET († 1684), 388 n. 3.

ROLAND, Madame la Conseillère, 388 n. 3.

Epouse de Gérard ROLAND (1625-1662), 388.

V. Beuvelet, Françoise; Roland, Gérard.

ROLAND, Marie (1658-1715).

Epouse de Jean-Baptiste COCQUEBERT (1653-1711), 108 n. 2.
V. Cocquebert, Jean-Baptiste.

ROLAND, Nicolas (1642-1678), 31, 223 n. 3; fondateur des Sœurs de l'Enfant-Jésus, 388 n. 3.

Fils de Jean-Baptiste R. († 1673) et de Nicole BEUVELET († 1684), 388 n. 3.

– Lettres de louange, 436.

– Testament (1678), 70.

ROLAND [Rolland], Nicolas; bourgeois de Paris, 351, 360, 361, 362, 363, 364, 366.

ROLAND, Nicole (1655-1734).

Fille de François R. et de Perrette BARRÉ, 399, 400 n. 1.

Epouse de Charles ROGIER (1640-1715).

ROLAND. [Rolland], Nicole (1654-1718).

Fille de Gérard R. (1625-1662) et de Françoise BEUVELET. Epouse de Jean CALLOU, 387, 388, 388 n. 2, 412.
V. Callou, Jean.

ROLAND, notaire à Paris (1660), 151, 327 n. 1.

ROLAND, Philippe (° 1630); chanoine de Notre-Dame de Reims, 349 n. 1.

Fils de Jean R. et de Charlotte de Gomont.

- ROLAND, Pierre (1611-1680); marchand.
Epouse de Madeleine MAILLEFER (1623-1704), 111 n. 3, 175 n. 4.
- ROLAND, Pierre (1703-1778); écuyer.
Fils de Jean R. (1654-1732) et de Françoise de BRODART († 1754). Epoux d'Elisabeth de RÉCICOURT (° v. 1716), 175 n. 4.
- ROOLAND; notaire à Reims (1660), 151.
V. Roland, François.
- ROLAND de CHALLERANGE, François.
Testament, 422.
- ROLAND de FEUQUIÈRES, Jacques; seigneur de Richécourt.
Epoux de Marie FRÉMYN, 172.
- ROMANCE, comtes de R., 386.
- ROMANCE, Famille; commandants de la grande écurie du roi, 387.
- ROMANCE, Hugues-Etienne de, 387.
Epouse de Marie-Anne ROUSSEAU, 420.
- ROMANCE, Pierre de, sergent général de bataille des camps, commandant de la Cavalerie légère, 387.
- ROMANCE, Pierre-Hugues-Etienne de.
Notes généalogiques, 423, 424.
- RONDEAU, Jean; marchand à Sedan (Ardennes).
Epoux de Marie DIDIER, 165, 171, 172, 172 n. 2.
- ROSETTE; sœur de J.-B. de LA SALLE, 72.
V. La Salle, Rose-Marie.
- ROUSSEAU, Marie-Anne.
Epouse séparée de biens d'Hugues-Etienne de ROMANCE, 420.
- ROUSSET, Emile; Frère, 402 n. 4.
- ROUTIER, prêtre, 71.
- ROZE, Guillaume; maître maçon, 57.
- RUINART, Famille, 92.
- RUINART, Mathieu, 59.
- SADI-CARNOT; Président de la République.
Rue portant son nom, 338 n. 1.
- SAHUGUET des TERMES, Innocente de.
Epouse de Guillaume-Henri de MONTFORT, 153 n. 1.
V. Montfort, Guillaume-Henri de.
- SAILLANT, Jacques; bourgeois de Paris, 329, 330.
- SAINT-PAUL; maréchal, 175 n. 3.
- SAINT-PIERRE, 390, 392, 394.
- SAINT-QUANTIN, Famille, 92.
- Saint Remy; archevêque de Reims.
Domicile supposé, 338 n. [3]. — Donations, 369 n. 6.
- SAINT-SOUPLET, Mademoiselle de. Famille, 92.
- SAINT-THIERRY. de. Famille, 92.
- SAINT-YON, Eustache de; Maître en la Chambre des Comptes de Normandie.
Propriétaire de Saint-Yon, 301.
- SALNOVE, Philippe(s) de; dame, 62.
Epouse, puis veuve d'Antoine de VILLERS, 69, 228 n. 2, 231, 234, 411.
Débitrice envers J.-B. de LA SALLE : remboursement, 231. — Décharge de J.-B. de LA SALLE (1677), 17; 82, 228-234.
- SALOMON, Frère; martyrisé aux Carmes (1792), 275 n. [5].
- SAMSON de MAUVOISIN; archevêque de Reims, 143.
- SARS, Maxime de; généalogiste, 371.
- SAUBINET, Pierre; notaire royal à Reims, 260, 260 n. 1.
- SAVIGNY, de; notaire au Châtelet, 364.
- SCANVELLE, Catherine de.
Epouse de Simon BÉGUIN, 328 n. [1].
V. Béguin, Simon.
- SCARRON, veuve, 274 n. 5.

- SECONDET, Martin, 344 n. [6].
- SEGNAY. HOIRS S., 432.
- SÉNAUX, Marguerite de; Sœur Marguerite-de-Jésus, 275 n. 6.
- Séraphique-de-Saint-Augustin, Sœur, 108.
V. La Salle, Jeanne de.
- SERRURIER, Mathieu; supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus, administrateur de l'Hôtel-Dieu, 409, 409 n. 3. Associé à l'œuvre des Ecoles chrétiennes de Reims, 409 n. 3.
- SERVAL, Pierre; prieur du Mont-Dieu, 142 n. 3.
- SEVREY, Claude, 309 n. 1.
- SEVREY, Nicolas, 309 n. 1.
- SIGNY, B. de; évêque de Meaux (Seine-et-Marne).
Tonsure cléricale conférée à Paul GODET des MARAIS, 417.
- SILVADAR; procureur au Parlement, 16, 308.
- SIMON, Anthoinette.
Veuve de François DISTRIBUÉ, 393 n. 4.
- SIMON, Jean, 63; laboureur à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes), 239 n. 1.
- SIMON, Jean; laboureur à Marlay (Ardennes), 239 n. 1.
- SIMONNET, Jeanne.
Epouse de Pierre de GAUMONT, 366.
V. Gaumont, Pierre de.
- SOBINET, Louis; bourgeois de Reims, 364.
- Société des Ecoles chrétiennes (1700).
Acquisition de maisons Rue-Neuve, 405.
- Sœurs de l'Enfant-Jésus, 26, 32, 132 n. 3, 224 n. 1, 345.
Biens : Etat de leurs biens (1679), 71, 435. — Acquisition de la cense de Beine (Marne), 72, 76; de terres et de vignes à Ay, Epernay, Mareuil (1679), 71.
— Baux de maisons, 436.
- Communauté de l'Enfant-Jésus, 14, 32 : dédommagement de J.-B. de LA SALLE, 33. Prédilection particulière de J.-B. de LA SALLE, 26.
 - Chapelle. Pose de la première pierre, 388 n. 3. — Bénédiction (1675), 436. — Plan, 434.
 - Etablissement à Reims (1678), 70 : propositions de J.-B. de LA SALLE et Nicolas ROGIER (1678), 70. — Approbation du Conseil de ville et des ecclésiastiques (1678), 70.
 - Hospice des orphelins : legs, titres de propriété, 435.
 - Lettres patentes (1679), 69, 71 : enregistrement (1679), 71.
 - Registre mortuaire, 436.
 - Supérieurs ecclésiastiques : Guillaume et Nicolas ROGIER, 70, 320 n. 2. Mathieu SERRURIER, 388 n. 2, 409.
- SOMMIÈVRE, Henri de.
Epitaphe, 119 n. 3.
- SOCHE, Godfroi de. Famille, 92.
- SOUVRE, Anne de (1647-1715); marquise de Courtanveau, 301; et de Louvois; 309, 311.
Fille de Charles de S. et de Marguerite de BARENTIN, 301. Epouse de François-Michel LE TELLIER (1603-1685), 15, 81, 301, 420, 422, 425.
- Armoiries, 422 n. 1.
 - Bail de Saint-Yon, 15; 91, 301-308, 412.
 - Baptême, 422.
 - Dame de Louvois, 307, 308.
 - Décès et sépulture, 422, 422 n. 1.
 - Mariage, 422.
 - Marquise de Louvois : acquisition du marquisat, 309, 309 n. 2, 420, 428.
 - Résidence à Paris, 15, 16; hôtel, rue Richelieu, 82, 302, 308.
 - Succession, 428.

- Testament (1715), 421, 428.
- SOUVRÉ, Charles de; marquis de Courtanveau, premier gentilhomme de la Chambre du roi, 301.
Epoux de Marguerite de BARENTIN : mariage, 301, 422, 433.
— Notes généalogiques, 423, 424, 425.
- SOUYN, Barbe.
Epouse de Philippe LESPAGNOL, 175 n. 1.
V. Lespagnol, Philippe.
- SUBIE, Marguerite.
Epouse de François ROGIER, 399 n. 4.
V. Rogier, François.
- SUGNY, Charles de; chevalier, seigneur de Brujères (Aisne), 212.
- SUISSE, Jeanne; veuve d'André ROUSSELET, 130.
- SUTAINÉ, Marie-Anne.
Epouse de Paul CLICQUOT, 407 n. 9.
V. Clicquot, Paul.
- SUTAINÉ-BOURON; membre de la Société littéraire des Bons-Amis de Reims, 437.
- SUTAINÉ-HIBERT, Gérard; membre de la Société littéraire des Bons-Amis de Reims, 437.
- SUTAINÉ-MAILLEFER.
Titres et créances, 422.
- SYMONNET, Jacques; lieutenant général.
Epoux de Claire CLAMART, 366 n. 3.
- SYMONNET, Jeanne.
Fille de Jacques S. et de Claire CLAMART, 366 n. 3.
- TALLEYRAND-PÉRIGORD, Alexandre-Angélique de; archevêque de Reims, 338 n. 2.
- TANGENEAU; notaire à Rethel (Ardennes), 280 n. 3.
- TATON; curé à Rethel (Ardennes).
Mémoires, 279 n. 2.
- TAUXIER, Nicolas; notaire à Reims, 236.
- Templiers.
Suppression, 142.
- TENANT, Joseph; Frère, instituteur à l'école de la rue du Bac [rue de Beaune], 322 n. [3].
- THIBARON, Gérard; apothicaire à Reims, 49, 204, 206.
- THIÉNOT, Claude; notaire à Reims, 231 n. 5, 240 n. 1, 260 n. 1.
Minutes notariales, 436.
- THIÉRION; marchand, 51.
- THIÉRION, Gérard; prêtre, chapelain de l'église de Reims, 341; administrateur des biens des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, 345.
- THIERRION, Pierre (1646-1712); contrôleur en la maréchaussée de Reims, receveur de la paroisse Saint-Jacques, 19, 82, 329, 412.
— Procuration à J.-B. de LA SALLE (1705), 82; 92, 318-328, 321, 322, 327, 329, 412.
- THIERRY, Barbe.
Epouse de Jean ROLAND, 349 n. 1.
V. Roland, Jean.
- THIERRY. Famille.
Apparentée aux BÉGUIN, 328 n. [1].
- THIRET d'ASSY, Charlotte.
Maison d'habitation, 130 n. 1.
- THITEUX [Thiseux, Thyss, Titeux], Ponce;
Frère, 13, 13 n. 1, 412.
V. Titeux, Ponce.
- THOMAS, Frère; économe, 16, 85, 312 n. 3, 375; pourvoyeur et administrateur de la maison de Saint-Yon, 85, 307 n. 1, 311, 312, 312 n. 3.
— Bail de maison à Rouen (1712), 84, 311 n. 1.
— Traité avec de LA CHÉTARDIE (1706), 375 nn. 3, 4.
- TIERCELET.
Achat de maison à Rethel (1683), 73, 280 n. 3.

- V. Tierset, Remy.
- TIERCELET, Marguerite.
Epouse de Nicolas BARTHÉLEMY, 86,
280 n. 5, 426.
V. Barthélemy, Nicolas.
- TIERSELET, Remy, 57, 212.
Enregistrement de contrat, 58.
- TILQUIN; notaire à Reims, 56, 239 n. 3,
245, 256.
- TIMOTHÉE, Frère (1682-1752); directeur du
noviciat de Marseille (1712); futur
Supérieur général.
Rencontre avec J.-B. de LA SALLE à
Mende, 402 n. 1.
- TINOIS; homme de lettres rémois, 339 n. 5.
- TITEUX, Ponce; Frère Ponce, 13, 412.
— Bail de Rue-Princesse (1704), 80, 277,
290, 291, 295, 375.
- TORCHET, Julien; 284.
- TOUL, Hugues de.
Chroniques, 92.
- TOURTEBATTE, Jeanne; veuve de Nicolas
PÉRIGNON, 341.
- TRÉTAIGNE, baron de [Jean-Baptiste-Alexandre-Marie-Léon-Michel de Trétai-
gne], 370 n. [6].
Epoux de Marie-Charlotte DU CAUZÉ
de NAZELLE, 370 n. [6].
- TRÉTAIGNE, Jeanne-Baptistine-Anne-Marie-
Ernestine-Michel.
Fille de Jean-Baptiste-Alexandre-Marie-
Léon-Michel de T. et de Marie-Charlotte
DU CAUZÉ de NAZELLE, 370 n. [6].
- TRIE, Guillaume de; archevêque de Reims,
338 n. 3.
- TRISTAN de MUIZON, Louis-Eléonore
(† 1722, nonagénaire); chanoine de
Notre-Dame de Reims, chanoine de
Montfaucon, archidiacre de Champagne,
chancelier de l'Université de Reims, 426;
administrateur de l'Hôtel-Dieu, 409.
Exécuteur testamentaire de Daniel EGAN,
409 n. 2.
- TRONSON, Louis (1622-1700); supérieur des
séminaristes de Saint-Sulpice, 254, 422.
- TROTTI [Joachim T. de La Chétardie].
Famille.
Notes généalogiques, 425.
- TRUDAINE, Charlotte [Mme Voysin, Voy-
sins, Voisin] [† 1714].
Fille de Charles T. et d'Anne-Marie JOLY
de CHAMPIGNY. Epouse de Daniel-
François VOYSIN, 297 n. 1, 298, 423,
424, 425. — Amie de Mme de MAIN-
TENON.
- Bienfaitrice de l'école de Rue-Princesse :
visites, 297 n. 1, 381. — Prévient les
besoins de J.-B. de LA SALLE, 297 n. 1.
V. Voysin, Daniel-François.
- TRUFFAINE, Pierre, 343 n. 6.
V. Louis-Marie, Frère.
- TRUFFET, Joseph (1678-1720); Supérieur
général des Frères des Ecoles chrétiennes.
— Achat de la maison de Saint-Yon (1718) :
déclaration à ce sujet, 85.
V. Barthélemy, Frère.
- TURPIN, Elisabeth.
Epouse de Michel LE TELLIER, 422.
V. Le Tellier, Michel.
- TURPIN, Gérard; docteur en droit, 180
n. 4; procureur au Présidial de Reims,
69, 180.
Fils de Jean T. et de Marguerite BAZIN,
180 n. 4.
Procureur de J.-B. de LA SALLE, 56.
- TURPIN, Henry.
Fils de Jean T. et de Marguerite BAZIN,
180 n. 4.
- TURPIN, Jean.
Epoux de Marguerite BAZIN : descen-
dance, 180 n. 4.

- TURPIN, Marguerite.
Epoux de Rigobert LEGOIX, 55.
- TURPIN, Maric.
Fille de Jean T. et de Marguerite BAZIN, 180 n. 4.
- TURPIN, Nicolas; procureur au Présidial de Reims, 31, 197.
- VALABRÈGUE; Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, 313 n. [3].
- VALBELLE de TOURVES, François († 1727); évêque de Saint-Omer (Pas-de-Calais), 315 n. 4.
- VALLON, Charles-Henri-François de; seigneur de Gernicourt, capitaine des grenadiers au régiment de Guyenne.
Epoux : 1^o de Suzanne de LA SALLE (1654-1688), 2^o de Jeanne-Henriette BACHELIER (1657-1729), 108 n. 1, 235 n. 2.
- VARLET, Jean; procureur au Présidial de Reims, 134.
- VATRIN; veuve, 421.
- VAUCLEROIS, Anne de.
Fille d'Edme V. et de Marie GOUJON.
Epouse de : 1^o Nicolas de BOHAIN, 2^o Jean de POIX, 119 n. 2.
V. Bohain, Nicolas de; Poix, Jean de.
- VAUCLEROIS, Charles de; seigneur de Courmas, 119.
Epoux de Catherine PÉROT, 119 n. 3, 120 n. 4.
- VAUCLEROIS, Charlotte de.
Fille de Charles V. et de Catherine FÉROT. Epouse d'Henry CAUCHON, 119 n. 3.
- VAUCLEROIS, Edme; seigneur de Courmas.
Epoux de Marie GOUJON, 119 n. 2.
- VAUCLEROIS. Famille.
Alliée aux de LA SALLE, 25. — Armoiries, 119.
- VAUCLEROIS, Jérôme de.
Epoux de Marguerite de CORBREUIL, 119.
- VAUCLEROIS, Pierre-Ernest de; seigneur de La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert (Aisne), 119, 411.
Fils de Jérôme V. et de Marguerite de CORBREUIL.
Epoux de Nicolle-Charlotte CAUCHON, 51, 119, 119 n. 3.
— Armorial, 424, 426.
— Reconnaissance de dette, 51, 75, 119-121, 411.
- VAUDIN, Frère, prieur de Saint-Denis à Reims, 243 n. 6.
- VAUGER; membre de la Société littéraire des Bons-Amis, 437.
- Vénérables hommes de Reims, 434.
- VERAM; notaire au Châtelet de Paris, 322 n. [3], 328, 329, 330, 380, 381.
- VERGEUR, Claude de.
Epoux de Pierre de MONTFORT, 153 n. 1.
V. Montfort, Pierre de.
- VIENNE, Louis de; aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame de Reims.
Testament. Inhumation, 430.
- VILAIN, Pierre, 390.
- VILLARD, 280 n. 1.
- VILLÉ, Guillaume; maître sergier, 185.
Epouse de Françoise BOSTEAU, 56.
- VILLELONGUE, Pierre de; seigneur de Nouvion-sur-Meuse, Le Chesne et de Ventelay (Ardennes), 423.
Epoux de Magdeleine de VILLERS, 233.
— Armorial, 426.
— Notes généalogiques, 423, 424, 425.
- VILLERS, Antoine de; sieur de Barbaize (Ardennes), 45, 253, 228, 231.
Epoux de Philippe de SALNOVE, 69, 228 n. 2.

- Constitution de rente, 231.
- VILLERS, Antoine de; écuyer, sieur de Barbaize (Ardennes).
Epoux de Marie DUPONT : descendance, 228 n. 2.
- VILLERS. Famille.
Alliée aux de LA SALLE, 25.
- VILLERS, Magdelaine de.
Fille d'Antoine V. et de Philippe de SALNOVE, 228 n. 4.
Epouse de Pierre de VILLELONGUE, 228, 233.
- VILLERS, Robert de, 228; seigneur de Barbaize (Ardennes), 228 n. 2.
Fils d'Antoine V. et de Marie DUPONT, 228 n. 2.
- VILLET, sieur de V., 60.
- VINX, Jean, 419.
- VISCOT; notaire royal à Reims, 113 n. 6.
- VISCOT, Raoul; avocat en Parlement.
Epoux de Marie COCQUEBERT, 110.
- VISCOT, Simonne (° 1619).
Fille de Raoul V. et de Marie COCQUEBERT. Epouse de Pierre COCQUEBERT (1622-1682), 110.
V. Cocquebert, Pierre.
- VOUGES, Guillaume des; curé de Saint-Martin du Cloître-Saint-Marcel à Paris. Condamnation par le lieutenant de police de Paris (1704), 80.
- VOYSIN, Daniel-François : seigneur du Mesnil, Bourré, Janville, Lardy, Gillesvoisin et Haville; conseiller au Parlement, ministre de la Guerre, chancelier de France et garde des sceaux, commandant des Ordres du roi; intendant de Saint-Cyr († 1717; 63 ans). Epoux de Charlotte TRUDAINE : descendance, 297 n. 1, 298, 424, 425.
- Notes généalogiques, 423, 424, 425; testament, 419, 421; décès, 422, 422 n. 2.
- Hôtel des Voysin : vente, 381 n. 1.
- VOYSIN, Elisabeth; abbesse des Filles de Sainte-Elisabeth et de Malnoue, 297 n. 1, 298.
Fille de Daniel-François V. et de Charlotte TRUDAINE, 298, 425.
Décès, 422 n. 2.
- VOYSIN (Mme), née Charlotte TRUDAINE 24, 297, 373, 381 n. 1.
Visite les écoles de Rue-Princesse, 297 n. 1, 381.
- VOYSIN [Voisin], Marie-Anne; veuve de Denys FEYDEAU de BROU.
Décès, 422.
- VOYSIN [Voisin], Marie-Jeanne; veuve de Chrétien-François de LAMOIGNON. Testament olographe et codicille, 421.
V. Lamoignon, Chrétien-François.
- VUYART, Nicolas, Frère.
Notes biographiques : dirige les classes de la Rue-du-Bac, 254; vœu héroïque (1691), 75, 275 n. 6.
- Assigné en Justice par les maîtres des petites écoles, 254 : condamnation et réhabilitation (1690), 255. Nouvelle condamnation (1704), 80.
- WARENGHIEN de FLEURY, 25 n. 2.
Famille, 371.
- WARENGHIEN de FLEURY, Camille-Edmond-Charles de; avocat, officier d'artillerie, camérier de Sa Sainteté, chevalier de Malte et de saint Grégoire-le-Grand.
Epoux de Jeanne-Baptistine-Anne-Marie-Ernestine-Michel de TRÉTAIGNE, 370 n. [6].
- WARNET, Barbe.
Epouse de Jean PHILIPPE, 370.
- WASSIER, de Châtillon-sur-Marne, 56.
Débiteur envers J.-B. de LA SALLE, 29.
- WIBERG, Jean; maître tonnelier, 341.
Bail de maison, 69, 341.

TABLE DES MATIÈRES

Prologue	5
Chapitre I : Jean-Baptiste de La Salle contractant	9
Chapitre II : La Pratique comptable. Le Comptable pratique	27
Jean-Baptiste de La Salle. Répertoire chronologique détaillé	43

DOCUMENTS

Abréviations les plus courantes	88
73 Bail à titre de louage d'une pièce de vigne à Berru (Marne), 1670	91
74 Décharge de Jean Dubois à Simon de La Salle, Antoine Frémyn et Jean-Baptiste de La Salle, 1672	105
75 Reconnaissance de dette envers Jean-Baptiste de La Salle, 1672	119
76 Constitution de rente au profit de Louis de La Salle, stipulant et acceptant par Jean-Baptiste de La Salle, 1672	122
77 Décharge de Jean-Baptiste de La Salle au sieur Evrard Bordeois, 1673	132
78 Arrêt du Conseil d'Etat qui condamne Jean-Baptiste de La Salle et consorts, 1675	141
78¹ Arrêt de retention au Conseil de la cause entre Jean-Baptiste de La Salle et consorts et les religieux, abbé et couvent de Chartreuve, 1672	153
78² Reprise de l'instance entre les religieux, abbé et couvent de Chartreuve et Jean-Baptiste de La Salle, 1674	157
78³ Assignation à huitaine aux religieux, abbé et couvent de Chartreuve et à Jean-Baptiste de La Salle et consorts, 1674 ..	158
79 Acquisition par Jean-Baptiste de La Salle, d'une maison à Reims, rue Sainte-Marguerite, 1675	164
80 Compte de tutelle présenté et affirmé par Jean-Baptiste de La Salle, 1676	179
81 Enquête judiciaire à la requête et diligence de Jean-Baptiste de La Salle, 1677	213

82	Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à dame Philippe de Salnove, 1677.....	228
83	Décharge de Jean-Baptiste de La Salle à J.- B. de La Salle, avocat en Parlement, 1685	235
84	Bail indéterminé par Jean-Baptiste de La Salle d'un chantier tenant à la rue Princesse, 1690	247
85	Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Pierre de La Salle, son frère, 1699	256
86	Bail par Jean-Baptiste de La Salle d'une grande maison, à porte cochère, à l'image de sainte Anne, à Paris, rue Princesse, 1701	261
87	Procuration de Jean-Baptiste de La Salle à Nicolas Barthélemy, avocat et procureur à Rethel, 1703	279
88	Adjudication à Nicolas Barthélemy, au nom et au profit de Jean-Baptiste de La Salle, d'une maison à Rethel-Mazarin, 1704	284
89	Désistement du bail passé à Jean-Baptiste de La Salle, 1704	285
90	Bail aux Frères des Ecoles chrétiennes représentés par les Frères Ponce Titeux, Jacques Compain, Jean Partois et Jean Leroux, d'une grande maison, à porte cochère, à l'image de sainte Anne, à Paris, rue Princesse, 1704	290
91	Bail par Jean-Baptiste de La Salle de la maison de Saint-Yon et dépendances, sise au faubourg Saint-Sever de Rouen, 1705 ..	296
92	Procuration à Jean-Baptiste de La Salle par Pierre Thierriion, 1705	318
93	Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle de la procuration de Pierre Thierrion, 1705	329
94	Dépôt par Jean-Baptiste de La Salle des originaux du bail de la maison de la rue Princesse, 1706	333
95	Legs testamentaire à Jean-Baptiste de La Salle	337
96	Transaction entre Jean-Baptiste de La Salle et Charles de Bezannes, 1707	347
97	Ratification par Philippe de Gaumont de ladite transaction, 1707	365

98 Bail et ampliation du bail de la maison de la rue Princesse, 1708-1715	372
99 Acquisition par Jean-Louis de La Salle, au nom de Jean-Baptiste de La Salle, son frère, de la cense d'Acy (Ardennes), 1713	385
100 Décharge à Jean-Baptiste de La Salle, 1715	405
Table de concordance	411
Table des illustrations	413
Répertoire des tableaux	415
Bibliographie :	
Sources manuscrites	417
Références bibliographiques	441
Index alphabétique des noms de lieux et de matières	449
Index alphabétique des noms de personnes	495
Table des matières	577

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS :

publiés en collection non périodique;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite
et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes;
préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique
du saint et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

- 1 — F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC) : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*; présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII — 106 pp.
- 2 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*.
Première partie : Les faits et les textes. 140 pp. (épuisé).
- 3 — Id. Deuxième partie : Les documents. 96 pp. (épuisé).
- 4 — F. BERNARD : *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*
Édition du manuscrit de 1721. XXV — 86 — 105 pp.
- 6 — F. E. MAILLEFER : *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*
Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740. 313 pp.
- 7 — J. B. BLAIN : *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*.
Reproduction photomécanique et l'édition princeps : Rouen, 1733.
Tome I. 4 ff. — 444 pp. — tables.
- 8 — Id. Tome II. 502 pp. — tables — 124 pp. — 5 ff.
- 9 — BERNARD, MAILLEFER, BLAIN : *Index cumulatif des noms de lieux et des noms des personnes*. 288 pp.
- 10 — BERNARD, MAILLEFER, BLAIN : I. — *Index analytique cumulatif*; II. — *Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*, 224 pp.

- 11 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. 414 pp. (épuisé).
- 12 — *Méditations pour les Dimanches et les principales fêtes de l'année*.
Reproduction anastatique de l'édition originale : Rouen, 1730 ?
236 — 274 pp. — tables.
- 13 — *Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'employent à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*. Par M. Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.
Reproduction anastatique de l'édition princeps (vers 1730). 84-8 pp. (épuisé).
- 14 — *Explication de la méthode d'oraison par Monsieur J.-B. de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 pp.
- 15 — *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction; notes critiques; table des principales éditions. XVI-134 pp.
- 16 — Contribution à l'étude des sources du *Recueil de différents petits traités*. 105 pp.
- 17 — *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV pp.
- 18 — *Exercices de piété qui se font pendant la journée dans les Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XII-140 pp.
- 19 — *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XIX — 252 — 258 pp.
- 20 — *Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I (exposé en discours suivi). XXX — 504 pp.
- 21 — *Id.* Tome II (par demandes et réponses). 312 pp.

- 22 — *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre — Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XI — 308 — 124 pp.
- 23 — *Grand Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Petit Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.
Reproduction anastatique de l'édition de 1727. XI — 167 pp.
- 24 — *Conduite des Écoles.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1720 confrontée avec le ms. dit de 1706. VII — 230 — 292 pp.
- 25 — *Les Règles des Frères des Écoles chrétiennes.*
D'après les ms. de 1705, 1713 et 1718 et l'édition de 1726. 164 pp.
- 26 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.
Tome I. — 528 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 27 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.
Tome II. — 288 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 28 — JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE : *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671).*
Transcrit, annoté et présenté par F. LÉON DE MARIE AROZ.
Première partie, Vol. I. — LXVIII — [236] pp.
- 29 — Id. Première partie, Vol. II. — 220 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 30 — Id. Deuxième partie, Vol. III. — 272 pp.
- 31 — Id. Deuxième partie, Vol. IV. — 200 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 32 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Gestion et administration des biens de Jean-Louis-Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle.*
412 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

- 33 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672).*
Vol. I. — 344 pp.
- 34 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672).*
Vol. II. — 268 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 35 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. I. — XXXIX — 286 pp. — Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé.
- 36 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. II. — Documents — 414 pp.
- 37 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats.*
Vol. III. — Aux Sources de la Vie et de l'Esprit. Rue-Neuve - Rue-de-Contrai (1682-1972).
- 37,1 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. IV. — Documents — 340 pp.
- 38 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.* 392 pp.
- 39 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Étude de M^e Claude Thiénot — Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés, par... Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle.*
200 pp.
- 40 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1583-1950).*
Vol. I. — Inventaire analytique — 328 pp.
Vol. II. — Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes
Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V. — 336 pp.

- 41 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1625-1758)*.
Vol. I. — Parmi les siens — 576 pp.
Vol. II. — Années d'imprégnation — 674 pp.
- 42 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1670-1715)*.
Vol. I. — L'Administrateur comptable — 584 pp.
- 45 — F. MIGUEL-ADOLFO CAMPOS-MARINO : *L'Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de la Salle et le recours à l'Écriture dans ses « Méditations pour le Temps de la Retraite »*.
Vol. I. — XII — 396 pp.
- 46 — Id. Vol. II — 390 pp.

Le manuscrit de cet ouvrage et le tableau généalogique annexe furent remis à l'Imprimerie Saint-Luc les 16 et 20 février 1981. Les « premières » dernières épreuves ne parvinrent à l'auteur que le 30 juillet 1982. Le « bon à tirer » ne put être souscrit que fin octobre. Promesse réitérée, confirmée par écrit, avait été donnée de « faire l'impossible » pour accélérer l'impression !